# Jean Charbonnel ou le gaullisme de gauche à l'épreuve du terrain

Bastien Gorse

▶ **To cite this version:**

Bastien Gorse. Jean Charbonnel ou le gaullisme de gauche à l'épreuve du terrain. Histoire. Université Clermont Auvergne [2017-2020], 2017. Français. NNT : 2017CLFAL014 . tel-01790959

**HAL Id: tel-01790959**
**https://theses.hal.science/tel-01790959**

Submitted on 14 May 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Clermont Auvergne
U.F.R. Lettres, Culture, Sciences humaines
EA 1001
Centre d'Histoire Espaces et Cultures
Ecole doctorale des Lettres, Sciences humaines et sociales (ED 370)

---

Thèse pour obtenir le grade de Docteur
de l'Université Clermont Auvergne

Discipline : Histoire contemporaine

présentée par
Bastien GORSE

# Jean Charbonnel ou le gaullisme de gauche à l'épreuve du terrain

Sous la direction de M. Mathias BERNARD, directeur, et M. Fabien CONORD, co-directeur

Soutenue publiquement le 05 juillet 2017
devant le jury composé de :

M. François AUDIGIER (Université de Lorraine)
M. Mathias BERNARD (Université Clermont Auvergne)
M. Fabien CONORD (Université Clermont Auvergne)
M. Bernard LACHAISE (Université Bordeaux Montaigne)
M. Gilles VERGNON (Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

# REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Mme Marielle Charbonnel et sa famille pour m'avoir permis de consacrer ces travaux à Jean Charbonnel, que j'avais contacté, malheureusement, quelques jours avant son décès pour lui demander l'autorisation d'effectuer une thèse à son sujet.

Je voudrais également remercier l'ensemble des personnes que j'ai pu rencontrer et qui m'ont fait part de leur témoignage personnel sur Jean Charbonnel. Parmi elles, j'aimerais remercier chaleureusement M. René Boisserie, qui fut élu dès 1971 dans la majorité municipale de Jean Charbonnel pour devenir ensuite l'un de ses adjoints les plus proches, et qui m'a introduit dans le milieu briviste et charbonnélien. De cette rencontre est née une amitié sincèrement patriote.

Je remercie aussi M. Patrick Guiol qui m'a permis d'accéder à une partie de ses archives personnelles.

Je n'oublie pas l'équipe des archives municipales de Brive, et plus particulièrement MM. Alexandre Cluzange, Thierry Pradel ainsi que Mmes Gabrielle Cavarroc, Valérie Imbert et Patricia Rémond pour leur disponibilité et leur aide toujours très efficace.

J'associe à ces remerciements le S.I.R.T.O.M. de Brive, et plus particulièrement Mme Sylvette Lasserre, qui m'a donné la possibilité d'accéder au registre des délibérations de cette collectivité.

Merci aussi à John et Claudette Renwick, fins connaisseurs du milieu universitaire et des «écritures», qui m'ont épaulé moralement durant ces trois années et demi de thèse.

Enfin, je ne saurai oublier Josiane Gorse, pour son soutien toujours aussi indéfectible et pour avoir sacrifié son temps libre à la relecture de la thèse.

# SOMMAIRE

Introduction générale, ….....p. 1

Première partie : L'implantation d'un gaulliste en terre radicale-socialiste, ….....p. 24

A) Des débuts électoraux prometteurs (1962-1965), ….....p. 24
B) Le Bas-Pays de Brive ou le fief charbonnélien (1966-1976), ….....p. 44
C) Le temps des incertitudes (1976-1982), ….....p.71
D) « L'unité réalisée » ou le mariage de raison entre chiraquiens et charbonnéliens (1982-1990), p. 104
E) De la relève générationnelle à la bipolarisation réaffirmée de la vie politique briviste, ….....p. 119
F) La dernière campagne de Jean Charbonnel au nom du rassemblement républicain et de la majorité présidentielle, ….....p. 139
G) L'ombre portée de Jean Charbonnel (2001-2014), ….....p. 147

Deuxième partie : Trente ans de gaullisme local et social, ….....p. 152

A) Un député à la gauche de l'hémicycle, ….....p. 152
B) Un conseiller général résolument gaulliste et briviste, ….....p. 166
C) Jean Charbonnel maire ou la volonté assumée d'émergence d'une capitale régionale, ….....p. 194
D) Un élu au service de l'intercommunalité, ….....p. 213

Troisième partie : Jean Charbonnel ou le représentant national de la gauche gaulliste, ….....p. 227

A) Jean Charbonnel : un responsable du mouvement gaulliste (1962-1974), ….....p. 227
B) La Fédération des Républicains de Progrès, un mouvement national en devenir (1975-1979), p. 247
C) Dans un no man's land politique (1979-1993), ….....p. 265
D) Le temps du repli ? (1993-2014), ….....p. 277

Quatrième partie : Le dernier élan de la gauche gaulliste ministérielle, ….....p. 287

A) Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ou dans le domaine privilégié du général, ….....p. 287
B) Un ministre du Développement industriel et scientifique ou un ministre gaulliste de l'indépendance nationale, ….....p. 294

Conclusion générale, ….....p. 319

Bibliographie, ….....p. 337

Annexes, ….....p. 348

Consacrer une thèse à Jean Charbonnel nécessite d'étudier plusieurs facettes de sa vie, tant cet homme a eu un parcours atypique mais pas moins gaulliste. Jean Charbonnel c'est d'abord cet intellectuel, diplômé de grandes écoles comme l'Ecole Normale Supérieure ou l'Ecole Nationale d'Administration, sans oublier cet agrégé d'Histoire qui tenta, un instant, la voie du doctorat auquel il renonça finalement. C'est aussi ce professeur d'Histoire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, puis cet écrivain qui publia quatorze ouvrage, aussi bien ses mémoires que des essais politiques ou des livres à caractère historique. Puis c'est cet homme politique local et national, qui fut maire de Brive, en Corrèze, de 1966 à 1995, député de la Corrèze durant quinze années cumulées, président d'intercommunalités, conseiller général du département de 1964 à 1988, président-directeur général de la Société pour le développement économique du Centre et du Centre-Ouest de 1968 à 1972, sans oublier ses fonctions de secrétaire d'Etat à la Coopération entre 1966 et 1967 puis de ministre du Développement industriel et scientifique de 1972 à 1974. Ce fut aussi un cadre du mouvement gaulliste en tant que secrétaire national puis secrétaire général adjoint entre 1967 et 1971, puis un responsable politique comme président de la Fédération des Républicains de Progrès entre 1976 et 1980.
Dès lors, étudier tous ses visages requiert non seulement du temps mais aussi une analyse permettant de comprendre en quoi ils façonnent une personnalité politique d'envergure nationale, qui ne semblait pas forcément destinée à ce type de carrière. Surtout, plus que ce simple parcours, qui à première vue paraît bien commun à celui d'hommes politiques qui lui sont contemporains, il est nécessaire de comprendre son appétence manifeste pour le gaullisme et les raisons qui l'ont conduit à devenir un gaulliste authentique, gaullisme qu'il a défendu tant à travers ses ouvrages que ses mandats.

**Une enfance marquée par l'Histoire et l'amour de la Nation**

Jean Charbonnel est né le 22 avril 1927 à La Fère, ville de 3.000 habitants environ, située dans le département de l'Aisne, enfant de Jeanne Boyer et de Paul Charbonnel, fonctionnaire du ministère des Finances.
Toutefois, Jean Charbonnel passe les douze premières années de son existence à Fontainebleau, ville où vient d'être affecté son père. De cette cité, il garde un souvenir émerveillé, déjà marqué par l'Histoire de France que lui rappelait chaque pierre de la ville, sans oublier l'incomparable château, terrain de chasse privilégié des Rois de France, revisité par François Ier, puis redécouvert par Henri IV et enfin rendu célèbre par Napoléon Ier.

Malgré sa naissance en Picardie et une enfance passée à Fontainebleau, Jean Charbonnel dispose bien de racines corréziennes de par ses arrières-grands-parents, originaires des pourtours du Limousin et du Quercy. Son arrière-grand-père maternel avait quant à lui trouvé refuge en Corrèze, après avoir été obligé de quitter la Haute-Bretagne au moment de la Révolution française, sa famille ayant été entièrement massacrée par les Révolutionnaires et victime des noyades de Carrier. « En m'y retrouvant aujourd'hui [en Corrèze], je sais bien que mes racines sont là […] »[1].

Dans ses mémoires, Jean Charbonnel dépeint ses aïeux comme ayant été fidèles aux idées royalistes et bonapartistes, avant qu'ils acceptent le régime républicain s'installant progressivement. Républicaine du lendemain, sa famille ne transigea en revanche jamais avec les valeurs catholiques auxquelles elle croyait. Malgré cette foi en des convictions politiques et religieuses, jamais ses ancêtres ne franchirent le pas de l'engagement électoral. Ce n'est qu'au XXè siècle, que le grand-père paternel de Jean Charbonnel devint maire d'une commune corrézienne, Perpezac-le-Noir, qu'il dirigea pendant trente ans sous les couleurs du radicalisme et que son grand-père maternel fut maire-adjoint de Cherveix, en Dordogne.

1. CHARBONNEL Jean, *A la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996, p. 16.

Le père de Jean Charbonnel, ancien soldat de la Grande Guerre qui avait été gazé en 1916 sur le front de Somme, ce qui eut pour conséquence d'affaiblir chaque jour sa santé, était proche de la droite dite libérale, représentée par l'Alliance démocratique dont l'un des leaders était Paul Reynaud. Quant à sa mère, elle exécrait la République. Aussi l'expérience du Front populaire fut assez mal ressentie par cette famille, même si les attaques véhémentes de la droite la plus dure n'en furent pas pour autant tolérées.

Jean Charbonnel, malgré les valeurs maternelles, fut inscrit au collège public de Fontainebleau, les enseignements y étant meilleurs que dans les établissements privés. Passionné par l'Histoire de France, le jeune Jean dévore bon nombre d'ouvrages relatant des contes et légendes, tout en s'adonnant à la lecture des livres de Jules Verne ou de la comtesse de Ségur, Alexandre Dumas devant prendre très vite beaucoup d'importance. Au fil de son apprentissage, les auteurs classiques prirent aussi une très grande place dans son Panthéon littéraire, dont Chateaubriand.

**Une jeunesse bouleversée par la débâcle … et le gaullisme**

La jeunesse de Jean Charbonnel, comme celle de bon nombre de jeunes gens de cette génération, fut bouleversée par la Seconde Guerre Mondiale.
Chassés par l'arrivée proche de l'occupant nazi, Jean Charbonnel et ses parents durent abandonner leur résidence pour tenter de gagner au plus vite Tulle, où habitait sa grand-mère maternelle. Ce fut alors trois journées malheureuses pour le collégien, puisqu'après avoir été pris sous les frappes aériennes allemandes, la famille dut abandonner son véhicule au pont de Sully-sur-Loire et Jean Charbonnel vit mourir sous ses yeux l'un de ses camarades. Pendant une journée, il perdit même ses parents, « et ne dus ma survie qu'au pain que des soldats me donnèrent »[1]. Puis une fois les parents retrouvés, ils tentèrent difficilement de gagner Tulle à bord d'une voiture les ayant pris comme passagers. C'est lors de ce périple, le 21 ou 22 juin 1940, que Jean Charbonnel entend parler pour la première fois d'un homme au nom providentiel, le général de Gaulle, souhaitant continuer le combat depuis l'Angleterre. Mais le jeune collégien ne peut qu'assister incrédule au délitement de son pays sous la férule allemande. Trop jeune pour s'engager entièrement dans l'action résistante, Jean Charbonnel n'en est pas pour le moins inactif. Lors du retour de la famille à Fontainebleau en septembre 1940 puis à Paris où son père fut muté en 1942, Jean Charbonnel distribue des numéros des *Courriers de l'Air* ou des exemplaires des *Conseils à l'Occupé* de Jean Texcier, ces derniers circulant depuis le mois de novembre 1940 parmi ses camarades de classe. Déjà en 1941, lors d'un voyage en train, il avait été sérieusement rappelé à l'ordre pour avoir critiqué ouvertement Pétain. Il avait même décidé de porter, durant quelques jours de l'année 1942, l'étoile jaune que les juifs étaient condamnés à arborer, par solidarité avec des élèves israélites du lycée Henri-IV. Toutefois, il participe « modestement », selon ses propres mots, aux organisations lycéennes de Résistance. A la fin 1943, Jean Charbonnel se rapproche de ses camarades prêts à passer au maquis, le groupe ainsi formé étant chapeauté par l'Organisation Civile et Militaire (O.C.M.), organisation républicaine mais hostile à la IIIè République[2]. Ce groupe de jeunes gens devait se réunir durant l'été 1944 à Dijon, mais Jean Charbonnel ne put s'y rendre à cause de l'impossibilité de prendre un train, alors que certains de ses collègues s'étaient retrouvés près d'Orléans, à la Ferté Saint-Aubin, où ils furent fusillés par les miliciens. Ce retard lui sauva la vie même si la disparition de ses camarades le marquera pour le restant de ses jours. Jean Charbonnel conduit cependant des actions patriotes puisque, en janvier 1944, avec un groupe de camarades des classes de philosophie et d'hypokhâgne du lycée Henri-IV, il organise une séance de théâtre en l'honneur de Jean Giraudoux, les rumeurs indiquant que l'auteur de *La Guerre de Troie n'aura pas lieu* venait d'être fait prisonnier par la

1. CHARBONNEL Jean, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, p. 24.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette 1, face A, 243'.

Gestapo. Poursuivant ses études durant cette période sombre de l'Histoire, Jean Charbonnel a d'ores et déjà compris que la légitimité du pouvoir ne se situait pas à Vichy mais bien du côté du général de Gaulle.
Sa mère et sa soeur aînée, en relation depuis 1940 avec des jeunes résistants, encouragèrent Jean dans ses actions résistantes. Quant à son père, en tant qu'ancien Poilu, il regardait avec un certain respect la figure du maréchal Pétain, bien qu'il ait toujours adhéré à un sentiment anti-allemand. Toutefois, lors de la libération de Paris, la famille Charbonnel habitant au coeur des quartiers d'où allait être lancée l'insurrection, accepta de mettre à disposition de la compagnie Saint-Michel, affiliée à l'O.C.M., ses fenêtres pour y placer des mitrailleuses, rue Danton à proximité de la place Saint-Michel[1]. Cet épisode de l'abandon national, la Résistance puis la Libération ne faisaient que conforter le patriotisme dans lequel il avait été élevé.

**Sur le chemin des grandes écoles**

Brillant élève, Jean Charbonnel franchit chaque stade de sa scolarité sans vraiment de difficultés. Etudiant en classes préparatoires aux grandes écoles, d'abord au lycée Henri IV où sa scolarité est interrompue à partir de mars 1943, à cause de la guerre et de quelques faits de Résistance, Jean retourne en hypokhâgne à la rentrée 1944, hypokhâgne très vite transformée en khâgne mais échoue une première fois au concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure en 1945, étant donné que la guerre l'avait empêché de suivre l'ensemble des cours. Il s'inscrit à partir de 1946 au lycée Louis le Grand[2] et réussit alors le concours d'entrée à l'E.N.S. en juillet 1947, après avoir hésité quelque temps, au lendemain de l'obtention de son deuxième baccalauréat, à entrer à l'Ecole coloniale. C'est dans ces lycées que Jean Charbonnel forge ses principales valeurs, influencé par ses professeurs comme Jean Boudout, André Alba ou encore Etienne Borne, « […] à qui je dois sans doute le plus »[3].
Après la réussite au concours de la rue d'Ulm en 1947, Jean Charbonnel s'attaqua à celui de l'agrégation d'Histoire, qu'il révisa durant l'année universitaire 1950-1951 et qu'il obtint. Affecté, après cette nouvelle réussite, à la Fondation Thiers, en tant qu'attaché de recherche, Jean Charbonnel fut rapidement déçu de ce nouveau parcours. Bien qu'il ait travaillé sur l'Histoire religieuse, en consacrant notamment un diplôme d'études supérieures à Louis Veuillot, il ne parvint pas à poursuivre son projet de thèse sur l'Eglise de Paris au XIXè, en somme ennuyé d'avance par tout le travail à accomplir. Deux ans après avoir rejoint cette fondation, il fut tenté par le concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration, pour satisfaire son envie d'action. C'est dans la promotion Guy Desbos (1954-1956) que Jean Charbonnel fut élève après avoir triomphé du concours. A la sortie de l'école, il choisit l'un des grands corps, à savoir la Cour des Comptes afin de servir l'Etat dont le respect lui avait été inculqué très tôt par sa famille.
C'est à la Cour des Comptes, que quelques années plus tard, il rencontre Jacques Chirac, bien que n'ayant été que très peu en contact avec ce dernier au sein de l'institution.

**L'héritage idéologique et les premiers engagements militants**

Toutefois, il est difficile de comprendre Jean Charbonnel sans ressentir ce que la Deuxième Guerre Mondiale a pu être pour lui. Elle a contribué à forger son caractère, son esprit de résistance, son patriotisme, son « anticonformisme », selon son expression, devant les effets de mode, ainsi que sa passion réfléchie pour les hommes qui osent dire non. C'est donc dès 1940 que l'esprit gaulliste de Jean Charbonnel se révéla.
A ce gaullisme, il convient d'ajouter la pensée de trois hommes qui va l'éclairer tout au long de sa

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette 1, face A, 322'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette 1, face A, 47' à 93'.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 45.

carrière : celle de Charles Péguy, de Marc Sangnier et d'Edmond Michelet. « Alors que je n'étais pas encore engagé dans la vie publique, Péguy m'a ouvert un monde nouveau, dans les lettres et dans l'action, tandis que Sangnier m'apprenait l'audace du pionnier et Michelet le prix de la fidélité »[1]. Nous le comprenons d'emblée : Jean Charbonnel est un homme de convictions avec lesquelles il ne peut transiger. En tant que gaulliste, il se doit de synthétiser la pensée de ces trois hommes. Agir pour défendre les intérêts de la France ; ne pas être effrayé par les nouveaux combats à mener ; respecter ses engagements, « car je reste persuadé que l'on peut faire de la bonne politique avec de " bons " sentiments, ceux notamment qu'inspire la passion nationale : courage, persévérance, fidélité, ceux-là mêmes qui m'avaient attiré dans l'aventure gaullienne »[2]. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'éloignera d'hommes politiques comme Jacques Chirac qui, au nom d'un certain opportunisme politique, réduiront le gaullisme à peu de choses.

Dès la fin de la guerre, Jean Charbonnel, intéressé par la nécessaire restructuration de la France, se rapproche sans y adhérer, car encore trop jeune, du Mouvement des Républicains Populaires (M.R.P.)[3], dont l'un des fondateurs fut Marc Sangnier, lui aussi originaire de la Corrèze et qui repose aujourd'hui dans le cimetière de Treignac, au Nord du département. Ce M.R.P. correspond à « la traduction politique du gaullisme instinctif qui m'animait »[4], selon les propres mots de l'intéressé. Etienne Borne qui eut une grande influence sur J. Charbonnel, comme cela fut dit précédemment, était l'un des représentants du mouvement, ce qui peut expliquer la connivence de J. Charbonnel avec le M.R.P. Cependant, à partir de 1946, le M.R.P. jugea nécessaire de participer plus en avant à la vie politique après avoir soutenu le deuxième projet de Constitution proposé à la France. Le jeune Charbonnel n'accepta pas cette vision des choses. Toutefois, à la fin de l'année 1973, Jean Charbonnel, appuyé par Joseph Fontanet, Maurice Schumann et André Diligent[5], envisagea l'idée de refonder le M.R.P. pour contrer la dérive droitière du gouvernement Messmer, l'objectif étant de redonner vie aux valeurs démocrates-chrétiennes. Mais ce projet n'aboutit jamais.
De vingt à vingt-cinq ans, J. Charbonnel adhère au Rassemblement du Peuple Français (R.P.F.), d'abord à la fédération de Paris où il eut le sentiment d'être peu utile, puis en Corrèze durant les

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 67.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 45.
3. DULPHY Anne, MANIGAND Christine, Entretien avec Jean Charbonnel, *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 30.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, pp. 34-35.
Joseph Fontanet (1921-1980) a été élu député à toutes les élections législatives qui eurent lieu de 1956 à 1973 dans le département de la Savoie. Il est aussi conseiller général de Savoie de 1951 à 1976 et président du Conseil général de 1964 à 1976, puis maire de Saint-Martin de Belleville (Savoie) de 1965 à 1977. Il a été à plusieurs reprises ministre : secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce du 9 janvier au 17 novembre 1959 ; secrétaire d'Etat au Commerce intérieur du 17 novembre 1959 au 24 août 1961; ministre de la Santé Publique et de la Population du 24 août 1961 au 16 mai 1962 ; ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972 ; ministre de l'Education nationale du 6 juillet 1972 au 27 mai 1974. De 1964 à 1966 il sera aussi secrétaire général du M.R.P. Il est assassiné le 2 février 1980.
Maurice Schumann (1911-1998) a été membre de la première et seconde Assemblée nationale constituante. Il est ensuite élu député du Nord de 1946 à 1973. Il est secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 11 août 1951 au 7 janvier 1953 ; puis du 10 janvier 1953 au 28 juin 1953 et du 2 juillet 1953 au 19 juin 1954. Par ailleurs, il est conseiller municipal de Lille (1953-1955). Il fut ministre délégué à l'Aménagement du territoire du 15 avril au 16 mai 1962 ; ministre d'Etat en charge de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales du 7 avril 1967 au 10 juillet 1968 ; ministre d'Etat en charge des Affaires sociales du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969 ; ministre des Affaires étrangères du 22 juin 1969 au 16 mars 1973. Conseiller municipal de Comines (1971-1977), il fut aussi conseiller général du Nord dans les années 1960, conseiller régional (en 1974) avant d'être élu sénateur du Nord de 1974 à sa mort en 1998. Il est élu à l'Académie Française en 1974.
André Diligent (1919-2002), est élu maire-adjoint de Roubaix de 1949 à 1954 puis de 1965 à 1977, puis maire de 1983 à 1994. Il est connu pour avoir été député du Nord de 1958 à 1962, puis sénateur de 1965 à 1974 et de 1983 à 2001. Il fut conseiller régional dans le Nord de 1973 à 1974, puis de 1986 à 1992. Il fut également député européen de 1979 à 1984.

vacances passées chez ses grands-parents, sans pouvoir réellement approcher les figures politiques locales. Conscient de l'étiolement du R.P.F., notamment après le vote d'investiture de certains parlementaires gaullistes en faveur du gouvernement Pinay, ce que Jean Charbonnel n'accepta pas, ce dernier reprend tout de même sa carte en 1954 et 1955, alors que le mouvement survit. Mais il adhère dès sa création au Centre National des Républicains Sociaux[1], formation constituée en 1955, sous l'égide de Jacques Chaban-Delmas[2]. Heureux que les Républicains Sociaux puissent accompagner l'expérience gouvernementale de Pierre Mendès France, Jean Charbonnel n'en est que plus déçu de leur échec.
Il commence alors à douter de la possibilité d'en finir avec ce régime et de la nécessaire restructuration des institutions : « […] était-il décidément impossible de rénover la République ? »[3] C'est pourquoi, aidé par des collègues de la Cour des Comptes, Jean Charbonnel décida d'écrire à Pierre Mendès France afin d'en appeler au retour du Général. Il n'eut jamais de réponse : l'hostilité grandissante de Pierre Mendès France à l'égard de Charles de Gaulle devait désespérer J. Charbonnel.

Parallèlement à son entrée à la Cour des Comptes en 1956, tout en respectant le devoir de réserve auquel il est contraint en tant que haut fonctionnaire, Jean Charbonnel adhère « discrètement » comme il le précisa, à l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (U.S.R.A.F.) de Jacques Soustelle[4] : « celui-ci avait pour moi la double auréole du compagnon des premiers temps du gaullisme et de l'ancien gouverneur général de l'Algérie, qu'avait nommé Mendès France pour promouvoir, avec fermeté, les réformes de justice et de progrès que je souhaitais »[5]. En effet, Jean Charbonnel se sent attaché à l'Algérie, cet engouement pour ce pays étant renforcé après son passage au ministère du Sahara, dont le ministre de tutelle n'était autre que Jacques Soustelle. La conservation de l'Algérie française correspondait pour Jean Charbonnel à un sentiment patriote, lui qui était marqué par la perte de l'Indochine. Son souhait était donc de renforcer l'influence française en Afrique. Toutefois, après la tentative de putsch du 22 avril 1961, Jean Charbonnel doit faire un choix crucial : soit se ranger derrière la République attaquée et soutenir l'action du général de Gaulle, soit accepter la voie radicale de défense de l'Algérie française : « […] ou bien je suivais la voie déterminée par le général de Gaulle, ou bien j'obéissais aux pulsions, qui restaient fortes en moi, qui me poussaient à tout faire pour garder dans la République l ' " aimée et souffrante Algérie " de Soustelle »[6]. L'appel de la raison et de la fidélité gaullienne sera le plus fort.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 86.
2. POZZI Jérôme : *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, pp. 33-37.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 86.
4. Jacques Soustelle (1912-1990) est reçu premier à dix-sept ans au concours de Normale Supérieure, pour devenir premier à l'agrégation de philosophie à vingt-ans. Après la débâcle de 1940, il rejoint Londres au mois de juillet et reçoit la tâche de coordonner les services de renseignements, et devient Commissaire régional de la République à Bordeaux lors de la Libération, puis député de la Mayenne à la première Assemblée constituante. Il devient ministre de l'Information du 30 mai 1945 au 21 novembre 1945 puis ministre des Colonies du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946. Parallèlement il occupe la fonction de secrétaire général du R.P.F. (1947-1951). Il est élu député du Rhône en 1951 et devient président du groupe R.P.F. au Palais Bourbon, avant d'être réélu en 1956, tout en étant conseiller municipal de Lyon (1953-1961). Il est Gouverneur général de l'Algérie du 1er février 1955 au 30 janvier 1956. Réélu député en 1958, il devient aussi ministre de l'Information du 7 juillet 1958 au 8 janvier 1959, puis ministre délégué chargé du Sahara, des D.O.M.-T.O.M. et de l'Energie atomique du 13 février 1959 au 5 février 1960, démis de ses fonctions pour sa défense de l'Algérie française. D'ailleurs en 1959 il fonda le Rassemblement pour l'Algérie Française. Il part en exil de 1961 à 1968. En 1969, il soutient Alain Poher, et fonde le Mouvement National Progrès et Liberté, pour être élu conseiller municipal de Lyon en 1971, puis député du Rhône en 1973. De 1975 à 1977, il est vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes puis est élu en 1983 membre de l'Académie française.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 59.
6. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, pp. 60-61.

**De la IVè République abhorée à la Vè République désirée**

A sa sortie de l'E.N.A., Jean Charbonnel découvre donc les arcanes de la Cour des Comptes, où contrairement à certains de ses camarades attirés par les cabinets ministériels, il entend se familiariser avec ses nouvelles obligations professionnelles. En effet, il ne souhaite pas collaborer avec les services d'une IVè République qu'il condamne. Parallèlement, de 1957 à 1963, il est maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris où Jacques Chapsal souhaite qu'il reste[1] : mais l'envie de participer au déploiement de la Vè République lui paraît essentiel.
En effet, le retour du général de Gaulle au pouvoir modifie sa conception et il ne rechigne plus à entrer dans les cabinets ministériels. C'est alors qu'en 1959 il accepte de mener à bien une mission, aux confins de l'administration et du cabinet, au ministère du Sahara de Jacques Soustelle. Son objectif est de permettre le bon fonctionnement des nouveaux départements des Oasis et de la Saoura et de veiller à bien partager entre eux et l'Organisation commune des régions sahariennes, la redevance que les firmes pétrolières versent à la France[2]. Puis Jean Charbonnel fait ensuite partie de l'équipe de Bernard Chenot[3], alors ministre de la Santé publique, du 9 janvier 1959 au 24 août 1961, dans le gouvernement de Michel Debré. Son travail consiste principalement à s'occuper de la lutte contre les fléaux sociaux, et il doit traiter du cas du proxénétisme, avant d'être l'un des initiateurs de la loi du 12 août 1961, relative à la lutte contre la pollution de l'atmosphère. Jean Charbonnel participe également à la refonte du secteur hospitalier, à travers la création des Centres Hospitaliers Universitaires (C.H.U.), l'instauration du plein temps hospitalier, et la fondation de l'Ecole nationale de la Santé publique dont il rédige les statuts[4], école chargée de former les hauts fonctionnaires évoluant dans ce milieu.
Puis il entre au ministère de la Justice, lorsque Bernard Chenot change de portefeuille pour devenir ministre de la Justice, le 24 août 1961 jusqu'à la fin du gouvernement Debré, le 14 avril 1962. Jean Charbonnel exerce alors ses fonctions à un moment où la guerre d'Algérie s'intensifie et à une période où le ministère doit veiller à l'emprisonnement des soldats putschistes d'avril 1961 et de certains militants du Front de Libération Nationale (F.L.N.). Dans ce contexte de panique grandissante, Jean Charbonnel participe avec des collègues à l'organisation de réseaux réunissant fonctionnaires et membres des ministères pour résister éventuellement à un coup de force contre la République[5]. Pendant cette guerre d'Algérie, Jean Charbonnel est même gravement menacé de mort à plusieurs reprises, aussi bien lorsqu'il se rendit dans ce pays en tant que conseiller du ministre Jacques Soustelle puisqu'il fut accueilli par une harka qui avait pour ordre de l'exécuter, que lorsqu'il fut conseiller au ministère de la Justice comme l'atteste sa filature jusqu'à son domicile par un groupe d'individus. Jean Charbonnel ne se laisse pas pour autant impressionner et fonde aux côtés de Jacques Dauer, de Maurice Schumann, de Germaine Tillion et d'Anise Postel-Vinay[6] le

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette 1, face A, 749'.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 87.
3. Bernard Chenot (1909-1995) entre en 1932 au Conseil d'Etat. Il devient ministre de la Santé publique et de la Population du 7 juillet 1958 au 24 août 1961, puis ministre de la Justice du 24 août 1961 au 14 avril 1962. Il est membre du Conseil Constitutionnel entre 1962 et 1964, puis vice-président du Conseil d'Etat de 1971 à 1978. Il soutient François Mitterrand en 1981.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 89.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 92.
6. D'origine corrézienne comme J. Charbonnel, Jacques Dauer (1926-2008) est un militant historique du gaullisme, connu pour son authenticité et son comportement tonitruant. Affecté au 3è commando de France puis au Bataillon de Choc de la 1ère Armée de De Lattre de Tassigny, il participe à la Libération du pays entre 1944 et 1945. Il est l'un des représentants du gaullisme de gauche à travers plusieurs formations qu'il anima comme le Mouvement pour la Communauté créé en 1959, qu'il cessa d'animer au moment de la fin de la guerre d'Algérie car ayant été utilisé par des barbouzes. Puis il fonde en 1964 le Front du Progrès. Imprimeur, il anima des journaux gaullistes comme *Paris-Jeune* sous la IVè République ou encore *Le Télégramme de Paris*. Véritable militant, il n'a jamais exercé de mandat politique, si ce n'est celui de conseiller municipal de Samois (Seine-et-Marne).
Germaine Tillion (1907-2008) est une célèbre ethnologue française qui participa dès 1940 à l'organisation des premiers réseaux de Résistance à travers le groupe du Musée de l'Homme. Arrêtée, elle est incarcérée le 13 août 1942 à la prison

Fonds de solidarité franco-algérien[1] afin de collecter de l'argent nécessaire pour répondre à la crise sociale provoquée entre autre par le départ des pieds-noirs. De même en 1965, Jean Charbonnel se rallie à Edmond Michelet[2] qui constitue l'Association France-Algérie.
Une fois les accords d'Evian signés, Jean Charbonnel continue à exercer ses fonctions dans les cabinets ministériels puisque après le départ de Bernard Chenot du gouvernement, il devient grâce à sa fibre démocrate-chrétienne conseiller technique au ministère en charge des relations avec le Parlement mais à cause d'une dispute avec son ministre Roger Dusseaulx[3], il devient directeur de cabinet de Pierre Dumas[4], secrétaire d'Etat aux Travaux publics durant un mois, sous la tutelle du M.R.P. Robert Buron[5] alors ministre des Travaux publics et des Transports. Le départ précipité de Robert Buron de son ministère, lui qui n'a pas apprécié le discours de Charles de Gaulle sur la Volapük[6], pousse Pierre Dumas à devenir secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

---

de la Santé à Paris puis est transférée à Fresnes en octobre, puis déportée à Ravensbrück le 31 octobre 1943.
Anise Postel-Vinay (1922-) est arrêtée le 15 août 1942 pour sa participation à la Résistance et déportée en octobre 1943 à Ravensbrück.

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 63.

2. Edmond Michelet (1899-1970) préside la Jeunesse catholique du Béarn et milite jusqu'en 1928 à l'Action française. En 1930, il devient président de la Jeunesse catholique de la Corrèze où il vient de s'installer. Le 17 juin 1940, il appelle la population de Brive à la Résistance, et devient chef du mouvement Combat pour la région R5. Arrêté le 25 février 1943 par la Gestapo à Brive, il est transféré à Fresnes puis à Dachau. Libéré du camp en juin 1945, où il a présidé le Comité patriotique français, il devient ensuite membre de de l'Assemblée Consultative Provisoire et député des deux Assemblées Nationales Constituantes (Corrèze). En 1945, il est élu député M.R.P. de la Corrèze et devient ministre des Armées du 21 novembre 1945 au 16 décembre 1946. Réélu député en 1946, il est battu en 1951. Il participe à la création du Mouvement des Républicains Populaires Indépendants qui soutiennent l'action du général de Gaulle. De 1952 à 1959, il est sénateur de la Seine et vice-président du Conseil de la République en octobre 1957. Il est ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 9 juin 1958 au 8 janvier 1959, puis ministre de la Justice du 9 janvier 1959 au 24 août 1961. Entre 1962 et 1967, il est membre du Conseil Constitutionnel, puis ministre d'Etat, en charge de la Fonction publique du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, ministre d'Etat sans portefeuille du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968, avant d'être élu député du Finistère en 1968. Du 22 juin 1969 au 9 octobre 1970, date de sa mort, il est ministre aux Affaires culturelles.

3. Roger Dusseaulx (1913-1988) est un ancien Résistant qui devient membre des deux Assemblées constituantes (Seine inférieure) puis est élu député de Seine inférieure de 1946 à 1951, et de 1958 à 1973. Il fut conseiller de Paris durant la IVè République puis devient ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement du 15 avril au 16 mai 1962, puis ministre des Travaux publics et des Transports du 16 mai au 28 novembre 1962.

4. Pierre Dumas (1924-2004) s'engage dans la Résistance durant sa jeunesse. Il est élu conseiller général de Savoie de 1958 à 1986, et sera à ce titre vice-président de l'institution de 1982 à 1986. Il est aussi député de Savoie de 1958 à 1973, lorsqu'il n'est pas au gouvernement. En effet, il est secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 15 avril au 16 mai 1962, puis secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement du 16 mai 1962 au 1er avril 1967, puis secrétaire d'Etat au Tourisme du 7 avril 1967 au 31 mi 1968, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969. Il fut par ailleurs maire de Chambéry de 1959 à 1977, et de 1983 à 1989, sénateur de Savoie de 1986 à 1995, conseiller régional de Rhône-Alpes de 1983 à 1998 et vice-président de cette assemblée entre 1986 et 1998.

5. Robert Buron (1910-1973) est docteur en Droit et cotoie les Croix de Feu et les Jeunesses patriotes ce qui l'amène à participer aux manifestations du 6 février 1934, avant de rejoindre, sous l'influence de Georges Bideault, les Jeunesses Démocrates Populaires. Pendant la guerre, il travaille dans des organismes créés par Vichy tout en rejoignant l'Organisation Civile et Militaire et des réseaux de Résistants. A la Libération, il est membre des deux Assemblées Nationales Constituantes (Mayenne), puis et réélu tout au long de la IVè République. Il participe à la fondation du M.R.P. En 1953, il devient conseiller général de Mayenne, puis maire de Villaines-la-Juhel (1953-1970). Il occupe plusieurs fonctions ministérielles puisqu'il est secrétaire d'Etat aux Affaires économiques du 29 octobre 1949 au 11 août 1951, ministre de l'Information du 11 août 1951 au 20 janvier 1952, ministre des Affaires économiques du 20 janvier au 8 mars 1952, puis du 8 janvier au 28 juin 1953, ministre de la France d'Outre-Mer du 19 juin 1954 au 20 janvier 1955, ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan du 20 janvier au 23 février 1955, ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme du 9 juin 1958 au 16 mai 1962. Il fut l'un des négociateurs des accords d'Evian. En 1971, il rejoint le P.S. et sera maire de Laval de 1971à 1973.

6. Le 15 mai 1962, Charles de Gaulle tient une conférence de presse à l'Elysée, devant près de 800 journalistes. Quelques jours après l'échec du plan Fouchet qui prévoyait, selon ses vues, une construction européenne inter-gouvernementale, il raille les tenants de l'intégration européenne qu'il symbolise à travers la référence à cette langue prétendument universelle : le volapük. Les ministres M.R.P., favorables à une Europe davantage fédérale quitteront le gouvernement au lendemain de cette intervention.

Cependant Jean Charbonnel préfère désormais retourner à la Cour des Comptes plutôt que de suivre son ministre[1], bien que la conférence de presse du général ne l'ait en rien choqué.
Alors qu'il est responsable de l'Union pour la Nouvelle République (U.N.R.) pour la circonscription de Sèvres-Saint-Cloud, où il réside, Jean Charbonnel souhaite franchir un cap et se lancer en politique, en cette année 1962. A la recherche d'une circonscription, Jean Charbonnel entame des pourparlers avec ses proches. Louis Terrenoire et Jacques Baumel[2] lui demandent alors d'essayer de conserver le siège du député gaulliste sortant, Jean Filliol, dans la deuxième circonscription de la Corrèze[3].

La carrière et le parcours politique de Jean Charbonnel allaient-ils être prometteurs ? L'intéressé devait s'y atteler du mieux qu'il pouvait. C'est bien évidemment ce parcours qui est abordé dans les pages suivantes.

**Jean Charbonnel et le gaullisme en Corrèze**

Jean Charbonnel est donc devenu gaulliste dès son enfance, marquée par la Seconde Guerre Mondiale. La voix du général de Gaulle lui indiquait le chemin de la légitimité et lui inculquait le sens de l'Etat et du patriotisme. Comme nous allons le montrer par la suite, Jean Charbonnel s'est voulu un gaulliste authentique, sûr de son interprétation du gaullisme qu'il considérait, à l'instar de Charles de Gaulle en personne, comme un « système de pensée, de volonté et d'action »[4]. Ce système, Jean Charbonnel le fait donc sien et l'habite à travers l'ensemble de ses mandats afin de mener une action politique qui réponde à ses convictions gaullistes. La thèse s'efforce donc de montrer comment cet intellectuel, après avoir soutenu l'élaboration de la Vè République, décide de devenir un élu gaulliste en Corrèze, dans une terre radicale-socialiste qui lui est plutôt hostile. En dépit des revendications de celui-ci à se vouloir gaulliste, il est plus que nécessaire de savoir en quoi son action le rapproche du gaullisme, que ce soit à travers ses mandats locaux ou nationaux. De plus, ses premiers pas politiques en Corrèze le poussent à affronter directement la gauche radicale, socialiste et communiste. Symboliquement, Jean Charbonnel ne peut qu'apparaître comme un homme de droite qui dispute les mandats locaux à la gauche corrézienne jusqu'à présent peu inquiétée. Pouvons-nous nous contenter de faire de Jean Charbonnel ce candidat de droite, disposé à mettre un terme à l'hégémonie de la gauche en Corrèze ? De plus ses candidatures font-elles de lui un véritable gaulliste ou se contente t-il d'habiter le costume de l'homme de droite dans son plus simple appareil ? Toutes ces questions sont déterminantes pour comprendre les premiers pas du gaulliste Charbonnel en terre corrézienne. Cependant entre le positionnement initial du candidat et l'évolution de l'élu, un fossé tend à se creuser peu à peu. Son goût déterminé à oeuvrer pour une meilleure justice sociale, son rapprochement des socialistes les plus compatibles avec la Vè

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette 1, face A, 841' à 859'.
2. Louis Terrenoire (1908-1992) est un ancien Résistant qui fut arrêté à deux reprises par la Gestapo et déporté à Dachau. Il est député de l'Orne durant les deux premières Assemblées Nationales Constituantes, puis durant la Ière législature. Il est exclu du M.R.P. et devient secrétaire général du R.P.F. (1952-1954), avant d'être secrétaire général de l'U.N.R. en 1962. Il est élu député de l'Orne en 1958, 1962, 1967 et 1968, tout en étant maire de Ceaucé (1959-1977). Il fut ministre de l'Information du 5 février 1960 au 24 août 1961, puis ministre délégué en charge des Relations avec le Parlement du 24 août 1961 au 14 avril 1962.
Jacques Baumel (1918-2006) est un Compagnon de la Libération. Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire, il est ensuite député de la Moselle durant la première Assemblée Nationale Constituante puis député de la Creuse lors de la seconde Assemblée Nationale Constituante. Sénateur de la Seine de 1959 à 1967, il est élu député des Hauts-de-Seine de 1967 à 2002. Il est secrétaire général de l'U.N.R. de 1962 à 1966 et fut secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972. Il fut aussi maire de Rueil-Malmaison de 1971 à 2004 et président du Conseil général des Hauts-de-Seine de 1970 à 1973 et de 1976 à 1982.
3. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, pp. 54-55.
4. C'est ainsi que le général de Gaulle définit le gaullisme dans sa conférence de presse du 9 septembre 1968, voir DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Vers le terme, janvier 1966-avril 1969, tome 5*, Paris, Plon, 1970, p. 322.

République, l'orientent vers ceux qui sont baptisés les gaullistes de gauche. Comment un candidat corrézien d'apparence de droite peut-il se rapprocher d'élus de gauche ? Ce parcours est-il souhaité ou ne serait-ce pas plutôt un défaut d'appréciation de son positionnement politique initial ? Après tout, la gauche étant dispersée entre les radicaux, les socialistes et les communistes, pourquoi n'y aurait-il pas une gauche gaulliste, qui plus est en Corrèze ? Nous le remarquons donc, l'évolution politique de Jean Charbonnel, se réclamant du gaullisme, mérite réflexion. De plus son appétence manifeste pour les questions sociales et son action qu'il veut résolument réformiste et progressiste ne peuvent pas en faire seulement un homme de droite. Etudier Jean Charbonnel c'est donc analyser son potentiel caractère gaulliste de gauche ou social, et tenter de comprendre les fondements de ce type particulier de gaullisme.

**Gaullisme de gauche ou gaullisme social ?**

Les premiers pas politiques corréziens de Jean Charbonnel sont donc déterminants pour comprendre ses convictions gaullistes et la manière dont il parvient à se confectionner une place politique atypique entre la droite et la gauche : en ce sens, il se conforme bien au gaullisme comme étant au-dessus des partis et de la distinction gauche-droite.
Son action pour une meilleure justice sociale et ses sympathies pour les socialistes compatibles avec la Vè République pourraient en faire un gaulliste de gauche. Encore faudrait-il savoir si cette expression de gaulliste de gauche a réellement un sens. Le général de Gaulle ayant toujours prôné un large rassemblement sur son nom, le simple fait d'envisager un gaullisme de gauche tendrait à remettre en cause sa pensée, et à s'interroger sur l'existence d'un possible gaullisme de droite. L'étude du parcours de Jean Charbonnel nous permettra d'aborder cette qualification du gaullisme, comme pouvant être de gauche, et surtout d'analyser les possibles fondements intellectuels de ce type de gaullisme. S'il y a un gaullisme de gauche, il repose forcément sur des caractéristiques intrinsèques, et il sera intéressant de savoir si J. Charbonnel les a fait siennes ou s'en est éloigné progressivement.
Cependant l'appétence manifeste pour les questions sociales de la part de J. Charbonnel ne modifierait-elle pas partiellement son sens du gaullisme de gauche ? Effectivement, ne serait-il pas plus approprié de parler alors de gaullisme social à son égard ? Là encore, cela suppose de circonscrire les fondements de ce gaullisme social et de s'interroger sur les distinctions ou rapprochements à établir entre gaullisme de gauche et social.

C'est en cela que la figure de Jean Charbonnel demeure centrale et problématique à la fois. Elle nous permet d'étudier l'implantation du gaullisme au Sud de la Loire, fleuve qui marque habituellement la limite entre les terres gaullistes du Nord et les régions radicales-socialistes et de gauche plus méridionales. L'analyse des premiers pas d'un gaulliste en Corrèze est donc comparable à une étude de cas d'un homme qui arrache ses premiers mandats dans un département qui lui est hostile politiquement. Cela permet aussi d'étudier la place et la position que prend un gaulliste revendiqué dans une terre de gauche afin de savoir s'il se comporte comme n'importe quel élu se réclamant de la droite. De cette première analyse découle forcément l'étude de la tonalité sociale que cet homme donne au gaullisme, ce qui nous permet d'appréhender le gaullisme de gauche ou le gaullisme social afin d'en déterminer la nature et les caractéristiques.

Cette thèse est donc une approche du gaullisme tel qu'il s'est implanté en Corrèze, dans une région toutefois particulière qu'est le Pays de Brive. Être gaulliste dans une terre de gauche ne favoriserait-il pas l'apparition d'un gaullisme de gauche ? *Jean Charbonnel ou le gaullisme de gauche à l'épreuve du terrain* est donc une étude biographique de ce que pourrait être ce type de gaullisme, qualifié aussi parfois de gaullisme social.

**Sur les pas du gaullisme et du gaullisme de gauche**

Les travaux universitaires et les nombreux ouvrages sur le gaullisme ne manquent pas. L'étude renommée de Jean Charlot publiée en 1967 sur le gaullisme politique, à travers son analyse de l'Union pour la Nouvelle République[1] a inauguré, en quelque sorte, un cycle de recherches approfondies sur le gaullisme en tant qu'organisation politique. La thèse de Jérôme Pozzi sur les mouvements gaullistes de 1958 à 1976[2], soutenue en 2008, complétait considérablement le travail précédent en ne se contentant pas de limiter le gaullisme politique au seul mouvement majoritaire que fut l'Union pour la Nouvelle République et ses successeurs. L'auteur consacrait d'ailleurs l'une des premières analyses au gaullisme de gauche en tant qu'organisation politique, en tentant même une classification fort utile des différents courants de ce gaullisme de gauche, des plus révolutionnaires aux plus modérés.

Il est vrai que le gaullisme de gauche en tant que tel a souffert d'un manque de recherches, sans doute parce que son objet d'étude n'apparaît pas si évident, le gaullisme se voulant non partisan, et parce que ce gaullisme de gauche tendait plus aux groupuscules qu'à un mouvement de fond parfaitement organisé. Notons que parallèlement, les études sur le gaullisme présupposé de droite n'ont pas fait l'objet de recherches précises. Mais le travail de l'historien étant justement d'éclairer les zones d'ombres concernant un domaine précis, nous avons vu poindre quelques tentatives d'approche sur le sujet. A ce titre, plusieurs travaux universitaires[3], près de 80% sont des mémoires d'étudiants en Histoire ou science politique, se sont attelés à analyser ce gaullisme de gauche de façon globale. En effet, seuls 20% de ces travaux se sont concentrés spécifiquement sur une organisation représentant ce courant du gaullisme. La réalisation de ces travaux reste assez étendue dans le temps puisque les premiers sont achevés dès 1962, avec un intérêt pour le sujet au milieu des années 1970 et début des années 1980. Notre travail cherche à compléter ces contributions à travers une approche biographique du sujet.

Le gaullisme social n'a pas fait l'objet de travaux spécifiques et cela pour deux raisons principales. D'abord, parce que, comme nous le montrerons dans les pages suivantes, l'expression gaullisme social reste assez récente et parfois semble la continuation du gaullisme de gauche par d'autres moyens. Ensuite, parce que le gaullisme social puise ses sources dans le catholicisme social et la démocratie chrétienne qui ont influencé l'action du général de Gaulle, et qui ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses publications en tant que tels.

Quant aux travaux sur le gaullisme, « les études gaulliennes se portent bien, et le bilan des recherches est impressionnant »[4] comme le confirme Gilles Le Béguec. Le sujet de notre thèse, Jean Charbonnel, a d'ailleurs contribué à cette recherche sur le gaullisme par un certain nombre de publications, dont les deux dernières sont d'ailleurs contemporaines du renouveau historiographique sur le gaullisme : *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage* et son *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*[5].

1. CHARLOT Jean, *L'U.N.R. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Armand Colin, 1967.
2. POZZI Jérôme, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
3. Ces travaux sont recensés dans la bibliographie annexe.
4. LE BEGUEC Gilles, " L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme ". In *Charles de Gaulle : Archives et histoire* [en ligne]. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2016 <http://books.openedition.org/pan/300> (consultation le 7 février 2017).
5. CHARBONNEL Jean : *Pour l'honneur [...]*.
CHARBONNEL Jean : *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*, Chaintreaux, France-Empire, 2014.

**Jean Charbonnel écrivain : de la contribution historiographique aux sources de la thèse**

Jean Charbonnel a été l'auteur de quatorze ouvrages, dont cinq il est vrai résultent d'un travail collectif. Avant de les distinguer selon des catégories particulières, notons bien que ces livres ont apporté leur contribution au débat historiographique sur le gaullisme. Contribution d'autant plus intéressante qu'elle est la production d'un acteur du gaullisme, en tant que militant, élu et dirigeant du mouvement. Aussi ses livres ont été d'un apport essentiel pour dresser le contexte politique et socio-économique dans lequel notre thèse se déroulait. Non seulement ils permettaient de compléter nos lectures sur le gaullisme, mais ils furent aussi des sources précieuses pour la thèse afin de définir l'appréciation personnelle du gaullisme de J. Charbonnel. Bien sûr, cela nécessitait un regard d'autant plus critique qu'il s'agissait en quelque sorte d'une matière première à partir de laquelle la thèse devait se construire. Donc ses ouvrages ont été utiles à deux niveaux : à la fois dans le domaine historiographique puis en tant que sources. Certes, parmi l'ensemble des quatorze ouvrages, certains nous ont été plus utiles que d'autres. Afin d'illuster l'apport de ces livres en historiographie comme en tant que sources, nous allons en proposer une classification en deux temps.

*L'apport de Jean Charbonnel sur l'appréciation du gaullisme*

Jean Charbonnel consacre ses forces à l'étude précise du gaullisme et de son legs politique et institutionnel, à travers quatre livres : *L'aventure de la fidélité* (1976) ; *Le gaullisme aujourd'hui* (1985) ; *De Gaulle au présent* (1990) ; *Le gaullisme en questions* (2002)[1].
Le but est bien, à la manière d'un historien, de rédiger une synthèse de ce que fut le gaullisme tout en faisant preuve de critiques, positives ou négatives, car le risque principal pour l'auteur résidait dans le fait de dépeindre le gaullisme de façon béate et fascinée, sans prendre le recul nécessaire. Or, J. Charbonnel a su observer les réussites et les atermoiements du gaullisme de manière réfléchie, notamment dans *L'aventure de la fidélité* en sachant montrer les limites auxquelles s'étaient heurtés le général de Gaulle puis ses héritiers, qu'elles soient d'ordre socio-économiques, sociologiques ou politiques. D'ailleurs l'ouvrage, construit autour de quatre parties, permet d'analyser les fondements du gaullisme dans la première partie dénommée « Apprentissages », pour ensuite montrer que le gaullisme n'est pas allé au bout de son projet dans « Le gaullisme inachevé » et que le souhait de renouer avec le courant social du gaullisme s'est révélé difficile de 1969 à 1974 comme l'atteste la section intitulée « Le pari perdu » ; enfin, dans « De l'échec à l'espérance », J. Charbonnel montre que malgré l'élection d'un candidat non gaulliste en 1974, les fondements du gaullisme restent inaltérables et se doivent de continuer à inspirer la Nation. Ce livre est surtout intéressant car il offre une analyse sur la politique diplomatique du général de Gaulle au moment où Jean Charbonnel fut notamment secrétaire d'Etat à la Coopération, ce qui nous permet de mieux circonscrire son action alors que les sources concernant sa fonction ministérielle restent peu nombreuses. De même, la description de la façon dont furent vécus les événements de mai 1968 au sein du mouvement gaulliste révèle un état d'atermoiement et de panique que peu de témoins avaient su mettre en relief.
*Le Gaullisme aujourd'hui* est un ouvrage collectif qui regroupe l'ensemble des interventions proposées lors du colloque organisé par le club Nouvelle Frontière, présidé par J. Charbonnel, en 1985. Parmi les intervenants, des universitaires comme par exemple MM. Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean-Marie Mayeur ou François Goguel, mais aussi des hommes qui ont incarné le gaullisme comme MM. Jean Charbonnel, Léo Hamon, Roland Nungesser[2] et même Raymond Barre

1. CHARBONNEL Jean, *L'aventure de la fidélité*, Paris, Seuil, 1976 ; CHARBONNEL Jean (dir.), *Le gaullisme aujourd'hui*, Paris, Julliard, 1985 ; CHARBONNEL Jean, *De Gaulle au présent*, Paris, Flammarion, 1990 ; CHARBONNEL Jean, *Le gaullisme en questions*, Paris, PressescUniversitaires de France, 2002.
2. Léo Hamon (1908-1993) est le fils d'un médecin juif polonais et d'une mère russe, proche de Rosa Luxembourg. Il devient avocat puis docteur en Droit, et milite dans les années 19030 au P.C.F. Durant la guerre, il milite à Combat dans

invité pour sa vision très gaullienne des institutions, lui qui refusait la cohabitation qui semblait déjà se dessiner. Ce colloque a permis de revenir sur « les aspects du gaullisme »[1] avec les travaux essentiellement d'universitaires permettant de déterminer la place du gaullisme dans l'Histoire de France, d'étudier les électorats gaullistes ou les références intellectuelles du gaullisme. Puis une deuxième partie s'est concentrée sur « le legs institutionnel du gaullisme », alternant l'analyse de la pratique des institutions avec leur esprit[2].

Enfin, *De Gaulle au présent* et *Le gaullisme en questions* se ressemblent dans leur volonté de dégager la substantifique moelle du gaullisme. *Le gaullisme en questions*, de par son esprit de synthèse, avec deux-cent vingt pages, permet d'appréhender les caractéristiques essentielles du gaullisme, notamment à travers les chapitres de la première partie qui analysent tous un pilier du gaullisme : la légitimité ; l'autorité ; le rassemblement ; la grandeur et la participation, notions qui en elles-mêmes suffisent à définir l'esprit gaullien. Dans *De Gaulle au présent* nous retrouvons aussi ces caractéristiques principales du gaullisme, comme le confirment les chapitres consacrés à la légitimité (chapitre 1), à la grandeur (chapitre 3), au rassemblement (chapitre 4), à la Nation (chapitre 5) ou à l'autorité de l'Etat (chapitre 6). Mais ces notions sont étudiées dans un contexte plus large avec davantage d'exemples permettant de comprendre que le gaullisme est avant toute chose « un système de pensée, de volonté et d'action »[3] comme l'affirmait de Gaulle en personne lors de la conférence de presse du 9 septembre 1968.

A ces ouvrages consacrés à l'étude du gaullisme, nous pourrions ajouter le livre collectif *De Gaulle vu par les Français* qui recense les descriptions très personnelles de nombreux auteurs, qu'ils aient personnellement connu de Gaulle, en tant que collaborateurs ou ministres ou comme adversaires politiques, ou qu'ils l'aient servi dans la Résistance ou côtoyé grâce à la presse, à la radio. C'est alors que Jean Charbonnel livre son témoignage pour rappeler ce que lui inspire la figure du général, à la fois historique, familière et paternelle[4].

Nous nous devons aussi de mentionner l'ouvrage original *Les Légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*[5] dans lequel Jean Charbonnel retrace les fondements intellectuels du légitimisme en tant que doctrine, des premiers contre-révolutionnaires jusqu'à la reprise de certaines spécificités par le général de Gaulle. Cet ouvrage est surtout important de par sa contestation de la vision d'un René Rémond considérant le gaullisme comme un prolongement du bonapartisme, ce que Jean Charbonnel refuse d'admettre. Ce livre s'efforce donc de redécouvrir les racines légitimistes du gaullisme et bouleverse la classification politique jusqu'à présent acceptée du gaullisme. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les pages suivantes.

---

la région toulousaine puis devient responsable entre 1942 et 1943 pour la région R4 responsable de l'Action Ouvrière. En 1944, il devient vice-président du Comité Parisien de Libération, puis devient membre de l'Assemblée Consultative Provisoire. De 1945 à 1947, il est conseiller général de la Seine et conseiller de Paris. Il rejoint l'Union gaulliste de R. Capitant puis le M.R.P. et devient sénateur de la Seine (1946-1958), et conseiller municipal de Malakoff en 1953. Exlu du M.R.P., il rejoint ensuite le Centre de la Réforme républicaine, puis l'U.N.R. et enfin l'U.D.T. Il est élu député de l'Essonne en 1968, puis devient secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre comme porte-parole du 22 juin 1969 au 15 mai 1972, puis secrétaire d'Etat à la Participation et à l'Intéressement du 15 mai au 5 juillet 1972. Il soutient François Mitterrand en 1988.

Roland Nungesser (1925-2011), licencié en Droit, fut député U.N.R. puis R.P.R., élu de 1958 à 1997. A ce titre, il fut vice-président de l'Assemblée nationale entre 1969 et 1974 puis entre 1977 et 1978. Il fut aussi président du Conseil de district de Paris (1963-1964), maire de Nogent-sur-Marne (1959-1995), conseiller général (1967-1988) et président du Conseil général du Val-de-Marne (1970-1976). Il fut secrétaire d'Etat au Logement du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967, secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, puis ministre de la Jeunesse et des Sports du 31 mai au 10 juillet 1968.

1. CHARBONNEL J. (dir.), *Le Gaullisme aujourd'hui […]*, p. 17.
2. CHARBONNEL J. (dir.), *Le Gaullisme aujourd'hui […]*, p. 77.
3. De Gaulle Charles, *Discours et messages. Vers le terme 1966-1969*, tome 5, Paris, Plon, p. 322.
4. *De Gaulle vu par les Français célèbres et anonymes et quelques personnalités étrangères*, Paris, Editions Hugo & Cie, 2010, p. 132.
5. CHARBONNEL Jean, *Les légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*, Paris, La Table Ronde, 2006.

Enfin n'oublions pas la biographie qu'il consacre à Edmond Michelet[1]. Jean Charbonnel tient Edmond Michelet pour l'un de ses maîtres à penser et aussi n'est-ce pas étonnant de constater qu'ils disposent tous deux de ce parcours politique similaire, aux confins de la démocratie chrétienne et du gaullisme. Là encore cette publication n'est pas anodine et nous permet de mieux définir la tonalité du gaullisme de Jean Charbonnel et par là même de mieux apprécier les fondements du gaullisme. C'est une contribution fort intéressante à cette historiographie, d'autant plus que cet ouvrage a reçu plusieurs distinctions qui attestent de sa qualité : le prix de la Fondation Pierre Lafue en 1988, le grand prix catholique de littérature, ainsi que le prix général Muteau de l'Académie française la même année.

La contribution de Jean Charbonnel au débat sur l'historiographie gaulliste n'a donc pas été vaine.

*Les écrits comme sources*

Bien sûr, les limites entre les deux catégories, historiographie et sources, sont poreuses, car même en évoquant ses souvenirs personnels, Jean Charbonnel ne peut s'empêcher de commenter la place qui revient alors au gaullisme. Toutefois, trois ouvrages principaux ont été essentiels à la rédaction de cette thèse et ont servi, en quelque sorte de fil conducteur pour comprendre les atermoiements et prises de position atypiques de J. Charbonnel. C'est pour cela que nous les considérons avant tout comme des sources de premier ordre.

D'abord, l'ouvrage intitulé *A la gauche du Général*, à considérer comme les mémoires de l'auteur, comme l'indique d'ailleurs la première phrase du livre : « Ce livre est d'abord un livre de Mémoires »[2]. D'emblée est annoncée la volonté de l'auteur de faire oeuvre de témoignage afin de mieux éclairer la période s'étalant de la Seconde Guerre Mondiale au début des années 1990. Selon l'auteur, ces mémoires répondent à trois buts. Premièrement, J. Charbonnel affirme vouloir révéler le destin d'une génération particulière, celle dont les pères avaient participé à la Première Guerre Mondiale, mais dont les fils étaient souvent trop jeunes pour combattre durant la Seconde et trop âgés pour être rappelés au moment de la guerre d'Algérie, et qui n'ont connu les événements de mai 1968 que par l'intermédiaire de leurs propres enfants. Deuxièmement, J. Charbonnel estime que le sens donné à ses mémoires se retrouve dans son parcours effectué en toute indépendance au nom du gaullisme et d'une meilleure justice sociale. Troisièmement, c'est un témoignage personnel sur trente ans de vie publique que l'auteur veut proposer. D'ailleurs l'ouvrage se compose de trois parties intitulées ainsi : « Je me souviens » ; « Au service de la nation » ; « Hier et demain », qui recoupent les trois raisons évoquées par J. Charbonnel pour justifier le choix de mémoires. En effet, la partie « Je me souviens » revient sur ses souvenirs d'enfance et sur le difficile parcours d'une génération passant d'une guerre à l'autre, qu'elle lui ait été narrée ou qu'elle ait été vécue. Puis, la deuxième partie « Au service de la nation » présente les convictions gaullistes qui ont animé J. Charbonnel au nom d'une certaine indépendance d'esprit et qui parfois ont pu le conduire à se marginaliser au sein même de l'appareil gaulliste, lorsqu'il se revendiqua par exemple du gaullisme de gauche. Enfin, la troisième partie « Hier et demain » revient principalement sur le bilan que J. Charbonnel tire de l'exercice de ses mandats locaux et nationaux et sur la façon dont son gaullisme l'a conduit à oeuvrer pour les Français et sur la manière dont il s'est efforcé de faire vivre le gaullisme après la disparition du général de Gaulle. Le titre de ses mémoires, *A la gauche du Général*, est également révélateur de son positionnement politique et de son interprétation du gaullisme.

Ensuite le livre *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage* est le deuxième ouvrage qui peut s'apparenter à des mémoires informels. Informels car il s'agit d'un ouvrage

1. CHARBONNEL Jean, *Edmond Michelet*, Paris, Beauchesne, 1987.
2. CHARBONNEL Jean : *A la gauche […]*, p. 9.

d'entretiens partagés avec le journaliste Laurent de Boissieu. De plus le sous-titre *Contre-enquête* révèle que l'ouvrage permet davantage de redécouvrir les fondements du gaullisme que de faire oeuvre de témoignage, même si cette dimension n'est en rien exclue du livre. Encore une fois Jean Charbonnel justifie cette publication par trois raisons. La première consiste à refuser de faire du gaullisme une simple commémoration et l'objectif est donc de retrouver le sens du « message gaullien [qui] reste un principe fécond, une référence toujours précieuse, une véritable boussole dans la crise financière, économique, sociale, politique, morale dans laquelle se débattent aujourd'hui la France et le monde »[1]. La deuxième raison est de rétablir le gaullisme originel et de se départir de la vulgate qui en a été faite depuis 1974. La dernière raison consiste à prouver que le discours gaulliste a toujours un sens dans les débats politiques contemporains et qu'il doit continuer à inspirer la vie publique. Mais bien évidemment afin de mieux contribuer à cette contre-enquête, J. Charbonnel qui fut un acteur important du gaullisme, se doit d'apporter son témoignage et ses souvenirs afin de « rétablir une vérité »[2] comme aurait pu le dire Georges Pompidou.

C'est alors que ces deux ouvrages permettent de revenir sur le cheminement personnel de J. Charbonnel et de comprendre les choix politiques qu'il a pu effectuer. C'est d'ailleurs pourquoi, ces deux ouvrages sont fréquemment cités tout au long de la thèse car ils constituent une source d'informations importantes. Informations d'autant plus précieuses qu'elles sont livrées directement par l'homme faisant l'objet de la thèse, ce qui permet d'éviter les erreurs d'interprétation concernant son parcours. D'ailleurs ces livres sont d'autant plus utiles qu'ils éclairent les périodes où les alliances politiques et le positionnement de J. Charbonnel ne semblent pas toujours aller de soi. Ce qui est surtout appréciable c'est la comparaison de sa propre action politique aux hommes politiques qui lui furent contemporains, afin de justifier ses choix. C'est ainsi que J. Charbonnel sait faire montre d'auto-critique et souligne ses propres contradictions. Toutefois, afin de compléter cette interprétation du gaullisme, il est nécessaire de lire les témoignages laissés par d'autres figures emblématiques gaullistes ainsi que les écrits des adversaires ou alliés du moment de J. Charbonnel.

Enfin n'oublions pas son *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*[3] publié quelques mois après sa mort. A chaque page J. Charbonnel livre un témoignage de ce que fut véritablement, pour lui, le gaullisme. De plus, le choix de chaque entrée du dictionnaire est le fait de Jean Charbonnel et en choisissant un thème plutôt qu'un autre, l'auteur nous amène à le suivre dans sa lecture personnelle du gaullisme. C'est d'ailleurs ce qui est vraiment utile pour la rédaction de la thèse, car l'auteur nous donne sa propre définition de thèmes spécifiques, comme le gaullisme de gauche, ce qui nous permet de comprendre un peu plus Jean Charbonnel.

Ses autres ouvrages relèvent davantage de l'essai politique puisqu'ils concernent un contexte politique précis, comme lors du référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat, ou encore le temps de l'Union de la gauche, ou la période des gouvernements Mauroy. Même si leur lecture fut utile pour obtenir quelques éclaircissements, et même s'ils ont pu être utilisés à des moments précis de la rédaction, ils demeurent moins fondamentaux en tant que sources ou dans le domaine historiographique. C'est pour cela que nous ne faisons que les mentionner : *Le dossier du 27 avril* ; *Faut-il normaliser l'E.N.A. ?* ; *Radioscopie des oppositions* ; *Comment peut-on être opposant ?*[4]

1. CHARBONNEL Jean : *Pour l'honneur […]*, pp. 7 et 8.
2. POMPIDOU Georges : *Pour rétablir une vérité*, Paris, Flammarion, 1982.
3. CHARBONNEL Jean, *Dictionnaire raisonné […]*.
4. CHARBONNEL Jean (dir.), *Le dossier du 27 avril*, Paris, Grasset, 1969 ; CHARBONNEL Jean (dir.), *Radioscopie des* oppositions, Paris, Plon, 1973 ; CHARBONNEL Jean, *Comment peut-on être opposant ?* Paris, Robert Laffont, 1983 ; CHARBONNEL Jean, MILLOZ Pierre, *Faut-il normaliser l'E.N.A ?* Paris, Economica, 1987.

Enfin, un dernier ouvrage difficilement classable, *Histoire de Brive et de sa région*[5], a été utilisé sous deux aspects différents. Premièrement en tant qu'apport indispensable sur la spécificité du bassin de Brive en Corrèze ; puis comme document source concernant les efforts économiques et urbains consentis par J. Charbonnel comme maire de Brive.

**Les autres sources**

Les ouvrages de Jean Charbonnel ont été sans conteste une source importante pour la rédaction de cette thèse. Toutefois, ils demeurent une source insuffisante. C'est pourquoi, deux autres types de sources ont été utilisées : les sources écrites et orales.

*Les sources écrites*

Ces sources écrites sont principalement des documents administratifs conservés dans différents centres d'archives.

- Les archives municipales de Brive

Ce sont les premières archives qui ont été consultées pour ce travail et notamment la série S, à savoir les documents entrés par voie extraordinaire. Cette série S fut très utile pour commencer les recherches puisqu'elle se compose de l'ensemble du matériel de campagne de Jean Charbonnel, des élections législatives de 1962 jusqu'aux élections législatives de 1997, en passant par les diverses élections municipales et cantonales auxquelles il a participé (sous-séries 10S, 20S, 30S, 50S et 60S). Nous avons pu y retrouver les professions de foi et les tracts électoraux des différents candidats, des coupures de presse concernant l'élection, les notes prises au cours des campagnes par les candidats et leur équipe, le matériel de propagande destiné à dénigrer l'adversaire. Ce fut une bonne entrée en matière dans le contexte politique local, afin d'analyser les programmes et propositions respectives, ce qui d'emblée nous a permis de comprendre le positionnement politique que chacun souhaitait adopter. Bien évidemment, il s'agit de documents à regarder avec un oeil critique étant donné qu'il s'agit d'une matière politique brute en quelque sorte : chaque camp vise à se présenter sous ses meilleurs aspects pour mieux critiquer l'adversaire.

Toujours dans cette série S, c'est l'ensemble des bulletins municipaux édités par la mairie de Brive qui ont été utilisés : ils sont généralement classés dans la sous-série 10S. Ils ont été utiles pour aborder les réalisations municipales du maire de Brive, de 1966 à 1995, et pour juger des progrès réalisés en près de trente ans de mandature. Là encore, généralement ces bulletins ont pour vocation de glorifier l'action municipale, c'est pourquoi il faut les comparer à ce qui a été effectivement fait.

De même, la presse locale a été parcourue à travers la série C, consacrée aux collections de presse et à la documentation. Il s'agit principalement des sous-séries 5C et 8C qui conservent le journal *L'Essor du Limousin* créé par Jean Charbonnel lors de son arrivée en Corrèze afin de disposer d'une presse acquise à sa cause et capable de concurrencer les journaux locaux de gauche. Les sous-séries 4C et 7C ont aussi été parcourues avec intérêt puisqu'elles regroupent l'ensemble des publications dirigées par l'équipe de Jean Charbonnel après la main mise de Jacques Chirac sur le précédent *Essor du Limousin*. Là encore il s'agit d'une matière première précieuse puisqu'il s'agit de documents cherchant à promouvoir l'action du sujet de notre thèse dans sa région électorale.

Ce sont aussi les différents comptes-rendus et procès verbaux des conseils municipaux s'étalant de 1966 à 1995 qui ont été consultés à travers la série D : administration générale de la commune. Tout

5. CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive et de sa région*, Toulouse, Privat, 1991.

l'intérêt de ces comptes-rendus réside dans la reproduction *in extenso* des discussions du maire et de ses conseillers municipaux, avec un intérêt encore plus grand à partir des délibérations de 1983 où l'opposition municipale est de nouveau représentée, ce qui permet de découvrir quelques débats particulièrement tendus et la place qu'occupe J. Charbonnel au sein de son conseil. Notre attention s'est portée essentiellement sur les comptes-rendus des conseils de chaque nouvelle mandature, afin de déterminer la nature des délégations faites par le maire aux membres de son conseil. De même, à partir des grands projets recensés à travers les bulletins municipaux ou la presse locale, nous nous sommes référés aux délibérations correspondantes pour comprendre le montage financier et apprécier le degré d'acceptation du conseil et de l'opposition : cela fut principalement le cas pour le programme des usines clés en main.

Enfin, c'est le fonds Charbonnel légué par sa famille qui a été utilisé. Bien qu'en cours de classement, il nous a permis de compléter les informations précédentes notamment à propos des sollicitations locales dont il a pu faire l'objet en tant que député. Il s'agit essentiellement de lettres ou des demandes ponctuelles sur un sujet précis, des notes manuscrites de J. Charbonnel sur tel ou tel problème ou enjeu de la circonscription. Ce fonds nous a apporté des informations d'appoint.

Les archives municipales ont donc permis de constituer toutes les bases de la thèse afin de circonscrire l'action de Jean Charbonnel dans le Pays de Brive et dans un cadre temporel donné. Elles nous ont permis de déterminer les premiers pas d'un gaulliste en Corrèze et de le confronter à ses adversaires politiques.

- Centre d'études et musée Edmond Michelet de Brive

C'est le fonds privé Edmond Michelet (série EM) qui a été en partie utilisé. Il est principalement composé des papiers et documents personnels d'Edmond Michelet collectés lorsqu'il était ministre. C'est la sous-série 4EM, consacrée à l'activité politique d'Edmond Michelet qui nous a intéressés étant donné qu'elle se compose de la correspondance que Jean Charbonnel et Edmond Michelet ont pu échanger. Le contenu de cette correspondance est essentiellement politique étant donné qu'Edmond Michelet a veillé à la bonne implantation du futur maire de Brive dans cette région où il réside. Cela nous a permis d'apprécier la similitude de vues entre deux hommes proches de la démocratie chrétienne, ce qui n'est pas inutile pour la qualification du gaullisme de Jean Charbonnel.

- S.I.R.T.O.M. de Brive

Nous avons pu accéder aux archives conservées par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Brive (S.I.R.T.O.M.). Ce sont les comptes-rendus des comités syndicaux qui ont été consultés, depuis la création de ce syndicat en 1972 jusqu'à la fin des fonctions de maire de Jean Charbonnel en 1995. Le maire de Brive était effectivement délégué auprès de cette intercommunalité : la consultation des délibérations a permis d'analyser le rôle joué par le maire dans cet organisme, dans une période où il avait à coeur de promouvoir cet outil qu'est l'intercommunalité.

- Archives départementales de la Corrèze

Les archives départementales de la Corrèze ont été d'une grande utilité pour affiner notre appréciation du contexte politique local.
C'est d'abord la série Pr qui regroupe tous les journaux du département qui a été consultée, pour pouvoir accéder aux grands tirages comme *La Montagne* (sous-série 133 Pr) et *L'Essor du Limousin*

(sous-série 173 Pr), qui plus est deux journaux aux orientations politiques opposées. Ces journaux nous ont surtout permis de suivre jour après jour le déroulement des campagnes électorales et l'opposition exacerbée entre les militants gaullistes et ceux de gauche.

Ensuite l'ensemble des délibérations du Conseil général de la Corrèze de 1964 à 1988, conservées dans la série PO, ont été parcourues, page par page. Cela nous a permis de dresser le portrait de Jean Charbonnel comme conseiller général briviste et comme acteur politique local. Les prises de paroles, les comptes-rendus déposés, le travail en commission ont été autant d'exemples du rôle de Jean Charbonnel au sein du département.

Le fonds privé René Jugie (cote 60 J 374) déposé aux archives départementales compile un certain nombre de documents que ce soient des lettres, des articles de presse, des tracts, de cette personnalité presque incontournable dans la région. Ancien résistant, proche des gaullistes, il a collecté un certain nombre de documents concernant Jean Charbonnel dont il s'est voulu l'un des conseillers lors de son arrivée à Brive, même s'il s'avère qu'il a toujours eu un peu tendance à exagérer son rôle. Toutefois, cet homme de l'intrigue a permis de reconstituer certains réseaux charbonnéliens.

Les archives départementales ont aussi été utiles pour accéder aux délibérations du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Brive dont J. Charbonnel a exercé la présidence de 1966 à 1995. Ces documents sont conservés dans la série W, et plus particulièrement dans les sous-séries suivantes : 1522 W pour les programmes de travaux réalisés ; 1131 W pour les extraits du registre des délibérations ; 1205 W pour les budgets et les conventions unissant le syndicat à des partenaires extérieurs.
De même la documentation sur le syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome de Brive-Souillac est archivée sous la cote 163 BIB ADM/1.

De même dans la série W, une partie des documents résultants des Renseignements généraux sur l'organisation politique locale a été consulté (cote 1893 W 62). Toutefois, il n'y avait guère d'informations d'un intérêt manifeste concernant le parcours de J. Charbonnel en Corrèze.

Enfin le fonds bibliographique des archives départementales a aussi été utilisé, notamment lorsqu'il conservait des mémoires universitaires ou des rapports d'ordre économique sur la Corrèze. Pour ne citer que les deux principaux, il s'agit d'abord du mémoire de D.E.A. de Boussie Dominique, *Le gaullisme de 1958 à 1980 à Brive*. Sans oublier le rapport fondamental rédigé par le géographe Jean-Pierre Larivière sur la place que Brive occupe au sein du département, sur le plan économique, commercial, agricole, hospitalier et politique, conservé sous la cote 2/686, qui a été d'une grande utilité pour comprendre l'attitude émancipatrice du maire de Brive dans les années 1970, lui qui souhaitait fonder un nouveau département autour de Brive.

- Archives privées Patrick Guiol

Patrick Guiol, chargé de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique et directeur honoraire du Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (C.R.A.P.E.), nous a permis d'accéder à quelques documents utiles qu'il avait conservés. En effet, militant dans des mouvements ou associations gaullistes de gauche puis cadre dirigeant de la Fédération des Républicains de Progrès fondée en 1976 par Jean Charbonnel, il dispose d'une documentation intéressante sur le fonctionnement interne de ces organisations, que ce soit des journaux desdits mouvements, des documents programmatiques, des relevés de décisions, des manifestes ou des tracts et professions de foi. Cela a permis de repérer les acteurs de ces organismes et de constituer un réseau pour

comprendre les relations entretenues entre ces mouvements gaullistes de gauche souvent rivaux. De plus les documents sur ces structures restent assez rares dans les différents centres d'archives. Cet apport a donc été nécessaire dans le but d'étudier le fonctionnement de l'ensemble de ces mouvements bien souvent groupusculaires.

- Association Georges Pompidou – Paris

L'association Georges Pompidou dispose d'une collection d'entretiens oraux de différents acteurs du gaullisme. C'est ainsi que quatre entretiens oraux de Jean Charbonnel, d'une durée totale de 7h05, sont librement accessibles dans les locaux de l'association. Ces quatre entretiens ont été réalisés par Jean-Pierre Williot, Noëlline Castagnez-Ruggiu et Véronique Pradier les 2 décembre 1996, 16 décembre 1996, 13 janvier 1997 et 27 janvier 1997. Le procédé suivi est le suivant[1] : l'entretien commence par une introduction biographique qui permet de situer le témoin dans un contexte temporel et spatial. Ensuite, généralement les questions posées répondent à un questionnaire type concernant les rapports du témoin avec Georges Pompidou. Jean Charbonnel ayant été ministre dans le troisième gouvernement de Georges Pompidou puis également ministre sous sa présidence, son témoignage a permis d'éclaircir les relations entretenues entre les deux hommes. C'est ainsi qu'ils ont pu avoir des relations privilégiées comme le prouvent les encouragements manifestes de Georges Pompidou à l'équipée des jeunes loups organisée par Jean Charbonnel dans les années 1960. Jean Charbonnel ayant une formation d'historien, ce témoignage ne concerne pas exclusivement ses rapports avec Georges Pompidou mais élargit la discussion sur son rôle au sein de l'appareil gaulliste, dans le groupe gaulliste à l'Assemblée nationale ou sur ses fonctions ministérielles. Ce qui fut particulièrement utile, c'est son témoignage lorsqu'il est ministre en charge de l'Industrie durant l'affaire Lip, parce que cela permet d'obtenir la version du principal intéressé afin de compléter les nombreuses sources littéraires disponibles par ailleurs. Il s'agit d'un témoignage précieux puisque c'est la vision personnelle de Jean Charbonnel qui nous est livrée sur les faits de l'époque. Là encore, ce témoignage est encore plus intéressant comparé à d'autres sources.

- Fondation Charles de Gaulle – Paris

Les documents consultés à la Fondation Charles de Gaulle, à travers la série C intitulée Autres partis et groupements politiques, concernent la vie interne de l'appareil gaulliste où Jean Charbonnel exerça des fonctions nationales, ainsi que celle des mouvements gaullistes annexes. La sous-série CB-Union des jeunes pour le progrès (1958-1966), nous a permis de mettre en perspective les relations entretenues entre Jean Charbonnel et les jeunes militants gaullistes qu'il essaya d'organiser politiquement. La sous-série CE-Union démocratique pour la Vè République (1967-1975) a été utile pour comprendre le rôle de Jean Charbonnel comme membre de la direction nationale du mouvement gaulliste. Mais c'est surtout la sous-série CH-Divers groupements politiques ou de fidélité à de Gaulle (1970-1985) qui s'est révélée la plus riche en informations puisque y figurait une liasse de documents consacrée exclusivement à la Fédération des Républicains de Progrès inaugurée par J. Charbonnel en 1976. Nous avons ainsi pu accéder à des numéros du journal de la Fédération, *Le Recours républicain* ainsi qu'à divers articles de presse traitant de l'organisation de cette Fédération. Même le conservateur de la Fondation s'est montré surpris devant une telle découverte qui nous a permis d'analyser le fonctionnement du gaullisme d'opposition, alors que jusqu'à présent aucune source traitant de la vie de cette Fédération n'avait été trouvée. Cette sous-série comprenait également des documents concernant les associations gaullistes concurrentes, ce qui nous a été fort utile pour pénétrer dans la galaxie des clubs gaullistes et tenter d'établir la nature

1. Entretiens oraux de l'Association Georges Pompidou. Méthodologie suivie [en ligne] <https://www.georges-pompidou.org/methodologie-suivie> (consultation le 12-02-2017).

de leurs relations.

- Centre d'Histoire de Sciences Po – Paris

Nous avons eu accès au fonds donné par la famille de Jean Charbonnel. Contrairement à l'autre partie du fonds léguée aux archives municipales de Brive, et qui concernait ses mandats locaux, celui-ci s'attachait beaucoup plus aux fonctions politiques nationales de l'homme. Ce sont les sous-séries suivantes qui ont été utilisées. D'abord les sous-séries CHA 7 et CHA 8 concernant le rôle de Jean Charbonnel comme secrétaire d'Etat à la Coopération. Jusqu'alors, aucun document sur cette activité ministérielle, n'avait été trouvé. Ces sous-séries se composent essentiellement de notes rédigées par le cabinet du ministre sur les grands enjeux de la Coopération ou des discours écrits par J. Charbonnel. Ensuite ce sont les sous-séries CHA 18, CHA 20, CHA 22, CHA 23, sur son rôle de ministre du Développement industriel et scientifique qui ont été longuement parcourues, et plus particulièrement les sous-séries CHA 22 et 23 consacrées à l'affaire Lip qui anima une grande partie de son activité ministérielle. Là encore peu de documents sur cette fonction ministérielle avaient pu être trouvés, mis à part les ouvrages sur le sujet mais il ne s'agissait pas de sources directement passées entre les mains du ministre. Ces documents nous ont permis d'identifier les grandes réalisations ministérielles et de décrire le contexte de la mission. Là encore il s'agit de notes des services internes au ministère, de coupures de presse et de la correspondance échangée entre le ministre et les différents syndicats, notamment lors de l'affaire Lip. Enfin la sous-série CHA 48 consacrée au Club Nouvelle Frontière est revenue sur la présidence de cette association par Jean Charbonnel, révélant davantage son implication en faveur d'un gaullisme social ou de gauche.

- Archives électorales du Centre de recherches politique de Sciences Po (C.E.V.I.P.O.F.)

Grâce à la base d'informations numériques gratuites, Internet Archive, nous avons pu accéder en ligne à l'ensemble des professions de foi des candidats identifiés de la Fédération des Républicains de Progrès pour les élections législatives de 1978. Elles étaient utiles afin de définir le programme de cette Fédération et pour établir une sociologie des différents candidats.

- Action pour le Renouveau du Gaullisme et de ses Objectifs Sociaux (A.R.G.O.S.)

La lettre d'A.R.G.O.S. est le bulletin de liaison que publiait le mouvement de fidélité au gaullisme de Jean Charbonnel. Nous avons pu accéder en ligne, sur le site du mouvement[1], à l'ensemble des numéros publiés entre décembre 2003 et l'été 2010, à raison de cinq numéros par an environ. Cette lettre étant la principale publication du mouvement, elle nous a permis d'identifier les grands enjeux auxquels s'intéressait le dernier carré de fidèles de Jean Charbonnel, et surtout d'établir une distinction entre gaullisme de gauche et gaullisme social.

- France Politique

Le journaliste Laurent de Boissieu a recensé sur son site internet, www.france-politique.fr, l'ensemble des mouvements politiques de la Vè République, en proposant une chronologie de leur histoire, que ce soit des mouvements d'envergure comme les partis de gouvernement, ou des associations groupusculaires. Ce site nous a été utile pour retrouver les principaux responsables du gaullisme d'opposition puis de gauche à partir des années 1970.

1. Convention des gaullistes sociaux pour la Vè République. *La Lettre d'A.R.G.O.S.* [en ligne] <http://www.gaullismesocial.fr/la-lettre-d-argos/>

- Les archives en ligne de l'Assemblée nationale

Le site de l'Assemblée nationale a été consulté pour obtenir les biographies de certains députés. Mais surtout il a été utilisé pour accéder à la table nominative des interventions de Jean Charbonnel qui nous a permis de retrouver rapidement les différentes prises de paroles ou les divers rapports déposés par le député de Brive au sein de cette institution. C'est aussi le *Journal Officiel* qui a été parcouru avec attention pour retrouver les prises de parole de Jean Charbonnel comme député ou ministre.

*Les sources orales*

Pour réaliser cette thèse, à côté des documents administratifs ou des journaux recensés plus haut, des rencontres avec des témoins de la période ont aussi été nécessaires.

La pratique de l'Histoire orale en France comme en Europe[1] reste assez récente puisqu'elle sort de l'ombre à partir du milieu des années 1970. Cette pratique s'est d'abord développée aux Etats-Unis, à partir de l'école de Chicago, qui élabore un modèle d'enquête sur le terrain et s'appuie sur deux types de pratiques : l'observation directe ou la méthode autobiographique. Ce modèle naît dans les années 1930 pour être réactualisé dans les années 1960. Puis une seconde école, celle de l'Université de Columbia, prend le relais. Cette école s'appuie sur l'Oral History Research Office fondé en 1948. Les chercheurs collectent alors des récits à caractère autobiographique et se situent dans une approche patrimoniale et de classification archivistique. Ce programme touche plutôt les élites politiques, culturelles ou artistiques, contrairement à l'école de Chicago davantage tournée vers l'Histoire orale vue d'en bas. A partir de ces deux écoles, une méthodologie de l'Histoire orale est confectionnée et peu à peu vulgarisée grâce notamment à l'*International Revue Oral History.*

Cette pratique s'exporte en Europe à partir des années 1960, grâce à l'influence du deuxième congrès international d'Histoire orale qui se tient en Grande-Bretagne. Les travaux de Richard Hoggart puis de Paul Thompson favorisent le déploiement de cette pratique. La France n'échappe pas à cette influence, comme le démontrent dans les années 1960 les travaux de Jacques Ozouf et le soutien que lui apporte la Haute Ecole des Sciences Sociales qui réalise d'ailleurs une campagne de recherche autobiographique entre 1976 et 1980. L'Histoire orale connaît un véritable boom à partir du milieu des années 1970 en France, comme l'attestent les travaux de Daniel Bertheaux qui, à partir de 1976, attire l'attention sur l'intérêt des récits de vie et se positionne en rupture avec la sociologie quantitative pour redécouvrir les méthodes de l'école de Chicago. Parallèlement Dominique Schnapper, historienne de formation et sociologue orientée vers les méthodes quantitatives, adepte de l'école de Columbia, cherche à donner plus de rigueur à ce type d'Histoire en assurant la direction d'un programme institutionnel et patrimonial consacré aux archives orales de la Sécurité Sociale.

L'Histoire orale suppose une certaine méthodologie qui repose sur trois possibilités d'entretiens. D'abord, le questionnaire directif, souvent utilisé à l'écrit, dans lequel le témoin n'a pas l'initiative de la discussion et qui pose des questions fermées, selon un questionnaire fixe, à un échantillon représentatif de la population de référence. Ensuite il existe le récit libre ou l'entretien non directif, assez peu utilisé en Histoire sauf auprès des témoins ayant vécu des événements particulièrement choquants ou décisifs. Cet entretien repose sur la parole libre du témoin qui devient le lieu d'expression d'une souffrance. Enfin, l'entretien semi-directif qui cherche à obtenir du témoin des informations précises sur un thème spécifique et pose généralement des questions de nature

1. D'après le séminaire d'Histoire orale animé par Mme Nathalie Ponsard à l'Université Blaise Pascal, Clermont II, 2011-2012.

biographique. C'est une méthode qui laisse une place non négligeable à l'improvisation en fonction des réponses qui sont faites. C'est le type d'entretien le plus utilisé par les historiens et c'est d'ailleurs à cette méthode que nous avons eu recours lors de notre rencontre avec des témoins.

Effectivement pour notre thèse, nous avons rencontré trente-quatre personnes qui nous ont fait part de leurs souvenirs sur Jean Charbonnel ou sur la période considérée. L'objectif était d'avoir un échantillon assez large de personnalités afin d'aborder Jean Charbonnel sous différentes facettes. Le choix de ces témoins s'est donc effectué en fonction de leur proximité directe ou indirecte avec J. Charbonnel, en fonction de leurs mandats politiques respectifs et de leur étiquette politique, du rôle joué dans l'appareil gaulliste ou dans le département de la Corrèze. C'est ainsi que nous avons conçu un questionnaire spécifique pour chaque témoin, même si parfois certaines questions étaient identiques, notamment sur l'appréciation qui était faite du positionnement politique de Jean Charbonnel. En annexe n°1, l'ensemble des témoins a été recensé avec une indication sommaire, qui ne vise pas à les présenter de manière biographique puisque pour certains il y aurait trop d'informations à fournir, mais bien à préciser la nature du lien retenu qui les unissait à Jean Charbonnel.

Chaque témoin a été rencontré ou questionné une seule fois, bien que l'un d'entre eux, M. René Boisserie, ait été sollicité ensuite à deux nouvelles reprises pour obtenir des précisions complémentaires. De même après avoir été rencontré une première fois, M. Jean Alibert a apporté quelques précisions par courrier à une question posée.

D'abord, chaque témoin a été contacté au préalable, généralement par courrier ou par message électronique afin de l'avertir de nos travaux et de notre souhait d'entrer en relation avec lui. Certains n'ont pas jugé utile de nous rencontrer, estimant ne pas assez bien connaître Jean Charbonnel ou n'avoir rien de particulier à révéler à son sujet. Ensuite, se déroulait la rencontre lors du rendez-vous convenu. Notre approche a pris quelques libertés avec la méthodologie définie par les tenants de l'Histoire orale. Nous avons par exemple soit enregistré certaines conversations, après accord de la personne interrogée, soit nous nous sommes contentés d'une prise de notes manuscrite sans enregistrement. De même nous n'avons pas rencontré physiquement l'ensemble de ces témoins, puisque nous avons échangé avec huit d'entre eux par messagerie électronique, pour des raisons géographiques principalement, en leur envoyant un questionnaire spécifique : cela est indiqué en note infrapaginale par l'expression " témoignage reçu le … ". Ces témoins n'ont été sollicités qu'une seule fois et ont répondu par message à l'ensemble des questions posées, même si M. Jean-Louis Delecourt a préféré répondre en deux temps, d'où les deux dates d'envoi de son témoignage, la seule exception restant M. Jean-Michel Valade qui a été sollicité à deux reprises. A noter que M. Georges Mouly a préféré faire part par courrier de ses souvenirs précis, sans qu'il n'y ait eu de rendez-vous préalable. Toutefois, lors d'une rencontre fortuite, nous avons pu échanger sur J. Charbonnel et compléter les informations envoyées par courrier. Enfin MM. Jean-Paul Morin et Bernard Martinat nous ont livré leur témoignage au cours d'une conversation téléphonique.

De même, chaque témoin a été rencontré individuellement, sauf à deux reprises, puisque MM. Bertrand Renouvin et Luc de Goustine d'une part, et M. et Mme Jean et Monique Dupuy d'autre part, nous ont livré leur témoignage à deux voix.

En fonction de la proximité du témoin avec Jean Charbonnel, la description du contexte politique ou du parcours de l'ancien maire de Brive est plus ou moins généraliste. Toutefois même le témoin le plus éloigné du réseau charbonnélien avait des informations à apporter, ce qui prouve l'impact que cet homme a eu au sein du mouvement gaulliste ou dans sa région. Bien évidemment l'ensemble de ces témoignages n'a pas eu la même utilité, et la multiplication dans la thèse des références à un

même témoin prouve à quel point sa parole nous a été indispensable. Souvent ces rencontres ont apporté des éléments qui ne figuraient dans aucun centre d'archive, notamment concernant les rapports officieux entretenus entre J. Charbonnel et le Parti Socialiste. Certes, il faut considérer ces témoignages avec un oeil critique et prendre un certain recul afin de ressituer la parole donnée : en fonction de la nature de la relation entretenue avec J. Charbonnel, qu'il s'agisse d'un de ses proches collaborateurs ou d'un adversaire politique déclaré, la description sera différente. Il ne faut donc pas perdre de vue la place occupée dans le réseau charbonnélien.
En conclusion, ces sources orales ont été un complément indispensable aux documents écrits.

**L'organisation de la thèse**

La thèse prend forme autour de quatre parties, selon un déroulé chronologique et thématique à la fois. Chronologique afin de montrer la montée en puissance rapide de Jean Charbonnel en Corrèze, qui entre 1962 et 1974 devient l'homme fort du Pays de Brive, puis sa relative marginalisation du champ politique local entre 1974 et 1993, et enfin son retrait progressif à partir de 1993. A noter que ce déroulement chronologique vaut aussi pour sa carrière nationale et pas simplement locale. Et à cette chronologie, s'ajoute un plan plus thématique qui permet de se concentrer sur les grandes réalisations de J. Charbonnel en tant que maire, conseiller général, député, ministre ou responsable de l'appareil gaulliste. D'ailleurs son action acquiert de plus en plus d'importance au fil des années, ce qui s'explique par l'accès à des mandats ou fonctions d'envergure : d'où la nécessité de concilier les aspects chronologiques et thématiques.

La première partie, qui s'étend de 1962 à 2014, est exclusivement dédiée à l'implantation électorale et à l'ancrage de Jean Charbonnel en Corrèze, et plus spécifiquement dans le Pays de Brive. Elle permet de comprendre tout le cheminement politique d'un gaulliste qui doit œuvrer avec force pour s'implanter dans une terre radicale-socialiste qui lui est hostile. Cette implantation locale était le préalable au début d'une carrière politique nationale, car ce qui compte avant tout c'est de disposer d'une base électorale sur laquelle Jean Charbonnel peut s'appuyer. Cette partie permet également de comprendre les rivalités certaines qui existent entre le Pays de Brive et le reste du département et comment Jean Charbonnel s'en sert pour parvenir à ses fins et apparaître comme l'homme fort de la région.

La deuxième partie présente le bilan de l'ensemble des réalisations d'ampleur effectuées par le maire de Brive, le président d'intercommunalités, le conseiller général et le député. Elle permet de comprendre comment ses réalisations font de J. Charbonnel un gaulliste dans l'âme et en quoi son combat pour une meilleure justice sociale fut l'une de ses préoccupations manifestes. De même l'exercice de ses mandats détermine la place qu'il a pu occuper en Corrèze comme dans le mouvement gaulliste et confirme sa volonté ferme d'agir pour une meilleure justice sociale.

La troisième partie revient sur la carrière de l'homme politique national, et plus particulièrement sur sa métamorphose du simple député corrézien qu'il est en un secrétaire national du mouvement gaulliste, et en un familier de Georges Pompidou et des sphères gaullistes. Cela confirme que son implantation locale a été décisive pour accéder à ses fonctions nationales. Cette partie expose ensuite sa transformation en l'un des principaux représentants du gaullisme d'opposition au président Giscard d'Estaing et son action dynamique en vue de fédérer les gaullistes dits de gauche. Mais surtout elle esquisse le basculement progressif et contextuel de J. Charbonnel vers le centre-gauche, position dont il se réclame entre le milieu des années 1970 et les années 1990.

Enfin, la dernière partie clot l'aspect national de la carrière de Jean Charbonnel en s'attardant sur ses fonctions ministérielles, exercées dans le troisième gouvernement Pompidou (1966-1967) ainsi que

dans le premier et deuxième gouverment Messmer (1972-1974). Ce rôle ministériel permet d'apprécier le parcours éminement gaulliste de J. Charbonnel et finalement sert de transition avec la conclusion qui revient longuement sur l'appréciation de ce gaullisme, qualifié soit de gauche soit de social. En quelque sorte, J. Charbonnel serait bien le dernier ministre à avoir su incarner pleinement à travers ses actes, et notamment par la gestion de l'affaire Lip, cette dimension sociale du gaullisme.

# PREMIERE PARTIE : L'IMPLANTATION D'UN GAULLISTE EN TERRE RADICALE-SOCIALISTE

Cette première partie peut s'apparenter dans la forme à une chronologie électorale qui revient sur l'implantation de Jean Charbonnel en Corrèze. L'objectif est de montrer comment Jean Charbonnel, pétri des convictions gaullistes, est parvenu à devenir un homme politique de terrain, à partir de 1962, en Corrèze dans une région plutôt hostile au gaullisme. C'est donc bien l'émergence de J. Charbonnel en tant qu'élu, qu'il s'agisse des mandats de député, conseiller général ou maire, qui sera abordée. Bien évidemment pour faire de la politique, mieux vaut-il détenir un mandat, donc disposer d'un ancrage local. Cependant cette partie ne sera pas tournée exclusivement vers l'histoire locale car le parcours corrézien ou plutôt briviste de Jean Charbonnel dépend aussi d'un contexte national. En effet, le choix des thèmes de campagne, tout comme le choix des alliances consenties répondent à l'actualité politique nationale et à celle du mouvement gaulliste, ce qui est d'autant plus vrai après la disparition du général de Gaulle étant donné que Jean Charbonnel, à travers ses candidatures, voudra continuer à faire vivre ces idées. C'est ainsi que les différents positionnements politiques de Jean Charbonnel depuis 1970 ne pourront être considérés uniquement comme relevant d'une stratégie locale mais comme étant dépendant des enjeux politiques nationaux. C'est pourquoi cette partie est en soi bien plus qu'une simple chronologie électorale qui recenserait les différentes candidatures de Jean Charbonnel : il s'agit d'un développement destiné à camper Jean Charbonnel dans un milieu politique afin de rendre compréhensible son action. Il paraissait évident de débuter par cette partie sinon comment comprendre la spécificité du gaullisme de Jean Charbonnel ?

## A) Des débuts électoraux prometteurs (1962-1965)

### a) Le contexte politique et électoral en Corrèze[1]

Tout au long du XIXè siècle jusque sous la Vè République, la Corrèze est un département qui affirme son souhait progressif de s'ancrer à gauche, même si en fait, comme l'a bien compris Thierry Desjardins, la Corrèze fait l'objet d'un « curieux mélange de vieille gauche laïque et de légitimisme déçu »[2], c'est-à-dire qu'elle est de gauche de par le discours progressiste et novateur porté par cette famille politique, mais serait prête à se rallier aux hommes au pouvoir si elle devait en obtenir quelques avantages, ce que devait d'ailleurs comprendre Jean Charbonnel lorsqu'il affirmait : « la région du centre n'aime pas être dans l'opposition. Elle a trop besoin du pouvoir »[3].
Fait symbolique, lors de la première législature de la IIIè République, l'ensemble des cinq députés du département s'affirme comme appartenant à la gauche républicaine. Déjà, en 1849, 40% des électeurs corréziens faisaient le choix de voter en faveur du courant socialiste. Mais sous la IIIè République, c'est le radicalisme qui s'impose comme le courant caractéristique de la vie politique corrézienne, avec des figures comme Jean Tavé, François Dellestable[4], ou à partir de 1914 Henri

1. Voir notamment DENQUIN Jean-Marie, *Le renversement de la majorité électorale dans le département de la Corrèze 1958-1973*. Paris, Presses Universitaires de France, 1976, pp. 9-10.
2. DESJARDINS Thierry, *Un inconnu nommé Chirac*, Paris, La Table Ronde, 1983, p. 116.
3. DESJARDINS T., *Un inconnu […]*, p. 119.
4. Jean Tavé (1856-1925) est un avocat qui fut élu conseiller municipal de Tulle en 1884 puis maire de la cité (1892-1912) et conseiller général du département de la Corrèze (1906-1910). Il fut député radical-socialiste de la Corrèze de 1902 à 1914.
François Dellestable (1851-1922) est un médecin de Neuvic, dont il est élu maire en 1883, puis conseiller général de la Corrèze en 1888. Il fut député radical-socialiste du département (1885-1894) et sénateur de la Gauche démocratique (1894-1921).

Queuille et Alexis Jaubert. Toutefois à partir de la Première Guerre Mondiale, c'est le parti socialiste qui devait croître de façon non négligeable en Corrèze, les effectifs des militants faisant plus que quintupler au cours de l'année 1919. Mais la constitution de la Section Française de l'Internationale Communiste (S.F.I.C.) le 30 décembre 1920 au Congrès de Tours devait bouleverser le paysage politique local puisque les militants socialistes locaux adhérèrent presque tous à la S.F.I.C. qui devait donner naissance au Parti Communiste Français. Socialistes et radicaux firent donc en sorte de s'entendre afin de contrer le Parti Communiste qui devait cependant leur confisquer l'un des cinq sièges de député en 1936.

Le parti communiste allait connaître son acmée au lendemain de la guerre, étant donné son implication forte dans la Résistance et le maquis corréziens. A ce facteur peuvent être ajoutés deux autres explications de ce succès : notamment le fait que la Corrèze est une terre d'immigration notamment vers Paris où les migrants vivaient dans des conditions assez précaires, ce qui explique qu'ils ramènent au pays des convictions politiques assez marquées dénonçant l'exploitation dont ils ont été victimes ; de plus, la Corrèze présentant un certain archaïsme des moyens de production, la gauche communiste va bénéficier de cet état de torpeur pour imposer ses vues. C'est ainsi que parmi les quatre députés corréziens siègeant dans la première Assemblée nationale constituante, deux appartiennent au P.C.F. : Jean Goudoux et Clément Chausson[1], accompagnés du socialiste Marcel Champeix et du démocrate-chrétien gaulliste Edmond Michelet qui avait appelé à la Résistance dans la région de Brive dès le 17 juin 1940. La représentativité reste inchangée lors de la deuxième Assemblée nationale constituante. Toutefois, le radical Henri Queuille, qui devait devenir par trois fois président du Conseil sous cette Quatrième République, parvient à retrouver son siège de député, obtenu pour la première fois en 1914, au détriment du député socialiste sortant, et représente la Corrèze au Palais Bourbon aux côtés de MM. Chausson, Goudoux et Michelet lors de la première législature du nouveau régime. Le système des apparentements institué pour les élections législatives de 1951 permit à la liste emmenée par Henri Queuille d'obtenir deux élus, lui-même et l'adjoint socialiste au maire radical de Tulle, Jean Montalat[2], sans oublier les deux députés communistes sortants : MM. Chausson et Goudoux. La liste gaulliste du Rassemblement pour la France conduite par Edmond Michelet ne parvint pas à avoir d'élu, le Général de Gaulle ayant refusé de s'associer à cette stratégie électorale des apparentements. En effet, la loi du 9 mai 1951, imaginée avant tout pour contrer l'opposition communiste et gaulliste, permettait aux différentes listes de candidats de s'associer dans le décompte des voix. Si aucune liste n'obtenait la majorité absolue, les sièges étaient attribués à la proportionnelle. Mais si les listes apparentées obtenaient ensemble la majorité absolue des suffrages, elles disposaient de la totalité des sièges qu'elles se répartissaient ensuite à la proportionnelle[3]. Ce type de scrutin prévalant encore lors des dernières élections législatives sous la IVè République en 1956, les électeurs corréziens choisirent de nouveau la même représentation politique, à ceci près que Pierre Pranchère[4] (P.C.F.) remplaçait Clément Chausson. La Quatrième République n'a donc laissé que très peu d'espace au gaullisme, voire pas du tout, puisque lorsque Edmond Michelet est élu, il l'est avant tout sous l'étiquette du Mouvement des Républicains Populaires (M.R.P.) bien que gaulliste par ailleurs. Même les quatre sénateurs que la Corrèze a pu élire tout au long de la IVè République ne sont pas acquis au gaullisme, puisque Maurice Rouel élu de 1946 à 1948 est membre du P.C.F. ; Marcel Champeix, secrétaire d'Etat à

1. Jean Goudoux (1910-1963) fut conseiller municipal P.C.F. de Brive de 1945 à 1963, puis député de la Corrèze de 1946 à 1958.

Clément Chausson (1887-1961), maire P.C.F. de Moustier-Ventadour, en Corrèze (1929-1935, 1945-1947), maire de Tulle (1947-1949) et conseiller municipal réélu en 1953, il fut membre des deux Assemblées Nationales Constituantes et député de 1946 à 1955.

2. Jean Montalat (1912-1971) participe à la Résistance à travers le réseau Alliance. Secrétaire de la fédération socialiste de la Corrèze, il devient conseiller municipal de Tulle en 1947 puis adjoint au maire en 1949. Il fut député socialiste de la Corrèze de 1951 à 1971, avant d'être non-inscrit à partir de 1968. Il fut aussi maire de Tulle (1959-1971).

3. PAUVERT Bertrand, *Droit constitutionnel : théorie générale, Vè République*. Paris, Studyrama, 2004, p. 233.

4. Pierre Pranchère (né en 1927) est alors député de la 1ère circonscription de la Corrèze (Tulle) de 1956 à 1958, puis de 1973 à 1978. Il est ensuite député européen de 1979 à 1989.

deux reprises sous la IVè, et sénateur à partir de 1946 puis réélu sous la Vè République en 1959, appartient au parti socialiste. François Labrousse, sénateur de 1948 à 1951, est élu sous les couleurs du radicalisme comme Alexis Jaubert, ancien député et sous-secrétaire d'Etat de la IIIè République, et sénateur de 1952 à 1959.

Les Corréziens ne semblent pas disposés à faire allégeance au Général de Gaulle, après sa nomination à Matignon le 1er juin 1958. En effet, le département va très vite gagner le surnom de petite Guinée[1] puisque, à l'instar de la Guinée de Sékou Touré[2], il va voter en majorité contre la Constitution proposée aux Français par la voie du référendum du 28 septembre 1958. Les élections législatives de novembre 1958 envoient au Palais Bourbon deux députés socialistes, Jean Montalat pour la circonscription de Tulle et François Var[3] pour celle d'Ussel. Seuls les électeurs brivistes décident d'élire Jean Filliol, candidat gaulliste de l'Union pour la Nouvelle République (U.N.R.). Brive n'a donc pas été totalement hostile à la nouvelle Vè République naissante. Il faut dire que Jean Filliol a profité en 1958 du passage de la IVè à la Vè République et donc d'un enthousiasme pour le nouveau régime institutionnel, mais surtout d'une élection triangulaire pour triompher de ses adversaires de la gauche radicale et socialiste, parvenant même à devenir majoritaire dans la ville de Brive, même si M. Filliol devait échouer dans la conquête de la mairie de Brive lors des élections municipales de 1959, le scrutin à deux tours lui ayant été défavorable[4]. En effet, il n'obtient que 4.665 voix contre 6.166 pour la liste communiste et 6.199 pour les candidats radicaux-socialistes au premier tour, et perd des voix au second ne récoltant plus que 4.141 suffrages contre 6.912 pour les communistes, qui augmentent leur nombre de voix de près de 12% et 7.415 pour les radicaux-socialistes, soit une amélioration du score du premier tour de 20%[5].

La Corrèze confirme donc que le gaullisme électoral a des difficultés à s'implanter au Sud de la Loire, d'autant plus que la victoire de Jean Filliol en 1958 demeure fragile comme l'atteste sa défaite aux élections municipales suivantes. L'arrivée de Jean Charbonnel, incarnant une jeune génération de candidats, pouvait-elle convaincre une partie des électeurs corréziens à faire confiance à de Gaulle ?

b) 1962 : premier acte de candidature

Les élections législatives, qui se tiennent les 18 et 25 novembre 1962, constituent la quatrième échéance électorale de l'année[6] pour la France métropolitaine, et la troisième pour le département de la Corrèze. Ces élections se déroulent dans un contexte particulier. En effet, après la tentative manquée d'attentat du Petit Clamart des forces de l'Organisation de l'Armée Secrète (O.A.S.) contre le Général de Gaulle, ce dernier prit la décision de proposer au peuple l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Charles de Gaulle voulait ainsi que ses successeurs puissent bénéficier d'une légitimité populaire, car « la clé de voûte de notre régime, c'est l'institution

1. Voir VALADE Jean-Michel, *100 ans en Corrèze. Chronique au fil du siècle 1901-2000*. La Crèche, Geste éditions, 2012, pp. 311-314.
2. Président de la Guinée de 1958 à 1984.
3. François Var (1888-1972) fut conseiller général de la Corrèze (1931-1967), maire d'Ussel (1934-1965) et député (1958-1967).
4. PEYRE Martin, SOUTENET Laurent, LARIVIERE Jean-Pierre. Brive aujourd'hui. In : CHARBONNEL Jean (dir.) *Histoire de Brive et de sa région*. Toulouse, Privat, 1991, pp. 267-292, p. 269.
CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 94.
5. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, *L'Essor de la Corrèze et du Limousin*, n° 12, samedi 10 avril 1965, p. 5.
6. En effet, le 8 avril 1962 était organisé le référendum sur les accords d'Evian ; le 23 septembre avaient lieu dans certaines circonscriptions les élections sénatoriales ; le 28 octobre un nouveau référendum portant sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct appelait de nouveau les électeurs aux urnes. A ces scrutins, il conviendrait d'ajouter les élections territoriales du 15 avril 1962 qui eurent lieu en Nouvelle-Calédonie.

d'un Président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français […] »[1]. Toutefois, la majorité des députés se constitua en un cartel des non, mis à part les gaullistes et les parlementaires proches de Valéry Giscard d'Estaing, pour refuser cette révision constitutionnelle, qui parachèverait ainsi, selon ces députés, l'instauration du pouvoir personnel du Général et votèrent le 5 octobre une motion de censure faisant chuter le gouvernement Pompidou. Le chef de l'Etat répondit par une dissolution, dont le recours fut publié au *Journal Officiel* le 10 octobre[2] ce qui devait conduire aux élections législatives des 18 et 25 novembre 1962.

C'est dans ce contexte que Jean Charbonnel est pour la première fois candidat à une élection, alors qu'il aurait pu choisir une toute autre carrière, c'est-à-dire soit poursuivre ses fonctions à la Cour des Comptes, soit rentrer dans une grande société pétrolière, soit accepter le poste de direction aux Relations culturelles du Quai d'Orsay[3]. Jean Charbonnel n'était pas implanté dans cette région qu'est la Basse-Corrèze. Certes, il y avait passé une partie de son enfance lorsqu'il se rendait chez sa famille paternelle, mais ses tentatives d'approche du milieu politique corrézien s'étaient révélées infructueuses : « Je fus de vingt à vingt-cinq ans, un militant gaulliste parmi beaucoup d'autres […] ; en Corrèze où, profitant de ma présence chez mes grands-parents pendant les vacances, je m'efforçai, sans beaucoup de succès, d'établir des liens avec les gaullistes locaux […] »[4]. Mais il avait été convaincu par nombre de ses amis qu'il était impératif de tout faire pour conserver le siège du gaulliste sortant à Brive, Jean Filliol ne se représentant pas à cause de problèmes de santé. Cette candidature est notamment due à Jean Alibert, ancien résistant qui participa au débarquement du 15 août 1944, et qui gérait aux côtés de son père une société de gros en matériel sanitaire à Brive. L'un de ses associés, M. Clos, était cousin avec Jean Charbonnel et fit part à Jean Alibert, alors secrétaire départemental du mouvement gaulliste, du souhait de celui-ci d'être candidat aux élections législatives prévues[5].
Il est d'ailleurs intéressant de constater que Jean Charbonnel commence par se présenter à un scrutin dont l'enjeu n'est pas seulement local, mais bien national car des résultats dépendent la composition des groupes parlementaires qui vont soutenir l'action du Général de Gaulle. M. Charbonnel, même s'il dispose de racines corréziennes de par ses grands-parents, est encore une personnalité inconnue dans ce département en 1962. Afin de parfaire sa notoriété, il aurait semblé plus perspicace de commencer à se présenter à des échéances locales, comme à des élections cantonales par exemple, qui devaient avoir lieu seulement deux années après les élections législatives de 1962. Cependant Jean Charbonnel, qui connaît bien le milieu politique pour le pratiquer de l'intérieur à travers ses fonctions dans les ministères, n'est en rien effrayé par ce nouveau défi dans cette terre de mission alors hostile au gaullisme puisque les électeurs venaient une nouvelle fois de voter non au référendum du 28 octobre 1962 même si la circonscription de Brive accorda une petite majorité au oui[6].

La victoire était donc loin d'être acquise en 1962 pour le candidat Charbonnel, malgré l'appel radiotélévisé du Général de Gaulle, le 7 novembre à 20 heures, demandant de confirmer la victoire du oui lors du dernier référendum : « Puissiez-vous par la désignation des hommes confirmer votre oui »[7].
Pour organiser cette campagne, Jean Charbonnel a pu s'appuyer sur le soutien sûr de la fédération corrézienne de l'Association pour la Vè République, dont il était vice-président, et dont les

1. DE GAULLE Charles, *Mémoires d'espoir*, tome II, Paris, Plon, 1971, p. 32.
2. DE GAULLE C, *Mémoires […]*, p. 69.
3. CHARBONNEL Jean, *A la gauche du Général*, Paris, Plon, p. 93.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 83.
5. Entretien avec M. Jean Alibert, le 15 juillet 2014.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 96.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.928, 8 novembre 1962, p. 1.

présidents d'honneur étaient Edmond Michelet et le député sortant, Jean Filliol[1], et le trésorier général Jean Alibert, cette association étant en fait un rassemblement de circonstance fondé par André Malraux[2], le 30 octobre 1962, pour présenter les candidats de l'Union pour la Nouvelle République-Union Démocratique du Travail (U.N.R.-U.D.T.) aux élections, partout en France[3]. Edmond Michelet, aux côtés de Jean Alibert, joua un rôle essentiel dans l'implantation de Jean Charbonnel au sein de la circonscription puisqu'il favorisa sa candidature au détriment d'un notable corrézien, Jean-Marie Dauzier, qui ne lui paraissait pas suffisamment gaulliste[4]. De même le Général Pouyade, son suppléant pour ces élections, était devenu président de l'Association et disposait d'une certaine renommée en tant qu'ancien combattant de l'Escadrille Normandie-Niemen[5]. Il convient de préciser que seul le Général Pouyade avait accepté la suppléance proposée par Jean Charbonnel : « […] les notables à qui je proposai une suppléance se dérobaient les uns après les autres […] »[6]. En effet, ce jeune candidat méconnu n'attirait pas les notables, trop effrayés par la défaite électorale pressentie[7].

Jean Charbonnel s'appuie également sur le journal qu'il a contribué à concevoir aux côtés d'André Malraux, *L'Essor de la Corrèze*. Quatre numéros seront publiés durant cette campagne électorale, tous au cours du mois de novembre : les 11, 13, 17 et 24 novembre 1962[8].

A la lecture de l'ouvrage de M. Charbonnel, *A la gauche du Général*, nous comprenons combien la campagne fut difficile, essentiellement auprès des maires, certes une minorité, des quatre-vingt cinq communes de la circonscription, qui n'étaient pas toujours disposés à rencontrer MM. Charbonnel et Pouyade. En revanche, lors des réunions publiques, les électeurs n'hésitaient pas à se déplacer en nombre pour découvrir cet intellectuel désireux de faire de la politique : « […] le silence systématique ou l'hostilité déclarée de la presse à mon égard leur avait donné envie de connaître ce technocrate riche en diplômes mais pauvre en expérience politique, qui tentait de faire revivre les idées défendues par Edmond Michelet, député de la Corrèze de 1946 à 1951, et par Pierre Lefranc, élu au conseil municipal de Brive en 1947 […] »[9]. Jean Charbonnel doit notamment essuyer les attaques qui font de lui un candidat parachuté dans un territoire qu'il ne connaîtrait pas : « On va, poursuit Me Reynal, ici et là, en disant que Jean Charbonnel n'est pas du pays. Ah que voilà un bel argument et un argument mensonger. Léon Blum était-il, lui, de Montpellier, et Paul Reynaud, est-il, lui, de Dunkerque ? Mais l'argument est mensonger en ce sens que Jean Charbonnel est effectivement de Perpezac-le-Noir où son grand-père fut maire pendant 20 ans […] »[10].

Ces difficultés sont renforcées par le fait que durant cette campagne, Jean Charbonnel va devoir affronter quatre candidats, à savoir MM. Goudoux pour le parti communiste, ancien député de la Corrèze, de 1946 à 1958 ; Jean Labrunie soutenu par le Parti Socialiste Unifié (P.S.U.), radical

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 71, *L'Essor de la Corrèze*, n° 3, 17 novembre 1962, p. 1.
2. André Malraux (1901-1976) a participé à la Résistance, sous le nom du colonel Berger, en Corrèze où il s'était réfugié à partir de 1943. Inutile de rappeler qu'il fut ministre de l'Information du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946, ministre délégué à la présidence du Conseil du 1er juin 1958 au 9 janvier 1959, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles du 9 janvier 1959 au 20 juin 1969.
3. POZZI Jérôme, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 95.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 94.
5. Le général Pouyade deviendra par la suite député de la Corrèze, de 1966 à 1967, en remplacement de J. Charbonnel nommé au gouvernement, puis sera élu député du Var en 1967 et réélu en 1968.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 95.
7. Entretien avec M. Jean Alibert le 15 juillet 2014. Jean Alibert refusa d'ailleurs d'être le suppléant de J. Charbonnel car il ne souhaitait pas s'engager davantage en politique.
8. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 1.
9. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 96.
Pierre Lefranc (1922-2012) participe dès 1940 à la Résistance. Il devient chef de cabinet de Charles de Gaulle lorsqu'il est président du Conseil, chargé de mission en 1959 puis conseiller technique de 1961 à 1963 du général. Préfet de l'Indre entre 1963 et 1965, il devient ensuite président-directeur général de la Sofirad entre 1965 et 1973. Il fonde en 1971 l'Institut Charles de Gaulle.
10. Archives municipales de Brive, cote 50 S 71, *L'Essor de la Corrèze*, n° 3, 17 novembre 1962.

proche de la gauche, maire de Brive de 1944 à 1946, d'abord nommé par le comité local de Libération, puis élu ; Roger Courbatère, radical tendance centriste, maire de Brive depuis la démission de M. Chapelle en 1961 ; et Laroche, candidat indépendant, conseiller général sortant qui ne mâche pas ses mots contre la candidature gaulliste : « […] un conseiller général de droite, surtout préoccupé de pourfendre la politique algérienne du Général, déclarait sa candidature dans des termes désagréables pour moi […] »[1]. Cette campagne est donc loin d'être évidente pour le jeune Charbonnel, son âge, ses multiples diplômes et sa récente arrivée au pays pouvant être à la fois un inconvénient et un atout. Toutefois ses nombreux déplacements auprès des maires d'une circonscription essentiellement rurale, malgré la ville de Brive, et l'animation de plusieurs réunions publiques tendent à révéler sa sympathie et sa volonté de s'insérer dans un microcosme local, mais aussi sa détermination à gagner. Jean Charbonnel bénéficie donc, lors de son arrivée en Corrèze, de l'intérêt porté aux nouveaux candidats, d'autant plus que sa formation intellectuelle lui permet de réaliser d'assez nombreux discours et d'apparaître comme un homme crédible et maîtrisant son sujet. Mais dans un département de gauche, où le parti communiste bénéficie de son engagement dans la Résistance et où radicaux et socialistes cherchent à s'en distinguer pour mieux exister, la tâche s'annonçait difficile pour un gaulliste.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Goudoux (P.C.F.) | Labrunie (P.S.U.) | Courbatère (rad.-soc.) | Laroche (ind.) | Charbonnel (U.N.R.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 29.192 | 21.000 | 20.590 | 5851 | 3886 | 2911 | 1853 | 6198 (30,1%) |
| AYEN | 5229 | 3700 | 3624 | 1151 | 339 | 677 | 425 | 932 (25,7%) |
| BEAULIEU | 4040 | 2742 | 2676 | 538 | 397 | 494 | 350 | 870 (32,5%) |
| BEYNAT | 2793 | 1775 | 1744 | 559 | 483 | 257 | 102 | 423 (24,2%) |
| DONZENAC | 6180 | 4695 | 4584 | 1759 | 642 | 618 | 442 | 1123 (24,5%) |
| JUILLAC | 4714 | 3042 | 3003 | 1255 | 378 | 434 | 280 | 683 (22,7%) |
| LARCHE | 3757 | 2790 | 2749 | 721 | 271 | 215 | 1181 | 361 (13,1%) |
| MEYSSAC | 3937 | 2918 | 2873 | 709 | 397 | 713 | 288 | 777 (27%) |
| Totaux | 60.354 | 42.661 | 41.843 | 12669 | 6713 | 6319 | 4876 | 11266 (26,9%) |

Résultats des élections législatives du 18 novembre 1962 (1er tour) par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.939, 19 novembre 1962, p. 6)

Les résultats du premier tour des élections législatives de 1962 voient la victoire de la gauche radicale-socialiste et communiste qui obtient 25.701 voix, dont 12.669 pour M. Goudoux, 6.713 pour M. Labrunie et 6.319 pour M. Courbatère. Jean Charbonnel se classe en deuxième position avec 11.266 suffrages, et profite largement de la multiplication des candidatures à gauche et plus particulièrement au sein de la famille radicale, comme il le confirmera lui-même : « l'unité des radicaux m'aurait été fatale »[2], d'autant plus que M. Chapelle, l'ancien maire de Brive, soutint discrètement M. Charbonnel[3].
Finalement, Jean Charbonnel n'accuse qu'un retard de 1.403 voix sur M. Goudoux, mais de 14.435 sur l'ensemble de la gauche. Ainsi il peut se maintenir pour le deuxième tour, tout comme M.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 95.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 97.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 15 F/6, BOUSSIE Dominique, *Le gaullisme de 1958 à 1980 à Brive*, mém. D.E.A. en sciences politiques, sous la direction du Professeur Jean Morange, Limoges, Faculté de Droit, section sciences politiques, 1985, 123 p., pp. 20-21.
CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 97.

Goudoux, alors que MM. Labrunie, Courbatère et Laroche décident de retirer leurs candidatures[1].
Sur les huit cantons qui forment la circonscription, Jean Charbonnel arrive en tête dans trois d'entre eux, à Brive devançant de 347 voix M. Goudoux et de 3.287 le maire en fonction, M. Courbatère ; à Beaulieu, avec 332 voix d'avance sur M. Goudoux ; et à Meyssac avec 64 suffrages de plus que M. Courbatère. Toutefois, le candidat communiste a progressé dans tous les cantons par rapport aux échéances de 1958, notamment dans les cantons ruraux[2].
L'étude du vote à Brive révèle que 30% des suffrages exprimés l'ont été en faveur de Jean Charbonnel, alors que la gauche de MM. Courbatère, Goudoux et Labrunie a obtenu 60% de ces suffrages. Ce qui signifie qu'à lui seul J. Charbonnel pèse près de la moitié de l'électorat de gauche à Brive.

Durant cet entre deux tours, René Jugie, ancien résistant surnommé Gao, a intrigué en faveur de Jean Charbonnel. En effet comme il l'écrit lui-même dans une longue lettre envoyée à Jacques Baumel, Secrétaire général adjoint de l'U.N.R., son objectif était d' « amadouer les S.F.I.O. sur BRIVE en faveur de CHARBONNEL »[3], ce qui consista en de multiples démarches auprès des cadres socialistes et des radicaux afin de soutenir la candidature de Jean Charbonnel. Toutefois dans une lettre du 22 novembre 1962, soit trois jours avant le deuxième tour des élections législatives, Jean Alibert, responsable départemental de l'U.N.R., s'adressait au Secrétaire général, M. Louis Terrenoire, pour lui indiquer que René Jugie n'était pas membre de l'U.N.R. et qu'il ne fallait pas tenir compte de ses tractations infondées : « […] les actes et les paroles de Monsieur JUGIE n'engagent que sa propre responsabilité et en aucun cas celle de l'U.N.R. et celle de son Secrétaire Général »[4]. M. Alibert n'a donc accordé aucun crédit aux actions de M. Jugie[5].
Cet entre deux tours a donc mis les appareils politiques à rude épreuve.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Goudoux (P.C.F.) | Charbonnel (U.N.R.) |
|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 29.190 | 22.652 | 21.429 | 10064 | 11335 (52,9%) |
| AYEN | 5229 | 4090 | 3902 | 2011 | 1894 (48,5%) |
| BEAULIEU | 4041 | 2947 | 2675 | 1200 | 1575 (58,9%) |
| BEYNAT | 2792 | 1977 | 1847 | 1014 | 860 (46,7%) |
| DONZENAC | 6569 | 5276 | 4835 | 2637 | 2198 (45,5%) |
| JUILLAC | 4173 | 3351 | 2730 | 1881 | 1350 (49,4%) |
| LARCHE | 3248 | 2870 | 2636 | 1325 | 1351 (51,2%) |
| MEYSSAC | 4037 | 3082 | 2919 | 1343 | 1576 (53,9%) |
| Totaux | 59.976 | 46.044 | 43.640 | 21.471 | 22.169 (50,8%) |

Résultats des élections législatives du 25 novembre 1962 (2è tour) par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.946, 26 novembre 1962, p. 6)

Lors du deuxième tour qui voit s'affronter MM. Goudoux et Charbonnel, ce dernier arrive en tête dans quatre cantons : à Brive, avec 1.271 voix d'avance, soit 924 de plus qu'au premier tour ; à Beaulieu, avec 375 suffrages de plus que son adversaire, soit 43 voix supplémentaires par rapport au premier tour ; à Larche avec 26 voix d'avance, alors qu'il n'arrivait qu'en troisième position dans

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.941, 21 novembre 1962, p. 6.
2. BOUSSIE D., *Le gaullisme de 1958 à […]*, p. 20.
3. Centre Edmond Michelet de Brive, cote 4 EM 997, lettre de M. René Jugie à Jacques Baumel.
4. Centre Edmond Michelet de Brive, cote 4 EM 997, lettre du 22 novembre 1962 de M. Jean Alibert à M. Louis Terrenoire.
5. Confirmation de M. Jean Alibert par courrier du 12 octobre 2014.

ce canton le 18 novembre, ce qui représente 990 voix de gagnées ; et à Meyssac avec 233 voix de plus que M. Goudoux, soit 169 suffrages de plus que lors de ce premier tour. Finalement, Jean Charbonnel bat Jean Goudoux en disposant de 698 voix d'avance, alors qu'au premier tour le candidat communiste le devançait de 1.403 suffrages.
Entre les deux tours, Jean Charbonnel a gagné 10.903 voix et M. Goudoux, 8.802, alors que le nombre de votants croissait seulement de 3.383 et que celui des suffrages exprimés n'augmentait que de 4.201 voix.
Ce deuxième tour présente donc une situation paradoxale : en effet, les jours suivant le premier tour, la victoire de M. Goudoux pouvait sembler acquise, puisqu'il bénéficiait du retrait des deux autres candidats de la gauche radicale, MM. Courbatère et Labrunie, donc d'une réserve de voix potentielles, mais aussi de voix d'avance sur son concurrent direct. En revanche, dans le but de battre le candidat communiste, il semblerait que les électeurs de M. Laroche aient reporté leurs suffrages sur le candidat gaulliste, bien que ces électeurs ne représentent que 44% des voix gagnées dans l'entre-deux tours par J. Charbonnel et que tous n'aient pas agi de la même façon. Les électeurs de M. Courbatère, puisqu'il était moins à gauche que son confrère Jean Labrunie, ont également pu renforcer la position de J. Charbonnel, mais le total cumulé des voix de MM. Laroche et Courbatère (11.195 voix) dépasse le nombre de voix gagnées par le candidat U.N.R. Il est bien sûr impossible que tous les électeurs ayant choisi Roger Courbatère au premier tour se soient portés sur le nom de J. Charbonnel au second, étant donné que M. Courbatère se situe à gauche, ainsi qu'une partie de son électorat, comme le prouve son alliance avec Jean Labrunie pour les élections municipales de 1965 contre précisément J. Charbonnel, même si ensuite les alliances se déferont. La victoire de Jean Charbonnel prouve donc que les 25.701 électeurs potentiels de gauche, surtout les 13.032 électeurs radicaux, n'ont pas respecté la discipline républicaine, qui consiste à reporter sa voix sur le candidat de gauche le mieux placé au second tour pour l'emporter, cet irrespect ayant d'ailleurs pu être motivé par le comportement de Jean Labruine, qui lors des élections législatives de 1958, avait refusé de se désister au profit du candidat communiste, au second tour. Cette discipline républicaine avait été aussi plus ou moins mise à mal par l'ancien maire de Brive, M. Chapelle qui, comme cela fut rappelé précédemment, soutenait implicitement Jean Charbonnel, et c'est bien pourquoi les électeurs de M. Courbatère, ancien premier adjoint de M. Chapelle donc proche de sa ligne politique, ont préféré choisir J. Charbonnel plutôt que J. Goudoux, sans oublier que l'électorat radical modéré regimbait devant le fait d'avoir à voter pour un candidat communiste. En effet, dans l'histoire politique française, n'est-ce pas la naissance, le 30 décembre 1920 à Tours, de la Section Française de l'Internationale Communiste (S.F.I.C.) à l'extrême-gauche qui devait forcer le parti radical et radical-socialiste à se déporter davantage sur la droite de l'échiquier politique ? C'est le phénomène du sinistrisme, selon lequel les formations politiques françaises naissent à gauche pour, au fil du temps, évoluer progressivement sur leur droite au fur et à mesure que de nouveaux partis se forment à gauche.

A l'échelle nationale, les candidats de l'Association pour la Vè République échouent de peu dans l'obtention de la majorité absolue, en nombre de sièges[1]. Selon le ministère de l'Intérieur[2], voici comment se répartissaient les sièges au lendemain du deuxième tour :

1. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 95.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.947, 27 novembre 1962, p. 1.
Le 10 décembre 1962, les groupes politiques de la IIè législature se composent ainsi : U.N.R. (233 sièges) ; Socialistes (66) ; Centre démocratique (C.N.I. + M.R.P., 55) ; Communistes (41) ; Rassemblement démocratique (centre gauche + radicaux, 39) ; Républicains indépendants (députés giscardiens, 35) ; 13 députés n'appartiennent à aucun groupe. Source, Assemblée nationale. Effectifs des groupes à l'Assemblée nationale depuis 1958 [en ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/elections/historique-2.asp> (consultation le 5-06-2014).

| | |
|---|---|
| U.N.R. | 234 sièges |
| S.F.I.O. | 67 sièges |
| Communistes | 41 sièges |
| Mouvement des Républicains Populaires (M.R.P.) | 38 sièges |
| Républicains indépendants | 33 sièges |
| Radicaux | 25 sièges |
| Centre gauche | 19 sièges |
| Centre National des Indépendants (C.N.I.) | 17 sièges |
| Extrême-gauche | 5 sièges |
| Centre républicain | 1 siège |

Répartition des sièges de député par formation politique en 1962

Le Général de Gaulle remportait donc le pari de la dissolution, en obtenant une majorité parlementaire cohérente venant confirmer le oui des Français lors du référendum du 28 octobre. Il s'agissait donc bien d'un « 16 mai à rebours »[1], la vision semi-présidentielle du régime du Général de Gaulle ayant battu en brèche la vision parlementaire du cartel des non, contrairement à ce qui s'était produit le 16 mai 1877 où la victoire parlementaire de la gauche républicaine avait condamné la lecture monarchiste du régime par le chef du gouvernement, le duc de Broglie.
En Corrèze en revanche, la distribution des places restait identique à celle de 1958 : Jean Charbonnel conservait donc le siège de Jean Filliol à Brive ; le député-maire socialiste de Tulle, Jean Montalat, était réélu tout comme le socialiste François Var à Ussel.

Cette première candidature de Jean Charbonnel à une élection nous amène déjà à nous interroger sur son positionnement politique, en vue de comprendre son futur parcours. M. Charbonnel se présente donc avec l'étiquette de l'U.N.R. ce qui semble logique pour un homme qui s'est toujours recommandé de la pensée du Général de Gaulle. Il faut d'ailleurs préciser que l'U.N.R., rassemblement de sept formations préexistantes, créée sous l'impulsion de Jacques Soustelle en vue de gagner les élections législatives du mois de novembre[2], n'avait été acceptée qu'à demi-mots par le Général de Gaulle, qui ne voulait pas que l'électeur compare cette formation à un parti unique qui approuverait sans conteste ses choix. Charles de Gaulle aurait en effet préféré que chaque élu puisse rester dans son parti d'origine pour y défendre les discours gaulliens. L'U.N.R. s'associe à l'U.D.T., principale formation regroupant les gaullistes de gauche, fondée en 1959, en vue des élections législatives de 1962. Jean Charbonnel avait d'ailleurs précédé cette alliance, en choisissant pour suppléant, le Général Pouyade qui se revendiquait du gaullisme de gauche : « J'avais, pour ma part, anticipé la fusion en prenant comme suppléant mon compatriote le général Pierre Pouyade, ancien commandant de l'escadrille Normandie-Niemen sur le front de l'Est, dont le courage avait impressionné Staline, qui s'était présenté aux législatives de 1958 sous les couleurs du gaullisme de gauche »[3].
Etant donné qu'il doit affronter, au cours de cette campagne, des candidats de la gauche radicale-socialiste et communiste, il serait facile de classer le candidat Charbonnel à droite sur l'échiquier

1. Voir BERSTEIN Serge, WINOCK Michel (dir.), *La République recommencée de 1914 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 312. Référence citée dans POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 96.
2. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 78.
3. CHARBONNEL Jean, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage. Entretiens avec Laurent de Boissieu*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, p. 115.

politique, d'autant plus que le responsable du P.S.U. local, Gérard Denecker, soutenu par Jean Labrunie, appela les électeurs à reporter massivement leurs suffrages sur le communiste Jean Goudoux[1] pour barrer la route à J. Charbonnel. Mais repousser ce candidat à droite serait méconnaître sa pensée gaullienne, lui qui dès 1962 a donné une teinte réellement progressiste à son discours en envisageant la construction d'infrastructures modernes et en veillant à promouvoir les moyens permettant afin d'atteindre une justice sociale pour les administrés et une égalité de traitement pour les territoires ruraux et citadins de la circonscription. Ce sont autant de valeurs que nous retrouvons à gauche. D'ailleurs Jean Charbonnel devait confirmer lui-même, cette ambivalence des discours gaulliste et de la gauche : « A la vérité, l'originalité du gaullisme vis-vis des forces de progrès provenait, dans une large mesure, de la combinaison d'une méthode de gouvernement étrangère aux traditions de la gauche avec quelques grands objectifs où celle-ci pouvait d'autant mieux se reconnaître qu'elle les avait souvent inspirés : l'attachement du gaullisme à la paix, sa recherche de la coopération internationale, son effort pour démocratiser la société française, sa volonté de justice et de participation n'avaient pas d'autres origines »[2]. Certes, ce qui a pu conduire à classer parfois le gaullisme à droite, c'est sa vision monarchiste des institutions, à savoir l'idée que la Constitution tout comme les institutions doivent être durables, qu'il faut défendre l'indépendance de la France et son rang dans le monde. Mais ce sont toujours des arguments que nous retrouvons actuellement dans les interventions ou ouvrages de Jean-Pierre Chevènement[3]. D'ailleurs Jean Charbonnel devait révéler que ce débat de classification du gaullisme était pour lui peu significatif : « tandis que la droite et le gaullisme ont voyagé vers des horizons différents par des routes communes, le gaullisme et la gauche, tout en s'assignant une destination identique, ont obstinément refusé d'emprunter les mêmes chemins pour y parvenir »[4]. Jean Charbonnel se veut gaulliste avant tout.

c) 1964 : une implantation confirmée

La campagne de 1964 pour les élections cantonales marque la volonté d'implantation de Jean Charbonnel en Basse-Corrèze. En effet, la fonction de conseiller général n'étant pas des plus prestigieuses, souvent détenue par de bons élus locaux, Jean Charbonnel aurait pu se contenter d'être député et réaliser des allers-retours hebdomadaires entre Paris et la Corrèze. Mais le fait de se porter candidat à ce type d'élection marque la volonté d'agir pour le développement d'un territoire, le désir de remplacer des gouvernants peu affairés à la métamorphose du pays de Brive que souhaite J. Charbonnel, sans oublier, sans doute, la raison plus politique à savoir l'envie d'asseoir sa notoriété à Brive en vue des futures élections municipales de 1965, étant donné que le canton de Brive-Nord dans lequel il se présente intègre une grande partie de la ville de Brive.

Durant cette campagne, Jean Charbonnel va faire preuve d'une grande pédagogie, pour expliquer aux électeurs le sens de sa candidature et le rôle du conseiller général, dans une assemblée départementale aux pouvoirs encore limités, le Préfet étant le réel chef de l'exécutif départemental

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 59, *La Montagne*, n° 13.943, 23 novembre 1962, p. 2.
2. CHARBONNEL Jean, *Comment peut-on être opposant ?* Paris, Robert Laffont, 1983, p. 137.
3. Voir à ce titre CHEVENEMENT Jean-Pierre, *La France est-elle finie ?* Paris, Fayard, 2011.
Jean-Pierre Chevènement (1939-) est diplômé de l'E.N.A. et adhère à la S.F.I.O. à partir de 1964 et participe au Congrès d'Epinay en 1971. Il est élu député de Belfort en 1973, 1978, 1981, 1986, 1988, 1991, 1993, 1997 et 2000, sénateur (2008-2014), conseiller régional de Franche-Comté (1974-1988), vice-président et président du Conseil régional (1981-1982), premier adjoint au maire de Belfort et président du conseil de district de l'agglomération de Belfort (1977-1983, 1997-2000), maire de Belfort (1983-1997, 2001-2007), président de la communauté d'agglomération (1995-2008). Il fut ministre d'Etat, en charge de la Recherche et de la Technologie du 22 mai 1981 au 29 juin 1982, puis ministre d'Etat à la Recherche et Industrie du 29 juin 1982 au 22 mars 1983, ministre de l'Education nationale du 19 juillet 1984 au 20 mars 1986, ministre de la Défense du 12 mai 1988 au 29 janvier 1991, ministre de l'Intérieur du 4 juin 1997 au 29 août 2000. Il fut candidat à l'élection présidentielle de 2002.
4. CHARBONNEL J., *Comment peut-on […]*, p. 138.

jusqu'aux lois de décentralisation de 1982. Ainsi dans sa profession de foi du premier tour, Jean Charbonnel présente le Conseil général comme « le véritable Parlement du département […] qui : vote le budget départemental […], contrôle l'action de l'administration départementale […], représente les collectivités locales dans les organismes régionaux d'expansion économique et de planification »[1]. C'est alors qu'il entend utiliser ce mandat, s'il est élu, pour développer Brive et son bassin, puis pour faire de Brive une capitale régionale, ce qui sera l'une de ses principales préoccupations jusque dans les années 1990 : « Il s'agit, en définitive, **de faire de BRIVE la capitale régionale qu'elle doit être,** le centre d'attraction de tout le Bas-Limousin, comme Limoges l'est, dès maintenant, pour le reste de la province »[2]. Il est surtout intéressant de remarquer que durant cette campagne de terrain, Jean Charbonnel s'efforce de rassurer les maires et les habitants des communes périphériques de Brive : l'objectif de Brive n'est pas, à terme, d'engloutir ces communes voisines, mais bien au contraire de développer des liens étroits avec elles pour les aider à répondre à leurs besoins spécifiques. Jean Charbonnel est déjà le promoteur de l'intercommunalité, qui ne sera, en fait, réellement effective qu'avec la loi Administration Territoriale de la République (A.T.R.) du 6 février 1992 et la loi dite Chevènement du 12 juillet 1999[3].

Jean Charbonnel va essentiellement insister sur la complémentarité des mandats de député et de conseiller général : « Mais l'union en une même personne d'un mandat local et d'un mandat national doit assurer le plus de chances pour le règlement rapide et définitif de ces questions »[4]. Jean Charbonnel veut pouvoir agir en son nom propre et éviter ainsi de dépendre d'un certain nombre d'échelons intermédiaires, d'autant plus qu'il se plaignait du fait que la mairie de Brive ne coopère pas davantage avec lui[5].

Même si ces échéances électorales furent locales, la campagne a été politisée. Pas moins de cinq candidats vont s'affronter dans ce canton de Brive-Nord : Maurice Rouel (P.C.F.) ; Gérard Denecker (P.S.U.) ; André Jalinat (S.F.I.O.) ; Roger Courbatère (radical) et Jean Charbonnel (U.N.R.). Nous remarquons d'emblée que la gauche appréhende ces élections, une nouvelle fois divisée. Des candidats de gauche, comme MM. Denecker ou Rouel, n'hésitent pas à désigner directement leur adversaire : à savoir le gaullisme. En effet, ils s'en prennent à ce que peut représenter la candidature Charbonnel, non pas à l'homme, mais au prétendu régime autoritaire qu'il représenterait : « C'est pourquoi il importe de se prononcer clairement contre la politique réactionnaire du pouvoir personnel […]. Le Parti Communiste qui s'est dressé, dès le début, seul en tant que Parti, contre l'établissement du régime de pouvoir autoritaire, vous propose un programme d'instauration d'une démocratie véritable […] »[6] pouvons-nous lire en parcourant la profession de foi du candidat communiste, Maurice Rouel, ancien maire de Brive (1946-1947) et sénateur de 1946 à 1948. La profession de foi de Gérard Denecker, responsable local du Parti Socialiste Unifié, s'inscrit dans ce même type de critiques, faisant du socialisme une solution universelle aux maux que la société peut connaître : « Face aux mesures gaullistes anti-démocratiques, la gauche unie peut se mettre d'accord sur un contre-plan dans la perspective du socialisme démocratique seule solution valable aux problèmes du Monde Moderne »[7]. Aussi cette campagne électorale dont l'enjeu est local, est-elle utilisée à des fins de critique de la politique gouvernementale : « Il n'est pas possible de réduire ces

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de J. Charbonnel, 1er tour.
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de J. Charbonnel, 1er tour. En gras dans le texte.
3. En fait les premières formes d'intercommunalités remontent à la loi du 22 mars 1890 créant les syndicats de communes et à celle de 1955 fondant les syndicats mixtes. Mais J. Charbonnel est bien le rare homme politique, à cette époque, à promouvoir efficacement les atouts de l'intercommunalité en envisageant divers partenariats entre Brive et les communes rurales périphériques.
4. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de J. Charbonnel, 1er tour.
5. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 24.
6. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de M. Rouel, 1er tour.
7. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de G. Denecker, 1er tour.

élections aux dimensions étroites du canton ou du département […] », comme le confirme la profession de foi du candidat communiste. Ces attaques sont en soi intéressantes, car elles révèlent la notoriété grandissante de Jean Charbonnel, député U.N.R., associé au régime, dont il connaît bien les représentants en tant qu'ancien conseiller ministériel, et qu'il faut donc absolument combattre pour l'empêcher de conquérir de nouveaux mandats. Ainsi une partie de la gauche se sent fébrile dans une circonscription qui vient de lui échapper.
En revanche André Jalinat, candidat de la S.F.I.O., se contente d'énumérer ses objectifs de campagne, en faveur notamment de la protection des collectivités locales, alors que le maire de Brive, Roger Courbatère, conseiller général sortant, entend préserver les libertés communales et agir pour le développement économique du canton.
Toutefois, Jean Charbonnel n'hésite pas à se défendre, dénonçant même dans sa profession de foi, envoyée à chaque électeur, « le poids inquiétant de la fraction communiste du Conseil municipal sur l'ensemble de l'assemblée communale ». Il ne craint pas les attaques communistes, retournant même leur propre argumentaire contre eux, montrant que le totalitarisme n'est pas le fait de l'U.N.R. mais bien du P.C.F. : « Avec un art du bourrage de crâne bien propre à un parti totalitaire, les dirigeants communistes de ce département et leurs valets de plume ne cessent, chaque semaine et même parfois, chaque jour, de dénaturer l'action du Gouvernement, du Parlement et de l'Administration et de calomnier les efforts que mes amis, moi-même et tous les hommes de bonne volonté de notre province accomplissons quotidiennement […] »[1].

| COMMUNES | EXPRIMES | P.C. ROUEL Maurice | P.S.U. DENECKER Gérard | S.F.I.O. JALINAT André | R.S. COURBATERE Roger | U.N.R. CHARBONNEL Jean |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Brive-Nord | 6115 | 1813 | 230 | 959 | 1037 | 2072 (33,9%) |
| Dampniat | 214 | 72 | 12 | 11 | 64 | 55 (25,7%) |
| Ussac | 284 | 59 | 5 | 51 | 64 | 105 (37%) |
| Varetz | 328 | 121 | 4 | 28 | 97 | 78 (23,8%) |
| Vénarsal | 82 | 10 | 9 | 8 | 34 | 21 (25,6%) |
| TOTAUX | 7023 | 2075-30% | 260-3% | 1057-15% | 1296-18% | 2331(33,2%) |

Résultats des élections cantonales du 8 mars 1964 (1er tour) par communes
(D'après les archives municipales de Brive, cote 30 S 77, *L'Essor de la Corrèze*, n° 6, samedi 14 mars 1964, p. 3)

Au soir du premier tour, Jean Charbonnel arrive en tête avec 2.331 suffrages (soit 33,2% des voix) devant Maurice Rouel qui obtient 2.075 voix (30%) : l'avance de Jean Charbonnel est minime, seulement de 256 voix. Roger Courbatère, maire de Brive et conseiller général sortant, n'arrive qu'en troisième position avec 1.296 voix (18%), soit 1.035 suffrages de retard sur le député de Brive et 779 sur le candidat communiste. Sur les cinq communes qui composent le canton, bien que la ville de Brive soit divisée entre les cantons de Brive-Sud et Brive-Nord, Jean Charbonnel arrive en tête dans cette cité, avec 34% des suffrages devant Maurice Rouel (30%) et le maire sortant (17%), résultats étonnement comparables aux scores totaux. A noter que lors du premier tour des élections législatives de 1962, J. Charbonnel réalisait 30% des voix dans la ville. Il se classe aussi en première position dans la commune d'Ussac, avec 37% des voix, devant Roger Courbatère (22%). A Venarsal, il est deuxième avec 26% des voix devant Maurice Rouel (12%), mais derrière R. Courbatère (41%). Enfin, il est troisième à Dampniat avec 26% des suffrages, soit 20 points d'avance sur Gérard Denecker (6%), mais derrière R. Courbatère (30%) et M. Rouel (34%). Il se classe également en troisième position dans la commune de Varetz, avec 24% des voix, devant André Jalinat (8%), et derrière le candidat radical, R. Courbatère (30%), puis le P.C.F. (37%).

1. Archives municipales de Brive, cote 30 S 77, *L'Essor de la Corrèze*, n° 6, samedi 14 mars 1964, p. 1.

Le grand perdant de ce scrutin semble R. Courbatère qui réalisait lors du premier tour des élections cantonales du 20 avril 1958, 44% des suffrages (3.844 voix), contre 18% en 1964 (1.296 voix) : il a donc perdu 2.548 électeurs en l'espace de six ans, même si le 8 mars 1964 il y a eu 1.715 bulletins exprimés de moins que le 20 avril 1958. Le P.C.F. réalise également un score moins bon que six ans auparavant, alors que l'offre politique était pratiquement identique, seule la S.F.I.O. n'ayant pas présenté de candidat en 1958 : le P.C.F. perd 959 électeurs (3.034 voix en 1958 contre 2.075 en 1964), mais dans des proportions moindres que le candidat radical. L'électorat de Roger Courbatère semble donc s'être reporté sur Jean Charbonnel, étant donné une certaine proximité avec le candidat U.N.R. sur le plan politique, notamment en faveur de l'équipement socio-économique de la région.

C'est ainsi que se maintiennent pour le deuxième tour, MM. Jean Charbonnel, Maurice Rouel et Roger Courbatère. Le candidat gaulliste semble donc en difficulté, les 1.317 électeurs potentiels de G. Denecker et A. Labrunie devant théoriquement se reporter sur le candidat de gauche le mieux placé pour l'emporter, soit M. Rouel, qui obtiendrait ainsi 3.392 voix (1.317 + 2.075) , alors que J. Charbonnel ne dispose d'aucune réserve de voix, étant donné le maintien de la candidature de R. Courbatère. De même, nous pourrions imaginer que cet électorat de gauche modérée se reporte sur Roger Courbatère, qui est radical-socialiste : il obtiendrait ainsi 2.613 voix (1.317 + 1.296), soit toujours plus que J. Charbonnel (2.331). Toutefois, il s'agit là de simples hypothèses ayant pour seule finalité de montrer la situation complexe dans laquelle se retrouve le député de Brive.
Au soir du 15 mars 1964, Jean Charbonnel triomphe avec 4.164 voix, devant Maurice Rouel (3.533) et Roger Courbatère (2.305). Alors que J. Charbonnel n'avait que 256 voix d'avance le soir du premier tour, il en a désormais 631 sur le candidat communiste et 1.859 sur R. Courbatère (contre 1.035 le 8 mars).
Le candidat communiste a gagné, entre les deux tours, 1.458 voix, soit plus d'électeurs que le report cumulé des voix de MM. Denecker et Jalinat (1.317). Roger Courbatère en a gagné 1.009 et J. Charbonnel 1.833, alors qu'il ne disposait d'aucune réserve de voix. Ce qui a permis la victoire finale du candidat gaulliste, c'est l'augmentation de 42% du nombre de suffrages exprimés entre les deux tours, soit environ 2.980 suffrages exprimés supplémentaires, ce qui s'explique par une plus grande mobilisation des électeurs qui n'étaient que 45% à s'être déplacés lors du premier tour. Par conséquent plus d'électeurs présents au second tour signifie plus de suffrages exprimés, d'autant plus que l'augmentation des suffrages exprimés a profité essentiellement à J. Charbonnel, c'est-à-dire à un homme incarnant un renouveau face à des candidats, MM. Courbatère et Rouel, à l'origine de la lassitude des Brivistes.

Depuis la Libération, la gauche non communiste se trouvait majoritaire au sein de l'assemblée départementale. Or, ces élections cantonales de 1964 devaient modifier, pour la première fois, quelque peu cette composition et menacer la gauche socialiste et radicale. En effet, de 1958 à 1964, la gauche radicale et socialiste bénéficiait de vingt-deux sièges (onze pour les radicaux et onze pour les socialistes). Or en 1964, le nombre de conseillers modérés passa de six à dix, alors que les communistes doublaient leurs effectifs, passant de deux à quatre élus. Parallèlement, les radicaux perdaient cinq sièges pour n'être plus que six, les socialistes restant dix. Cependant, Jean Charbonnel, autour duquel s'étaient retrouvés les modérés, demanda de voter en faveur du président socialiste sortant, Elie Rouby : seuls les communistes choisirent leur candidat déclaré[1].

Après avoir été élu député et conseiller général, il ne restait plus à Jean Charbonnel qu'à devenir maire de Brive.

1. DENQUIN Jean-Marie, *Le renversement [...]*, p. 59.

d) 1965 : à la conquête de la mairie

La campagne électorale de 1965 débute à Brive dans une région qui semble devenir favorable au gaullisme comme le prouve les récents succès de Jean Charbonnel. Seule la municipalité, dirigée par une coalition des forces de gauche, et le canton de Brive-Sud dont le conseiller général est le socialiste Jean Labrunie, résistent encore. Et c'est parce que l'enjeu municipal cristallise les craintes des trois listes qui s'affrontent que la campagne va être politiquement virulente : en fait, il s'agit pour Jean Charbonnel de confirmer l'implantation du gaullisme au Sud de la Loire, dans une région qui lui est plutôt hostile ; pour la liste communiste il est impératif de limiter la perte d'audience comme cela fut le cas en 1962 et 1964 ; la liste socialiste désire apparaître comme une voie crédible entre les deux forces qui n'ont cessé de s'affronter depuis 1962, le communisme et le gaullisme. D'ailleurs, Jean Labrunie qui conduit la liste socialiste est sûr de son succès, s'appuyant pour démontrer son argumentation, sur le total des voix obtenues par la gauche face à l'U.N.R. lors du premier tour des élections cantonales à Brive : « Permettez-nous, en terminant, de vous donner un élément supplémentaire de confiance : le rapport des forces en présence s'est exprimé dans les 2 secteurs de Brive en Mars dernier, au 1er tour des élections cantonales :
**Labrunie – Jalinat – Courbatère – P.S.U. 4.096 voix.**
**U.N.R. : Charbonnel – Alibert 3.563 voix.**
**Chaminade – Rouel 3.312 voix** »[1].

Toutefois, M. Labrunie oublie de préciser qu'il est le seul à avoir gagné dans le canton de Brive-Sud, alors que le canton voisin basculait en faveur de Jean Charbonnel.
Ce qui va alimenter la tension durant cette campagne, pouvant déboucher sur une certaine violence verbale, ce sont trois éléments : le nouveau type de scrutin, la composition des listes et le contenu des programmes.

En effet, un nouveau type de scrutin va entrer en application dès l'année 1965[2]. En juin 1964, le gouvernement Pompidou adoptait une réforme du mode de scrutin. Depuis une ordonnance de février 1959, le mode de scrutin pour les élections municipales était différent, selon que les communes dépassent ou non 120.000 habitants. Pour les communes en-deçà de ce seuil, il s'agissait d'un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, tolérant la liberté de candidatures aux deux tours, d'où des possibilités de fusion entre les listes. Pour les communes de plus de 120.000 habitants, c'était un scrutin à un tour avec représentation proportionnelle. Avec la réforme de juin 1964, désormais le mode de scrutin s'appliquant dans la majorité des communes, soit celles de moins de 120.000 habitants, ne sera en vigueur que dans les communes de moins de 30.000 habitants. Concernant les communes dépassant cette taille, il s'agira d'un scrutin de liste majoritaire sans panachage, avec deux tours, mais sans possibilité de nouvelles candidatures ou de fusion pour le deuxième tour. De plus, le score de 10% devra être atteint pour pouvoir se maintenir au second tour.
Dès lors, cette réforme ayant été imposée par le gouvernement gaulliste, les adversaires politiques de gauche de Jean Charbonnel vont crier au scandale, étant donné que Brive est concernée par ce nouveau type de scrutin : « La loi nouvelle imposée dans les grandes villes, notamment à Brive, par l'U.N.R., a politisé les élections municipales, contrairement à ce que voudrait faire croire ce parti », comme l'indique Frédéric Dignac, adjoint au maire de Brive[3]. La gauche souligne ainsi le risque selon lequel les électeurs ne votent plus en fonction de la compétence des candidats mais fassent un choix partisan, puisque désormais ils devront voter liste entière. Et les candidats socialistes d'ajouter

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi de la Liste d'Union Démocratique et d'Action Communale, 1er tour. En gras dans le texte.
2. GOGUEL François. " La signification de la consultation ". In : *Revue française de science politique*. 1965, n° 5, 15è année, pp. 911-917. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1965_num_15_5_392887 Consulté le 6 juin 2014.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, *La Cité Républicaine*, numéro du 10 mars 1965, p. 2.

en tête de leur profession de foi[1] : « **La nouvelle loi électorale voulue par l'U.N.R. et votée par le Député de Brive fait de vous des citoyens diminués parce que vous n'avez pas la possibilité de choisir librement vos candidats. Ce truquage électoral est une manoeuvre politique de l'U.N.R. qui s'acharne contre les collectivités locales pour assurer le règne des technocrates et juguler les libertés communales** ».
L'objectif est une nouvelle fois de présenter le candidat U.N.R. comme appartenant à un système politique irrespectueux des dogmes de la démocratie.

La composition des listes va devenir également un point de discorde. Chacune des trois listes prétend incarner le rassemblement. Le P.C.F. entend représenter l'Union démocratique, à savoir qu'il regrouperait tous ceux qui dénonceraient les méthodes arbitraires des gaullistes. Le titre d'Union coïncide avec cette volonté d'incarner cette « passion française » définie par l'historien Marc Lazar[2], à savoir l'idée que le P.C.F. est celui qui serait le plus disposé à comprendre les aspirations populaires, et qu'il représenterait ce peuple souffrant en son entier.

Toutefois, la liste d'Union démocratique et d'Action Communale revendique, comme l'intitulé l'indique, d'avoir fédéré les forces de gauche, puisque cette liste est soutenue par la S.F.I.O., le P.S.U., le Rassemblement démocratique et le parti radical. Remarquons que cet intitulé est quasiment similaire à celui pris par la liste communiste. Les socialistes fustigent cependant les communistes pour avoir refusé d'y participer, formant de leur côté une liste autonome, ce qui révèle par là même que les socialistes entendent avoir le monopole de représentation de la gauche, car ils ont souhaité organiser autour d'eux un vaste regroupement, contrairement au P.C.F. : « **Les dirigeants communistes n'ont pas voulu accepter ce rassemblement démocratique, loyal et constructif pour la défense des intérêts de la ville de** Brive »[3]. D'ailleurs, les conditions de négociation imposées par le P.C.F. ne leur semblaient pas acceptables puisqu'ils réclamaient la place de maire en cas de victoire.

La liste du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région, de Jean Charbonnel, utilise un vocable typiquement gaullien. L'objectif est de dépasser les clivages partisans de droite et de gauche, pour se concentrer sur l'aménagement d'un territoire. Cette liste affirme avoir regroupé des formations politiques qui se sont trop longtemps combattues, perdant un temps précieux pour agir réellement : « **FIERS** d'avoir pu réaliser, dans la seule perspective de l'intérêt de BRIVE, une union sans précédent entre des formations politiques trop souvent opposées dans le passé et d'avoir associé dans un même effort de rénovation des Radicaux-Socialistes, des représentants de l'U.N.R.-U.D.T., du M.R.P., des indépendants, des syndicalistes et des personnalités sans aucune étiquette politique »[4]. De même à travers ses articles publiés dans la presse locale, Jean Charbonnel n'hésite pas à montrer que ce rassemblement s'opère autour de la vaste majorité qui l'a porté au pouvoir en 1962 et 1964[5].
Malgré ce vaste rassemblement, Jean Charbonnel ne craint pas de fustiger le P.C.F., « qui n'a jamais amené dans les Communes où il a exercé l'autorité, qu'une tyrannie totalitaire et sectaire, la régression économique et la misère ».
Néanmoins, Jean Charbonnel n'est pas parvenu à rallier l'une des figures principales du radicalisme, à savoir Roger Courbatère, dont une partie de l'électorat avait permis les victoires électorales de

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi de la Liste d'Union Démocratique et d'Action Communale, 1er tour. En gras dans le texte.
2. LAZAR Marc, *Le communisme. Une passion française*, Paris, Perrin, 2002.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi de la Liste d'Union Démocratique et d'Action Communale, 1er tour. En gras dans le texte.
4. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région, 1er tour. En gras dans le texte.
5. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, *L'Essor de la Corrèze et du Limousin*, n° 9, samedi 20 mars 1965, p. 1.

Jean Charbonnel. Le maire sortant préfère rejoindre la liste socialiste, indiquant qu'il ne fait pas confiance à J. Charbonnel pour administrer la cité[1].
Précisons qu'au-delà de ce large rassemblement, Jean Charbonnel va également bénéficier du soutien du Premier ministre, Georges Pompidou, dont nous savons qu'il suivait de près les élections où concourraient de jeunes gaullistes. C'est ainsi qu'il met à la disposition du candidat, trois jeunes gens, en la personne de Jacques Chirac, Claude Erignac et Olivier Stirn[2]. Il faut dire que ce dernier était par ailleurs chef de cabinet de J. Charbonnel au ministère, et qu'ainsi il avait été dépêché sur place à Brive, pour organiser la campagne électorale[3]. Les trois hommes arpentent aux côtés de Jean Charbonnel les rues de la ville, afin de convaincre les Brivistes. Déjà, un fossé sépare Jean Charbonnel de Jacques Chirac : ils n'ont pas le même goût de la campagne électorale. Alors que le principal intéressé est rétif à entrer dans les boutiques pour rencontrer le maximum d'électeurs, Jacques Chirac bat le pavé, serre des mains, parle haut et fort : « Entre les deux hommes, c'était le jour et la nuit. Charbonnel était hermétique, renfermé. Il fallait le tirer par la manche pour le présenter aux électeurs, pour le faire entrer dans un magasin ou dans une brasserie. Chirac, lui, paraissait très à l'aise. Il saluait tout le monde, buvait un verre avec les uns et les autres, bref sa popularité était intense. On se demandait d'ailleurs lequel des deux était candidat » comme le confirme alors Jean Dupuy[4]. De plus, bien qu'il ne soit encore que simple conseiller de Georges Pompidou, Jacques Chirac bénéficie d'une certaine réputation à Brive, grâce à son grand-père qui avait été instituteur dans une école de la ville, à Firmin-Marbeau, surnommée d'ailleurs école Chirac, tant il y régnait en maître[5].

Toujours en ce qui concerne la composition des trois listes en présence, nous pouvons remarquer une certaine permanence du personnel politique. En effet, pour ces élections, nous comptabilisons dix-neuf conseillers sortants, ce qui signifie que 61% des candidats sont élus depuis au moins 1959. La liste socialiste de Jean Labrunie s'appuie sur onze conseillers sortants, dont le maire Roger Courbatère. La liste communiste de Jacques Chaminade dispose de cinq candidats sortants, dont Maurice Rouel, maire de Brive de 1946 à 1947. Enfin, sur la liste Charbonnel, trois conseillers sortants ont décidé de tenter à nouveau leur chance. Cette répartition des candidats sortants à travers les trois listes s'explique par le fait qu'en 1959 le panachage était encore possible et que les conseillers élus ne l'avaient pas tous été sur la même liste.

Enfin, cette composition des listes offre une sociologie socio-professionnelle révélatrice de l'origine sociale des candidats tout comme de l'origine des futurs électeurs. En effet, comme le révèle le

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, *La Cité Républicaine*, numéro du 10 mars 1965, p. 1.
2. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
Claude Erignac (1937-1998) est un haut-fonctionnaire qui a choisi de faire sa carrière dans le service préfectoral, bien qu'il devienne membre du cabinet du ministre Jean Charbonnel en 1966, chef de cabinet du ministre Henri Rey de 1969 à 1971 et directeur de cabinet du ministre O. Stirn de 1973 à 1974, ou encore de Jacques Pelletier, ministre de la Coopération et du Développement à partir de 1988. Il est assassiné alors qu'il est préfet de Corse du Sud, le 6 février 1998.
Olivier Stirn (né en 1936) devient chef de cabinet du Préfet de la Meuse en 1961 puis par la suite chef de cabinet de Louis Jacquinot, ministre des D.O.M.-T.O.M., de Jean Charbonnel (1966-1967) puis de Jacques Chirac (1967-1968). Il est élu député U.D.R. du Calvados en 1968 réélu sans interruption jusqu'en 1981 inclus. Il fut secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement du 12 avril 1973 au 27 mai 1974, puis secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. du 8 juin 1974 au 31 mars 1978, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 6 avril 1978 au 13 mai 1981. Il se rapproche du Parti Socialiste dans les années 1980, et participe à des listes d'alliance avec le P.S. pour être élu député en 1986 dans la Manche, réélu en 1988. Il devient alors ministre de Michel Rocard : ministre délégué aux D.O.M.-T.O.M. du 12 mai 1988 au 22 juin 1988, puis ministre délégué au Tourisme du 23 juin 1988 au 5 juillet 1990. Parallèlement, il aura été maire de Vire de 1971 à 1989 et conseiller général du Calvados de 1970 à 1988 et de 1994 à 2001. En 2009, il devient conseiller de Nicolas Sarkozy.
3. Entretien avec M. Olivier Stirn, le 21 février 2017.
4. MADJAR Robert, *L'autre Chirac*, Paris, Michel Lafon, 1995, p. 97.
5. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.

diagramme ci-dessous, sur chacune des trois listes, une dominante socio-professionnelle[1] se dégage. Cette catégorisation a été effectuée de manière la plus précise qu'il soit afin de donner une photographie d'une liste à un instant donné. La seule faille existante est qu'il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur le métier occupé pour trois candidats communistes, ce qui ne modifie que marginalement les résultats obtenus. C'est ainsi que sur la liste de J. Charbonnel, les professions intellectuelles supérieures et essentiellement les cadres dirigeants de la fonction publique sont en bonne place représentant 35,5% des colistiers ; sur la liste socialiste, au contraire, ce sont les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, souvent de taille moyenne, qui figurent au premier rang avec 45,2% des effectifs ; sur la liste communiste, les ouvriers et cheminots représentent 50% des candidats. Il est tout de même surprenant de ne pas retrouver de représentant du secteur ouvrier ou des employés sur la liste socialiste, ces deux dernières catégories étant les plus fortement représentées par la liste communiste avec 50% et 7,10% des colistiers.

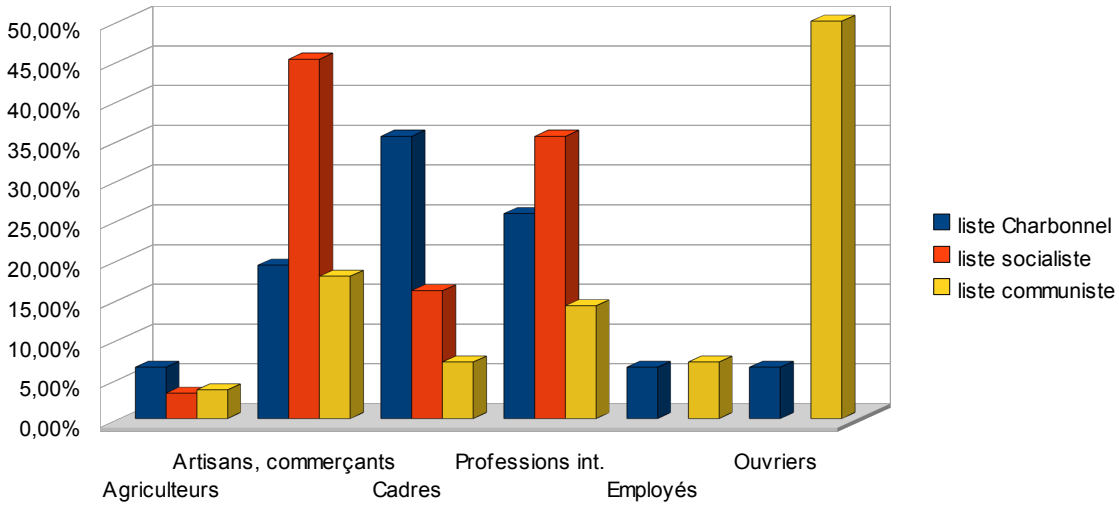


Part (en %) des différentes catégories socio-professionnelles sur chacune des trois listes

A elles trois, ces listes brossent bien le portrait sociologique de la ville de Brive qui abrite encore un secteur secondaire étoffé s'appuyant sur des usines implantées avant la guerre[2], sans oublier une délégation régionale de la S.N.C.F. qui emploie un certain nombre de cheminots, d'où 18,8% des candidats issus du monde ouvrier. Les artisans et commerçants qui en moyenne représentent 27,5% des candidats présents sur les trois listes sont ceux-là même qui tiennent leur boutique ou leur activité dans Brive. Les 19,6% de candidats issus des professions supérieures peuvent être regroupés en deux catégories principales : environ 33% occupent des fonctions de direction dans les administrations présentes sur le territoire comme à l'hôpital, ou aux postes et télécommunications par exemple ; 33% exercent des professions libérales soit en tant que médecins ou juristes. Puis, les 25,2% de colistiers exerçant des professions intermédiaires sont essentiellement des professeurs et instituteurs ou du personnel de l'enseignement (52%). Ne pas oublier que la ville de Brive est aussi confrontée aux problématiques agricoles sur ses pourtours, puisque les agriculteurs représentent 4,4% des candidats et sont aussi bien représentés que les employés (4,5%).

1. Pour réaliser cette classification, nous nous sommes appuyés sur la nomenclature de catégories socioprofessionnelles (C.S.P.) établie par l'I.N.S.E.E. en 1954 et qui a servi jusqu'en 1982 avant d'être remplacée. Six catégories sont ainsi prises en compte : 1) les agriculteurs ; 2) les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; 3) les cadres et professions intellectuelles supérieures ; 4) les professions intermédiaires (instituteurs, professeurs, techniciens ...) ; 5) les employés ; 6) les ouvriers. Pour plus de lisibilité, nous n'avons pas fait figurer sur le diagramme l'intitulé complet pour chaque catégorie d'emplois.
2. PEYRE M., SOUTENET L., LARIVIERE J.-P., Brive aujourd'hui. In : CHARBONNEL J. (dir.), *Histoire de Brive [...]*, p. 285.

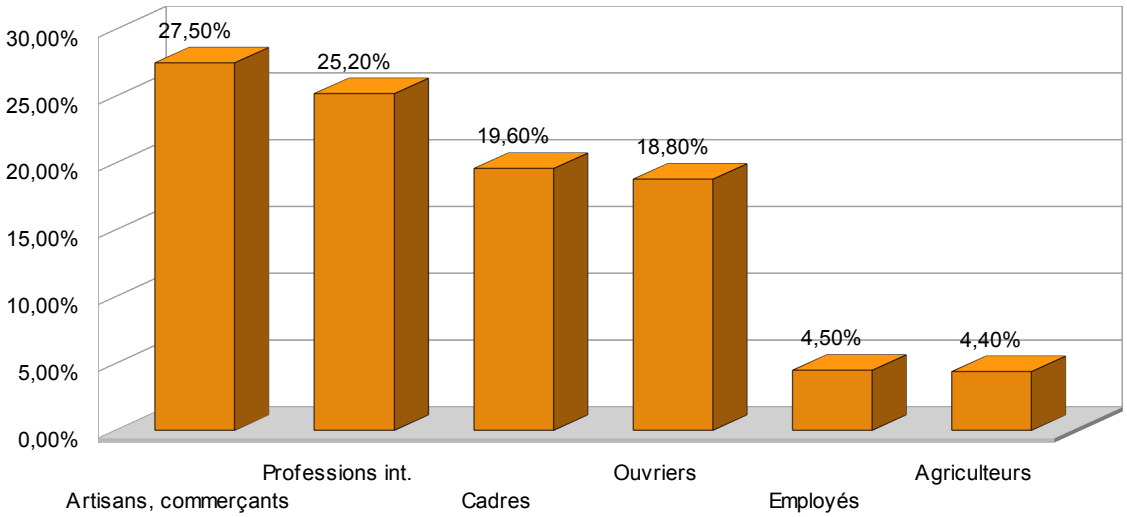


Répartition (en %) de l'ensemble des candidats des trois listes selon leurs catégories socio-professionnelles

Le dévoilement progressif des programmes au cours de la campagne contribue également à exacerber les colères des concurrents politiques.
La liste d'Union démocratique, conduite par le P.C.F., insiste lourdement sur les difficultés économiques existantes à Brive qui touchent notamment le secteur de la confection, du bâtiment ou la métallurgie. A cela s'ajouteraient les licenciements, le chômage partiel qui auraient des répercussions sur l'ensemble du tissu commercial briviste, le pouvoir d'achat des salariés ne faisant que baisser[1]. En revanche, le P.C.F. ne prend jamais directement à partie la liste socialiste, et ne conteste pas non plus les collègues de gauche du conseil municipal sortant, mais ne se prive pas de critiquer véhémentement l'U.N.R et le gouvernement Pompidou qui seraient à l'origine de ce contexte économique morose : « C'est pourquoi une véritable expansion économique de la ville nécessite une politique démocratique, résolument opposée à celle que pratique le gouvernement UNR, dont CHARBONNEL est le porte-parole », ou encore « L'élection de conseillers municipaux UNR, dévoués sans réserve au pouvoir gaulliste permettrait, sur le plan municipal, l'application des principes et des méthodes si néfastes pour le pays […] »[2].

La liste d'Union Démocratique et d'Action communale va, dès les premières lignes de sa profession de foi, attaquer le programme adverse de l'U.N.R. qui ne rechercherait en rien la défense de l'intérêt général, mais ne favoriserait qu'un pan de la société : « **Contre les profiteurs d'un régime antidémocratique où grandissent la récession, le chômage, les grèves, les inégalités sociales et parfois la misère** […]. **Contre l'U.N.R. un grand rassemblement des démocrates brivistes s'imposait** »[3].
Tout comme le programme du P.C.F., la liste d'Union Démocratique et d'Action communale alterne critiques contre la politique socio-économique du gouvernement et propositions pragmatiques pour répondre aux attentes des administrés (moyens de lutte contre les inondations, projet d'adduction d'eau). Toutefois, cette liste insiste davantage que le P.C.F. sur la nécessité de moderniser les équipements sociaux, comme le centre hospitalier, ou sur l'obligation de poursuivre l'expansion économique. De même, une écoute des concitoyens est envisagée à travers la constitution de

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi de la Liste d'Union Démocratique, 1er tour.
2. Référence identique.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi de la Liste d'Union Démocratique et d'Action Communale, 1er tour. En gras dans le texte.

commissions extra-municipales.
Quant au titre de la liste conduite par Jean Charbonnel, il indique immédiatement la direction qu'entend prendre le député : Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de BRIVE et de sa Région. Jean Charbonnel va insister, comme il avait pu d'ailleurs le faire en 1964 pour les élections cantonales, sur l'aspect social de son programme, envisageant la construction de logements sociaux, l'aménagement de la future Zone à Urbaniser en Priorité (Z.U.P.), la rénovation des équipements socio-culturels de Brive, l'amélioration du centre hospitalier, proposant aussi, tout comme les deux listes adverses, des réalisations intéressant le quotidien des Brivistes, comme les questions d'assainissement ou de circulation dans la ville. La nouveauté c'est qu'il est le premier à envisager un désenclavement de la cité, par des autoroutes voire même par l'aérodrome qu'il serait indispensable d'aménager. Ainsi Brive ne doit plus être une petite ville de province mais doit s'aménager pour mieux se développer. Il convient aussi d'ajouter que seule la liste de J. Charbonnel nomme explicitement le territoire sur lequel il est candidat, prouvant sa volonté de s'ancrer dans cette région. C'est d'ailleurs ce que confirme Jean Charbonnel au journal gaulliste qu'il a contribué à fonder, *L'Essor du Limousin* : « C'est Brive qui, après m'avoir adopté en 1962 m'a fait moi-même ce que je suis : je ne peux désormais que lui rester fidèle envers et contre tout et l'assurer d'une présence effective et continue que j'avais déjà promise et que j'ai réalisée en tant que député, et que je pratiquerai bien plus encore si nos concitoyens nous confient le nouveau mandat que nous sollicitons »[1].

Les résultats du premier tour des élections municipales [voir annexe n° 2] confirment la poussée de Jean Charbonnel dans le bassin de Brive, puisqu'il arrive en tête avec 8.255 suffrages (43% des voix), devant la liste Labrunie qui obtient 5.780 voix (30%) et devant la liste Chaminade, qui a reçu 5.138 voix (28%). En effet lors du premier tour des élections législatives de 1962, J. Charbonnel arrivait en deuxième position avec un retard de 1.403 voix ; en 1964, au moment des élections cantonales, toujours pour le premier tour, il arrivait en tête avec 256 voix d'avance ; en 1965, c'est 2.475 voix d'avance qu'il obtient dès ce premier tour. Il ne lui a manqué qu'un peu plus de 1.300 voix pour être élu dès le premier tour[2], soit 5% de l'électorat briviste.
Toutefois, comme à chaque élection, il apparaît en difficulté pour aborder le second tour, ne disposant d'aucune réserve de voix bien importante, sauf chez les abstentionnistes. Si l'on additionne les scores réalisés par les listes de gauche, le total est une nouvelle fois supérieure au résultat obtenu par le député de Brive : 10.918 voix contre 8.255, et ce n'est plus 2.475 voix d'avance dont il dispose sur la liste Labrunie mais bien 2.663 suffrages de retard sur l'ensemble de la gauche.
Jean Charbonnel effectue un bon score dans la partie de la ville, le Nord de Brive, qui formait son canton : il y réalise 45% des suffrages (4.804 voix), contre 28% pour M. Labrunie (3.038 voix) et 26% pour J. Chaminade (2.806 voix). Il arrive d'ailleurs en tête dans les dix bureaux de vote répartis à Brive-Nord. Son succès est plus limité à Brive-Sud : avec 40% des voix (3.451 suffrages), il devance M. Labrunie (32%, 2.742 voix) et J. Chaminade (27%, 2332 voix), mais n'arrive en tête que dans six bureaux sur dix, dont une fois en dernière position. Le Sud de la ville regroupe les ménages qui connaissent le plus de difficultés économiques, et qui votent traditionnellement à gauche. D'ailleurs, à Brive-Nord il ne dispose que de 1.040 voix de retard sur l'ensemble de la gauche, contre 1.623 à Brive-Sud.

Jean Charbonnel sait donc que pour remporter les élections, il va falloir convaincre de nouveaux électeurs. Cet entre-deux tours de campagne va faire naître une atmosphère tendue, les deux listes en présence, les communistes s'étant retirés, essayant de dénigrer le mieux possible leur adversaire. Jean Charbonnel se réjouit en effet du recul du communisme à Brive, qu'il bat pour la troisième fois

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, *L'Essor de la Corrèze et du Limousin*, n° 9, samedi 20 mars 1965, p. 1.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 80, *La Montagne*, n° 14.779, 15 mars 1965, p. 6.

consécutives. Pour décrédibiliser la liste de Jean Labrunie, il n'hésite pas à indiquer que pour l'emporter, elle devra bénéficier des voix communistes, et que le P.C.F. a dû imposer un certain nombre de conditions pour demander à ses électeurs ce report de voix. Ainsi la victoire de Jean Labrunie sera d'abord celle de Jacques Chaminade : « A vrai dire, la liste que conduit M. Labrunie avec l'appui du Parti Socialiste, du P.S.U. et de quelques Radicaux, ne peut plus maintenant espérer un impossible succès qu'en acceptant, avec les voix du Parti Communiste, toutes les conditions que celui-ci lui a certainement imposées. Libre aux Communistes de faire une fois de plus le jeu très personnel de M. Labrunie »[1].
Jean Labrunie riposte en indiquant que le premier tour des élections municipales a constitué un échec pour le Rassemblement Républicain : « Le 14 Mars, les Electeurs Brivistes ont fourni la preuve de leur **profond attachement à la démocratie et manifesté leur opposition au Pouvoir personnel par : 10.918 voix contre 8.255 aux partisans U.N.R.** »[2].
Jean Labrunie revendique explicitement le soutien que le P.C.F. lui apporte en acceptant de se retirer et en respectant la discipline républicaine. Enfin, Jean Charbonnel est présenté comme un fonctionnaire qui exercerait ses mandats de manière technocratique, très peu affairé à s'occuper de ses concitoyens. L'objectif est donc de « battre l'HOMME SEUL pour donner à Brive une EQUIPE municipale responsable »[3].

Les résultats du deuxième tour sont à l'image de cette campagne : d'abord incertains. Puis, il s'avère que la liste Labrunie l'emporte avec 10.235 voix (50,2%) contre 10.171 suffrages (49,8%) pour la liste Charbonnel. Ce dernier est donc battu seulement de 64 voix, alors qu'il accusait un retard de 2.663 voix sur la gauche, le soir du premier tour. A Brive-Nord, il réalise 52% des suffrages et gagne 1.156 électeurs entre les deux tours, alors que le nombre de suffrages exprimés n'augmente que de 746 voix. Cependant, alors qu'au premier tour, il arrivait en tête dans l'intégralité des bureaux de ce secteur, il est battu dans deux de ces bureaux, une semaine plus tard. A Brive-Sud, il n'obtient que 47% des voix mais en gagne 760 entre le 14 et le 21 mars, alors qu'il y a 487 suffrages exprimés supplémentaires. Toutefois, il n'est plus en tête que dans quatre bureaux, contrairement au premier tour où il devançait ses adversaires dans six bureaux [voir annexe n° 3].
Malgré cette défaite, il s'agit d'une belle performance pour Jean Charbonnel qui a su gagner 1.916 voix entre les deux tours du scrutin. De plus Jean Labrunie est loin d'avoir obtenu les 10.918 suffrages cumulés que la gauche lui promettait le soir du premier tour, puisqu'il n'en reçoit que 10.235. Pour Dominique Boussie, ce succès de Jean Charbonnel, malgré son handicap du premier tour, s'explique par deux facteurs : soit une partie de l'électorat socialiste a refusé de supporter la liste Labrunie à partir du moment où s'opérait un report des voix communistes ; soit l'électorat communiste a préféré voter en faveur de Jean Charbonnel pour faire perdre leurs rivaux de gauche. M. Boussie penche pour la seconde solution étant donné qu'il n'y avait aucun candidat communiste figurant sur la liste Labrunie, qui devait seulement profiter d'un report des voix du P.C.F., ce qui n'aurait donc pas été suffisant pour démobiliser l'électorat socialiste[4].

Toutefois, la campagne municipale n'allait pas s'arrêter avec la clôture du scrutin. Dès le 23 mars, soit deux jours après la victoire de M. Labrunie, Jean Charbonnel allait engager un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, étant donné le faible écart de voix entre les deux candidats et les irrégularités constatées, comme des erreurs dans les résultats fournis par un bureau de vote ou le fait que des bulletins de vote de sa liste auraient été raturés puis laissés à disposition des électeurs. De même J. Charbonnel a émis des doutes sur le nombre exact de procurations et a constaté, après le

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, profession de foi liste du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région, 2è tour.
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 77, Liste d'Union Démocratique et d'Action Communale, 2è tour. En gras dans le texte.
3. Même référence.
4. BOUSSIE D., *Le gaullisme [...]*, p. 34.

dépouillement, qu'une urne contenant les bulletins n'avait pas été scellée durant le transport[1].

B) Le Bas-Pays de Brive ou le fief charbonnélien (1966-1976)

a) De la retentissante victoire de 1966

Du 26 mars 1965 au 26 juillet 1966, Jean Labrunie allait donc exercer ses fonctions de maire de Brive[2]. Mais du 26 juillet au 9 octobre 1966, Henri Chapelle, l'ancien maire de Brive (de 1925 à 1940, puis de 1947 à 1961), devait présider la délégation spéciale en attendant l'organisation d'élections municipales partielles, après l'annulation des résultats du scrutin de 1965, par le Tribunal Administratif de Limoges, puis par le Conseil d'Etat[3].
Inutile de préciser que cette nouvelle campagne, quelques mois après celle de 1965, allait contribuer à exacerber les passions, et notamment l'opposition entre les deux listes, celle de J. Labrunie puis celle de J. Charbonnel.
Ce ne sont donc plus trois listes qui s'affrontent mais bien deux, socialistes et communistes étant parvenus à s'entendre pour former une liste commune. En effet, sur cette liste d'Union de la gauche, nous retrouvons dix-neuf conseillers socialistes sortants, élus un an auparavant, huit candidats communistes déjà en lice en 1965 sur leur propre liste, ainsi que quatre candidats qui n'avaient pas concouru en 1965 : deux sans étiquette et deux communistes. La gauche a compris qu'elle avait remporté le scrutin de 1965 d'extrême justesse, malgré ses voix d'avance au premier tour. Elle sait donc que si elle affronte ce nouveau scrutin divisée, elle pourrait favoriser la victoire de Jean Charbonnel. Toutefois, cette union dès le premier tour est également un risque pour la gauche, comme a pu le prouver la perte de voix au profit de Jean Charbonnel en 1965 : en effet, le risque est de heurter un électorat modéré de gauche ne souhaitant pas favoriser une victoire des communistes, voire de démobiliser une partie de l'électorat communiste, qui a pu conserver des rancœurs des luttes électorales précédentes contre la gauche radicale-socialiste.
Cependant, face à cette union des forces de gauche, Jean Charbonnel va tenter d'élargir le rassemblement organisé un an auparavant : « […] D'autant que mon vainqueur de 1965, Jean Labrunie, avait préparé, en cas de nouvelles élections, une liste d'union avec les communistes, ce qu'il s'était refusé à faire l'année précédente : cette fausse manœuvre allait rejeter les radicaux encore hésitants de mon côté et me permettre de présenter une liste largement ouverte sur le centre [...]»[4]. Il regroupe des gaullistes de l'U.N.R.-U.D.T., des membres du M.R.P. et du Centre démocrate de Jean Lecanuet[5], ainsi que des radicaux-socialistes, dont l'ancien maire de Brive, Roger Courbatère, qui fut en 1962, 1964 et 1965 un adversaire politique de Jean Charbonnel. A travers la composition de sa liste, Jean Charbonnel prouve donc qu'il se situe au-delà des revendications partisanes, puisqu'il accepte de s'allier à des mouvements de centre-gauche comme le M.R.P. tout en y associant d'anciens adversaires politiques. La liste de gauche ne va pas tarder à critiquer ce rassemblement, qu'elle trouve hétéroclite, étant surtout fâchée d'avoir perdu le soutien de Roger

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 80, *La Montagne*, n° 14.779, 15 mars 1965, p. 5.
2. Archives municipales de Brive. Maires de Brive [en ligne]. <http://archives.brive.fr/maires.php> (consultation le 8-06-2014).
3. PEYRE M., SOUTENET L., LARIVIERE J.-P., Brive aujourd'hui. In : CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive […]*, p. 271.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 104.
5. Jean Lecanuet (1920-1993) fut président du M.R.P. entre 1963 et 1965 avant d'être candidat à l'élection présidentielle de 1965. En 1966, il crée le Centre démocrate, puis en 1972 le Mouvement réformteur aux côtés de Jean-Jacques Servan-Schreiber. Il fut président de l'U.D.F. (1978-1988). Par ailleurs, il fut député de Seine inférieure (1951-1955), sénateur de Seine-Maritime (1959-1973, 1977-1993), député de Seine-Maritime (1973-1974, 1986), député européen (1979-1988), conseiller général de Seine-Maritime (1958-1993), président du Conseil général (1974-1993), maire de Rouen (1968-1993). Il fut aussi secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats associés du 22 octobre 1955 au 2 janvier 1956, ministre de la Justice du 28 mai 1974 au 12 janvier 1976, ministre d'Etat en charge de la Justice du 12 janvier au 25 août 1976, ministre d'Etat au Plan et à l'Aménagement du territoire du 27 août 1976 au 29 mars 1977.

Courbatère : « " **Selon certaines informations publiées dans la Presse, des radicaux figureraient sur la liste de M. Charbonnel à Brive. Le Parti Radical-Socialiste précise que les personnes en question n'appartiennent plus au parti, en vertu de la décision prise par le Comité exécutif du 13 janvier 1966** " […]. Il [le parti] visait implicitement les radicaux qui avaient pris position en faveur du général de Gaulle à l'élection présidentielle – ce qui était notamment le cas, ajoute-t-on, de MM. Courbatère et Monteil, aujourd'hui candidats avec trois autres radicaux dissidents à l'élection municipale de Brive, sur la liste de M. Charbonnel […] »[1]. De même, lors des réunions publiques, Roger Courbatère a pu être chahuté par l'électorat de gauche, qui n'appréciait pas ce ralliement à Jean Charbonnel : « Le début de l'allocution de M. Courbatère sera difficile. Des cris fusent de l'assistance, avant que l'orateur puisse effectuer une importante mise au point […] »[2].
De son côté, le M.R.P. justifie cette alliance en indiquant qu'il souhaite promouvoir « une démocratie locale authentique »[3]. Il semblait difficile pour le M.R.P., étant donné son programme national, de figurer sur une liste sur laquelle était représenté le P.C.F.
D'une manière générale, le ralliement de certains radicaux et centristes à Jean Charbonnel s'explique par la crainte de ces derniers de perdre l'élection à venir[4].
Jean Charbonnel va expliquer à la presse et aux électeurs quel est le sens de ce vaste rassemblement. Il répond à trois points : en premier lieu, il s'inscrit dans la continuité de la campagne de 1965 ; en deuxième lieu, il répond à une nécessité d'élargissement, afin de se situer au-dessus des partis pour oeuvrer avant tout pour le bien de Brive ; enfin, il correspond à une nécessité de renforcement de la liste, pour battre en brèche tout monolithisme politique[5]. Il va surtout critiquer « le " faux problème " de la gauche contre la droite »[6].
Pour cette élection partielle, Jean Charbonnel s'appuie donc sur vingt-deux colistiers qui formaient déjà sa liste en 1965 et en accueille neuf nouveaux qui correspondent au renouvellement de l'ouverture pratiquée en faveur des radicaux notamment.

C'est ainsi que nous obtenons le diagramme suivant, qui répartit l'ensemble des trente colistiers selon leur sensisibilité politique : l'étiquette modérés vise à regrouper les candidats non encartés ou qui ne revendiquent appartenir ni véritablement à la droite ni tout à fait au centre-gauche ; ceux recensés à droite sont ceux qui se sont déclaré appartenir à cette famille politique par leurs actes ou paroles, quant au centre-gauche il réunit des colistiers issus idéologiquement de la gauche, alors que les radicaux sont recensés en tant que tels étant donné qu'ils sont plusieurs à avoir accepté de figurer sur la liste charbonnélienne. Bien sûr, il s'agit d'une photographie prise à un moment donné, mais ce diagramme reflète bien l'ouverture pratiquée par J. Charbonnel.

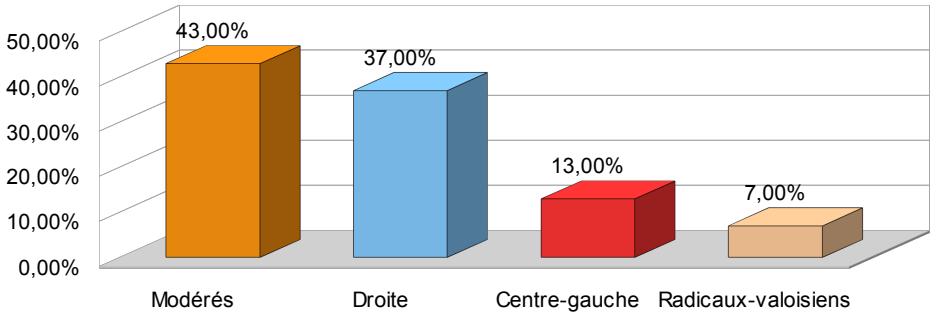


Répartition des colistiers selon leur famille politique

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 78, *La Cité républicaine*, directeur Jean Labrunie, numéro spécial du 1er octobre 1966, p. 3. En gras dans le texte.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.341, 2 octobre 1966, p. 4.
3. Même référence.
4. Entretien avec M. Jean Alibert, le 15 juillet 2014.
5. Archives municipales de Brive, cote 50 S 78, *La Montagne*, 15.9.1966.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.341, 2 octobre 1966, p. 4.

Très rapidement Jean Charbonnel va profiter de multiples soutiens, comme celui du député de Brive, le Général Pouyade[1], insistant sur l'importance du choix que feront les électeurs : soit ils acceptent la voie du progrès et de l'expansion, soit ils préfèrent voir Brive végéter[2]. Un groupe de jeunes militants, emmenés par J. Peuch, va publier une tribune dans la presse locale, pour justifier leurs raisons de soutenir Jean Charbonnel. Selon eux, voter en faveur de M. Labrunie, c'est accepter la mainmise communiste sur la ville, les socialistes n'ayant alors que très peu de moyens pour contrecarrer ce sectarisme. « Mais ces raisons de politique générale n'ont pas été primordiales pour fixer notre choix. Nous avons voulu puiser à d'autres sources des éléments autrement plus importants, ceux qui conditionnent l'avenir même de Brive »[3] : au-delà de ces considérations politiciennes, la jeunesse prétend, en votant Charbonnel, défendre les réalisations qu'il a su faire émerger depuis 1962. Inutile de préciser que la nomination au gouvernement de Jean Charbonnel, au mois de janvier 1966, va impressionner nombre d'électeurs dont la jeunesse qui y voit le moyen d'accélérer le développement de Brive : « M. Jean Charbonnel, par son audience dans les grands services nationaux, par son autorité au sein du gouvernement, par son dévouement à notre cause, représente une chance inespérée pour la ville de Brive, mais aussi pour toute la Corrèze […] »[4]. En effet, les électeurs ont toujours tendance à se tourner vers le candidat qui leur apparaît le plus prometteur ou qui semble disposer de relations enviables pour développer un territoire. Ce comportement prend tout son sens en Corrèze, dans un département encore peu aménagé et peu équipé en infrastructures. D'ailleurs l'éthnologue Marie-France Houdart considère que quelque part ces hommes politiques corréziens ont tendance peu à peu à se substituer aux saints, que l'on sollicite de la même manière[5]. Ainsi, l'appel de la jeunesse en faveur de J. Charbonnel atteste de la réaction typique de l'électorat corrézien qui tient compte du charisme du candidat avant son étiquette partisane[6] : « Le mirage parisien opère toujours […]. On a beau cultiver l'esprit de liberté, on n'en voit pas moins comme un honneur que des hommes politiques si bien placés veuillent bien se pencher sur les destinées d'un pays perdu »[7]. Ce qui permet de réaffirmer de nouveau avec J. Charbonnel, comme ce fut le cas au début de cette thèse, que la Corrèze «a trop besoin du pouvoir» et ne s'éloigne jamais d'une certaine forme de légitimisme politique.

Toutefois, Jean Charbonnel ne va cesser de rappeler que ce scrutin est avant tout local, et qu'il faudrait essayer d'éviter de le politiser à outrance. Il est vrai que la presse locale, puis nationale au lendemain des résultats, va analyser minutieusement le cas de Brive pour en tirer des conclusions

1. Le Général Pouyade est devenu député de la Corrèze le 9 février 1966, après que Jean Charbonnel a été nommé secrétaire d'Etat dans le troisième gouvernement Pompidou, le 8 janvier. Dès lors c'est le député suppléant, à savoir le Général Pouyade, élu à ses côtés en 1962, qui l'a remplacé dans ses fonctions de parlementaire jusqu'à la fin de la législature. *Journal Officiel de la République française, Débats parlementaires, Assemblée nationale*, 3 avril 1966, n° 13 A.N., p. 518 [en ligne]. <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1965-1966-ordinaire2/001.pdf> (consultation le 10-06-2014).
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.340, 1er octobre 1966, p. 3.
3. Même référence.
4. Même référence.
5. Entretien avec Mme Marie-France Houdart, le 11 septembre 2014.
6. Ce comportement peut trouver un écho dans plusieurs exemples récents. A chaque fois que M. Charbonnel s'est présenté à une élection sous ses habits de ministre, il l'a emportée. A partir du moment où M. Chirac est devenu ministre en 1967, il a gagné toutes les élections auxquelles il s'est présenté en Corrèze dès le premier tour de scrutin. M. Raymond-Max Auber (R.P.R.) remporte les élections municipales à Tulle en juin 1995 et bat le maire communiste sortant, alors qu'il n'a aucune attache particulière en Corrèze, mais bénéficie de sa fonction ministérielle, qu'il exerce depuis mai 1995. M. François Hollande, alors qualifié de vice Premier ministre le remplace en 2001 car dispose d'une aura plus seulement locale. De même Mme Bernadette Chirac est conseillère générale depuis 1979 et a remporté l'élection cantonale de 2011 dès le premier tour, alors que la gauche confirmait son implantation dans le département. En 2014, M. Bernard Combes (P.S.) est élu aux municipales, à Tulle, dès le premier tour, jouissant de sa fonction de conseiller à l'Elysée, alors que la Corrèze basculait de nouveau à droite. Nous pourrions démultiplier les exemples, ce comportement devenant révélateur depuis les succès d'Henri Queuille.
7. HOUDART Marie-France, *Corrèze, quelle histoire !* Lamazière-Basse, Maiade éditions, 2012, p. 135.

sur le gaullisme électoral.

Quant aux programmes, ils sont peu différents de ceux de 1965, ce qui semble logique étant donné la proximité des deux échéances. Toutefois, dans leur profession de foi, les candidats de la liste d'Union Démocratique et d'Action communale insistent essentiellement sur l'annulation du scrutin précédent, ce qui prouverait l'irrespect du choix démocratique de la part de l'U.N.R. qui est à l'origine du recours. C'est pour cette raison que s'est constitué un « front uni des démocrates » pour reprendre l'expression de la profession de foi afin de s'opposer au système anti-démocratique proposé par l'U.N.R. De même, la réforme du mode de scrutin appliquée en 1965, va de nouveau être vilipendée puisqu'elle empêcherait les électeurs de choisir leurs candidats. Certes, il est vrai qu'auparavant, grâce au panachage, des candidats de plusieurs listes pouvaient être élus. Mais cette argumentation est assez paradoxale : en effet, la nouvelle réforme permet de dégager des majorités politiques claires puisqu'en obtenant la majorité des suffrages au premier ou au second tour, la liste entière est élue. L'argumentation avancée par les socialistes montre qu'ils craignent la défaite, car en cas de non obtention de la majorité des suffrages, ils se verraient exclus de la municipalité pour au moins six ans, alors qu'en cas de victoire, ils ne se plaindraient pas de détenir tous les sièges du conseil municipal. D'ailleurs André Jalinat, cadre de la S.F.I.O. locale, a évoqué au cours d'une réunion publique que « le scrutin serait difficile et serré »[1].
Le programme de la liste Charbonnel est très technique [voir annexe n° 4], insistant sur les réalisations qui devront impérativement être faites à Brive. Une nouvelle fois, en bon pédagogue, J. Charbonnel va décomposer son programme en quatre parties : l'expansion économique de Brive ; une ville bien équipée ; une cité moderne et agréable ; associer la population rurale à l'expansion et l'aménagement de Brive. Nous retrouvons à travers ce programme, ce qui va devenir l'une des spécialités de Jean Charbonnel, à savoir la question de l'aménagement du territoire.
Le soir du 2 octobre 1966, la victoire de Jean Charbonnel avait un retentissement national, y compris au Palais de l'Elysée, puisque dès le lendemain, le Général de Gaulle écrivait au candidat victorieux :

« Mon cher Ministre,
Votre victoire à Brive me remplit de joie. C'est excellent pour l'avenir de cette ville et de sa région, pour l'avenir politique de la France, pour l'avenir de Jean Charbonnel.
Bien amicalement. Charles de Gaulle »[2].

Jean Charbonnel l'emporte donc avec 52,5% des suffrages (soit 10.997 voix) contre 47,5% pour la liste Labrunie (9.956 voix) [voir annexe n° 5]. Le taux de participation, 83%, est plus élevé que lors des deux tours de 1965 et il y a 1.779 suffrages exprimés supplémentaires par rapport au deuxième tour de scrutin de 1965.
Jean Charbonnel a gagné 826 voix entre le deuxième tour de 1965 et l'élection de 1966. En revanche, même unie, la gauche a perdu 683 voix entre 1965 et 1966.
Jean Charbonnel réalise 55% des voix (6.422 suffrages) à Brive-Nord et arrive en tête dans neuf bureaux sur dix, alors qu'il n'obtient que 49,3% des suffrages (4.575 voix) contre 50,7% (4.698 voix) en faveur de Jean Labrunie, à Brive-Sud, où il est premier dans six bureaux de vote sur dix, contre quatre lors du deuxième tour de 1965. Cependant, la progression de Jean Charbonnel au cœur de Brive-Sud est importante : il gagne 8% des voix en l'espace d'un an et ne perd aucun suffrage dans les dix bureaux de vote de Brive-Sud, contrairement à la liste Labrunie qui réalise un score moins bon, avec 103 voix de différence par rapport aux résultats de 1965.

Les raisons de la victoire de Jean Charbonnel sont multiples.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.341, 2 octobre 1966, p. 4.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur du gaullisme […]*, p. 65 et p. 150.

Premièrement, ces résultats ne font que confirmer une tendance amorcée depuis 1964 : Jean Charbonnel arrive en tête à chaque élection au premier tour, pour l'emporter au second grâce à un mauvais report des voix sur les candidats de gauche, y compris en 1965, puisque J. Labrunie ne triomphe que de 64 voix. Puis, le gaullisme parvient à obtenir une audience certaine à Brive, comme le prouvent les 78 voix d'avance du Général de Gaulle sur Mitterrand, lors de l'élection présidentielle de 1965[1], alors que le candidat socialiste devance de Gaulle dans les trois circonscriptions corréziennes[2] et que c'est en Corrèze qu'il réalise son cinquième meilleur score[3].
Bien sûr, comme l'affirme encore le quotidien *La Montagne*, trois autres facteurs vont contribuer à la victoire de Jean Charbonnel en 1966. D'abord sa notoriété grandissante depuis son implantation réussie en Corrèze en 1962, ce charisme ayant été renforcé par sa nomination dans le troisième gouvernement Pompidou. Puis, « l'échec de la formule " Front populaire " »[4], c'est-à-dire de l'alliance entre la gauche socialiste et communiste, qui a dérouté bon nombre d'électeurs modérés. Enfin, la composition des listes a eu un impact sur l'électorat, celle de J. Charbonnel ayant représenté un large panel d'électeurs contrairement à la liste de gauche qui n'a laissé que peu de place aux éléments les plus modérés : « Enfin, la composition de la liste de Jean Charbonnel, qui incluait, outre des gaullistes orthodoxes, des éléments du centre radical et du centre démocrate de Jean Lecanuet, n'a pu que favoriser le glissement d'éléments modérés, inquiets de constater, sur la liste de Jean Labrunie, la présence de dix communistes et de trois P.S.U. »[5]. A ce propos, le ralliement de l'ancien maire Roger Courbatère a été décisif, puisque alors qu'il était candidat sur la liste de gauche en 1965 cette dernière l'emportait avec plus de soixante voix d'avance ; au contraire, en 1966 sa présence sur la liste charbonnélienne se conclut par une victoire de celle-ci avec plus de mille voix de différence. Il est vrai que même si l'influence de l'ancien maire radical s'amenuisait à Brive comme l'indiquent ses défaites lors des élections législatives et cantonales de 1962 et 1964, il représentait en moyenne encore près de 18% de l'électorat dans Brive ayant réalisé 14% et 23% des voix *intra muros* lors de ces échéances.
La presse nationale, qui a observé ce scrutin assez attentivement, va médiatiser les résultats de l'élection. Le journal *L'Express* consacre un dossier spécial à ce jeune loup qu'est Jean Charbonnel, sous le titre « Le coup de tonnerre de Brive » [voir annexe n° 6] et propose, à grands traits, une analyse de la progression de Jean Charbonnel en termes de suffrages, insistant sur la rapidité du report de voix en l'espace seulement d'un an[6].
Le journal *La Montagne* du 4 octobre 1966 a réalisé une revue de presse nationale[7], ce qui permet d'analyser le sens que les autres grands journaux ont donné à la victoire du candidat gaulliste. *Paris-Jour* souligne le fait que l'alliance des socialistes avec les communistes ne leur fait en rien gagner des voix, mais au contraire leur en fait perdre. *L'Aurore* se range à cet avis, affirmant qu' « il n'y a pas de majorité possible sur le plan national avec le P.C. ». *Combat* compare l'élection qui se déroulait à Brive à une élection cantonale qui avait lieu à Mimizan (Landes), et où l'alliance socialo-communiste a permis la victoire du candidat indépendant. Quant à *L'Humanité*, elle accuse plutôt la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste (F.G.D.S.) de trop hésiter à faire alliance avec les autres partis de gauche.

En définitive, la victoire de Jean Charbonnel confirme l'implantation d'un homme qui possède tous les mandats auxquels il peut prétendre, allant du mandat local aux fonctions nationales : conseiller

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.343, 4 octobre 1966, p. 3.
2. PERREL Jean. " La gauche classique et le Parti communiste en Limousin ". In : *Revue française de science politique*, 17è année, n° 5, 1967, pp. 944-958, p. 945. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1967_num_17_5_393051 (consulté le 22-06-2014).
3. PERREL J., La gauche […], p. 947.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.343, 4 octobre 1966, p. 3.
5. Même référence.
6. Archives municipales de Brive, cote 10 S 156, *L'Express*, n° 799, 10-16 octobre 1966, p. 51.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 99, *La Montagne*, n° 15.343, 4 octobre 1966, p. 16.

général, maire, député de 1962 à 1966 et ministre.

b) De l'équipée des jeunes loups au serment de Solignac

Jean Charbonnel s'affaire à la conquête du Limousin, région dominée par les forces de la gauche radicale et socialiste tout au long du XIXè et au début du XXè siècle, avant de basculer dans le giron communiste à partir de la Libération. Quelques jours après sa défaite aux élections municipales de 1965, Jean Charbonnel participa à la création du journal *L'Essor du Limousin* qui fut financé grâce aux subsides versées par l'industriel Marcel Dassault, proche de Jacques Chirac. Le leader de l'aéronautique français proposa comme rédacteur en chef l'un de ses collaborateurs, Philippe Alexandre, qui fit tout pour que ce nouvel hebdomadaire puisse être diffusé dans la région, et préparer ainsi le terrain à la victoire du gaullisme électoral[1]. Il convient de noter que ce journal succédait à *L'Essor de la Corrèze* qui avait été lancé par Jean Charbonnel, pour le soutenir, lors de la campagne des législatives de 1962[2] et dont le président fondateur était André Malraux. Seulement six numéros avaient été publiés, uniquement lors des campagnes pour les élections législatives de 1962 (quatre numéros) et les cantonales de 1964 (deux numéros). Une nouvelle édition de *L'Essor de la Corrèze* devait pourtant voir le jour à partir du mois d'octobre 1964. *L'Essor du Limousin* le remplaçait à partir de septembre 1965.
Georges Pompidou demanda que le département du Lot, où il avait été élu conseiller municipal de Cajarc en 1965, puisse être associé à la région limousine, dans le but d'élargir le périmètre de la conquête, qui s'étendait alors sur dix circonscriptions. C'est dans ce contexte que le journal *L'Express* fut le premier à utiliser l'expression des « jeunes loups » dans son numéro publié dans la semaine du 12 au 19 décembre 1966[3], même si en réalité l'opération de reconquête avait débuté dès mai 1963[4]. En effet, il s'agissait pour les jeunes cadres du gaullisme d'œuvrer pour l'aménagement des terres du centre et du Sud-Ouest de la France afin de consolider leur implantation ou au contraire de s'y installer durablement : « Car nous avons beaucoup travaillé pendant ces années 1963-1967. […] Nous nous employâmes, individuellement ou en groupe, à alerter les ministres, souvent indifférents ou hostiles à ces terres de protestation, sur les graves problèmes de ces bastions de la France pauvre »[5]. L'objectif final était bien sûr de parvenir à obtenir un mandat sur ce territoire.
Ces jeunes-loups étaient donc Jean Charbonnel qui se présentait dans la circonscription de Brive, Jean-Baptiste Brugeaud dans celle de Tulle, Jacques Chirac à Ussel ; Bernard Pons[6] à Figeac, Jean-Pierre Dannaud dans la circonscription de Cahors ; Claude Binet dans celle de Guéret et Auguste Mazet dans la région d'Aubusson ; puis Louis Limoujoux dans la 1ère circonscription de la Haute-Vienne, Philippe Chabassier dans la 2è, et Pierre Mazeaud[7] dans la 3è. Ce sont ces dix candidats qui

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 101.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 217 (note).
3. VALENCE David. " 1967, l'opération des ' jeunes loups ' ou les débuts politiques de Jacques Chirac ". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2009/3 n° H.S. 5, pp. 22-33, p. 23. URL : http://www.cairn.info/revue-parlements-2009-3-page-22.htm (consulté le 27-06-2014).
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 103.
5. CHARBONNEL Jean, *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*, Chaintreaux, France-Empire, 2014, pp. 149-150.
6. Bernard Pons (1926-) fut député du Lot (1967-1969, 1973), député de l'Essonne (1978-1981), député de Paris (1981-1986, 1988-1995, 1997-2002). Il fut aussi conseiller général du Lot (1967-1978), conseiller de Paris (1983-2008). Il fut secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972, secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural du 6 juillet 1972 au 28 mars 1973, ministre des D.O.M.-T.O.M. du 20 mars 1986 au 10 avril 1988, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement et des Transports du 18 mai au 7 novembre 1995 et ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme du 7 novembre 1995 au 2 juin 1997.
7. Pierre Mazeaud (1929-) est un magistrat, alpiniste, qui fut député des Hauts-de-Seine (1968-1973, 1973-1978), secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 20 avril 1973 au 27 février 1974, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports du 1er mars 1974 au 25 août 1976, maire de Saint-Julien-en-Genevois (1979-1989), député de Haute-Savoie (1986-1998), vice-président de l'Assemblée nationale (1992-1993, 1997-1998), membre du Conseil Constitutionnel (1998-2007), et président du Conseil Constitutionnel (2004-2007).

se réunirent, le 6 novembre 1966, dans une hôtellerie du village de Solignac en Haute-Vienne, fief de Saint Eloi, afin de prêter serment : l'objectif était de bouter hors du Limousin et du Quercy les forces de gauche pour y implanter le gaullisme. Cela fera dire à J. Charbonnel : « Sous l'étiquette socialiste, certains sont gaullistes à Paris – surtout dans les antichambres des ministères – bourgeois à Limoges et socialistes seulement le temps d'un trajet dans le Capitole »[1]. Certes, il ne s'agit pas de faire preuve de sectarisme mais « […] de donner à notre offensive le sens d'un combat moins contre la gauche que contre la sclérose d'une gauche que sa position, depuis longtemps dominante en Limousin, avait peu à peu conduite à l'immobilisme »[2]. Quelques mois après ce serment, l'expression « jeune loup »fut notamment reprise par *Le Nouvel Observateur* pour désigner vingt-et-un jeunes candidats prêts à concourir dans différents départements pour assurer le succès de la majorité gaullienne. Parmi ces jeunes gens, nous trouvions des personnalités comme Jean-Pierre Soisson dans l'Yonne, Jacques Trorial en Meurthe-et-Moselle ou encore Albin Chalandon dans les Hauts-de-Seine[3]. Ces jeunes loups complétaient les jeunes renards, autre expression utilisée par les journalistes pour désigner ces candidats gaullistes arpentant la Bretagne pour être élus, à l'instar du futur ministre du premier gouvernement Chirac, Pierre Lelong, ou des ministres envoyés dans des circonscriptions qui semblaient leur être acquises, comme Pierre Messmer et Edgard Pisani[4].
Cette équipée des jeunes loups est notamment intéressante à suivre en Corrèze puisqu'elle lance deux figures prometteuses, Jean Charbonnel, ministre en exercice depuis 1966, puis Jacques Chirac, conseiller municipal de Sainte-Féréole depuis 1965, petit village à l'Est de Brive, et conseiller auprès de Georges Pompidou. Mais ce qui est d'autant plus fort dans cette épopée gaulliste en terre corrézienne, c'est qu'elle lance deux futurs rivaux de trop grande envergure pour pouvoir s'entendre dans un même département. Jean Charbonnel n'y est pas pour rien dans le succès de Jacques Chirac en Haute-Corrèze. Après avoir choisi comme candidat pour la circonscription d'Ussel, un jeune sous-préfet, M. Paul Granet proche des gaullistes de gauche, Jean Charbonnel se voit contraint d'offrir cette circonscription à Jacques Chirac devant le renoncement inattendu de M. Granet. Jacques Chirac qui, dans un premier temps, avait souhaité devenir le suppléant de Jean Charbonnel pour les élections législatives de 1967, avait fini par renoncer, sachant qu'il serait davantage un obstacle qu'un réel soutien[5]. Jean Charbonnel prépara alors le terrain en Haute-Corrèze permettant à Jacques Chirac de rencontrer des figures emblématiques de la région, à l'instar de Marcel Audy ou Charles Spinasse, ancien ministre du Front populaire. Il intégra même M. Chirac à son cabinet pour qu'il bénéficie davantage de services en vue de son implantation dans cette rude région corrézienne[6].Mais parallèlement à cette aventure des jeunes loups sur leur terre de mission, la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste (F.G.D.S) lançait celle des jeunes sangliers[7], dont l'une des figures emblématiques, Robert Mitterrand, frère du leader de la F.G.D.S., devait affronter Jacques Chirac à Ussel.
Les candidats étaient disposés à gagner ; il ne restait plus qu'à convaincre les électeurs.

c) 1967, ou un coup d'arrêt dans une ascension politique rapide

Cinq ans après la dissolution d'octobre 1962, de nouvelles élections législatives devaient se tenir. Jusqu'à ces élections Jean Charbonnel était donc le seul parlementaire gaulliste du département, la circonscription d'Ussel ayant élu en 1958 et 1962 M. François Var, socialiste, et la circonscription de Tulle confia ce mandat à M. Jean Montalat, socialiste assez hostile aux communistes, élu puis réélu en 1958 et 1962. De même les deux sénateurs étaient M. Marcel Champeix (S.F.I.O.) ancien

1. DELIGNY Henri, *Chirac ou la fringale du pouvoir*, Paris, Editions Alain Moreau, 1977, p. 98.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 106.
3. VALENCE D. 1967, l'opération […], pp. 29-30.
4. VALENCE D. 1967, l'opération […], p. 30.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 102.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 103 et *Pour l'honneur […]*, p. 217.
7. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 106 ; *Pour l'honneur […]*, p. 121 (note).

ministre sous la IVè République, puis Marcel Audy, radical membre de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste.
Tout comme en 1962, aucun député sortant ne se représente dans la circonscription de Brive, Jean Charbonnel n'étant plus parlementaire depuis le 8 février 1966, ayant laissé son siège, après son entrée au gouvernement, à son suppléant Pierre Pouyade.
Toutefois Jean Charbonnel est conseiller général, maire de Brive et ministre en exercice. Il choisit comme candidat suppléant, M. Jean Dupuy, conseiller municipal de Brive, médecin, et président du club de rugby de la cité qu'il a conduit jusqu'en finale du championnat de France, deux ans plus tôt. Quant à Pierre Pouyade, il a décidé de se présenter aux élections législatives dans le département du Var où il sera élu puis réélu en 1968.

Jean Charbonnel doit affronter deux autres candidats : Jacques Chaminade pour le P.C.F. et Roland Dumas pour la F.G.D.S. D'emblée la situation se complexifie pour Jean Charbonnel qui va devoir affronter un adversaire de taille, Roland Dumas[1], l'ami personnel de François Mitterrand.
Cette campagne va être l'occasion pour Jean Charbonnel de revenir sur ses quatre années de mandat, afin d'expliciter son action et démontrer qu'elle fut utile pour la France puis pour le département de la Corrèze. Dans sa profession de foi, Jean Charbonnel énumère ainsi les résultats obtenus, d'abord sur le plan national, s'inscrivant parfaitement dans la politique gaullienne : maintien de la paix et entretien de relations pacifiques avec les autres pays ; sauvegarde de l'indépendance nationale notamment après le retrait du commandement militaire intégré de l'Organisation militaire de l'Alliance atlantique (O.T.A.N.) ; conservation d'une stabilité politique par le soutien d'un seul gouvernement pendant toute la législature ; obtention de résultats probants sur le plan économique, grâce à une augmentation régulière du pouvoir d'achat ; élaboration d'une politique d'aménagement du territoire à travers l'institution des Commissions de Développement Economique Régional (C.O.D.E.R.), outil associant les départements au pouvoir central, sans pour autant créer un nouvel échelon administratif.
Concernant la Corrèze et sa circonscription, M. Charbonnel est intervenu sur les dossiers scolaires, contribuant par exemple à la création d'une Académie de région ou à l'équipement de lycées ; il est également intervenu, comme il le promettait dans différentes campagnes électorales, dans le domaine socio-sanitaire, favorisant la création d'un nouvel hôpital à Brive, ainsi que plusieurs instituts médico-pédagogiques ou des maisons de retraite dans différentes communes ; l'équipement rural n'a pas été oublié, comme l'attestent de nombreux travaux très techniques comme ceux concernant les adductions d'eau dans différents villages ; enfin le désenclavement souhaité de la région est en cours de réalisation grâce à l'aménagement de l'aérodrome de Brive ou du réseau routier existant[2]. Quant aux projets à réaliser, s'il est élu, ils concernent la lutte contre les disparités socio-économiques entre les différentes catégories d'emplois en France, ou l'amélioration de l'accueil des élèves, ou point nouveau, garantir aux femmes des conditions de maternité ou de travail acceptables. Sur le plan local, il faudra veiller à l'aménagement des communes et à les associer davantage à l'expansion de Brive. Pour chaque élection législative, Jean Charbonnel est l'un des rares candidats à envisager des objectifs déclinés sur différentes échelles, locale ou nationale.

Toutefois, cette campagne s'oriente essentiellement vers la thématique de l'agriculture et des problèmes qui en découlent. C'est au nom du gouvernement de Georges Pompidou que Jean

1. Roland Dumas (1922-) est originaire de la Haute-Vienne où il est élu député en 1956. Député apparenté U.D.S.R., il refuse de voter l'investiture de Charles de Gaulle en 1958. Il se présente aux élections législatives en Corrèze en 1967, puis se présente aux municipales à Bordeaux en 1977 et devient député de la Dordogne (1981-1984, 1986-1988). Il est ministre des Affaires européennes du 19 décembre 1983 au 18 juin 1984, ministre des Affaires européennes et porte-parole du gouvernement du 18 juin au 7 décembre 1984, ministre des Relations extérieures du 7 décembre 1984 au 20 mars 1986, ministre d'Etat et des Affaires étrangères du 12 mai 1988 au 29 mars 1993. Par ailleurs, il a été conseiller municipal de Saint-Laurent-sur-Manoire (1989-1995). Il fut président du Conseil Constitutionnel (1995-2000).
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 72, profession de Jean Charbonnel, 1er tour.

Charbonnel répond sur ce dossier, indiquant dans les nombreuses réunions qu'il anime, que « nous devons nous attacher dans cette région à produire de la qualité afin de conquérir les marchés stables qui sont à notre porte. Le gouvernement vous aidera pour mener à bien cette tâche »[1]. Le quotidien local *La Montagne* va même consacrer un article à la promesse gouvernementale relayée par Jean Charbonnel, à savoir la volonté d'instaurer la retraite à 60 ans pour les agriculteurs[2]. Et Jean Charbonnel, de répondre par presse interposée, aux attaques de ses adversaires, notamment socialistes : « Si nous avions voulu la disparition de l'agriculture, nous n'aurions rien fait […]. Nous n'aurions pas davantage défendu avec un tel acharnement la propriété familiale, nous n'aurions pas créé le système de protection sociale agricole, mis au point et aidé les réformes de structures indispensables, accordé tant de crédits pour le remembrement, encouragé l'action des S.A.F.E.R.[Société d'Aménagement Foncier et d'Equipement Rural], créé l'indemnité viagère de départ avec le F.A.S.A.S.A. [Fonds d'Action Sociale pour l'Aménagement des Structures Agricoles], voté la loi d'orientation agricole, voté la loi sur l'élevage, organisé un système qui ira en s'améliorant pour assurer des prix rémunérateurs et stables »[3]. Ainsi, en martelant les actions réalisées, J. Charbonnel espère ne pas perdre l'électorat rural, lui qui peut être considéré comme l'élu de la ville, de par sa fonction de maire et de conseiller général de Brive.

Cependant, pour ces élections, Jean Charbonnel va également parvenir à fédérer autour de sa candidature bon nombre de soutiens. En effet, Edmond Michelet publie un communiqué appelant à voter en faveur de J. Charbonnel[4], tout comme Roger Courbatère, qui s'inscrit dans la démarche d'Edgar Faure, puis le M.R.P. de l'arrondissement briviste[5].
Quant aux deux autres candidats, ils vont critiquer, plus que Jean Charbonnel, le système U.N.R. qui fait preuve de mesures implacables et autoritaires, se souciant peu des intérêts de la population, comme l'explique Jacques Chaminade : « Par-delà les discours d'auto-satisfaction, les parades ministérielles, les somptueuses réceptions, vous mesurez chaque jour la réalité des choses, vous pouvez faire le bilan des neuf ans [4 ans de mandat de J. Filliol + 4 ans de J. Charbonnel + 1 an du Général Pouyade] de la politique de pouvoir personnel […] »[6]. Et pour justifier sa volonté de représenter à lui seul presque l'intégralité de la gauche, Jacques Chaminade va insister sur les accords de soutien signés entre le P.C.F., la F.G.D.S. et le P.S.U.
Roland Dumas, de son côté, est persuadé de la victoire électorale de la gauche lors de ces élections. Il fustige le manque d'action de la part de J. Charbonnel en faveur de la circonscription. Toutefois son programme est assez peu différent de celui de J. Charbonnel puisqu'il veut simplement accélérer le rythme des réalisations entreprises dans le domaine social, scolaire ou urbain.
La candidature en Corrèze de Roland Dumas, lui qui fut député de la Haute-Vienne sous la IVè République, peut être surprenante. Durant l'été 1966, il avait été décidé conjointement par François Mitterrand et Roland Dumas, que ce dernier se présenterait dans la circonscription de Brive, après le choix de Pierre Mendès France de s'implanter à Grenoble plutôt qu'à Brive. M. Mitterrand va donc préparer le terrain, auprès des cadres socialistes locaux comme Jean Labrunie, André Jalinat, le sénateur Marcel Champeix ou l'ancien international de rugby, Amédée Domenech, responsable des radicaux, pour favoriser l'installation de Roland Dumas dans le département de la Corrèze. Toutefois, si l'on s'en fie à Roland Dumas, cette tentative d'installation fut empêchée à plusieurs reprises par Jean Charbonnel : « La campagne fut rude. Charbonnel fit appel au cabinet de Georges Pompidou, pour multiplier les entraves à mon installation : pressions sur le corps enseignant afin d'empêcher l'inscription de mes enfants à l'école publique ; démarches répétées auprès des agents immobiliers de la ville, pour m'interdire de louer un appartement, filature de ma voiture. Rien n'y

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.490, 1er mars 1967, p. 9.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.491, 2 mars 1967, p. 9.
3. Même référence.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.492, 3 mars 1967, p. 9.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.493, 4 mars 1967, p. 9.
6. Archives municipales de Brive, cote 50 S 72, profession de foi de Jacques Chaminade.

manqua »[1]. Jean Charbonnel sentait-il que la victoire face à Roland Dumas pourrait lui échapper ? Il n'a jamais répondu directement à ces allégations, à travers ses ouvrages ; cependant, il s'est permis de rappeler que le suppléant choisi par Roland Dumas, le docteur Blayac, était l'ancien représentant dans la circonscription de Jean-Louis Tixier-Vignancour, figure nationale de l'extrême-droite : « […] prenant comme suppléant l'ancien représentant de Jean-Louis Tixier-Vignancour dans la circonscription, le docteur Blayac, [Dumas] avait réalisé l'union cynique de tous les antigaullismes »[2]. Contrairement aux autres campagnes électorales à Brive, quelles qu'aient pu être les qualités des candidats, c'est la première fois que deux figures charismatiques, l'une membre du gouvernement, l'autre représentante emblématique de l'opposition, s'affrontaient.

| Cantons | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Chaminade (P.C.F.) | Dumas (F.G.D.S.) | Charbonnel (Vè Rép.) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 32.021 | 27.358 | 26.925 | 5506 | 7653 | 13.786 (51,2%) |
| AYEN | 5183 | 4357 | 4280 | 1012 | 1257 | 2001 (46,7%) |
| BEAULIEU | 3790 | 3122 | 3079 | 454 | 1181 | 1544 (50,1%) |
| BEYNAT | 2615 | 2059 | 2030 | 355 | 646 | 1029 (50,7%) |
| DONZENAC | 6214 | 5216 | 5144 | 1452 | 1472 | 2220 (43,1%) |
| JUILLAC | 4206 | 3506 | 3456 | 1104 | 982 | 1336 (38,6%) |
| LARCHE | 3835 | 3286 | 3179 | 736 | 940 | 1504 (47,3%) |
| MEYSSAC | 3885 | 3233 | 3205 | 479 | 1082 | 1644 (51,3%) |
| TOTAUX | 61.725 | 52.077 | 51.307 | 10996 | 15.215 | 25.096 (48,9%) |

Résultats du 1er tour des élections législatives du 5 mars 1967 par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.495, 6 mars 1967, p. 6)

Au soir du premier tour, les résultats électoraux se répartissent ainsi : 10.996 voix (21% des suffrages) pour Jacques Chaminade ; 15.215 (29,5%) pour Roland Dumas et 25.096 (48,9%) pour J. Charbonnel. L'avance du ministre apparaît confortable, puisqu'il dispose de 9.881 voix d'avance sur Roland Dumas, mais encore une fois semble en difficulté pour le second tour, avec un retard hypothétique de 1.115 suffrages sur la gauche socialo-communiste. En fait, il n'a manqué que 558 voix à Jean Charbonnel pour être élu dès le premier tour[3].
Dans quatre cantons, à savoir dans les deux de Brive, à Beynat et Meyssac, J. Charbonnel obtenait dès ce premier tour la majorité absolue[4]. D'une manière générale, il arrivait en tête dans les neuf cantons composant la circonscription, le plus faible écart avec son adversaire étant de 232 voix dans le canton de Juillac, où Jacques Chaminade arriva en deuxième position.
Pour remporter ces élections, Jean Charbonnel peut espérer que les 9.648 électeurs ne s'étant pas déplacés lui offrent leurs suffrages, lors du second tour.

L'entre-deux tours de la campagne va voir défiler à Brive nombre de personnalités nationales venues soutenir leurs candidats. Edgar Faure, alors collègue de Jean Charbonnel en tant que ministre de l'Agriculture, va venir à Brive en cette qualité pour expliciter le sens de la politique agricole menée par le gouvernement, en faveur notamment des exploitations familiales. Certes, explicitement, il ne s'agit en rien d'une visite à but électoral même si les effets n'en sont pas moins évidents, car la venue d'Edgar Faure va déterminer le Centre d'Union Républicaine regroupant des

1. DUMAS Roland, *Le fil et la pelote*, Paris, Plon, 1996, pp. 162-165.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 121.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.500, 11 mars 1967, p. 18.
4. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 40.

conseillers municipaux radicaux comme Roger Courbatère à renforcer leur soutien à J. Charbonnel et à son suppléant J. Dupuy[1]. De plus, le 12 mars 1967, un jour avant le deuxième tour, André Malraux venait à Brive pour encourager J. Charbonnel, alors que François Mitterrand faisait de même aux côtés de M. Dumas[2]. Sans oublier les encouragements personnels que Edmond Michelet adresse au maire de Brive durant cette campagne électorale : « Je tenais personnellement à vous exprimer mes sentiments de confiance pour le combat que vous menez et de total soutien pour l'oeuvre que vous accomplissez pour le bien de chacun et de tous »[3].

| Cantons | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Dumas (F.G.D.S.) | Charbonnel (Vè Rép.) |
|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 32.005 | 28.509 | 28.219 | 13.611 | 14.608 (51,8%) |
| AYEN | 5171 | 4614 | 4564 | 2370 | 2194 (48%) |
| BEAULIEU | 3798 | 3303 | 3271 | 1606 | 1665 (50,9%) |
| BEYNAT | 2615 | 2273 | 2253 | 1131 | 1122 (49,8%) |
| DONZENAC | 6214 | 5556 | 5506 | 3079 | 2427 (44%) |
| JUILLAC | 4174 | 3724 | 3697 | 2227 | 1470 (39,8%) |
| LARCHE | 3835 | 3450 | 3414 | 1738 | 1676 (49%) |
| MEYSSAC | 3868 | 3477 | 3451 | 1634 | 1817 (52,6%) |
| TOTAUX | 61.680 | 54.906 | 54.375 | 27.396 | 26.979 (49,6%) |

Résultats élections législatives du 12 mars 1967 (2è tour) par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.502, 13 mars 1967, p. 6)

Le 13 mars, Roland Dumas obtenait 27.396 voix (50,4%) contre 26.979 (49,6%) pour Jean Charbonnel, soit une avance de 417 voix, et non pas d'au moins 1.115 voix comme espéré par le candidat de la F.G.D.S. Cependant, à Brive ainsi que dans quatre cantons, le score réalisé par Roland Dumas était plus élevé que le total cumulé des voix de gauche, prouvant que l'électorat communiste lui avait fait confiance. Jean Charbonnel arrivait encore en tête à Brive avec 52% des suffrages, mais comme le fait remarquer D. Boussie, il perdait la majorité absolue dans le canton de Beynat[4], même s'il devançait R. Dumas dans les cantons de Beaulieu et Meyssac. En cette soirée de dépouillement, l'ambiance est très crispée puisque d'une part Jean Charbonnel craint de perdre l'élection, et d'autre part Roland Dumas s'agite en prétextant le risque d'une fraude électorale, tant les résultats promettaient d'être serrés : « J'ai dû me battre pour assister au dépouillement car je craignais les magouilles des gaullistes […]. Le sous-préfet, terrorisé, avait peur qu'on en vienne aux mains »[5]. Cela résume parfaitement le combat difficile que venait de se livrer les deux hommes, cette « campagne à la *muerte*, avec des tirs de missiles visant au-dessus de la ceinture », comme le souligne Denis Tillinac[6].

Roland Dumas a donc profité assez largement du report des voix de Jacques Chaminade en sa faveur, même si l'avance est plus étroite que prévue. Ce qui étonne davantage c'est le score de Jean Charbonnel qui a su gagner 1.883 voix, profitant du vote des abstentionnistes du premier tour, étant

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.500, 11 mars 1967, p. 9.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.501, 12 mars 1967, p. 8 ; CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 121.
3. Centre Edmond Michelet, cote 4 EM 1019, lettre d'Edmond Michelet à Jean Charbonnel, 1967.
4. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 41.
5. DUMAS Roland, *Coups et blessures. 50 ans de secrets partagés avec François Mitterrand*, Paris, Le Cherche Midi, 2011, p. 159.
6. TILLINAC Denis, *Chirac, Hollande, une histoire corrézienne*, Paris, Plon, 2014, p. 59.

donné qu'il y a eu 2.829 nouveaux votants. Certes, dans les cantons ruraux, Roland Dumas a gagné plus de voix que Jean Charbonnel. Mais si nous réalisons la même comparaison à partir du total des voix de gauche, c'est-à-dire du total de voix que R. Dumas aurait dû réaliser si toutes les voix de J. Chaminade s'étaient reportées sur lui, nous remarquons que la gauche a gagné moins de voix que prévu et que Jean Charbonnel en a gagné davantage dans l'entre-deux tours comme l'indique le tableau suivant :

| Cantons | Voix gagnées par J. Charbonnel | Voix gagnées par R. Dumas | Voix gagnées par l'ensemble de la gauche (soit total scores Chaminade + Dumas) (1) |
|---|---|---|---|
| Brive | 822 | 5958 | 452 |
| Ayen | 193 | 1113 | 101 |
| Beaulieu | 121 | 425 | -29 (2) |
| Beynat | 93 | 485 | 130 |
| Donzenac | 207 | 1607 | 155 |
| Juillac | 134 | 1245 | 141 |
| Larche | 172 | 798 | 62 |
| Meyssac | 173 | 552 | 73 |

(1) Ces résultats ont été obtenus par la soustraction du nombre de voix obtenues par R. Dumas au 2nd tour et le nombre de voix cumulées de J. Chaminade-R. Dumas du 1er tour
(2) dans le canton de Beaulieu, la gauche socialo-communiste a perdu des voix par rapport au premier tour

Totaux des voix gagnées par les candidats entre les deux tours des élections législatives

Ce qui peut expliquer la défaite de Jean Charbonnel, c'est le vote paysan en faveur de Roland Dumas. Nous avons indiqué précédemment que cette campagne électorale avait été axée essentiellement sur les thématiques agricoles. En effet, nous sommes dans un contexte de chute du cours du veau de lait, d'où la colère des agriculteurs qui en veulent beaucoup au ministre Edgar Faure : la venue à Brive du ministre pour encourager son collègue n'a donc pas joué en faveur de J. Charbonnel[1]. Or, dans le contre-gouvernement formé par François Mitterrand en mars 1966, Roland Dumas occupait la fonction de contre-ministre de l'Agriculture. Il se servit de ce titre auprès des agriculteurs pour leur assurer qu'en cas de victoire de la gauche aux élections législatives, il deviendrait ministre de l'agriculture dans le nouveau gouvernement qui serait constitué et serait à même de trouver une solution à cette chute des prix[2]. D'ailleurs Roland Dumas ne cache pas sa stratégie : « Mais ma grande idée fut de me présenter comme le candidat du " veau de lait ", thème sur lequel j'ai axé toute ma campagne ! […] J'avais tout appris des subtilités de la vache allaitante et du veau sous la mère. J'ai promis aux producteurs un label dont j'avais même fait dessiner le logo »[3]. De plus Jean Charbonnel avait choisi comme suppléant, le Dr Dupuy, notable briviste, peu connu des ruraux[4] ce qui ne l'aida pas à obtenir de nouveaux électeurs. Mais encore, lors de la campagne électorale, Jean Charbonnel était ministre, et le serait probablement resté en cas de victoire : donc Jean Dupuy, son suppléant, aurait siégé au Palais Bourbon, c'est-à-dire que le député aurait été une fois encore Briviste, ce qui a pu décontenancer les électeurs des communes rurales

1. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
2. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014. Voir aussi DENQUIN Jean-Marie : *Le renversement […]*, p. 64.
3. DUMAS R., *Coups et blessures […]*, p. 158.
4. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.

composant la circonscription convaincus que le pouvoir leur échapperait en faveur de Brive[1]. Enfin, le portefeuille ministériel détenu par le maire de Brive peut aussi expliquer cette défaite, les paysans corréziens lui faisant le reproche de défendre davantage la coopération en faveur des pays africains que de s'intéresser à leur propre sort, cette campagne de discréditation étant alimentée, à l'échelle nationale, par les attaques répétées du journaliste Raymond Cartier farouchement hostile à toute forme de coopération exercée au détriment du développement métropolitain, s'appuyant sur le slogan « la Corrèze avant le Zambèze »[2] dont la paternité reste contestée.

Jean Charbonnel ne fut pas le seul membre du gouvernement a avoir perdu lors de ces élections législatives : Pierre Messmer, ministre des Armées, ne parvint pas être réélu dans le Morbihan ; Alexandre Sanguinetti, ministre des Anciens Combattants et victimes de guerre, ainsi que Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères furent battus à Paris. Dans la Constitution de la Vè République, aucun article n'évoque l'obligatoire démission des ministres battus à une élection. Cependant, lors d'une interview de Georges Pompidou du 26 septembre 1966 accordée au journaliste Roger Priouret, le chef du gouvernement indiquait : « Il est normal que les ministres fassent la preuve qu'ils n'ont pas seulement la confiance du président de la République, mais aussi qu'ils ont celle de leurs électeurs »[3]. Toutefois, comme le rappelle ce même numéro de *La Montagne*, une distinction s'établit entre les ministres candidats d'origine parlementaire, qui en cas de défaite devraient démissionner de leur portefeuille, et les ministres candidats ayant une mission technique, qui ne seraient pas soumis à cette sentence. Nous remarquons effectivement que MM. Charbonnel et Sanguinetti, ministres d'origine parlementaire puisqu'ils avaient été élus en 1962, ne furent pas reconduits dans leurs fonctions, contrairement à MM. Messmer et Couve de Murville, qui se présentaient pour la première fois aux élections législatives, et qui restèrent en fonction même si M. Couve de Murville ne put être nommé immédiatement Premier ministre comme Charles de Gaulle l'aurait pourtant voulu.
Finalement, sur les 487 sièges en lice, les candidats de l'Union des démocrates pour la Vè République (U.D.Vè), qui remplaçait l'Union pour la Nouvelle République (U.N.R.) n'en obtinrent que 201 et leurs alliés Républicains indépendants, 42 ; or la majorité absolue était fixée à 244 sièges. Finalement, les gaullistes purent conserver une courte majorité, notamment grâce au vote des élus d'outre-mer, car sans ces derniers, la majorité se retrouvait avec 233 sièges contre 237 pour l'opposition[4]. Comme l'explique Jérôme Pozzi, trois raisons permettent de comprendre cet échec relatif de la majorité sortante : d'abord, face aux très bons résultats obtenus par les candidats gaullistes au premier tour, leur électorat s'est démobilisé pour le second tour ; la discipline républicaine a bien fonctionné à gauche ; la propagande anti-communiste n'a pas eu les effets escomptés[5].
Dans le département de la Corrèze, la situation politique, à l'issue de ces législatives, restait similaire à celle de 1958 : de nouveau il y avait un député U.D Vè (J. Chirac) et deux députés socialistes (MM. Dumas et Montalat).

Au lendemain de ces élections, Jean Charbonnel n'était donc plus que conseiller général et maire de Brive, restant ministre jusqu'au 31 mars 1967[6]. Il est également à noter que l'équipée des jeunes loups ne devait aboutir qu'à deux victoires seulement. D'abord celle de Bernard Pons dans le Lot, dans une circonscription lui étant plutôt acquise, et celle de Jacques Chirac en Haute-Corrèze qui l'emporta au deuxième tour face au candidat communiste Georges Emon[7]. D'ailleurs cette victoire

1 . DENQUIN Jean-Marie, *Le renversement […]*, p. 67.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 290'.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 104, *La Montagne*, n° 15.504, 15 mars 1967, p. 16.
4. DESJARDINS T., *Un inconnu […]*, p. 134.
5. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 148.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 160.
7. C'est la seule fois où J. Chirac est soumis à un deuxième tour. Il remportera toutes les autres élections législatives dès

de Jacques Chirac, alors que Jean Charbonnel perdait sa circonscription, peut être considérée comme étant à l'origine des futures tensions entre les deux hommes[1]. En effet, J. Charbonnel n'appréciait pas la montée en puissance dans le même département, d'un rival qui devait être nommé aussitôt secrétaire d'Etat en charge des affaires sociales et de l'emploi.

d) Un regain de victoires (1968-1973)

*Le retour au Palais Bourbon (1968)*

La dissolution de l'Assemblée nationale en 1968 intervient dans le contexte particulier des manifestations étudiantes et des grèves des ouvriers, salariés ou fonctionnaires. Un an après la tenue des élections législatives, les électeurs sont de nouveau appelés aux urnes pour réaffirmer leur confiance dans les députés élus ou pour en choisir d'autres.
En Corrèze, l'offre politique a peu changé depuis 1967, puisque ce sont les mêmes candidats qui se présentent devant les électeurs : à savoir Jacques Chaminade (P.C.F.) ; Jean Charbonnel (Union de Défense de la République, U.D.R.) et Roland Dumas (F.G.D.S.).
Evidemment, les programmes des candidats sont quelque peu bouleversés par les manifestations de mai 1968 puisqu'ils s'adaptent aux revendications populaires.
En Corrèze, le 13 mai 1968, jour où les syndicats ouvriers, l'Union Nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.) et la Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.) appellent à la grève, 1.500 personnes défilent dans les rues de Brive. C'est d'ailleurs dans la capitale du Bas-Pays de Brive, que le mouvement de grève débute dans la nuit du 17 au 18 mai, avec l'arrêt du travail des cheminots. Le 23 mai, la mairie de Brive est même contrainte de fermer ses services, un piquet de grève ayant été constitué. Mais le 6 juin, les cheminots devaient reprendre leur activité, le dernier corps à retrouver le chemin du travail devant être celui des enseignants le 12 juin[2].

Après ces manifestations, certes maîtrisées en Corrèze, Jean Charbonnel veut avant toute chose « participer à la défense de la République, de la démocratie et des libertés »[3]. Comme la majorité des candidats gaullistes, il souhaite rétablir l'ordre public, sans pour autant faire montre d'agressivité. D'ailleurs, il s'inscrit dans les pas des gaullistes de gauche comme Louis Vallon, souhaitant valoriser le concept de la participation qui permettrait d'associer plus amplement les citoyens à la prise de décisions, quel que soit l'échelon décisionnel : «  Mes concitoyens du pays de Brive savent bien que toute mon action en Corrèze fut toujours orientée dans le sens d'une plus grande participation de tous aux responsabilités de la conduite des affaires publiques […] »[4]. A travers cette campagne, nous percevons bien le gaulliste social que fut Jean Charbonnel. En effet, son objectif est d'engager des réformes, pour tenir compte d'un certain nombre de revendications citoyennes, sans pour autant céder aux discours révolutionnaires prônant une complète refonte institutionnelle du régime : « Il faut réformer, nous en sommes tous convaincus, mais il ne faut pas tout bouleverser »[5]. Encore une fois, l'objectif est de s'élever au-dessus des partis, afin d'agir pour le bien du pays, de la circonscription : « Le maire de Brive insistait sur la nécessité d'un élargissement de la majorité […] »[6]. Les querelles partisanes sont à bannir quand il en va de la sauvegarde des intérêts de l'Etat. Ce gaullisme de progrès se retrouve aussi dans la nécessité de donner la parole au peuple, pour qu'il choisisse entre deux projets de société : « Les réformes doivent se faire, mais le peuple doit dire

le premier tour.
1. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
2. VALADE J.-M., *100 ans en Corrèze […]*, pp. 363-366.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.954, 12 juin 1968, p. 6.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.946, 4 juin 1968, p. 3.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.956, 14 juin 1968.
6. Même référence.

clairement si ces réformes nécessaires doivent se faire dans l'ordre ou dans l'anarchie »[1]. Surtout, Jean Charbonnel se pose comme le défenseur des acquis sociaux, montrant que sa recherche de l'ordre ne coïncide en rien avec une remise en cause de l'Etat providence : « Le gouvernement a la ferme volonté de défendre ce qui a été acquis par les travailleurs des villes et des campagnes, et dimanche, en lui renouvelant votre confiance, vous lui donnerez les moyens de défendre ce que vous avez acquis par une lutte […] »[2].
Jean Charbonnel a choisi pour suppléant Charles Ceyrac. Il s'agit d'un élu local bien implanté dans le Bas-Pays de Brive où il dispose du mandat de conseiller général de Meyssac depuis 1964, puis est maire de Collonges-la-Rouge depuis 1965. Charles Ceyrac n'avait pourtant pas toujours soutenu Jean Charbonnel dans ses combats politiques[3], mais agriculteur de profession, il constituait un atout pour le maire de Brive dans le but de prouver aux ruraux qui ne lui avaient pas fait confiance en 1967, sa capacité à comprendre les problèmes des campagnes. D'ailleurs J. Charbonnel va insister sur le fait que seuls, Charles Ceyrac et lui, disposent de mandats locaux, donc comprennent vraiment les besoins quotidiens des administrés : « Mais cette équipe est aussi formée de deux élus des collectivités, deux maires et deux conseillers généraux. Nous sommes donc mieux à même de connaître vos problèmes qui sont les nôtres, de les comprendre et de nous battre pour les résoudre comme vous le souhaitez […] »[4].

Au contraire, les adversaires, à l'instar du député sortant Roland Dumas, vont dénoncer l'autoritarisme du pouvoir gaullien, usant de pratiques peu démocratiques comme les décrets-lois, le vote bloqué[5], la dissolution n'étant que la preuve de l'affaissement du régime ne trouvant aucune mesure efficace et rapide pour répondre à la situation : « Pour le député de la Corrèze, la crise actuelle dont la seule porte de sortie pour faire diversion, n'a pu être le référendum publicitaire mais la dissolution de la Chambre est provoquée d'abord par une incapacité gouvernementale caractérisée »[6].
Toutefois, contrairement à 1967, Roland Dumas ne prétend plus haut et fort qu'il va l'emporter. Ce ne sont plus seulement des enjeux locaux qui entrent en ligne de compte, mais bien des considérations nationales devant conduire au succès d'une chambre introuvable.

| Cantons | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Chaminade (P.C.F.) | Dumas (F.G.D.S.) | Charbonnel (U.D.R.) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 28.950 | 24.683 | 24.335 | 4380 | 6780 | 13.175 (54,1%) |
| AYEN | 5193 | 4439 | 4399 | 825 | 1361 | 2213 (50,3%) |
| BEAULIEU | 2702 | 3178 | 3133 | 249 | 1273 | 1645 (52,5%) |
| BEYNAT | 2562 | 2128 | 2102 | 268 | 783 | 1051 (50%) |
| DONZENAC | 6171 | 5270 | 5209 | 1280 | 1619 | 2310 (44,3%) |
| JUILLAC | 4136 | 3531 | 3497 | 983 | 1138 | 1376 (39,3%) |
| LARCHE | 3828 | 3317 | 3261 | 610 | 980 | 1671 (51,2%) |
| MEYSSAC | 3840 | 3326 | 3287 | 340 | 1113 | 1832 (55,7%) |
| Totaux | 60420 | 52529 | 51867 | 9549 | 15.861 | 26.457 (51%) |

Résultats élections législatives (1er tour) du 23 juin 1968
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.966, 24 juin 1968, p. 6)

1. Même référence.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.964, 22 juin 1968, p. 7.
3. ROUBERT Pierre-Yves, *Charles Ceyrac. Le plus beau villageois de France*, Brive, Ecritures, 1998, p. 133.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.955, 13 juin 1968, p. 7.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.954, 12 juin 1968, p. 6.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 119, *La Montagne*, n° 15.955, 13 juin 1968, p. 7.

Ces résultats annoncent une nouvelle répartition des voix par rapport au premier tour de l'élection législative de 1967. Changement majeur : Jean Charbonnel est élu dès le premier tour alors qu'en 1967, il ne lui manquait que 558 voix pour réaliser cette performance dès le premier tour. En effet, alors que Jacques Chaminade a perdu 1.447 voix en un an, Jean Charbonnel en a gagné 1.361, le nombre de suffrages exprimés n'ayant augmenté que de 560 voix. Roland Dumas améliore aussi son score du premier tour de 1967, en obtenant 646 suffrages supplémentaires. Toutefois, malgré sa progression, Jean Charbonnel n'atteint pas dès ce premier tour, le score réalisé lors du second tour de 1967.
Nous pouvons supposer qu'une partie de l'électorat communiste a dû voter en faveur de Jean Charbonnel, étant donné que le nombre de voix perdues par Jacques Chaminade correspond aux suffrages gagnés par le maire de Brive et cela, alors que le nombre de suffrages exprimés a continué à augmenter, prouvant que les électeurs communistes ne se sont pas réfugiés dans le vote blanc. Jean Charbonnel obtient la majorité absolue dans cinq cantons sur huit (si l'on comptabilise les deux cantons de Brive pour un seul) et exactement 50% des suffrages dans celui de Beynat. Il obtient 5 points supplémentaires dans le canton de Meyssac, par rapport au premier tour de 1967 (55,7% contre 51%), ce qui s'explique par la candidature à ses côtés de Charles Ceyrac, conseiller général du canton.
Bien évidemment, le contexte national a favorisé la victoire de MM. Charbonnel et Ceyrac, l'autorité gaullienne ayant été approuvée par le peuple qui ne comprenait pas véritablement, dans son ensemble, les enjeux des manifestations du mois de mai. A l'échelle nationale, dès le premier tour, sur les 166 candidats victorieux, l'U.D.R. en obtient 153, et au lendemain du deuxième tour dispose de 293 sièges sur 487, sans oublier les 61 députés Républicains Indépendants (R.I.) qui appartiennent à la majorité[1].
Enfin, pour la première fois depuis dix ans, la Corrèze parvenait à obtenir deux députés appartenant à la majorité gaulliste : Jean Charbonnel et Jacques Chirac. Jean Montalat restait, quant à lui, l'indétrônable député-maire de Tulle.

Il est cependant à noter que pour la première fois dans l'histoire de la ville de Brive, le maire devenait également député[2], puisque lorsqu'il avait été élu maire pour la première fois en 1966, c'est le Général Pouyade qui était député.

*Le bastion charbonnélien*

Les élections cantonales de 1970 et municipales de 1971 vont faire du pays de Brive un fief charbonnélien, confirmant l'implantation réussie de Jean Charbonnel malgré l'échec de 1967.

La campagne pour les élections cantonales commence par la présentation à la presse et aux concitoyens du projet d'aménagement de l'aérodrome briviste[3]. Il s'agit d'un projet que Jean Charbonnel porte depuis 1965 et qui s'articule autour de la possible formation d'une société d'économie mixte gestionnaire du site, d'une ouverture de l'aérodrome aux liaisons commerciales, par l'intermédiaire des avions-taxis, et de l'implantation d'une station air-route.

D'ailleurs, nous remarquons que les politiques d'aménagement ou d'équipement du territoire deviennent l'une des spécialités du député-maire de Brive. En effet, dès la première réunion publique organisée dans le cadre des élections cantonales, à Venarsal, commune la plus à l'Est du canton de Brive-Nord, Jean Charbonnel insiste sur les efforts réalisés par l'Assemblée

1. POZZI Jérôme, *Les Mouvements […]*, p. 245.
2. PEYRE M., SOUTENET L., LARIVIERE J.-P., Brive aujourd'hui. In : CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive […]*, p. 272.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 140, *La Montagne*, mars 1970.

départementale de la Corrèze en la matière. C'est ainsi que de nouveaux services doivent naître sur les communes du canton, comme une zone industrielle, voire un institut universitaire de technologie. De même des équipements sont prêts à être construits, comme l'unité départementale d'abattage, ou font l'objet d'aménagements supplémentaires comme ceux qui concernent le centre hospitalier pour le rendre plus opérationnel. S'il est réélu, Jean Charbonnel entend donc se servir de son mandat pour continuer l'oeuvre de rénovation et d'expansion du canton.
Les deux autres candidats en lice dans ce canton, MM. Roland Dumas (F.G.D.S.) et Albert Vennat (P.C.F.) choisissent une autre logique de campagne. Albert Vennat voit dans ces élections le moyen de condamner la politique conduite par le président de la République, étant donné qu'il s'agit des premières élections depuis le scrutin présidentiel de 1969. Le candidat assure que la victoire du P.C.F. sera le succès de la classe ouvrière et paysanne, sans pour autant proposer des projets de réalisation très précis[1]. La logique est donc d'orienter le programme vers une contestation de la politique nationale plutôt que de proposer des pistes de réflexion concernant le canton de Brive-Nord.
Roland Dumas, quant à lui, semble s'être trompé de campagne puisqu'il dénigre ouvertement le mandat de conseiller général : « Le Conseil Général est une institution dépassée »[2]. Toutefois, cette critique ne s'adresse pas simplement à l'institution en elle-même mais davantage aux gaullistes qui n'auraient cessé de réduire les compétences et moyens financiers du Conseil général. L'objectif est similaire à celui partagé par le candidat communiste : afin de battre le député membre de la majorité présidentielle, il est nécessaire d'attaquer sans détour les institutions de la Vè République défendues par ce dernier : « **L'occasion vous est donnée de condamner la politique d'un régime** […] »[3].
Cette campagne de Roland Dumas semble bien recouvrir un esprit de revanche : l'objectif est d'abord de battre Jean Charbonnel. D'ailleurs, il l'annonce implicitement dans son programme puisque selon lui le mandat de conseiller général a de moins en moins d'intérêt. Ce n'est donc pas une fonction qui est convoitée, mais plutôt une victoire contre un adversaire politique. Le but est aussi de mesurer sa crédibilité auprès de l'électorat briviste afin de savoir si la victoire de 1967 ou la défaite de 1968 peuvent se reproduire, ce qui serait autant de signes révélateurs de sa place dans le paysage politique local, notamment en vue des élections municipales de 1971.

| Communes | Inscrits | Votants | Charbonnel (U.D.R.) | Dumas (F.G.D.S.) | Vennat (P.C.F.) |
|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE VILLE | 15.964 | 11578 | 6174 | 2933 | 2116 |
| DAMPNIAT | 430 | 315 | 115 | 143 | 52 |
| USSAC | 825 | 613 | 376 | 144 | 79 |
| VARETZ | 835 | 597 | 277 | 178 | 139 |
| VENARSAL | 133 | 108 | 65 | 33 | 8 |
| Totaux | 18.187 | 13.211 | 7007 | 3431 | 2394 |

Résultats du premier tour des élections cantonales du 8 mars 1970 par communes
(D'après les archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 140, *La Montagne*, n° 16.585, 9 mars 1970, p. 6)

Jean Charbonnel est élu dès le premier tour de scrutin, comme lors des précédentes élections législatives de 1968. En l'espace de six ans, durée d'un mandat de conseiller général, Jean Charbonnel a su gagner 4.676 suffrages puisqu'il n'obtenait que 2.331 voix lors du premier tour des élections cantonales de 1964, et ceci probablement grâce aux 6.057 votants supplémentaires, qui ne

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 69, profession de foi d'Albert Vennat (1er tour).
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 69, profession de foi de Roland Dumas (1er tour).
3. Même référence. En gras dans le texte.

s'étaient pas déplacés en 1964 ou qui n'étaient pas encore inscrits sur les listes électorales. Il obtient la majorité absolue dans toutes les communes sauf dans celle de Varetz, où il arrivait déjà en deuxième position en 1964.
Ce triomphe électoral dès le premier tour prouve l'implantation réussie de Jean Charbonnel en Corrèze. « C'est avec une profonde satisfaction que j'enregistre, ce soir, le verdict du peuple de Brive, à la fois dans le canton de Brive-Nord, où j'ai été réélu avec une très nette majorité dès le premier tour, et des communes rurales de ce canton qui, pour la première fois depuis que je suis candidat, m'ont également donné la majorité »[1] devait déclarer Jean Charbonnel à l'issue du scrutin.
Roland Dumas prend acte de sa défaite mais reste persuadé que l'éparpillement des voix à gauche ne lui a pas été favorable : « Il est encore une leçon à retirer de ce scrutin : les critiques généralisées contre le régime actuel n'auront une influence politique valable que si les républicains, les démocrates, les socialistes veulent réaliser une union indispensable »[2]. Cependant, contrairement aux élections cantonales de 1964, la gauche fut moins divisée puisqu'il n'y eut que deux candidats (MM. Dumas et Vennat) contre quatre six années auparavant (MM. Courbatère, Denecker, Jalinat, Rouel). D'ailleurs à partir des élections cantonales de 1964, la gauche radicale ne s'est plus jamais présentée seule, cherchant soit à s'allier aux candidats socialistes soit à Jean Charbonnel.
Toutefois, nous remarquons que Roland Dumas ne remet pas en cause sa tactique de campagne consistant à s'en prendre ouvertement au gouvernement, alors qu'elle explique, pour partie, sa défaite puisqu'il ne s'est pas suffisamment intéressé au sort des administrés.
De même, le communisme continue sa lente régression, et cela depuis la victoire de Jean Charbonnel en 1962. Bien qu'arrivant en tête dans deux communes (Dampniat et Varetz) lors des dernières élections cantonales de 1964 et réalisant 30% des suffrages, le P.C.F. n'obtint pas plus de 18% des voix en 1970. Jean Perrel explique notamment ce recul du communisme par une relève générationnelle au sein du parti : « Le recul récent du P.C., surtout sensible en Corrèze (6,2% de 1962 à 1967) semble en bonne partie dû à un changement de cadres (disparition de MM. Chausson et Goudoux), ce qui illustrerait une fois de plus le rôle des individualités »[3].
Dans le canton voisin de Brive-Sud, le conseiller général sortant Jean Labrunie, qui avait conduit en 1965 et 1966 la liste socialiste puis d'union de la gauche aux élections municipales, conserve son siège d'extrême justesse, avec seulement 27 voix d'avance au second tour[4], face à M. Lacombe, adjoint de Jean Charbonnel. Le Pays de Brive se convertissait doucement mais sûrement au gaullisme.

Une fois la campagne terminée, il ne faut pas occulter le troisième tour de scrutin des élections cantonales, à savoir la désignation par les conseillers généraux du président de l'assemblée départementale. Nous avions indiqué, plus haut, que la présidence était entre les mains du socialiste Elie Rouby, conseiller général de Lapleau, en Haute-Corrèze. Les conseillers gaullistes et modérés, à la demande de J. Charbonnel, l'avaient conforté dans ses fonctions lors des élections cantonales de 1964 et même de 1967, bien que cette année-ci ces derniers obtinrent deux postes de vice-présidents [5]. Mais désormais la droite corrézienne se trouvait majoritaire et porta Jacques Chirac à la présidence de l'institution, Jean Charbonnel s'associant à ce choix.
Jean Charbonnel se range t-il donc à droite ? Encore une fois, il soutient une majorité de conseillers généraux qui se réclame du gaullisme ou qui applaudit l'action des différents barons du gaullisme. Jean Charbonnel fait en quelque sorte partie d'une majorité de circonstance, celle qui permettra de battre la gauche socialo-communiste dont le maire de Brive n'accepte pas le programme. N'était-ce d'ailleurs pas l'un des objectifs du serment de Solignac, de se défaire d'une gauche sclérosée ? Jean Charbonnel en participant à la constitution d'une nouvelle majorité départementale obéit donc aux

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 140, *La Montagne*, n° 16.585, 9 mars 1970, p. 7.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 140, *La Montagne*, n° 16.587, 11 mars 1970, p. 3.
3. PERREL J., La gauche […], p. 950.
4. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 45.
5. DENQUIN J.-M., *Le renversement […]*, p. 60.

exigences formulées en novembre 1966 et fait preuve d'une constance indiscutable.

*1971 ou la troisième victoire consécutive dès le premier tour*

L'élection municipale de 1971 est manifestement celle qui a été le plus suivie par la presse locale et régionale, à l'instar des journaux comme *La Montagne*, *La Dépêche* ou encore *L'Echo du Centre*, mais n'a pas fait l'objet de débats nationaux sur les stratégies de campagne à conduire comme en 1966.
Même si Jean Charbonnel semble avoir constitué un bastion à Brive, comme le confirment ses élections dès le premier tour depuis 1968, ce scrutin municipal va permettre au peuple de confirmer ou de condamner la politique municipale conduite par Jean Charbonnel et ses conseillers depuis 1966. D'autant plus que seule la liste d'union de la gauche de Jean Labrunie affronte celle du député de Brive : il s'agira donc pour les électeurs de choisir entre deux équipes qui ont tour à tour exercé le pouvoir à Brive de 1965 à 1971, même si cela ne fut que pendant dix-sept mois pour la gauche radicale et socialiste. C'est ce que confirme Jean Labrunie : « **Un mandat municipal de six ans vient de s'achever. Il a été exercé successivement par deux formations diamétralement opposées** »[1]. Il faudra donc départager deux méthodes politiques.
D'emblée, grâce à l'intitulé de chacune des deux listes, les électeurs sont informés des intentions des candidats. Pour la première fois, Jean Labrunie souligne l'importance de l'Union de la Gauche qui apparaît donc explicitement, contrairement à l'élection de 1966. Ce pari peut sembler risqué, lorsque l'on se souvient des commentaires des analystes politiques qui soulignèrent l'échec de la liste dite Front populaire en 1966. Cette liste met donc en avant son idéologie politique pour montrer qu'elle s'oppose à une droite conservatrice. Au contraire Jean Charbonnel reprend le même intitulé que précédemment : Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive, soulignant la nécessité d'agir pour un territoire au-delà des clivages partisans.

La liste d'Union de la Gauche revendique une certaine authenticité et veut convaincre les électeurs qu'en cas de victoire, elle s'affairera à aider les plus modestes. C'est pour mettre en avant cette identité de gauche, que chaque composante de la liste défend le programme à travers la presse. C'est une certaine nouveauté par rapport à la campagne municipale de 1966, où Jean Labrunie s'engageait davantage en tant que tête de liste, éclipsant ainsi ses colistiers. Désormais MM. Chaminade et Vennat pour les communistes, M. Meyjonade au nom des militants du Centre démocrate qui ne soutiennent pas J. Charbonnel, J. Labrunie pour la F.G.D.S., interpellent l'électeur pour l'appeler à voter en faveur de leur liste. Finalement, cette union est quasiment identique à celle proposée en 1966 à l'électorat de gauche, puisqu'elle se compose officiellement de deux formations : le P.C.F. et la F.G.D.S.
Au contraire, Jean Charbonnel va bénéficier de multiples soutiens, notamment du Centre Féminin d'Etude et d'Informations (C.F.E.I.) qui regroupent des femmes progressistes enthousiasmées par la politique gaullienne, ou encore de l'Union des Jeunes pour le Progrès (U.J.P.), composée des cadets du gaullisme à l'instar de René Boisserie, responsable départemental de cette formation, candidat aux côtés de J. Charbonnel, et bien sûr de l'Union des démocrates pour la République (U.D.R.), mouvement héritier de l'U.N.R. La composition de la liste répond donc toujours au principe de l'ouverture et Jean Charbonnel se pose comme l'initiateur de cette pratique en France : « J'aurai été en France le premier à user de cette formule qui distingue dans le choix des hommes, l'opinion politique au plan national de la valeur de l'individu, appréciée sous l'angle de la gestion des affaires locales »[2]. Bien sûr, il est difficile d'établir si effectivement Jean Charbonnel a été le premier à

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 79, profession de foi Liste d'Union de la Gauche pour une gestion sociale et démocratique (1er tour). En gras dans le texte.
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 79, *Brive 2000*, supplément à *L'Essor du Limousin*, n° 272, samedi 13 mars 1971, p. 2.

proposer l'ouverture politique municipale, mais il en a été l'un des initiateurs. Dans les communes peu peuplées, l'ouverture était pratiquée sans le savoir, les têtes de liste recherchant des candidats pour boucler la composition de leur liste, d'autant plus que dans les bourgs ruraux, nombre de listes se présentaient sans étiquette. De même à l'échelle nationale, Charles de Gaulle a opéré un vaste rassemblement autour de sa personne, favorisant la nomination dans les gouvernements d'hommes comme Antoine Pinay, Georges Gorse, Edgard Pisani ou Edgar Faure par exemple. Cette ouverture politique se comprend donc dans la dynamique de rassemblement propre au gaullisme.
Pour essayer d'être plus précis, nous pouvons dire que les trente-deux colistiers choisis par Jean Charbonnel se répartissent selon ces étiquettes politiques : douze issus de la droite qu'il s'agisse du centre-droit incarné par le parti de Lecanuet, ou de candidats gaullistes de l'U.D.R. mais dont le discours s'identifie davantage à la droite qu'à une autre famille politique ; quinze colistiers dits modérés, n'appartenant pas forcément à un parti politique et ne partageant pas les mêmes options politiques mais s'entendant parfaitement concernant la gestion municipale ; deux candidats issus du parti radical valoisien, qui hésitent encore entre le ralliement à la gauche ou à la droite mais qui ont décidé, comme en 1966, de s'associer à J. Charbonnel pour ces municipales ; deux personnes défendant un discours davantage de gauche et identifiées ci-dessous comme appartenant au centre-gauche, auxquelles a été ajouté Roger Courbatère, l'ancien maire de Brive, déjà présent en 1966 sur la liste de J. Charbonnel et qui a rejoint les gaullistes de gauche à travers le Front travailliste[1].

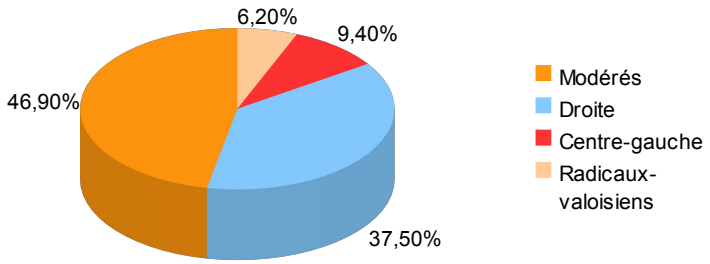


Répartition des trente-deux colistiers en fonction de leur famille politique

Ces thèmes de l'ouverture et de la composition des listes sont d'ailleurs deux des principaux sujets exposés durant la campagne. Comme cela fut rappelé précédemment, il est aisé de distinguer les différentes thématiques qui ont animé cette campagne puisque la presse locale a particulièrement été attentive aux discours des candidats. Comme l'expose le tableau suivant, trois thèmes précis ont été convoqués. En premier lieu, les programmes des colistiers, à savoir leurs propositions en matière de réalisations, d'emploi, d'aménagement ou d'économie ont fait l'objet de nombreux articles. En deuxième lieu, la question de la composition des deux listes en lice a été abordée très souvent. Enfin, des sujets d'ordre strictement politique voire polémique, comme les critiques adverses par exemple, ont complété les autres thèmes abordés.

1. SOULIER Régis, *Vie politique locale et mutations du système politico-administratif. Le cas de Tulle (1945-1978)*, Tulle, Editions IMC, 1979, p. 148.

| Jours | Thèmes | Nombre d'articles sur le sujet |
|---|---|---|
| 16/02/71 | Expansion éco. | 1 |
| 18/02/71 | Emploi | 1 |
| 20/02/71 | Composition liste | 1 |
| [redacted] | Politique | 1 |
| 24/02/71 | Composition liste | 1 |
| 25/02/71 | Emploi | 1 |
| [redacted] | Composition liste | 1 |
| 27/02/71 | Composition liste | 1 |
| 02/03/71 | Composition liste | 2 |
| [redacted] | Politique | 1 |
| 03/03/71 | Politique | 1 |
| 04/03/71 | Politique | 1 |
| 05/03/71 | Emploi | 2 |
| [redacted] | Politique | 2 |
| 06/03/71 | Politique | 2 |
| [redacted] | Expansion éco. | 1 |
| 07/03/71 | Expansion éco. | 1 |
| 08/03/71 | Expansion éco. | 1 |
| [redacted] | Politique | 1 |
| 09/03/71 | Emploi | 1 |
| 10/03/71 | Composition liste | 1 |
| [redacted] | Emploi | 1 |
| 11/03/71 | Questions budgétaires | 1 |
| [redacted] | emploi | 1 |
| [redacted] | Politique | 1 |
| 12/03/71 | Politique | 1 |
| 13/03/71 | Composition liste | 3 |
| [redacted] | Politique | 4 |
| [redacted] | Emploi | 1 |

Thèmes abordés par la presse locale durant la campagne municipale du 16 février au 13 mars 1971

Nous remarquons que les sujets à finalité politique ont dominé largement la campagne, puisqu'ils représentent 37% des thèmes abordés, ce qui semble plutôt logique en période de scrutin, chacune des listes essayant à travers la presse de vanter ses mérites pour mieux dénigrer ceux de son adversaire. 34% des articles ont été consacrés aux programmes proprement dits, chaque candidat expliquant ses souhaits d'administration de la cité. Les 26% d'articles restants ont concerné la formation des listes, ce qui a permis aux candidats de souligner leurs efforts de rassembleur.
Toutefois, si nous examinons le calendrier de publication des articles, nous constatons plusieurs

phases : d'abord, l'entrée en campagne électorale est marquée par la publication de 13 articles, du 16 février au 6 mars 1971, concernant des sujets politiques ou la composition des listes. Puis, une deuxième phase se concentre sur les propositions, du 7 au 11 mars, pour que la campagne se conclue sur des aspects politiciens, les 12 et 13 mars.

Les articles concernant le programme ont surtout abordé le thème de l'emploi. La gauche reproche à la municipalité sortante de ne pas avoir assez soutenu l'activité économique dans la région et d'avoir détruit bon nombre de ces emplois. C'est à un véritable débat de techniciens qu'ont pu assister les lecteurs de la presse locale, chacune des deux listes s'échangeant des chiffres ou des statistiques censés prouver leur bonne foi.

Quant à l'origine sociale des candidats, nous retrouvons les mêmes caractéristiques que lors des élections de 1965, même si l'union des listes de gauche dès le premier tour modifie quelque peu la situation.
Les cadres et professions supérieures occupent toujours une place importante sur la liste de Jean Charbonnel, soit 35,5% des colistiers, comme en 1965, qui peuvent être répartis équitablement en trois catégories : 45% occupent des postes de direction dans l'administration publique ; 27% sont cadres dans des entreprises et 27% sont des médecins. La nouveauté repose sur la plus forte représentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (25,8% des candidats) qui dépasse celle des professions intermédiaires (19,3%) contrairement à la liste formée par J. Charbonnel en 1965 où les résultats étaient exactement inversés. Sur la liste d'Union de la gauche, ce sont les professions intermédiaires qui sont les plus représentées avec 35,5% de colistiers, dont 73% sont des enseignants. Or, en 1965, en moyenne sur les deux listes de gauche, c'étaient les artisans et commerçants qui étaient le mieux représentés avec 31,5% des colistiers (45,2% pour la liste socialiste et 17,9% pour la liste P.C.F.) alors qu'ils ne sont plus que 16,1% en 1971. Le monde ouvrier reste bien en place à gauche avec 22,6% des candidats, contre 25% en moyenne sur les deux listes de gauche six ans plus tôt.
Seule la liste de J. Charbonnel représente l'ensemble des catégories sociales, avec d'ailleurs un nombre d'agriculteurs égal à celui des employés et ouvriers.

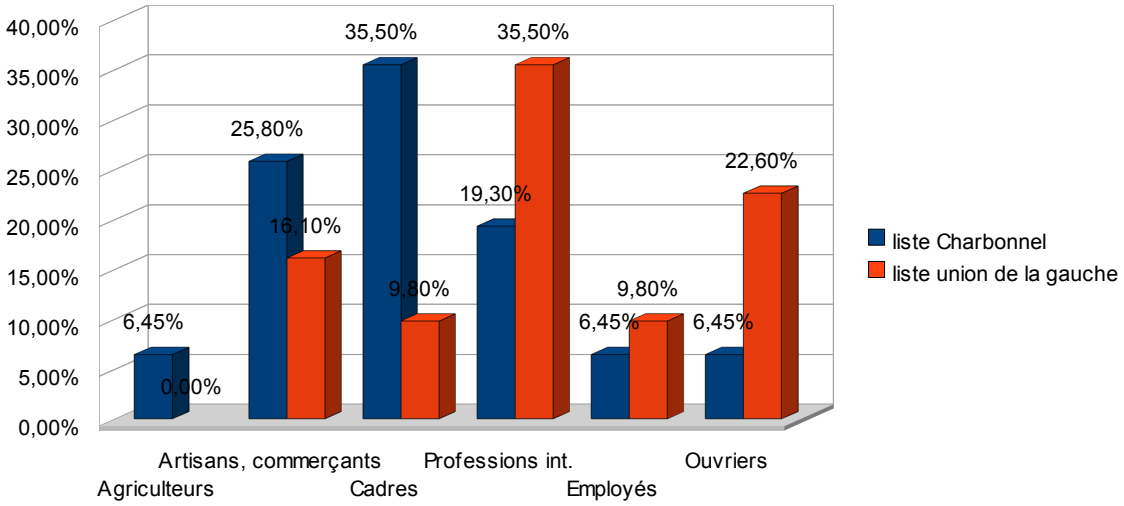


Répartition des candidats selon les différentes catégories socio-professionnelles (en %)

Au soir du premier tour, Jean Charbonnel peut triompher : sa liste vient de l'emporter avec près de 56% des voix contre 40% pour la liste d'Union de la gauche, avec 3.567 voix d'avance (12.692 contre 9.125). Dans son canton de Brive-Nord, J. Charbonnel l'emporte avec 57,5% des voix (soit

7.484 suffrages) contre 38% (4.951 voix) pour J. Labrunie et devance son adversaire dans onze bureaux de vote sur douze. Il confirme sa percée dans le canton de J. Labrunie, à Brive-Sud, avec 53% des voix (5.208 suffrages) contre 42,5% des voix pour la gauche (4.174 suffrages) et arrive en première position dans neuf bureaux de vote sur dix.
C'est la première fois que Jean Charbonnel réalise de telles performances, puisque même lors de ses victoires dès le premier tour en 1968 et 1970, il n'obtenait respectivement que 51% et 53% des voix. Comme le fait remarquer D. Boussie, sa performance est d'autant plus exceptionnelle qu'il a su gagner 1.695 voix entre 1966 et 1971, alors que le nombre de suffrages exprimés n'augmentait que de 865 voix[1].
Jean Charbonnel a donc convaincu les Brivistes grâce à son action en faveur de la cité. C'est surtout sa vision des aménagements à réaliser à long terme, comme le prouve l'inscription au VIè Plan lancé par le gouvernement, de bon nombre de projets, qui lui ont valu cette victoire, d'autant plus que ses adversaires « n'étaient pas à la hauteur » selon René Boisserie, représentant de l'U.J.P. sur la liste du Rassemblement Républicain[2]. Il est vrai que la non participation de Roland Dumas à ces élections municipales à Brive a fortement handicapé la gauche qui ne disposait pas de leader charismatique. En effet, la plupart des cadres présents sur la liste d'Union de la gauche avaient déjà eu une action politique sous la IVè République et ne s'étaient pas réellement adaptés au style imposé par le jeune loup Charbonnel.

*1973, un ministre en campagne*

En 1972, Jean Charbonnel entre de nouveau dans un gouvernement. Il s'agit de celui de Pierre Messmer, où il détient le portefeuille du Développement industriel et de la recherche scientifique. Par conséquent, le 7 août 1972 c'est son suppléant Charles Ceyrac qui devient député de la Corrèze[3]et qui est donc le député sortant lors de la campagne de 1973. Le même duo se reforme pour ces nouvelles échéances, Jean Charbonnel étant le candidat titulaire.
Ce sont cinq candidats qui s'affrontent dans la deuxième circonscription de la Corrèze en vue d'être élu député : Jean Charbonnel (U.D.R.), Guy Besse (P.C.F.), Pierre Bérégovoy (P.S.), Jean Bardèche (Réformateur[4]) et Josiane Mainville (Lutte ouvrière).

Très vite, Jean Charbonnel et son suppléant Charles Ceyrac semblent vouloir orienter la campagne vers une tonalité anti-communiste. C'est d'abord la politique agricole du P.C.F. qui est fortement contestée par Jean Charbonnel : « Pour le parti communiste, on sait ce qu'il faut penser de ses projets qui tendent inexorablement à la collectivisation et à la suppression de tout droit de propriété, quoi qu'il puisse prétendre par ailleurs »[5]. Jean Charbonnel a toujours en tête sa défaite lors des élections législatives de 1967, où l'électorat rural et paysan lui avait préféré Roland Dumas. Il veille donc à rassurer cet électorat en se faisant le défenseur de la petite propriété familiale.
Cette méfiance à l'égard des communistes, nous la retrouvons également lorsqu'il s'agit d'aborder la question des institutions qu'il faut conserver impérativement : « Combat pour la République, afin de sauvegarder nos institutions, que menace aujourd'hui la coalition dominée par le Parti communiste,

1. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 45.
2. Entretien avec René Boisserie, le 19 mai 2014.
3. *Journal Officiel de la République française, Débats parlementaires, Assemblée nationale*, 3 octobre 1972, n° 69 A.N., p. 3840 [en ligne] <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1972-1973-ordinaire1/001.pdf> (consulté le 2-07-2014).
4. Le Mouvement Réformateur est inauguré le 3 novembre 1971. Il regroupe le Centre démocrate de Jean Lecanuet ; le Parti Radical de Jean-Jacques Servan-Schreiber (ces deux formations en sont ses principales composantes) ; le Parti de la Démocratie Socialiste d'Emile Muller ; le Centre Républicain ; et l'Association pour une Alternative Démocratique de Progrès. Au lendemain des élections législatives de 1973, les députés élus sous cette étiquette se retrouvent au Palais Bourbon dans le Groupe des Réformateurs Démocrates Sociaux.
Source : http://www.france-politique.fr/wiki/Mouvement_R%C3%A9formateur_(REF) (consulté le 2-07-2014).
5. Archives municipales de Brive, cote 50 S 73, *La Montagne*, 1er mars 1973.

afin de préserver les libertés démocratiques […] »[1]. Ainsi Jean Charbonnel brandit le spectre du totalitarisme communiste tel qu'il est pratiqué en U.R.S.S. pour détourner un certain nombre d'électeurs de ce parti.
L'entre-deux tours confirme le renforcement du discours anti-communiste, étant donné que M. Besse se maintient pour le 2nd tour. Aussi Jean Charbonnel veut-il saborder la discipline républicaine en appelant les socialistes modérés à se joindre à lui : « Face à la candidature du parti communiste, notre équipe doit rassembler toutes les voix des démocrates, celles des vrais socialistes comme celles qui ont cru devoir se porter sur une autre candidature »[2]. Et Jean Charbonnel n'en finit pas de marteler ce discours afin de situer sa candidature au centre de l'échiquier politique : « C'est pourquoi face à la candidature du Parti communiste, notre équipe, fidèle à la vocation profonde d'ouverture de la majorité, affirmée et concrétisée à Brive depuis 1966, doit rassembler les voix de tous ceux des centristes qui ont cru un instant pouvoir trouver en dehors de l'Union des Républicains de Progrès, une protection contre cette menace […] »[3]. Il est à préciser qu'en 1973, Jean Charbonnel fut approché par l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. en France afin de savoir si le candidat communiste à Brive ne gênait pas sa candidature. En tant qu'ancien ministre du Général de Gaulle, J. Charbonnel était associé à la politique d'ouverture à l'Est qu'avait pratiquée le chef de l'Etat, et qui avait été appréciée aussi bien par les dignitaires de ce pays que par les leaders communistes français, sans oublier que gaullistes et communistes avaient aussi partagé des valeurs communes dans la lutte contre le fascisme et le nazisme[4].

Dans cette campagne, Jean Charbonnel se positionne donc clairement au centre, sans que l'on puisse encore identifier s'il s'agit plutôt du centre-gauche ou du centre-droit. Certes, il ne se coupe pas de la gauche, en en appelant à un électorat modéré de gauche ainsi qu'aux militants socialistes, afin de battre le candidat communiste. Mais il en appelle aussi à un électorat de droite, qui soutient l'appareil gaulliste, ce dernier ayant tendance à devenir plus conservateur sous G. Pompidou que sous le Général de Gaulle, ainsi qu'aux électeurs de centre-droit qui ont fait confiance dès le premier tour au candidat réformateur, Jean Bardèche. Mais peu importe pour Jean Charbonnel d'être de gauche ou de droite : ce qui compte en cette année 1973, c'est de faire gagner une nouvelle fois Brive et sa région car il est nécessaire de porter « une ambition […] plus haute pour la ville et le pays de Brive »[5]. D'ailleurs la conception du centrisme de Jean Charbonnel n'est pas celle de Jean Lecanuet ni de Jean-Jacques Servan-Schreiber[6], auquel cas il aurait été investi par leur formation ou aurait soutenu leur candidat, d'autant plus que lui et ses proches doutaient fortement du réformisme tel qu'entendaient l'incarner MM. Lecanuet et Servan-Schreiber, puisque dans un colloque organisé par J. Charbonnel, François Bourricaud indiquait qu'il « préfère concentrer [sa] réflexion sur ce qui [lui] paraît la caractéristique, pour ainsi dire structurelle, du mouvement réformateur : *son ambiguïté* »[7]. D'autant plus que la vision centriste de MM. Lecanuet et Servan-Schreiber peut faire l'objet de nombreuses discussions, car selon M. Fogacci « il existe incontestablement une difficulté

1. Archives municipales de Brive, cote 7 C 3, *Le Pays de Brive*, supplément à *L'Essor du Limousin*, n° 359, 17 février 1973, spécial législatives 1973, p. 2.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 176, *La Montagne*, n° 17.670, 6 mars 1973, p. 3.
3. Archives municipales de Brive, cote 7 C 4, *Le Pays de Brive*, supplément à *L'Essor du Limousin*, n° 363 du 10 mars 1973, législatives 73, spéciale dernière.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 186.
5. Archives municipales de Brive, cote 7 C 3, *Le Pays de Brive*, supplément à *L'Essor du Limousin*, n° 359, 17 février 1973, spécial législatives 1973.
6. Jean-Jacques Servan-Schreiber (1924-2006) est un journaliste, co-fondateur du journal *L'Express* en 1953, opposé au retour du général de Gaulle en 1958. En 1969, le départ du fondateur de la Vè République, le pousse à oeuvrer pour le renouvellement de la vie politique. Il devient alors secrétaire général du parti radical-socialiste, puis président (1971-1975, 1977-1979). En 1970 il est élu député de Meurthe-et-Moselle, et se présente, la même année, contre Jacques-Chaban-Delmas en Gironde, où il est battu. Réélu député de Nancy en 1973, il échoue en 1978. Il est ministre des Réformes du 28 mai au 9 juin 1974. Il sera président du Conseil régional de Lorraine (1976-1978).
7. CHARBONNEL Jean (dir.), *Radioscopie des oppositions*, Paris, Plon, 1973, p. 91.

pour le parti radical à se poser comme " centriste " dans l'économie politique de la Vè République […]. De fait, la famille radicale se situe de fait à la marge du " centrisme ", abritant en son sein des hommes de droite comme des hommes profondément marqués à gauche […] »[1], alors que de son côté le Centre démocrate peut apparaître comme la copie des Républicains Indépendants que Jean Charbonnel apprécie peu : « A bien des égards, la tactique du Centre démocrate est parallèle à celle des républicains-indépendants (et on a déjà noté le parallélisme de leur programme), la seule différence portant sur le fait que l'un des groupes agit à l'intérieur de la majorité et l'autre (provisoirement) à l'extérieur »[2]. Au contraire le centrisme auquel se réfère Jean Charbonnel n'est ni plus ni moins la position d'un gaulliste authentique, qui refuse de savoir s'il est plutôt à gauche ou à droite. Ce centrisme charbonnélien est donc la position d'un homme qui s'élève au-delà des partis pour proposer un programme de réalisations sur le long terme. Ce n'est en rien une position opportuniste qui consisterait à prendre le meilleur à gauche et à droite, comme peut l'expliquer d'ailleurs son parcours dans les années 1970-1990, lui qui a osé créer des rassemblements de circonstance pour défendre les intérêts de la France, n'ayant pas peur, pour cela, de perdre les élections. Jean Charbonnel reste avant tout un gaulliste.

Depuis les récents échecs de la gauche et le départ de Roland Dumas de la Corrèze, le Parti Socialiste avait quelques difficultés à se restructurer à Brive. La candidature de Pierre Bérégovoy, dont le charisme n'était pas encore à son acmé comme dans les années 1990, peut attester de cette difficulté à proposer une candidature crédible. La nécessité d'investir un cadre national du P.S., Pierre Bérégovoy étant membre du bureau exécutif du nouveau Parti Socialiste depuis 1969[3], atteste de l'absence de leader socialiste incontesté en Basse-Corrèze.
Une fois arrivé en Corrèze, Pierre Bérégovoy va avoir les plus grandes difficultés pour s'installer. La presse locale relaie peu d'informations sur sa candidature : « Pierre Bérégovoy n'est pas cité une seule fois dans *La Corrèze républicaine et socialiste* en 1973, alors que Roland Dumas y écrit des articles à plusieurs reprises »[4]. Il est vrai que la presse locale a peu laissé d'espace à Pierre Bérégovoy, contrairement à la candidature de Guy Besse dont les déplacements et les interventions remarquées sont rapportées, ce qui oblige Jean Charbonnel à surenchérir. Par exemple, sur les 19 articles sélectionnés dans le journal *La Montagne* du 1er mars au 14 mars 1973, en fonction de leur pertinence sur le déroulement de la campagne, seuls cinq évoquent Pierre Bérégovoy, dont un article présenté sous forme de portrait. Pierre Bérégovoy semble donc absent malgré lui de cette campagne, d'abord parce que la presse le suit peu et puis parce qu'il n'a pas su imposer de thèmes de campagne, contrairement à Roland Dumas qui, en 1967, avait axé ses propos sur l'agriculture.

Jean Charbonnel semble très à l'aise dans cette campagne électorale. Il faut dire qu'il en a des raisons : ministre en exercice, il peut s'appuyer sur une certaine notoriété et apparaître aux yeux des Brivistes comme un interlocuteur de premier plan. De même, depuis 1968, il a remporté toutes les élections auxquelles il s'est présenté dès le premier tour. Enfin, cette sérénité se ressent également à travers le programme qu'il défend, puisque dans ses propositions il n'oublie aucune catégorie de la population. Il s'intéresse aux problèmes des populations rurales souhaitant faciliter les aménagements en matière d'électrification, d'assainissement. Il n'oublie pas, non plus, les populations plus jeunes en souhaitant valoriser la formation professionnelle. Puis il comprend les besoins des citadins, en cherchant à faire de Brive une capitale économique régionale, accessible

1. FOGACCI Frédéric : La mouvance radicale et radicale-socialiste sous la Vè République, marge centriste ou centre marginalisé ?, *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 15, septembre-décembre 2011, pp. 130-146. <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=15&rub=autres-articles&item=62> (consultation le 22-10-2015).
2. BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion. La République gaullienne (1958-1969). Nouvelle histoire de la France contemporaine*, tome I, Paris, Seuil, 1989.
3. CASTAGNEZ Noëlline, MORIN Gilles, *Pierre Bérégovoy en politique*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 102.
4. CASTAGNEZ N., MORIN G., *Pierre Bérégovoy […]*, p. 112.

par des moyens de communication modernes, comme l'avion[1].
Quant aux autres candidats, ils se situent plutôt sur des problématiques d'ordre national. M. Besse, pour le parti communiste, vante les atouts du programme commun et critique l'action gouvernementale, sans véritablement chercher à se positionner sur des sujets locaux : « Au cours de l'important débat qui s'est instauré, G. Besse et J. Chaminade ont montré comment l'application du programme commun permettrait de libérer du grand capital tout un secteur privé et assurer son développement »[2]. Pierre Bérégovoy s'en prend au pouvoir de la finance et dénonce l'oligarchie qui se partage le pouvoir : « Notre société, a notamment déclaré Pierre Bérégovoy, souffre d'un mal connu de tous : le pouvoir des maîtres de l'argent qui ont confisqué l'Etat à leur profit »[3]. Aucun sujet précis, comme l'assainissement par exemple, que M. Charbonnel aborde dans son programme, n'est développé par les adversaires du maire de Brive. Certes en droit, le mandat de député est un mandat national, le parlementaire étant le représentant du peuple, mais il ne faut pas oublier que dans les faits, il défend aussi sa circonscription. L'expérience de Jean Charbonnel démontre qu'il a bien compris ce que les électeurs attendaient d'un député.

| Cantons | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Besse (P.C.F.) | Mainville (L.O.) | Beregovoy (U.G.D.S.) | Charbonnel (U.R.P.) | Bardèche (réform.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 35.011 | 30.154 | 29.605 | 6914 | 572 | 5756 | 14.258 (48,2%) | 2104 |
| AYEN | 5395 | 4677 | 4598 | 1206 | 113 | 905 | 2129 (46,3%) | 244 |
| BEAULIEU | 3813 | 3226 | 3169 | 440 | 73 | 838 | 1607 (50,7%) | 212 |
| BEYNAT | 2524 | 2096 | 2044 | 410 | 48 | 459 | 1023 (50,04%) | 104 |
| DONZENAC | 6313 | 5511 | 5431 | 1547 | 97 | 914 | 2225 (41%) | 648 |
| JUILLAC | 4132 | 3684 | 3532 | 1120 | 47 | 968 | 1270 (36%) | 137 |
| LARCHE | 4140 | 3610 | 3528 | 900 | 83 | 679 | 1676 (47,5%) | 190 |
| MEYSSAC | 3923 | 3377 | 3339 | 572 | 74 | 665 | 1852 (55,5%) | 176 |
| Totaux | 65.272 | 56.092 | 55.267 | 13.108 | 1129 | 11184 | 26.040 (47,1%) | 3806 |

Résultats du premier tour des élections législatives du 4 mars 1973 par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 176, *La Montagne*, n° 17.669, 5 mars 1973, p.6)

Les résultats du premier tour confirment l'affirmation précédente. Avec 26.040 voix, soit 47,1% des suffrages, Jean Charbonnel est nettement en tête du scrutin avec 12.932 voix d'avance sur Guy Besse qui se classe en deuxième position (23,7% des suffrages soit 13.108 voix) et 14.856 voix de plus que Pierre Bérégovoy (20,2% soit 11.184 voix). Si nous additionnons les résultats de l'ensemble de la gauche (MM. Bérégovoy, Besse et Mme Mainville), le total reste inférieur au score réalisé par Jean Charbonnel (25.421 voix contre 26.040), ce qui signifie que le maire de Brive a de grandes chances d'être élu au second tour, d'autant plus que l'électorat du candidat réformateur se reportera probablement sur lui. Même lors de son élection au premier tour en 1968, Jean Charbonnel ne disposait que de 10.596 voix d'avance sur le deuxième candidat. Ce qui a empêché la

1. Archives municipales de Brive, cote 7 C 3, *Le Pays de Brive*, supplément à *L'Essor du Limousin*, n° 359, 17 février 1973, spécial législatives 1973.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 176, *La Montagne*, n° 17.666, 2 mars 1973, p. 8.
3. Même référence.

victoire de Jean Charbonnel dès ce premier tour, c'est la candidature de M. Bardèche, qui l'a privé d'un électorat de centre-droit voire de droite, alors qu'en 1968, personne ne s'était présenté sur sa droite. Bien que Jean Charbonnel se revendique comme appartenant au centre, sa base électorale se constitue indubitablement d'un électorat de droite, comme le prouvent ces résultats.
La défaite de Pierre Bérégovoy est à la fois une surprise mais aussi une évidence. Il s'agit d'une surprise parce qu'en tant que cadre du P.S. envoyé par les instances exécutives de cette formation politique, il aurait pu bénéficier d'une notoriété certaine ainsi que de différents avantages, comme du réseau de militants, de moyens de propagande supplémentaires, pour devancer le candidat communiste. Mais c'est aussi une évidence parce qu'il n'a jamais su faire sa place dans cette campagne, se distinguant assez peu du candidat communiste dans sa défense du programme commun et n'imposant aucun thème le démarquant de ses concurrents.

| Cantons | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Besse (P.C.F.) | Charbonnel (U.R.P.) |
|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 35.000 | 30.543 | 28.246 | 11760 | 16.486 (58,4%) |
| AYEN | 5396 | 4828 | 5656 | 3151 | 2505 (44,3%) |
| BEAULIEU | 3799 | 3251 | 3138 | 1256 | 1882 (60%) |
| BEYNAT | 2523 | 2165 | 2101 | 903 | 1198 (57%) |
| DONZENAC | 6370 | 5563 | 5369 | 2594 | 2775 (51,7%) |
| JUILLAC | 4131 | 3660 | 3497 | 1911 | 1586 (45,3%) |
| LARCHE | 4139 | 3673 | 3569 | 1664 | 1905 (53,4%) |
| MEYSSAC | 3890 | 3424 | 3318 | 1263 | 2055 (61,9%) |
| Totaux | 65.248 | 57.107 | 54.894 | 24.502 | 30.392 (55,4%) |

Résultats du 2è tour des élections législatives du 11 mars 1973 par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 176, *La Montagne*, n° 17.676, 13 mars 1973, p. 6)

Jean Charbonnel l'emporte donc au soir du deuxième tour avec 55,4% des voix devant Guy Besse (44,6%). Ce dernier est loin d'avoir obtenu les 25.421 voix qu'il aurait pu détenir si tout l'électorat de gauche s'était reporté sur sa candidature. M. le Ministre obtient la majorité absolue dans tous les cantons, sauf à Ayen et Juillac alors qu'au premier tour, il ne l'obtenait que dans les cantons de Beaulieu, Beynat et Meyssac. La candidature à ses côtés du député sortant, Charles Ceyrac, a porté ses fruits notamment dans le canton de Meyssac, dont M. Ceyrac est conseiller général, puisqu'en proportion c'est là qu'il réalise son meilleur score (62% des voix). « Il obtint plus de suffrages que l'addition de ses voix et de celles de M. BARDECHE »[1] souligne Dominique Boussie, prouvant qu'il a su profiter d'un électorat de gauche hostile au candidat communiste, et cela alors que le nombre de suffrages exprimés baissait de 373 voix.
Jean Charbonnel redevient donc député de la Corrèze du 2 avril au 5 mai 1973[2], laissant ensuite son siège à Charles Ceyrac étant donné sa présence au gouvernement Messmer.
Dans le département, l'U.D.R. parvient à conserver les deux sièges acquis en 1968, J. Chirac et J. Charbonnel étant donc réélus. En revanche, Pierre Pranchère (P.C.F.) créait la surprise dans la première circonscription en étant élu député à l'issue d'une triangulaire ayant opposé le candidat U.D.R. M. Langlais, et le maire de Tulle, Georges Mouly[3].

1. BOUSSIE D., *Le gaullisme [...]*, p. 47.
2. France. Assemblée nationale. *Jean Charbonnel : Tables nominatives des interventions devant l'Assemblée nationale* [en ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/jean-charbonnel.asp#2avril1973> (consulté le 03-07-2014).
3. Georges Mouly a été maire de Tulle de 1971 à 1977 dans la lignée de Jean Montalat dont il était proche. Il est ensuite battu par les communistes, puis devient maire de Saint-Priest-de-Gimel de 1995 à 2001. Il fut également conseiller

D'une manière générale, le président Georges Pompidou et son Premier ministre Pierre Messmer peuvent se satisfaire des résultats obtenus. Une majorité de 268 sièges se compose, formée par 183 députés U.D.R., 55 R.I. et 30 C.D.P. Parallèlement, la gauche détient 175 sièges, dont 102 pour le P.S. et le parti radical de gauche et 73 pour le P.C.F. Enfin 34 députés réformateurs ont été élus[1].

C) Le temps des incertitudes (1976-1982)

a) Un département pour deux géants

*Entre Basse et Haute-Corrèze*

« […] Dans ce petit département de deux cent quarante mille habitants, deux " pays " en fait coexistaient : Brive et son arrondissement, d'une part, qui appartenaient au Sud-Ouest, et, d'autre part, les plateaux de Tulle et d'Ussel, purement limousins, qui se rattachaient au Massif Central […]. Bien des problèmes qui allaient se poser ultérieurement à Jacques Chirac, élu à Ussel en 1967 […] et à moi-même devaient trouver dans cette disparité une source de complications complémentaires […] »[2].
Il ne faut pas nier les divergences qui ont pu opposer les différentes régions qui composent la Corrèze. En effet la Corrèze est composée de trois arrondissements : Ussel, Tulle et Brive. Comme le soulignait Jean Charbonnel, l'arrondissement de Brive converge vers la ville Sous-Préfecture, elle-même résolument orientée vers le Sud-Ouest et l'Aquitaine. C'est ce que devait confirmer dans sa thèse sur le Limousin Alain Corbin : « Enclave triangulaire dessinée au sud-ouest du Limousin, le bas-pays de Brive est une petite région que de nombreux caractères différencient de l'ensemble déjà évoqué […]. Le relief très doux, le sol gréseux, les températures clémentes, un climat favorable aux arbres fruitiers ou à la vigne et qui permet même la croissance de quelques espèces méridionales dans les jardins de la région, confèrent à cette zone une allure aquitaine »[3]. Déjà au XVIè siècle, ce tempérament plus aquitain que limousin avait été remarqué, du fait d'une urbanisation plus développée que dans le reste de la région limousine et de par les accents, patois et prénoms utilisés, dont les sonorités étaient franchement aquitaines et quercynoises[4].
D'ailleurs, après l'application des lois du 22 décembre 1789 et du 8 janvier 1790 qui fondèrent les départements, Tulle, grâce à sa position centrale dans le département, fut pressentie pour devenir le lieu de la Préfecture. Les Brivistes manifestèrent alors, à plusieurs reprises, leur mécontentement arguant que Tulle n'était qu'un village lorsque Brive amorçait son développement[5].
Si nous voulons être plus précis, plusieurs expressions sont généralement employées pour désigner le bassin de Brive : la Basse-Corrèze, le Pays de Brive, ou le Bas-Pays de Brive. Celle qui prévaut en termes scientifique, historique et géographique est le Bas-Pays de Brive dont Jean-Michel Valade a défini le contenu dans sa thèse *Bas-Pays de Brive et fait départemental corrézien*[6]. En effet, la Corrèze est composée de quatre régions naturelles selon Jean-Marie Denquin[7] [voir annexes n° 7 et 8]. D'abord le Nord-Est du département est une région montagneuse et se compose des cantons d'Eygurande, de Bort-les-Orgues, d'Ussel, de Sornac, de Bugeat, de Meymac, ainsi que de l'Est du

général de 1976 à 2008 et sénateur de 1980 à 1998.
1. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 278.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 97.
3. CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXè siècle 1845-1880. La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1998, t. 1, p. 8.
4. CASSAN Michel. Brive au XVIè siècle. In : CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive […]*, pp. 133-147, p. 133.
5. ALENÇON Etienne (d'), LARTIGUE Jean-Paul. Les incertitudes politiques : de la Révolution à la République. In : CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive […]*, pp. 171-196, p. 172.
6. VALADE Jean-Michel, *Bas-Pays de Brive et fait départemental corrézien*. Thèse d'Etat, Atelier national de reproduction des thèses de Lille III, 1990.
7. DENQUIN J.-M., *Le renversement […]*, pp. 16-17.

canton de Treignac, du Nord de ceux de Corrèze et d'Egletons. Puis, s'étend ensuite la région du plateau corrézien sur les cantons de Lubersac, Uzerche, Vigeois, Seilhac, ceux de Tulle, La Roche-Canillac, Lapleau, Neuvic, Saint-Privat, Argentat, Mercoeur, Beynat, sans oublier l'Ouest du canton de Treignac, le Sud de ceux de Corrèze et Egletons, le Nord des cantons de Juillac et Donzenac, voire l'Est de l'ancien canton de Brive-Nord. Puis le Bas-Pays de Brive qui se sépare des plateaux limousins par un talus d'un dénivelé d'environ 200 mètres voire plus, qui « correspond à un escarpement de ligne de faille constituant la bordure occidentale du Massif central » selon M. Valade[1]. C'est ainsi que le Bas-Pays de Brive est formé des cantons d'Ayen, de Beaulieu-sur-Dordogne, du Sud-Est des cantons de Juillac et de Donzenac, du Nord de celui de Larche, de l'Est de Meyssac, de l'ancien canton de Brive-Nord et du Nord de l'ancien canton de Brive-Sud et de celui de Larche. Enfin, la quatrième région, celle des causses, se compose du Sud des cantons de Brive-Sud et de Larche tout comme de l'Ouest du canton de Meyssac, mais en fait cette région peut aisément être rattachée à celle du Bas-Pays de Brive et ressemble beaucoup plus à une particularité du Bas-Pays qu'à une région naturelle à part entière[2]. Bien sûr pour être exhaustif, dans ces quatre régions naturelles, des sous-ensembles correspondant davantage à des paysages peuvent se distinguer : la Xaintrie comprenant principalement les cantons de Mercoeur (Xaintrie noire), Saint-Privat (Xaintrie blanche) et plus modestement une partie d'Argentat ; l'Yssandonnais, au Nord-Ouest de Brive qui s'étend sur vingt-trois communes.

L'expression Pays de Brive, popularisée par Jean Charbonnel, correspond davantage dans sa bouche ou sous sa plume à la zone d'influence de Brive. Nous l'utiliserons pour évoquer la terre d'élection de J. Charbonnel : d'ailleurs le journal politique qu'il fonde dans les années 1970 s'intitule *Le Pays de Brive*. Quant à l'appellation de Basse-Corrèze, elle est surtout employée pour distinguer Brive de la Haute-Corrèze, à savoir de la région d'Ussel, mais n'admet pas de limites géographiques strictement définies, ce qui est aussi le cas de la Haute-Corrèze.
En revanche, il est indéniable de constater que ces appellations populaires de Basse et Haute Corrèze désignent deux territoires bien typés, l'un ouvert sur le Midi, l'autre tourné vers l'Auvergne. Au contraire, l'expression de Moyenne Corrèze, alors employée parfois pour désigner le pays de Tulle, est née par défaut, afin de désigner un territoire charnière entre la Haute et la Basse Corrèze. D'ailleurs à ce propos, souvent les députés de Basse et de Haute Corrèze sont dénommés député de Brive et député d'Ussel, alors que l'expression député de Tulle est très peu usitée, ce qui atteste de la particularité revendiquée de ces territoires. Toutefois nous préférerons l'expression de Bas-Pays de Brive à celle de Basse-Corrèze, car cette dernière ne recouvre aucune réalité scientifique, alors que l'expression Pays de Brive sera davantage utilisée pour désigner la terre d'élection de J. Charbonnel, admettant donc des cantons qui n'appartiennent pas au Bas-Pays de Brive *stricto sensu*, comme ceux de Beynat et Vigeois, voire Lubersac.

Les oppositions entre ces deux régions corréziennes, Brive et Ussel, ne sont pas uniquement géographiques et climatiques, même si bien sûr ces divergences expliquent les différentes approches de ces territoires par leurs habitants. En effet, bien que la Corrèze soit un département agricole, l'agriculture va se développer de manière bien différente sur la montagne limousine et en Bas-Pays de Brive. Dans cette dernière région, le paysan est d'abord propriétaire de son terrain, certes parfois peu étendu en hectares, mais il peut en jouir comme il l'entend : « A l'ouest, le bas-pays de Brive se présente comme le symbole de la modernité corrézienne que nous évoquions plus haut. La propriété privée y règne déjà en maîtresse […]. La paysannerie est de loin la première classe propriétaire du sol : l'étendue des surfaces qu'elle possède représente plus de deux fois celle de la bourgeoisie, plus de trois fois celle de la noblesse »[3]. Au contraire la paysannerie de la montagne limousine, comme

1. Témoignage de M. Jean-Michel Valade, reçu le 18 juillet 2015.
2. Témoignage de M. Jean-Michel Valade, reçu le 11 septembre 2015.
3. BITOUN Pierre, *Agriculture et politique en Corrèze 1750-1980. Essai sur la tradition politique des paysans*

dans la plupart des régions du Massif Central, repose sur le système des biens collectifs : « A l'homogénéité et au " modernisme " du bas-pays, la montagne oppose une structure foncière plus contrastée, plus typique de l'Ancien Régime. Les biens collectifs, dont l'existence est ancienne dans la région, couvrent une étendue importante […] en moyenne environ le quart de la superficie paroissiale »[1]. Certes, il ne faut sans doute pas surévaluer ces différences, mais nous comprenons bien que deux territoires coexistent au sein d'un même département et que les habitants de ces régions n'éprouvent pas les mêmes besoins. Déjà le Bas-Pays de Brive apparaît comme étant beaucoup plus dynamique que le reste du département : « Dans cette dernière [région de Brive], vit le paysan le plus favorisé de la Corrèze de l'Ancien Régime. Sur les meilleures terres du département il cultive pour sa propre subsistance […] »[2]. Au contraire « plus ou moins pauvre, vendant plus ou moins, plus ou moins dépendant d'un maître, tous les paysans de la montagne sont pourtant unis par un même désir : maintenir l'existence des biens communaux »[3]. Ces particularismes tendent à forger l'esprit d'un terroir, ce qui peut expliquer à l'époque contemporaine que ces deux régions soient devenues rivales et n'aient pas réclamé les mêmes services à leurs dirigeants départementaux.

Ces différences se retrouvent même dans la tradition politique chère au Bas-Pays de Brive et à la montagne limousine, puisque alors que Brive se tourne vers le radicalisme, la région montagneuse tombe sous le giron communiste durant la IVè République bien qu'Ussel ait disposé d'un maire socialiste de 1934 jusqu'en 1965, mais devant s'accomoder de conseillers municipaux communistes. Pour Pierre Bitoun, ces nouvelles différences, cette fois-ci politiques, ne naissent pas tant des particularités socio-économiques propres aux deux régions, mais plutôt à cause « d'un développement régional d'ensemble auxquelles elles ont participé, qu'elles ont impulsé […]. Dans le bas-pays, le développement de l'élevage s'est déroulé sous une forme républicaine, courante dans les régions du centre et du sud-ouest, caractérisée par une étroite collaboration de l'administration et de la profession »[4]. Au contraire le communisme en Haute-Corrèze s'expliquerait par l'ambivalence des idées avec les paysans, concernant le partage et la défense des biens communaux.

Au moment où Jean Charbonnel et Jacques Chirac s'implantent en Corrèze, leur vision personnelle de la politique locale embrasse ces spécificités. En effet, Jean Charbonnel a très vite compris que le moteur économique du département se situait en Bas-Pays de Brive et plus spécifiquement à Brive. En 1954, le bassin de Brive offre près de 15.000 emplois[5]. C'est pourquoi il est impératif pour M. Charbonnel d'accroître les capacités de production de la région par le développement de nouvelles infrastructures. « L'assemblée à majorité rurale qui composait le conseil général refusait de comprendre qu'au lieu de saupoudrer de subventions minuscules les communes les plus démunies, il aurait mieux valu qu'elle concentrât les efforts de la collectivité sur les communes et les cantons qui avaient le plus de chances de se développer et, par là, d'entraîner le reste de la région sur la route de la prospérité »[6].
Jacques Chirac a totalement eu conscience de ces disparités entre les deux Corrèzes : « La différence est plus grande qu'on ne peut l'imaginer. Il s'agit vraiment de deux univers … Le paysan de Haute Corrèze se sent aussi proche de son cousin de Basse Corrèze qu'un Breton d'un

*corréziens*. Thèse de doctorat de 3è cycle de sociologie sous la direction d'Henri Mendras, Université de Paris X Nanterre, 1981, p. 16.
1. BITOUN P., *Agriculture et politique […]*, p. 17.
2. BITOUN P., *Agriculture et politique […]*, p. 26.
3. BITOUN P., *Agriculture et politique […]*, p. 29.
4. BITOUN P., *Agriculture et politique […]*, p. 98.
5. PEYRE M., SOUTENET L., LARIVIERE J.-P., Brive aujourd'hui. In : CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive […]*, p. 284.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 257.

Normand !»[1]. Toutefois, son approche du territoire est totalement différente de celle du maire de Brive en cela qu'il tend à répondre à des besoins beaucoup plus ponctuels dans des bourgs ruraux précis, comme par exemple maintenir un poste d'instituteur dans telle ou telle école rurale, trouver un emploi à tel individu : « Chirac aimait faire plaisir, car il avait besoin de se sentir aimé, et pas seulement pour les voix gagnées. Alors oui, c'est lui qui a popularisé cette politique du " plaçou " qui ne date pas d'hier, qui n'est pas spéciale à la Corrèze […] mais qui est une de ses spécialités »[2]. Contrairement à Jean Charbonnel, Jacques Chirac a sans doute moins considéré sa circonscription comme une unité en soi, éparpillant davantage ses efforts plutôt que de les concentrer sur un pôle dynamique précis. Jean-Michel Valade insiste d'ailleurs sur cette approche dans sa thèse : « C'est en ce sens que l'action de Jean CHARBONNEL diffère en CORREZE de celle de Jacques CHIRAC. Un quart de siècle de présence de Jacques CHIRAC en HAUTE CORREZE n'a pas abouti, par exemple, à un renforcement de l'espace structuré autour du chef-lieu de la circonscription électorale, USSEL. A l'inverse, Jean CHARBONNEL a toujours considéré que BRIVE et le BAS-PAYS devaient être étroitement solidaires […] »[3]. Cette différence d'appréhension du territoire entre les deux rivaux politiques devait aussi être soulignée, non sans humour, par MM. Lavielle et Jouanny dans leur ouvrage consacré aux pas de J. Chirac en Corrèze : « Mais, en Afrique comme à Ussel, l'aphorisme de Confucius se vérifie toujours : " Lorsque l'homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson. " […] Mais Chirac est reparti. Et les emplois aussi … Si bien qu'on peut se demander si l'humanitaire, ici comme ailleurs, en rompant un cycle naturel, ne consolide pas, au fond, les chaînes de la domination au lieu de les briser ? Car, aujourd'hui, et comme avant Chirac, " les choses continuent de mieux pousser à Brive qu'à Ussel […] " »[4]. Le Bas-Pays de Brive comme la Haute-Corrèze portent donc indubitablement les traces de près de trente ans de mandat et de près de trente ans de choix politiques bien peu analogues : Brive ne voit toujours pas son statut de locomotive régionale contesté.

C'est pour ces raisons que les querelles politiques vont prendre tout leur sens en Corrèze, la Moyenne Corrèze cherchant au mieux à jouer un rôle d'intermédiaire entre Brive et Ussel, mais pas suffisamment au goût de J. Charbonnel : « Entre les deux pôles qui l'écartelaient, la capitale administrative aurait-elle pu servir de passerelle ? C'est vraisemblable. J'ai d'autant plus regretté la disparition prématurée, en 1970, du député-maire de Tulle, Jean Montalat […] [qui] aurait sans doute procuré à notre département un élément d'équilibre, sinon d'arbitrage, précieux pour tous »[5].

*Des querelles locales aux rivalités nationales*

Comme cela fut évoqué précédemment, au cours de l'été 1965, alors qu'ils sillonnaient le Pays de Brive, Jacques Chirac avait confirmé à Jean Charbonnel qu'il ne souhaitait pas être son suppléant pour les prochaines élections législatives, par crainte de se gêner mutuellement. Cette affirmation devait alors se révéler prémonitoire, puisque près de dix ans plus tard, bien que Jacques Chirac ait choisi de s'implanter en Haute-Corrèze, la rupture entre les deux hommes allait être douloureuse. D'ailleurs Denis Tillinac n'hésite pas à affirmer que la querelle entre ces deux jeunes loups corréziens devait naître dès leurs premiers pas politiques respectifs, puisque « Charbonnel monopolise la parole, décrit la stratégie que Chirac doit adopter. Chirac se tait, mais il a vite compris : Charbonnel ne tolérera pas volontiers la présence d'un rival. C'était en 1965, ce qui

1. CLESSIS Catherine, PREVOST Bernard, WAJSMAN Patrick, *Jacques Chirac ou la République des " cadets "*. Paris, Presses de la Cité, 1972, p. 81.
2. HOUDART M.-F., *Corrèze […]*, p. 25. Le plaçou est ce mot patois qui désigne un emploi bien rémunéré qui généralement est obtenu par l'aide d'un homme politique généreux.
3. VALADE J.-M., *Bas-Pays de Brive […]*, pp. 515-516.
4. LAVIELLE Thomas, JOUANNY Jean-Robert, *A la recherche de Jacques Chirac*, Paris, Buchet/Chastel, 2009, p. 192.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 98.

prouve que l'abordage n'a pas été totalement improvisé »[1].

Cette mésentente ne peut être comprise que par une combinaison de facteurs politiques locaux et nationaux.
Depuis les récents succès de Jacques Chirac en Corrèze, lui qui fut élu conseiller municipal de Sainte-Féréole en 1965 et même maire avant qu'il ne refuse cette fonction, député d'Ussel en 1967, conseiller général du canton de Meymac en 1968, président du Conseil général en 1970, puis qui fut secrétaire d'Etat aux Affaires sociales du 7 avril 1967 jusqu'au 31 mai 1968, puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances du 31 mai 1968 au 7 janvier 1971, avant de devenir ministre en charge des Relations avec le Parlement du 7 janvier 1971 au 5 juillet 1972 ainsi que ministre de l'Agriculture du 6 juillet 1972 au 27 février 1974, puis ministre de l'Intérieur du 1er mars 1974 jusqu'à sa nomination à Matignon le 27 mai 1974, ce dernier prit un poids désormais important dans le département, éclipsant peu à peu Jean Charbonnel, surnommé Jean le Pieux par les chiraquiens[2], étant donné sa foi catholique revendiquée. D'ailleurs, ce n'est pas le maire de Brive qui se présenta en 1970 à la présidence du Conseil général mais bien Jacques Chirac, la candidature de Jean Charbonnel ayant pu déclencher la colère des élus de la Haute-Corrèze qui se seraient sentis marginalisés dans la prise de décisions[3], tant les querelles politiques sont importantes entre les différentes Corrèzes. Ces succès continus de J. Chirac en Corrèze, puisqu'il ne perdra aucune élection à laquelle il se présenta jusqu'à son élection à la tête de l'Etat en 1995, même si parallèlement le Conseil général a vu se succéder différentes majorités politiques, ont favorisé une querelle entre les deux hommes puisque Jean Charbonnel sera confronté à plusieurs reprises aux défaites électorales.

L'influence croissante de Jacques Chirac fut également perceptible à travers la lecture de la presse et notamment du journal *L'Essor du Limousin* dont Jean Charbonnel fut l'un des fondateurs pour soutenir l'équipée des jeunes loups. En effet, dans les années 1970, c'est Jacques Chirac qui fait les gros titres de cet hebdomadaire, les rubriques concernant le Pays de Brive étant réduites de jour en jour. Ce journal était animé aussi bien par des partisans de J. Charbonnel, à l'instar de Jean Alibert qui en était le gérant, que par des connaissances de J. Chirac puisque Marcel Dassault veillait à sa pérennité financière. Toutefois à partir du numéro 379[4], le journal passe entièrement entre les mains de Jacques Chirac qui choisit comme gérant Marcel Estager, et éclipse ainsi le Pays de Brive et le maire de Brive. D'ailleurs comme pour mieux souligner cette reprise en main, une photographie de Jacques Chirac apparaît en première page.
C'est pourquoi Jean Charbonnel dut concevoir un nouveau journal, *Le Pays de Brive*, diffusé à partir de 1972[5] et dont l'aire de diffusion était par conséquent plus modeste, mais qui fut publié jusque dans les années 2000.
Finalement ce qui a pu alimenter le désaccord entre les deux hommes c'est aussi ce que Jean Charbonnel a pu percevoir comme un manque de reconnaissance de la part de J. Chirac en sa faveur, après les efforts qu'il avait fournis pour favoriser son installation dans le département : « Tout cela, je l'ai fait bien volontiers pour notre cause commune, et je ne le regrette pas. Mais quel étrange silence sur toutes ces vérités ! »[6]

De même le souhait du maire de Brive de s'émanciper du reste de la Corrèze en voulant fonder son propre département de la Vézère, dans les années 1970, n'a pas facilité les rapports avec le député

1. TILLINAC Denis, *Chirac, Hollande […]*, p. 38.
2. DELIGNY H., *Chirac […]*, p. 93.
3. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 60.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 8. Le n° 379 n'est pas daté. Il a été publié entre le 13 juillet et le 2 novembre 1973, dates des n° 378 et 380.
5. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 62.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 103.

d'Ussel, qui a cru voir s'établir une concurrence entre les territoires.

Les facteurs nationaux concernent bien évidemment l'appel des 43, du nom des 43 membres de l'U.D.R., qu'ils soient ministre ou parlementaire, dont Jacques Chirac, Henri Belcour[1] ou encore Paul Granet[2], qui appelèrent à voter en faveur de Valéry Giscard d'Estaing lors de l'élection présidentielle de 1974, contribuant à l'échec du candidat gaulliste, Jacques Chaban-Delmas dont le premier comité de soutien en France avait vu le jour à Brive[3]. Pourtant le 3 mai 1969, Jean Charbonnel et Jacques Chirac publiaient un article commun dans *L'Essor du Limousin*, soulignant que M. Giscard d'Estaing « n'a été exceptionnel que dans la trahison »[4] : le député d'Ussel devait bien vite changer d'avis.
Après sa nomination en tant que Premier ministre, Jacques Chirac s'empara dans son intérêt personnel de l'appareil gaulliste, l'U.D.R., entre octobre et décembre 1974, pour en devenir secrétaire général le 14 décembre[5]. Il cumula ainsi Matignon et la direction d'un mouvement politique ce qui, jusqu'à présent, avait été formellement condamné par les cadres du gaullisme. Ces deux actions, à savoir l'appel implicite à faire battre J. Chaban-Delmas et la prise en main de l'U.D.R., furent considérées comme de la trahison par les gaullistes authentiques, à l'instar de Jean Charbonnel[6] : « A vrai dire, depuis la " trahison " des " 43 ", ce mouvement [l'U.D.R.] n'était plus le nôtre : notre vieille maison ne nous appartenait plus »[7].
La victoire de Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle de 1974 va également avoir des conséquences locales fâcheuses pour le maire de Brive. En effet, une fois le candidat des Républicains Indépendants élu, Jean Charbonnel qui fut l'un de ses principaux opposants chez les gaullistes véritables, ne sera pas nommé au gouvernement formé par son voisin corrézien, Jacques Chirac. Dès lors, Jean Charbonnel aimerait retrouver son siège de député, occupé depuis 1973 par son suppléant Charles Ceyrac. Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, chaque ministre d'origine parlementaire peut retrouver immédiatement son siège de député ou sénateur, une fois qu'il n'exerce plus de fonction ministérielle, son suppléant lui rendant son poste. Or, avant cette révision constitutionnelle, il n'existait que deux solutions : soit le suppléant restait en fonction jusqu'à la fin du mandat ; soit le suppléant démissionnait de sa fonction parlementaire, provoquant ainsi l'organisation d'une élection partielle, où généralement l'ancien candidat titulaire et ex-ministre concourait afin de retrouver son mandat. Jean Charbonnel envisage donc cette deuxième solution, pensant que Charles Ceyrac démissionnerait et que le tandem Charbonnel-Ceyrac pourrait se représenter devant les électeurs. Or, Charles Ceyrac refusa, restant alors député jusqu'à la fin de la législature, ayant finalement exercé la quasi totalité du mandat parlementaire, de 1973 à 1978 : « *M. Ceyrac* […] *avait refusé en 1974 de démissionner de ses fonctions de député-suppléant, comme il*

1. Henri Belcour (1926-2003) est élu maire d'Ussel en 1965, soutenu par Jean Alibert et Jean Charbonnel. Il devait le rester jusqu'en 2001. Egalement élu conseiller général en 1967, il exerce cette fonction jusqu'en 1998. Henri Belcour devient député de la Corrèze en 1967, en remplacement de J. Chirac nommé au gouvernement, et redevient systématiquement député aux lendemains des élections de 1968 et 1973, J. Chirac étant encore nommé dans les gouvernements formés. Il démissionne en 1976 afin de provoquer une élection législative partielle pour permettre le retour de J. Chirac au Palais-Bourbon. Enfin, il est sénateur de la Corrèze de 1980 à 1998.
2. Paul Granet (né en 1931) est le candidat que Jean Charbonnel avait choisi pour la circonscription de la Haute-Corrèze en 1967, avant que ce dernier change de décision. Il est élu député de l'Aube de 1967 à 1981. Il sera secrétaire d'Etat dans le premier gouvernement de Jacques Chirac en charge de la Formation professionnelle du 8 juin 1974 au 12 janvier 1976, puis secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement du 12 janvier 1976 au 25 août 1976.
CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 217 (note).
3. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 177.
4. DELIGNY H., *Chirac […]*, p. 186.
5. POZZI J., *Les Mouvements […]*, pp. 305-307.
6. POZZI Jérôme, L'Appel des 43 et le mouvement gaulliste : manoeuvre, relève générationnelle et fronde des " godillots ". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 1/2007 (n° 7), p. 109-120, p. 120. URL : http://www.cairn.info/revue-parlements-2007-1-page-109.htm (consulté le 7-07-2014).
7. CHARBONNEL Jean, *Le gaullisme en questions*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 152.

*me l'avait pourtant fermement promis, lorsque j'avais moi-même quitté le gouvernement Messmer* »[1]. Charles Ceyrac craignait que l'organisation d'une élection législative partielle puisse profiter à la gauche qui s'emparerait de la circonscription : « Charles Ceyrac consulta beaucoup alors, les plus hautes autorités de la majorité, ses amis corréziens et ses frères. La réponse fut à peu près similaire partout : en cas d'élection, les chances de voir passer l'opposition à Brive étaient importantes. Le maire de Collonges conserva donc son siège de député […] »[2]. Toutefois, l'envie de Charles Ceyrac de rester député jusqu'à la fin de la mandature n'est pas à exclure[3]. Cette décision devait séparer les deux hommes, d'autant plus que Charles Ceyrac se rapprochera de Jacques Chirac. Il est à noter que ce type de comportement ne fut pas propre à la Corrèze, puisque MM. Etienne Pinte et René Blas, respectivement suppléants de MM. Alain Peyrefitte et Robert Poujade refusèrent aussi de démissionner. C'est alors que Jean Charbonnel y voit, sans conteste, la patte du nouveau Premier ministre ayant tout fait pour éviter le retour de députés gaullistes hostiles à son gouvernement[4].

L'année 1975 allait aussi réserver son lot de surprises au maire de Brive. Jean Charbonnel adhéra au mouvement gaulliste presque immédiatement sous la Vè République et, nous le savons, se présenta avec cette étiquette lors de sa première candidature en 1962. Il fut aussi l'un des dirigeants nationaux du mouvement entre 1967 et 1971. Or, à partir de décembre 1974, c'est Jacques Chirac qui prend en main l'U.D.R., et par conséquent entend utiliser la structure à ses propres fins. La rupture avec Jean Charbonnel étant acquise, Jacques Chirac n'a aucune raison, pense-t-il, de conserver ce maire de Brive remuant dans l'U.D.R. C'est pourquoi la section U.D.R. de Brive fut dissoute en 1975, alors qu'il s'agissait de loin de la plus importante du département en terme d'adhérents.

Cependant, pour mieux apprécier toute la portée de cette action, il convient de revenir un peu en arrière. L'U.N.R. puis U.D.R. corrézienne était composée de trois unions de circonscriptions : celles de Brive, Tulle et Ussel. Jean Charbonnel avait été porté à la présidence départementale par les trois circonscriptions. Mais, du 14 décembre 1974, date de l'élection de Jacques Chirac en tant que secrétaire général de l'U.D.R. nationale, au 29 décembre 1974, l'union d'Ussel passe de 28 militants à 624[5]. Inutile de préciser que ce recrutement rapide dans la circonscription de J. Chirac avait pour unique objectif de mettre en minorité l'union briviste, acquise à J. Charbonnel, puis de la dissoudre. C'est pourquoi J. Charbonnel intenta une action en justice, devant la première chambre du tribunal de la Seine, et le procès s'ouvrit le 25 juin 1975. Le maire de Brive se concentra essentiellement sur la prise en main frauduleuse de l'U.D.R. par Jacques Chirac, étant donné que ce dernier n'en était pas membre. En effet, en aucun cas J. Chirac et son suppléant, M. Belcour, n'apparaissaient dans les registres d'adhérents de l'union d'Ussel : « La non-appartenance de Chirac à l'U.D.R., jusqu'à son élection au secrétariat général, était connue. Il s'en était vanté en 1973 dans les couloirs du conseil général, à la préfecture de Tulle, devant plusieurs de ses collègues. L'année suivante, dans les discussions qui entourèrent la candidature de Chaban-Delmas aux présidentielles, le maire de Bordeaux demanda l'exclusion de Chirac de l'U.D.R. : " *On ne peut pas exclure quelqu'un qui ne fait pas partie du mouvement* ", répliqua avec bon sens Alexandre Sanguinetti, qui était secrétaire général »[6]. Jean Charbonnel n'obtint pas gain de cause puisque le tribunal refusa de statuer.

Selon Dominique Boussie, le fait de dissoudre entièrement une section locale a pour objectif d'éviter de stigmatiser un responsable, à savoir J. Charbonnel, le souhait n'étant pas d'envenimer davantage la situation : «  Le bureau exécutif de l'UDR dissolvait le 18 décembre 1975 le comité briviste de circonscription, mesure qui s'appliquait à tous les militants, sans frapper personnellement un responsable politique. C'était une sanction collective, qui présentait l'avantage de ne pas désigner

1. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, Prospectus du Rassemblement Républicain pour la Ville et le Pays de Brive, n° 2. En italique dans le texte.
2. ROUBERT P.-Y., *Charles Ceyrac […]*, p. 145.
3. Entretien avec M. Jean Alibert, le 15 juillet 2014.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, pp. 48-49.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 219.
6. DELIGNY Henri, *Chirac […]*, pp. 86-88.

nominativement l'adversaire principal dont l'orientation politique était condamnée »[1]. Et Jean Charbonnel d'ajouter : « par un raffinement d'hypocrisie, le mot d' " exclusion " ne fut pas prononcé, mais la section de Brive fut tout entière " dissoute " […] »[2].

C'est alors que Jean Charbonnel imagina de réunir ses soutiens et militants locaux au sein de l'association Corrèze-Avenir, essentiellement active à Brive, dans le but de ne pas laisser le champ libre aux champions du chiraquisme. De leur côté, les partisans de Jacques Chirac voyaient dans cette opposition entre l'élu d'Ussel et celui de Brive, deux origines : certes, une rivalité géographique entre la Haute-Corrèze et le Bas-Pays, mais surtout une appréciation de la France différente, J. Charbonnel développant une vision plus sociale alors que J. Chirac acceptait un libéralisme patenté[3].

b) 1976 ou une rupture avérée entre partisans de Jacques Chirac et de Jean Charbonnel

Après la dissolution de la section U.D.R. de Brive, Jean Charbonnel se retrouvait pour la première fois sans soutien partisan véritable, bien que disposant d'un réseau d'élus ou de militants activé dès 1962 par l'intermédiaire de Jean Alibert et consolidé ensuite de par les postes ou fonctions que Jean Charbonnel eut à exercer.
Cette année 1976 va véritablement permettre à Jean Charbonnel de vérifier sa popularité auprès de son électorat étant donné qu'il se présente aux élections cantonales sans qu'une formation politique nationale lui vienne en aide. Il s'agit donc de déterminer si les électeurs préfèrent réaliser un vote politique en fonction d'une étiquette précise, ou s'ils accordent leur confiance à un homme qui est conseiller général depuis douze ans.
Toutefois, Jean Charbonnel aurait pu se satisfaire du fait d'avoir à se présenter sans soutien partisan à cette élection, puisque cela lui permettait de porter une candidature authentiquement gaulliste. Mais, une deuxième difficulté va s'ajouter : c'est qu'il va devoir affronter de nombreux candidats, dont M. Monteil, son adjoint à la mairie, soutenu en personne par Jacques Chirac. De même, M. Lacombe, également adjoint à la mairie de Brive, va se présenter dans le canton de Brive-Sud, avec la bienveillance de J. Chirac, contre son collègue René Boisserie, proche de Jean Charbonnel. Dès lors, ces multiples affrontements laissaient à présager un étiolement de la majorité municipale, un an avant le renouvellement du conseil.

Mais ce qui est surtout intéressant à constater, c'est que les candidats chiraquiens présentent systématiquement Jean Charbonnel comme une personnalité de l'opposition, souhaitant prouver aux électeurs qu'ils sont restés fidèles aux idées défendues lors de la campagne municipale de 1971 : « Aux yeux de M. Monteil, M. Charbonnel a choisi la même voie que les communistes : " celle de l'opposition ", et il estime, d'autre part, que " les communistes sont favorables à l'élection de M. Charbonnel " »[4]. Il est vrai que les autres candidats de gauche, MM. Denecker pour le P.S. et Seraudie pour le P.C.F. ne se livrent à aucune attaque virulente contre le candidat Charbonnel, ce qui n'était pas alors le cas lors des élections précédentes. Gérard Denecker s'interroge seulement ironiquement sur le nouveau positionnement du maire de Brive qui s'est désolidarisé de Jacques Chirac, et le candidat socialiste appelle les électeurs à choisir entre trois types de candidatures : la sienne qui incarne le changement et la volonté de relancer l'économie ; celle de la majorité présidentielle conduite par M. Monteil qui est une candidature purement électoraliste ; puis celle de M. Charbonnel qui se situe au-delà des débats nationaux sans savoir véritablement où il doit se positionner[5].

1. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 66.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 293.
3. Entretien avec M. Daniel Chasseing, le 16 juillet 2014.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.751, 1er mars 1976, p. 6.
5. Même référence.

Un autre candidat se présente : il s'agit de M. Pagnon, qui se prétend gaulliste et souhaite défendre les intérêts des jeunes. Il s'agit vraisemblablement d'une candidature pilotée discrètement par Jacques Chirac dans le but de faire perdre un maximum de voix au maire de Brive dès le premier tour[1].
Jean Charbonnel va accumuler les difficultés, puisque à partir du 5 mars 1976 le parti radical valoisien se range derrière les candidats de la majorité présidentielle, tout comme les Républicains Indépendants à partir du 6 mars, alors que le parti radical de gauche soutient les candidats socialistes. Dès lors, Jean Charbonnel ne peut compter que sur sa personne et sur son bilan.

| Communes | Inscrits | Votants | Exprimés | Charbonnel | Seraudie (P.C.) | Pagnon (s. ét.) | Denecker (P.S.) | Monteil (Maj. Prés.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE-Ville | 18.164 | 12596 | 12233 | 5367 (43,9%) | 2400 | 223 | 2273 | 1970 |
| DAMPNIAT | 461 | 362 | 359 | 143 (39,8%) | 85 | 14 | 78 | 39 |
| USSAC | 1129 | 867 | 839 | 294 (35%) | 141 | 20 | 217 | 167 |
| VARETZ | 985 | 731 | 721 | 250 (34,7%) | 250 | 4 | 121 | 96 |
| VENARSAL | 138 | 110 | 109 | 61 (56%) | 14 | 2 | 19 | 13 |
| Totaux | 20.877 | 14.666 | 14.261 | 6115 (42,9%) | 2890 | 263 | 2708 | 2285 |

Résultats par communes du 1er tour des élections cantonales du 8 mars 1976
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.758, 8 mars 1976)

Malgré les multiples handicaps de départ, Jean Charbonnel réalise une véritable performance, distançant assez largement ses concurrents. En effet, il réalise 42,9% des voix devant les candidats communiste (20,3%) et socialiste (19%), ainsi que devant M. Monteil (16%) et M. Pagnon (1,8%).
Le score réalisé dans la ville de Brive est intéressant puisqu'il montre que les électeurs continuent à faire confiance à leur maire qui reçoit 43,9% des voix, bien loin devant son collègue M. Monteil (16,1%) qui n'arrive qu'en quatrième position. Ce n'est qu'à Venarsal que J. Charbonnel obtient la majorité absolue des voix. Ce soir du 8 mars, J. Charbonnel est presque sûr de l'emporter étant donné qu'il cumule plus de suffrages que toute la gauche réunie. Jean Charbonnel savoure donc cette première victoire sur son adversaire et collègue, M. Monteil : « […] **le candidat qui se recommandait de la majorité présidentielle a bénéficié de la présence du Premier ministre, de l'appui de l'administration, de moyens matériels considérables : malgré cette mobilisation sans précédent, il n'a pu rassembler que 16% de l'électorat, ce qui mesure très exactement l'ampleur de sa défaite** […] »[2].

Dans le canton voisin de Brive-Sud, les résultats sont différents : le candidat de la majorité présidentielle, M. Lacombe arrive en tête avec 4.218 voix, suivi par M. Chaminade (P.C.F.) avec 3.988 suffrages, puis par M. Catala (radical de gauche) avec 3.393 voix et enfin par M. Boisserie (tendance J. Charbonnel) qui obtient 1.837 voix.
Cette fois-ci, les électeurs ont préféré M. Lacombe à M. Boisserie, à savoir le candidat chiraquien à son collègue charbonnélien. M. Lacombe réalise une bonne performance étant donné qu'il s'agit d'un canton qui traditionnellement vote plutôt à gauche. Raymond Lacombe profite aussi d'une certaine notoriété étant donné qu'il avait déjà été candidat en 1970 dans ce canton, ayant perdu seulement de 27 voix au second tour face à Jean Labrunie.
L'entre-deux tours va confirmer les tensions existantes entre les soutiens de Jacques Chirac et de Jean Charbonnel.

1. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.759, 9 mars 1976, p. 7. En gras dans le texte.

Cependant, la victoire esquissée pour Jean Charbonnel le soir du premier tour se confirme après le désistement de M. Monteil, ce qui pourrait lui permettre de récupérer une partie de l'électorat de droite, le candidat communiste profitant, quant à lui, du désistement de M. Denecker. Toutefois, la campagne s'achève de manière très courtoise entre MM. Charbonnel et Seraudie, aucune polémique ni aucune violence verbale particulière n'ayant été remarquée. En revanche, tous les regards se portent sur le canton de Brive-Sud où René Boisserie a décidé de rester en lice et doit affronter MM. Lacombe et Chaminade, ce dernier bénéficiant du retrait de M. Catala. Ce maintien de M. Boisserie suscita de vives critiques, étant donné qu'en empêchant un éventuel report de voix sur M. Lacombe, le risque était de favoriser l'élection du communiste Jacques Chaminade. René Boisserie justifiera sa position en indiquant ne pas se reconnaître dans aucun des deux candidats : « Devant une situation dans notre canton de Brive-Sud, marquée par l'affrontement entre la gauche unie et la majorité présidentielle, j'ai pris la décision de maintenir ma candidature, puisqu'elle ne se situe dans aucune de ces perspectives »[1]. Cette déclaration envenima la situation puisque Jean Dupuy, également adjoint au maire de Brive et ancien candidat suppléant de J. Charbonnel lors des élections législatives de 1967, prit fait et cause pour M. Lacombe, contribuant à fragiliser davantage la majorité municipale : « Cette candidature ne peut arithmétiquement avoir d'autre espoir ou d'autre but que de faciliter l'élection du candidat communiste. Il s'agit donc d'une manoeuvre dont j'ai le devoir, par respect pour nos électeurs, de dénoncer le caractère »[2].
Effectivement, il est difficile de nier que René Boisserie, soutenu par Jean Charbonnel dont il est l'un des adjoints les plus proche, favorise une victoire communiste au détriment du candidat chiraquien Raymond Lacombe. D'ailleurs une réunion informelle[3] avait été organisée à la veille des élections cantonales de 1976 entre MM. Charbonnel et Boisserie d'une part, et MM. Chaminade, Pranchère et Seraudie d'autre part, dans le but d'organiser une stratégie visant à faire perdre les candidats chiraquiens, ce qui peut expliquer le manque de véhémence de M. Seraudie contre J. Charbonnel durant cette campagne.

Jean Charbonnel fut donc réélu avec 60,1% des suffrages le soir du deuxième tour, obtenant la majorité absolue dans tous les cantons, même si le candidat communiste totalisait plus de voix que le report espéré. Dans le canton de Brive-Sud, Jacques Chaminade l'emportait avec 890 voix d'avance sur Raymond Lacombe (5.823 voix contre 4.933). René Boisserie comptabilisait 1.903 voix, soit autant de suffrages nécessaires à Raymond Lacombe pour être élu. Ce qui est digne d'intérêt, c'est que René Boisserie a su s'appuyer sur un électorat fidèle, puisqu'il obtient quasimment le même score que lors du premier tour de scrutin, ce qui étonna les observateurs locaux[4], alors que ses électeurs auraient pu aller gonfler les scores des deux autres candidats, soit pour barrer la route au candidat communiste ou pour favoriser la victoire de la gauche.

Le pari était donc réussi : les candidats chiraquiens n'étaient pas parvenus à s'emparer des cantons brivistes. La presse chiraquienne, par l'intermédiaire de *L'Essor du Limousin*, fustigeait la victoire communiste et la contribution de J. Charbonnel à ce succès, sans toutefois trop médire sur le rôle joué par le maire de Brive : « L'élection d'un communiste à *Brive-Sud* : c'est le résultat tangible de la position antimajoritaire du maire de Brive. Nous ne lui contestons pas le droit qui est celui de tout citoyen de modifier ses opinions et ses attitudes politiques – ce qu'il fit à la faveur des élections présidentielles, tout en se gardant de démissionner de l'U.D.R., mouvement qui a soutenu loyalement et constamment le président Giscard d'Estaing »[5]. Les alliés d'hier s'observaient encore : d'où la prudence dans les propos modérés du journaliste chiraquien, qui s'exonère toutefois de la

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.761, 11 mars 1976, p. 5.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.763, 13 mars 1976, p. 3.
3. Entretien avec M. René Boisserie, le 6 juin 2014.
4. Entretien avec Mme Claudine Labrunie, le 4 octobre 2014.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 9, *L'Essor du Limousin*, n° 434, 1er avril 1976. En italique dans le texte.

sincérité gaullienne en se rangeant derrière Valéry Giscard d'Estaing.

Jacques Chirac fut toutefois reconduit à la tête du Conseil général, au lendemain de ces élections cantonales, par 16 voix en sa faveur, contre 13 pour le candidat communiste Pierre Pranchère et une abstention, sans doute celle de Jean Charbonnel[1].

c) A la recherche du centre-gauche (1977-1981)

*La recomposition du paysage politique briviste*

De nouveau trois listes s'apprêtent à s'affronter pour les élections municipales de 1977, phénomène qui ne s'était pas produit depuis les municipales de 1965. Cependant, pour la première fois lors d'élections municipales, une liste allait se positionner sur la droite de Jean Charbonnel. Certes, J. Charbonnel avait bien déjà eu à affronter des candidats dits de droite, comme par exemple M. Laroche, lors des élections législatives de 1962, ainsi que MM. Monteil et Pagnon lors des cantonales de 1976 et même un concurrent de centre-droit, Jean Bardèche, au moment des élections législatives de 1973. Mais pour des élections municipales, Jean Charbonnel avait pu jusqu'à présent bénéficier d'un électorat s'étendant de la gauche modérée, plus occasionnellement communiste, à la droite.
La formation d'une liste par son adjoint, Jean Dupuy, s'inscrit dans les querelles politiques évoquées plus haut puisqu'elle est soutenue par Jacques Chirac contre celle conduite par le maire de Brive. D'ailleurs c'est précisément Jacques Chirac qui avait demandé à M. Dupuy de former une liste, Jean Dupuy ayant accepté car il n'acceptait pas le cheminement de J. Charbonnel vers la gauche, non pas qu'il condamnait ses idées politiques, mais il pensait que par sincérité vis-à-vis de ses électeurs de droite, il ne pouvait cautionner ce comportement[2]. Cette liste d'Union pour l'avenir de Brive regroupe dix conseillers sortants, dont le premier adjoint, J. Dupuy ; M. Raymond Lacombe, adjoint au maire ; quatre conseillers délégués, MM. Barbot Georges, Latronche Guy, Maigne Pierre, Valette Louis ; quatre conseillers municipaux, Mme Chaussade Françoise, MM. Bir Henri, Chazeau Jean-Paul et Roubertie Yves. La publication de la composition de la liste sera accueillie avec une certaine ironie de la part de l'équipe de campagne de Jean Charbonnel : « Les conseillers sortants qui figurent sur la liste de M. Dupuy peuvent être classés en trois catégories : quelques élus de grande qualité égarés dans cette galère et dont la gêne et parfois la tristesse font peine à voir ; quelques élus qui, pour des motifs politiques, se sont éloignés de M. Charbonnel depuis plus d'un an et qui ne peuvent donc se recommander de son action ; quelques élus dont le manque d'activité, en dehors de toute autre considération, a motivé la décision du Maire de ne pas les reprendre sur sa liste. Les Brivistes doivent savoir que 4 d'entre eux ont été respectivement absents, sur les 34 dernières séances du Conseil Municipal, 17, 13, 12 et 10 fois … » peut-on lire dans *Le Pays de Brive*[3]. Toutefois la liste conduite par Jean Dupuy entend représenter la majorité municipale sortante. En revanche, *L'Essor du Limousin* vantait le mérite de Jean Dupuy et de ses colistiers : « Aussi devons-nous nous féliciter de l'attitude courageuse et lucide de Jean Dupuy, premier adjoint ; de Raymond Lacombe, adjoint aux affaires sociales, et de la grande majorité des conseillers municipaux qui ont décidé de conduire au combat une liste d'union, sous le signe de la majorité, pour barrer la route à la gauche et aussi à l'aventure »[4]. Cependant, les appareils politiques de droite semblent circonspects quant à la possible victoire de la liste Dupuy. En effet, ce dernier avait dû se rendre à Paris, pour obtenir l'investiture de la majorité présidentielle, où il avait été accueilli par Raymond Barre qui lui avait fait comprendre qu'il était bien courageux de vouloir affronter J. Charbonnel et que s'il

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 212, *La Montagne*, n° 18.767, 18 mars 1976.
2. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
3. Archives municipales de Brive, *Le Pays de Brive*, 1er trimestre 1977, 1977/2, spécial élections municipales, p. 2.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 9, *L'Essor du Limousin*, n° 454, 1er mars 1977, p. 11.

parvenait à réaliser 10% des suffrages, cela serait un bon score[1].

La gauche, unie par le programme commun, forme également une liste dirigée par le communiste Jacques Chaminade, élu conseiller général en 1976, grâce à l'aide implicite de J. Charbonnel.

Mais la liste qui concentre le plus l'attention des journalistes et des électeurs est sans conteste celle du maire sortant. En effet, Jean Charbonnel, fidèle à ses convictions gaullistes, a su pratiquer une large ouverture.
Depuis son exclusion de l'U.D.R. en 1975, Jean Charbonnel n'a cessé de vouloir faire revivre les valeurs authentiques léguées par le Général de Gaulle, parmi lesquelles la volonté d'incarner la participation et d'opérer un vaste rassemblement. Pour peser davantage face à l'U.D.R. devenue chiraquienne puis face au Rassemblement Pour la République (R.P.R.) lancé le 3 octobre 1976 à Egletons, en Corrèze, par le même Jacques Chirac, Jean Charbonnel n'a d'autres choix que d'organiser ses propres troupes, au sein de la Fédération des Républicains de Progrès (F.R.P.) fondée en 1976-1977 : « [il s'agit] d'une structure d'accueil destinée à rassembler les membres de l'UDR qui refusent le rassemblement musclé préparé par M. Chirac »[2]. Cette fédération regroupe les principaux représentants du gaullisme de gauche qui critiquent la dérive droitière opérée par J. Chirac qui se prétend gaulliste. C'est alors que Jean Charbonnel va oeuvrer pour entamer un dialogue sincère avec les forces de gauche du programme commun, à savoir le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste et le Parti Radical de Gauche, afin de se démarquer d'un R.P.R. s'éloignant de ses idéaux politiques : « en ouvrant le gaullisme à la gauche, n'allais-je pas d'ailleurs ouvrir la gauche au gaullisme ? C'est dans cet esprit que je me lançai en 1976, avec quelques amis, dans l'aventure de la Fédération des républicains de progrès »[3].
C'est ainsi que la Fédération des Républicains de Progrès présenta des candidats sur des listes regroupant des hommes de gauche ou des indépendants, comme ce fut le cas à Brive. En effet, dans un premier temps Jean Charbonnel fit part à la gauche de son souhait de lui offrir une dizaine de sièges sur sa liste. Parallèlement le Parti Radical de Gauche négociait avec le Parti Socialiste pour former une liste commune, mais les socialistes n'offraient qu'un siège aux radicaux. Devant les tergiversations et les hésitations de la gauche, Jean Charbonnel proposa finalement la dizaine de sièges, réservée sur sa liste, au Parti Radical de Gauche qui accepta la proposition[4]. Il faut préciser que le P.C.F. était prêt à créer une liste d'union aux côtés de Jean Charbonnel, de même que les instances nationales du P.S. : toutefois, la fédération socialiste briviste emmenée par Jean-Claude Cassaing n'en fut pas du même avis, empêchant ainsi toute possibilité d'union[5]. Notons bien que cet élargissement vers les radicaux de gauche, parmi lesquels figurait Paul Maury alors élu conseiller municipal sur la liste Labrunie en 1965 et de nouveau candidat à ses côtés en 1966, devait permettre au maire sortant de bénéficier d'un électorat de centre-gauche, même si en réalité la visibilité et la présence des militants du M.R.G. à Brive restaient en somme assez réduite.

C'est alors que la presse locale conclut : «  Il y aura trois listes : deux de gauche, celle de l'union de la gauche (programme commun) et celle du maire sortant, M. Charbonnel, avec les représentants du M.R.G., et la liste de la majorité élargie qui reflète bien l'électorat qui fut fidèle à la majorité sortante au cours des deux dernières législatures municipales »[6]. De même la célèbre station de radio R.T.L., en partenariat avec le quotidien *La Montagne* réalisa, trois jours plus tard, un reportage sur les municipales à Brive et en vint à des conclusions similaires : « M. Charbonnel, négociant avec les partis signataires du programme commun, ne parvenait pas, toutefois à l'entente

1. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, janvier 1978, n° 1, p. 4.
3. CHARBONNEL Jean, *Comment peut-on être opposant ?* Paris, Robert Laffont, 1983, p. 95.
4. Entretien avec M. Alain Fraysse, le 25 juin 2014.
5. Entretien avec M. Guy Chapelle, le 12 septembre 2014.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.111, 2 mars 1977, p. 6.

définitive avec les communistes et les socialistes. Il ne réussissait qu'à entraîner avec lui le mouvement des radicaux de gauche. Voilà pourquoi, finalement, deux listes de gauche (et non pas une seule liste d'union) solliciteront les suffrages des électeurs brivistes […] »[1]. Au cours de ce débat, Jean Dupuy demandera même à Jean Charbonnel d'expliciter son souhait de travailler avec la gauche, ce à quoi Jean Charbonnel lui répondra qu'il n'a aucun compte à lui rendre[2].
Devant cette recomposition du paysage politique briviste, le parti radical valoisien plutôt proche de Valéry Giscard d'Estaing, ne sut que faire et ne soutint aucune liste, ce qui révèle que le rassemblement opéré par le maire de Brive bouleversa les appareils politiques locaux. De même, le Parti Radical de Gauche assista, à Brive, au départ de trois de ses membres dont l'ancien maire de Brive, Jean Labrunie ainsi que Mmes Lortholray et Riche qui ne se rangèrent pas à la décision quasi unanime du mouvement de participer à la composition de la liste Charbonnel, d'autant plus que le maire de Brive n'avait toujours pas accepté le programme commun. C'est ainsi qu'ils rappellent que « […] **le mouvement des radicaux de gauche a été créé pour participer avec le parti socialiste et le parti communiste à l'avènement du programme commun, que M. Charbonnel, malgré ses états d'âme, a refusé d'approuver** »[3].
La composition de la liste Charbonnel va donc être le thème principal convoqué par la presse locale : «  En Corrèze, c'est sans conteste la ville de Brive qui, pour ces élections municipales, va tenir le devant de la scène politique »[4]. En effet, 58% des articles politiques de *La Montagne* publiés entre le 2 mars et le 10 mars 1977, soit quatre jours avant le premier tour de scrutin, concernent la tactique électorale suivie par le maire sortant.
Toutefois, malgré les dix sièges réservés au M.R.G., vingt-quatre candidats n'appartiennent pas à ce parti. Parmi les colistiers, sept conseillers sortants décident de repartir aux cotés de Jean Charbonnel, dont trois peuvent être classés à droite, trois autres comme modérés et un plutôt de centre-gauche. Sur l'ensemble des trente-quatre colistiers du maire sortant, dix appartiennent donc au parti radical de gauche ; treize sont considérés comme modérés et ne sont membres bien souvent d'aucun parti ; cinq sont issus de la droite ; cinq autres sont de centre-gauche et un candidat adhère au rival du M.R.G. à savoir le parti radical valoisien[5].  Nous remarquons que 44% des candidats de la liste sont proches de la gauche, même si individuellement la part des modérés l'emporte. Toutefois, le fait que 44% des colistiers aient une sensibilité politique de gauche atteste bien de la volonté de Jean Charbonnel de se distinguer de la droite R.P.R. locale voire nationale.

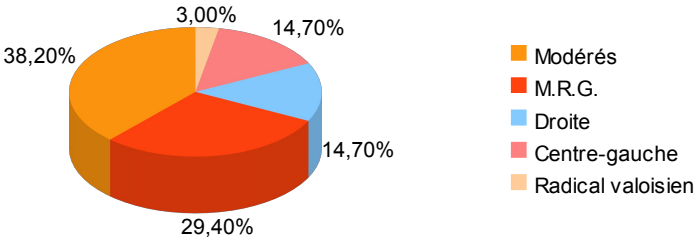


Répartition des colistiers selon leur famille politique

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.114, 5 mars 1977, p. 2.
2. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.114, 5 mars 1977, p. 6. En gras dans le texte.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.119, 10 mars 1977, p. 3.
5. Le Parti républicain radical et radical-socialiste est le plus vieux parti de France : il naît en 1901. Représentant la gauche républicaine tout au long de la IIIè République, ce parti devient indispensable à la formation de coalitions gouvernementales sous la IVè République.  Son siège social étant place de Valois à Paris, il est souvent baptisé parti radical valoisien. En 1972 le parti radical connaît une scission et assiste à la formation du Parti Radical de gauche désireux d'adhérer au programme commun. C'est alors que le parti radical valoisien se rapproche de V. Giscard d'Estaing pour devenir un mouvement de centre-droit. Actuellement le parti radical valoisien est une composante de l'Union des Démocrates Indépendants (U.D.I.).

Le docteur Dupuy va insister, durant cette campagne, sur le repositionnement de Jean Charbonnel, afin de prouver à son électorat sa perte de crédibilité. Il vise ainsi un électorat cible, celui de droite : « Voter pour M. Charbonnel et ses amis du M.R.G., c'est faire le jeu de la gauche »[1]. De même c'est toute la stratégie adoptée par M. Charbonnel que Jean Dupuy questionne : se soumettra t-il au respect de la discipline républicaine si la liste d'union de la gauche le devance ?
Paradoxalement, la liste d'union de la gauche a assez peu fait parler d'elle et n'a pas véritablement alimenté la polémique concernant la composition de la liste concurrente de J. Charbonnel.

La présence d'une liste de droite va également modifier la composition sociologique de la liste Charbonnel, délaissée par les classes supérieures. En effet, d'ordinaire la liste de J. Charbonnel est celle qui rassemblait le plus fortement les cadres et les professions intellectuelles supérieures (35,5% en 1965 et 1971). Or, désormais ces personnes se retrouvent principalement sur la liste Dupuy (50% des colistiers) réparties en deux catégories : 40% exerçant une profession libérale et 40% étant cadres dans une société privée, alors que les professions intellectuelles supérieures ne représentent plus que 26,5% des colistiers de J. Charbonnel. En revanche la place des professions intermédiaires (32,3%) tout comme celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (29,4%) est plus importante que par le passé sur la liste du maire. Quant au monde ouvrier, il est encore bien présent sur la liste de gauche (26,6%) mais complétement absent de la liste conduite par Jean Dupuy.
Quel apport pour la liste Charbonnel de la part des dix candidats radicaux de gauche ? 60% des radicaux de gauche sont des artisans, des commerçants ou des chefs d'entreprise, 20% des professions intermédiaires et 20% des employés.

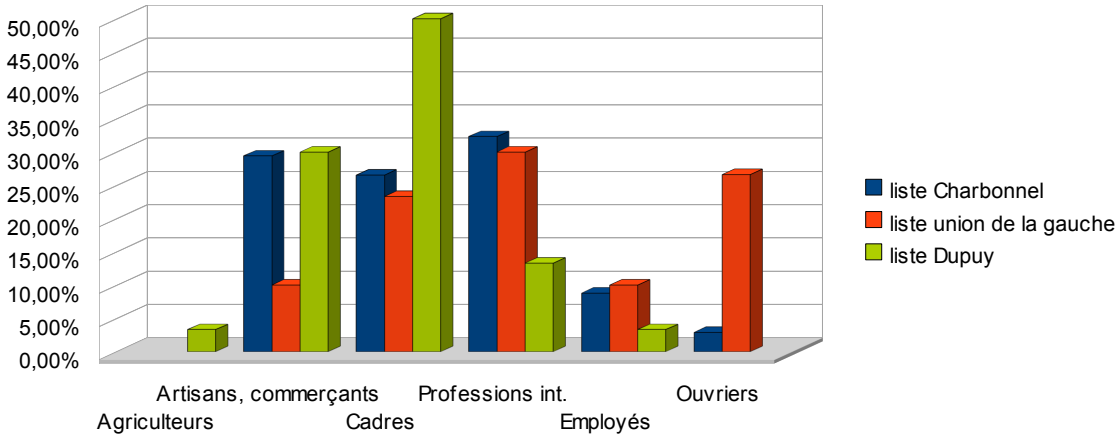


Part (en%) des catégories socio-professionnelles sur chacune des trois listes

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.119, 10 mars 1977, p. 7.

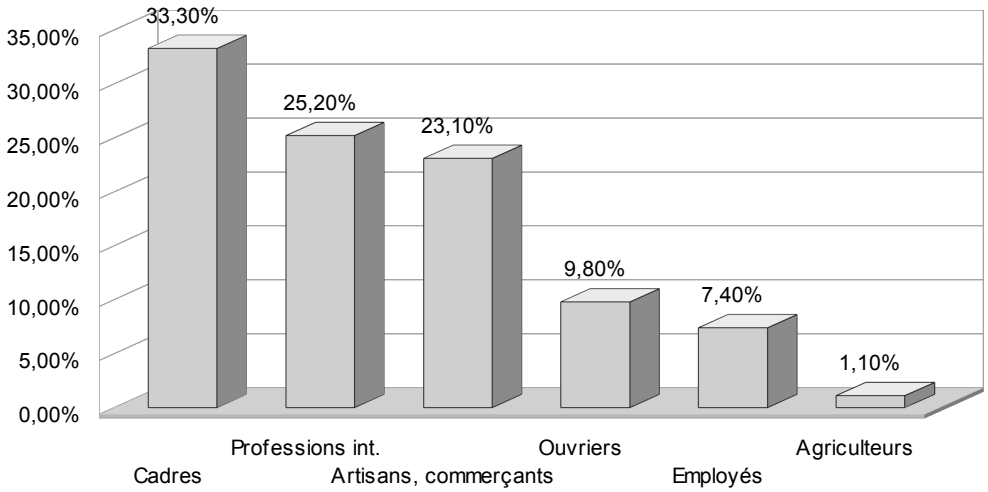


Part (en %) des candidats de chacune des listes répartis en fonction de leur catégorie socio-professionnelle

Comme pour les élections municipales de 1965, nous avons décidé de réaliser un diagramme permettant de distinguer l'origine socio-professionnelle des candidats de chacune des listes. En effet, étant donné qu'il y a eu trois listes comme douze ans plus tôt, l'objectif était de savoir si nous retrouvions les mêmes statistiques. Or, il se trouve que les professions intellectuelles supérieures et les cadres sont beaucoup plus investis dans cette campagne que lors des élections de 1965, puisque leur part augmente presque de quatorze points (19,6% en 1965 contre 33,3% en 1977), grâce essentiellement à la liste Dupuy. En revanche la part des professions intermédiaires est identique à celle de 1965 (25,2%). Quant aux mondes agricole et ouvrier, ils s'effritent puisque leur part perd trois et dix points en douze ans. Toutefois la part des artisans et commerçants baisse aussi et plus que celle des agriculteurs (23,10% en 1977 contre 27,5% en 1965) essentiellement parce que cette catégorie est moins présente sur la liste de gauche que par le passé (10% en 1977 contre 31,55% en moyenne en 1965) alors qu'elle ne fait que s'étoffer sur la liste Charbonnel. La part des employés augmente au contraire étant désormais mieux représentée sur l'ensemble des listes : 8,8% sur la liste Charbonnel contre 6,45% en 1965 et 10% sur la liste de gauche contre 3,55% en moyenne en 1965, sans oublier les 3,3% présents sur la liste Dupuy.

A la surprise générale, Jacques Chaminade tête de liste communiste pour l'Union de la gauche, arrive en première position avec ses colistiers, réalisant 9.013 voix (37,5% des suffrages), devant Jean Charbonnel qui se classe en deuxième position, avec 8.693 voix (36,1%), et Jean Dupuy qui rassemble 6.350 voix (26,4%), bien loin des 10% espérés par Raymond Barre. Toutefois, bien qu'en première position, la liste de gauche a une avance modeste, 320 voix, sur celle de Jean Charbonnel. Cependant c'est la première fois que Jean Charbonnel est devancé lors d'une élection municipale : à chaque scrutin, il était arrivé en tête lors du premier tour en 1965, 1966 et 1971.
Jean Charbonnel a perdu 3.999 voix par rapport à l'élection de 1971, voix qui ont certainement profité à la liste Dupuy étant donné que celle conduite par J. Chaminade en a également perdu 112. De même le nombre de suffrages exprimés a augmenté de 1.219 voix, ce qui prouve que l'électorat de J. Charbonnel ne s'est pas réfugié dans le vote blanc ou nul. C'est donc un électorat de droite qui a délaissé le maire sortant pour se reporter sur son adjoint chiraquien, J. Dupuy. Dans la partie de la ville formant son canton, Jean Charbonnel arrive toujours en tête, avec 5.400 voix (37,8%) contre 5.175 voix (36,3%) pour Jacques Chaminade et 3.696 (25,9%) pour M. Dupuy. Cependant il ne parvient plus qu'à être en tête dans six bureaux de vote sur quatorze, étant devancé sept fois par la gauche et une fois par J. Dupuy, notamment dans le bureau de vote de l'Hôtel de Ville : « M.

CHARBONNEL était battu par le candidat de la majorité dans le bureau de l'Hôtel de Ville. Le RPR tira une grande satisfaction de ce qu'il analysa comme un désaveu personnel de M. CHARBONNEL dans son propre fief de la mairie »[1]. Toutefois, J. Dupuy ne devance que quatre fois le candidat communiste, ne parvenant pas réellement à faire le plein de voix dans un canton dont l'électorat lui est pourtant proche.
A Brive-Sud, canton où a été élu en 1976 Jacques Chaminade, et qui a toujours été à gauche depuis l'arrivée de J. Charbonnel en Corrèze, même si la victoire communiste n'est due qu'à la mésentente entre chiraquiens et charbonneliens, Jacques Chaminade obtient 3.838 voix (39,2%) alors que Jean Charbonnel et Jean Dupuy n'en reçoivent respectivement que 3.293 (33,6%) et 2.654 (27,1%). Jean Charbonnel n'arrive en tête dans aucun des dix bureaux de vote de Brive-Sud, contrairement à J. Dupuy qui y parvient deux fois.
Jean Charbonnel a donc perdu son électorat de droite sans forcément bénéficier de celui de gauche contrairement à ce que pensaient les candidats radicaux de gauche.

Le deuxième tour s'annonce donc difficile, d'autant plus que les trois listes décident de se maintenir. Cela est logique pour la liste d'Union de la gauche, puisqu'elle est arrivée en tête. Nous pouvons aussi comprendre la démarche de Jean Charbonnel qui, en tant que maire sortant, souhaite de nouveau défendre ses couleurs. Toutefois nous remarquons qu'il ne se plie pas au respect de la discipline républicaine. Cela peut admettre deux explications : d'abord parce qu'il n'est pas lié à la gauche, puisque la Fédération des Républicains de Progrès n'a jamais ratifié le programme commun. Puis parce qu'il sait que sur la ville de Brive, il dispose d'un large électorat qui peut lui permettre d'aborder ce deuxième tour[2]. Quant à Jean Dupuy, en se maintenant, il reproduit la situation des cantonales de 1976, alors qu'il avait vertement reproché le maintien de la candidature de René Boisserie contre celle de Raymond Lacombe. Le but n'est-il pas ainsi de favoriser la victoire de la liste communiste comme semble le comprendre Jean Charbonnel : « Pourquoi, après avoir dénoncé si violemment le péril communiste, court-il le risque de faire élire la liste conduite par M. Chaminade ? »[3]. Si Jean Dupuy a désiré se maintenir, c'est parce qu'il pressentait qu'il n'y avait aucun risque de victoire de la gauche[4], ce qui ne paraissait pas si évident en 1977 étant donné qu'il avait bénéficié fortement de l'ancien électorat de J. Charbonnel.
Finalement depuis 1973, les communistes parviennent de nouveau à occuper le devant de la scène politique briviste, se qualifiant systématiquement pour le 2nd tour des élections.
Le deuxième tour n'aura donc qu'à confirmer ou infirmer le choix du premier tour, étant donné que la distribution est la même.

Toutefois, il se peut que l'électeur briviste soit dérouté par l'appel des formations du programme commun à faire battre la droite : « Dans un communiqué, les fédérations de la Corrèze du parti communiste, du mouvement des radicaux de gauche et du parti socialiste se félicitent du recul général de la droite en France et en Corrèze. Ils appellent les électrices et les électeurs de gauche, tous les démocrates et les hommes de progrès à parachever, dimanche 20 mars, le grand succès du premier tour. Cet appel a été approuvé par les trois secrétaires fédéraux, MM. Audouin pour le P.C., Denecker pour le P.S., et Catala pour le M.R.G. »[5]. En effet, le P.C.F. et le P.S. d'une part, et le Parti Radical de Gauche d'autre part, sont chacun représentés sur deux listes différentes. Il semble donc difficile pour l'électeur de savoir sur quelle liste reporter son choix et quelle stratégie suivre : soit confirmer la poussée de la liste socialo-communiste soit conserver le maire sortant.
Toute la complexité, pour la liste d'Union de la gauche, réside dans le fait de décrédibiliser la liste

1. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 97.
2. Entretien avec M. René Boisserie, le 8 juillet 2014.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 80, *Le pays de Brive*, 1er trimestre 1977, 1977/3, spécial élections municipales, p. 2.
4. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.125, 16 mars 1977, p. 2.

Charbonnel sans pour autant effrayer une partie de son électorat susceptible de lui venir en aide. Toutefois, les discours des leaders socialiste et communiste diffèrent légèrement. Pour Jean-Claude Cassaing, l'un des principaux opposants socialistes à Jean Charbonnel, la voie du juste milieu, à savoir celle choisie par le maire de Brive situé entre la gauche et la droite, est inepte : « Partout, la règle c'est le duel entre la majorité et l'opposition. Si l'on veut combattre efficacement le pouvoir en place, si l'on est contre la droite, la seule politique cohérente est celle que définit le programme commun. Prétendre être entre les deux c'est une impasse, c'est se condamner à l'ambiguïté, à la paralysie et à la contradiction, c'est se retrouver à contre-courant des réalités politiques d'aujourd'hui […] »[1]. Au contraire, Jacques Chaminade préfère ménager Jean Charbonnel qu'il situe volontairement à gauche, comme pour mieux en appeler à son électorat et prouver que la liste d'union de la gauche est la mieux placée pour l'emporter : «  Nous avions désiré une liste de large union dans la clarté et sans ambiguïté avec M. Charbonnel qui, à nos yeux, avait fait un rapprochement sincère avec la gauche et que nous pensons situer toujours à gauche dans une situation proche du programme commun […]. Les démocrates qui ont choisi M. Charbonnel pour un changement profond également rejoindront le grand courant national que nous représentons […] »[2]. Quant au Parti Radical de Gauche, il décide de soutenir fermement la liste Charbonnel, s'exonérant au passage du respect de la discipline républicaine : « En plein accord avec les républicains de progrès, les radicaux de gauche, comme les autres candidats non encartés, ont décidé que la seule liste conduite par M. Charbonnel, se maintiendrait pour le deuxième tour de scrutin »[3].
Jean Dupuy, de son côté, justifie son maintien comme étant la seule liste combattant la gauche : « Notre maintien, il faut que je le rappelle encore, et je ne cesserai de le faire, est avant tout, une question d'honnêteté politique. Nous sommes en effet la seule liste opposée aux deux listes de la gauche qui nous ont affrontés […] »[4]. Il entend donc représenter une partie de l'électorat qui ne s'est pas retrouvée dans la candidature de Jean Charbonnel. Jean Dupuy profite de plus d'un soutien de poids, en la personne d'Yves Guéna[5], venu spécialement à Brive pour l'encourager en ces termes : « Comme M. Charbonnel, devait notamment déclarer Yves Guéna, je suis moi aussi issu des gaullistes de gauche […]. Un gaulliste ne peut se reconnaître dans le P.C. ou le P.S., Jean Charbonnel s'est trompé ! La place des gaullistes est avec Jacques Chirac, au premier rang de la majorité, dont nous sommes l'élément le plus progressiste »[6]. Même le parti radical valoisien, qui s'était abstenu d'édicter une consigne de vote pour le premier tour, défend la candidature de Jean Dupuy au second tour afin de faire battre les « tenants du programme commun »[7].

Le soir du deuxième tour, Jean Charbonnel l'emportait finalement avec 11.206 voix (soit 43,8% des suffrages) devant Jacques Chaminade (9.972, 38,9%) et Jean Dupuy (4.477, 17,4%). Jean Charbonnel gagnait 2.513 voix entre les deux tours, alors que dans le même temps Jean Dupuy en perdait 1.873. Il est fortement probable que l'électorat de droite se soit reporté sur le maire sortant afin d'éviter une victoire du communiste Jacques Chaminade, qui n'obtient que 959 suffrages

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.126, 17 mars 1977, p. 6.
2. Même référence.
3. Même référence.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.127, 18 mars 1977, p. 6.
5. Yves Guéna (1922-2016) s'engage dans la Résistance en gagnant Londres dès le 20 juin 1940. Diplômé de l'E.N.A., il entre au Conseil d'Etat. En 1959, il est nommé haut-commissaire en Côte-d'Ivoire puis en 1960 envoyé exceptionnel plénipotentiaire. Il devient député de la Dordogne (1962-1967, 1968, 1973, 1978-1981, 1986-1988), sénateur (1989-1997), conseiller général de Dordogne (1970-1989), maire de Périgueux (1971-1997), et ministre des Postes et Télécommunications du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, ministre de l'Information du 31 mai au 10 juillet 1968, ministre des Postes et Télécommunications du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre des Transports du 5 avril 1973 au 27 février 1974, ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du 1er mars 1974 au 27 mai 1974. Il est membre du Conseil Constitutionnel (1997-2004) et en est le président de 2000 à 2004.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.128, 19 mars 1977, 5.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 224, *La Montagne*, n° 19.127, 18 mars 1977, p. 6.

supplémentaires par rapport au premier tour. C'est dans le secteur de Brive-Nord que Jean Charbonnel gagne le plus de voix ce qui prouve que son électorat ne s'était pas mobilisé autour de sa candidature dès le premier tour de scrutin. A Brive-Nord il arrive en tête dans onze bureaux sur quatorze, contre six le jour du premier tour, alors qu'à Brive-Sud c'est dans six bureaux sur dix qu'il est en tête, bien qu'il ait été systématiquement battu lors du premier tour. Le premier tour avait permis de jauger la situation en alertant le maire sortant sur son positionnement politique qui n'avait pas forcément était bien compris par une partie de l'électorat de droite, qui préférait la liste concurrente de Jean Dupuy, comme de l'électorat de gauche, qui bénéficiait lui aussi d'une autre liste par l'intermédiaire de M. Chaminade. Le deuxième tour a donc non seulement prouvé qu'une partie des Brivistes se méfiait d'une victoire communiste mais a aussi démontré que les administrés avaient bien conscience du travail réalisé depuis 1966 par le maire sortant.

Ce succès de Jean Charbonnel est passé totalement inaperçu dans le journal chiraquien, *L'Essor du Limousin* : il est probable qu'il n'en aurait pas été de même en cas de défaite car dans tous les cas, soit son attitude aurait été vertement critiquée si la liste d'union de la gauche avait été élue ou son comportement aurait été moqué si la liste Dupuy avait triomphé.

Il est à préciser que la Fédération des Républicains de Progrès avait présenté des candidats dans plusieurs villes, pour ces élections municipales. Certes le succès le plus retentissant fut celui de Brive étant donné que le président de la F.R.P. était réélu à la suite d'une élection triangulaire qui aurait pu lui être fatale. Mais la F.R.P. obtint aussi des élus sur des listes de centre-gauche ou d'Union de la gauche comme à Bourges, Marseille, Rennes ou encore Paris à l'instar de Pierre Dabezies, ou à Montpellier Paul Jouffroy qui deviendra en 1977 adjoint au maire.

*Incarner un centre-gauche avec un électorat de droite ?*

Après son succès aux élections municipales, Jean Charbonnel et sa Fédération des Républicains de Progrès souhaitaient enfin concrétiser l'idée de créer une large majorité parlementaire capable de porter la voix du progressisme et du réformisme en France. Les élections législatives de 1978 leur en donnaient l'occasion, d'autant plus que le président Valéry Giscard d'Estaing anticipait une probable cohabitation tant les sondages effectués ne donnaient pas la majorité gagnante, ce qui était donc une chance inouïe pour la F.R.P. qui pouvait ainsi espérer rassembler au-delà des clivages partisans habituels afin d'organiser une majorité circonstancielle. En effet, Jean Charbonnel doutait que la France puisse se contenter d'élus R.P.R. inféodés à un parti, ou d'une majorité giscardienne ou socialiste composée de députés godillots. L'objectif est donc pour la F.R.P. d'organiser une majorité qui s'efforcerait de trouver des points de concensus sur des sujets précis, rendant en quelque sorte ses lettres de noblesse au Parlement, où de véritables débats auraient enfin lieu : la France ne peut pas se contenter d'une politique conduite par des majorités d'appareil qui ne feraient que se succéder dans le temps. Elle doit rallier des élus sur des grands principes indispensables à sa survie. Jean Charbonnel pensait parvenir à la composition d'un groupe d'élus d'une cinquantaine de députés, au grand dam de Raymond Lacombe lui disant que s'il en obtenait deux ou trois ce serait déjà beaucoup[1].
C'est alors que l'accord entre la F.R.P. et le M.R.G. fut reconduit, notamment en Corrèze, afin de présenter une candidature répondant aux aspirations des deux formations. Dans le Pays de Brive Jean Charbonnel, candidat principal, était donc associé à Alain Fraysse, président départemental des Jeunes Radicaux de gauche, en tant que candidat suppléant. Dans la circonscription de Tulle, c'est le duo Marcel Esquieu du Parti Radical de Gauche et Christian Philippon de la F.R.P. qui se forma. En revanche, en Haute-Corrèze, il n'y eut pas de candidature. Faut-il y voir une volonté de ménager Jacques Chirac dont la querelle avec le maire de Brive avait accentué les divisions en Corrèze ? Ce

1. Entretien avec M. Raymond Lacombe, le 9 juin 2015.

qui semble plus probable c'est l'incapacité à rivaliser avec le maire de Paris dans une circonscription où il est élu sans cesse dès le premier tour depuis 1968. Pour justifier de telles candidatures, l'association charbonnélienne Corrèze-Avenir et la F.R.P. publièrent ensemble un communiqué : « A côté des formations de gauche et face au conservatisme, les électeurs auront ainsi la possibilité de faire le choix de l'évolution progressive mais réelle, de la mise en place d'un vrai socialisme humaniste alliant le radicalisme qui a marqué la région de Tulle et le gaullisme de progrès »[1]. Ce qui est à souligner c'est la volonté de la part de la F.R.P. de vouloir refonder une forme de socialisme, ce qui justifie par ailleurs le fait que la F.R.P. ne soit pas d'emblée associée au Parti Socialiste et présente des candidats contre cette formation. Il faut dire, qu'en souvenir des combats politiques que charbonnéliens, socialistes et communistes se sont livrés depuis 1962, les sections locales du P.C.F. et du P.S. ne sont pas disposées à soutenir dès le premier tour le maire de Brive, qui reste pour elles un adversaire, l'équipée des jeunes loups organisée par J. Charbonnel contre la gauche étant encore dans toutes les têtes[2].

La candidature du maire de Brive est très intéressante car, véritablement pour la première fois dans une campagne électorale, Jean Charbonnel revendique son appartenance au centre-gauche [voir annexe n° 9]. En effet, nous pouvons lire dans sa profession de foi : « Cette voie neuve et originale, nous vous invitons à la tracer ensemble en construisant avec vos suffrages un Centre gauche puissant et ouvert […] »[3]. Remarquons qu'en dépit de cette déclaration, les idéaux gaulliens n'en sont pas pour le moins oubliés : « un Centre gauche puissant et ouvert ». L'objectif n'est donc pas de circonscrire ce centre-gauche dans un cadre figé. D'ailleurs, pour mieux comprendre ce que pourrait représenter ce centre-gauche, il est nécessaire d'observer les réalisations que le député, le conseiller général, le ministre et le maire Charbonnel a pu mener à bien ainsi que les objectifs qu'il se propose d'accomplir s'il est de nouveau élu. D'une manière générale, à travers cette revendication d'appartenance au centre-gauche, J. Charbonnel entend défendre les libertés démocratiques contre tout ce qui serait susceptible de les remettre en cause ; il souhaite aussi exclure toute forme d'injustice et battre en brèche les inégalités et le chômage qui commence à faire son apparition de manière beaucoup plus visible que dans les années 1960 ; ce centre-gauche veille à une défense sincère de l'indépendance de la nation et envisage une décentralisation raisonnée, voire davantage une déconcentration des pouvoirs, qu'accompagnerait une politique d'équipement du territoire. Plus qu'un positionnement au centre-gauche, il s'agit d'une réaffirmation des grands principes du gaullisme. D'ailleurs ce n'est pas un hasard si nous y voyons un écho certain à l'allocution prononcée par le général de Gaulle le 11 février 1950 à Saint-Maurice : « Il y a ce que j'appellerai la flamme sociale. La flamme de ceux qui ne veulent pas de l'injustice sociale, qui veulent faire en sorte que chaque Français ait sa place, sa part en France et que les hommes aient leur dignité. Cette flamme-là est la nôtre »[4].
Cette candidature témoigne aussi de l'authenticité de Jean Charbonnel qui n'apparaît plus seulement comme un homme politique, mais également comme l'historien qu'il est : « Héritiers, les uns de la tradition gaulliste, les autres de la tradition radicale, nous sommes et nous restons différents. Nous n'oublions pas que nous nous sommes opposés dans le passé, mais nous estimons que les raisons de nous rassembler sont désormais plus fortes que le poids de vieilles querelles largement dépassées »[5]. Le bannissement des rivalités partisanes doit l'emporter. Cette volonté de se présenter comme un candidat du centre-gauche n'est pas une simple posture idéologique qui serait exposée à travers la profession de foi ou la presse. Au contraire, il s'agit pour le maire de Brive de poser les bases d'une

1. *La Montagne*, n° 19.473, 2 mars 1978, p. 5.
2. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 7 janvier 2016.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 74, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'expansion de Brive et du pays de Brive.
4. GUAINO Henri, *De Gaulle au présent*. Paris, Cherche Midi, 2015, p. 100.
5. Archives municipales de Brive, cote 50 S 74, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'expansion de Brive et du pays de Brive.

nouvelle majorité en indiquant aux électeurs qu'elle en serait la sensibilité. C'est pour cette raison que même lors des réunions de campagne il souligne sa position, comme à Voutezac : « Le maire de Brive indiquait alors qu'il préconisait la création d'un centre-gauche, force d'équilibre et de proposition qui travaillerait avec toutes les forces de progrès »[1]. Il n'y a pas que la Fédération des Républicains de Progrès ou Jean Charbonnel qui estiment se situer au centre-gauche. En 1978, 30% des délégués du R.P.R. de Jacques Chirac disaient appartenir personnellement au centre-gauche et 26% d'entre eux considéraient que le R.P.R. se situait au centre-gauche alors que les 2/3 des cadres du parti se revendiquaient du centre-droit et que 60% voyaient le R.P.R. au centre[2].
De même, le fait de se revendiquer de centre-gauche prend tout son sens en Corrèze, dans une région où les élus radicaux ont su s'implanter sous les troisième et quatrième Républiques, comme le précise d'ailleurs dans son ouvrage Jean-Marie Denquin : « Leurs positions politiques se situèrent toujours au centre gauche […] », et l'auteur de citer ensuite, pour étayer son propos, les noms d'illustres hommes politiques corréziens pouvant répondre à cette classification : Charles de Lasteyrie, Bertrand de Jouvenel, Charles Spinasse, Henri Queuille, Alexis Jaubert et Marcel Champeix[3]. Cela est également confirmé par un autre auteur, Régis Soulier : « Les noms de Lasteyrie, H. de Jouvenel, C. Spinasse, H. Queuille (plusieurs fois ministre et président du Conseil), A. Jaubert, F. Var sont associés à cette classe politique. Ces leaders radicaux et socialistes affichèrent tout au long de leur carrière une position politique qui se situait toujours au centre-gauche […] »[4]. C'est d'ailleurs bien ce que conçoit le maire de Brive, lorsqu'il établit une comparaison historique entre le radicalisme et le gaullisme en Corrèze, sans oublier le communiqué de Corrèze-Avenir et de la F.R.P. rappelant que le radicalisme a marqué le département. Cette alliance entre gaullisme et radicalisme peut également faire écho à une autre candidature, plus tardive, celle de Jean-Pierre Chevènement lors de l'élection présidentielle de 2002, puisque ce dernier bénéficiera du soutien de plusieurs gaullistes dont Jean Charbonnel, Paul-Marie de La Gorce, Pierre Lefranc par exemple ainsi que des radicaux de gauche comme Emile Zuccarelli et même de Michel Pinton, l'un des fondateurs de l'U.D.F.[5] : il est intéressant de souligner, à vingt-quatre ans d'intervalle, cette similitude dans l'alliance électorale consentie. Il est vrai qu'*a priori* les liens entre gaullisme et radicalisme peuvent paraître éloignés, tant l'art de la conciliation et la défense du fédéralisme par les radicaux sont contraires à l'esprit gaulliste. Toutefois, n'oublions pas le parcours de fidèles du général de Gaulle sous la bannière radicale au cours de la IVè République, à l'instar de Jacques Chaban-Delmas ou même de Michel Debré pourtant l'un des tenants rigoristes du gaullisme. D'ailleurs, le général de Gaulle avait pu les encourager à rejoindre ce parti, « parce que, disait-il, c'est là qu'ils pourraient trouver " le plus de sens de l'Etat " […] »[6]. En fait ce que souhaite Jean Charbonnel c'est la constitution d'une nouvelle force politique centrale, aussi bien en Corrèze qu'en France, d'où la référence au radicalisme, qui a occupé cette position politique centrale

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.478, 7 mars 1978, p. 7.
2. BRECHON Pierre, DERVILLE Jacques, LECOMTE Patrick. " L'univers idéologique des cadres RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droitière ". In : *Revue française de science politique*, 37è année, n° 5, 1987, pp. 675-695, pp. 682-684. URL : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1987_num_37_5_411575> (consulté le 08-08-2014).
3. DENQUIN Jean-Marie, *Le renversement [...]*, p. 25.
4. SOULIER Régis, *Vie politique locale […]*, p. 113.
5. CHEVENEMENT Jean-Pierre, *Défis républicains*. Paris, Fayard, 2004, p. 464.
Paul-Marie de la Gorce (1928-2004) fut journaliste et écrivain. Il travailla dans plusieurs cabinets de ministres gaullistes et fut notamment directeur de cabinet de Léo Hamon en 1969 et conseiller de Pierre Messmer entre 1972 et 1974.
Michel Pinton (né en 1937) fut conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, lorsque ce dernier fut ministre puis président de la République. Il fut député européen (1993-1994) et maire de Felletin (1995-2008).
Emile Zuccarelli (né en 1940) est député de 1986 à 2007 de Haute-Corse, maire de Bastia (1989-1997 ; 2000-2014), président du mouvement radical de gauche (1989-1992), puis ministre des Postes et Télécommunications du 2 avril 1992 au 29 mars 1993 et ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation du 4 juin 1997 au 27 mars 2000, élu à l'assemblée territoriale de Corse (1998-2002 et en 2004). Il fut président de la communauté d'agglomération de Bastia (2002-2014).
6. DE LA GORCE Paul-Marie, *Charles de Gaulle 1945-1970*, tome 2, Paris, Nouveau monde éditions, 2013, p.

par le passé. D'ailleurs nous pouvons voir dans le parcours de J. Charbonnel un lien avec les propos, tenus quelques années plus tôt au nom de l'U.N.R., de Louis Terrenoire : « Nous sommes appelés, nous autres, à constituer l'élément essentiel, sinon exclusif, de ce centre, de ce pivot de la vie démocratique indispensable à notre Nation. Autrefois les radicaux ont tenu ce rôle. Le radicalisme, sociologiquement ne correspond plus à une classe politique et sociale … Il faut donc remplacer ce vide … »[1].
De son côté à Tulle, le candidat titulaire Marcel Esquieu essayait d'apparaître comme un juste milieu crédible entre une droite totalement désintéressée par l'équité sociale, visant par là même le R.P.R., et une gauche dont l'idéologie ne lui permettait plus d'aspirer au changement : « Je suis radical de gauche, mon suppléant gaulliste d'opposition, nous sommes au centre de l'échiquier politique, entre marxistes et conservateurs »[2].

Les adversaires de Jean Charbonnel se sont montrés conciliants durant cette campagne et n'ont pas critiqué le projet de nouvelle majorité exposé. Seuls deux candidats vont chercher à se démarquer véritablement du maire de Brive. D'abord, le socialiste Jean-Claude Cassaing qui, lors de la campagne municipale de 1977, avait contesté le positionnement politique de J. Charbonnel, rappelle qu'il est le seul candidat à pouvoir regrouper largement tous les électeurs dès ce premier tour, comme pour montrer que la candidature de J. Charbonnel déclarée sous le signe du rassemblement républicain est vaine et non avenue. Remarquons que le suppléant de M. Cassaing, est le docteur Pierre Blayac qui avait déjà été le suppléant de Roland Dumas lors des élections législatives de 1967 et 1968. Inutile de préciser que rien que par ce choix, J.-C. Cassaing cherche à réunir tous les électeurs hostiles à J. Charbonnel, Pierre Blayac lui étant farouchement opposé.
Puis Stanislas Filliol, candidat chiraquien patenté, fils de l'ancien député gaulliste Jean Filliol, va bien sûr condamner l'alliance avec les radicaux de gauche : « Il [J. Charbonnel] n'hésite pas à tromper, pour le conserver, l'électorat qu'il a trahi, en camouflant sous des déclarations équivoques la vraie nature de ses choix, craignant à juste titre de ne plus rien représenter »[3]. C'est ainsi que comme lors des dernières échéances électorales de 1976 et 1977, charbonnéliens et chiraquiens s'affrontent. Stanislas Filliol va être l'adversaire le plus sévère à l'égard de Jean Charbonnel. Dès la fin de l'année 1977, le R.P.R. avait mis sur pied sa stratégie de campagne, présentant le maire de Brive comme un dangereux candidat de la gauche. Un hebdomadaire, *Le Progrès de Brive et sa Région*, va même être inauguré afin de servir d'arme de propagande à M. Filliol. Dans le premier numéro, une lettre de Jacques Chirac est publiée, dans laquelle nous pouvons lire : « Si vous vous présentez, c'est parce que Jean CHARBONNEL et je l'écris avec tristesse, a cru devoir abandonner la voie qu'il avait suivie depuis 1962. Il a ainsi déçu ses amis les plus chers, ceux qui l'avaient soutenu avec le plus d'ardeur, comme le fît votre père »[4]. Au fil des mois, les attaques deviennent beaucoup plus cinglantes envers le maire de Brive : « *QUE NOUS PROMET LA TRINITE CHARBONNELO-SOCIALO-COMMUNISTE si par malheur elle arrivait au pouvoir ? Désordre et misère, vous le savez* »[5]. Dans ce même numéro, Jacques Chirac croit devoir s'exprimer de nouveau en écrivant « **Jean Charbonnel est sans doute l'homme qui m'a le plus déçu** […]. **Comment, voilà un homme qui a combattu avec rage et hargne socialistes et communistes, dans des conditions qui m'ont parfois conduit à lui dire " sois plus modéré " ce qui de ma part, vous en conviendrez, est déjà quelque chose … et qui, aujourd'hui, sans transition, sans explication aucune se retrouve de leur côté ? Au nom de quelle FIDELITE s'associe-t-il à ceux qui ont eux**

1. CHARLOT Jean, *L'Union pour la Nouvelle République. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 290.
2. *La Montagne*, n° 19.477, 6 mars 1978, p. 5.
3. Archives municipales de Brive, cote 50 S 74, profession de foi de Stanislas Filliol.
4. Archives municipales de Brive, cote 60 S 1, *Le Progrès de Brive et sa Région*, n° 1, [décembre] 1977, p. 1.
5. Archives municipales de Brive, cote 60 S 1, *Le Progrès de Brive et sa Région*, n° 2, hebdomadaire, janvier 1978, p. 7. En italique dans le texte.

**aussi, avec hargne, combattu la personne et l'action du GENERAL DE GAULLE ?** »[1]. Ce discours fait d'ailleurs écho à une conférence que Jacques Chirac avait tenue à Brive, et où il avait déjà affirmé : « Jean Charbonnel, l'homme qui m'a le plus déçu », ce qui avait provoqué alors un certain désarroi dans le public briviste[2]. Certes, ce discours de Jacques Chirac consistant à dire que Jean Charbonnel a d'abord critiqué la gauche pour ensuite s'en accommoder mérite une explication. Comme nous avons tenté de le faire pour la plupart des scrutins étudiés, il est difficile de classer J. Charbonnel à gauche ou à droite, tant ses convictions gaullistes font qu'il se situe au-delà des partis. Sans oublier ses réalisations dans sa cité ou circonscription, orientées vers l'aménagement du territoire, la création de nouvelles structures sanitaires, et la condamnation de toute forme d'injustice, qui accentuent sa fibre sociale. Alors il est vrai que cette revendication d'appartenance au centre-gauche n'est pas dénuée de sens, du moins contextuellement, tant cet homme a su incarner un discours social fort et le traduire en actes. En fait, Jean Charbonnel pourrait être du centre-gauche à partir du moment où il condamne l'enfermement du gaullisme à droite comme le fait Jacques Chirac. De même, il ne partage pas l'ensemble des valeurs de l'U.D.F. giscardienne, auquel cas il y aurait adhéré. Donc face à un scepticisme dirigé en l'encontre du principal parti de droite, le R.P.R., et de la formation de centre-droit qu'est l'U.D.F., Jean Charbonnel semble vouloir se retrouver au centre-gauche, même si cela « n'était pas son étiquette fer de lance » selon les mots de René Boisserie[3]. Quant à *L'Essor du Limousin*, même s'il ne consacre que très peu d'articles au maire de Brive, trop empressé de dresser le portrait du candidat idéal, en la personne de Stanislas Filliol, il fait de J. Charbonnel un « inconditionnel de l'opposition »[4].

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Filliol (R.P.R.) | Charbonnel (Rep. Prog.) | Chaminade (P.C.F.) | Mournetas (L.O.) | Cassaing (P.S.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 40.574 | 34.891 | 33.966 | 10828 | 7240 (21,3%) | 8320 | 603 | 6975 |
| AYEN | 6026 | 5279 | 5127 | 1704 | 917 (17,8%) | 1436 | 139 | 931 |
| BEAULIEU | 3947 | 3434 | 3344 | 1318 | 523 (15,6%) | 465 | 73 | 960 |
| BEYNAT | 2720 | 2346 | 2281 | 809 | 402 (17,6%) | 476 | 53 | 541 |
| DONZENAC | 6626 | 6058 | 5856 | 1987 | 1021 (17,4%) | 1711 | 103 | 1034 |
| JUILLAC | 4310 | 3770 | 3662 | 1101 | 522 (14,2%) | 1236 | 80 | 723 |
| LARCHE | 4961 | 4396 | 4265 | 1322 | 869 (20,4%) | 1183 | 83 | 808 |
| MEYSSAC | 4217 | 5040 | 3634 | 1413 | 567 (15,6%) | 611 | 80 | 963 |
| Totaux | 73.381 | 65.214 | 62.135 | 20.482 | 12061 (19,4%) | 15.438 | 1214 | 12935 |

Résultats du premier tour des élections législatives du 12 mars 1978, par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, *La Montagne*, n° 19.484, 13 mars 1978)

Les résultats de ces élections créent la surprise comme le note le journaliste de *La Montagne* dans son édition du 14 mars. Pour la première fois dans sa carrière, Jean Charbonnel ne parvient pas à figurer parmi les deux candidats obtenant le plus de suffrages. Lors des scrutins de 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1971, 1973 et 1976, il était arrivé en tête dès le premier tour, remportant même l'élection en un seul tour à deux reprises, en 1968 et 1970, les scrutins municipaux de 1966 et 1971 mis à part étant donné qu'il n'y avait que deux listes en présence. Entre les deux premiers tours des élections législatives de 1973 et 1978, Jean Charbonnel a perdu 13.979 voix ce qui est d'autant

1. Archives municipales de Brive, cote 60 S 1, *Le Progrès de Brive et sa Région*, n° 2, hebdomadaire, janvier 1978, p. 8. En gras dans le texte.
2. Entretien avec Mme Christiane Rogie, le 10 mars 2017.
3. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 9, *L'Essor du Limousin*, n° 471, 16 janvier 1978, p. 7.

plus important que le nombre de suffrages exprimés a augmenté de 12%. Le maire de Brive ne parvient pas à franchir la barre des 20%, devant se contenter de 19,4% des suffrages, derrière Stanislas Filliol (33%), Jacques Chaminade (24,8%) et Jean-Claude Cassaing (20,8%). Jean Charbonnel est en retard de 8.421 voix sur le candidat chiraquien, de 3.377 sur le concurrent communiste et de 874 sur l'adversaire socialiste. De plus, il n'arrive en tête dans aucun canton, réalisant toutefois son meilleur score à Brive avec 21,3% des voix, alors qu'il l'était dans tous en 1973. Fait symbolique, il n'arrive qu'en troisième position dans sa propre ville, ce qui confirme le résultat obtenu lors du premier tour des municipales de 1977 : son électorat ne comprend guère son association avec les radicaux de gauche. Surtout cela prouve qu'il s'est aussi trompé d'élection : alors que les Brivistes étaient disposés à faire quelques concessions, lors du deuxième tour des élections municipales, pour le conserver en tant que maire, ils ne sont pas disposés à le réélire au Palais-Bourbon s'il est soutenu par le M.R.G.
Les voix que J. Charbonnel avait gagnées lors des précédentes élections législatives se sont sans conteste reportées sur le candidat chiraquien, les socialistes réalisant pratiquement le même score qu'en 1973 alors que le P.C.F. gagnait plus de 2.000 voix en cinq ans, comme l'indique le tableau ci-après :

| Scores des candidats au 1er tour (élection de 1973) | Scores des candidats au 1er tour (élection de 1978) | Evolution de l'électorat de J. Charbonnel entre 1973 et 1978 |
|---|---|---|
| Charbonnel : 26.040<br>Chaminade : 13.108<br>Beregovoy : 11.184 | Charbonnel : 12.061<br>Chaminade : 15.438<br>Cassaing : 12.935<br>Filliol : 20.482<br><br>Evolution des scores :<br>Charbonnel : - 13.979<br>Chaminade : + 2.330<br>P.S. : + 1.751 | 1973 : 26.040<br>1978 : 12.061<br><br>12.061 + 2.000 (voix gagnées par Chaminade) + 10.000 (gagnées par Filliol) ≈<br><br>24.000 (soit le score réalisé par Charbonnel en 1973)<br><br><u>Répartition :</u><br><br>26.040<br>(score Charbonnel 1973)<br><br>↓ ↓ ↓<br><br>2.000 10.000 12.061<br><br>Chaminade Filliol Charbonnel (score 1978) |

<u>Répartition des électeurs de Jean Charbonnel entre les élections législatives de 1973 et 1978</u>

En effet, sur les 26.040 voix obtenues en 1973 par le maire de Brive, 12.061 lui sont revenues pour ces élections de 1978 et environ 10.000 sont venues compléter l'électorat de S. Filliol et 2.000 celui de J. Chaminade.

Ces résultats témoignent donc du fait que les électeurs réalisent une vote dit d'étiquette, c'est-à-dire qu'ils accordent leur voix au candidat le plus représentatif de leur famille politique. Jean Charbonnel en fait donc les frais, alors qu'il aurait pu jouir de son charisme et de son implantation dans le Pays de Brive. Le rassemblement opéré avec le centre-gauche semble ne pas avoir convenu à ses électeurs habituels qui ne se sont pas reconnus dans cette candidature. Cela semble aussi confirmer qu'une grande partie de l'électorat de J. Charbonnel se situe à droite. Toutefois, l'ancien ministre

réalise un score lui permettant de se maintenir au second tour[1] puisqu'il regroupe 16,4% des électeurs inscrits. Mais cela n'apparaît guère suffisant pour pouvoir l'emporter une semaine plus tard, car même si lors des élections municipales de 1977 J. Charbonnel s'était aussi retrouvé en situation difficile le soir du premier tour, il disposait de dix-sept points de plus qu'en ce 12 mars 1978.
Dans la première circonscription, Marcel Esquieu et Christian Philippon obtiennent un score bien faible (1,5% des suffrages), réalisant toutefois leur meilleur résultat, bien que modeste, dans le canton de Vigeois où ils devancent Lutte Ouvrière (L.O.), à savoir dans un canton qui sans appartenir au Bas-Pays de Brive peut aisément être associé à l'aire d'influence de Brive, comme si l'influence charbonnélienne s'y était exercée. Ces deux échecs révélaient que la volonté de renouveler un courant de centre-gauche en Corrèze s'annonçait difficile.

Le jeudi 16 mars, soit quatre jours après le premier tour, Jean Charbonnel et Alain Fraysse annonçaient qu'ils se retiraient de la compétition sans donner d'explication à ce sujet. Pourtant la F.R.P. avait tenté une ultime démarche auprès du P.C.F. de la Corrèze, espérant en vain qu'il pourrait se désister à son profit : « Pour le 2e tour, malgré un déplacement express à Tulle auprès du P.C. – arrivé 2e -, il apparaît impossible d'obtenir leur retrait, car si celui-ci intervenait, le PS local menaçait de se maintenir en invoquant " une trahison de l'union de la gauche " »[2]. Certes le pari était plus que compromis par les scores respectifs réalisés par J. Chaminade et J. Charbonnel, le P.C.F. n'ayant aucun intérêt, alors qu'il est en deuxième position, à se retirer au profit du quatrième.
Alain Fraysse, en tant que cadre du Mouvement Radical de Gauche, voit dans ce non-maintien de leur candidature un désistement par respect de la discipline républicaine[3], à laquelle son parti doit s'astreindre comme cela est confirmé : « Dimanche, les radicaux de gauche, conformément aux décisions prises sur le plan national, apporteront d'autant plus facilement leurs suffrages aux candidats d'union Pierre Pranchère et Jacques Chaminade, qu'ils ont au premier tour mené une campagne loyale à leur égard»[4]. Toutefois, si tel était le cas, J. Charbonnel ne se serait alors pas maintenu pour le deuxième tour des élections municipales en 1977, puisqu'il était arrivé derrière la liste d'Union de la gauche. Vraisemblablement, ce désistement s'explique par la volonté de faire battre Stanislas Filliol[5], d'autant plus que J. Charbonnel va indiquer qu'il ne donne aucune consigne de vote, donc ne soutient pas M. Filliol : « Pour le moment, nous nous retirons de la compétition, en demandant à nos électrices et électeurs de choisir en conscience la voie qui leur permettra la plus propre à développer le progrès social, à lutter contre les injustices, à restaurer l'indépendance nationale »[6] et réitère ses propos le 18 mars dans la presse. Certes, M. Fraysse n'a pas totalement tort, la discipline républicaine a été respectée implicitement, puisque en se retirant, J. Charbonnel espérait que ses suffrages permettraient de faire élire le communiste Jacques Chaminade au détriment du chiraquien Stanislas Filliol.

Le maire de Brive confirme aussi sa volonté d'oeuvrer pour la création d'une coalition de centre-gauche dans les années à venir : « […] 12.061 électeurs nous ont en effet apporté leur soutien. Nous sommes fiers d'avoir mérité leur fidélité. Nous y voyons la base sur laquelle un nouveau rassemblement pourra se faire ultérieurement dans les perspectives raisonnables et généreuses à la fois d'un véritable centre gauche »[7]. Là encore, c'est en gaulliste que J. Charbonnel sait se remettre rapidement de la défaite pour envisager immédiatement les conditions nécessaires à une future

1. En effet, depuis la loi n° 76-665 du 19 juillet 1976, pour se maintenir au second tour, les candidats doivent réunir 12,5% des inscrits.
2. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 7 janvier 2016.
3. Entretien avec M. Alain Fraysse, le 25 juin 2014.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.487, 16 mars 1978, p. 8.
5. Confirmé par MM. René Boisserie et Jean Alibert lors des entretiens respectifs du 8 juillet 2014 et du 15 juillet 2014.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.487, 16 mars 1978, p. 8.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.487, 16 mars 1978, p. 8.

victoire afin de ne pas être débordé dans son fief par ses adversaires de droite comme de gauche. A Tulle, Marcel Esquieu appelle à voter pour le député communiste sortant Pierre Pranchère, sans que son suppléant de la F.R.P. ne se prononce.

Deux candidats restaient donc en lice pour être élu député et succéder au député sortant, Charles Ceyrac : Jacques Chaminade et Stanislas Filliol. Ce dernier obtint même le soutien personnel de l'ancien Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas[1], ce soutien ne pouvant s'expliquer que par refus de la victoire communiste.
Finalement, Jacques Chaminade l'emportait avec 32.082 voix (soit 50,7% des suffrages) devant Stanislas Filliol qui obtenait 31.184 voix (49,3%). Il est manifeste qu'une partie de l'électorat de Jean Charbonnel se soit reporté sur Jacques Chaminade, étant donné qu'au soir du premier tour le score cumulé des candidats de gauche, à savoir de MM. Cassaing, Chaminade et Mournetas, atteignait 29.587 voix : la gauche socialo-communiste a donc gagné 2.495 voix entre le 12 et le 19 mars, la progression étant plus importante si nous la rapportons sur le seul nom de J. Chaminade qui améliore son score du premier tour de 16.644 voix. Toutefois, Stanislas Filliol réalise aussi un bon score puisqu'il a su gagner 10.702 électeurs supplémentaires entre les deux tours, alors qu'il ne disposait pas d'une réserve de voix évidente, J. Charbonnel n'ayant pas appelé à voter pour lui. Cependant, même si des électeurs de J. Charbonnel ont choisi J. Chaminade, il semblerait que la plus grande partie d'entre eux se soit reportée sur le candidat chiraquien, comme l'explique le tableau suivant :

| Scores des candidats au 1er tour | Scores du 2è tour | Voix gagnées entre les deux tours par : | Répartition probable de l'électorat de J. Charbonnel |
|---|---|---|---|
| Mournetas : 1.214<br><br>Charbonnel : 12.061<br><br>Cassaing : 12.935<br><br>Chaminade : 15.438<br><br>Filliol : 20.482<br><br>Total gauche socialo-communiste (L.O. + P.C.F. + P.S. ) : 29.587 | Chaminade : 32.082<br><br>Filliol : 31.184 | Chaminade : 16.644<br><br>La gauche socialo-communiste : 2.495<br><br>Filliol : 10.702 | Score 1er tour : 12.061<br><br>↓<br><br>→ 2.000 voix vers J. Chaminade<br><br>→ 10.000 voix vers S. Filliol |

Probable répartition des électeurs de Jean Charbonnel lors du second tour des élections législatives de 1978

Cela ne fait que confirmer qu'une bonne partie de l'électorat de Jean Charbonnel est issue de la droite et préfère se rallier à sa famille politique lors du deuxième tour des élections. Cependant, ce qui est étonnant, c'est que la répartition de l'électorat de J. Charbonnel entre le premier tour de l'élection de 1973 et le premier tour de celle qui a eu lieu en 1978 est identique à la répartition du nombre d'électeurs entre les deux tours de 1978. En effet entre le premier tour de 1973 et celui de 1978, J. Charbonnel comme nous l'avons exposé a perdu 13.979 voix : près de 10.000 de ses électeurs de 1973 ont d'emblée voté pour le candidat de droite en 1978 contre 2.000 pour la gauche, alors qu'entre les deux tours de 1978 environ 2.000 électeurs charbonnéliens se sont reportés sur Jacques Chaminade (P.C.F.) et 10.000 sur Stanislas Filliol (R.P.R.).
Jacques Chaminade a bien compris qu'il devait ses deux dernières victoires, celles de 1976 et 1978,

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.488, 17 mars 1978, p. 3.

au soutien implicite de Jean Charbonnel. Aussi dans les remerciements adressés aux électeurs, il n'oublie pas de remercier discrètement l'électorat charbonnélien qui lui a fait confiance : « C'est un grand sujet de satisfaction pour les centaines de militants communistes qui se sont dépensés sans compter et qui doivent en être chaudement félicités. A eux se sont joints d'autres militants de gauche et démocrates qui ont aussi contribué au succès »[1].

Le 3 avril 1978, date du début de la législature, les groupes politiques sont alors composés comme suit : 154 députés R.P.R. ; 123 sont membres du groupe U.D.F. ; le groupe socialiste accueille 113 membres et celui des communistes 86, alors que 15 députés ont choisi de n'appartenir à aucun groupe[2].
Valéry Giscard d'Estaing dispose ainsi de la majorité absolue mais doit accepter l'échec de sa formation, l'U.D.F., qui n'est pas parvenue à battre ses rivaux chiraquiens du R.P.R.
En Corrèze, la répartition des sièges selon les formations politiques demeure la même sauf que les circonscriptions de Tulle et de Brive ont changé de député : ainsi Jacques Chirac est réélu à Ussel ; Jacques Chaminade offre enfin aux communistes la circonscription de Brive, alors que la première circonscription voit l'élection du R.P.R. Jean-Pierre Bechter[3]. Ainsi comme en 1973, la Corrèze dispose d'un député communiste et de deux députés, aujourd'hui au R.P.R., mais anciens membres de l'U.D.R.
Il convient également de souligner que les résultats de ces élections législatives vont avoir des conséquences sur l'organisation du Mouvement Radical de Gauche, puisque Robert Fabre, secrétaire national du mouvement, qui avait soutenu Jean Charbonnel dans sa volonté de composer une majorité de progrès, décide de quitter la direction du parti : « J'assume la responsabilité d'un résultat défavorable »[4]. Robert Fabre est surtout désappointé du score réalisé par l'union de la gauche et accuse le P.C.F. de la défaite étant donné son sectarisme et radicalisme : « La responsabilité principale en incombe au parti communiste, dont l'attitude depuis juin 1977 a éloigné de la gauche nombre de ceux qui avaient cru à son évolution vers une conception plus libérale de la démocratie ». Cette démission de Robert Fabre pouvait contrarier les projets de Jean Charbonnel qui n'était ainsi plus sûr de trouver le même type de soutien au M.R.G.

*Le centre-gauche au R.P.R.*

Jean Charbonnel a pris acte de la défaite de la Fédération des Républicains de Progrès qui n'a pas su convaincre les électeurs de voter en faveur de ses candidats lors des dernières élections législatives : « avant même les élections législatives de 1978, qui furent pour nous le coup de grâce, nous avions perdu la partie »[5]. Jean Charbonnel avait pensé qu'un électorat populaire allait peu à peu se détourner du gaullisme, face à la droitisation des gouvernements successifs depuis 1972. C'est pourquoi, il imaginait que cet électorat se tournerait aisément vers la Fédération des Républicains de Progrès. Ce ne fut pas le cas comme devaient le prouver les résultats électoraux de ses candidats en 1978 puisqu'il fut le seul à réaliser un score à deux chiffres, les meilleurs résultats devant ensuite être les suivants : Gilbert Buron en Indre-et-Loire avec 9,4% des voix ; Robert Menu dans le Nord, réalisant 4,7% des voix ; Jacques Blache en Seine-et-Marne, obtenant 2,6% des suffrages ; Jean-Yves Herbeuval dans le Nord, avec 2,5% des voix[6]. La Fédération n'était donc pas parvenue à se

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.492, 21 mars 1978, p. 4.
2. Source, Assemblée nationale. Effectifs des groupes à l'Assemblée nationale depuis 1958 [en ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/elections/historique-2.asp> (consultation le 5-06-2014).
3. Jean-Pierre Bechter (1944-) est né à Ussel. Il devient député de la Corrèze (1973-1981, 1986-1988), est élu conseiller de Paris en 1983, nommé maire-adjoint la même année. Il est maire de Corbeil-Essonnes depuis 2009, et fut conseiller départemental de l'Essonne (2015).
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.493, 22 mars 1978, p. 9.
5. CHARBONNEL J., *Comment peut-on être […]*, p. 101.
6. DE BOISSIEU Laurent. Fédération des Républicains de Progrès. In France Politique. <http://www.france-

faire une place dans le paysage politique français, sans doute en raison de son rapprochement timide avec la gauche, ce qui n'a pas été compris par les électeurs. D'autant plus que la F.R.P. voyait son électorat se réduire étant donné qu'elle devait affronter des candidats de la gauche socialo-communiste et ceux du R.P.R. Le noyau d'électeurs du centre-gauche peut être déterminant pour remporter une élection, mais n'est pas suffisant pour constituer une base électorale solide. De même le départ soudain de Robert Fabre des instances exécutives du M.R.G. ne facilitait plus les relations amicales entre les deux mouvements. Le centre-gauche devenait donc difficilement organisable.
De plus la F.R.P. qui avait souhaité, lors de sa fondation, regrouper l'ensemble des mouvements dits gaullistes de gauche devait très vite être affaiblie par la résurgence de querelles internes, puisque en 1979 était créée dans la lignée de l'U.D.T. de 1959, une nouvelle U.D.T. autour de Jacques Debû-Bridel[1] et Dominique Gallet, deux gaullistes sincères, ayant choisi d'être soutenus par le P.C.F. qui les instrumentalisa plus qu'il ne les aida : « Nous avions à nouveau succombé aux erreurs qui avaient traditionnellement affecté le gaullisme de gauche en nous égarant dans les querelles de chapelles et les rivalités de personnes […] »[2]. Dès lors l'idée de fédération périclitait chaque jour un peu plus. Il ne restait plus que trois solutions pour l'ancien ministre Charbonnel : soit rester au sein de la F.R.P. débordée sur sa gauche par le P.S. et le P.C.F. et sur sa droite par le R.P.R. ; soit accepter de se ranger définitivement aux côtés des partis de gauche, alors que J. Charbonnel n'avait toujours pas approuvé le programme commun ; soit rejoindre le R.P.R., alors seul mouvement à se réclamer, plus ou moins sincèrement, du gaullisme. Il faut dire que lors d'un discours prononcé par Jacques Chirac le 6 septembre 1979 à l'île de la Réunion, ce dernier avait annoncé qu'il était nécessaire de rassembler tous ceux se réclamant de la pensée du Général de Gaulle, quelque ait pu être leur parcours politique depuis 1974. Finalement, c'est par le hasard des résultats des élections cantonales de 1979, même si le canton de Jean Charbonnel n'était pas renouvelable, que le maire de Brive va faire part de son choix. En effet, à l'issue du scrutin, le Conseil général était composé d'autant de conseillers de droite que de gauche. La voix de J. Charbonnel devenait donc fondamentale car soit il soutenait la gauche qui remportait la présidence d'une voix (les voix de gauche + celle de J. Charbonnel) ce que les communistes réclamaient au nom du respect de la discipline républicaine[3], soit il se rangeait derrière la droite chiraquienne qui bénéficiait ainsi du même nombre de conseillers généraux que la gauche et remportait la présidence au bénéfice de l'âge, grâce à son candidat M. Debat, qui plus est ancien adjoint à la mairie de Brive de J. Charbonnel que ce dernier définissait comme « un gaulliste de gauche mais chiraquien »[4]. C'est alors que le maire de Brive intrigua un peu, chargeant Guy Chapelle, secrétaire général de la F.R.P. corrézienne et conseiller municipal délégué à ses côtés, de recevoir Pierre Pranchère, le leader communiste local, afin de discuter de la stratégie à suivre au sein de l'assemblée départementale. Puis finalement Jean Charbonnel téléphona à Guy Chapelle pour lui annoncer qu'un nouvel invité remplacerait Pierre Pranchère, sans lui en révéler pour autant l'identité. C'est ainsi que Guy Chapelle accueillit Georges Debat[5]. Quelques jours plus tard, J. Charbonnel soutint sa candidature au Conseil général, revenant ainsi dans le giron du R.P.R., ce qui n'était pourtant pas l'option défendue par Guy Chapelle. Il ne faut pas oublier qu'au sein de la gauche départementale, les communistes étaient majoritaires devant les socialistes et que Jean Charbonnel ne pouvait se résoudre à soutenir une présidence communiste, puisque jamais il n'avait adhéré aux thèses défendues par le P.C.F., comme l'attestent ses affrontements répétés avec ce parti depuis 1962. En revanche, si le rapport de force avait été

politique.fr/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_des_R%C3%A9publicains_de_Progr%C3%A8s_(FRP)> (consulté le 13-08-2014).

1. Jacques Debû-Bridel (1902-1993) fut membre du Conseil National de la Résistance comme représentant de la Fédération républicaine. Il fait partie de l'Assemblée Consultative Provisoire, puis rejoint en 1947 le R.P.F. Il fut conseiller de Paris et conseiller général de la Seine (1947-1953) et sénateur de la Seine (1948-1958).
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 271.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 271.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 198.
5. Entretien avec M. Guy Chapelle, le 12 septembre 2014.

différent au sein de la gauche locale, peut-être se serait-il rangé derrière une candidature socialiste : « N'ayant pu décider les socialistes, dont le groupe était minoritaire au sein de la gauche locale, à solliciter cette présidence, je votai pour un de mes anciens adjoints à la mairie de Brive, indépendant proche du RPR qui fut élu au bénéfice de l'âge »[1]. Cette décision, qui contribua à conserver la majorité en faveur du R.P.R., permit d'envisager un retour en grâce de Jean Charbonnel au sein de cette formation politique. Ce retour fut d'ailleurs préparé, comme le confirme Jean Charbonnel dans ses mémoires[2], puisqu'il rencontra à deux reprises en tête-à-tête Jacques Chirac pour exposer sa vision de la politique. C'est alors que Jacques Chirac proposa des responsabilités au sein de son mouvement à Jean Charbonnel, puisque le maire de Brive devint délégué général du R.P.R. en charge de la participation, de l'action ouvrière et des relations avec les associations qui se réclamaient du gaullisme.

Jean Charbonnel rejoignit donc le R.P.R. dont les thèses et discours politiques s'accomodaient fort bien d'un certain libéralisme économique[3], orientant toujours davantage cette formation politique vers la droite. Toutefois le rapprochement de Jean Charbonnel avec le R.P.R. était-il si évident ? En effet même si, comme cela fut répété à plusieurs reprises, J. Charbonnel n'accepta jamais de ratifier le programme commun au nom de la Fédération des Républicains de Progrès, le maire de Brive avait essayé de faire de son mouvement une quatrième composante de l'Union de la gauche, partageant sans doute plus de points communs avec les radicaux de gauche qu'avec les autres partis, comme le prouvent d'ailleurs les alliances conclues en 1977 et 1978, bien que leurs conceptions respectives sur l'Europe furent peu similaires. Ces tentatives de rapprochement auraient-elles pu se pérenniser ? Certains gaullistes de gauche ont rejoint les rangs de la gauche, à l'instar par exemple d'Edgard Pisani[4] qui siégea en tant que sénateur socialiste à partir de 1974 ou Jacques Debû-Bridel et Dominique Gallet soutenus par le P.C.F., sans oublier Michel Vauzelle[5], ancien membre de l'équipe du Premier ministre J. Chaban-Delmas, qui adhéra au Parti Socialiste au milieu des années 1970.
N'est-ce pas le secrétaire général de la Fédération des Républicains de Progrès de la Corrèze, M. Guy Chapelle, qui en 1978 indiquait que J. Charbonnel était « […] favorable aux grandes idées généreuses de la gauche française, ayant toujours lutté pour son unité […] »[6] ? La position de M. Chapelle, lui qui fut conseiller municipal délégué à Brive de 1977 à 1983, élu sur la liste de rassemblement aux côtés des radicaux de gauche, propose une approche originale de ce qu'aurait pu

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, pp. 271-272.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 294.
3. LACHAISE Bernard. " Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité ". In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N° 44, octobre-décembre 1994, pp. 25-30, p. 27. URL : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1994_num_44_1_3107> (consulté le 15-09-2014).
4. Edgard Pisani (1918-2016) participe à la prise de la Préfecture de Police de Paris le 19 août 1944 et devient le plus jeune Sous-Préfet de France en 1944. Il poursuit sa carrière dans la Préfectorale, puis devient sénateur de Haute-Marne (1954-1961) où il appartient au groupe de la Gauche démocratique et du Rassemblement des gauches républicaines, puis au groupe socialiste. Il est aussi conseiller général de Maine-et-Loire (élu en 1964 et 1965), puis maire de Montreuil-Bellay (1965-1975), député U.D. Vè du Maine-et-Loire (1967-1968). Il fut ministre de l'Agriculture du 21 août 1961 au 8 janvier 1966, ministre de l'Equipement du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967, puis ministre de l'Equipement et du Logement du 7 au 28 avril 1967, après avoir démissionné par refus de voir Georges Pompidou gouverner par ordonnances. Il rejoint le P.S. en 1974 et redevient sénateur de Haute-Marne (1974-1981), puis sera ministre de la Nouvelle-Calédonie du 21 mai au 15 novembre 1985. De 1986 à 1992, il est chargé de mission auprès du président de la République.
5. Michel Vauzelle (1944-) a été chargé de mission au cabinet de Jacques Chaban-Delmas avant de rejoindre le P.S. en 1976. Il fut conseiller municipal d'Arles (1977-2001), maire d'Arles (1995-1998), porte-parole de la présidence de la République (1981-1986), député des Bouches-du-Rhône (1986-1993, 1997-2002, 2007-2012), conseiller général et vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône (1992-1998), président du Conseil régional P.A.C.A. (1998-2015).Il fut ministre de la Justice du 2 avril 1992 au 29 mars 1993.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 236, *La Montagne*, n° 19.482, 11 mars 1978, p. 5.

être le parcours de Jean Charbonnel s'il avait accepté de s'unir définitivement à la gauche[1]. En effet, selon lui, les idéaux progressistes qui caractèrisent le gaullisme, donnent à « ce système de pensée, de volonté et d'action » un ancrage à gauche. Dès lors, Jacques Chirac incarnant une forme de néo-gaullisme enfermée à droite, bien loin des idéaux gaulliens, Jean Charbonnel aurait dû accepter de s'allier à la gauche. Dès lors, en 1979, le vote de J. Charbonnel en faveur de la majorité départementale sortante demeure incompréhensible aux yeux de M. Chapelle, la Fédération des Républicains de Progrès étant à gauche de par son opposition au programme du R.P.R. Cette vision d'un homme qui occupa des fonctions exécutives au sein de la F.R.P. est intéressante à exposer car elle atteste de la difficulté à classer J. Charbonnel sur l'échiquier politique. Seule sa foi dans le gaullisme paraît incontestable tant il a voulu s'élèver au-delà des rivalités politiciennes et proposer un discours progressiste qui permette au pays de réaliser les réformes nécessaires.

Vinrent les élections présidentielles de mai 1981. Au premier tour de ces élections, la Corrèze vote majoritairement en faveur de Jacques Chirac qui obtient dans son fief 41,43% des suffrages devant Georges Marchais (21,81% des voix) qui s'offre le luxe de devancer François Mitterrand (20,53%) de plus de 2.000 voix. Ce score reflète bien la nature politique du département, balancé entre un radicalisme modéré incarné par Jacques Chirac et un communisme plus intransigeant. Valéry Giscard d'Estaing ne réalise que 9,17% des voix en Corrèze, ce qui n'est guère étonnant dans un département où l'U.D.F. est quasimment inexistante et ne peut survivre que si elle se rallie à J. Chirac. Au second tour, François Mitterrand triomphe largement en Corrèze avec 59,74% des suffrages exprimés.

Pour ces élections, Jean Charbonnel fit un choix étonnant aux yeux des Corréziens en décidant de soutenir la candidature de Michel Debré. En effet, il avait averti amicalement Jacques Chirac du risque que ce dernier prenait s'il se portait candidat à la fonction suprême, considérant qu'il ne pourrait pas être élu cette fois-ci. De plus, la candidature chiraquienne contre celle de Valéry Giscard d'Estaing pourrait favoriser la victoire du socialiste F. Mitterrand, considérée par le maire de Brive comme une menace potentielle à l'encontre de la Vè République. Même si Michel Debré ne pouvait pas gagner, l'objectif , selon le maire de Brive, était de faire en sorte que Michel Debré fasse le meilleur score possible pour contraindre Valéry Giscard d'Estaing à tenir compte des ses volontés au second tour.
Toutefois J. Charbonnel ne fut pas exclu du R.P.R., ce soutien à Michel Debré ne pouvant être considéré comme un crime de lèse majesté, lui qui fut le premier chef de gouvernement de Charles de Gaulle. Cependant, à l'échelle locale, Jean Charbonnel devait en faire les frais puisque de nouveau candidat pour les élections législatives de 1981, il dut s'accommoder de la présence d'un candidat chiraquien sur sa droite.

En fait, Jean Charbonnel va devoir se confronter à une élection primaire. En effet, se présentant sous les couleurs de l'Union pour la Nouvelle Majorité (U.N.M.), rassemblement de circonstance organisé par le R.P.R. et l'U.D.F.[2], Jean Charbonnel doit affronter un autre candidat de l'U.N.M., proche de Jacques Chirac, André Desthomas, qui indique disposer également de l'investiture R.P.R. Toutefois Jean Charbonnel rappelle qu'il est lui aussi membre du R.P.R. : « M. Jean Charbonnel et Pierre Bounaix, candidats de l'U.N.M. dans la circonscription de Brive tiennent à rappeler qu'ils ont reçu l'investiture des deux formations qui composent l'U.N.M., c'est-à-dire le R.P.R. et l'U.D.F. »[3]. Nous remarquons que Jean Charbonnel devient de plus en plus gênant pour le R.P.R. En effet, malgré le rapprochement avec Jacques Chirac, il est difficile d'oublier les épisodes qui ont séparé les deux hommes depuis 1974. Cependant Jean Charbonnel demeure une pièce maîtresse pour le

1. Entretien avec M. Chapelle, le 12 septembre 2014.
2. MASSART Alexis, *L'Union pour la Démocratie Française (UDF)*. Paris, L'Harmattan, 1999, p. 236.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.653, 6 juin 1981, p. 7.

R.P.R. au sein de la circonscription briviste et c'est pourquoi ce parti se range derrière lui : le maire de Brive s'appuie sur un électorat fidèle auquel devrait s'agréger un électorat typique de droite, celui-là même qui lui a manqué lors des élections législatives de 1978. Mais parallèlement, Jacques Chirac ne peut pas se ranger corps et âme derrière Jean Charbonnel car ce serait montrer son influence limitée à Brive. De plus, si André Desthomas parvenait à devancer Jean Charbonnel dès le premier tour des élections législatives, cela permettrait au clan chiraquien de marginaliser définitivement le maire de Brive et de s'appuyer sur ses propres forces. C'est alors que la candidature d'André Desthomas est présentée en ces termes, par Jean Pourty, responsable régional, délégué et chargé de mission du R.P.R. : « Nous ne souhaitons pas entrer en conflit avec Jean Charbonnel […]. Nous souhaitions un candidat, nous l'avons, c'est André Desthomas, fils et petit-fils de cheminots brivistes, ami personnel de Jacques Chirac, et c'est avec lui, qui est un parfait Corrézien, que nous entendons maintenant reprendre le siège au candidat communiste »[1]. Cette déclaration est intéressante car elle indique la méfiance à l'égard de Jean Charbonnel, qui ne serait pas un véritable Corrézien contrairement à André Desthomas, sans oublier que l'élection de Jacques Chaminade en 1978 relèverait de la responsabilité du maire de Brive.

André Desthomas va bénéficier de soutiens nombreux durant cette campagne. Jacques Chirac le soutient personnellement, indiquant aux militants lors d'une réunion électorale à Tulle : « Le 14 juin, aucune voix ne doit manquer à André Desthomas et Jean Gramond, qui sont nos candidats dans la circonscription de Brive »[2]. De même les délégués R.P.R. de l'arrondissement de Brive se rangent derrière André Desthomas[3] tout comme l'U.D.F. qui reproche toujours à Jean Charbonnel d'avoir contribué au succès du candidat communiste, trois ans plus tôt : « Les trois composantes du mouvement, parti républicain, C.D.S. et radicaux ont été unanimes à considérer que M. Desthomas était le plus qualifié pour faire échec à la coalition socialo-communiste …[...]. L'union de tous permettra au second tour de reprendre le siège de la circonscription briviste qui, en 1978, n'aurait jamais dû échoir au parti communiste »[4]. Stanislas Filliol, le candidat chiraquien malheureux en 1978, se range bien évidemment derrière André Desthomas, l'esprit de vengeance à l'encontre de Jean Charbonnel jouant à fond[5].

Cependant le maire de Brive bénéficie également du soutien d'un comité de campagne, présidé par Mme Michelet, l'épouse d'Edmond Michelet, et dont fait partie le président du Conseil général, Georges Debat[6]. Surtout, il profite du ralliement du sénateur Georges Mouly, qui se reconnaît volontiers dans le parcours de Jean Charbonnel et qui se définit lui-même comme un socialiste humaniste : « il faut à son service [de la France] des hommes de progrès, mais des hommes qui sachent dire non aux excès et à l'aventure : ancien secrétaire d'Etat à la Coopération, ancien ministre de l'Industrie, partisan " incorrigible " de la participation, Jean Charbonnel est l'homme d'expérience qu'exige la situation »[7]. Cet appel de Georges Mouly en faveur de Jean Charbonnel est à considérer sérieusement : le parcours de Georges Mouly n'est pas dénué de sens. Adjoint au maire socialiste de Tulle, Jean Montalat, Georges Mouly le remplace comme maire de la Préfecture corrézienne en 1971 après son décès accidentel. Jean Montalat avait quitté le Parti Socialiste en 1969, refusant qu'un accord programmatique puisse être conclu avec les communistes. Son successeur, Georges Mouly, marche dans ses pas et se rapproche de Jacques Chirac[8], notamment à partir de 1974 après avoir appelé à voter en faveur de Valéry Giscard d'Estaing, tout en refusant la bipolarisation de la vie politique[9]. Georges Mouly a donc connu un parcours politique presque semblable à celui de Jean

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.650, 3 juin 1981, p. 7.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.656, 9 juin 1981, p. 6.
3. Même référence.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.658, 11 juin 1981, p. 6.
5. Même référence.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.652, 5 juin 1981, p. 7.
7. Même référence.
8. Entretien avec M. Jean-Pierre Vigier, le 4 mai 2015.
9. SOULIER Régis, *Vie politique locale […]*, p. 175.

Charbonnel, à la seule différence qu'il n'a jamais été affaibli par le maire de Paris, sans doute parce que malgré sa grande compétence, il n'avait pas les moyens pour faire de l'ombre à Jacques Chirac, contrairement à Jean Charbonnel[1]. Ce soutien de G. Mouly montre donc qu'il existait en Corrèze de réels espoirs pour fonder un courant progressiste. D'ailleurs après l'élection au Sénat de M. Mouly en 1980, Jean Charbonnel n'hésite pas à se réjouir de « la victoire de Georges Mouly qui est bien au creuset d'une tradition de gauche en Corrèze », et c'est pourquoi « le nouveau rassemblement gaulliste doit se faire avec les modérés et les socialistes pour l'avenir de Brive et de la France »[2].

Pour entrer dans cette campagne électorale, Jean Charbonnel se présente de nouveau comme un candidat de centre-gauche et revendique sa volonté de créer une majorité de progrès comme lors des échéances électorales de 1978 : « Depuis 1974, j'ai travaillé à ce qu'il y ait une nouvelle majorité. Il fallait une alternance, mais je la souhaitais différente. J'espérais qu'elle se ferait au sein de l'ancienne majorité. Elle ne s'y est pas faite … Je suis et je reste un gaulliste de gauche et c'est pourquoi il m'apparaît aujourd'hui comme urgent de rééquilibrer vers le centre gauche, l'actuelle politique du pays »[3]. Il est intéressant pour Jean Charbonnel de continuer à se revendiquer du centre-gauche alors qu'il vient de rejoindre le R.P.R., dont l'électorat se situe plutôt à droite. En effet, comme cela fut indiqué dans les pages précédentes, alors que 30% des délégués du R.P.R. se disaient de centre-gauche en 1978, ils ne sont plus que 2% en 1984[4], ce qui révèle qu'à partir de la victoire de François Mitterrand il est difficile de se revendiquer de cette tendance au sein du principal parti d'opposition. Toutefois, Jean Charbonnel reste fidèle à ses convictions de gaulliste, ce qui reste sa caractéristique principale. Comme en 1978, il souhaite incarner une majorité progressiste qui puisse réunir des élus autour d'un projet fédérateur pour le pays. Mais en ligne de mire, ce sont toujours les idéaux gaullistes qu'il faut incarner, comme il le proclamait en 1978 dans sa profession de foi : sauvegarde de l'indépendance nationale, recherche de la justice sociale. C'est d'ailleurs pour cela qu'il reprend, dans sa nouvelle profession de foi pour 1981, ces arguments et propositions : « C'est pourquoi nous nous engageons, si nous sommes élus : à défendre les libertés démocratiques contre toutes les entreprises qui les mettraient en cause […], à dégager, dans les plus brefs délais, les voies d'un progrès économique et social véritable […] »[5]. Sa revendication d'appartenance au centre-gauche s'explique alors par ses convictions réformistes et progressistes, car il ne se reconnaît ni dans la droite chiraquienne qui a dévoyé l'esprit du gaullisme ni dans l'Union de la gauche puisqu'il en refuse le programme. Ce centre-gauche c'est donc sa façon de défendre un gaullisme qui n'a pas oublié les grands objectifs sociaux du général de Gaulle, et correspond aussi à un positionnement purement contextuel. Le principal opposant socialiste au maire de Brive, M. Jean-Claude Cassaing, va bien au contraire considérer que la position de J. Charbonnel n'est pas sincère : « Jean-Claude Cassaing a laissé comprendre que " la déviance de Jean Charbonnel vers un centre-gauche n'était pas une attitude crédible et qu'il ne fallait pas la prendre en compte" »[6].

1. Entretien avec M. Jean-Ulric Cillard, le 14 août 2014.
2. Témoignage de M. Georges Mouly, daté du 19 août 2014.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.650, 3 juin 1981, p. 7.
4. BRECHON Pierre, DERVILLE Jacques, LECOMTE Patrick. L'univers idéologique des cadres RPR […], p. 684.
5. Internet Archive. Législatives 1981 (Corrèze, 2è circonscription) : profession de foi du 1er tour. <https://archive.org/stream/EL134L198106019021PFPdfmasterocr/EL134_L_1981_06_019_02_1_PF_pdfmasterocr_djvu.txt> (consultation le 28-11-2015).
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.651, 4 juin 1981, p. 7.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Chaminade (P.C.F.) | Cassaing (P.S.) | Chicote (Ecol.) | Charbonnel (U.N.M.) | Desthomas (U.N.M. R.P.R.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 42.418 | 31.685 | 31.316 | 7739 | 10341 | 414 | 8127 (25,9%) | 4695 |
| AYEN | 6118 | 4814 | 4766 | 1563 | 1255 | 38 | 1107 (23,2%) | 803 |
| BEAULIEU | 3940 | 3029 | 2999 | 474 | 1233 | 88 | 713 (23,8%) | 541 |
| BEYNAT | 2762 | 2098 | 2073 | 444 | 858 | 14 | 435 (21%) | 322 |
| DONZENAC | 7039 | 5610 | 5541 | 1667 | 1593 | 46 | 1349 (24,3%) | 886 |
| JUILLAC | 4207 | 3266 | 3232 | 1088 | 985 | 31 | 682 (21,1%) | 446 |
| LARCHE | 5416 | 4298 | 4256 | 1317 | 1263 | 57 | 914 (21,5%) | 705 |
| MEYSSAC | 4259 | 3417 | 3380 | 658 | 1199 | 43 | 825 (24,4%) | 655 |
| Totaux | 75.964 | 58.170 | 57.471 | 14.950 | 18.727 | 591 | 14.210 (24,7%) | 8993 |

Résultats électoraux du 1er tour des élections législatives de 1981 par cantons
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.662, 15 juin 1981, p. 9)

Cette élection se déroule, précisons-le, dans un contexte particulier, puisqu'elle a été organisée à la suite d'une dissolution opérée par François Mitterrand, fraîchement élu président de la République, qui ne voulait pas s'encombrer de la majorité de droite élue en 1978. Cette élection ayant lieu près d'un mois après la victoire du candidat Mitterrand à la présidentielle, la gauche paraît susceptible d'emporter ces élections législatives pour la première fois sous la Vè République.
C'est ainsi que les résultats de la circonscription de Brive sont intéressants à analyser, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que la gauche socialo-communiste arrive en effet en tête de ce scrutin avec 33.677 voix, ce qui confirme l'avance prise par F. Mitterrand en 1981 dans la circonscription, puisqu'il distançait de plus de 4.000 voix la droite giscardienne. Ainsi, les électeurs ont renouvelé leur confiance aux forces de gauche, comme bon nombre de Français.
Deuxièmement, le député communiste sortant n'arrive pas en tête de ces élections, devancé de 3.777 voix par le concurrent socialiste, alors qu'en 1978 le contraire s'était produit, le candidat communiste disposant de 2.503 voix d'avance sur son rival socialiste. Cela signifie donc que les électeurs font avant tout confiance à François Mitterrand et au parti socialiste plus qu'à la gauche en elle-même.
Troisièmement, le maire de Brive n'arrive qu'en troisième position, ce qui atteste du poids important pris par la gauche dans la circonscription en l'espace de quatre années. En effet, la gauche socialo-communiste a su gagner 4.090 voix depuis 1978, alors que la droite chiraquienne s'effondre puisque André Desthomas a perdu près de 12.000 électeurs qui avaient voté en faveur de Stanislas Filliol en 1978. Quant à lui, Jean Charbonnel en a gagné 2.000. Toutefois, la situation change quelque peu si nous examinons les scores du R.P.R. proprement dit, puisque ce parti gagne près de 3.000 électeurs en quatre ans, les résultats cumulés de MM. Charbonnel et Desthomas dépassant celui réalisé alors par S. Filliol.
Quatrième conclusion : nous voyons bien à travers ces résultats que Jean Charbonnel dispose d'un véritable réseau d'électeurs dans le Pays de Brive, et qu'il parvient à en retrouver certains lorsqu'il se présente sous une étiquette politique plutôt de droite. Ce qui vient confirmer, comme nous avions tenté de le montrer pour l'élection de 1978, que le candidat Charbonnel s'appuie avant tout sur un électorat de droite, quelles que soient les idées qu'il puisse défendre par ailleurs.

| Score réalisé en 1978 (1er tour) | Score de 1981 (1er tour) | Evolution des scores en 4 ans |
|---|---|---|
| Gauche (L.O. + P.C.F. + P.S.) : 29.587 | Gauche (P.C.F. + P.S.) : 33.677 | Gauche : + 4.090 |
| S. Filliol : 20.482 | A. Desthomas : 8.993 | Candidat chiraquien : - 11.489 |
| J. Charbonnel : 12.061 | J. Charbonnel : 14.210 | J. Charbonnel : + 2.000 |
| | | R.P.R. : + 3.000 |

Evolution des résultats de la gauche et de la droite entre les élections législatives de 1978 et 1981

Pour aborder le deuxième tour, Jean Charbonnel bénéficie du désistement d'André Desthomas en sa faveur « suivant l'accord national signé la veille du premier tour »[1]. Jacques Chirac vient même en personne lors d'une réunion électorale à Brive pour apporter son soutien à son ancien adversaire : « Chacun sait que, dans le passé, nous avons eu des divergences – quoi de plus naturel dans une démocratie – mais elles n'ont jamais entamé ce qui est essentiel »[2]. Après ces premiers résultats, J. Charbonnel semble avoir compris que les possibilités d'incarner un centre-gauche sont limitées : « […] je constate que le centre-gauche est mort avant d'être né »[3]. En effet, une large majorité socialiste se dessine peu à peu à quelques jours du deuxième tour des élections législatives. Dès lors, les chances d'existence d'un centre-gauche, qui aurait permis de se démarquer d'une gauche socialiste homogène, apparaissent bien réduites.
Jean-Claude Cassaing, de son côté, bénéficie également du retrait de Jacques Chaminade, en vertu du respect de la discipline républicaine. Sa victoire est quasiment certaine, le report de voix devant lui permettre de l'emporter avec près de 10.000 suffrages d'avance.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Cassaing | Charbonnel |
|---|---|---|---|---|---|
| Brive | 42.199 | 33.937 | 32.937 | 19.638 | 13.299 (40,4%) |
| Ayen | 6067 | 5135 | 5003 | 2955 | 2048 (40,9%) |
| Beaulieu | 3945 | 3279 | 3195 | 1820 | 1365 (42,7%) |
| Beynat | 2766 | 2323 | 2283 | 1430 | 853 (37,4%) |
| Donzenac | 7037 | 5932 | 5750 | 3512 | 2268 (39,4%) |
| Juillac | 4206 | 3480 | 3378 | 2187 | 1191 (35,2%) |
| Larche | 5416 | 4544 | 4422 | 2799 | 1623 (36,7%) |
| Meyssac | 4025 | 3560 | 3486 | 1910 | 1476 (42,3%) |
| Totaux | 75.661 | 62.190 | 60.454 | 36.251 | 24.123 (39,9%) |

Résultats du 2è tour des élections législatives par cantons

Quatorze ans après Roland Dumas, le candidat socialiste Jean-Claude Cassaing l'emportait donc avec près de 60% des voix, avec une large avance sur son concurrent : près de 12.000 voix. Cependant, il est à remarquer que le report des voix de droite s'est parfaitement effectué sur J. Charbonnel qui a bénéficié de tout l'électorat d'André Desthomas, ce qui prouve qu'un électorat lui est resté fidèle en dépit de son opposition, parfois violente, avec les chiraquiens. Toutefois, depuis 1978, le maire de Brive ne parvient plus à être majoritaire dans sa propre ville, ayant même plus de

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.665, 18 juin 1981, p. 6.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 275, *La Montagne*, n° 20.666, 19 juin 1981, p. 8.
3. Même référence.

6.000 voix de retard sur le candidat socialiste lors du second tour de 1981 : est-ce l'enjeu de l'élection qui modifie le comportement des électeurs ?

D) « L'unité réalisée » ou le mariage de raison entre chiraquiens et charbonnéliens (1982-1990)

a) Quand les chiraquiens soutiennent Jean Charbonnel

Ce vendredi 5 mars 1982, la majorité départementale peut se réjouir, puisque Jacques Chirac, pour la deuxième fois depuis 1981, vient soutenir personnellement le maire de Brive qui se représente aux élections cantonales, dans un canton se limitant désormais à la ville de Brive, à la suite du redécoupage ayant permis la création de cinq nouveaux cantons brivistes, ce qui ne fait que renforcer le poids de Brive au sein de l'assemblée départementale. Cette nouvelle création ne contente pas totalement le maire de Brive qui depuis 1973 faisait valoir auprès du Conseil général l'augmentation démographique importante à Brive, nécessitant le passage de deux à six cantons[1]. Toutefois, cela pouvait permettre à J. Charbonnel d'accroître son influence politique au Conseil général en cas de victoire de ses proches.
C'est à l'occasion de cette réunion électorale que Jean Charbonnel vante « l'unité réalisée »[2] prouvant par là même qu'il a bien compris que les raisons de s'associer à Jacques Chirac sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Nous avons déjà indiqué que M. Charbonnel avait délaissé sa fonction de délégué général du R.P.R., ce parti ne lui donnant guère les moyens de l'exercer comme il le souhaitait. Toutefois, Jean Charbonnel préfère rester au R.P.R. car il désire redevenir député afin de mieux défendre les intérêts du pays de Brive à l'échelle nationale. Or, sans soutien partisan véritable, il est très difficile de parvenir à être élu, et cela J. Charbonnel en a fait les frais en 1978. Dès lors, il envisage davantage le R.P.R. comme un appareil politique à même de l'investir comme candidat lors des prochaines échéances électives : « J'y restai [au R.P.R.] en effet, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les élections législatives venaient de me démontrer que je devais reconquérir ma circonscription, tout en assurant ma position dans la ville dont j'étais toujours le maire. Je ne pouvais pas le faire tout seul […] et [...] la majorité de mes militants et des maires amis souhaitaient que je m'appuie sur une force organisée pour mener ce combat »[3].
Bien évidemment ce soutien de Jacques Chirac n'est pas apporté uniquement à Jean Charbonnel mais bien à l'ensemble des candidats présentés par la majorité départementale sortante. D'ailleurs au cours de cette réunion, J. Charbonnel évoque les risques d'une défaite de la majorité sortante : le pouvoir serait alors entre les mains des communistes et il ne peut cautionner leur programme. C'est pourquoi, il rappelle aux électeurs présents à la réunion que voter en faveur d'un candidat socialiste ne peut favoriser, à terme, que la victoire des communistes[4].
Jean Charbonnel n'oublie certainement pas ses convictions gaullistes ni sa foi dans la constitution d'un courant progressiste qui pourrait très bien trouver à s'exprimer au sein du Conseil général : « C'est pourquoi je lance un appel solennel à tous ceux et à toutes celles qui avaient cru, aux élections présidentielles et législatives de 1981, choisir la voie du progrès et du renouveau, pour qu'ils nous rejoignent afin de dresser, ensemble, un solide barrage à la menace totalitaire qui pèse sur notre département »[5].

Ce qui est intéressant à constater durant cette campagne électorale, c'est que les adversaires d'hier se retrouvent désormais côte à côte pour battre le pavé et aller à la rencontre de la population. Ainsi, par exemple, Raymond Lacombe et René Boisserie, dont l'opposition n'était pas passée inaperçue

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 37, tome II, Conseil général, séance extraordinaire du 7 novembre 1981, pp. 29-31.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 284, *La Montagne*, n° 20.927, 7 mars 1982, p. 4.
3. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 206.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 284, *La Montagne*, n° 20.927, 7 mars 1982, p. 4.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 284, *La Montagne*, n° 20.933, 13 mars 1982, p. 8.

lors des élections cantonales de 1976, se présentent sous les mêmes couleurs, dans des cantons toutefois différents.

Au soir du premier tour, dans son nouveau canton, Jean Charbonnel peut savourer sa victoire, ayant obtenu 60,5% des voix devant trois autres candidats. Depuis 1970, il a remporté toutes les élections cantonales au premier tour de scrutin.

Cependant, le deuxième tour annonce une défaite au goût amer pour la majorité départementale sortante. Le même scénario qu'en 1979 se reproduit : il y a autant de conseillers généraux de droite que de gauche. Cependant, cette fois-ci, le doyen d'âge M. Debat, s'est fait battre dans son canton de Beynat. C'est donc le communiste M. Boucheteil qui devenait président du Conseil général en tant que nouveau doyen d'âge.
De même à Brive, le succès de Jean Charbonnel est très vite terni par la victoire de la gauche. Sur les cinq cantons brivistes, deux sont remportés par les candidats de l'ex-majorité, MM. Charbonnel et Lacombe, alors que les trois autres sont répartis entre le communiste Jacques Chaminade et les socialistes Jean-Claude Cassaing et Claudine Labrunie. La gauche restait donc majoritaire à Brive depuis 1981, ce qui ne semblait pas de bon augure pour J. Charbonnel à un an des élections municipales.
De son côté le fidèle adjoint au maire de Brive, M. Boisserie, échouait dans le canton de Malemort bien qu'étant en tête au soir du premier tour devant le candidat socialiste, mais en retard sur l'ensemble de la gauche.
Ce revers du R.P.R et de l'U.D.F. en Corrèze n'empêchait pas les deux formations de s'emparer de sept nouveaux Conseils généraux, et donc d'en diriger désormais cinquante-huit[1].
Les élections municipales de 1983, à Brive, ne devaient pas susciter les mêmes passions que celles de 1977, où le paysage politique local avait été profondément bouleversé, du fait de la présence d'une liste R.P.R. qui souhaitait disputer au premier magistrat de la commune sa position de maire indétrônable.
Pour ces élections municipales de 1983, Jean Charbonnel bénéficie de l'investiture R.P.R. et de la présence sur sa liste de membres de l'U.D.F. Comme à son habitude, Jean Charbonnel a voulu opérer un large rassemblement, symbolisé par l'intitulé de la liste : Union pour Brive. Ce n'est donc pas *stricto sensu* une liste de droite puisque des personnalités sans étiquette ou des hommes de centre-gauche s'y retrouvent, d'autant plus que Jean Charbonnel sait s'exonérer de l'étiquette R.P.R., comme le prouve toujours son discours progressiste. Lors de la présentation de sa liste, Jean Charbonnel s'en réfère à « " un fonds politique régional " dans lequel la France va peut être se retrouver. Je pense à Michelet, à Queuille, à Chapelle, à leur action dans ce paysage si particulier en Limousin. Il est clair que leur action a toujours été guidée par une volonté de rassembler ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas … »[2]. Ces références ont pour but d'accroître la légitimité de J. Charbonnel qui espère ainsi apparaître comme l'héritier politique de ces hommes. Nul doute que J. Charbonnel puisse s'inscrire dans les pas d'Edmond Michelet, gaulliste s'il en fût, et qui contribua à son succès lors des élections législatives de 1962. De même, Henri Chapelle, l'ancien maire radical de Brive, se rangea très vite aux côtés de J. Charbonnel pour assurer son succès en 1962 : il n'est donc pas anodin que le maire de Brive puisse souligner son sens du rassemblement. Toutefois, la référence à Henri Queuille apparaît plus surprenante, tant le comportement des deux hommes semble peu convergent : la conciliation radicale n'étant pas tout à fait l'apanage du gaullisme. Mais il est vrai que Henri Queuille et Jean Charbonnel ont su se retrouver dans la fidélité consacrée à leur terre d'élection et dans ce besoin d'agir pour quiconque le leur demandait.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 284, *La Montagne*, n° 20.943, 23 mars 1982, p. 1.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 296, *La Montagne*, n° 21.286, 2 mars 1983, p. 7.

L'ancien international de rugby, Amédée Domenech, président de la fédération départementale du Parti radical valoisien, ne semble pas totalement en accord avec l'idée de rassemblement telle qu'elle est pratiquée par le maire de Brive. En effet, A. Domenech, qui s'est toujours reconnu en Jacques Chirac, selon ses propos, va également concevoir sa propre liste. Déjà en 1982, il avait présenté des candidats aux élections cantonales, sans bénéficier de l'investiture de la majorité départementale, et était lui-même en lice dans le canton de Brive-Nord-Est contre Raymond Lacombe. C'est alors que l'on découvrait les limites de son chiraquisme, car il prenait ainsi le risque de faire perdre les candidats de J. Chirac. Ce que M. Domenech ne pardonne pas à Jean Charbonnel c'est de ne pas avoir représenté sa famille politique sur sa liste : « Ce que nous reprochons au maire de Brive, c'est de n'avoir pas su inclure dans sa liste notre sensibilité et celle de nos amis, car nous étions prêts à effacer le passé »[1]. Avouons que ce grief est difficile à envisager étant donné que Jean Charbonnel va bénéficier du soutien de l'ancien maire radical de Brive, Roger Courbatère[2], et qu'il s'est précisément référé à l'esprit de rassemblement cher aux radicaux tels Henri Queuille ou Henri Chapelle. Notons toutefois que Georges Yan, conseiller municipal sortant, élu en 1977 aux côtés de J. Charbonnel, est candidat en sixième position sur la liste d'Amédée Domenech.

Au nom de la gauche, Jean-Claude Cassaing va conduire la liste Brive majorité présidentielle qui s'en prend aussi à la composition de la liste Charbonnel mais pas pour les mêmes raisons qu'Amédée Domenech. Ce que le député socialiste critique c'est le renouvellement des listes conduites par J. Charbonnel à chaque scrutin municipal, ce qui démontrerait toute l'autorité d'un maire qui n'admet pas d'être contesté par les siens et donc est obligé de reconstituer des listes à chaque scrutin. René Sermadiras, conseiller municipal sortant élu sous la bannière radical de gauche en 1977 décide de changer de liste pour figurer sur celle de J.-C. Cassaing, même s'il n'est pas en position éligible.

Cependant cette campagne électorale apparaît bien terne en comparaison de celle qui s'est déroulée six ans plus tôt. Les oppositions ne sont plus aussi exacerbées que par le passé, les chiraquiens ne regimbant pas devant le fait d'avoir à soutenir une nouvelle fois J. Charbonnel.

Avec 52,3% des suffrages, Jean Charbonnel parvenait à remporter ces élections et à disposer de trente-cinq élus sur sa liste, contre neuf pour la liste socialo-communiste avec 41,8% des voix et un seul élu pour la liste d'union d'opposition républicaine de A. Domenech (5,9%). En effet, pour la première fois sous la Vè République, une opposition municipale était représentée dans les conseils municipaux des villes de plus de 30.000 habitants, car auparavant la loi électorale permettait à la liste ayant obtenu la majorité absolue au premier tour ou relative au second, de disposer de tous les sièges à pourvoir. Désormais le principe de la proportionnelle est appliqué.
La liste Union pour Brive parvenait à se hisser en tête de quatre des cinq cantons brivistes, prouvant par là-même que les électeurs n'accordaient pas la même importance à l'enjeu des municipales ou cantonales.

En 1983, parmi les trente-quatre colistiers élus de J. Charbonnel, nous remarquons que deux d'entre eux ont participé à toutes les campagnes municipales, aux côtés de J. Charbonnel, depuis 1965 : il s'agit de MM. Alibert et Vergne. En revanche, trois de ses élus ont participé à ses listes de 1965 à 1971 : MM. Alibert, Lacombe et Vergne, énumération à laquelle nous pourrions rajouter M. Valette, candidat en 1965 et 1971, mais pas en 1966. L'alliance avec les radicaux de gauche conduit à disperser MM. Lacombe et Valette qui ont préféré se présenter sur la liste R.P.R. en 1977. Leur retour en 1983 aux côtés de Jean Charbonnel, alors investi par le R.P.R., prouve bien que la large ouverture de 1977 ne les avait pas convaincus. En revanche, onze colistiers de 1977 se retrouvent de

1. Même référence.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 296, *La Montagne*, n° 21.288, 4 mars 1983, p. 8.

nouveau élus en 1983 dont cinq avaient été candidats pour la première fois en 1977, parmi lesquels nous distinguons deux radicaux de gauche : MM.Maury et Pascaloux. Leur fidélité à Jean Charbonnel l'a donc emporté sur les logiques partisanes et politiciennes. En revanche, Jean Dupuy, candidat en 1965, 1966 et 1971 avec J. Charbonnel et ce malgré les sollicitations de ce dernier, qui lui offrait la deuxième place sur sa liste, refuse d'être de nouveau candidat à ses côtés, par respect pour ses électeurs de 1977 qui ne comprendraient pas qu'après avoir condamné le cheminement vers la gauche du maire de Brive, il revienne avec lui en 1983, même si Jean Dupuy entend le soutenir, respectant profondément l'homme[1]. C'est alors que l'épouse de M. Dupuy, Mme Monique Dupuy se laisse convaincre et accepte de figurer sur la liste pour les élections municipales de 1983 et deviendra ainsi adjointe durant deux mandats[2].

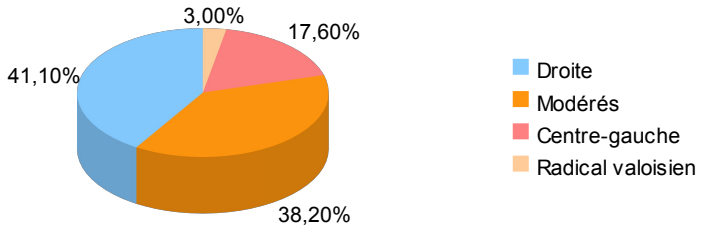


Répartition des colistiers élus de la liste Union pour Brive selon leur sensibilité politique

Le fait que la liste conduite par J. Charbonnel soit investie par le R.P.R. se ressent sur la composition, puisque 41,10% des colistiers élus en 1983 appartiennent à la droite : c'est la première fois depuis 1965 que la droite occupe une telle part sur une liste charbonnélienne, même si les candidats non encartés et se mêlant peu de politique restent en bonne place (38,2%). Les candidats de centre-gauche occupent une part non négligeable, ce qui atteste que malgré l'étiquette R.P.R., Jean Charbonnel a continué à être fidèle à sa ligne politique gaulliste et qu'il ne s'est en rien enfermé à droite. Quelque part cette composition reflète la sociologie électorale briviste mais aussi le parcours de J. Charbonnel qui dispose donc d'une base électorale de droite et défend un programme empreint d'un discours social, qui peut attirer certains sympathisants du centre-gauche.

b) Quand Jacques Chirac et Jean Charbonnel sont candidats sur la même liste

En 1986 avaient lieu le renouvellement du mandat des députés ainsi que les premières élections régionales au suffrage universel. De même le type de scrutin pour les élections législatives était modifié puisque pour la première fois sous la Vè République, le scrutin proportionnel remplaçait le scrutin uninominal à deux tours, les députés étant désormais élus dans une unique circonscription départementale.

C'est ainsi qu'en Corrèze, trois mandats de députés restaient à pourvoir et que cinq listes de cinq candidats chacune, qui comprenaient donc d'éventuels remplaçants, devaient participer à cette élection. Parmi elles, il y avait une liste d'opposition R.P.R. composée dans l'ordre par Jacques Chirac, Jean Charbonnel, Jean-Pierre Bechter qui fut député de la Corrèze de 1978 à 1981, Annie Lhéritier et Jacques Labrousse [voir annexe n° 10].
Il y avait aussi une liste socialiste emmenée par le député sortant, Jean-Claude Cassaing, François Hollande, Pierre Diederichs, Bernadette Bourzai et Eugène Chauchard.
Le Parti Communiste Français conduisit sa liste avec Jean Combasteil, député sortant et maire de Tulle, suivi par Jacques Chaminade, Christian Audouin, Nicole Grelet et Maurice Labrousse.
Puis le Mouvement pour un Parti des Travailleurs ainsi que le Front National élaborèrent chacun

1. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
2. Entretien avec Mme Monique Dupuy, le 31 mars 2015.

leur propre liste.

Il convient de souligner que le journal chiraquien *L'Essor du Limousin* consacra le grand retour de Jean Charbonnel sur le devant de la scène politique corrézienne puisque depuis 1973, le maire de Brive était volontairement occulté ou sinon dénigré, comme lorsqu'il eût à affronter des rivaux chiraquiens en 1977 et 1978.
C'est d'ailleurs Jean Charbonnel qui lance à Beynat cette campagne pour les élections législatives en fustigeant de manière assez acerbe le choix du scrutin proportionnel. Il ne faut jamais perdre de vue qu'à chaque campagne électorale, Jean Charbonnel ne se contente pas d'aller à la rencontre des gens et de tenter de répondre à leurs besoins. C'est également un homme de propositions. En 1962, Jean Charbonnel expose point par point comment il entend servir la politique du Général de Gaulle et comment il souhaite pérenniser le fonctionnement des institutions de la Vè République ; en 1967, il se concentre sur les problèmes agricoles, bien que Roland Dumas ait plus proposé que lui en ce domaine ; en 1968, il insiste sur les moyens à adopter pour rétablir la justice et l'ordre social ; en 1973, il se bat pour l'expansion économique du Pays de Brive ; en 1978, il souhaite constituer une majorité de progrès qui puisse infléchir la politique libérale de Valéry Giscard d'Estaing ; en 1981, il essaie encore d'incarner, tant bien que mal, un centre-gauche qui pourrait servir de passerelle entre les hommes de gauche comme de droite souhaitant défendre les intérêts essentiels de la France. Durant cette campagne de 1986, Jean Charbonnel souligne le risque qu'encourt le pays à cause du système de la proportionnelle, le risque étant qu'aucune majorité parlementaire convainquante ne sorte des urnes comme sous la IVè République. D'ailleurs il est à préciser que Jean Charbonnel fut à l'origine de la création de la Convention pour la Défense des institutions de la Vè République qui militait en faveur du retour du scrutin majoritaire, la possibilité de la cohabitation étant à proscrire, J. Charbonnel respectant ici parfaitement la parole du Général de Gaulle prononcée lors de la conférence de presse du 31 janvier 1964 : « Il ne faut pas qu'il y ait de dyarchie au sommet ». Il est intéressant de constater que *L'Essor du Limousin* puisse citer, certes subrepticement, le rôle joué par cette Convention à travers ses pages, tant ce journal n'aime pas évoquer les organisations concurrentes du R.P.R. : « " Il faut rétablir le scrutin majoritaire ". C'est ce qu'a notamment déclaré, samedi à Paris, M. Jean Charbonnel, président fondateur de la **Convention pour la défense de la Vè République,** à l'issue d'une réunion d'études dont le thème était : " faut-il réformer la constitution ? " »[1].
Même si ce sujet de la cohabitation est souvent repris par J. Charbonnel puisqu'il représente 23% des articles de *L'Essor du Limousin* et de *La Montagne* publiés entre le 12 décembre 1985 et le 14 mars 1986, nous pouvons constater que les prises de parole de l'ancien ministre concernent des sujets différents : 41% des articles reviennent sur les critiques parfois violentes à l'égard de la gestion socialiste locale mais plus souvent nationale ; 9% font part de ses récréminations à l'encontre des faveurs du gouvernement socialiste accordées à des personnes proches du pouvoir ; 9% explicitent le choix de J. Charbonnel de se démarquer de la droite, et enfin 9% reviennent sur l'héritage gaulliste revendiqué. Les 14% d'articles restants abordent des thèmes divers qui ne peuvent être regroupés sous un intitulé précis. Ainsi, à travers ces articles nous retrouvons bien la personnalité de Jean Charbonnel : il envisage toujours son combat sous le regard du gaullisme ; il cherche à se situer au-delà des clivages partisans, l'idée d'appartenance à la droite étant contestée ; puis il défend ardemment l'héritage institutionnel. Toutefois, ce qui peut surprendre ce sont les charges portées à l'encontre de la gouvernance socialiste. Critiques qu'il renouvèle à plusieurs reprises, puisque il est possible de lire dans les pages de son journal *Le Pays de Brive*, d'ailleurs sous-titré, journal de l'opposition républicaine : « Le socialisme a semé … nous récoltons … nouvelle pauvreté, inflation, dette, insécurité […] »[2]. Certes, le P.S. n'a jamais épargné J. Charbonnel, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, condamnant sans cesse les actions du député,

1. Archives municipales de Brive, cote 8 C 9, *L'Essor du Limousin*, n° 648, 12 décembre 1985, p. 9.
2. Archives municipales de Brive, cote 7 C 92, *Le Pays de Brive*, n° 83, mars 1986, pp. 4 et 5.

du conseiller général, du ministre ou du maire. Mais J. Charbonnel avait pourtant tenté un rapprochement sincère avec les forces de gauche. Cependant l'incapacité du P.S. et de la F.R.P. à s'entendre, ainsi que les atermoiements de François Mitterrand depuis 1981, font de J. Charbonnel un opposant à la politique menée. Aussi n'est-ce pas un hasard s'il accepte de se présenter aux côtés de Jacques Chirac sous le titre de l'Union de l'opposition républicaine. D'ailleurs Jean Charbonnel justifie ainsi sa candidature : « Mais j'ai considéré qu'il était de mon devoir de m'efforcer de redevenir le député de la Corrèze en raison de la gravité de la situation politique, économique et sociale que connaissent la France et, en particulier, notre région »[1].

Pour autant, le comportement de J. Charbonnel ne peut être taxé d'opportunisme et présente une cohérence certaine. N'oublions pas, qu'en dépit des thèmes de campagne, J. Charbonnel a essentiellement bénéficié d'un électorat de droite, comme cela a pu être analysé plus haut. Même s'il s'est toujours référé à un discours progressiste, il ne faut pas oublier que lorsqu'un candidat de droite est éliminé lors d'un premier tour de scrutin, comme M. Laroche en 1962 ou M. Bardèche en 1973, leurs voix profitent presque entièrement à J. Charbonnel au second tour. De même, la victoire de J. Charbonnel en 1977 est acquise, au second tour, grâce aux voix du candidat R.P.R. Jean Dupuy, alors qu'en 1978, près de 10.000 électeurs de J. Charbonnel, soit 83% de ses électeurs du premier tour, votent en faveur de S. Filliol (R.P.R.) au second tour. Le fait de s'associer à un homme, J. Chirac, qui finalement dispose d'un électorat similaire n'est pas dénué de sens, d'autant plus que pour peser dans la prise de décisions, la nécessité de détenir un mandat national est presque impérative.

Ses compagnons de route ou ses anciens soutiens acceptent plutôt bien cette association avec J. Chirac. René Boisserie a bien compris qu'il serait difficile pour Jean Charbonnel d'exister s'il ne profitait pas d'un appareil à sa disposition, René Boisserie ayant d'ailleurs bénéficié du soutien de J. Chirac lors des élections cantonales de 1982[2].

Alain Fraysse, responsable départemental du Parti Radical de Gauche, considère que ce rapprochement de J. Charbonnel et de J. Chirac était presque inévitable à partir du moment où les chances d'existence d'un centre-gauche indépendant s'étiolaient[3]. Seul M. Guy Chapelle, qui avait su veiller aux prédestinées de la F.R.P., s'étonne encore qu'une telle association ait pu avoir lieu, la place de M. Charbonnel devant être, selon lui, à gauche afin de correspondre à son discours progressiste[4]. Cependant, la gauche n'avait jamais véritablement offert la possibilité à J. Charbonnel de s'exprimer, F. Mitterrand cherchant plutôt à l'instrumentaliser afin de marginaliser la F.R.P., et les communistes cherchant à s'appuyer sur J. Charbonnel pour se défaire de l'influence socialiste. Seul le parti radical de gauche avait soutenu sincèrement le candidat gaulliste, mais la faiblesse du mouvement en Corrèze, disposant de peu de militants et d'une implantation mineure, ne permit pas d'aller plus loin.

Le rapprochement s'inscrivait donc dans cette nécessité de proposer une nouvelle gouvernance à la Corrèze qui depuis 1981 disposait de deux députés de gauche et qui avait eu un exécutif communiste au sein du Conseil général de 1982 à 1985. C'est ce que devait confirmer J. Charbonnel par voie de presse : « Nous combattons pour libérer notre département de la tutelle hypocrite mais omniprésente d'un parti politique sur l'administration et les services publics ; pour redresser une économie que cinq ans de règne des socialistes – d'abord associés aux communistes, ne l'oublions jamais – ont brisée […] »[5]. Cet éditorial de J. Charbonnel figure d'ailleurs en première page du journal *L'Essor du Limousin*, ce qui prouve que J. Charbonnel est peu à peu réhabilité par les instances du R.P.R. Le ton de J. Charbonnel n'est plus celui du ménagement.

Concernant les prises de position de J. Charbonnel sur le gaullisme, il souhaite montrer que les

1. Même référence, p. 3.
2. Entretien avec M. René Boisserie, 19 mai 2014.
3. Entretien avec M. Alain Fraysse, le 25 juin 2014.
4. Entretien avec M. Guy Chapelle, le 12 septembre 2014.
5. Archives municipales de Brive, cote 8 C 18, *L'Essor du Limousin*, n° 657, 13 février 1986, p. 1.

personnalités corréziennes se revendiquant du gaullisme sont nombreuses et que comme lui, elles peuvent disposer d'un ancrage à gauche : il évoque ainsi « […] la famille particulièrement riche que constitue le Gaullisme en Corrèze et qui va, du centre-droit aux confins du socialisme démocratique »[1]. La référence implicite au sénateur Georges Mouly est à souligner, d'autant plus que J. Charbonnel avait déjà indiqué que les candidatures de l'opposition pour ces élections législatives et régionales étaient « […] **tout un ensemble de sensibilités allant du centre-droit jusqu'au socialisme démocratique représenté par Georges Mouly** […] »[2]. Quant à sa volonté de se démarquer de la droite, comme l'indique 9% des articles, elle rejoint les propos tenus sur le gaullisme, puisque ce système de pensée n'est pas résolument de droite comme cela a pu être abordé précédemment.

Il est aussi remarquable que Jean Charbonnel continue à inscrire sa candidature dans un patrimoine politique local, ce qui prouve qu'il connaît bien le département : « Apportant le salut du Pays de Brive à la Haute-Corrèze, Jean Charbonnel évoqua ce pays " qui a donné tant d'hommes de gouvernement à la Nation. De Charles Spinasse à Jacques Chirac, en passant par Henri Queuille, ils ont oeuvré énormément pour la France " »[3]. La référence à Charles Spinasse peut aussi surprendre dans la bouche de J. Charbonnel, car bien qu'il respectait l'homme et les travaux menés avec qualité au Conseil général, lui qui fut son collègue au sein de cette institution de 1964 à 1976, il n'oubliait pas son vote en faveur du maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 ainsi que son implication dans des journaux collaborationnistes. Jean Charbonnel avait d'ailleurs reproché à Jacques Chirac d'avoir choisi le maire d'Egletons comme parrain de son parti, le R.P.R., lors de son lancement le 3 octobre 1976[4].

| Inscrits | Votants | Exprimés | Union de l'opposition | M.P.T.T. | P.C.F. | P.S. | F.N. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 185.132 | 159.672 | 153.151 | 76.117 (49,7%) | 1696 (1,1%) | 29.321 (19,1%) | 40.818 (26,6%) | 5199 (3,4%) |

Résultats départementaux du scrutin proportionnel du 16 mars 1986
(Archives municipales de Brive, cote 8 C 23, *L'Essor du Limousin*, n° 662, 20 mars 1986, p. 5)

C'est ainsi que le vote des électeurs permit l'élection de deux candidats R.P.R., Jacques Chirac et Jean Charbonnel, et d'un socialiste, Jean-Claude Cassaing.
Avec 35.948 voix obtenues dans l'arrondissement de Brive, le R.P.R. y réalise près de 47% de son score départemental. Cela s'explique principalement par le plus grand nombre d'électeurs habitant dans cette partie du département. Mais cela atteste également du poids déterminant de Jean Charbonnel dans le paysage politique local, qui a permis au R.P.R. d'obtenir de nombreux suffrages. C'était d'ailleurs l'une des raisons du choix de Jacques Chirac de s'allier avec Jean Charbonnel[5].

Lorsque Jean Charbonnel revient sur son succès, il rappelle le poids indiscutable du Pays de Brive dans le scrutin, soulignant ainsi toute la légitimité de sa victoire, car il est avant tout l'élu de cette région : « Ce scrutin a fait apparaître le poids décisif des votes émis dans la Ville et dans le Pays de Brive »[6]. J. Charbonnel voit aussi dans ce succès, la garantie du respect des institutions républicaines, ce qui dénote de sa cohérence puisque pendant la campagne électorale il s'était principalement engagé à protéger l'héritage républicain gaullien. Enfin, il insiste sur l'unité qui a pu

1. Archives municipales de Brive, cote 8 C 18, *L'Essor du Limousin*, n° 657, 13 février 1986, p. 8.
2. Archives municipales de Brive, cote 8 C 16, *L'Essor du Limousin*, n° 655, 30 janvier 1986, p. 5. En gras dans le texte.
3. Archives municipales de Brive, cote 8 C 21, *L'Essor du Limousin*, n° 660, 6 mars 1986, p. 21.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, pp. 317-318.
5. Entretien avec M. Philippe Nauche, le 19 mai 2014.
6. Archives municipales de Brive, cote 8 C 23, *L'Essor du Limousin*, n° 662, 20 mars 1986, p. 15.

être trouvée entre lui et J. Chirac, unité jugée indispensable pour conduire une politique oeuvrant pour le bien du pays : « Ces résultats nous démontrent que l'unité est plus que jamais à l'ordre du jour. Elle est la condition nécessaire au redressement national »[1].
Il ne faut pas oublier que parallèlement aux élections législatives, se tenaient les élections régionales. La liste d'union de l'opposition, parrainée par MM. Charbonnel et Chirac, obtient 48,36% des suffrages et sept élus corréziens. Toutefois, à l'échelle du Limousin, la gauche parvient à disposer d'une majorité, privant le R.P.R. et l'U.D.F. de la présidence de l'assemblée.

c) 1988 ou l'amorce d'une nouvelle scission entre le gaullisme charbonnélien et le néo-gaullisme chiraquien

L'élection présidentielle de 1988 confirme que les Corrèziens soutiennent leur leader incontesté, Jacques Chirac qui obtient 39,18% des voix, soit dix points de plus que le concurrent socialiste, F. Mitterrand. Mais au second tour, le report des voix de l'électorat corrézien de gauche sur François Mitterrand s'annonce déterminant, puisque Jacques Chirac ne réalise plus que 49,11% des suffrages dans son propre département contre 50,89% pour son adversaire. La France n'est donc pas encore disposée à une nouvelle alternance, y compris la Corrèze qui inflige ainsi un premier échec à Jacques Chirac. Même la circonscription briviste préfére François Mitterrand au député de la Corrèze puisque 50,84% de l'électorat briviste a voté en faveur du président sortant.
Dans ce contexte devaient se dérouler de nouvelles élections législatives, après la quatrième dissolution[2] ayant eu lieu sous la Vè République, le président Mitterrand cherchant de nouveau à s'appuyer sur une majorité qui lui soit favorable et souhaitant mettre fin à la pratique de la cohabitation.
Une fois n'est pas coutume, Jean Charbonnel va mener sa campagne électorale en prenant clairement position dans le débat politique national comme l'atteste une conférence de presse qu'il a animée à Brive. « Résolument dans la majorité parlementaire sortante, mais ouvert au dialogue [...] » tel est le mot d'ordre du député-maire de Brive.
Encore une fois, Jean Charbonnel assume entièrement l'héritage gaullien et à travers le mot « dialogue » indique qu'il se situe toujours dans un esprit d'ouverture, et qu'il est nécessaire de regrouper toutes les bonnes volontés utiles au redressement du pays. Bien sûr, il exclut toute ouverture orientée vers le Front National ou le Parti Communiste Français, « deux courants représentatifs de l'archaïsme français […] ». Et il est vrai que dès son entrée en politique, J. Charbonnel a tenté d'établir un dialogue avec d'autres formations politiques comme le prouvent les compositions de ses listes pour les élections municipales depuis 1966 ou sa candidature aux élections législatives de 1978, sans oublier celles de 1981 ou 1986 à travers lesquelles il oeuvrait toujours pour composer une majorité progressiste : « Je n'ai jamais renoncé à l'ouverture, rappelle-t-il. En 81, en 86 j'ai parlé à chaque fois de la nécessité de l'ouverture, ce que j'appelais alors le " centre de rassemblement " ». Toutefois cette ouverture doit avoir un cadre bien déterminé par avance. Il ne s'agit absolument pas de s'engager dans une course aux places. C'est pourquoi, les démarches individuelles sont à exclure, l'ouverture devant être pensée et acceptée par les mouvements politiques souhaitant agir en commun pour la France : « Le dialogue ne sera possible que s'il se fait d'abord en pleine clarté. Ensuite il ne peut s'établir en aucun cas entre des individus qui deviendraient des ralliés ou des otages. Le dialogue doit avoir lieu entre partenaires, c'est-à-dire entre formations représentatives ». D'ailleurs, il considère que Raymond Barre devient « trop individualiste », alors qu'il l'avait pourtant soutenu lors des précédentes élections présidentielles. Pour Jean Charbonnel, cette ouverture apparaît d'autant plus envisageable que le président réélu, François Mitterrand, « s'est rallié à quelques grands principes auxquels tout gaulliste est attaché : les

1. Même référence.
2. Il y a eu quatre dissolutions : le 10 octobre 1962 ; le 30 mai 1968 ; le 22 mai 1981 ; le 14 mai 1988.

institutions, la force de frappe, la coopération africaine, la politique étrangère »[1]. Bien évidemment, la presse voit dans ce discours un possible rapprochement entre Jean Charbonnel et le gouvernement de Michel Rocard qui pourrait lui offrir un poste ministériel. Il est certain que Jean Charbonnel rêvait de devenir ministre de M. Rocard, d'une part pour continuer le développement de Brive[2], et d'autre part parce qu'il partageait une certaine amitié avec le Premier ministre, et une appétence commune pour la culture. Pour les socialistes, ce ralliement aurait constitué une prise de guerre symbolique remarquable : un ancien ministre gaulliste dans un gouvernement de gauche. Mais pour que cette association réussisse, il aurait fallu que les socialistes cooptent Jean Charbonnel en tant que gaulliste. Or, J. Charbonnel s'est rapproché, en quelque sorte, trop rapidement de la gauche socialiste, en donnant des signes manifestes de son intérêt pour un tel rapprochement. Ainsi, pour reprendre l'analyse de Laurent Soutenet, « il s'est démonétisé en donnant des gages alors qu'il ne fallait pas en donner »[3]. Or, en tentant de nouer un dialogue avec le P.S., le maire de Brive sapait les bases d'une telle ouverture en faisant lui-même un pas vers le socialisme alors que ce ralliement aurait eu plus de prix en intégrant un gaulliste ne demandant rien en retour.

Cette position pourrait être de mesure à déstabiliser les soutiens chiraquiens du député-maire de Brive, étant donné que le R.P.R. demeure rétif devant cette idée d'ouverture. Il faut également préciser que l'appui de Jean Charbonnel au candidat Raymond Barre durant la dernière campagne présidentielle a suscité quelques doutes chez ses soutiens corréziens : « En outre, accusé de barrisme, je n'avais reçu aucune aide du RPR, sinon une investiture, distraitement octroyée, dont je n'avais fait état que discrètement dans ma profession de foi […] »[4].
Pour tenter de ne pas froisser une partie de ses militants, Jean Charbonnel a donc choisi comme suppléant, le « très chiraquien Jacques Lagrave »[5], maire d'Objat, commune située à une vingtaine de kilomètres au Nord de Brive, conseiller régional et conseiller général du canton d'Ayen. Les deux candidats se présentent sous l'étiquette Union du Rassemblement et du Centre (U.R.C.), c'est-à-dire sous l'égide de l'alliance du R.P.R. et de l'U.D.F. Et encore, il convient de préciser que cette investiture U.R.C. aurait très bien pu échapper au député de Brive, car comme le rapporte la presse socialiste locale, Jean Charbonnel aurait pu obtenir l'investiture de la majorité présidentielle : « Nous répétons ce qui a été écrit dans notre dernier numéro, à savoir que M. Charbonnel a envoyé à Paris, rue de Solférino, un messager porteur de sa demande d'investiture pour obtenir le label **" majorité présidentielle "** assez recherché en ce moment […]. Une réponse négative a été donnée au Maire de Brive qui, de ce fait, s'est contenté de garder, bien timidement il est vrai, l'étiquette URC »[6]. La presse nationale va confirmer que Pierre Mauroy, premier secrétaire du P.S., avait indiqué à l'issue du bureau exécutif de son parti le 20 mai 1988, que le P.S. envisageait de soutenir certains candidats présentés sous l'étiquette Majorité présidentielle - Démocrates de progrès afin de composer un groupe autonome à l'Assemblée nationale. Dès lors effectivement J. Charbonnel aurait intéressé le P.S. : « Du côté des " républicains " à droite du PS – c'est-à-dire des centristes -, les avances du PS n'ont pas obtenu un franc succès […]. Pressenti également, M. Jean Charbonnel, député RPR de Corrèze, ne serait plus en piste […] »[7]. Jean Charbonnel était-il réellement prêt à concourir sous les couleurs de la majorité présidentielle ? Il s'avère qu'il aurait pu puisque le bureau exécutif du P.S. l'avait envisagé. Or, finalement ce ne fut pas le cas. Il ne faut pas oublier que J. Charbonnel, même s'il reconnaissait certaines avancées réalisées par la gauche au pouvoir, se

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.978, mercredi 1er juin 1988, p. 4. toutes les citations de la conférence de presse sont tirées de cet article.
2. Entretien avec Mme Monique Dupuy, le 31 mars 2015.
3. Entretien avec M. Laurent Soutenet, le 20 mars 2017.
4. CHARBONNEL Jean, *A la gauche […]*, p. 306.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.980, vendredi 3 juin 1988, p. 4.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 60 J 374, *La Corrèze républicaine et socialiste*, n° 1.092 du 28 mai au 3 juin 1988, p. 1. En gras dans le texte.
7. *Le Monde*, 21 mai 1988.

réclamait toujours de l'opposition et en tant que gaulliste avait toujours refusé de ratifier le programme commun tout comme de rejoindre l'une des formations politiques qui en étaient à l'origine. Peu passionné par les décisions des appareils, J. Charbonnel allait s'engager en son nom dans cette campagne, bien plus qu'en celui de l'U.R.C., désireux de poursuivre son action au Palais Bourbon.

Dans sa profession de foi, Jean Charbonnel insiste sur l'emploi et la solidarité et présente davantage son bilan que des perspectives futures. L'emploi demeure effectivement une priorité dans un pays qui commence par être acculé par le chômage de masse. Toutefois la circonscription de Brive a su lui résister comme en atteste la création de centaines d'emplois, comme cela est rappelé par les candidats Charbonnel et Lagrave. La solidarité s'est instituée par le déploiement de services en faveur des populations les plus modestes comme les personnes âgées, à travers la création de résidences spécialisées par exemple. Mais J. Charbonnel a aussi donné un sens à la solidarité à travers le développement de l'intercommunalité, dont il est l'un des défenseurs et promoteurs.

Son concurrent direct, Jean-Claude Cassaing, lui aussi député sortant, élu en 1981 et réélu en 1986, choisit de défendre davantage le septennat écoulé de François Mitterrand plutôt que de souligner les réalisations qu'il a pu soutenir dans le bassin de Brive.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Chaminade (P.C.F.) | Charbonnel (U.R.C.) | Du Verdier (F.N.) | Cassaing (P.S.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 35.597 | 26.456 | 25.895 | 3708 | 12109 (46,8%) | 1655 | 8423 |
| AYEN | 6246 | 5174 | 5062 | 778 | 2399 (47,4%) | 138 | 1747 |
| LARCHE | 6380 | 4844 | 4757 | 927 | 2011 (42,3%) | 254 | 1565 |
| MALEMORT | 8799 | 6840 | 6683 | 931 | 2748 (41,1%) | 380 | 2624 |
| MEYSSAC | 4287 | 3371 | 3295 | 372 | 1627 (49,4%) | 133 | 1163 |
| Totaux | 62.309 | 48.685 | 45.692 | 6716 | 20.894 (45,7%) | 2560 | 15.522 |

Résultats du 1er tour des élections législatives du 5 juin 1988
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.982, 6 juin 1988, p. 6)

Nous remarquons que Jean Charbonnel a gagné 6.684 voix depuis les élections législatives de 1981 qui avaient également eu lieu au scrutin uninominal à deux tours, alors que dans le même temps la gauche socialiste et communiste perdait 11.439 voix, soit respectivement 3.205 suffrages de moins pour J.-C. Cassaing et 8.234 pour J. Chaminade.
Certes, le score cumulé des deux candidats du R.P.R., J. Charbonnel et A. Desthomas, présents au premier tour des élections législatives de 1981, soit 23.203 voix, est plus élevé que celui réalisé en 1988 par J. Charbonnel, mais sa progression individuelle demeure importante. J. Charbonnel a en effet su gagner plus de 6.000 électeurs alors que le nombre de suffrages exprimés baissait de11.779 voix, ce qui prouve qu'il a bénéficié entièrement de l'électorat de droite qui s'était mobilisé autour de lui et d'André Desthomas en 1981. En revanche, nous constatons que les candidats Charbonnel et Lagrave réalisent leurs meilleurs scores dans leurs cantons respectifs : à Brive-Centre (61%)[1], dont 46,8% sur l'ensemble des cinq cantons brivistes, devançant même J.-C. Cassaing dans le canton de

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.984, 8 juin 1988, p. 4.

Brive Nord-Ouest, et 47,4% à Ayen.
Jacques Chaminade connaît une baisse suffisamment importante pour être évoquée, puisqu'il a perdu en sept ans 8.234 électeurs. Le déclin du P.C.F. devient une réalité patente après l'élection de F. Mitterrand en 1981 : à titre d'exemple, André Lajoinie, candidat officiellement investi par le P.C.F. lors des élections présidentielles de 1988, ne réalise que 6,76% des suffrages, soit 2.056.261 voix, c'est-à-dire 2.400.661 voix de moins que Georges Marchais en 1981.

La situation est donc serrée au soir de la proclamation des résultats du premier tour : la gauche obtient 22.238 voix contre 20.894 pour Jean Charbonnel. Pour être réélu, ce dernier devra donc convaincre les 22% d'électeurs abstentionnistes, soit près de 13.600 individus, et peut aussi bénéficier du soutien des 2.993 personnes qui ont voté blanc lors de ce premier tour. Quant aux électeurs du Front National, bien que leur candidat ne fasse allégeance à aucun des deux concurrents encore en lice, ils peuvent individuellement se prononcer en faveur de tel ou tel programme.

Dans l'entre deux tours, Jean Charbonnel va bénéficier de soutiens nécessaires et inattendus pour l'un d'entre eux. En effet, Alain Fraysse qui avait été candidat aux côtés de J. Charbonnel en 1978 sous les couleurs du Mouvement Radical de Gauche, appelle les radicaux de gauche à voter en faveur de J. Charbonnel et cela pour trois raisons : d'abord parce que le député-maire de Brive a su veiller au développement d'entreprises sur le territoire ; puis parce qu'il est fidèle à l'idée d'ouverture ; enfin, Alain Fraysse se méfie d'une victoire socialiste trop large, car implicitement cela marginaliserait davantage les radicaux de gauche[1].
Jacques Chirac se range aussi derrière J. Charbonnel, sans doute un peu déçu que le député de Brive ne l'ait pas soutenu lors des élections présidentielles. Toutefois, J. Charbonnel appartient toujours au R.P.R. et c'est pourquoi l'ancien Premier ministre s'écrie : « Dimanche, pas une voix ne doit manquer à Jean Charbonnel. En faisant gagner le pays de Brive, vous ferez, aussi, gagner la France »[2].

| CANTONS | Inscrits | Votants | Exprimés | Charbonnel (URC) | Cassaing (PS) |
|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 35.582 | 28.573 | 27.644 | 14.573 (52,7%) | 13.071 |
| AYEN | 6301 | 5500 | 5365 | 2774 (51,7%) | 2591 |
| LARCHE | 6380 | 5332 | 5175 | 2492 (48,1%) | 2683 |
| MALEMORT | 8799 | 7847 | 7265 | 3458 (47,6%) | 3807 |
| MEYSSAC | 4283 | 3615 | 3525 | 1879 (53,3%) | 1646 |
| Totaux | 61.345 | 50.518 | 48.974 | 25.176 (51,4%) | 23.798 |

Résultats du 2è tour des élections législatives du 12 juin 1988
(Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.988, 13 juin 1988)

Finalement Jean Charbonnel a su gagner 4.282 suffrages et Jean-Claude Cassaing, 8.276. Ce dernier réalise un score plus important qu'envisagé, car il dépasse le nombre de voix cumulées par la gauche lors du premier tour, 23.798 voix contre 22.238 espérées.
Bien sûr, il est difficile d'évaluer précisément les reports de voix en faveur des deux candidats, mais le nombre d'abstentionnistes a diminué de 1.833 électeurs et il y a eu 3.282 suffrages exprimés de plus que lors du premier tour. Cela signifierait donc que la majorité des abstentionnistes ou des partisans du vote blanc s'est rangée derrière J. Charbonnel pour le second tour, même si un millier

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.985, 9 juin 1988, p. 4.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.986, 10 juin 1988, p. 4.

d'entre eux a soutenu Jean-Claude Cassaing, ce qui correspond aux voix qu'il a gagnées dans l'entre deux tours.

Dès sa réélection, Jean Charbonnel continue à défendre sa vision de l'ouverture. Il se montre d'abord satisfait du succès de l'Union du Rassemblement et du Centre (U.R.C.). C'est d'ailleurs en raison de ce succès que les conditions de l'ouverture peuvent être discutées selon lui : « Une ouverture que Jean Charbonnel juge comme nécessaire […]. " Les Français vont imposer l'ouverture, une évolution nécessaire comme je le préconise depuis dix ans " »[1]. En effet, la victoire du Parti Socialiste et de ses alliés (M.R.G.), qui obtiennent 37,55% des suffrages, est à nuancer par les bons résultats de l'U.D.F. et du R.P.R. qui réalisent respectivement 18,76% et 19,22% des voix : il se trouve d'ailleurs qu'en terme de voix, la droite devance la gauche d'un point même si en terme de sièges, la gauche reste majoritaire[2]. Pour Jean Charbonnel, le gouvernement socialiste ne pourra donc pas diriger la politique nationale seul : l'ouverture aura cette vertu de favoriser la médiation. « Réfutant le terme de cohabitation qui " a donné de si mauvais résultats ", M. Charbonnel préfère parler de coexistence et n'exclut pas d'en faire partie à condition qu'un débat sur le fond ait lieu »[3]. L'objectif est donc toujours le même : rassembler des élus autour de valeurs centrales pour la France. François Mitterrand répondra partiellement au voeu d'ouverture préconisé par Jean Charbonnel puisqu'il favorisera l'entrée dans le gouvernement Rocard de personnalités proches ou extérieures à sa famille politique : « Il fallait, en fait, rallier au gouvernement Rocard des giscardiens et des centristes de l'UDF. Ce fut fait en juin, avec l'entrée dans l'équipe de Matignon, aux côtés de représentants de la société civile penchant à gauche […] de cinq UDF giscardiens ou radicaux […], d'un UDF-CDS […] et d'un barriste […] »[4]. Voeu partiellement exaucé puisque cette ouverture s'est effectuée en dehors de tout dialogue entre partenaires politiques et de tout débat portant sur sa nécessité, comme le recommandait pourtant Jean Charbonnel à la veille des élections législatives (« [le dialogue] ne peut s'établir en aucun cas entre des individus qui deviendraient des ralliés ou des otages »). Selon la formule de Jean-Pierre Rioux, cette ouverture prenait alors davantage la forme d'un « débauchage individuel »[5].

Avec l'entrée en application de la loi du 30 décembre 1985 tendant à limiter le cumul des mandats et des fonctions électives, Jean Charbonnel et Jacques Chirac démissionnent tous deux de leur mandat de conseiller général, cumulant alors les fonctions de maire et de député.
D'ailleurs en 1988 étaient organisées des élections cantonales. Jean Charbonnel laissa son canton de Brive-Centre à son adjointe, Odette Neuville qui sera le candidat le mieux élu du département[6].

d) 1989 : la dernière campagne aux côtés du R.P.R.

Jean Charbonnel avait rejoint le Rassemblement Pour la République (R.P.R.) en 1980, après le rapprochement avec Jacques Chirac, qui lui avait confié, au sein du mouvement, un poste de délégué général afin de réunir divers groupuscules se réclamant du gaullisme, tout en ayant en charge la participation et l'instauration d'un dialogue avec le P.S. Jean Charbonnel n'a exercé cette mission que durant une simple année environ, la délaissant très vite car ayant compris que le R.P.R. ne lui donnait guère les moyens d'agir et que François Mitterrand et Jacques Chirac préfèraient s'entendre en vue de faire battre Valéry Giscard d'Estaing plutôt que d'envisager ensemble un accord programmatique : « […] je recevais en même temps la confirmation des contacts directs que

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.988, 13 juin 1988, p. 7.
2.C.E.V.I.P.O.F., *Elections législatives depuis 1958 (résultats)* [en ligne] <http://www.cevipof.com/DossCev/elec2002/ElemInter/El-legislatives.html> (consulté le 30-12-2014)
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 359, *La Montagne*, n° 22.988, 13 juin 1988, p. 7.
4. RIOUX Jean-Pierre, *Les centristes de Mirabeau à Bayrou*. Paris, Fayard, 2011, pp. 199-200.
5. RIOUX J.-P., *Les centristes […]*, p. 200.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 362, *La Montagne*, n° 23.076, 27 septembre 1988, p. 4.

Mitterrand avait pris avec Chirac pour conclure, non un accord programmatique (qui aurait pu couronner nos efforts) mais un pacte antigiscardien propre à amener les socialistes au pouvoir en 1981 […] »[1].

Toutefois Jean Charbonnel resta au sein du R.P.R., conscient comme cela fut précisé plus haut, qu'il lui fallait une machine et des militants pour affronter les échéances électorales à venir. De plus, sa victoire lors des primaires en 1981, puis ses succès en 1983, 1986 et 1988 prouvaient à Jean Charbonnel que les électeurs et militants du R.P.R. ne contestaient pas ses positions au sein du parti chiraquien.
Les élections municipales de 1989 à Brive semblent reproduire le même scénario que six ans plus tôt, puisque trois listes s'affrontent encore : la liste Union pour Brive conduite par J. Charbonnel ; la liste Brive autrement - rassemblement pour l'avenir de Brive, de MM. Cassaing et Chaminade et la liste Rassemblement pour Brive demain d'Amédée Domenech où figure d'ailleurs un ancien colistier élu de J. Charbonnel.
Contrairement à d'autres campagnes électorales, celle ci a été beaucoup moins suivie par la presse locale, les thématiques de campagne ne faisant alors l'objet d'aucun débat exacerbé. Certes Jean Charbonnel souligne de nouveau qu'il a su ouvrir sa liste à des personnalités ayant un engagement politique ou à des individus issus de la société civile : « […] Jean Charbonnel a présenté sa cinquième équipe " Union pour Brive " : politiquement très " ouverte " du RPR et de l'UDF au centre gauche avec une majorité de candidats sans engagement politique […] »[2].
Le R.P.R. appelle d'ailleurs à voter pour la liste de J. Charbonnel, plus il est vrai, pour des raisons techniques que pour des raisons politiques : « Compte tenu des perspectives autoroutières à moyen terme, cette liste est la seule capable d'assurer harmonieusement le développement économique et social du Pays de Brive »[3].

Le soir du premier tour, le score réalisé par Jean Charbonnel et ses colistiers est sans appel : ils recueillent 55,6% des suffrages et obtiennent 36 élus, contre 37,9% pour la liste de gauche, soit 8 élus et 6,5% pour celle d'Amédée Domenech qui est le seul élu de sa liste.
Parmi les trente-cinq colistiers élus, nous retrouvons les deux indéfectibles soutiens depuis 1965, MM. Alibert et Vergne ; deux autres colistiers avaient été élus aux côtés de J. Charbonnel de 1971 à 1983, à savoir René Boisserie et Odette Neuville, et le sont encore en 1989 ; quatre candidats élus en 1977, MM. Arvis, Maury, Pascaloux et Peloux le sont depuis lors ; et huit conseillers municipaux élus en 1983 le sont de nouveau six années plus tard. A ces personnes il convient d'ajouter les deux hommes de droite, MM. Lacombe et Valette qui ont suivi Jean Charbonnel depuis 1965 sauf en 1977 où ils étaient candidats sur la liste adverse R.P.R.. Cela signifie donc que parmi les trente-cinq conseillers élus en 1989, 54% ont déjà réalisé un parcours plus ou moins long avec J. Charbonnel.
Ce qui est surtout intéressant dans cette élection, c'est que le nombre de colistiers de J. Charbonnel se revendiquant de droite est beaucoup moins important qu'en 1983, cette part baissant de l'ordre de treize points. Cela s'explique en grande partie par le renouvellement des candidats, treize nouveaux conseillers venant d'être élus parmi lesquels dix sont considérés comme modérés, et deux de centre-gauche.

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 203.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 368, *La Montagne*, n° 23.209, 3 mars 1989, p. 8.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 368, *La Montagne*, n° 23.210, 4 mars 1989, p. 8.

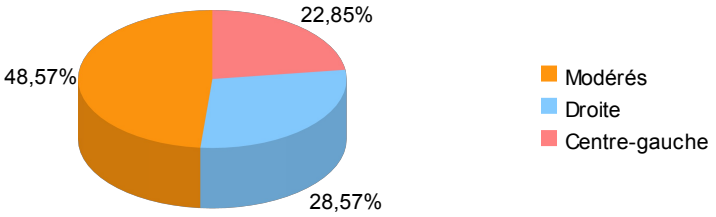


Répartition des colistiers Union pour Brive élus en 1989

Depuis 1966, la grande partie des colistiers de Jean Charbonnel ne revendiquait pas d'appartenance à tel ou tel parti politique : nous les avons recensés sous l'étiquette des modérés. En moyenne, ils représentent 43% des colistiers élus. Cela prouve bien que Jean Charbonnel n'a pas cherché à s'inscrire dans des campagnes partisanes, durant ces élections municipales, mais que l'objectif était de fédérer des administrés désireux d'oeuvrer pour l'expansion de leur ville. Les colistiers de droite, souvent membres de l'U.D.R., ce qui ne signifie pas pour autant que la formation gaulliste fut de droite, puis passés au R.P.R. ou à l'U.D.F. soit 32% des effectifs, ont été plus ou moins présents en fonction du contexte électoral : nous voyons que J. Charbonnel n'a jamais cherché à appartenir à cette famille politique et donc qu'il n'a pas voulu faire la part belle à la droite lors de la composition des listes, ce qui explique que la part des colistiers de droite ait stagné puis baissé de 1966 à 1989. Certes l'année 1983 reste une exception, le retour en grâce de J. Charbonnel auprès du R.P.R. impliquant une plus large alliance avec ce camp. Mais en 1989 il parvient à s'exonérer du R.P.R., pour composer la liste comme il l'entend. En revanche la part de candidats de centre-gauche a augmenté de façon non négligeable à partir de 1971, ce qui correspond aussi à la volonté de J. Charbonnel de se réclamer de cette tendance politique. En effet, si nous considérons en tant que tel le centre-gauche, en dehors des dix radicaux de gauche revendiqués de 1977, la part de cette famille politique n'a cessé de s'accroître sous Charbonnel, passant de 9,4% à 22,85% entre 1971 et 1989. Maintenant, si nous associons au centre-gauche, les dix radicaux de gauche de 1977, la gauche ou centre-gauche a pu représenter 21% des colistiers élus entre 1966 et 1989. Parallèlement, le nombre de représentants du parti radical valoisien va diminuer ce qui correspond au déclin progressif de ce parti, obligé de s'allier systématiquement à la droite. De plus en 1983 et 1989, Amédée Domenech, cadre du parti radical, se présentera contre le maire sortant, réduisant par conséquent le nombre de militants de ce parti sur la liste charbonnélienne.

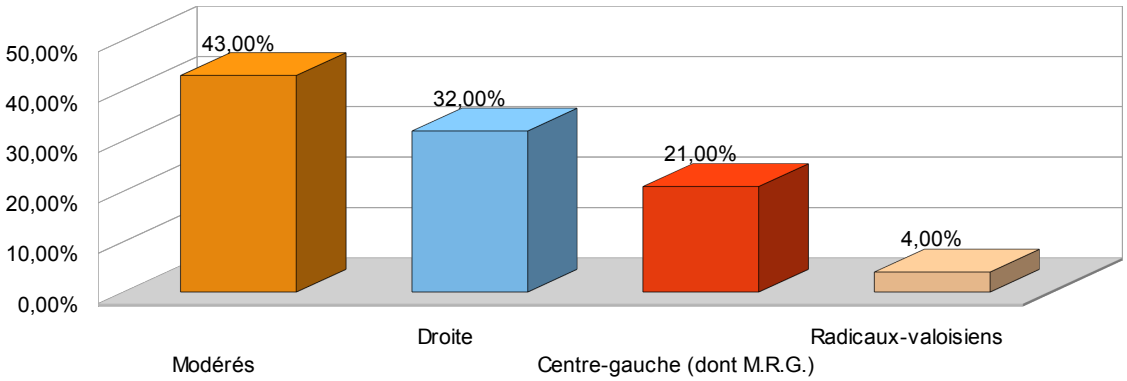


Sensibilités politiques des colistiers de Jean Charbonnel, élus de 1966 à 1989

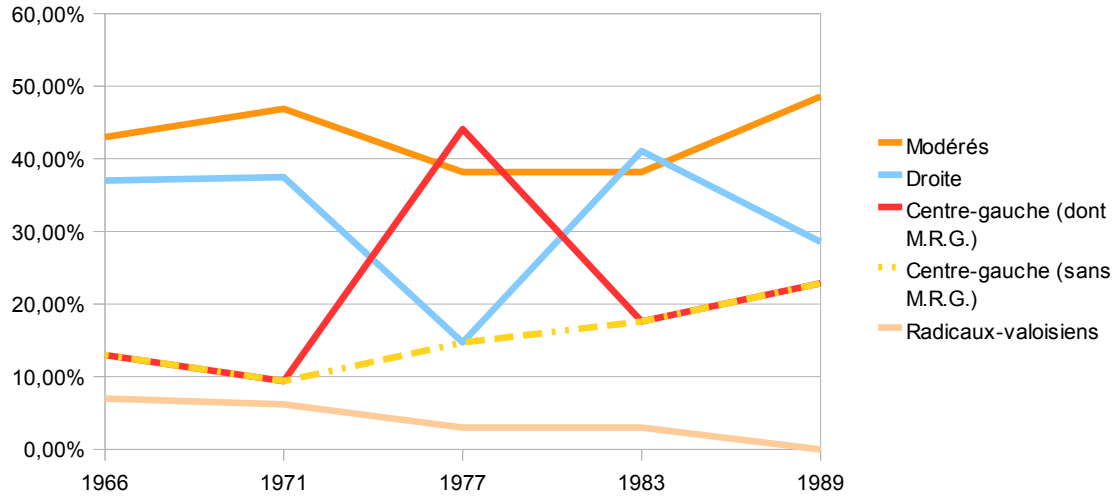


Evolution de 1966 à 1989 des sensibilités politiques des colistiers élus

Le score réalisé en 1989 est « le meilleur résultat accordé par les Brivistes depuis vingt-sept ans »[1] comme le souligne J. Charbonnel lui-même, sa liste étant arrivée en tête dans chacun des cinq cantons brivistes et dans quarante bureaux de vote sur quarante-trois.

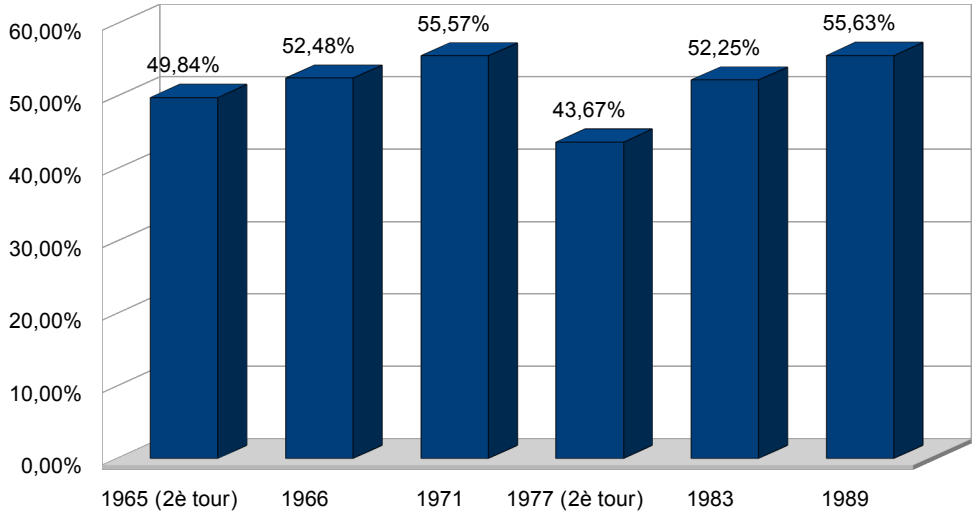


Résultats obtenus aux élections municipales par Jean Charbonnel entre 1965 et 1989

Jean Charbonnel n'a donc perdu qu'une seule élection municipale jusqu'à présent, en 1965 lors de sa première candidature avec 64 voix de retard seulement sur son concurrent Jean Labrunie. Mais sa victoire en 1966 lors de l'élection municipale partielle inaugurait des succès futurs, puisque de 1966 à 1989 Jean Charbonnel n'a été mis en ballotage qu'une seule fois, lors des élections de 1977 qu'il remporte finalement avec 43,67% des voix, soit 6 points de moins que lors de sa défaite de 1965, ce qui s'explique par le maintien de trois listes au second tour. A partir de cette comparaison des scores réalisés, nous comprenons que la campagne de 1977 a profondément bouleversé l'électorat briviste qui n'a visiblement pas compris l'ouverture opérée par le maire, même si au second tour la victoire est tout de même acquise pour J. Charbonnel, l'électorat ayant à coeur de voir se poursuivre le travail commencé et étant méfiant devant une victoire de la tête de liste communiste.
Nous pouvons également remarquer que Jean Charbonnel a réalisé ses deux meilleurs scores aux

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 368, *La Montagne*, n° 23.218, 14 mars 1989, p. 4.

élections municipales lorsqu'il était député-maire sortant, en 1971 et 1989, la fonction parlementaire apparaissant incontestablement comme un atout pour les électeurs, le maire pouvant ainsi donner une véritable envergure à sa ville.
Contrairement aux élections législatives durant lesquelles J. Charbonnel insiste sur un point précis de son programme, pour les élections municipales le maire sortant met en parallèle aussi bien son bilan que les projets qu'il conçoit. Cette mise en parallèle est d'ailleurs intéressante car elle permet d'insister sur ce qui a été fait mais aussi sur ce qui reste à faire, ce qui donne l'impression d'une ville en perpétuel mouvement, qui s'adapte au fur et à mesure des nouveaux enjeux qui apparaissent et qui ne se contente pas des nouveaux équipements acquis. D'ailleurs Jean Charbonnel a récapitulé lui-même le bilan de tous ses mandats depuis son élection en 1966 :

- de 1966 à 1971, l'objectif était de doter la ville de nouveaux équipements et infrastructures et ainsi de combler les retards pris par la cité en matière d'aménagement du territoire ;
- de 1971 à 1977, la municipalité a travaillé pour accueillir de nouvelles entreprises et consolider le tissu économique existant ;
- l'action sociale a fait l'objet d'une attention toute particulière entre 1977 et 1983, l'objectif étant de développer des services en faveur des personnes démunies, âgées ou handicapées ;
- de 1983 à 1989, les quartiers ont été modernisés et la municipalité a aussi concentré ses efforts sur l'offre culturelle[1].

Cependant, même si Jean Charbonnel préfère se concentrer sur des projets plus précis concernant sa gestion municipale, il est facile de constater que ses réalisations de député et de maire coïncident largement, et qu'il s'est spécialisé dans une politique d'aménagement du territoire, d'autant plus légitime que la ville de Brive et le département de la Corrèze souffraient d'un certain nombre de retards en matière de dotation en infrastructures. Finalement les chantiers engagés ont renforcé la cohésion des territoires dans le Bas-Pays de Brive, le rôle de l'intercommunalité promue par le député-maire de Brive ne devant d'ailleurs pas être négligé à ce propos.

E) De la relève générationnelle à la bipolarisation réaffirmée de la vie politique briviste

a) De l'exclusion du R.P.R. à l'improbable investiture du P.S.

En mars 1990 Jean Charbonnel était exclu du R.P.R. comme il l'avait été de l'U.D.R. prise en main par Jacques Chirac, quinze ans plus tôt. En fait, le député Charbonnel fut d'abord exclu du groupe parlementaire du R.P.R. au Palais-Bourbon, puis limogé du mouvement. Depuis l'acceptation par Jacques Chirac de la cohabitation en 1986, J. Charbonnel sent qu'il n'a plus véritablement sa place au sein du R.P.R. Ce sentiment est renforcé après qu'il ait soutenu Raymond Barre lors de l'élection présidentielle de 1988 : « Je me réinscrivis, certes, au groupe parlementaire du RPR, mais le ressort était définitivement cassé »[2]. En effet les instances parisiennes du R.P.R. comme les militants corréziens, acquis à la cause de J. Chirac, n'ont pas véritablement compris le choix de Jean Charbonnel, ce qui ne pouvait guère renforcer sa position dans un parti qui désormais affirmait se revendiquer de droite. Jean Charbonnel, qui a largement contribué au débat sur le thème de l'ouverture lors des élections législatives de 1988, ne peut donc se satisfaire de ce type de discours qui s'exonère de la pensée gaullienne, le gaullisme n'étant ni de droite ni de gauche. C'est ainsi que lors du dépôt de la première motion de censure par le groupe R.P.R. à l'encontre du gouvernement de Michel Rocard, Jean Charbonnel qui considère que cet acte n'est pas justifié, ne vote pas en sa faveur. Il est donc définitivement mis au banc du parti chiraquien : « J'ai alors attendu la première

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 128, " 1983-1989 : six années qui ont changé Brive-la-Gaillarde. Une action, des progrès … " livret édité par la liste d'Union pour Brive dirigée par Jean Charbonnel en vue de l'élection municipale du 12 mars 1989, pp. 1-2.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 208.

motion de censure déposée par le groupe RPR de l'Assemblée nationale contre le gouvernement de Michel Rocard – d'ailleurs sans fondement sérieux. Je ne l'ai pas votée et j'ai été exclu du groupe et du parti en mars 1990, comme je l'avais été de l'UDR en 1975 »[1].

Dès lors Jean Charbonnel va siéger en tant que député non-inscrit, à partir du 31 mars 1990[2]. Toutefois, Jean Charbonnel faisant preuve d'honnêteté intellectuelle, il va se demander s'il ne serait pas nécessaire qu'il se représente devant les électeurs brivistes puisque son statut a désormais changé, n'étant plus un député R.P.R. : « Aurais-je alors dû démissionner de mon mandat de député pour faire trancher le conflit par le corps électoral ? »[3] Constitutionnellement, rien n'oblige le député à se représenter devant ses électeurs lorsqu'il cesse d'adhérer à un groupe parlementaire ou qu'il décide d'y appartenir en cours de mandat. D'ailleurs, Jean Charbonnel était totalement en droit de le faire à partir du moment où il n'acceptait plus la politique incarnée par le groupe R.P.R., ce qui n'a évidemment rien de répréhensible et ce qui prouve que J. Charbonnel n'était pas inféodé à un parti : encore une fois toutes les convictions gaullistes de l'homme sont valorisées puisqu'il siège à l'Assemblée nationale au nom du peuple et non pas au nom d'un parti. C'est pour cela qu'il se présente à chaque élection depuis 1962 sous le signe du rassemblement républicain : « Si, finalement, je restai à l'Assemblée jusqu'à la fin de mon mandat, c'est parce que j'avais donné à ma candidature de 1988 un caractère aussi peu partisan que possible […]. J'avais fait, comme toujours, ma campagne sous le signe d'un Rassemblement républicain ouvert aux modérés des deux coalitions qui s'étaient disputé les suffrages des Français, et les militants qui l'avaient animée m'avaient demandé, à l'unanimité, de ne pas remettre en jeu mon siège à l'Assemblée »[4]. Jean Charbonnel allait donc être un député non-inscrit de 1990 à 1993, et obtint de la présidence de l'Assemblée nationale de ne pas siéger sur les bancs de l'extrême-droite d'ordinaire réservés aux non-inscrits, mais s'installa entre les radicaux de gauche et les démocrates sociaux[5], ce qui encore une fois confirma qu'il entendait se situer, de manière symbolique, au centre-gauche. Toutefois, il eut à coeur d'expliciter de nouveau son choix, durant la campagne des législatives de 1993, ce qui révèle bien qu'il a cherché à agir en parfaite transparence sans volonté de trahir son électorat : « *Fallait-il donc que je retourne devant les électeurs, alors que le R.P.R., qui m'avait très mollement soutenu lors des législatives de 1988, venait de m'exclure* […] *? J'ajoute que ceux qui m'invitaient le plus, en 1990, à démissionner de mon mandat étaient ceux-là mêmes qui avaient soutenu M. Ceyrac lorsqu'il avait refusé en 1974 de démissionner de ses fonctions de député-suppléant, comme il me l'avait pourtant fermement promis* […] »[6].

Cette exclusion de Jean Charbonnel du R.P.R. fait qu'il doit de nouveau compter sur ses propres forces. Cela ne l'empêche en rien au Palais Bourbon de défendre les idées auxquelles il a toujours cru, et de s'immiscer dans le débat lorsqu'il le juge utile : « C'est à ces valeurs [gaullistes] que je devais être fidèle pour vous rester fidèle, et non à des structures passagères, ou à des hommes qui avaient eux-mêmes pris leurs distances avec notre héritage commun […] »[7].

C'est lors des élections législatives de 1993 que Jean Charbonnel a l'occasion de se présenter à nouveau afin de renouveler son mandat. Depuis 1986 soit durant sept années, il a été sans

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 209.
2. Assemblée nationale, Table nominative (A à F), du 1er janvier au 31 décembre 1990, 9è législature, p. XIX. [en ligne] <http://archives.assemblee-nationale.fr/9/tnominative/1990_tnominative_AF.pdf> (consulté le 5-11-2014).
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 308.
4. Même référence.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 309.
6. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, Prospectus du Rassemblement Républicain pour la Ville et le Pays de Brive, n° 2, p. 8. En italique dans le texte.
7. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, Prospectus du Rassemblement Républicain pour la Ville et le Pays de Brive, p. 2.

discontinuer le député-maire de Brive ce qui constitue un record personnel, puisque ses précédents mandats de député avaient été écourtés par sa carrière ministérielle. Sept années durant lesquelles il a oeuvré en dehors de toute logique politicienne comme le révèlent ses interventions dans les médias. Aussi cette nouvelle campagne électorale commence t-elle de manière surprenante lorsque le journal *La Montagne* publie le titre suivant en première page : « Circonscription de Brive : six candidats néophytes face à un sortant qui a changé d'étiquette »[1]. Le ton est donné, et les sept candidats qui concourent vont devoir admettre que la campagne sera rugueuse.

La presse considère en effet que le maire de Brive a changé de camp à partir du moment où il va devenir un député non-inscrit, qui vote parfois en faveur des projets de lois proposés par le gouvernement socialiste : « Après le " divorce " avec le RPR, Jean Charbonnel devenant député non inscrit à l'Assemblée nationale, a glissé au centre gauche, laissant le terrain libre sur sa droite »[2].
Il n'y a pas que la presse qui doute devant la liberté de parole et de vote de Jean Charbonnel au Palais Bourbon. En effet à partir de mai 1992 au sein du conseil municipal briviste, des colistiers de Jean Charbonnel ainsi que certains de ses adjoints, qui devaient alors perdre cette dernière fonction, vont participer à la formation d'un nouveau groupe politique pour marquer leur désaccord avec le choix politique opéré par Jean Charbonnel[3]. Au cours de la séance du conseil municipal du 14 mai 1992, Jean-Michel Delsart, alors adjoint, déclare : « La formation de notre groupe nous a semblé correspondre aux souhaits des brivistes qui ont approuvé dernièrement l'interprétation que nous avions de notre engagement municipal initial […]. Le résultat des dernières élections [cantonales] a donc traduit, non seulement un rejet des thèses de la majorité nationale socialiste et communiste, comme ce fut le cas en 1989, mais aussi et surtout le refus de toute autre voie »[4]. Cette dernière phrase atteste bien que le groupe d'élus ainsi formé n'entend pas confondre son action avec celle de la gauche, alors dans l'opposition à Brive, tant sa politique nationale est incompatible avec ses idées : c'est pourquoi ce groupe prévient J. Charbonnel que tout cheminement vers « une autre voie » est à proscrire et qu'il convient de rester fidèle au programme défendu lors des élections municipales de 1989. C'est la raison pour laquelle ces élus se présentent comme « un groupe de proposition » et non pas d'opposition, qui à Brive est le fait de la gauche.

Cela n'empêche pas Jean Charbonnel de vouloir faire acte de candidature aux élections législatives, afin « d'oeuvrer pour le Rassemblement des républicains de bonne volonté, au dessus des partis trop souvent dépassés, au centre de l'échiquier politique »[5]. A cet effet, il va circonscrire ce qui lui semble être les enjeux essentiels de cette campagne pour se concentrer de façon prioritaire sur le développement économique, en essayant d'expliquer d'une façon pédagogique comment il a consacré son mandat à cette question. Les trois axes phares qu'il développe durant sa campagne (voir diagramme) même s'ils semblent concerner des domaines bien précis, comme l'aménagement du territoire ou l'intercommunalité, se rattachent nécessairement à la question économique prégnante dans les écrits du député de Brive, puisqu'il envisage les économies à réaliser par la création de nouvelles infrastructures ou par une meilleure mutualisation des moyens entre les collectivités territoriales.
Le thème du chômage devient de plus en plus d'actualité et Jean Charbonnel se doit de mettre en valeur son action passée afin de prouver qu'il s'est bien attelé à endiguer ce nouveau fléau. C'est ainsi qu'il insiste sur la création de près d'un millier d'emplois dans le bassin de Brive grâce à la politique des usines clés en mains, opération portée par la municipalité et dont le but était le financement par la ville de l'installation des usines qui remboursaient ensuite la municipalité sous forme d'annuités. De même pour lutter contre le chômage, le député a décidé de miser sur la

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 416, *La Montagne*, 3 mars 1993, p. 1.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 416, *La Montagne*, 3 mars 1993, p. 3.
3. Entretien avec Mme Monique Dupuy, le 31 mars 2015.
4. Archives municipales de Brive, cote 1 D 296, séance du conseil municipal, le 14 mai 1992, folio 178.
5. Archives municipales de Brive, cote 7 C 116, *Le Pays de Brive*, n° 121, semaine du 19 au 25 février 1993, p. 8.

formation professionnelle comme en atteste la création d'un centre national A.F.P.A.. Cette formation s'adresse aussi à la jeunesse puisque Jean Charbonnel a souhaité inaugurer deux nouveaux départements de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) sans oublier la constitution d'un Service d'Information Jeunesse dont le président est René Boisserie, maire-adjoint de Brive et candidat suppléant de J. Charbonnel pour ces élections législatives. L'objectif n'est donc pas seulement de guérir un mal, à savoir le chômage, mais bien d'anticiper sa possible résurgence en déployant les outils nécessaires. Mais J. Charbonnel ne se contente pas uniquement de ce bilan, d'où 41% des propositions exposées dans son programme consacrées spécifiquement à l'emploi et au chômage. C'est ainsi qu'il envisage la constitution d'une cellule d'expansion économique, sise à la mairie de Brive mais disponible pour toutes les communes, qui travaillerait avec des organisations professionnelles afin d'aider les installations d'entreprises ou pour répondre à leurs besoins. Finalement Jean Charbonnel anticipe en quelque sorte la constitution du futur Syndicat Mixte A20, inauguré le 7 avril 1995, à savoir une forme d'intercommunalité spécialisée dans l'aménagement économique du bassin de Brive et réunissant plusieurs élus mais aussi des représentants des chambres consulaires. De même Jean Charbonnel veut favoriser la production agricole locale en envisageant de développer de nouveaux services à l'unité départementale d'abattage.

Une thématique relativement nouvelle pour l'époque va aussi faire son apparition, puisque Jean Charbonnel et René Boisserie évoquent, dans leur profession de foi envoyée à tous les électeurs de la circonscription, la nécessité d'adopter des mesures en faveur de l'environnement. Certes Jean Charbonnel ne fait pas montre d'un écologisme acharné, qu'il compare d'ailleurs dans son dernier ouvrage à une forme de « sectarisme » voire de « dogmatisme »[1] selon ses propres termes. Mais sans chercher à se prévaloir d'une action écologique, il revient dans son programme sur des réalisations qui manifestement se sont révélées conscientes des problèmes environnementaux. A titre d'exemple, la ville de Brive s'est démenée pour obtenir une mise aux normes des fours de l'usine d'incinération des déchets ménagers. De même, la défense d'une agriculture de qualité à travers le combat contre les calamités agricoles ou l'extension des zones de piedmont, qui participent à « l'entretien de l'espace naturel » selon une directive du conseil des communautés européennes de 1975[2], témoignent implicitement de ce combat pour préserver une nature saine. Jean Charbonnel est ainsi le seul candidat parmi les favoris, à évoquer cette thématique environnementale, bien qu'il y ait deux candidats écologistes qui se présentent à ces élections.

« Nous devons poursuivre dans cette voie, la seule féconde, celle du progrès, en associant à notre combat tous ceux qui ne se résignent pas à la désertification de nos vieilles terres, au chômage, à la misère, à l'injustice »[3] : cette phrase résume en elle-même la campagne que J. Charbonnel veut mener, à savoir une campagne qui n'entend pas se désoler d'une situation économique morose mais bien au contraire qui par son discours progressiste n'a pas peur de relever les défis du XXIè siècle approchant.

1. CHARBONNEL Jean, *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*, Chaintreaux, France-Empire, 2014, pp. 201-203.
2. Directive 75/268/CEE du Conseil, 28 avril 1975, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/;ELX_SESSIONID=nnqtJgJPGRl5hwn8k9N0ypQQPwbmfHWJQ2GmhvdcJQ58Qk3bhjWz!1597395302?uri=CELEX:31975L0268> (consultation le 10-11-2014).
3. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, Prospectus du Rassemblement Républicain pour la Ville et le Pays de Brive, n° 2, p. 1.

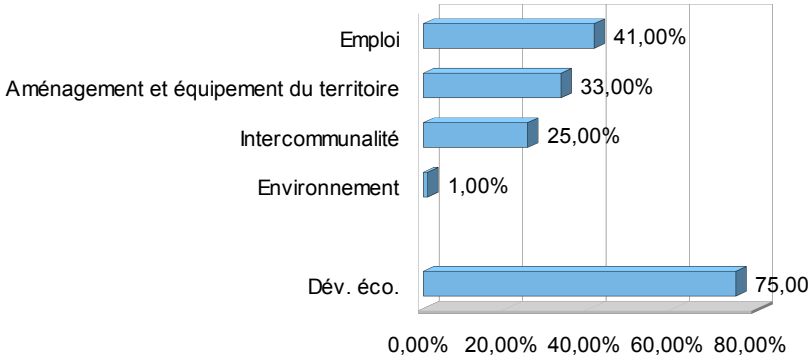


Axes de campagne développés par Jean Charbonnel en 1993 dans son programme électoral

Nous percevons bien les trois axes de campagne prioritaires déployés par le député sortant. La thématique environnementale représente en fait moins de 1% des axes utilisés, mais encore une fois J. Charbonnel est le seul parmi les favoris à évoquer ce thème. Toutefois, 75% du contenu de ces trois axes relève du développement économique, puisque même lorsque Jean Charbonnel évoque la solidarité communale ou l'équipement du territoire, il vise les économies qui pourront être effectuées.

Toutefois, malgré son bilan, Jean Charbonnel doit faire face à une relève générationnelle à Brive, incarnée d'une part par Bernard Murat, cadre départemental du R.P.R. et d'autre part par Philippe Nauche, qui a adhéré au Parti Socialiste en 1991[1] et s'impose peu à peu dans la fédération locale de Brive.

Bernard Murat grignote progressivement le fief charbonnélien puisque il parvient à se faire élire conseiller général, en 1992, dans le canton historique de Jean Charbonnel, à Brive-Centre, éliminant ainsi Mme Neuville, adjointe au maire de Brive et qui l'avait remplacé en tant que conseiller général en 1988. En effet, Mme Neuville ne réalisant que 19,59% des voix contre 48,71% en faveur de B. Murat et 11,72% à Jean-Claude Cassaing, décide de ne pas se maintenir au second tour, favorisant par là-même la victoire du candidat R.P.R.. Cette défaite de Mme Neuville surprend une partie de la gauche briviste[2], tant ce canton semblait être associé au charbonnélisme, même si ce n'est pas forcément le cas au R.P.R. En effet, Jacques Chirac avait tout fait pour que Jean Dupuy puisse être candidat dans ce canton[3], mais M. Dupuy ne souhaitait pas affronter Mme Neuville, adjoint de J. Charbonnel, par respect pour les deux personnes qu'il connaissait bien : c'est alors que Bernard Murat fut proposé à J. Chirac et accepté, bon gré mal gré[4]. Après son succès aux élections cantonales, Bernard Murat s'empresse alors de faire connaître ses ambitions dans la presse nationale, songeant à se présenter aux élections législatives de 1993, J. Chirac demeurant sceptique devant un tel comportement[5].
De même, le résultat des élections régionales de 1992 a eu un goût amer pour les charbonnéliens, étant donné que le député-maire de Brive avait décidé de parainer une liste départementale, baptisée Union pour la Corrèze et composée de ses proches dont Marcel Pascaloux, et qu'il présentait en ces termes : « Elle est au-dessus des partis, elle rassemble des bonnes volontés et des compétences pour poursuivre le développement économique. On ne se bat pas pour une présidence de région, mais pour aider le Limousin et la Corrèze à sortir de la crise […] »[6]. Cependant la liste arrive en dernière

1. Entretien avec M. Philippe Nauche, le 19 mai 2014.
2. Entretien avec Mme Claudine Labrunie, le 4 octobre 2014.
3. Entretien avec M. Frédéric Soulier, le 31 mars 2015.
4. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
5. Entretien avec M. Jean Dupuy, le 31 mars 2015.
6. *La Montagne*, 19 mars 1992, p. 5.

position avec 4,49% des suffrages n'obtenant donc aucun élu, alors que la liste Chasse Pêche Nature et Traditions avec 7,38% des voix disposait d'un conseiller régional en Corrèze, et que ses redoutables adversaires du R.P.R. obtenaient dans le département 40,49% des électeurs et sept élus sur les quatorze sièges réservés à la Corrèze.Toutefois le meilleur score réalisé par la liste pro-Charbonnel est effectué à Brive, puisqu'elle se classe en quatrième position avec 10,23% des voix, enlevant des électeurs au R.P.R. qui y réalise son plus mauvais score départemental (36,46%) si nous le comparons à celui obtenu à Tulle et Ussel, où la liste charbonnélienne ne réunit que 2,36% des voix, fief chiraquien oblige.

Dans un premier temps, seul le R.P.R. semble emboîter le pas sur les thématiques développées par la presse, à savoir le changement de camp politique de Jean Charbonnel. D'ailleurs le R.P.R. espère en tirer profit car Bernard Murat et les siens prétendent ainsi incarner la droite et « l'idendité R.P.R. »[1]. Le journal chiraquien, *L'Essor du Limousin*, va se montrer d'une virulence extrême vis-à-vis de Jean Charbonnel, considéré comme un opportuniste qui aurait changé de famille politique : le journal reprend d'ailleurs la chanson de Jacques Dutronc, *L'opportuniste*, et l'adapte à la situation politique de Brive :

« Je suis pour le gaullisme,
Je suis pour le socialisme,
Je suis un charbonneliste,
Car je suis opportuniste,
Il y en a qui me contestent,
Qui revendiquent et qui protestent,
Moi je ne fais qu'un seul geste,
Je retourne ma veste,
Je retourne ma veste,
Mais toujours du mauvais côté »[2].

Plus calmement, son ancien adjoint, Raymond Lacombe, que Jean Charbonnel avait déjà affronté en 1976 par candidat interposé aux élections cantonales, indique qu'il n'adhère pas à la ligne politique adoptée par le maire de Brive durant cette campagne. En effet, Raymond Lacombe de nouveau adjoint depuis 1983 après avoir été élu sur la liste de Jean Charbonnel, démissionne de cette fonction en février 1991 car il s'oppose au maire concernant certains projets qui pourraient nuire aux finances de la ville. C'est alors qu'il s'exprime par ces mots dans *L'Essor du Limousin* : « Dès lors, la rupture politique avec le RPR, que M. Charbonnel a ouvertement consommée en rejoignant le camp du pire ennemi du général de Gaulle en la personne de l'actuel Président de la République, n'était-elle pas la conclusion logique de cette dérive du maire de Brive vers le socialisme ? »[3]. Cela n'empêchera pas Raymond Lacombe de garder une amitié indéfectible pour J. Charbonnel. Toutefois ce comportement n'est pas l'apanage de l'ensemble du clan chiraquien et jamais des attaques *ad nominem* sont allées aussi loin durant une campagne électorale à laquelle Jean Charbonnel fut candidat. Claude Michelet, fils d'Edmond Michelet, écrivain reconnu tant en son Pays de Brive qu'à l'échelle nationale, puisqu'il fut récompensé par plusieurs prix littéraires, publie une lettre ouverte extrêmement venimeuse à l'encontre du député-maire de Brive, dans laquelle il lui reproche de se cacher derrière l'héritage de son père : « Malheureusement, vous avez aussi contracté la fâcheuse manie de vous référer à mon père Edmond Michelet. A vous entendre, vous semblez même vouloir revendiquer son héritage politique […]. Voilà pourquoi, au vu de vos errements, et constatant qu'ils se multiplient à l'approche de la consultation électorale, je vous demande de vous abstenir désormais de vous servir de mon père pour justifier, ou étayer, nombre de vos attitudes. Il y avait, et il y aura toujours, entre mon père et vous l'infranchissable fossé qui sépare le scrupuleux et

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 416, *La Montagne*, 8 mars 1993, p. 3.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1018, 14 janvier 1993, p. 4.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1026, 11 mars 1993, p. 10.

irréprochable homme politique qu'il fut, du simple politicien que vous êtes. Vous étonnerai-je en vous disant que vous n'aurez pas ma voix ? »[1] Quand nous pensons que c'est par l'intermédiaire d'Edmond Michelet, que Jean Charbonnel parvint à obtenir son premier mandat en Corrèze, et qu'il lui consacra une biographie, *Politiques et chrétiens : Edmond Michelet*[2] récompensée par la fondation Lafue en 1988 et par le grand prix catholique de littérature, il a dû être difficile pour Jean Charbonnel de lire cette lettre ouverte.
Certes, les militants R.P.R. ainsi que les responsables locaux n'ont sans doute pas compris l'attitude de Jean Charbonnel, qui n'a en rien essayé de rejoindre la gauche, ni la droite d'ailleurs, mais qui a voulu se situer au-dessus de la mêlée, plus préoccupé par sa circonscription que par les jeux d'appareils. Notons que le R.P.R. corrézien ne s'est pas apesanti sur le motif de l'exclusion du maire de Brive du parti, sans doute parce son fondement est peu compréhensible aux yeux des militants : simple refus de voter une motion de censure. Toutefois il ne faut sans doute pas fustiger les militants locaux qui n'avaient d'oeil que pour leur champion, Jacques Chirac, et qui ont été tenus dans l'erreur concernant Jean Charbonnel.
Quant à la question du programme défendu, nous remarquons que les axes de campagne de Bernard Murat sont assez similaires à ceux de Jean Charbonnel (voir diagramme suivant) même si le candidat R.P.R. a décidé de bien moins détailler les axes que son concurrent. Alors que 75% du contenu du programme de Jean Charbonnel se concentre sur le développement économique de la circonscription, seulement 31% du programme de Bernard Murat fait de même, et encore ses propositions en matière économique se limitent purement à la thématique de l'emploi comme en atteste le pourcentage similaire à celui de l'entrée emploi sur le diagramme. Cette comparaison tend à révéler que B. Murat a multiplié les thèmes de campagne sans suffisamment les développer.

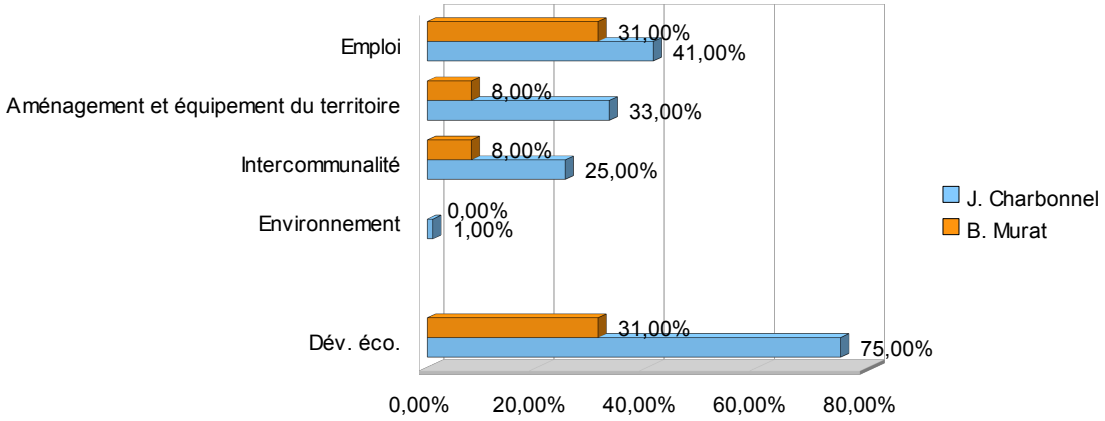


Comparaison des axes de campagne selon les candidats J. Charbonnel et B. Murat

La gauche n'intervient pas durant cette campagne électorale sur le positionnement politique de J. Charbonnel, même si d'après un journal satirique intitulé *Le Petit Gaillard Déchaîné*, les socialistes auraient peu apprécié le soutien du député de Brive au gouvernement Rocard : « Il [J. Charbonnel] espère obtenir ainsi son maroquin. Depuis le temps qu'il court après ! Mais, ça grogne chez les éléphants socialo, qui n'aiment pas les traîtres et ne veulent pas entendre parler d'ouverture avec un type qui ne représente rien »[3].
Et pourtant ces critiques excessives ne semblent pas être partagées par les instances parisiennes du parti socialiste.
Il est vrai que la presse locale s'empressait d'annoncer, en ce début d'années 1990, la possible

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1027, 18 mars 1993, p. 2.
2. CHARBONNEL Jean, *Politiques et chrétiens : Edmond Michelet*, Paris, Beauchesne, 1987.
3. Archives municipales de Brive, cote 60 S 1, *Le Petit Gaillard Déchaîné*, mars 1990, n° 000, p. 1.

nomination de Jean Charbonnel au gouvernement de Michel Rocard[1]. Le suppléant de Jean Charbonnel, Jacques Lagrave, avait même entrepris des démarches afin d'obtenir des locaux pour un attaché parlementaire, car il se voyait déjà député en remplacement de J. Charbonnel qui serait nommé ministre[2]. Cette nomination aurait été en effet sérieusement pensée, Jean Charbonnel ayant dû obtenir un portefeuille en charge de l'aménagement du territoire. Mais Roland Dumas, qui avait ravi le siège de député à J. Charbonnel en 1967, aurait suffisamment influencé le président François Mitterrand pour que cela n'aboutisse pas[3]. Jean Charbonnel s'est pourtant toujours écrié que l'ouverture gouvernementale vers uniquement des hommes et non pas des familles politiques n'avait guère de sens : pour que l'ouverture s'opère, encore faudrait-il que des sensibilités politiques diverses partagent un programme en vue d'une action commune. Et il est à constater que jamais Jean Charbonnel n'est finalement devenu ministre sous François Mitterrand, donc quelque part il n'a pas trahi sa parole. Et lorsque, effectivement, il lui arrivait de soutenir ces gouvernements de gauche, en ne votant pas contre leur projet à l'Assemblée nationale, il le faisait dans l'intérêt de Brive : son argument principal était de dire que le fait d'être en bons termes avec la gauche ne pourrait qu'être un avantage pour l'équipement de Brive[4].

Cette sympathie de Jean Charbonnel en faveur des gouvernements conduits par MM. Rocard et Bérégovoy prouve que le député-maire de Brive se situe toujours dans une logique de « coexistence » selon le fameux mot qu'il avait employé durant les élections législatives de 1988 et qui signifiait la nécessité pour les hommes politiques de droite comme de gauche de s'entendre sur les principes fondamentaux nécessaires au redressement de la France. Le Parti Socialiste parisien n'était-il d'ailleurs pas disposé à réserver la circonscription de Brive à Jean Charbonnel pour les élections législatives de 1993, sans investir un autre candidat à son détriment ?[5] Cette information fut également colportée à trois reprises par *L'Essor du Limousin* : « […] le député-maire de Brive aurait l'investiture PS ! Dans les rangs clairs-obscurs de la fédération locale c'est la consternation, face à ce nouveau coup de Jarnac ! […] »[6] ; « Si l'on en croit certaines informations, il briguerait, même, l'investiture officielle du parti socialiste, que les caciques nationaux du PS lui auraient déjà accordée […] »[7]. Même le journal charbonnélien, *Le Pays de Brive*, fait écho implicitement à cette possibilité qu'aurait eu le P.S. de soutenir Jean Charbonnel en affirmant que les socialistes corréziens ont tout fait pour obtenir leur propre candidat : « Quant à la fraction du parti socialiste qui a voulu avoir " son " candidat, elle ne peut que s'interroger »[8].

Il est vrai que les sondages pour ces échéances électorales sont assez mauvais pour le P.S., y compris à Brive, et les socialistes auraient donc peut-être intérêt à soutenir un candidat dont la notoriété n'est plus à faire, pour conserver au moins un siège en Corrèze. Cependant, les socialistes brivistes, et en premier chef Jean-Claude Cassaing, ne semblent pas se satisfaire de cette hypothèse. En effet, pour les socialistes locaux, le maire de Brive reste avant tout un adversaire politique qui s'est présenté face à eux à plusieurs reprises. Dès lors, le soutenir du jour au lendemain, alors que Jean Charbonnel a battu Jean-Claude Cassaing au moment des élections législatives de 1988 et que leurs relations personnelles sont tumultueuses, ne fait pas l'unanimité. C'est pourquoi Jean-Claude Cassaing, qui désire passer le relais, se tourne vers un homme de 35 ans, à savoir Philippe Nauche[9]. Le P.S. va donc concentrer une partie de sa campagne à démontrer que Jean Charbonnel est un homme de droite, car les socialistes veulent mobiliser dès le premier tour leur électorat, qui ne doit pas faire confiance, selon eux, à un centre-gauche qu'ils jugent peu crédible : « Il [J. Charbonnel] se

1. Entretien avec M. Philippe Nauche, le 19 mai 2014.
2. Entretien avec M. Raymond Lacombe, le 9 juin 2015.
3. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.
4. Entretien avec Mme Monique Dupuy, le 31 mars 2015.
5. Entretien avec M. Philippe Nauche, le 19 mai 2014.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1018, 14 janvier 1993, p. 4.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1019, 21 janvier 1993, p. 4.
8. Archives municipales de Brive, cote 7 C 120, *Le Pays de Brive*, n° 125, semaine du 19 au 25 mars 1993, p. 3.
9. Même référence.

prétend " au dessus des partis et des sectarismes ". Chacun a cependant pu noter que les références qu'il a citées, Raymond Barre, Michel Noir et Charles Million, sont toutes de droite »[1].

Jean Charbonnel devra donc affronter à sa gauche, le P.S. et à sa droite le R.P.R., qui sont en fait ses principaux rivaux, ce qui signifie d'emblée que J. Charbonnel va bénéficier d'un électorat amoindri. A ces candidatures, il convient d'ajouter celle du parti communiste français en la personne d'André Pamboutzoglou, professeur à Brive ; de Guy Raynal, responsable local du Front National ; de Jean-Pierre Massias, maire de Vignols, commune située à l'Ouest de Brive mais appartenant à la circonscription de Tulle, soutenu par Génération Ecologie – Les Verts ; et d'Alain Peytier qui se présente sous les couleurs de l'Union Nationale Ecologiste, du Parti pour la défense des animaux et du Mouvement Universaliste.

| Cantons | Exp. | Charbonnel | Murat | Raynal | Nauche | Massias | Peytier | Pamboutzoglou |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BRIVE | 25.235 | 4721 (18,7%) | 9553 | 1809 | 4371 | 1341 | 768 | 2672 |
| AYEN | 4587 | 676 (14,7%) | 1890 | 247 | 782 | 289 | 124 | 579 |
| LARCHE | 5009 | 677 (13,5%) | 1912 | 357 | 899 | 294 | 172 | 698 |
| MALEMORT | 7048 | 858 (12,2%) | 2792 | 430 | 1427 | 396 | 278 | 867 |
| MEYSSAC | 3014 | 351 (11,6%) | 1318 | 156 | 693 | 156 | 71 | 269 |
| Totaux | 44.893 | 7283 (16,22%) | 17465 | 2999 | 8172 | 2476 | 1413 | 5085 |

Résultats du 1er tour des élections législatives du 21 mars 1993 par cantons
(D'après les archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 416, *La Montagne*, 22 mars 1993, p. 7)

Ce premier tour des élections législatives sonne le glas pour le camp charbonnélien. Pour la première fois depuis sa candidature de 1962, Jean Charbonnel s'incline dès le premier tour d'une élection. En effet, lors des élections législatives de 1978, il pouvait se maintenir au deuxième tour même s'il ne l'avait pas fait et en 1981 il était battu seulement au second tour par Jean-Claude Cassaing. Or, en ne recueillant que 11,5% des suffrages des inscrits, soit un point de moins que le résultat à atteindre pour se maintenir, le député sortant voit s'achever un mandat qu'il avait reconquis en 1986. Le maire de Brive est distancé de près de 10.000 voix par Bernard Murat et de moins de 1.000 voix par Philippe Nauche. Toutefois Jean Charbonnel creuse l'écart avec les candidats suivants puisqu'il obtient 2.198 voix de plus qu'André Pamboutzoglou. De même nous pouvons remarquer sa bonne résistance dans les cantons brivistes, puisqu'il est deuxième, bien que distancé de 4.832 voix par le conseiller général de Brive-centre, mais devançant le candidat socialiste de 350 voix. Cela signifie donc que Jean Charbonnel va être l'homme clé du scrutin, le P.S. cherchant à obtenir un bon report de son électorat. En effet, il est indéniable que Bernard Murat a su creuser l'écart dès ce premier tour sur son rival Philippe Nauche, puisque le score cumulé de l'ensemble des candidats de gauche (MM. Massias, Nauche, Pamboutzoglou)[2] demeure inférieur à

1. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, *L'Espoir de la Corrèze*, organe officiel de la Fédération du Parti Socialiste, n° spécial, mars 1993.
Michel Noir (1944-) fut député R.P.R. du Rhône (1978-1986, 1988-1997), conseiller municipal de Lyon (1977-1989), maire de Lyon (1989-1995), ministre du Commerce extérieur du 20 mars 1986 au 10 mai 1988.
Charles Millon (1945-) fut membre de l'U.D.F. et maire de Belley (1977-2001), conseiller général de l'Ain (1985-1988), conseiller régional Rhône-Alpes (1978-2003), et président de région (1988-1999), conseiller municipal de Lyon (2001-2008), député de l'Ain (1978-1995, 1997-2001), vice-président de l'Assemblée nationale (1986-1988), ministre de la Défense du 18 mai 1995 au 2 juin 1997.
2. Nous ne considérons pas la candidature de M. Peytier comme appartenant à la gauche étant donné que son mouvement, qui englobe en fait les trois structures qui le soutiennent, appelle à voter à l'échelle nationale pour le R.P.R.

celui obtenu par le R.P.R. : donc si Philippe Nauche veut gagner ces élections, il devra convaincre les 7.283 électeurs qui ont accordé leur confiance à Jean Charbonnel au premier tour. Déjà dans sa profession de foi, le candidat communiste André Pamboutzoglou avait indiqué qu'il fallait « […] déjou[er] les combinaisons politiciennes du PS et de " Génération écologie " visant à mieux drainer des voix pour un rassemblement droitier qui se réaliserait autour de J. Charbonnel »[1]. L'élimination de Jean Charbonnel dès le premier tour a donné partiellement tort à M. Pamboutzoglou qui envisageait alors qu'une partie de la gauche se rangerait implicitement derrière M. Charbonnel en vue du second tour.

Il est vrai que la profession de foi de Ph. Nauche pour ce second tour semble avoir été rédigée pour l'électorat de Jean Charbonnel, tant les mots utilisés ont une consonnance charbonnélienne : « **J'appelle les républicains, celles et ceux qui croient aux valeurs de liberté, de solidarité, de justice sociale, de défense de l'environnement, à se rassembler dimanche 28 mars face au candidat du RPR** »[2]. Nous remarquons que les valeurs citées sont celles que J. Charbonnel a défendues tout au long de sa carrière et notamment durant cette campagne : la solidarité rejoint l'idée de l'intercommunalité et de justice sociale pour laquelle J. Charbonnel s'est battu sans relâche comme le prouve le bilan social de sa politique à Brive, alors que l'idée de protection de l'environnement a fait son apparition dans son programme, même si Ph. Nauche souhaite ici rassurer l'électorat écologiste de MM. Massias et Peytier. Enfin, Ph. Nauche conclut sa profession de foi par ces mots : « **RASSEMBLEZ-VOUS AUTOUR DES CANDIDATS DES FORCES DE PROGRES** »[3], clin d'oeil explicite à J. Charbonnel qui a voulu incarner un gaullisme de progrès depuis ses débuts en politique.

Toutefois même s'il a des voix d'avance, B. Murat n'en est pas, lui aussi, pour le moins inquiet. Il est vrai que le ton polémique de sa campagne à l'encontre de Jean Charbonnel ne va pas favoriser une entente entre les deux hommes, et par conséquent les électeurs de Jean Charbonnel pourraient être tentés de le sanctionner en lui préférant Philippe Nauche. C'est pourquoi il lance cet appel pour montrer qu'il se veut le candidat du rassemblement : « Le 28 mars, nous appelons tous les membres de la grande famille démocrate, divisée par l'ambigüité politique du maire de Brive, à se rassembler enfin autour de nos vraies valeurs et d'un projet ambitieux pour la Ville de Brive et les Communes de notre circonscription »[4]. Bernard Murat réitère son appel aux électeurs charbonnéliens dans sa profession de foi du deuxième tour : « Nous sommes persuadés que beaucoup d'entre vous qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu voter pour nous au premier tour, ne manqueront pas de le faire »[5].

ou l'U.D.F. pour ce second tour.

1. Archives municipales de Brive, cote 20 S 16, profession de foi d'André Pamboutzoglou, élections législatives 1993, 1er tour.
2. Archives municipales de Brive, cote 20 S 17, profession de foi de Philippe Nauche, élections législatives 1993, 2è tour. En gras dans le texte.
3. Archives municipales de Brive, cote 20 S 17, profession de foi de Philippe Nauche, élections législatives 1993, 2è tour. En gras dans le texte.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1028, 25 mars 1993, p. 10.
5. Archives municipales de Brive, cote 20 S 17, profession de foi de Bernard Murat, élections législatives 1993, 2è tour.

| Cantons | Inscrits | Votants | Exprimés | Murat (UPF) | Nauche (PS) |
|---|---|---|---|---|---|
| Brive | 36.233 | 26.543 | 24.433 | 13.944 | 10489 |
| Ayen | 6284 | 4988 | 4588 | 2561 | 2027 |
| Larche | 6966 | 5393 | 4954 | 2783 | 2171 |
| Malemort | 9573 | 7714 | 7041 | 3830 | 3211 |
| Meyssac | 4153 | 3261 | 3090 | 1777 | 1313 |
| Totaux | 63.209 | 47.899 | 44.106 | 24.895 (56,44%) | 19.211 (43,56%) |

Résultats du 2è tour des élections législatives du 28 mars 1993 par cantons

Pour la première fois sous la Vè République, les trois circonscriptions de la Corrèze allaient élire un député de la droite et du R.P.R. : Bernard Murat à Brive, Raymond-Max Aubert à Tulle et Jacques Chirac à Ussel.
Malgré un certain retard, la gauche emmenée par Philippe Nauche parvient à gagner plus de 3.000 suffrages alors que Bernard Murat en recueille près de 7.000 de plus qu'au premier tour. Les réserves de voix pour le R.P.R. se situaient auprès de Jean Charbonnel et du Front National. D'ailleurs il est probable que parmi les 7.000 électeurs gagnés, B. Murat ait bénéficié de pratiquement tout l'électorat du F.N. (environ 3.000 personnes) et de 4.000 à 5.000 électeurs de Jean Charbonnel. Les 2.000 électeurs restants qui s'étaient portés sur Jean Charbonnel lors du premier tour ont alors voté en faveur de Philippe Nauche, ce qui correspondrait alors aux voix gagnées par la gauche dans l'entre-deux tours, auxquelles il faudrait associer des électeurs de M. Peytier dont le positionnement politique était difficile à déchiffrer, ce qui expliquerait que certains de ses électeurs aient voté en faveur du candidat socialiste au second tour.

| Scores du 1er tour | Voix gagnées dans l'entre-deux tours | Report de voix |
|---|---|---|
| Murat : 17.465<br><br>Gauche (P.S. + P.C.F. + Massias) : 15.733<br><br>Charbonnel : 7.283 | Murat : + 7.430<br><br>Gauche : + 3.478 | Charbonnel 7.283<br>4.000 à 5.000 → Murat (24.895) +2.000 à 3.000 F.N.<br>2.000 → Nauche (19.211) |

Probable répartition de l'électorat de Jean Charbonnel durant l'entre-deux tours

En effet, le nombre de suffrages exprimés ayant légèrement diminué entre les deux tours, les voix gagnées par MM. Murat et Nauche ne peuvent venir que d'un électorat ayant choisi un autre candidat au premier tour.
Le quotidien *La Montagne* indique que les deux tiers de l'électorat de J. Charbonnel ont voté en faveur de B. Murat alors qu'un tiers s'est reporté sur Ph. Nauche[1] : cela correspond aux hypothèses proposées ci-dessus.

Au lendemain de ces élections, le camp chiraquien en appelle à une démission du maire de Brive

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 416, rechercher la date du journal.

qui ne serait plus légitime, selon eux, pour exercer ses fonctions à la tête de la cité, les électeurs l'ayant désavoué pour ces législatives : « Après le net désavoeu qui lui a été infligé par les habitants du Pays de Brive en général et par les brivistes en particulier, puisqu'il n'a recueilli que 16,22% des suffrages lors du premier tour des législatives, quelle légitimité reste-t-il au maire de Brive ? »[1] Ce que le R.P.R. reproche avant tout à Jean Charbonnel c'est de n'avoir pas su dissocier ses mandats de maire et de député et d'avoir fait campagne en tant que député-maire : « Dès lors, s'il lui restait une once de sens républicain, et un dernier sursaut de respect vis à vis de la démocratie, M. Charbonnel ne devrait-il pas, après un tel désavoeu, démissionner de son mandat de maire de Brive ? […] »[2]. Il faut bien constater que cette requête paraît bien hypocrite étant donné que le corps électoral pour les élections législatives est bien plus important que celui se limitant à la ville de Brive. De plus les enjeux de l'élection et les thèmes de campagne diffèrent quelque peu entre les élections municipales et législatives. Il faut aussi constater que depuis son arrivée en Corrèze, Jean Charbonnel a échoué à trois reprises aux législatives (en 1967, 1978 et 1981) mais a sans cesse été réélu maire et conseiller général, ce qui prouve bien que l'électorat briviste se mobilise différemment en fonction du scrutin.

A l'issue de ces élections, la droite obtient une majorité de députés bien plus importante que celle détenue en 1986. Au début de la législature, le 2 avril 1993, le R.P.R. dispose de 257 élus, l'U.D.F. de 215, le groupe socialiste accueille 57 députés et les communistes sont au nombre de 23[3].

b) Une liste centriste pour une dernière campagne municipale (1995)

Ces élections municipales se déroulent dans un contexte particulier en Corrèze, puisque Jacques Chirac vient d'être élu président de la République. La Corrèze a répondu favorablement à la candidature Chirac, puisqu'il réalise dans son département 49,30% des suffrages dès le premier tour, ce qui constitue son meilleur score dans le pays, contre 61,37% le soir du deuxième tour, seules 32 communes corréziennes sur 286 ayant alors voté en faveur de Lionel Jospin en ce dimanche 7 mai 1995[4]. Dans la cité de Brive, Jacques Chirac parvient même à réaliser 62,16% des suffrages. Jean Charbonnel avait lui-même appelé à voter en faveur de son ancien allié pour ce second tour[5], alors qu'il avait soutenu Edouard Balladur lors du premier tour. Le soir du 8 mai, Jean Charbonnel après avoir proclamé les résultats recueillis dans l'ensemble des bureaux de vote brivistes annonce : « Je félicite vivement Jacques Chirac, l'ami, le Corrézien et l'homme d'Etat »[6]. Il n'est pas étonnant qu'il salue la victoire d'un homme qui fut avant tout un collègue, d'autant plus qu'ils s'étaient associés dans les années 1960 pour faire gagner le gaullisme en Corrèze, même si leur appréciation personnelle différait largement. La rupture étant toutefois consommée depuis quelques années avec Jacques Chirac, le R.P.R. n'allait en rien infléchir son discours vis-à-vis de Jean Charbonnel comme devait le révéler le ton de la future campagne municipale à Brive. Toutefois, à en croire Léon Bordes, ami de jeunesse de J. Chirac, ce dernier se sépara du maire de Brive avec regret : « lorsque son entourage insistait pour qu'il s'en sépare [de J. Charbonnel], il réfléchissait et détournait la conversation […]. En ce qui concerne M. Charbonnel, il a mis plus d'un an avant de prendre sa décision. Et, j'en suis persuadé, à contrecoeur »[7].

Depuis 1992, il est vrai que le Pays de Brive est peu à peu passé sous contrôle chiraquien, les charbonnéliens ayant été délogés de leurs mandats en 1992 comme en 1993. Ce succès de Jacques

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 27, *L'Essor du Limousin*, n° 1029, 1er avril 1993, p. 2.
2. Même référence.
3. Source, Assemblée nationale. Effectifs des groupes à l'Assemblée nationale depuis 1958 [en ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/elections/historique-2.asp> (consultation le 5-06-2014).
4. VALADE J.-M., *100 ans en Corrèze […]*, p. 489.
5. *Le Pays de Brive*, Bimensuel du 5 au 18 mai 1995 – N° 171, éditorial.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 8 mai 1995, p. 5.
7. MADJAR R., *L'autre Chirac […]*, p. 32.

Chirac dans la ville de Brive lors des élections présidentielles de 1995, alors qu'en 1988 il n'y réalisait que 49,16% des voix, atteste aussi de l'engouement des Brivistes pour leur voisin de Haute-Corrèze. Dès lors, l'influence de Jean Charbonnel semble être mise à mal, ce qui est de mauvais augure à la veille des élections municipales.

Jean Charbonnel ne se laisse pas abattre pour autant et dévoile le premier les quarante-trois noms de ses colistiers, le 19 mai, pour les élections municipales du 11 juin. Les jours suivants, le député Bernard Murat (R.P.R.) et Philippe Nauche (P.S.) font de même. Comme lors de toutes les échéances municipales, cette composition des listes va être scrupuleusement analysée par les journalistes, et ce n'est plus seulement celle du maire de Brive qui fait l'objet de commentaires, mais bien celle de Bernard Murat étant donné que l'U.D.F. a décidé de lui retirer son investiture. En effet, l'U.D.F. corrézienne estime que Bernard Murat n'a pas respecté les accords conclus avec elle, qui devaient consister à laisser la tête de liste à un candidat R.P.R. ainsi qu'un tiers des places d'adjoints au R.P.R., un tiers à l'U.D.F. et le dernier tiers à des personnes issues de la société civile. C'est ainsi que l'U.D.F., bien que marginale en Corrèze étant donné la prééminence du parti chiraquien, va appeler à voter pour une tête de liste ayant soutenu Jacques Chirac lors des dernières élections présidentielles[1] : cela ne peut être que B. Murat ou J. Charbonnel. Amédée Domenech, alors responsable local de l'U.D.F., ira même jusqu'à préciser que « les adversaires d'hier peuvent être les partenaires de demain »[2] : manière implicite de présenter l'hypothèse du soutien à la liste Charbonnel. L'objectif premier pour l'U.D.F. n'est en rien de s'engager à fond derrière le maire sortant mais bien d'effrayer la liste R.P.R. pour l'obliger à revoir ses positions. Cependant, devant l'absence de réaction du R.P.R., l'U.D.F. va se voir contrainte de retirer définitivement son investiture à la liste conduite par B. Murat[3]. Toutefois, la situation est beaucoup plus ambiguë qu'il n'y paraît, étant donné que trois candidats des composantes de l'U.D.F., anciennement colistiers de J. Charbonnel depuis 1983 pour Dominique Faure et Françoise Lartigue du Centre des Démocrates Sociaux (C.D.S.)[4] et 1989 pour Yves Masmonteil du Parti Républicain (P.R.) ont accepté de figurer aux côtés de Bernard Murat alors que dans le même temps, Jean-Michel Delsart, conseiller général (P.R.) et conseiller municipal de Brive depuis 1989 élu sur la liste de J. Charbonnel, a décidé d'être de nouveau colistier du maire, bien que Jean Charbonnel lui ait retiré sa fonction d'adjoint en 1991[5]. Cette division des responsables locaux de l'U.D.F. révèle que la victoire ne semble promise à aucune des deux listes et que leur choix de figurer sur telle ou telle liste ne s'est pas effectué par pur opportunisme mais bien davantage par conviction. De même, Mmes Monique Dupuy et Marie-Claude Brousse élues depuis 1983 et 1989 avec J. Charbonnel rejoignent la liste R.P.R. de B. Murat. Au contraire, la liste socialiste alliée aux communistes ne suscite pas le même intérêt dans la presse : il est vrai que le contexte électoral récent, qui plus est en Corrèze et à Brive, ne lui est guère favorable. De plus des figures emblématiques du socialisme briviste comme Jean-Claude Cassaing ou Claudine Labrunie ont décidé de ne pas solliciter les électeurs pour un nouveau mandat, la liste de gauche souffrant donc d'un déficit de notoriété face à celles du député et du maire sortant. Cette liste ne représente environ que 29% des articles consacrés à la campagne municipale, publiés du 20 mai au 10 juin dans le quotidien local *La Montagne*, alors que 71% des articles concernent la candidature de J. Charbonnel et 43% celle de B. Murat. De même 43% de ces articles relatent spécifiquement l'opposition électorale Charbonnel-Murat, et 29% la confrontation Charbonnel-

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 3 juin 1995, p. 12.
2. Même référence.
3. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, Prospectus élections municipales 1995 – Fédération UDF de la Corrèze.
4. Le Centre des Démocrates Sociaux est un parti qui se forme en 1976 par le regroupement du Centre Démocrate de Jean Lecanuet et du Centre Démocratie et Progrès de Jacques Duhamel. En 1978, ce parti participe à la construction de l'U.D.F. C'est en novembre 1995 que le C.D.S., alors dirigé par François Bayrou et allié au Parti Social-Démocrate, décide de devenir le mouvement baptisé Force Démocrate.
5. Témoignage de M. Jean-Marie Delsart, reçu le 13 juin 2014.

Nauche.

Si la presse s'intéresse autant à M. Charbonnel c'est parce que le maire de Brive est toujours aussi inclassable pour *La Montagne* et que les journalistes apprécient de ranger dans telle ou telle famille politique les candidats : ses rivalités avec le R.P.R. font l'objet de nombreux commentaires. De même, cette campagne municipale semble apparaître comme devant être l'ultime pour Jean Charbonnel, qui en cas de réélection, n'acheverait pas son mandat pour laisser sa place à un adjoint[1]. Dès lors la presse souhaite une dernière fois couvrir sa campagne. Quant à B. Murat, conseiller général et député depuis seulement quelques années, si la presse lui accorde de l'importance c'est parce qu'il apparaît comme le nouvel homme fort.

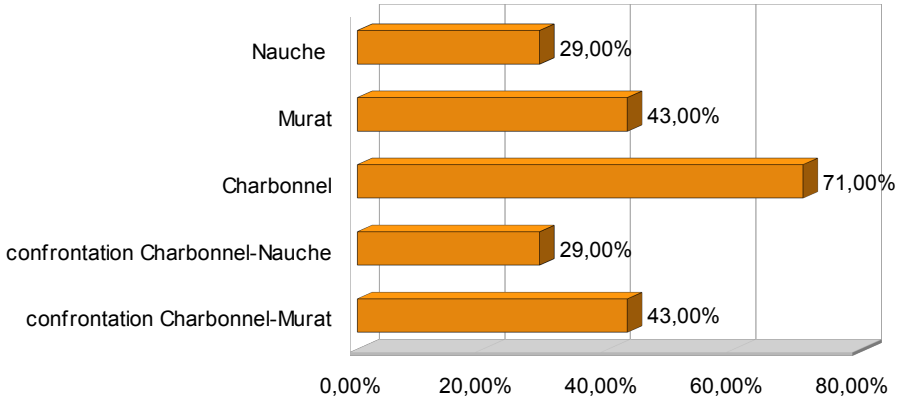


L'addition des parts relatives aux trois candidats dépasse 100% parce que souvent un même article concerne plusieurs candidats.

Part des articles, publiés dans le journal *La Montagne* du 20 mai au 10 juin 1995, consacrés aux trois listes concourrant aux élections municipales

La liste R.P.R. va fonder sa campagne en voulant prouver que Jean Charbonnel n'est pas un candidat de droite, et qu'il s'est compromis en cherchant à se rapprocher de la gauche à partir de 1990. Mais surtout, Jacques Chirac étant maintenant président de la République et devenant par conséquent la meilleure référence pour B. Murat, le R.P.R. corrézien ne va cesser de confronter les propos de Jean Charbonnel à ceux de Jacques Chirac pour convaincre les électeurs brivistes de droite que le maire sortant n'appartient plus à leur famille politique : « 1990 M. Charbonnel, qui ose encore se référer au Gaullisme, trahit Jacques Chirac et rejoint la majorité présidentielle socialiste de François Mitterrand opposant de toujours au Général de Gaulle. Septembre 1991, M. Charbonnel traite Jacques Chirac de **" *Fossoyeur du Gaullisme* " ;** Février 1992, M. CHARBONNEL accuse Jacques Chirac de " ***Trahison*** " ; Octobre 1993, M. Charbonnel dénonce " ***L'arrogance*** " de Jacques Chirac ; Novembre 1994, Jacques Chirac vient à Brive investir Bernard Murat pour les municipales de 1995, M. Charbonnel parle " ***de non événement*** ", dénonce " ***l'audace et l'inconscience du Maire de Paris*** " ; Décembre 1994, M. Charbonnel accuse Jacques Chirac d'avoir " ***Détruit le mouvement issu du Gaullisme*** " »[2]. Bien évidemment il ne s'agit là que de citations et il est donc difficile d'apprécier ici l'argumentaire des deux parties puisqu'il n'y a rien de plus réducteur que des citations utilisées dans un contexte donné. De plus, comme cela fut précisé plus haut, jamais Jean Charbonnel n'a rejoint la majorité socialiste, étant donné qu'il était député non-inscrit et qu'il s'est représenté sous ses propres couleurs, contre le P.S., rappelons-le.
La publication des noms apparaissant dans chaque comité de soutien va aussi jouer un rôle non

1. Même référence.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, Prospectus Réussir Brive, Majorité présidentielle intitulé Charbonnel la Girouette ! En gras et en italique dans le texte.

négligeable, Bernard Murat pouvant jouir du ralliement de personnalités nationales comme Philippe Seguin, président de l'Assemblée nationale ou encore d'individus fortement ancrés dans le terroir corrézien comme les écrivains Claude Michelet et Denis Tillinac, ou Jean-Pierre Dupont député et président du Conseil général de la Corrèze, sans oublier Jacques Lagrave, suppléant de J. Charbonnel lors des élections législatives de 1988, tout comme d'anciens colistiers : Jean Dupuy et Raymond Lacombe même si ce dernier espérait une victoire de celui qui restait malgré tout son ami, à savoir le maire sortant[1]. A ces soutiens, il ne faut pas oublier d'ajouter la lettre d'encouragements envoyée par le nouveau président de la République à Bernard Murat et publiée durant la campagne :

« Pour ces Elections Municipales de 1995, je tiens à apporter mon plus amical soutien à Bernard Murat.

Il a toute ma confiance et je suis sûr qu'il saura mettre ses qualités d'honnêteté, de dynamisme et sa compétence au service de Brive.

Il redonnera à la Ville un véritable élan et lui permettra d'occuper la place qu'elle mérite en Corrèze et dans notre région.

Bien fidèlement et cordialement votre, J. Chirac »[2].

C'est alors que Jean Charbonnel va s'insurger contre ces méthodes montrant par là-même que B. Murat ne respecte pas la neutralité du chef de l'Etat : « **En réalité, c'est M. Murat qui s'oppose actuellement à la politique voulue par M. Chirac** en essayant de l'impliquer dans la campagne électorale de Brive alors que, désormais Président de tous les Français, M. Chirac s'est donné comme premier objectif d'incarner l'**impartialité de l'Etat** […] »[3]. Jean Charbonnel va aussi railler Bernard Murat en montrant que Jacques Chirac ne lui apporte qu'un bien faible soutien étant donné que c'est Raymond-Max Aubert[4], le député de la circonscription de Tulle et ancien colistier de J. Charbonnel en 1983, qui vient d'être nommé dans le premier gouvernement d'Alain Juppé alors que Bernard Murat doit se contenter de ses mandats : « En fait, si M. Murat veut faire croire, bien à tort, que ceux qui ont voté pour M. Chirac doivent voter pour lui, nous constatons que **M. Chirac, lui, n'a pas voté Murat,** puisqu'en formant son gouvernement, il lui a préféré l'autre député de la Corrèze, Raymond-Max Aubert ! »

De son côté, le comité de soutien de Jean Charbonnel est présidé par Marcel Pascaloux, ancien président de la Chambre des Métiers départementale et maire-adjoint de Brive. Certes, nous y retrouvons des personnalités sans doute moins connues par les Brivistes, mais ce comité est composé de véritables fidèles de Jean Charbonnel et notamment d'anciens conseillers municipaux.

Jean Charbonnel fonde sa campagne sur le lien de fidélité qui l'a uni pendant vingt-huit ans aux Brivistes, d'où le choix de l'un de ses slogans : « Construire la vie, c'est continuer avec lui ». Son programme prend forme autour de trois points principaux : la restauration des équipements existants, la construction de nouvelles infrastructures notamment lancées sous le précédent mandat et le développement de nouveaux services, « Demain, la ville va : restaurer, développer, créer ». Nous retrouvons tous les thèmes que Jean Charbonnel a su prendre à bras le corps durant ses mandats comme la recherche d'une meilleure justice sociale en voulant entre autres créer une résidence pour les familles mono-parentales ou aménager une crêche familiale ; la volonté de résorber le chômage en instaurant une Mission locale pour l'emploi ou en axant sa politique sur la

1. Entretien avec M. Raymond Lacombe, le 9 juin 2015.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, Prospectus élections municipales 11 juin 1995 – Liste d'Union RPR-UDF – Bernard Murat et son équipe, Réussir Brive.
3. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, Prospectus élections municipales 1995. En gras dans le texte.
4. Raymond-Max Aubert (1947-) est diplômé de l'E.N.A. Il est élu conseiller municipal de Brive en 1983, conseiller régional du Limousin en 1992, député de la Corrèze (1993-1997), maire de Tulle (1995-2001), et fut secrétaire d'Etat au Développement rural du 18 mai au 7 novembre 1995.

formation des jeunes tout en continuant d'agrandir les zones d'activité ; l'envie d'aménager une ville pour qu'elle soit la plus accessible possible grâce à un nouvel aérodrome, ou grâce à de nouvelles infrastructures dont une ville de 50.000 habitants a besoin. Comme le résument à la fin de leur programme les colistiers de l'Union pour Brive, l'objectif principal est de conserver le rôle de capitale régionale de Brive afin d'en faire un centre de décision incontournable en Corrèze : « Si vous voulez que notre ville garde sa liberté de décision, [que] Brive affirme sa position de première ville de la Corrèze et de carrefour des trois régions du Limousin, du Périgord et du Quercy, [que] Brive soit en position de force pour négocier les accords qui lui permettront de rétablir des relations harmonieuses avec le département, pour Brive faites le choix d'une équipe renouvelée avec Jean Charbonnel »[1]. Le diagramme suivant recense l'ensemble des thèmes convoqués dans le programme par la liste Union pour Brive : nous remarquons que la majorité des propositions porte sur l'aménagement de la ville ce qui semble plutôt logique pour une élection municipale.

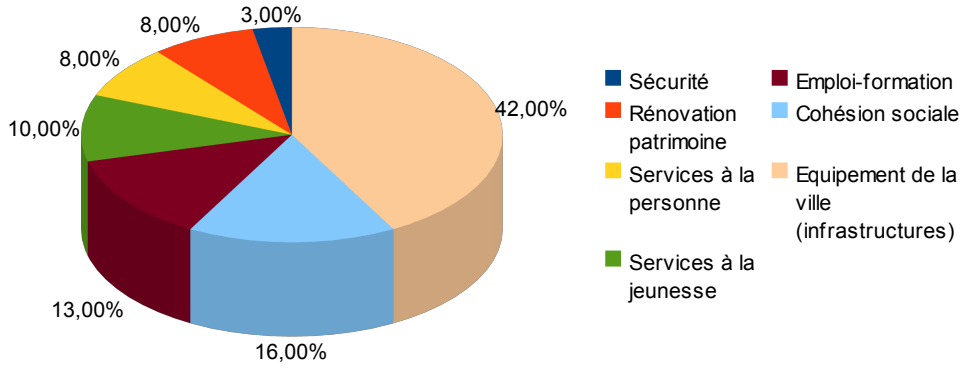


Axes du programme municipal de la liste Union pour Brive

De son côté, la liste Réussir Brive-Majorité présidentielle de Bernard Murat concentrait son programme sur quatre thèmes : le développement économique et la formation professionnelle (environ 43% des propositions) ; l'établissement de relations avec la population (29%) comme la volonté de travailler de concert avec les associations par exemple ; le désenclavement du bassin de Brive (21%) ; le déploiement de l'intercommunalité (7%) notamment à travers l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays de Brive. A titre de comparaison, il est étonnant que J. Charbonnel n'ait pas évoqué explicitement le sujet de l'intercommunalité durant cette campagne. Mais nous savons qu'il fut l'un des premiers en Corrèze comme en France à défendre cette idée de la coopération entre collectivités territoriales, comme en atteste son soutien à la création du Syndicat du Coiroux, du Syndicat du Causse, du S.I.R.T.O.M., du Syndicat Mixte de Cana, sans oublier sa présidence active depuis 1966 du Syndicat d'électrification de Brive ou du Syndicat Mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome Brive-Souillac depuis 1988, et qu'il milita dans les années 1990 pour la constitution d'une cellule d'expansion économique qui devait être basée à la mairie de Brive mais ouverte à toutes les communes.

De son côté, Philippe Nauche a présenté soixante propositions pour cette campagne municipale orientées principalement autour de trois axes : l'aménagement de la commune pour développer des infrastructures ; la création de nouveaux services pour l'ensemble des générations ; le renforcement de la démocratie locale.

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, programme Union pour Brive.

Lors du premier tour de ces élections, les Brivistes ont choisi de mettre en ballotage les trois listes. Cela faisait dix-huit ans qu'il n'y avait pas eu de deuxième tour pour une élection municipale à Brive. La liste de B. Murat arrive en première position avec 9.846 voix soit 42,99% des suffrages, suivie par celle de Ph. Nauche qui réalise 6.742 voix (29,46%) et par celle de J. Charbonnel qui obtient 6.310 suffrages (27,55%).

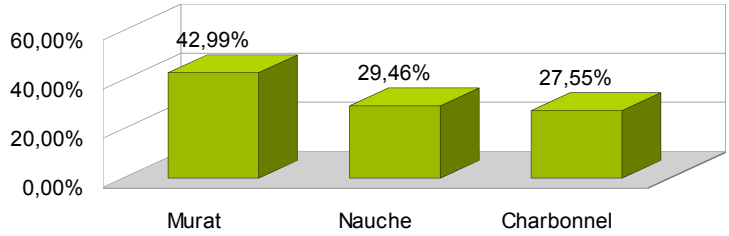


Résultats du 1er tour des élections municipales à Brive, le 11 juin 1995

Jean Charbonnel est distancé de 3.104 voix par Bernard Murat et de 432 voix par Philippe Nauche. Le maire sortant a donc perdu 6.625 électeurs, soit 51% de son électorat, depuis l'élection municipale de 1989 qui était celle qui lui avait permis de réaliser son meilleur score depuis sa première candidature en 1965. De même, il réalise un moins bon score que lors de l'élection de 1977 où il était arrivé en deuxième position, le soir du premier tour, avec 36,1% des voix. Il est à noter que la liste de gauche obtient un score également plus bas que celui réalisé six ans auparavant puisqu'elle obtenait 37,91% des voix contre 29,46% en 1995. C'est bien la liste de Bernard Murat qui a fait le plein de voix dès ce premier tour. Plusieurs raisons expliquent ce succès. Premièrement l'élection de Jacques Chirac à l'Elysée, un mois plus tôt, a favorisé les listes R.P.R. en Corrèze, d'autant plus que Brive basculait sous l'escarcelle de ce parti dès 1992 lors des élections cantonales. Deuxièmement, la relève générationnelle a également joué en faveur de B. Murat, Jean Charbonnel n'ayant sans doute pas suffisamment pris en compte l'usure du pouvoir, puisque cela faisait vingt-huit années qu'il était maire. Enfin, il est à noter que B. Murat avait composé un comité de soutien formé de personnalités connues par les Brivistes.

La campagne du deuxième tour va s'avérer très politique du fait de la rivalité entre les listes Murat et Charbonnel. En effet, les trois listes ont décidé de se maintenir. Pour Jean Charbonnel « ce serait honteux de ne pas résister un 18 juin ! »[1] puisque le deuxième tour des élections aura lieu le jour de cette date anniversaire. Jean Charbonnel espère qu'il va pouvoir motiver les abstentionnistes et les inciter à voter en sa faveur : « Nous estimons que nous n'avons pas fait le plein de nos voix. Nous constatons qu'il y a beaucoup d'abstentionnistes et que nous pouvons en avoir une partie »[2]. En effet, près de 34% des Brivistes n'ont pas pris part au vote le 11 juin, alors qu'environ 4% des électeurs ont voté blanc, ce qui signifie qu'environ 10.000 électeurs restent mobilisables pour ce second tour.
C'est essentiellement l'électorat de Jean Charbonnel qui va être courtisé par les deux candidats arrivés en tête. En effet Philippe Nauche ne fustige pas le maintien de la liste conduite par J. Charbonnel, non qu'il y voie une victoire possible, mais plutôt une forme de ténacité : « Mais, c'est plus par solidarité avec ses co-listiers, à titre personnel il n'a rien à gagner. Cette décision est respectable »[3]. Philippe Nauche essaie d'apparaître aussi comme un possible successeur de J. Charbonnel : « Après l'échec électoral de M. Charbonnel, Maire sortant, **nous représentons l'Espérance pour notre cité** »[4].

Bernard Murat souhaite aussi conforter son avance en détournant des électeurs de droite de la liste

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 17 juin 1995, p. 9.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 13 juin 1995, p. 3.
3. Même référence.
4. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, profession de foi Philippe Nauche (2è tour). En gras dans le texte.

Charbonnel, car selon lui le maire sortant fait encore une fois le jeu de la gauche : « Ce maintien est dans la logique de M. Charbonnel depuis des années : il va faciliter le second tour aux socialo-communistes. C'est dommage, car il pouvait faire une sortie par le haut, en me soutenant, après l'avoir fait pour M. Chirac »[1], propos qu'il réitère dans sa profession de foi du second tour, « La gauche, pendant 14 ans de pouvoir a été incapable de répondre aux attentes des Français. Pour l'avenir de Brive, faisons barrage à la liste socialo-communiste et à son allié, Jean Charbonnel »[2]. Jean Charbonnel au contraire montre que son maintien n'a aucune chance de favoriser la gauche car il espère bien que ses électeurs du premier tour se reporteront sur lui au second : « Nous ne nous maintenons pas pour favoriser la gauche ! C'est notre retrait qui l'aurait favorisée ! »[3]

Les candidats vont continuer leur campagne en battant le pavé, seul Philippe Nauche organisant un dernier meeting animé par Alain Rodet, maire de Limoges, et par René Teulade ancien ministre de Pierre Bérégovoy et maire d'Argentat (Corrèze).

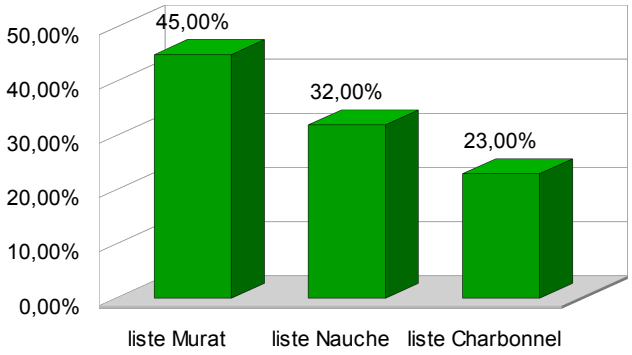


Résultats du 2nd tour des élections municipales à Brive, le 18 juin 1995

Jean Charbonnel perdait son dernier mandat, celui de maire qu'il avait conquis vingt-huit années auparavant, et ne parvenait à obtenir que cinq élus. Pourtant, en dépit de ses prises de position politiques, parfois peu comprises par ses administrés, Jean Charbonnel avait toujours su garder un ancrage fort dans sa ville et son canton.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 13 juin 1995, p. 3.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 23, profession de foi Bernard Murat (2è tour).
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 440, *La Montagne*, 17 juin 1995, p. 9.

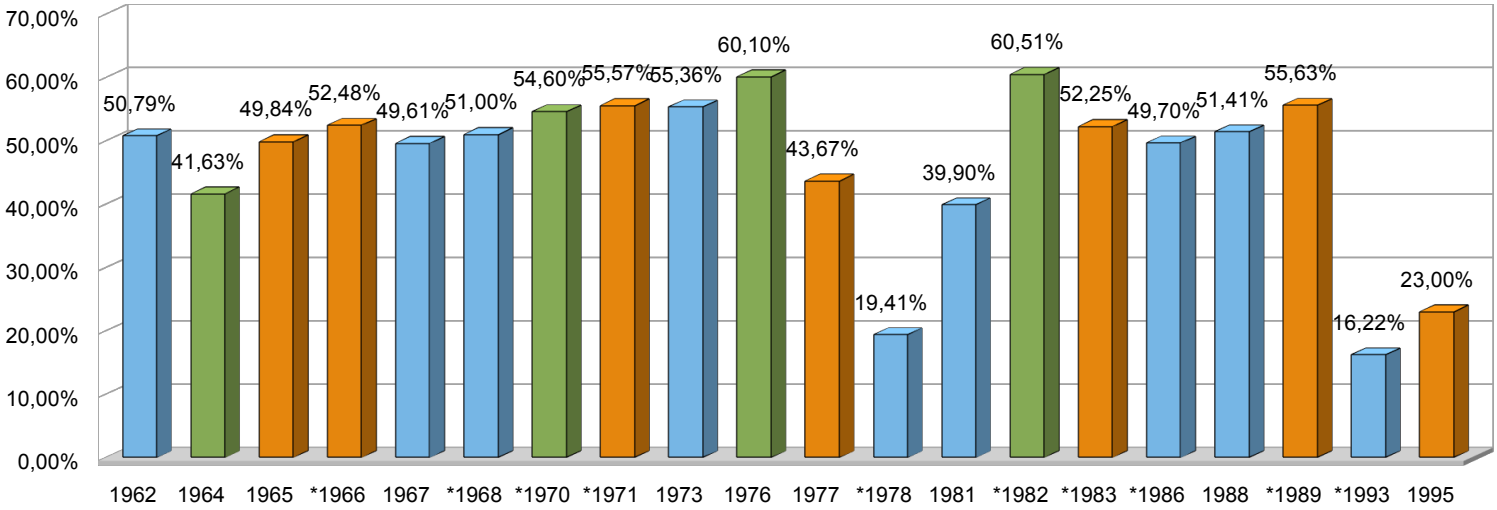


(Les astériques précédant une année indiquent qu'il n'y a eu qu'un seul tour, ou bien remporté par J. Charbonnel comme en 1966, 1968, 1970, 1971, 1982, 1983, 1989, ou qu'il se soit désisté comme en 1978 ou qu'il n'ait pu se maintenir pour le 2nd tour comme en 1993. L'année 1986 demeure une exception puisque les législatives ont lieu en un tour de scrutin à la proportionnelle).

Elections législatives Elections cantonalesElections municipales

Résultats obtenus aux élections auxquelles s'est présenté Jean Charbonnel depuis 1962

En effet, comme le montre ce diagramme, nous remarquons que les scores les plus élevés que Jean Charbonnel a réalisé tout au long de sa carrière politique, il les obtint d'abord dans sa ville et dans son canton, d'autant plus que ce dernier, à partir de 1982, était purement citadin puisque s'étendait sur le centre-ville briviste. D'ailleurs, lorsque le canton regroupait une partie des communes périphériques de Brive, comme ce fut le cas de 1964 à 1976, Jean Charbonnel, tout en y étant systématiquement élu, n'atteignait pas le score réalisé en 1982 dès le premier tour, ce qui démontre bien que son véritable ancrage était citadin. Après ses meilleurs résultats obtenus lors des cantonales de 1982 et 1976, c'est lors des municipales que Jean Charbonnel triomphe et cela dès 1965 puisqu'il ne perd les élections que de 64 voix. Il gagne près de six points entre les élections municipales de 1965 et celles de 1971 pour réaliser son meilleur score à ces élections en 1989. Il est vrai que l'année 1977 a déstabilisé quelque peu son électorat qui n'a pas forcément compris sa large ouverture en direction de la gauche, ce qui lui a fait perdre une partie de ses soutiens de droite. Mais il parvient à reconquérir ses électeurs en l'espace de six années, puisque bien qu'il y ait eu trois listes en présence en 1983, il remporte les élections dès le premier tour avec 52,25% des voix.
Les scores réalisés aux élections législatives demeurent plus modestes, sauf en 1973 où sa fonction ministérielle a suffi à convaincre bon nombre d'électeurs. D'ailleurs, nous remarquons que les résultats obtenus aux élections législatives qui ont lieu après les municipales sont systématiquement inférieurs aux scores de ces municipales. Il réalise même un meilleur score aux municipales de 1995 qu'aux législatives de 1993. Cela s'explique par plusieurs facteurs. D'abord les élections législatives représentent un double enjeu, à la fois local mais aussi national, étant donné que le député doit oeuvrer pour son département et sa circonscription d'élection mais il représente également la Nation, et à ce titre participe à l'élaboration de la loi. De plus, les élections législatives sont bien souvent tributaires de l'action du président de la République que les Français veulent sanctionner ou au contraire favoriser dans ses démarches. Puis le nombre d'électeurs à convaincre est bien plus important que dans une commune, d'autant plus que l'origine sociologique et sociale des administrés est fortement diversifiée, la circonscription de Brive regroupant une ville centre, de petites villes et de nombreux bourgs ruraux. Même économiquement, la polyculture du Bas-Pays de Brive doit

côtoyer le bassin industriel de Brive et l'artisanat local. Donc ce sont autant d'électeurs qu'il est parfois difficile de toucher.

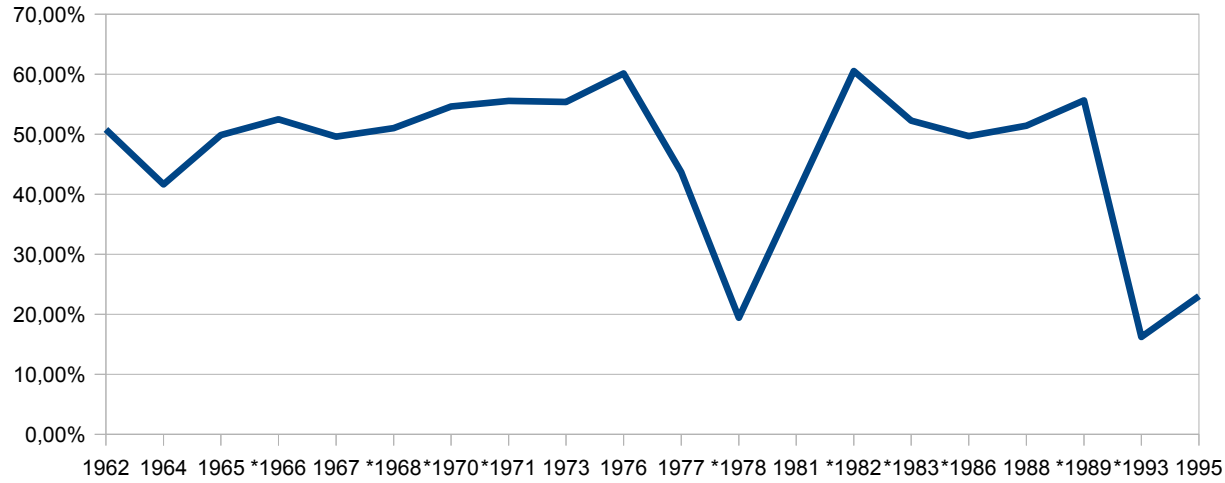


Evolution générale des résultats obtenus par J. Charbonnel aux diverses élections de 1962 à 1995

Si nous examinons la tendance générale des scores obtenus par Jean Charbonnel, nous distinguons bien son implantation progressive en Pays de Brive à partir de 1962, le léger décrochage en 1964 ne s'expliquant que par la triangulaire du second tour remportée toutefois par J. Charbonnel. Nous remarquons aussi sa défaite en 1967, n'ayant réalisé que 49,6% des voix face à Roland Dumas. Ce qui est surtout manifeste sur ce diagramme, c'est que sa revendication d'appartenir au centre-gauche à partir des années 1970 n'a pas été comprise par ses électeurs puisque ses scores décrochent sensiblement : en 1977, il réalise alors son plus mauvais score aux municipales depuis 1965, et échoue deux fois de suite aux élections législatives en 1978 et 1981, restant sous la barre des 40%, bien que mollement soutenu par le R.P.R. en 1981 mais se revendiquant toujours comme appartenant au centre-gauche. En revanche lors de ses candidatures aux côtés de la droite à partir de 1982, ses résultats augmentent de dix à vingt points pour fluctuer entre 50 et 60%, le résultat obtenu lors de la proportionnelle de 1986 lui faisant même baisser sa moyenne. Or, lorsqu'il doit de nouveau affronter le R.P.R. à partir de 1993, ses scores baissent aussitôt, ce qui atteste bien que son électorat se revendiquait de droite. D'ailleurs, il perd 35 points entre les élections législatives de 1978 et 1973 et entre celles de 1993 et 1988, c'est-à-dire lorsqu'il n'est plus clairement repérable par un électorat de droite. Ce qui est tout de même surprenant c'est que cet électorat de droite n'identifiait Jean Charbonnel comme son candidat que lorsqu'il arborait l'étiquette d'une formation de droite, alors qu'une partie de cet électorat le quittait lorsqu'il se présentait sous ses propres couleurs bien que son discours n'ait guère changé, puisque lui-même s'est toujours revendiqué au-dessus des partis. C'est pour cela que dans les années 1970, François Mitterrand l'incitait à rejoindre le Parti Socialiste ce qui lui aurait permis, d'après le leader socialiste, d'associer à sa base de militants indéfectibles un électorat de gauche : « Ainsi, avait conclu Mitterrand, " il vous serait plus facile de vous faire réélire, sans abandonner pour cela vos plus fidèles amis "… Evoquant son propre parcours, il avait constaté avec un certain cynisme : " Quand on quitte la droite, on garde toujours beaucoup plus d'électeurs de ce côté qu'on ne le croit. Sinon, serais-je encore député de la Nièvre ? " »[1]. Jean Charbonnel étant resté jusqu'au bout indépendant, n'ayant pas adhéré au P.S. et ayant été renvoyé par J. Chirac de l'U.D.R. en 1975 puis du R.P.R. en 1990, il a donc dû affronter aussi bien des candidats de gauche que de droite, et n'a forcément bénéficié que d'un électorat restreint représentant environ 20% du corps électoral comme l'attestent les scores obtenus en 1978,

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 269.

1993 et 1995.

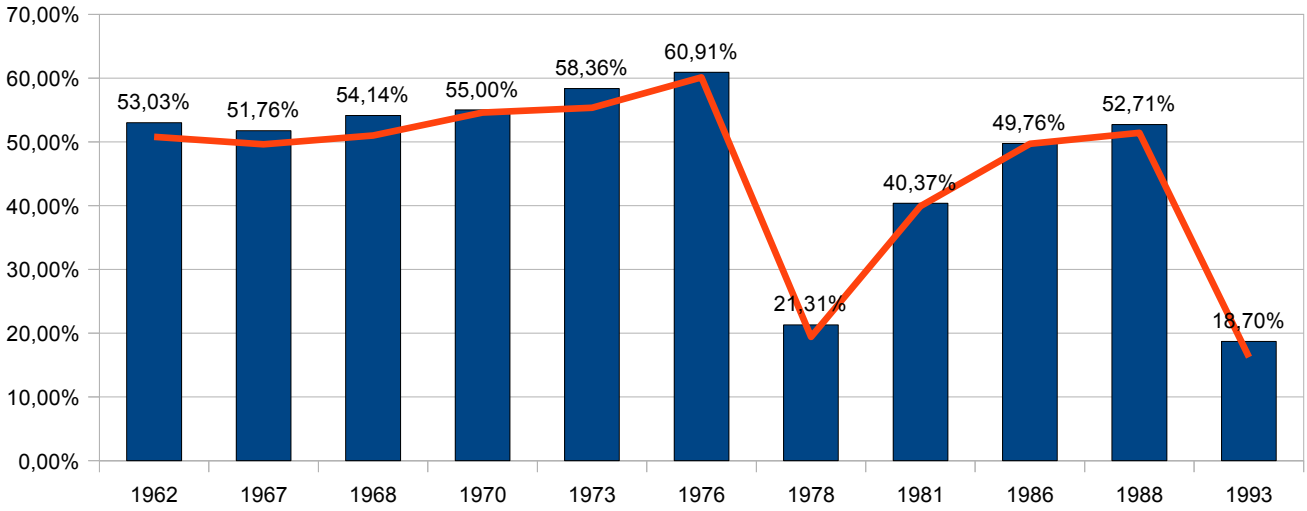


Scores obtenus par J. Charbonnel dans la ville de Brive lors des élections législatives et cantonales
(Les données sont manquantes pour l'année 1964)

Ce dernier diagramme confirme l'implantation de Jean Charbonnel au sein de sa commune, puisque il juxtapose les résultats obtenus dans le canton ou la circonscription (courbe rouge) aux résultats réalisés spécifiquement à Brive (bandes verticales). Nous remarquons que Jean Charbonnel effectue à chaque élection, à Brive, un score plus élevé que le résultat final. En moyenne, Jean Charbonnel a réalisé à Brive depuis 1962, 46,91% des voix contre 45,28% dans le canton ou la circonscription.

Cette analyse des résultats ne remet pas en cause le gaullisme authentique que Jean Charbonnel a su incarner à travers ses mandats. Au contraire, il n'a jamais cherché à être associé à une famille politique en particulier, qu'elle soit de droite ou de gauche. Même lorsqu'il se prétend au centre-gauche, il n'en oublie pas moins le discours gaullien et cherche simplement à incarner un courant politique progressiste qui a su faire la synthèse du gaullisme et du radicalisme, comme il l'affirmera lui-même en 1978 : « Héritiers, les uns de la tradition gaulliste, les autres de la tradition radicale, nous sommes et nous restons différents. […] Mais nous estimons que les raisons de nous rassembler sont désormais plus fortes que le poids de vieilles querelles largement dépassées »[1]. Toutefois, il est incontestable de préciser que Jean Charbonnel a bénéficié assez largement d'un électorat de droite pour le porter au pouvoir. Cependant, sa recherche d'une plus grande justice sociale, son goût pour l'ouverture et la participation ne peuvent faire de lui un homme de droite. Finalement, Jean Charbonnel fut un homme politique sociologiquement de droite, de par son électorat, mais dont l'action et la défense de l'intérêt général pouvaient parfois l'orienter à gauche : il fut en somme un parfait représentant du gaullisme. C'est ce que nous vous proposons d'aborder dans les parties suivantes, même si avant nous reviendrons sur la dernière campagne électorale de Jean Charbonnel, celle de 1997, qui peut être considérée comme étant une synthèse de trente-cinq ans de vie publique.

F) La dernière campagne de Jean Charbonnel au nom du rassemblement républicain et de la majorité présidentielle

En cette année 1997, la Corrèze et Brive en particulier confortent leur notoriété puisque le club de rugby de la ville vient de remporter la coupe d'Europe.

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 74, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'expansion de Brive et du pays de Brive.

Les élections législatives anticipées n'occupent donc qu'une partie de l'attention des Corréziens, d'autant plus qu'à Brive les candidats semblent d'ores et déjà connus : Bernard Murat aura à coeur de se faire réélire alors que Philippe Nauche, qui anime depuis 1995 l'opposition au conseil municipal de Brive, semble le mieux placé à gauche pour concourir.
Jean Charbonnel, bien que réélu conseiller municipal en 1995 avec quatre de ses colistiers[1], a préféré démissionner et laisser sa place à Jean-Marie Delsart, conseiller général. Comment imaginer que celui qui fut pendant vingt-huit années le maire de cette cité pourrait siéger en tant que simple conseiller municipal dans l'opposition ? C'est donc le fidèle René Boisserie qui préside aux destinées du groupe Union pour Brive au sein de la municipalité, s'accomodant de l'opposition de gauche et accablant la majorité de droite, dont quatre anciens colistiers de J. Charbonnel faisaient partie après leur élection sur la liste de B. Murat.

C'est donc une véritable surprise que la déclaration de candidature de Jean Charbonnel à ces élections législatives. En effet, après s'être retiré de la scène politique locale en 1995, Jean Charbonnel semblait se destiner à une retraite politique, ce qui ne l'aurait pas empêché de commenter l'actualité. Or, dès le 22 avril 1997, l'ancien ministre intervient pour commenter l'acte de dissolution, qu'il n'approuve pas, étant donné qu'il s'agit ici d'une utilisation très politique de l'article 11 de la Constitution, l'objectif pour Jacques Chirac étant celui de fédérer sa majorité tant qu'il en est encore temps. « Dans un contexte où le gouvernement patine face aux grandes réformes dont la nation a besoin et où une série de questions se posent sur l'application du traité de Maastricht, il fallait certes un signe fort. Mais celui-ci aurait dû prendre la forme d'un référendum »[2] : c'est une vision très gaullienne des institutions que défend ici J. Charbonnel, l'objet du référendum ayant dû porter, selon lui, sur l'acceptation ou non par la France du calendrier d'intégration dans l'euro proposé par l'Europe. Aussi, Jean Charbonnel en profite pour faire part de sa possible candidature à l'élection législative, à Brive, même s'il se donne le temps de la réflexion. Toutefois, très vite J. Charbonnel allait réactiver son réseau pour animer une conférence de presse, le 25 avril, à Brive où il annonçait officiellement sa candidature.
La presse va s'intéresser à cette candidature qui est donc considérée sérieusement. Jean Charbonnel va justifier son entrée en campagne par la nécessité d'oeuvrer à nouveau pour le Pays de Brive qui a été délaissé par le député actuel : «  Allions-nous compromettre tout ce que nous avons gagné, au prix de tant d'efforts, dans la ville et le pays de Brive ? Allions-nous renoncer aux chances nouvelles que, tous ensemble, nous avons redonnées à notre jeunesse et au rayonnement de Brive et des communes qui l'entourent, dont nous étions si fiers ? Cela ne m'a pas paru possible. A la demande de nombreux concitoyens, j'ai décidé de réagir »[3]. Ce sont aussi des raisons plus personnelles qui l'ont poussé à revenir devant les électeurs, Jean Charbonnel n'ayant pas accepté que la majorité municipale en place puisse attaquer son bilan sans qu'il ait de droit de réponse : « […]  je ne pouvais accepter de voir mettre en cause, avec des chiffres faux et des raisonnements erronés, une gestion municipale dont les résultats positifs éclatent maintenant aux yeux de chacun »[4]. De plus, n'oublions pas que Bernard Murat a déposé plainte en 1996 contre J. Charbonnel concernant la gestion de certains services municipaux, affaire judiciaire qui ne s'achèvera qu'en 2004 avec un non-lieu. Ne pas se représenter reviendrait finalement à cautionner l'action du député-maire de Brive, ce que ne peut accepter Jean Charbonnel. De plus, les fidèles du charbonnélisme n'avaient de cesse de

1. En 1995 la liste Union pour Brive voit cinq de ses membres élus : Jean Charbonnel ; Pascal Chevallier ; Jean-Raymond Rose ; Jean Moulinier ; René Boisserie. Après le refus de Jean Charbonnel de rester conseiller municipal, Jean-Marie Delsart le remplace. Jean Moulinier se rapprochera progressivement de la majorité de B. Murat. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 454, *La Montagne*, 22 avril 1997, p. 4.
3. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, *Le Pays de Brive*, le journal de Corrèze-Avenir, spécial élections législatives 1997, p. 2.
4. Même référence.

rappeler à leur leader que les Brivistes rejetaient de plus en plus massivement B. Murat[1], raison de plus pour repartir au combat.

La publication, par l'ancien maire de Brive, de son programme va encore une fois solliciter l'attention de toute la presse locale. En effet, Jean Charbonnel a décidé de se présenter sous l'étiquette du Rassemblement Républicain Majorité présidentielle. Dès le 5 mai 1997, les cadres du R.P.R. corrézien criaient au scandale en arguant que seuls les candidats de l'alliance R.P.R.-U.D.F. pouvaient prétendre se revendiquer de la majorité présidentielle. Or, J. Charbonnel va affirmer qu'aucun candidat ne peut se prévaloir plus qu'un autre d'appartenir à la majorité présidentielle, et par conséquent M. Murat n'aurait pas la primeur d'utiliser cette étiquette : « Cette affirmation d'une candidature " officielle " qu'appuierait l'Elysée – sans qu'aucune preuve n'en soit évidemment donnée – me paraît extrêmement grave " conteste Jean Charbonnel, " on cherche à tromper les électeurs en compromettant le chef de l'Etat. C'est pourquoi, j'ai attiré l'attention du président du conseil constitutionnel sur cette situation pour qu'il en tire les conséquences " »[2]. De plus le suppléant de Jean Charbonnel n'est autre que Jean-Marie Delsart, conseiller général et municipal U.D.F., ce qui ne peut que contrarier le R.P.R. L'ancien maire de Brive justifie cette association à M. Delsart comme la nécessité de pratiquer un large rassemblement : « Un gaulliste et un libéral : n'est-ce pas un symbole fort, associant les sensibilités qui ont créé et porté la Vème République ? »[3] En effet, cette association rappelle les temps glorieux où les gaullistes et les Républicains Indépendants formaient des coalitions électorales, puisque J. Charbonnel et J.-M. Delsart sont les nobles représentants de ces deux familles politiques. D'ailleurs cette alliance semble plus naturelle que celle contractée par J. Charbonnel en 1978 avec le mouvement radical de gauche, le radical-socialisme corrézien et le gaullisme étant plus antipathiques que proches. C'est Jean Charbonnel qui a demandé à M. Delsart d'être son suppléant, même si ce dernier semblait convaincu de leur défaite, J. Charbonnel ne pouvant plus jouir de la même influence depuis qu'il n'était plus maire et ne disposant plus du même dynamisme que MM. Murat et Nauche[4]. Toutefois Jean Charbonnel sait s'entourer d'une jeune directrice de campagne dynamique, en la personne de Mme Marie Findeling, qui se présente d'elle-même à l'ancien ministre en lui annonçant tout de go qu'elle a voté Jacques Chirac ; à quoi il répond : « moi aussi »[5]. Selon Marie Findeling, Jean Charbonnel ne pensait pas véritablement gagner mais avait envie de faire battre B. Murat, qui de son côté essayait de décrédibiliser ce concurrent en distribuant des tracts où l'on pouvait lire, « Attention : voter Charbonnel, c'est voter socialiste ! »[6].

Si Jean Charbonnel se présente sous le signe de la Majorité présidentielle, c'est parce qu'il accepte la politique conduite depuis 1995 par Jacques Chirac mais qu'il souhaite « infléchir la majorité sortante dans le sens d'une plus grande justice sociale »[7]. C'est en cela que cette campagne apparaît fondamentale pour notre étude, au sens où elle permet de synthétiser l'ensemble du parcours politique de Jean Charbonnel. Seul l'intitulé choisi, Rassemblement Républicain Majorité présidentielle, est en soi un excellent résumé de l'homme politique qu'il fut. En effet, nous avons déjà évoqué à de multiples reprises qu'il n'était guère pertinent de faire de Jean Charbonnel un homme de droite ou de gauche, tant ses références et son action étaient empreintes des convictions gaullistes. Certes de 1962 jusqu'aux années 1970, ses critiques de la gauche socialiste et communiste s'expliquaient dans un contexte bien précis, à une époque où la gauche n'acceptait pas

1. Témoignage de M. Jean-Marie Delsart, reçu le 13 juin 2014.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne* 23 mai 1997, p. 3.
3. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, *Le Pays de Brive*, le journal de Corrèze-Avenir, spécial élections législatives 1997, p. 2.
4. Même référence.
5. Entretien avec Mme Marie Findeling, le 12 septembre 2014.
6. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, Prospectus RPR Jeunes – Brive-la-Gaillarde.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 23 mai 1997, p. 3.

les institutions de la Vè République et s'en prenait donc à tout représentant du pouvoir gaulliste, dont Jean Charbonnel : « Pendant toute cette période, l'opposition s'est acharnée à se tromper de cible : alors qu'elle aurait pu prendre acte de la lettre et de l'esprit de la rénovation institutionnelle opérée par de Gaulle et proposer d'aller plus loin que lui sur la voie du changement, elle n'a pas cessé, au cours de ces années soixante, de nourrir une hostilité sommaire et brouillonne contre les institutions nouvelles »[1]. Cette confrontation à la gauche d'opposition pouvait le rejeter symboliquement à droite, bien que la large ouverture et son bilan politique en faveur d'une meilleure cohésion sociale nuancent ce positionnement. Mais il est incontestable que Jean Charbonnel ait avant tout bénéficié d'un électorat de droite, tout au long de sa carrière. C'est ce qui nous a conduit à dire qu'il était sociologiquement de droite, voire même intellectuellement, dans la mesure où son programme ne se limitait pas à la défense de la justice sociale mais s'accompagnait d'une lecture légitimiste[2] des institutions et d'une vision davantage conservatrice, sans être traditionnaliste, des grands débats de société concernant la famille ou l'instruction par exemple. C'est alors ici que sa revendication d'appartenir à la Majorité présidentielle prend son sens, puisque Jean Charbonnel appartient intellectuellement à cette majorité. Mais le fait de se déclarer de centre-gauche dans les années 1970-1980, c'est-à-dire d'adhérer à un discours réformiste aux confins du gaullisme et du radicalisme n'en est pas pour le moins absent dans cette campagne législative de 1997 puisque Jean Charbonnel souhaite « infléchir » cette majorité en prônant notamment la résorption de la fracture sociale, en défendant l'Etat Providence, en souhaitant rétablir une morale publique tout comme en voulant régler les difficultés liées au cumul des mandats. Il s'agit d'un programme qui présente des similitudes avec celui de la gauche. C'est pour cela qu'il en appelle à un rassemblement républicain qui transcende les clivages politiques. Mais un rassemblement de bonnes volontés n'a de sens que s'il est mis à disposition d'une politique, à savoir celle de la majorité présidentielle. Donc cette candidature sous le signe du Rassemblement Républicain-Majorité présidentielle signifie qu'il adhère au projet d'une majorité politique qu'il souhaite toutefois corriger pour qu'elle prenne en compte les enjeux européens et sociaux qui s'offrent à la France. Souvenons-nous qu'en 1978 Jean Charbonnel espérait pouvoir fonder une majorité parlementaire de circonstance, composée d'hommes de droite et de gauche capables d'oeuvrer pour le redressement du pays. Or, il avait échoué, y compris dans sa circonscription, parce que sa candidature n'était pas suffisamment identifiable par les électeurs. Il a donc compris qu'il serait plus simple d'infléchir une majorité présidentielle existante en portant un véritable discours progressiste, qui est sa marque caractéristique. Cette nécessité d'infléchir la majorité présidentielle est d'ailleurs parfaitement résumée par le journal *Le Pays de Brive*, édité par les fidèles de l'ancien maire : « Nous qui sommes électeurs de la 2ème circonscription de la Corrèze, nous avons la possibilité, en envoyant à nouveau Jean Charbonnel à l'Assemblée nationale, d'adresser un signal fort au président de la République : ne laissons pas passer cette chance ! »[3]. Cependant la difficulté majeure pour Jean Charbonnel vient du fait qu'il a perdu depuis 1993 tous ses mandats et qu'il sera donc ardu de s'imposer de nouveau, surtout dans un contexte électoral favorable à la gauche et face à un député sortant.

Jean Charbonnel décide de résumer ainsi son programme : « Ce que nous voulons, c'est dégager une voie nouvelle, une voie modérée rejetant aussi bien les excès de l'ultra-libéralisme que le risque démagogique des projets socialistes, et, bien entendu, les menaces que représente l'extrême-droite pour nos libertés »[4].
C'est ainsi que parfaitement conscient du rôle du député, Jean Charbonnel décline son programme à travers deux échelles : locale et nationale [voir annexe n° 11].

1. CHARBONNEL Jean, *L'aventure de la fidélité*, Paris, Seuil, 1976, p. 93.
2. Lire en ce sens son ouvrage *Les légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*, Paris, La Table Ronde, 2006.
3. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, *Le Pays de Brive*, le journal de Corrèze-Avenir, spécial élections législatives 1997, p. 1.
4. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, *Le Pays de Brive*, le journal de Corrèze-Avenir, spécial élections législatives 1997, p. 4.

Concernant les propositions nationales, MM. Charbonnel et Delsart se sont concentrés sur quatre axes.

- D'abord sur celui de l'emploi et de la croissance : ils prônent en effet la nécessité de préserver le rôle de l'Etat Providence qui doit oeuvrer pour le retour de la croissance en proposant une réforme fiscale conséquente et un assouplissement de la réglementation qui jusqu'à présent constituait un véritable handicap aux initiatives entrepreneuriales. Il convient de préciser que le thème de la réforme fiscale était toujours d'actualité quinze ans plus tard, lors de la campagne présidentielle de 2012, Jean Charbonnel ayant donc une longueur d'avance.
- Le deuxième axe correspond à la réforme de l'Etat dans le but de freiner les dépenses publiques, à une époque où la dette et le déficit du pays commencent à devenir inquiétants, en favorisant notamment une déconcentration des pouvoirs centraux.
- Le troisième axe concerne la construction européenne : les dispositions du traité de Maastricht doivent être appliquées mais en veillant à ce que les dispositifs budgétaires retenus ne conduisent pas à une rigueur financière et ne déstabilisent pas la politique socio-économique de la France : « Faire l'Europe ne doit pas conduire, comme l'avait souligné de Gaulle, à défaire la France »[1]. Ici encore, ce programme apparaît bien précurseur lorsque que l'on sait le poids pris par la Commission européenne sur les Etats et la difficulté pour ces derniers à mener les réformes économiques qu'ils souhaitent.
- Enfin, le dernier axe oblige à repenser quelque peu nos institutions afin de veiller à la préservation de la morale publique tout en limitant le cumul des mandats. Sur ce point, J. Charbonnel a tenu à s'expliquer en public, lors d'un dîner-débat le 21 mai 1997, en affirmant « la nécessité d'un non cumul des mandats de député et de maire »[2], proposition faite notamment par Pierre Mazeaud, alors président de la commission des lois à l'Assemblée nationale. Toutefois Pierre Mazeaud s'est toujours prononcé contre tout type de cumul, y compris lorsqu'il ne s'agissait pas de fonction exécutive : « Je suis contre tout cumul, y compris un simple mandat d'adjoint ou même de conseiller municipal »[3]. Jean Charbonnel ne semble pas aller aussi loin dans sa proposition. Le Général de Gaulle s'était également prononcé en défaveur d'un cumul des mandats qui ne favorisait, selon lui, que l'émergence de baronnies, même s'il est vrai qu'il ne chercha pas à contrecarrer les ambitions des élus[4]. Certes, J. Charbonnel lui-même avait pratiqué le cumul des mandats au cours de sa carrière publique, mais à une époque, il est vrai, où chacun des mandats s'imbriquaient les uns dans les autres en vue de servir un territoire[5]. Désormais, l'interdépendance des mandats tend à s'imposer, c'est-à-dire que chaque élu a besoin de l'un de ses collègues pour l'aider à soutenir un projet, l'évolution juridique et économique faisant qu'un élu ne peut agir seul dans un pré carré.

Ces propositions conservent encore tout leur sens aujourd'hui et en 1997 correspondaient parfaitement au contexte socio-économique dans lequel la France se trouvait, avec une dette publique représentant 59% du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) et un déficit proche de 3%[6]. L'Europe n'allait d'ailleurs pas tarder à accroître sa mise sous tutelle des Etats à travers l'élaboration du Pacte de Stabilité et de Croissance adopté en juin 1997 par le Conseil européen d'Amsterdam.

1. Même référence.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 23 mai 1997, p. 3.
3. *Le Figaro*, 28 février 2008.
4. LEFRANC Pierre, *Avec qui vous savez. Vingt-cinq ans aux côtés de De Gaulle*. Paris, Plon, 1979, p. 219.
5. Entretien avec M. Frédéric Soulier, le 31 mars 2015.
6. Agence France Trésor. Déficit et dette des administrations publiques (1978-2005) [en ligne]
<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/dette_publique_2007/dette_deficit_1978_2005.pdf> (consultation le 22-01-2015).

Pour les propositions locales, le binôme s'oriente autour de trois axes :

- l'aménagement du territoire pour favoriser le désenclavement du bassin de Brive que ce soit à travers la construction d'un nouvel aérodrome, la création d'un noeud autoroutier ou des réflexions portant sur le T.G.V. pendulaire ;
- le développement économique en protégeant le tissu dynamique des P.M.E. tout en encourageant les agriculteurs à poursuivre leur exploitation, sans oublier le volet de la formation professionnelle ;
- l'intercommunalité qui devrait déboucher sur la constitution d'une communauté de communes autour de Brive.

Nous constatons que l'ensemble de ces propositions avaient d'ores et déjà fait l'objet de chantiers antérieurs, lancés par J. Charbonnel lorsqu'il était député. En effet, depuis 1966 Jean Charbonnel s'efforce de moderniser l'offre aérienne sur le territoire ; il a contribué à la construction de l'autoroute A 20 ; il a favorisé l'implantation de centaines d'emplois notamment grâce aux usines clés en main ; il a oeuvré pour le monde agricole à travers la défense des exploitations paysannes, en encourageant le rôle des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Equipement Rural, en construisant une unité départementale d'abattage ; et il fut l'un des premiers en France à comprendre l'intérêt de l'intercommunalité et à s'y impliquer de manière efficace. C'est pourquoi il indique dans sa profession de foi qu' « après le bilan décevant du député sortant, il est indispensable de **relancer sans délai** l'oeuvre du pays de Brive poursuivie jusqu'en 1993 »[1], ce qui atteste bien qu'il se situe dans la continuité de ses précédents mandats et qu'il entend prouver qu'il connaît encore la réalité du terrain.

| Cantons | Exp. | Murat (R.P.R.) | Ducreux (F.N.) | Nauche (P.S.) | Pamboutzoglou (P.C.F.) | Charbonnel | Bernis (Verts) | Aznar M.P.F. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AYEN | 4525 | 1690 | 278 | 1297 | 604 | 344 (7,6%) | 187 | 125 |
| BRIVE | 24.743 | 7693 | 2301 | 6977 | 2636 | 3541 (14,3%) | 1041 | 554 |
| LARCHE | 5164 | 1657 | 477 | 1574 | 730 | 398 (7,7%) | 222 | 106 |
| MALEMORT | 7079 | 2144 | 650 | 2204 | 877 | 683 (9,6%) | 354 | 167 |
| MEYSSAC | 2979 | 1200 | 189 | 882 | 267 | 204 (6,8%) | 165 | 72 |
| Totaux | 44.490 | 14.384 | 3.895 | 12.934 | 5.114 | 5.170 (11,6%) | 1.969 | 1.024 |

Résultats du 1er tour des élections législatives du 25 mai 1997 par canton

Le déclin des résultats obtenus par Jean Charbonnel depuis les élections législatives de 1993, malgré son meilleur score aux municipales de 1995, est confirmé par ce nouveau scrutin. Avec 11,62% des voix, il ne peut se maintenir pour le second tour, mais parvient tout de même à obtenir une troisième place qu'il doit principalement à ses électeurs brivistes qui lui ont permis de distancer le candidat communiste, alors que ce dernier le devançait dans tous les autres cantons. Même s'il est en retard de 9.214 voix sur B. Murat et de 7.764 voix sur Ph. Nauche, Jean Charbonnel va devenir l'homme clé du second tour, puisque ses 5.170 électeurs vont être convoités par les deux finalistes. En effet, Philippe Nauche peut prétendre obtenir les 7.083 électeurs de MM. Bernis et Pamboutzoglou, alors que B. Murat peut espérer que ceux de Mme Aznar du Mouvement pour la France le rejoindront. Quant à l'électorat du Front national, son hétérogénéité empêche de savoir s'il préférera se reporter sur une candidature en particulier ou se réfugier dans le vote blanc ou l'abstention. Il n'en reste pas moins que les 5.170 électeurs charbonnéliens demeurent un capital

1. Archives municipales de Brive, cote 20 S 18, profession de foi Rassemblement Républicain Majorité présidentielle.

important. D'ailleurs Bernard Murat en est conscient lorsqu'il indique à la presse : «  Nous avons une grosse réserve à mobiliser pour le second tour »[1]. Ce qui est étonnant c'est qu'il ne considère plus désormais que J. Charbonnel est à gauche, tellement désireux de récupérer ses électeurs : « Maintenant, quand on additionne toutes les voix de gauche, cela ne fait jamais que 45% ». En effet, ces 45% sont composés des scores du P.S. (29,07%), du P.C.F. (11,49%) et des Verts (4,43%), celui de J. Charbonnel n'étant pas pris en compte. De plus B. Murat indique vouloir enterrer la hâche de guerre, J. Charbonnel et lui-même ayant perdu trop de temps à se quereller : « On s'est trompé tous les deux. Cette campagne montre que notre électorat et celui de Jean Charbonnel partagent les mêmes valeurs et que nous n'avons aucun intérêt à continuer dans cette voie … […]. Sitôt passées les élections, je vais proposer aux responsables UDF et charbonnéliens une table ronde pour repartir sur des bases saines et coopérer ensemble … »[2]. Même Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire, venu encourager à Brive Bernard Murat, cherche à attendrir Jean Charbonnel : « Les rivalités locales ne comptent pas par rapport aux enjeux du pays ... J'appelle M. Charbonnel à soutenir Bernard Murat… Je lui demande du fond du coeur »[3].
A son tour Philippe Nauche va chercher à influencer Jean Charbonnel : « Les électeurs de Jean Charbonnel ont exprimé un refus des insuffisances et de l'inefficacité du député-maire sortant […]. A eux aussi de dire s'il est bon pour Brive et son pays qu'il y ait un contre-pouvoir »[4].
Or, de son côté Jean Charbonnel va souligner son propre échec, n'étant pas parvenu à convaincre les électeurs de la nécessité d'infléchir la politique gouvernementale : « Nous avons essayé de faire entendre, au sein de la majorité présidentielle, une autre voix et nous n'avons pas fait la percée que nous souhaitions »[5]. Toutefois Jean Charbonnel estime que ce combat ne fut pas vain et qu'un courant politique pour le renouveau du Pays de Brive a bel et bien vu le jour : « Nous avons réussi à maintenir, comme aux élections précédentes, une force politique réelle, dont nous souhaitons faire un tremplin pour la reconstruction de Brive et du pays de Brive dans les mois à venir … »[6]. Il est vrai que J. Charbonnel est parvenu à réaliser un score non négligeable, certes bien loin de ses scores précédents, mais souvenons-nous qu'il cumulait au départ les handicaps, puisqu'il n'était soutenu par aucun appareil politique, qu'il a dû compter sur lui-même pour financer sa campagne et qu'il a dû se battre sans relâche pour prouver sa crédibilité à une époque où les jeunes électeurs pouvaient aspirer à une relève générationnelle. De même le score, 14,31%, réalisé *intra muros* à Brive reste une bonne base de départ pour ses successeurs en vue des futures élections. Toutefois, avec 11,62% des suffrages, ce courant politique n'est pas encore assez solide pour rivaliser avec les partis de gouvernement. De plus, ces 11,62% ont été obtenus sur le nom de Jean Charbonnel qui était encore maire deux ans auparavant, mais rien n'assure que cette « force politique réelle » puisse se maintenir dans le temps, si ceux qui désirent l'animer ne parviennent à reprendre le flambeau de l'ancien député-maire. Cependant Jean Charbonnel et Jean-Michel Delsart vont décider de ne pas donner de consigne de vote pour le second tour : «  Devant la gravité de la situation nationale et locale, nous ne pouvons qu'inviter nos électeurs à faire, au deuxième tour de ce scrutin, le choix que leur dictera leur conscience. Ils devront prendre la mesure de leur responsabilité : car c'est eux qui, en fin de compte, arbitreront l'élection législative de la deuxième circonscription de la Corrèze »[7]. Il paraissait évident que Jean Charbonnel, en gaulliste qu'il est, ne pouvait prendre position en faveur de l'un ou l'autre des deux candidats pour le second tour : en effet, rien que le fait de se présenter à ces élections signifiait qu'il ne se reconnaissait dans aucune des autres candidatures, auquel cas il en aurait soutenu une dès le premier tour. De plus Jean Charbonnel s'est présenté sous l'étiquette Majorité présidentielle, ce qui rend difficile un soutien à Philippe Nauche, mais les différends étant

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 26 mai 1997, p. 9.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 28 mai 1997, p. 3.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 29 mai 1997, p. 5.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 28 mai 1997, p. 3.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 26 mai 1997, p. 9.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 27 mai 1997, p. 5.
7. Même référence.

tels entre B. Murat et lui qu'il ne peut appeler à voter pour ce dernier : « l'ancien député-maire se déclare " étonné des propositions subitement très conciliatrices " du député sortant. " Ces propos, a-t-il souligné, interviennent quatre jours avant le deuxième tour des élections, alors que depuis deux ans qu'il siège à la mairie de Brive, M. Murat n'a cessé d'accabler ma gestion de ses critiques et de traiter mes amis comme des parias " »[1]. De même, Jean Charbonnel a bien pris conscience de l'enjeu national que représente ce second tour, le Parti socialiste ayant déjà distancé ses concurrents du R.P.R. avec 23,53% des suffrages contre 15,69%[2] : toute consigne de vote pourrait donc avoir des conséquences non négligeables et accroître la victoire ou la défaite de l'un des deux camps. Or, il n'est pas dans la nature de Jean Charbonnel de vouloir jouer avec l'avenir politique de Brive.
Les Français choisissaient une nouvelle fois la cohabitation puisque le 12 juin 1997, jour de l'ouverture de la XIè législature, 319 députés se réclamaient de la gauche contre 253 pour la droite et le centre-droit. Sur trois circonscriptions, la Corrèze envoyait deux députés de gauche à l'Assemblée nationale : Philippe Nauche et François Hollande, ce dernier récupérant le siège perdu en 1993 face à Raymond-Max Aubert. La Haute-Corrèze restait fidèle au chiraquisme et permettait à l'ancien suppléant de J. Chirac, M. Jean-Pierre Dupont, de conserver son mandat.

Philippe Nauche parvient donc à se faire élire député de Brive avec 24.220 suffrages (soit 51,92%), Bernard Murat réalisant 48,08% des voix (22.431 électeurs). Le candidat socialiste a su gagner 11.286 voix entre les deux tours, alors que sa réserve de voix représentait 7.083 électeurs. De son côté Bernard Murat en a gagné 8.047. Il est difficile de savoir comment l'électorat de J. Charbonnel s'est réparti pour ce second tour, d'autant plus que le nombre de suffrages exprimés augmentait de près de 2.000 voix. Philippe Nauche a bénéficié sans conteste d'un électorat bien plus large que celui de la gauche alors que Bernard Murat a profité de celui du M.P.F. et semble t-il de celui du F.N. Mais qui sont les 4.000 et 3.000 électeurs respectifs supplémentaires de Philippe Nauche et de Bernard Murat ? Il est difficile de déterminer précisément la part d'électeurs charbonnéliens ayant soutenu tel ou tel candidat.
Il n'en reste pas moins que Bernard Murat accuse le coup, incriminant l'U.D.F. locale qui n'a jamais pris de position durant cette élection ainsi que J. Charbonnel qui n'a pas appelé à le soutenir au second tour : «  Certains ont marqué des buts contre leur camp […]. Je ne retire pas la main tendue en direction de Jean Charbonnel. Ceci dit, je n'ai reçu aucun soutien officiel, ni de l'UDF, ni des " charbonnéliens " … Je le regrette »[3].
Quant à Jean Charbonnel, ces résultats lui inspirent la volonté de renouveau souhaitée par le peuple briviste : « L'échec du député sortant ne signifie pas l'échec des valeurs de la cinquième République, mais l'échec d'un comportement personnel et d'un système de pouvoir également rejetés par la ville et le pays de Brive »[4].
L'année 1997 conclut donc trente-cinq ans de vie publique pour Jean Charbonnel. Cela ne signifie bien sûr pas qu'il se retire totalement de la politique, ses nombreuses analyses et la publication de ses deux derniers ouvrages prouvant le contraire. D'ailleurs ensuite il prend part à de nouvelles campagnes électorales, non plus en tant que candidat mais comme observateur avéré ou comme soutien, que ce soit à l'échelle locale, à Brive, ou à l'échelon national comme lors de l'élection présidentielle de 2002. Il n'empêche que cette campagne de 1997 est celle qui symboliquement clot l'ère charbonnélienne, même si la défaite de 1995 avait anticipé ce retrait, et qui permet d'appréhender le mieux ce que fut le parcours de cet homme : un gaulliste atypique ayant su incarner un discours progressiste et social.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 29 mai 1997, p. 5.
2. Data.gouv.fr. Plateforme ouverte des données publiques françaises. Elections législatives 1997 – Résultats [en ligne] <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/elections-legislatives-1997-resultats-572061/> (consultation le 23-01-2015).
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 2 juin 1997, p. 9.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 455, *La Montagne*, 3 juin 1997, p. 5.

G) L'ombre portée de Jean Charbonnel (2001-2014)

*2001 ou l'implication directe de Jean Charbonnel dans la campagne municipale*

Jean Charbonnel achevait trente-cinq ans de vie publique dont vingt-neuf années passées à la tête de la mairie et du syndicat d'électrification du canton de Brive, vingt-quatre ans comme conseiller général de la Corrèze, quinze années cumulées comme député du département et sept ans comme président du Syndicat Mixte pour la Création et l'Aménagement de l'Aérodrome Brive-Souillac.

Jean Charbonnel s'amusait donc à dire qu'il quittait un monde politique incertain, tributaire du choix des électeurs, du contexte national et local, pour rejoindre une retraite confinée dans le témoignage des grandes heures de la Vè République. « Je sortais de l'incertitude politique pour entrer dans une phase nouvelle : celle du témoignage »[1].
La notoriété de Jean Charbonnel devait exercer encore une influence certaine sur la ville de Brive, et notamment en 2001 au moment des élections municipales et cantonales. En effet, plusieurs de ses anciens soutiens devaient participer à la constitution de listes différentes. La liste socialiste accueille deux anciens colistiers élus de J. Charbonnel : Jean-Raymond Rose et Pascal Chevallier, élus en 1995. Parallèlement, Etienne Patier autre colistier non élu de Jean Charbonnel en 1995 et petit-fils d'Edmond Michelet, décidait de former sa propre liste, composée de plusieurs fidèles charbonnéliens. En effet, il s'agit de la liste qui concentre le plus d'anciens compagnons de route de l'ancien maire puisque ce sont sept anciens conseillers municipaux élus aux côtés de Jean Charbonnel, à partir de 1971 mais sous différentes mandatures, qui rejoignent la liste d'Etienne Patier. Il s'agit de René Boisserie élu sans disconuité à partir de 1971 ; Guy Chapelle élu conseiller municipal délégué entre 1977 et 1983 ; Georges Soularue, conseiller de 1983 à 1995 ; Elise Boucharel, élue entre 1983 et 1989 ; Luis Henriques, Michel Maizaud, conseillers de 1989 à 1995 et Christiane Rogie conseillère municipale déléguée entre 1989 et 1995. Sur cette liste figure également Marie Findeling, colistière non élue de J. Charbonnel en 1995 et par ailleurs son ancienne directrice de campagne lors des élections législatives de 1997. Etienne Patier, ancien responsable départemental du mouvement fondé par Charles Pasqua, le Rassemblement Pour la France (R.P.F.), n'a jamais cherché à s'inscrire dans la lignée politique de J. Charbonnel, même s'il s'est toujours inscrit dans les pas du gaullisme, mais a juste clamé haut et fort son indépendance[2]. Toutefois par la présence d'anciens soutiens charbonnéliens sur sa liste, la continuité entre E. Patier et J. Charbonnel semblait être de mise.
La liste du maire sortant, Bernard Murat, accueille cinq anciens colistiers élus de Jean Charbonnel : Bernard Rioux, élu en 1983 ; Dominique Faure et Monique Dupuy, élus en 1983 et 1989 ; Marie-Claude Brousse, élue en 1989 ; Jean Moulinier, élu en 1995. Cette présence non négligeable d'anciens colistiers élus de J. Charbonnel sur la liste Murat atteste bien que pour pour certains de ses partisans, J. Charbonnel était de droite, ce qui justifie leur souhait de poursuivre leur cursus municipal sur une liste de droite. De plus, nous remarquons que tous ces colistiers ont été élus à partir du moment où Jean Charbonnel rejoignait le R.P.R., d'où leur volonté de rester fidèles à ce parti.

1. CHARBONNEL J, *Pour l'honneur […]*, p. 211.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 501, *La Montagne*, 9 mars 2001, p. 5.

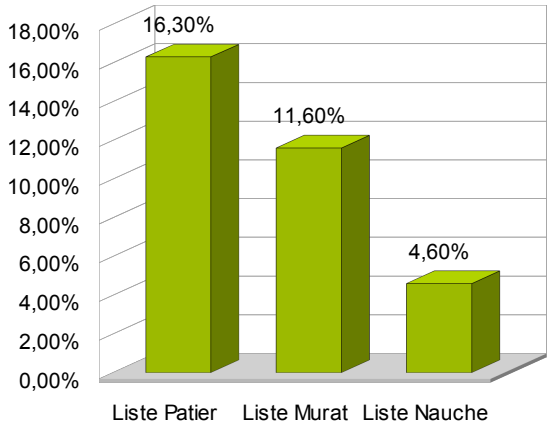


Part des anciens colistiers élus aux côtés de J. Charbonnel répartis sur trois des listes présentes aux élections municipales de 2001

Jamais autant de listes ne s'étaient affrontées lors d'une élection municipale à Brive : six listes, dont trois à droite (F.N. ; Mouvement National Républicain; et celle de B. Murat, maire R.P.R. sortant), deux à gauche (Philippe Nauche, P.S., et M. Menasri, divers gauche), sans oublier la liste indépendante d'Etienne Patier. Les résultats du premier tour sont favorables au R.P.R. qui obtient 41,49% des voix devant le P.S. avec 38,29% des suffrages. Etienne Patier, sans aucun soutien partisan, réalise le bon score de 10,13% des voix, se classant en troisième position et distançant assez largement les autres candidats (F.N. 4,03% ; M.N.R. 3,41% ; Menasri 2,65%).

Le lendemain du premier tour, Jean Charbonnel s'exprimait et publiait un appel à voter en faveur de Philippe Nauche, considérant désormais qu'Etienne Patier n'avait plus la possibilité de l'emporter au second tour : « La situation est maintenant claire, Etienne Patier, après un combat courageux que je salue, n'est plus en mesure de l'emporter. Seule la liste " Brive pour tous " que conduit M. Nauche, député de la Corrèze, à laquelle participent plusieurs gaullistes de progrès, peut battre celle du maire sortant. J'apporte aujourd'hui mon total soutien à cette liste »[1]. Bien évidemment, il paraît impossible à Jean Charbonnel d'apporter son soutien à Bernard Murat, tant les luttes politiques fratricides ont érigé les deux hommes l'un contre l'autre, sans oublier que B. Murat a multiplié les procédures judiciaires contre l'ancien maire, qui sera certes acquitté mais pas moins meurtri. De même dans la volonté d'ouverture de la liste de Philippe Nauche à des colistiers de l'ancien maire, comment ne pas y voir le prolongement de l'action si caractéristique de J. Charbonnel ? Cette ouverture apparaît comme la volonté de réunir avant tout une équipe municipale devant s'affairer à la gestion des problèmes des administrés : « Je le fais parce qu'elle constitue une équipe ouverte sans sectarisme, qui a su rassembler des femmes et des hommes différents, mais unis par la même volonté de libérer Brive du chantage de l'extrême droite, toujours maîtres, bien sûr, de leurs options de politique générale mais bien décidés à mettre en commun leurs efforts pour gérer Brive dans les meilleures conditions »[2]. Etienne Patier n'hésitait pas, dès le lendemain de la publication de ce communiqué, à faire part de son étonnement et annonçait qu'il se maintenait au second tour. Certes Etienne Patier ne pouvait plus remporter les élections municipales mais pouvait toujours espérer obtenir des sièges au conseil municipal.

C'est ainsi que les Brivistes choisirent de mettre de nouveau en tête, la liste conduite par Bernard Murat qui obtient 48,53% des voix, devant celle de Philippe Nauche (44,86%) et d'Etienne Patier

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 501, *La Montagne*, 13 mars 2001, p. 6.
2. Même référence.

(6,61%) qui obtenait un élu. Bien sûr, il ne peut s'agir que d'hypothèses, mais il semblerait bien que l'appel de Jean Charbonnel ait été entendu par les électeurs du premier tour qui s'étaient portés sur Etienne Patier, puisque ce dernier perd quatre points entre les deux tours qui profitent donc à Philippe Nauche, qui a su gagner entre six et sept points soit le score cumulé de la liste Menasri et les quatre points perdus par E. Patier.

Parallèlement à ces élections se déroulaient les cantonales avec la candidature de René Boisserie sur le canton de Brive-Nord-Est, qui affrontait sept adversaires dont Claude Nougein (U.D.F.) et Patricia Bordas (P.S.)[1]. Avec 16,06% des voix, René Boisserie parvenait à donner une certaine légitimité à l'héritage charbonnélien, distançant de près de sept à douze points les autres candidats, mais n'arrivant qu'en troisième position derrière le P.S. (26,08%) et l'U.D.F. (29,51%). Ne pouvant se maintenir, il ne donne aucune consigne de vote mais se contente de souligner que la droite du R.P.R. et de l'U.D.F. a perdu de nombreux électeurs depuis 1995. Le charbonnélisme politique restait encore vivant.

*2008 ou l'étonnante reconstitution du coup de tonnerre de Brive*

L'influence de Jean Charbonnel sur l'élection municipale de 2008 allait être beaucoup plus modérée, même si la majorité de ses proches décidait de former une nouvelle liste aux côtés d'Etienne Patier. Cependant, les résultats obtenus dès le premier tour étaient inférieurs de près de cinq points à ceux obtenus par Etienne Patier dès le premier tour de 2001. Avec 5,94% des suffrages, E. Patier arrivait en dernière position derrière le Modem (6,60%), et derrière B. Murat (42,92%) et Philippe Nauche (44,52%). C'est la première fois depuis 1977 que la gauche parvenait à se hisser en tête au premier tour des municipales. Etienne Patier ne pouvait donc se maintenir, mais ayant réalisé plus de 5% des voix, il lui restait la possibilité de fusionner avec un autre candidat. Tout comme la liste du Modem, il accepta de s'associer à Philippe Nauche contribuant à épuiser l'éventuelle réserve de voix de B. Murat. C'est ainsi que quatre colistiers de la liste Patier et cinq du Modem se retrouvaient sur celle de Philippe Nauche. Remportant les élections avec 51,97% des voix, Philippe Nauche offrait Brive à la gauche pour la première fois depuis 1965. L'historien Jean-Michel Valade voyait même dans cette victoire une comparaison possible avec celle de Jean Charbonnel en 1966, par cette capacité à avoir su fédérer une équipe composée de familles politiques diverses et par la mise à mal d'un dualisme électoral : « Je trouve que le rassemblement opéré par Philippe Nauche au deuxième tour, avec des vrais gaullistes comme Etienne Patier et le Modem, peut faire penser, sous une forme différente, à cet épisode de 1966 […]. Nous assistons à la disparition d'un dualisme »[2]. Etienne Patier devenait ainsi maire-adjoint de Philippe Nauche. Quelques mois plus tard, la municipalité honorait Jean Charbonnel en l'élevant au rang de maire honoraire de la cité, en hommage à ses vingt-neuf années de mandats municipaux. L'ombre portée de Jean Charbonnel sur Brive ne cessait donc de s'accroître.

*2014 ou le dernier témoignage charbonnélien*

Il est étonnant, lorsque l'on étudie Brive, de constater la longévité de ses hommes politiques. En effet, pour ces élections municipales de 2014, nous retrouvons des candidats qui ont débuté leur carrière sous Jean Charbonnel : Philippe Nauche, maire sortant, se représente ; Bernard Murat

1. Claude Nougein (né en 1946), responsable local de l'U.D.F., est élu conseiller général de la Corrèze en 2001, puis devient vice-président de l'assemblée départementale. En 2014 il est élu sénateur (U.M.P.) de la Corrèze. Il fut aussi conseiller régional du Limousin.

Patricia Bordas (née en 1956) devient maire-adjoint de Brive en 2008, sous l'égide de Philippe Nauche. En 2010, élue conseillère régionale, elle parvient à être vice-président du Conseil régional. Le 14 février 2014, elle devient sénatrice après le décès de René Teulade. Elle est battue lors des sénatoriales de 2014.

2. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 585, *La Montagne*, 18 mars 2008, p. 3.

compose aussi sa propre liste, bien qu'il n'ait pas siégé au conseil municipal au lendemain de sa défaite ; Frédéric Soulier, député de 2002 à 2007, investi par l'Union pour un Mouvement Populaire (U.M.P.) et l'Union des Démocrates Indépendants (U.D.I.)., élu pour la première fois conseiller municipal de Brive en 1995 aux côtés de B. Murat et ayant dirigé l'opposition au sein du conseil de 2008 à 2014, décide de fonder un projet d'alternance. Daniel Freygefond formait sa propre liste parrainée par le Front de gauche.

Sur deux de ces listes, nous retrouvons deux anciens adjoints de Jean Charbonnel : Françoise Lartigue, élue aux côtés de Jean Charbonnel en 1983, accompagne Frédéric Soulier, même si elle n'est pas en position éligible, alors que René Boisserie, élu en 1971, est en neuvième position sur celle de Philippe Nauche et est pressenti pour redevenir maire-adjoint en cas de victoire.

Jean Charbonnel va alors s'impliquer une dernière fois dans la vie de sa cité. Il accepte de devenir le président d'honneur du comité de soutien de Frédéric Soulier[1], adressant même un mot à chaque électeur, pour l'inciter à voter en faveur du bon candidat. Jean Charbonnel ne se range plus derrière Philippe Nauche comme il l'avait fait explicitement en 2001 ou plus implicitement en 2008, en raison de ses convictions morales et religieuses. En effet, il n'aurait pas accepté que Philippe Nauche, en tant que député, vote en faveur de la loi instaurant le mariage pour tous[2]. De plus, si Jean Charbonnel accepte de soutenir Frédéric Soulier, c'est aussi parce que l'ère Murat est désormais révolue[3]. N'oublions pas non plus que c'est Frédéric Soulier, en tant que président du Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome Brive-Souillac, qui a permis l'achèvement de la réalisation de cet équipement, n'hésitant pas à s'ériger contre son propre camp, dont B. Murat hostile à l'aérodrome.

Malheureusement, Jean Charbonnel décède le 19 février 2014, près d'un mois avant le premier tour des élections. Finalement, même s'il disparaissait sans doute trop tôt, ayant encore beaucoup d'appréciations à nous livrer sur le monde actuel, comme le prouve d'ailleurs la publication de façon posthume de son dernier ouvrage, ce *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*, le discours et les conseils de Jean Charbonnel n'auront pas été vains, Frédéric Soulier étant élu sans coup férir avec 58,9% des suffrages. Même René Boisserie parvient à être élu sur la liste adverse, ayant accepté de figurer sur cette liste en hommage à la mémoire d'Etienne Patier, décédé en 2013, qu'il épaulait au sein de l'association Initiative gaulliste, mais décide finalement de ne pas siéger au sein du conseil municipal, ne pouvant accepter de figurer dans une opposition entre socialistes et communistes[4]. De 1962 à 2014, l'influence de Jean Charbonnel aura su trouver à s'exercer sur un territoire donné afin de défendre principalement les intérêts des Brivistes et du Pays de Brive. De même l'hommage qui lui fut rendu en novembre 2014, par l'inauguration à Brive, derrière l'Hôtel de Ville, d'une place à son nom, témoigne bien du rôle que ce maire a occupé dans sa cité : ce ne fut pas simplement un élu mais bien un architecte, un entrepreneur, un médiateur et un citoyen peu attiré par les privilèges.

Jean Charbonnel s'impliqua aussi pour les élections municipales dans le VIIè arrondissement de Paris, où la famille de son épouse était fort bien implantée. Il devint président du comité de soutien du candidat Michel Dumont, maire de 2002 à 2008 de cet arrondissement, qui présentait une candidature dissidente à celle de l'U.M.P.
A Niort dans les Deux-Sèvres, Jérôme Baloge qui était secrétaire général de la Convention des gaullistes sociaux pour la Vè République fondée et présidée par J. Charbonnel, a tenu à lui rendre hommage lors de sa victoire aux élections municipales de 2014, d'autant plus que J. Baloge à la tête

1. *La Montagne*, 14 septembre 2013.
2. Entretien avec M. Philippe Nauche le 19 mai 2014 et avec M. René Boisserie, le même jour.
3. Entretien avec M. Frédéric Soulier, le 31 mars 2015.
4. Entretien avec M. René Boisserie, le 19 mai 2014.

d'une liste U.M.P.-U.D.I. avait su pratiquer lui aussi l'ouverture en appelant en troisième position sur sa liste l'ancien maire socialiste de la ville de 2003 à 2008.

L'influence de Jean Charbonnel n'est donc pas limitée à Brive. Espérons que ceux qui se revendiquent de sa filiation, sauront lui rester fidèles.

**Conclusion de la première partie**

Ce qu'il faut bien comprendre à travers le périple corrézien de Jean Charbonnel de 1962 à 1997, ce sont deux élements essentiels. D'abord, il s'agit d'un homme marqué profondément par la pensée du général de Gaulle et qui cherche à l'enraciner, à travers lui, en Corrèze. Les succès qui le caractérisent entre 1962 et 1973 sont bien la résultante de nombreux efforts consentis. L'arrivée de ce jeune diplômé en Corrèze dans une terre de gauche s'avère à l'origine difficile : Jean Charbonnel doit batailler ferme, battre le pavé s'il veut être élu député, conseiller général et maire et affronter la gauche qui s'appuie sur des militants et dispose d'un solide réseau d'élus. Bref tout reste à faire pour un gaulliste en Corrèze. D'ailleurs la volonté de cumuler cet ensemble de mandats témoigne bien du souhait de J. Charbonnel de s'inscrire durablement dans ce Bas-Pays de Brive. Il n'est pas un homme de passage, et d'ailleurs malgré certains échecs électoraux dans les années 1980, il reste en Corrèze qu'il tente de superviser depuis sa mairie de Brive, dans un arrondissement représentant la moitié de la démographie corrézienne, autant dire qu'il est presque aussi puissant politiquement que le président du Conseil général. Sans oublier que les nombreux succès économiques de Brive en font une véritable vitrine pour cette région résolument du Sud-Ouest de la France contrairement au reste du département. A cette première caractéristique de l'enracinement, s'ajoute la particularité de Jean Charbonnel, qui se décline aussi bien en Corrèze qu'à l'échelle nationale : il est avant tout un élu qui avance seul, à savoir qu'il n'est pas un homme de parti. Dès 1962, il défend d'abord sa foi gaulliste, et ne cherche pas à s'associer aux querelles internes entre l'U.D.T. et l'U.N.R. En tant que gaulliste, il reste dans la majorité gaulliste, donc à l'U.N.R. et continue son cheminement personnel. D'ailleurs ses campagnes électorales sur le terrain sont avant tout celles d'un homme bien plus que celles d'un parti. C'est pour cela qu'il est libre de pratiquer l'ouverture politique lorsqu'il le souhaite, ou qu'il peut s'associer avec telle ou telle personnalité politique locale, parce qu'il ne dépend pas vraiment d'un mouvement politique. Sa seule référence reste le général de Gaulle. D'ailleurs, après la mort du premier président de la Vè République, J. Charbonnel amplifie ses élargissements d'alliances, comme pour prouver qu'il est libre d'agir comme il l'entend et qu'il ne peut accepter de se voir dicter sa ligne politique. Il est le seul à même d'apprécier son propre parcours de gaulliste. Et les tentatives de rapprochement du Parti Socialiste en 1988 comme en 1993 accentuent cette dimension d'un homme agissant selon ses convictions, sans se soucier de heurter telle ou telle formation politique : Jean Charbonnel est bien ce gaulliste qui se veut au-delà des partis. Enfin sa dernière candidature en 1997 résume l'ensemble de son parcours : se présentant sous la seule étiquette Majorité présidentielle qu'il souhaite « infléchir » selon ses propres termes, il s'associe à un candidat suppléant libéral, afin de proposer un rassemblement le plus large possible et pour en revenir aux fondements même de la Vè République.

Toutefois, il ne suffisait pas à J. Charbonnel de conquérir cet ensemble de mandats : il fallait oeuvrer pour un territoire et un pays. Maintenant qu'il a réussi son implantation en Corrèze et plus spécifiquement à Brive, et qu'il est parvenu à détenir les mandats auxquels il se destinait, analysons l'usage qu'il en a fait, pour comprendre en quoi ils participent également de la définition de son gaullisme atypique.

# DEUXIEME PARTIE : TRENTE ANS DE GAULLISME LOCAL ET SOCIAL

Cette deuxième partie est consacrée exclusivement à l'action locale proposée par Jean Charbonnel dans son canton, sa ville ou sa circonscription. Il s'agit de comprendre comment il a su utiliser ses nombreux mandats sur le terrain et en quoi cet usage est révélateur de sa tonalité gaulliste de gauche ou social. En effet, en choisissant de prioriser telle ou telle réalisation plutôt qu'une autre, en définissant les grands objectifs des budgets communaux et départementaux qu'il a eus en charge, J. Charbonnel a implicitement laissé des indices qui permettent de mieux le caractériser. C'est ainsi que cette partie se décomposera en quatre sous-parties pour approcher au plus près l'action de J. Charbonnel comme député, conseiller général, maire et président d'intercommunalités, en essayant de suivre l'ordre chronologique de conquête de ses mandats.

A) Un député à la gauche de l'hémicycle

Etudier le mandat de député exercé par Jean Charbonnel est important pour notre thèse étant donné qu'il s'agit du premier mandat qu'il a détenu. Cette fonction politique lui sert de tremplin en Corrèze afin de parfaire son implantation électorale. En effet, n'oublions pas que c'est dans la lignée de son succès lors des élections législatives de 1962, que Jean Charbonnel devient conseiller général en 1964, secrétaire d'Etat puis maire en 1966. Ce mandat de député, Jean Charbonnel l'a exercé durant quinze années cumulées, étant donné que sa carrière de parlementaire fut interrompue par ses nominations ministérielles ou ses échecs. En effet, Jean Charbonnel est officiellement député du 25 novembre 1962 au 8 février 1966 ; du 23 juin 1968 au 6 août 1972 ; du 11 mars 1973 au 6 mai 1973 ; du 16 mars 1986 au 14 mai 1988 et du 12 juin 1988 au 1er avril 1993[1].

Juridiquement, le mandat de député est un mandat national étant donné que le député est un élu de la Nation. Mais dans la pratique, parallèlement à cette fonction nationale, le député est élu dans un département et pour être plus précis dans une circonscription départementale. Cela signifie que par bien des aspects, son rôle national est mêlé à une tâche d'élu de terrain. C'est pour cela que le député partage son temps entre Paris et sa circonscription.
Dans le cas de J. Charbonnel, cette ambivalence de la fonction de député est très marquée, car en parfait gaulliste il connait sa responsabilité de représentant de la Nation et s'implique fortement dans le travail parlementaire. Mais il est aussi un homme qui s'affaire pour le développement de son département, ou pour être plus exact de sa circonscription briviste. D'ailleurs, symboliquement J. Charbonnel avait souligné que le titre de député de la Corrèze ne lui correspondait guère, tant il se sentait avant tout briviste : « Député de la circonscription de Brive ou député de la Corrèze ? Le protocole républicain imposait cette deuxième appellation »[2]. L'emploi du verbe « imposer » est assez significatif de sa pensée.

Toutefois, nous ne pouvons pas transformer le député Charbonnel en un simple élu local car cela ne correspondrait pas au travail qu'il s'est efforcé de mener en tant que député. Bien sûr, Jean Charbonnel a été maintes fois sollicité par les maires des communes rurales ou par ses administrés pour répondre à des problèmes précis et ponctuels comme nous le verrons par ailleurs, mais le

1. Assemblée nationale. Jean Charbonnel. Table nominative des interventions devant l'Assemblée nationale [en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/jean-charbonnel.asp> (consultation le 05-06-2014).
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 97.

mandat de député exercé par J. Charbonnel lui a vraiment permis d'acquérir une stature nationale, étant donné qu'il s'efforce de participer aux nombreux travaux parlementaires, à travers divers groupes de travail ou en déposant des rapports et des propositions de lois. Jean Charbonnel député ce n'est donc plus simplement cet élu qui s'attelle à la gestion des problèmes du quotidien, comme il peut le faire en tant que maire, conseiller général ou président d'intercommunalités, mais c'est avant tout un gaulliste oeuvrant pour la défense des intérêts de la France. Il est d'ailleurs intéressant de constater que deux phases sont caractéristiques de son mandat de parlementaire : de 1962 jusqu'aux années 1970, J. Charbonnel est un député qui s'investit pour la défense du gaullisme, du gouvernement et du mouvement gaulliste contre l'opposition libérale et de gauche ; à partir des années 1980, à son retour au sein de l'hémicycle, même si sa fidélité gaulliste est toujours aussi inébranlable, Jean Charbonnel se pose moins comme le défenseur du gaullisme politique, étant donné que Charles de Gaulle et Georges Pompidou sont décédés, que comme le défenseur des intérêts de la Nation.

C'est donc ce que nous allons analyser dans les pages suivantes.

a) Un jeune député fortement impliqué dans le travail parlementaire (1962-1972)

Lorsque Jean Charbonnel fait ses premiers pas au sein du Palais Bourbon, il connaît une ascension presque aussi rapide qu'à partir de son élection, puisque d'emblée il appartient à la plus prestigieuse des commissions, celle des Finances, et n'attend qu'un mois avant de s'exprimer devant ses collègues en tant que rapporteur spécial d'une partie du projet de loi de finances pour 1963. D'emblée, il doit trouver ses marques pour participer rapidement au travail parlementaire.

A ce titre, le député de Brive est à l'origine, durant cette première partie de son mandat parlementaire, entre 1962 et 1972, de huit rapports, d'un avis pour information et de deux propositions de loi. 82% de ses travaux concernent le domaine des finances, étant donné que l'intégralité des rapports déposés relève de la commission des Finances, tout comme son avis présenté au nom de cette même commission, alors que 9% du travail restant est relatif à l'agriculture puis au Droit. Toutefois, même si 82% du travail relève de la commission des Finances, il concerne à 44% les questions budgétaires liées à l'énergie atomique et à 44% les dotations attribuées à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur, ce qui suppose pour Jean Charbonnel de ne pas agir de manière purement comptable, mais de connaître précisément les domaines dont il est question afin de mieux défendre leurs attributions financières.

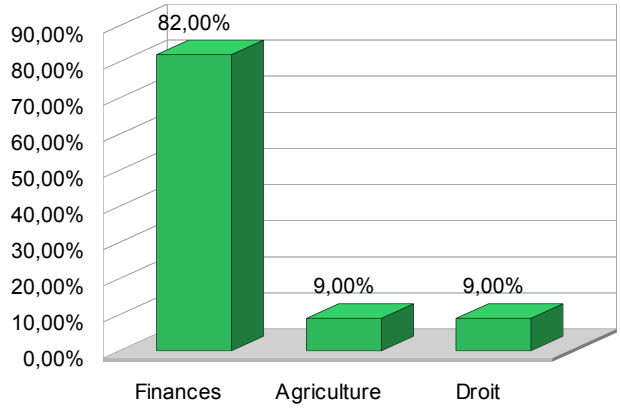


Thèmes des travaux parlementaires déposés par Jean Charbonnel entre 1962 et 1972

En fait, durant ses deux premiers mandats de député, J. Charbonnel s'est spécialisé dans les

problématiques concernant les finances, l'éducation et l'énergie. Toutefois, notons que la répartition chronologique de ses travaux est aussi révélatrice du travail engagé puisque finalement entre 1962 et 1965, 80% des travaux déposés concernent l'énergie atomique, alors que 67% de ces dépôts ont trait à l'enseignement entre 1968 et 1972. Cette répartition atteste de l'importance prise petit à petit par le député corrézien, qui au début ne travaille que sur des points plus secondaires avant de s'intéresser au domaine de l'éducation nationale, dans le contexte fort tendu de mai 1968, dont la part du budget qui lui est consacrée n'est pas négligeable. Bref, la majorité parlementaire tout comme le gouvernement lui attribuent de plus en plus de confiance.
Cette confiance est renforcée après que le gouvernement décide de reprendre à son compte la proposition de loi[1] qu'il avait déposée en 1972, relative à l'organisation du marché de la viande[2], ce qui prouve que l'exécutif entend le suivre sur la thématique agricole qu'en tant qu'élu corrézien il connaît bien.

Au delà des dépôts effectués, Jean Charbonnel prend aussi la parole à plusieurs reprises dans l'hémicycle, entre 1962 et 1972. Certes, en comparaison à ses interventions au sein du Conseil général de la Corrèze, ses prises de parole peuvent paraître plus modestes, mais il faut préciser qu'un député ne s'exprime pas quand il le souhaite et que son intervention est autorisée par le président de l'Assemblée nationale en fonction de l'ordre du jour.

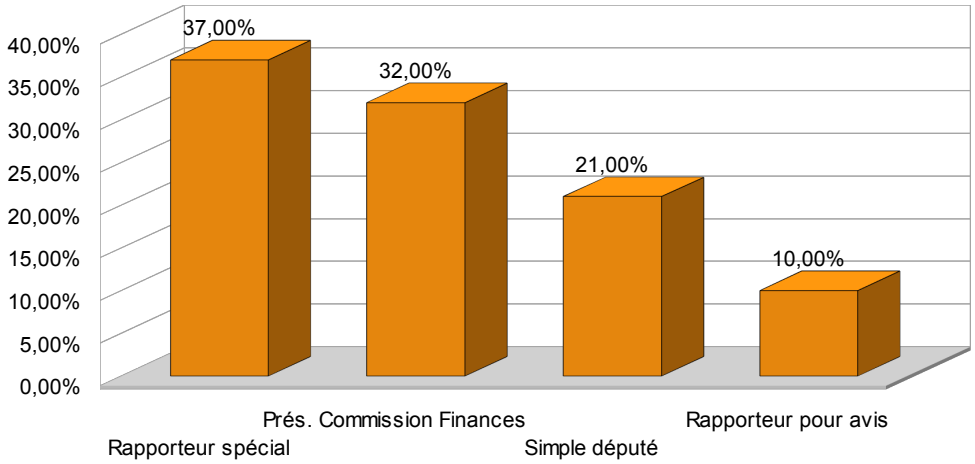


Qualité de Jean Charbonnel lors de ses interventions au Palais-Bourbon (1962-1972)

Comme le montre le diagramme ci-dessus, J. Charbonnel ne prend pas la parole toujours en la même qualité. En effet, il intervient principalement en tant que rapporteur spécial concernant des textes dont la nature sera présentée ensuite. Jean Charbonnel étant élu président de la Commission des Finances en 1971, il est logique que 32% de ses interventions soient faites en cette qualité, ce qui est prédominant, car il ne fut président de cette Commission qu'entre 1971 et 1972, alors que les 37% d'interventions réalisées comme rapporteur spécial ont débuté dès janvier 1963 : cela témoigne donc du travail accompli en tant que président de la Commission. Toutefois, Jean Charbonnel intervient aussi dans le débat parlementaire comme simple député, pour interroger le gouvernement ou lui faire part de son avis : le moment le plus emblématique devant être sa prise de parole lors de la déclaration de politique générale du nouveau gouvernement Chaban-Delmas, sur le thème de la Nouvelle Société, le 16 septembre 1969.

1. LAMARQUE Gwénael, " Immuable ou inclassable ? Jean Charbonnel au Parlement (1962-1978) ", *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2009/3 n° H.S. 5, pp. 85-96, p. 92, URL : <http://www.cairn.info/revue-parlements-2009-3-page-85.htm> (consultation le 10-05-2016).
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1972, n° 55 A.N., 1er juillet 1972, seconde session ordinaire de 1971-1972, compte-rendu intégral – 63è séance, 2è séance du vendredi 30 juin 1972, p. 3099, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1971-1972-ordinaire2/063.pdf> (consultation le 10-05-2016).

D'une manière générale, 32% des interventions ont été effectuées lors du premier mandat du député de Brive, contre 68% lors de son deuxième mandat, la fonction de président de la Commission des Finances expliquant le doublement de ses prises de parole.

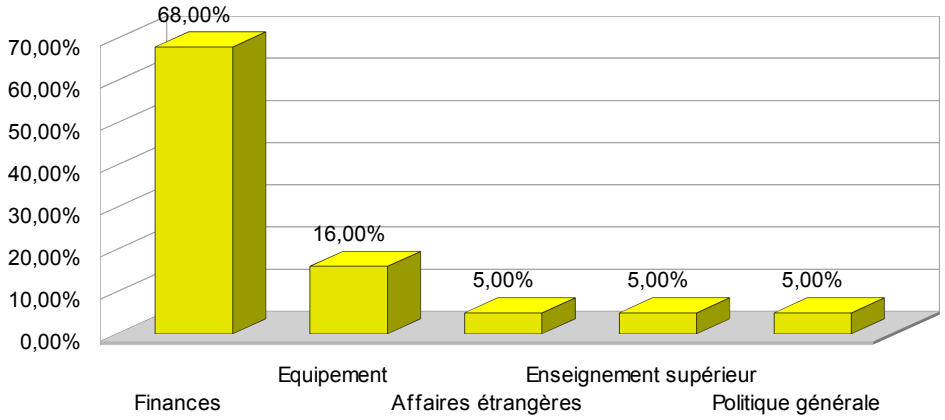


Thèmes des interventions orales de J. Charbonnel (1962-1972)

Encore une fois, ses interventions concernent principalement le secteur des finances (68% des sujets discutés), ce qui s'explique notamment par sa présidence de la Commission en charge de ces questions.

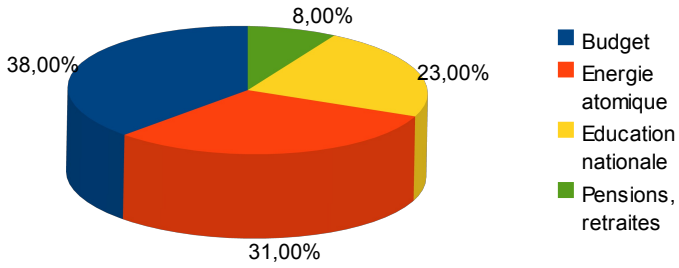


Sujets abordés à travers les questions financières

Toutefois, ce serait une erreur de croire que 68% de ses interventions n'ont concerné que les thématiques financières purement et simplement. En fait, parmi ses 68% de prises de parole, 38% ont bien concerné les thématiques budgétaires comme les projets de loi de finances, mais 31% des débats financiers sont relatifs à l'énergie atomique, 23% évoquent l'éducation nationale et 8% les retraites. Là encore, Jean Charbonnel a abordé un spectre assez large de sujets à travers les questions financières et ne s'est pas contenté d'être un économiste.

16% des interventions sont relatives à l'aménagement ou à l'équipement du territoire ce qui confirme le statut d'élu entrepreneur ou bâtisseur de J. Charbonnel.

Et encore, conviendrait-il d'ajouter qu'au sein du Palais Bourbon, durant son premier mandat, Jean Charbonnel a appartenu à trois commissions différentes : celle des Finances, à une commission mixte paritaire et à une commission spéciale, sans oublier sa nomination par ses pairs dans un organisme extraparlementaire en charge des adductions d'eau.
Son implication parlementaire ne fait que s'accroître lors du deuxième mandat : il appartient puis

préside à partir de 1971 la Commission des Finances, tout en ayant été à partir de 1968 membre de six commissions mixtes paritaires, dont vice-président à deux reprises[1].
Tous les chiffres exposés dans les pages précédentes n'ont pour but que de révéler, dès son arrivée au sein de l'Assemblée nationale, le travail colossal opéré par J. Charbonnel en tant que parlementaire. A ces nombreuses nominations dans les commissions, se sont succédées les prises de parole pour défendre les projets de loi ou le travail desdites commissions, sans oublier les interventions personnelles pour interpeler le gouvernement. Enfin, les nombreux dépôts réalisés prouvent que le député ne s'est pas contenté d'oeuvrer pour sa circonscription mais qu'il s'est parfaitement intégré dans les débats de politique nationale.

b) Un député gaulliste au service du gouvernement et de la majorité parlementaire

Jean Charbonnel est élu député en 1962 et 1968 avec l'étiquette gaulliste, et il est donc logique qu'il appartienne au groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. puis U.D.R. A ce titre, il fait donc partie de la majorité parlementaire qui soutient les différents gouvernements gaullistes qui se sont succédés.

Cette appartenance à la majorité parlementaire se ressent dans le travail effectué par le député de Brive. En effet, comme nous venons de le voir ci-dessus, les chiffres parlent d'eux-mêmes et Jean Charbonnel n'a pas ménagé sa peine dans le travail au sein des commissions. Cette quantité de travail fourni atteste bien de sa volonté d'oeuvrer en faveur de la politique gouvernementale afin de mener les réformes nécessaires au pays.
Cette appartenance à la majorité parlementaire se ressent aussi dans les prises de parole du député puisque au sein de l'hémicycle il n'hésite pas à louer les efforts du gouvernement. En tant que rapporteur de nombreux textes, J. Charbonnel cherche à les faire adopter et pour ce faire il s'inscrit dans la démarche initiée par le gouvernement pour souligner la pertinence du texte en débat. Aussi, retrouvons-nous Jean Charbonnel en train de louer les efforts financiers consentis par le gouvernement, afin de révéler que le budget en discussion fut l'objet de choix judicieux : « Ces quelques remarques très diverses et trop rapides n'empêchent pas, au total, de constater les grandes qualités de ce budget. Parmi celles-ci, je choisirai, pour conclure, celle de l'honnêteté, dans la mesure où ce budget commence à mettre en oeuvre les promesses qu'au nom du Gouvernement, vous nous avez faites, monsieur le ministre […] »[2]. De même, la justesse du budget attribué au ministère de l'Education nationale se doit d'être soulignée par le député de Brive : «  Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale pour 1970, sur lequel l'Assemblée nationale va maintenant être appelée à se prononcer, est incontestablement un budget d'expansion et de progrès »[3]. C'est pour cela que de manière un peu solennelle, J. Charbonnel en appelle à ses collègues afin de voter favorablement les crédits proposés : « […] je vous demande, mes chers collègues, au nom de votre commission des finances, d'adopter les crédits de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale pour 1971 »[4]. Certes Jean Charbonnel cherche à défendre le gouvernement mais aussi les valeurs inhérentes au gaullisme. C'est pour cela qu'il soutient avec conviction le VIè Plan en matière de développement socio-économique proposé par le gouvernement : «  Fidèle au gaullisme, le VIè Plan est bâti autour de la

1. Assemblée nationale. Jean Charbonnel. Table nominative des interventions devant l'Assemblée nationale [en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/jean-charbonnel.asp> (consultation le 05-06-2014).
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1968-1969, n° 74 A.N., 29 octobre 1969, 1ère session ordinaire de 1968-1969, compte-rendu intégral – 24è séance, 1ère séance du lundi 28 octobre 1968, p. 3617, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1968-1969-ordinaire1/024.pdf> (consultation le 23-05-2016).
3. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1969-1970, n° 73 A.N., 13 novembre 1969, 1ère session ordinaire de 1969-1970, compte-rendu intégral – 41è séance, 1ère séance du mercredi 12 novembre 1969, p. 3572, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1969-1970-ordinaire1/041.pdf> (consultation le 23-05-2016).
4. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1970-1971, n° 99 A.N., 15 novembre 1970, 1ère session ordinaire de 1970-1971, compte-rendu intégral – 37è séance, 1ère séance du samedi 14 novembre 1970, p. 5541 <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1970-1971-ordinaire1/057.pdf> (consultation le 23-05-2016).

notion d'indépendance nationale ; le développement économique est conçu comme le moyen d'assurer à la France la maîtrise de son destin dans un esprit d'ouverture à l'Europe et au monde. Fidèle au gaullisme, le Plan maintient contre les tenants de la facilité les exigences de la rigueur dans la gestion des finances publiques, dans l'équilibre des échanges extérieurs, dans la répartition de la consommation et de l'épargne. Fidèle au gaullisme, le Plan fait prévaloir le bien commun sur l'égoïsme des intérêts de classes ou de corporations »[1]. De même, en tant qu'ancien secrétaire d'Etat à la Coopération, il ne peut qu'intervenir pour donner tout son aval à la politique diplomatique indépendante conduite par le général de Gaulle, qui refuse la politique des blocs : « Nous vous faisons confiance pour mener à bien la politique difficile que vous poursuivez en cette circonstance . Nous vous faisons confiance parce que vous menez cette politique au nom d'un gouvernement en qui nous avons confiance […] »[2].

Toutefois ce comportement ne fait en rien de J. Charbonnel un député béat qui se contenterait de soutenir l'action gouvernementale. Il sait aussi interpeler les ministres lorsqu'il estime que le gouvernement fait fausse route : « Enfin, au-delà de ses carences et de ses risques possibles, le projet de budget qui nous est soumis comporte des défauts plus fâcheux encore, puisqu'ils tiennent à sa structure même »[3] ou lorsque ses propositions demeurent peu ambitieuses puisque « l'immensité des tâches de l'éducation nationale est cependant telle que l'effort considérable proposé, cette année encore, par le Gouvernement au Parlement ne permettra de résoudre qu'une partie des problèmes posés »[4]. Certes les critiques de J. Charbonnel ne sont pas acerbes mais consistent souvent à rappeler que le gouvernement ne doit pas se contenter de peu : l'élan gaulliste ne doit pas être oublié.

D'ailleurs, ses critiques sont à mettre en parallèle à ses convictions de gaulliste de gauche ou de gaulliste social puisque finalement ses principales remarques concernent le manque de crédits en matière de politique sociale ou éducative. D'une manière générale, 32% du contenu des interventions de J. Charbonnel entre 1962 et 1972 concerne les questions sociales, ce qui en fait bien un gaulliste de justice selon son expression. En effet, sans revenir sur les thèmes abordés par J. Charbonnel et que nous avons recensés plus haut, lorsqu'il prend la parole, il ne peut s'empêcher quand le sujet s'y prête d'évoquer des sujets sociaux. C'est ainsi que le 18 juin 1971, il n'hésite pas à aborder devant ses collègues le thème cher aux gaullistes de gauche, à savoir la participation : « Fidèle au gaullisme, le Plan recherche une troisième voie entre le socialisme totalitaire et le capitalisme sauvage. La participation qui en est et qui en reste la philosophie essentielle est plus que jamais l'instrument de ce remodelage de la société française que le gaullisme a proposé d'entreprendre et de mener à bien »[5]. De même, il souligne que le développement industriel que la France doit suivre ne doit pas se faire au détriment des acquis sociaux : « Car mettre l'accent sur l'industrialisation, ce n'est pas sacrifier le développement de l'homme à la recherche du profit, c'est

1. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1971, n° 57 A.N., 19 juin 1971, 2nde session ordinaire de 1970-1971, compte-rendu intégral, 63è séance, 1ère séance du vendredi 18 juin 1971, p. 3120, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1970-1971-ordinaire2/063.pdf> (consultation le 23-05-2016).
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1968-1969, n° 59 A.N., 3 octobre 1968, 1ère session ordinaire de 1968-1969, compte-rendu intégral – 1ère séance, séance du mercredi 2 octobre 1968, p. 2984, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1968-1969-ordinaire1/001.pdf> (consultation le 23-05-2016).
3. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1970-1971, n° 99 A.N., 15 novembre 1970, 1ère session ordinaire de 1970-1971, compte-rendu intégral – 37è séance, 1ère séance du samedi 14 novembre 1970, p. 5540, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1970-1971-ordinaire1/057.pdf> (consultation le 23-05-2016).
4. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1969-1970, n° 73 A.N., 13 novembre 1969, 1ère session ordinaire de 1969-1970, compte-rendu intégral – 41è séance, 1ère séance du mercredi 12 novembre 1969, p. 3572, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1969-1970-ordinaire1/041.pdf> (consultation le 23-05-2016).
5. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1971, n° 57 A.N., 19 juin 1971, 2nde session ordinaire de 1970-1971, compte-rendu intégral – 63è séance, 1ère séance du vendredi 18 juin 1971, p. 3120, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1970-1971-ordinaire2/063.pdf> (consultation le 23-05-2016).

gager le progrès social sur la création de richesses réelles »[1]. Jean Charbonnel veut volontairement être cette caution gaulliste de gauche et sociale au sein de l'Assemblée nationale. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'intéresse au problème des pensions de retraite et qu'il exige du gouvernement de maintenir les avantages attribués aux plus modestes, notamment aux veuves[2].
Il est d'ailleurs intéressant de comparer les interventions au contenu social de Jean Charbonnel avec celles des autres figures emblématiques du gaullisme de gauche ayant siégé durant la même période que le député de Brive : Louis Vallon, député de 1962 à 1967 puis de 1968 à 1973 et René Capitant, député de 1962 à 1967, puis de 1967 à 1968.

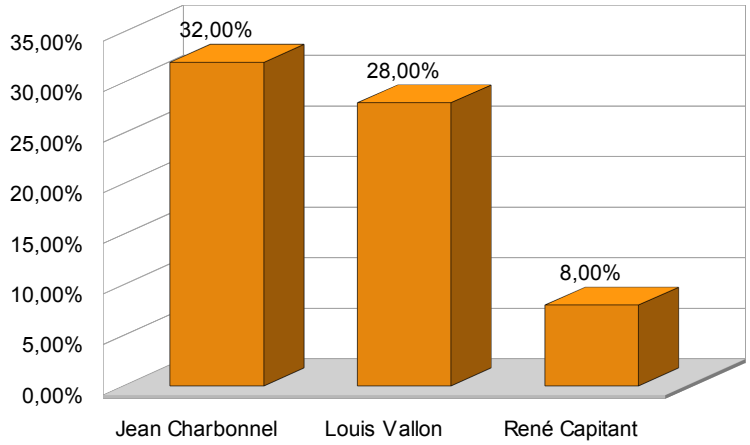

Part des interventions en matière sociale de trois députés gaullistes de gauche

Jean Charbonnel avec 32% d'interventions ayant trait au social est bien l'un des députés gaullistes à s'être le plus investi dans ce domaine, devant Louis Vallon et René Capitant, ce qui est d'autant plus remarquable que le député de Brive n'appartient pas à l'U.D.T. mais bien à l'U.N.R.. Cela s'explique par le fait que René Capitant se comporte en tant que député surtout comme un juriste, la majeure partie de ses prises de parole concernant le domaine du Droit, alors que Louis Vallon a multiplié le champ des interventions et ne s'est pas concentré prioritairement sur les questions sociales, tout en préférant davantage la critique de la politique pompidolienne à partir de 1969.

Cette dimension de gaulliste de gauche est pleinement à associer au caractère réformiste et progressiste de Jean Charbonnel. Ce réformisme se caractérise par sa participation accrue aux débats parlementaires et par la multitude des travaux effectués, ce qui prouve qu'il ne souhaite pas être un simple député godillot mais qu'il désire s'investir dans la dynamique insufflée par le gaullisme.
D'ailleurs, ce n'est pas un hasard s'il est l'un des principaux orateurs lors de la déclaration du gouvernement relative à la réforme de la région et du Sénat. Il veut à la fois s'investir pour le gaullisme car il sait très bien que tout échec conduirait le général de Gaulle à quitter le pouvoir, mais il souhaite aussi retrouver ce dynamisme réformiste propre au gaullisme originel : « Mesdames, messieurs, ce débat vient assurément à son heure. Il atteste, en effet, à un moment où les difficultés financières et monétaires demeurent pressantes pour la Nation, la permanence de la volonté réformatrice du Gouvernement »[3]. Cette intervention est à tout point de vue intéressante car

1. Même référence.
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1964-1965, n° 74 A.N., 7 octobre 1964, 1ère session ordinaire de 1964-1965, compte-rendu intégral – 2è séance, séance du mardi 6 octobre 1964, pp. 2950 et 2951, <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1964-1965-ordinaire1/002.pdf> (consultation le 23-05-2016).
3. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1968-1969, n° 105 A.N., 13 décembre 1968, 1ère session ordinaire de 1968-1969, compte-rendu intégral – 89è séance, 1ère séance du jeudi 12 décembre 1968, p. 5380, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1968-1969-ordinaire1/089.pdf> (consultation le 23-05-2016).

elle synthétise le sens de l'Etat et de l'Histoire de France de J. Charbonnel, qui est avant tout un jacobin, tout en laissant la place à des convictions sociales assumées à travers la défense de la participation : « […] ce n'est pas que nous souhaitons développer je ne sais quel fédéralisme qui n'aurait pas sa place dans notre pays ou diviser la République dont l'unité nous semble plus que jamais nécessaire ; c'est, au contraire, parce que nous voulons assouplir et démocratiser l'appareil de l'Etat en y instaurant grâce à cette réforme, l'esprit même de la participation »[1]. Cette prise de parole du député corrézien est donc la synthèse de son parcours au Palais Bourbon en tant que parlementaire dévoué au gouvernement et au général de Gaulle, mais il s'agit aussi d'une preuve de sa tonalité gaulliste de gauche qui fait vivre l'idée de participation.

Toutefois, il est vrai comme l'a bien fait remarquer Gwénael Lamarque, que Jean Charbonnel se montre aussi critique sur le fonctionnement du Parlement : « Sans jamais remettre en cause la Constitution de 1958, il souligne quand même les faiblesses du Parlement face à l'exécutif »[2]. En effet, la réforme constitutionnelle de 1962 permettant l'élection du président de la République au suffrage universel direct devait modifier la lecture des institutions et renforcer la prééminence de l'exécutif. Dès lors, avec l'apparition d'une majorité parlementaire large et presque absolue en 1962, le rôle du Parlement s'en trouvait amoindri, étant à bien des égards une chambre d'enregistrement des volontés présidentielles : « Maîtresse du Parlement, l'UNR était en effet dans la main du pouvoir […]. Le général de Gaulle n'était-il toutefois pas le principal responsable de cette situation ? N'était-ce pas lui qui avait souhaité la formation d'un parti contre les partis ? N'était-ce pas lui qui avait voulu disposer d'une masse de manoeuvre docile, formée de " godillots "dévoués à sa personne […] ? »[3]. Mais surtout, cette dévalorisation du rôle du Parlement tenait dans le fossé qui s'était creusé entre un président de la République, chef de l'exécutif, et une majorité parlementaire incapable d'être le témoin de l'état de la société, puisque « la cause essentielle de la crise du Parlement était plus profonde : elle provenait du déséquilibre qui s'était créé entre un président de la République dont les institutions avaient renforcé l'autorité et des formations modérées politiquement débiles, mal organisées, enracinées dans l'individualisme féodal de la " société bloquée " et donc incapables de jouer leur rôle naturel de médiateurs entre l'opinion publique et le pouvoir »[4]. Cette référence au concept de « société bloquée », utilisé par le sociologue Michel Crozier, qui « examine les divers problèmes qui se posent […] lorsque l'on envisage tout changement social : celui du pouvoir, de l'innovation, de l'introduction de l'informatique, de la participation »[5] permet aussi de ranger le député Charbonnel parmi les gaullistes de gauche qui verront dans la « Nouvelle Société » de Jacques Chaban-Delmas la possibilité d'initier un réformisme nécessaire.
Le député de Brive se montre donc critique et impartial à l'égard du rôle dévolu au Parlement, mais aussi à l'égard de ses confrères députés, puisque comme l'a bien souligné dans son étude Gwénael Lamarque, « Jean Charbonnel devient aussi un fin observateur des rouages du pouvoir et des aléas de son propre groupe […] [en] remarqu[ant] par exemple des différences notoires de traitement entre députés de la majorité »[6]. En effet, que le député soit un élu local propulsé au rang de parlementaire ou alors un cadre du mouvement gaulliste, qui plus est ministre, modifiait quelque peu la place occupée dans l'hémicycle : « Face aux députés de base, modestes arrondissementiers fiers de figurer au Parlement, satisfaits d'une gloire locale, j'ai vu caracoler la noble troupe des ministrables à laquelle, j'ai été bientôt agrégé sans l'avoir demandé, puisque militant et énarque,

1. Même référence.
2. LAMARQUE G., " Immuable ou inclassable ? " *[...]*, p. 90.
3. CHARBONNEL J., *L'aventure [...]*, p. 97.
4. Même référence.
5. PERRIN Elisabeth : " Crozier Michel. La société bloquée ". In : *Revue française de sociologie*, 1972, 13-2, pp. 282-283, p. 282. URL : <http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1972_num_13_2_2071> (consultation le 4-06-2016).
6. LAMARQUE G., " Immuable ou inclassable ", p. 91.

j'avais eu la chance de communier le gaullisme sous les deux espèces »[1]. Or aucun de ces deux groupes ne semblent véritablement convenir à J. Charbonnel puisque les premiers n'osaient contester la suprématie des seconds qui devaient être à l'origine d'une « technostructure, qui tissait patiemment sa toile sur l'ensemble du pays »[2] et s'avouaient vaincus devant la toute puissance de l'administration. Ce constat d'un député, issu de l'Ecole Nationale d'Administration, est original de par sa précocité.

c) Un député défenseur de la Nation (1986-1993)

Jean Charbonnel redevient député le 16 avril 1986 et cela jusqu'au 1er avril 1993 : c'est la plus longue période qu'il ait passée au Palais Bourbon. Durant ces sept années de mandat, il va bien sûr intervenir sur de nombreux sujets, que le diagramme ci-dessous se propose de résumer. Contrairement aux pages précédentes, où les interventions orales, les dépôts de textes et son rôle dans les commissions avaient été analysés en détails, ce diagramme synthétise, par thème, l'ensemble des travaux parlementaires et des prises de parole du député. Certes, il s'agit d'une vision sans doute trop générale de ses interventions, mais c'est une bonne photographie qui permet de situer le député dans un contexte.

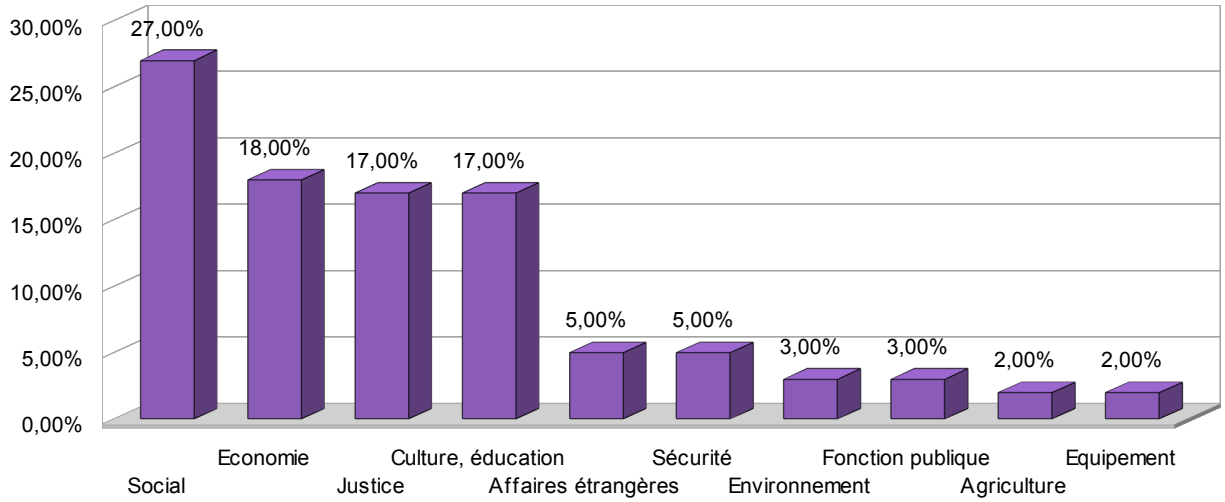


Thèmes des différentes interventions et contributions de J. Charbonnel à l'Assemblée nationale (1986-1993)

D'ailleurs, en dépit de ce caractère généraliste, nous décelons bien à travers ce diagramme les principales caractéristiques de J. Charbonnel puisqu'il synthétise l'ensemble de son parcours politique. En effet, du social à l'équipement, nous retrouvons l'ensemble des thèmes spécifiques qu'il a abordés à travers ses différents mandats. De plus ce diagramme confirme la tonalité gaulliste de gauche ou social de J. Charbonnel de par la nature de ses contributions, puisque les questions sociales y sont prédominantes. Les travaux en matière d'économie sont encore en bonne place, même si nous remarquons que de nouveaux thèmes font leur apparition comme la justice ou la sécurité, ce qui révèle que J. Charbonnel s'est penché davantage sur les sujets relatifs à la protection des concitoyens ou à l'amélioration de certaines procédures judiciaires.
Concernant son travail en commission, il appartient du 5 avril au 29 mai 1986 à la commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, puis du 29 mai 1986 au 3 avril 1990 à la commission de la Production et des Echanges, puis à partir du 3 avril 1990 jusqu'à la fin du mandat, à la

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 99.
2. Même référence.

commission des Affaires étrangères, sans oublier ses nominations les 29 juin 1988 et 5 avril 1989 dans la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Ces sept années de mandat peuvent être caractérisées par deux phénomènes.
D'abord, Jean Charbonnel n'est plus le défenseur d'une majorité, comme il avait pu l'être durant les années 1960, et donc se détache des réflexes du parlementaire pour apparaître avant tout comme un député ayant à coeur de défendre les sujets qui l'intéressent : il n'est donc plus obligé de monter au créneau sur différents thèmes pour révéler le bien fondé du projet à l'opposition. C'est pour cela que les questions sociales sont si souvent abordées dans ses interventions ou travaux, puisque il se concentre sur l'un de ses objectifs qui est d'oeuvrer pour une meilleure justice sociale. De même, les sujets d'ordre diplomatique ou culturel, à travers la défense de la francophonie, demeurent prépondérants : « A la fin de la dernière session parlementaire de l'Assemblée nationale, M. Jean Charbonnel a déposé une proposition de loi d'une grande portée puisqu'elle tend à rénover profondément la défense de notre langue »[1]. Sans oublier son souhait de défendre les intérêts de la France dans le monde : « Ce mois d'octobre a été marqué par l'importante conférence de Madrid sur la paix au Proche-Orient. Sur ce sujet capital qui engage l'existence même d'un nouvel ordre international que la France souhaite voir s'instituer, Jean Charbonnel s'est inquiété auprès du ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, de la non-participation de la France à une telle réunion »[2]. Jean Charbonnel se comporte donc en gaulliste solitaire en essayant d'intervenir sur des sujets privilégiés.

Puis, il pourrait apparaître comme un homme de centre-gauche de manière purement contextuelle, étant donné qu'il cherche à se rapprocher des gouvernements Rocard et Bérégovoy, en se retrouvant dans le progressisme et réformisme qu'ils tentent d'incarner. C'est notamment pour cela qu'il est le seul député R.P.R. à ne pas voter la motion de censure déposée en décembre 1989 à l'encontre du gouvernement Rocard : « *Le député RPR de Corrèze a été le seul élu de l'opposition à ne pas voter la censure* »[3]. Ce rapprochement de Jean Charbonnel des gouvernements socialistes se retrouve aussi dans son vote puisque à plusieurs reprises il soutient les projets de lois, comme le 2 octobre 1991 où il vote favorablement la loi qui abaisse la durée du service militaire alors que R.P.R. et U.D.F. s'abstiennent, ou encore le 15 octobre 1991 où il vote en faveur de la loi qui lutte contre l'immigration illégale et le travail clandestin, alors que R.P.R. et U.D.F. votent contre[4]. De plus le soutien qu'il réitère à deux reprises, les 17 janvier et 28 février 1991, apporté à la politique des affaires étrangères de François Mitterrand lors de son intervention dans la guerre du Golfe mérite d'être souligné : « Je rends hommage aux efforts du Président de la République et du gouvernement qui, jusqu'au bout, se sont battus pour la paix. C'est pourquoi, comme parlementaire, membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, j'ai soutenu leur action » ; « Nous devons aussi nous féliciter que l'action de la France, conduite avec lucidité par le Président de la République et le gouvernement, permette aujourd'hui à la nation de peser de tout son poids sur les négociations internationales […] »[5].

A noter qu'il profite aussi de sa fonction pour côtoyer plusieurs personnalités influentes afin de faire entendre ses convictions : par exemple, au cours du mois de novembre 1991, il rencontre le ministre en charge du Tourisme, Jean-Michel Baylet puis Jean-Pierre Soisson, ministre de l'Agriculture, et M. Régis Paranque, chargé de mission auprès du Premier ministre[6]. Cela ne fait que confirmer les bonnes relations entretenues avec le centre-gauche, étant donné que les deux ministres en question

1. Archives municipales de Brive, cote 7 C 112, *Le Pays de Brive*, n° 117, semaine du 22 au 28 janvier 1993, p. 8.
2. Archives municipales de Brive, cote 7 C 99, *Le Pays de Brive*, n° 101, novembre 1991, p. 3.
3. *Le Figaro*, 23-24 décembre 1989. En italique dans le texte.
4. Archives municipales de Brive, cote 7 C 99, *Le Pays de Brive*, n° 101, novembre 1991, p. 3.
5. Archives municipales de Brive, cote 7 C 96, *Le Pays de Brive*, n° 97, mai 1991, p. 2.
6. Archives municipales de Brive, cote 7 C 107, *Le Pays de Brive*, n° 112, semaine du 4 au 10 décembre 1992, p. 3.

appartiennent au Mouvement Radical de Gauche avec qui Jean Charbonnel s'était entendu dans les années 1970, puis à la plate-forme France Unie.

Enfin, symboliquement Jean Charbonnel obtient, en tant que député non-inscrit, de siéger sur les travées du centre-gauche à l'Assemblée nationale[1], ce qui renforce le positionnement politique adopté.

d) Le député de Brive

Si nous examinons l'exercice de la fonction de député par Jean Charbonnel sur le temps long, nous remarquons que durant les premiers mois de son mandat, le jeune et nouveau député est très sollicité par les élus de sa circonscription, ce qui l'amène véritablement à se comporter comme un élu local : « […] c'est à mes activités locales qu'en ces premiers mois de mandat je donnai l'essentiel de mon temps »[2]. D'où les nombreuses demandes reçues, notamment par écrit, tout le long de l'année 1963. L'étude de cette correspondance[3] est riche d'enseignements, puisqu'elle révèle l'apprentissage de la vie d'élu de J. Charbonnel, qui doit aussi bien apporter les précisions demandées par les services ministériels en vue de l'octroi de subventions, que répondre aux problèmes techniques d'aménagement du territoire posés par les élus de la circonscription. C'est ainsi que d'une manière générale, à partir de la correspondance conservée aux archives départementales de la Corrèze bien qu'elle ne soit pas complète, nous pouvons établir, par domaine, le type de sollicitations auxquelles le député a eu à répondre afin de déterminer la nature de ses interventions :

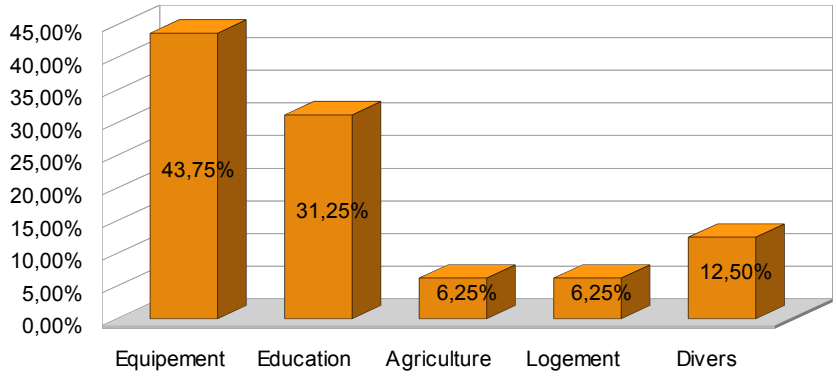


Nature des sollicitations adressées au député Charbonnel par domaine d'activité entre décembre 1962 et février 1964

Cette répartition atteste que tout reste à faire pour le député dans le Bas-Pays de Brive en ce qui concerne la création d'infrastructures (43,75% des demandes) comme en matière de voirie ou d'assainissement, sans oublier le domaine de l'éducation (31,25% des demandes) où le député doit s'affairer à l'ouverture de nouvelles classes pour accueillir les élèves. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les dossiers relatifs à l'éducation nationale occuperont le député de Brive au sein de l'hémicycle, puisque cela représente 67% de ses dépôts parlementaires à partir de 1968.

Si, maintenant, nous nous appuyons sur les archives municipales de Brive qui recensent essentiellement les interventions de J. Charbonnel en tant que député entre 1968 et 1972[4], nous

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 209.
2. CHARBONNEL J, *L'aventure […]*, p. 72.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 1540 W 202.
4. Archives municipales de Brive, fonds Jean Charbonnel : Jean Charbonnel, conseiller général, maire de Brive, député

remarquons que la nature de son action change quelque peu durant son deuxième mandat.

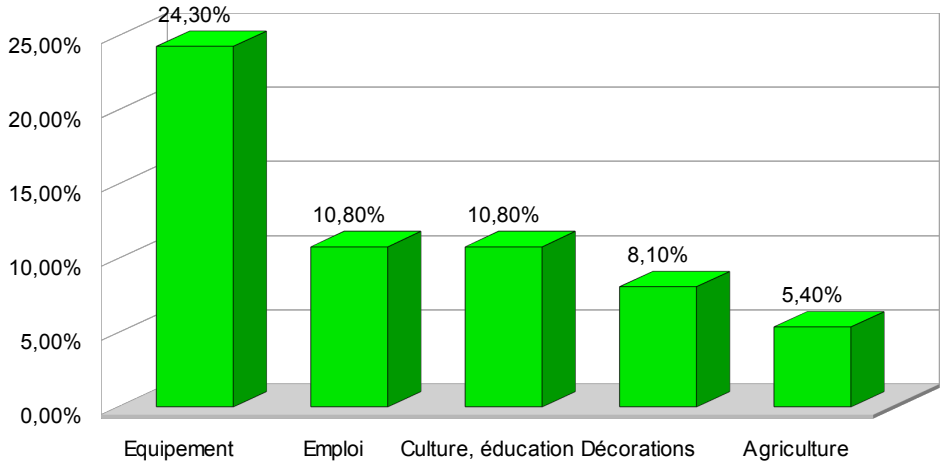


Répartition des principales actions de J. Charbonnel député entre 1968 et 1972

En effet, le député intervient beaucoup moins en matière d'équipement (24,3% des interventions), ce qui prouve qu'il s'est essentiellement attaché à cette question durant son premier mandat. En revanche, les problèmes liés à l'emploi commencent à faire leur apparition (10,8% des sollicitations) et Jean Charbonnel doit donc se démener pour convaincre des entreprises de s'installer dans le Pays de Brive ou trouver des postes à des administrés. Notons aussi un rôle auquel doit s'atteler le député dans sa circonscription : flatter l'ego des administrés en leur accordant des récompenses (8,1% des demandes) telles la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite ou la Médaille d'Honneur départementale et communale.

Durant les premières années de son mandat, le député est surtout sollicité pour répondre aux besoins de la ville de Brive (62,5% des demandes) afin d'obtenir les subventions nécessaires inhérentes à la construction de divers équipements ou d'écoles. Ces nombreuses interventions en faveur de la ville de Brive prouvent que J. Charbonnel est en train de devenir un élu incontournable car il participe au développement d'une cité dont il n'est pas encore maire, ce qui atteste aussi des difficultés auxquelles est confrontée la municipalité en place. Jean Charbonnel travaille donc, dès 1962, à consolider une implantation dont il tirera les bénéfices en 1966 en s'emparant de la mairie. Toutefois, les autres communes de la circonscription ne sont pas oubliées puisqu'il convient de souligner que l'ensemble de ces interventions a été effectué dans un laps de temps limité : un an et deux mois.

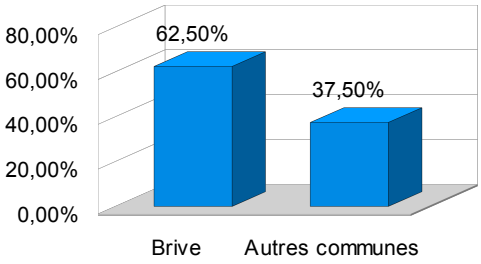


Répartition géographique des interventions du député Charbonnel dans sa circonscription entre décembre 1962 et février 1964

Notons qu'à partir de son deuxième mandat de député, entre 1968 et 1972, le champ géographique

de la Corrèze, Brive, L à Z. – Dossiers d'affaires, sollicitations, interventions.

des interventions s'accroît, puisque si 76% des demandes émanent toujours du Pays de Brive, 8% des actions de J. Charbonnel concernent la Corrèze, 8% le Limousin et 5% sont extérieures à la région.
Si les sollicitations se font moins régulières à partir de mars 1964, cela s'explique aussi par le fait que Jean Charbonnel devient conseiller général, puis maire en 1966 et également président du syndicat d'électrification du canton de Brive, et donc qu'il est mieux armé en tant qu'élu local pour répondre directement aux problèmes du quotidien, et qu'il n'a plus à agir en tant que simple député.

Ce qui est surtout intéressant à souligner, c'est que la Préfecture reste le demandeur privilégié auprès du député de Brive, durant son premier mandat, puisque 62,5% des demandes qui lui sont adressées, en un an et deux mois, émanent de ce service déconcentré. Cela signifie que c'est le Préfet qui relaie les demandes des élus locaux auprès de J. Charbonnel, comme s'ils n'osaient pas s'adresser directement à ce nouveau député, qui plus est gaulliste : « les élus qui ne me connaissaient pas, commençaient à m'inviter dans leurs communes mais, s'ils appartenaient aux partis de gauche, me communiquaient rarement leurs dossiers »[1]. Cela confirme bien pourquoi, par l'intermédiaire de la Préfecture, J. Charbonnel est obligé d'intervenir à Brive, ville de gauche. A noter que 12,5% de ces sollicitations sont celles des ministères, ce qui est tout de même non négligeable pour un député élu dans un département rural : il est vrai que l'appartenance de J. Charbonnel à la majorité parlementaire favorise ces contacts. Le gouvernement s'est donc trouvé un interlocuteur commode et indispensable en Corrèze pour conduire les programmes d'équipement destinés à la région. A partir du deuxième mandat, ce qui change dans le rapport avec les ministères, c'est qu'ils ne sollicitent plus tellement J. Charbonnel, mais que ce dernier ne cesse de les contacter pour trouver une aide à une question précise. En effet, entre 1968 et 1972, près de 32% des demandes du député Charbonnel sont destinées à divers ministères.

Si nous comparons, à titre d'exemple, les rapports de Jean Charbonnel avec les élus locaux de sa circonscription entre son premier mandat de député en 1962 et son deuxième à partir de 1968, nous voyons que les relations changent profondément : alors que durant le premier mandat, la Préfecture, au moins durant la première année de la législature, se devait d'être un intermédiaire entre les municipalités et le député, à partir des années 1970 les maires n'hésitent plus à inviter directement Jean Charbonnel à assister à leurs conseils municipaux pour lui faire part de leurs doléances. C'est ainsi que dans la commune de La Chapelle-aux-Saints, en 1972, « le député de la circonscription a été reçu pendant deux heures par le conseil municipal. Tous les problèmes communaux ont été étudiés dans le détail », Jean Charbonnel devant faire de même dans le village de Puy-d'Arnac où « [...] il a été reçu par M. Puyjalon et tous les membres du conseil municipal. Il fut beaucoup question de tous les problèmes locaux […] »[2]. L'implantation du député gaulliste en Corrèze est aussi révélatrice du changement de mentalités, plus ou moins long, que sa venue a provoqué : au départ, les élus se méfient de ce gaulliste et du gouvernement qu'il soutient, laissant lui faire faire ses preuves. Puis, devant les réussites accomplies, les mairies se pressent pour recevoir le député et apparaître à ses côtés. D'ailleurs le moment symbolique qui caractérise le mieux cette rencontre entre le député et les élus locaux, est la plantation du mai de l'élu, en juillet 1968 dans le parc de la propriété familiale de Jean Charbonnel à Perpezac-le-Noir : pour l'occasion, les maires des communes de l'arrondissement n'hésitent pas à poser sur la photo aux côtés de Jean Charbonnel, le journaliste allant même jusqu'à énumérer leurs noms dans l'article consacré à cette journée[3]. Désormais, les élus cherchent la protection du député et s'en revendiquent. D'ailleurs, nous remarquons que ce rapprochement des élus et du député s'effectue au moment où ce dernier cumule un ensemble de mandats qui en fait l'homme fort de la région : ancien ministre, conseiller général,

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 72.
2. Archives municipales de Brive, cote 7 C 1, *Le Pays de Brive*, n° 1, mars 1972, p. 11.
3. *L'Essor du Limousin*, 20 juillet 1968, p. 5.

député et maire. Ce changement de rapports avec le député se retrouve même dans la place qui est accordée à sa famille dans la circonscription, puisque lors des élections municipales de 1971, la commune de Perpezac-le-Noir était prête à élire l'épouse de Jean Charbonnel, qui refusa de se présenter[1]. Cela signifie qu'élus et électeurs ne rechignaient plus devant la constitution d'un fief charbonnélien dans le Bas-Pays. A noter qu'en 1971 l'épouse d'un autre député corrézien, Bernadette Chirac, est élue dans son village de Sarran et devait participer à la consolidation de l'assise électorale de son mari.

Au Palais Bourbon, Jean Charbonnel n'en oublie pas pour autant la défense de son territoire et sait intervenir pour tenter d'obtenir des subventions supplémentaires allouées au désenclavement et à l'essor économique. Aussi le 26 novembre 1963, il n'hésite pas à prendre la parole au sein de l'hémicycle pour intervenir dans le débat ouvert par le gouvernement sur l'aménagement du territoire : « Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est actuellement dans notre pays un certain nombre de régions qui connaissent de très graves difficultés dans leur développement économique et social. Je me permettrai de donner l'exemple de celle dont je suis l' élu, c'est-à-dire du Limousin […] »[2]. Dans un premier temps, il interpelle le gouvernement sur la destruction inquiétante du nombre d'emplois dans cette région, pour inciter les pouvoirs publics à intervenir rapidement « car [l'Etat] apparaît seul capable de faire face à des déséquilibres d'une telle ampleur ». Puis il en vient à la nécessité pour le gouvernement d'adapter les aides versées aux besoins réels des régions, afin qu'aucune ne soit oubliée, et précise que ce type d'aides ne devrait pas se concentrer dans des régions qui ont renoué avec un certain dynamisme économique : « […] des sommes encore plus considérables ont été accordées à des régions qui, bien sûr, connaissaient des difficultés ponctuelles mais qui, pour l'essentiel, se trouvaient dans une situation favorable, alors que les régions dites d'entraînement, et je me permets de reprendre l'exemple du Limousin, ne recevaient que quelques millions »[3]. Nous le voyons, Jean Charbonnel n'hésite pas à malmener quelque peu le gouvernement pour lui faire comprendre que l'élection du député gaulliste qu'il est dans cette région signifie la volonté ferme de ses habitants de participer à la voie de redressement que connaît la France : «  Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des constatations que l'élu d'une région pauvre a pu effectuer et quelques-unes des suggestions qu'il se permet de présenter »[4].

Le député Charbonnel ne se détourne pas de la vie quotidienne des campagnes, et en tant qu'élu issu d'une région rurale, il sait les efforts que doivent encore réaliser les collectivités locales pour disposer de réseaux d'électrification ou de distribution en eau corrects. C'est pour cela que nous retrouvons ce jeune député, au titre de la Commission des Finances à laquelle il appartient, comme membre du comité consultatif du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales[5].
A ces fonctions parlementaire et extra-parlementaire, Jean Charbonnel s'implique aussi dans le réseau associatif, afin de pouvoir mieux représenter son Pays de Brive. C'est pourquoi, il est possible de lire dans un article qui lui est consacré qu'il « " se bat en permanence " pour défendre les intérêts de sa circonscription »[6]. Aussi le retrouvons-nous comme vice-président du groupe des députés-maires à l'Assemblée nationale, comme membre du comité directeur de l'Association des

1. *Centre Presse*, 16 mars 1971.
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1963-1964, n° 131 (suite) A.N., 27 novembre 1963, 1ère session ordinaire de 1963-1964, compte-rendu intégral – 62è séance, 3è séance du mardi 26 novembre 1963, p. 7442, <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1963-1964-ordinaire1/062.pdf> (consultation le 6-05-2016).
3. Même référence, p. 7443.
4. Même référence, p. 7444.
5. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1963, n° 29 A.N., 8 février 1963, session extraordinaire de 1962-1963, compte-rendu intégral – 49è séance, séance du jeudi 7 février 1963, p. 2090, <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1962-1963-extraordinaire1/049.pdf> (consultation le 6-05-2016).
6. *L'Essor du Limousin*, 24 janvier 1970, p. 5.

maires de France, ainsi que dans le Mouvement National des élus locaux sans occulter son investissement au sein d'une commission fondée par le Ministère de l'Intérieur pour travailler sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales[1]. Cela confirme bien à la fois cette tendance girondine et jacobine revendiquée par J. Charbonnel : girondine car il cherche à défendre les intérêts des élus locaux ; jacobine car c'est à l'Etat d'accompagner ces élus. En fait, J. Charbonnel est avant tout un parfait tenant du légitimisme car c'est la vision de l'Etat qui doit primer, et son travail au sein de ces commissions ou associations a pour but de mieux distiller le sens de l'Etat auprès des collectivités locales qu'il ne faut pas oublier pour autant. Toutes ces implications montrent bien que le député de Brive n'a jamais cherché à se dissocier de la réalité du terrain et qu'il a toujours souhaité alerter les pouvoirs publics des difficultés existantes en Province.

Nous avons constaté que J. Charbonnel avait fait des questions économiques et de l'aménagement du territoire une spécificité, que ce soit à travers son mandat de conseiller général ou à travers ses réalisations municipales. Toutefois, J. Charbonnel n'en oubliait pas pour autant le secteur agricole, en déposant plusieurs voeux à ce sujet devant le Conseil général. Il poursuit en quelque sorte ce travail en élaborant une proposition de loi en juin 1972[2] visant à une réorganisation du marché de la viande afin de répondre aux attentes des agriculteurs, qui restent une fraction importante de son électorat. N'oublions pas que c'est le mécontentement des agriculteurs qui avait coûté la victoire à J. Charbonnel en 1967. Or, comme cela fut souligné précédemment, cette proposition de loi sera reprise par le gouvernement, ce qui constitue une victoire pour le député briviste.

Jean Charbonnel s'affaire donc à défendre sa circonscription. Toutefois, n'oublions pas qu'entre 1986 et 1988, il fut également le député de l'ensemble de la Corrèze au lendemain de son succès au scrutin proportionnel départemental. D'ailleurs, il devait s'en prévaloir : « […] n'oubliant pas que je suis député de toute la Corrèze et donc député de Tulle »[3]. Cela lui permet de s'intéresser personnellement à la restructuration de la manufacture d'armes de Tulle qui connaît une crise économique depuis 1985.

Jean Charbonnel député c'est donc un homme qui essaie d'apporter les aménagements nécessaires à une ville et à une circonscription, mais c'est avant tout un élu de la Nation qui dès son arrivée au Palais Bourbon n'hésite pas à prendre la parole et à s'impliquer dans le travail parlementaire. Ce travail atteste de sa tonalité gaulliste de gauche ou social, puisque son intérêt pour les questions sociales reste prédominant, allant même jusqu'à devancer dans ses interventions sur le sujet d'autres figures emblématiques de la gauche gaulliste. Bref, ce mandat de député ne fait que confirmer le parcours politique atypique du gaulliste qu'est J. Charbonnel dans le paysage politique français.

B) Un conseiller général résolument gaulliste et briviste

Jean Charbonnel exerce le mandat de conseiller général de la Corrèze pendant vingt-quatre ans, de 1964 à 1988. Ce parcours d'élu départemental est intéressant puisque Jean Charbonnel est élu conseiller général, deux années seulement après avoir été choisi député par les électeurs, ce qui confirme sa volonté de s'implanter dans un territoire, ce qui devait d'ailleurs le conduire vers les élections municipales.
Or en 1988, lorsqu'il cesse d'exercer son mandat de conseiller général, il est parvenu à s'ancrer dans la région briviste et achève finalement un cycle politique qui l'a conduit du Palais-Bourbon à l'assemblée départementale, en passant par la mairie de Brive et deux ministères.

1. Même référence.
2. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1972, n° 55 A.N., 1er juillet 1972, seconde session ordinaire de 1971-1972, compte-rendu intégral - 62è séance, 1ère séance du vendredi 30 juin 1972, p. 3099 <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1971-1972-ordinaire2/062.pdf> (consultation le 6-05-2016).
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 42, Conseil général, séance du 14 avril 1986, p. 158.

Lorsque Jean Charbonnel se présente pour la première fois aux élections cantonales en 1964, il conçoit ce mandat comme une possibilité de mieux associer sa fonction de député à l'aménagement du territoire : « C'est pourquoi, dépourvu des moyens d'actions nécessaires sur le plan local, j'ai été naturellement amené pour rendre à ceux qui m'ont élu [député] tous les services qu'ils sont en droit d'attendre de moi, à leur demander de me confier également ce mandat »[1]. Nous comprenons donc que le conseiller général dispose encore d'un rôle limité, essentiellement affairé à régler les problèmes quotidiens des administrés du canton. A ce propos, il est d'ailleurs intéressant de constater que J. Charbonnel va connaître une évolution manifeste du rôle imparti à un conseiller général, puisque l'acte I de la décentralisation instauré par la loi Defferre de 1982 devait modifier à bien des égards le rôle de l'assemblée départementale. En effet, même si la Révolution française permet la création de quatre-vingt trois départements, ce n'est qu'en 1800 que le Conseil général en tant qu'assemblée apparaît véritablement : or, c'est le Préfet qui détient l'essentiel du pouvoir exécutif, le Conseil général n'ayant que voix délibérante. Il faut attendre 1871 pour qu'une commission départementale puisse contrôler l'administration préfectorale, même si le Préfet détient toujours ses pouvoirs exécutifs primant sur le Conseil général. Cent onze ans plus tard, la loi du 2 mars 1982 offre au Conseil général la possibilité de jouir du plein exercice de ses pouvoirs, puisque désormais le département est géré par un organe délibérant, l'assemblée départementale, et un organe exécutif, à savoir le président du Conseil général : le Préfet n'exerce donc plus de compétences départementales exécutives[2].

Jean Charbonnel n'allait pas rester muet devant cette évolution, qui semblait faire primer une nouvelle vision girondine sur le jacobinisme gaullien[3]. Alors qu'en 1964, J. Charbonnel considérait que le mandat parlementaire et celui de conseiller général devaient être associés afin de mieux répondre aux attentes d'un territoire, la loi de mars 1982 permet, selon lui, une autonomie du conseiller général, qui désormais peut s'appuyer sur des leviers suffisants auprès de l'exécutif départemental pour agir. En effet, le conseiller général est désormais un relais important auprès des élus locaux du canton pour obtenir les subventions dont ils ont besoin, le parlementaire n'intervenant que pour les sujets d'envergure nationale. Parallèlement à cette autonomisation des conseillers généraux, l'assemblée départementale s'est vue doter de pouvoirs renforcés, en matière d'action sociale, de développement économique, de gestion des collèges. De même la suppression de la tutelle des Préfets et des moyens de contrôle affairants, a permis aux Conseils généraux de réagir plus rapidement, les conduisant d'ailleurs à devenir de grands investisseurs.
Cependant J. Charbonnel souligne que cette réforme devait bien conduire à quelques écueils, et notamment à l'instauration d'une concurrence, parfois néfaste, entre les différentes collectivités territoriales, chacune cherchant à démontrer le bien fondé de son action. Le revers de la médaille concerne aussi les dépenses parfois bien trop lourdes que ne peut plus assurer le Conseil général, son envie de développement ayant largement dépassé ses moyens financiers.
C'est pourquoi, après vingt-quatre ans d'exercice en tant que conseiller général, Jean Charbonnel proposait deux pistes simples, indispensables selon lui pour assurer une bonne pratique de la démocratie locale nécessaire à l'équilibre du pays, tout en se défendant du danger des dérives fédéralistes inhérentes à cette décentralisation. L'objectif serait ainsi de favoriser la déconcentration de l'administration parisienne, afin de faciliter le déploiement de l'Etat dans les départements, au plus près des concitoyens, ce qui aurait le mérite de contrecarrer les ambitions parfois trop exagérées des élus locaux. Puis, une véritable réforme administrative du territoire national devrait être entreprise, afin de simplifier l'empilage des échelons de collectivités territoriales, car cela ne

1. Archives municipales de Brive, cote 50 S 68, profession de foi de J. Charbonnel, élections cantonales 1964, 1er tour.
2. Conseil-General.com, le portail des départements [en ligne] <http://www.conseil-general.com/departements/conseils-generaux.htm> (consultation le 19-04-2015).
BOURDON Jacques, PONTIER Jean-Marie : *Le Conseil général*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 7 à 10.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 242 à 246.

favorise que la confusion des compétences et le gaspillage de l'argent public. L'audace principale, encore exposée par J. Charbonnel en 2014[1], serait alors de reprendre l'idée portée par Michel Debré en 1945, à savoir celle de fonder une quarantaine de circonscriptions, appelées soit petites régions ou grands départements qui remplaceraient alors la carte des actuels départements, dont les limites administratives actuelles, qui datent de 1789, ne correspondent plus forcément aux bassins de vie des administrés. Ces circonscriptions se verraient ainsi dotées des compétences anciennement dévolues aux collectivités ainsi supprimées. « Ne serait-ce pas une autre façon de réaffirmer l'unité nationale, sans tomber dans la dangereuse utopie de l' " Europe des régions " ? Je crois que l'on peut aujourd'hui être à la fois jacobin et girondin » : jacobin, en respectant la construction historique française qui ne tolérait aucun autonomisme local, et en assurant la présence de l'Etat partout grâce à la déconcentration ; girondin, en offrant la possibilité aux citoyens et aux élus de s'approprier leur territoire et donc de créer des partenariats locaux au-delà des super-strucutres administratives bien souvent encombrantes.
Bien évidemment, dans ce jacobinisme teinté de girondisme, nous retrouvons le souhait de Jean Charbonnel de créer le département de la Vézère, que Michel Debré avait plus ou moins préfiguré en 1945, comme le prouve la carte en annexe n° 12, qui consistait à un regroupement des régions et des départements en une quarantaine de collectivités locales.

a) Un élu du Bas-Pays de Brive

En effet, dès 1968 Jean Charbonnel suscitait de nombreux commentaires en indiquant que Brive pourrait devenir la préfecture d'un nouveau département. Nous avons déjà évoqué, dans les pages précédentes, le fait que la Corrèze ne présentait pas une véritable unité territoriale et économique, la montagne limousine et les plateaux limousins, aux confins de l'Auvergne et du Massif Central, se distinguant du Bas-Pays de Brive, davantage aquitain et quercynois. De plus, le Bas-Pays de Brive forme un véritable bassin de vie autour de Brive qui en devient la capitale incontestée. C'est pour cette raison que lors de l'inauguration de la foire-exposition de Brive, en juillet 1968, dans un contexte de réforme régionale qui devait d'ailleurs conduire le général de Gaulle à quitter l'Elysée quelques mois plus tard, le maire de Brive affirme qu'il ne souhaite pas le rattachement du Bas-Pays de Brive à l'Auvergne mais bien à la région Midi-Pyrénées et que dans le cas où sa position ne serait pas entendue, Brive s'émanciperait des structures administratives actuelles : « Que l'on sache bien que nous ne voulons pas, à Brive, d'un rattachement à l'Auvergne. Nous attendons beaucoup plus d'un rattachement à la région Aquitaine de Bordeaux ou mieux encore à la région Midi-Pyrénées de Toulouse […].Que l'on sache bien que nous sommes décidés, si notre position n'était pas admise, à remettre en cause les structures mêmes de notre département et à demander un nouveau découpage des départements, afin que Brive puisse avoir la place qui lui revient et qu'il est en droit d'exiger »[2]. Jean Charbonnel réitère ses propos en octobre 1968, puisque le journal *Centre-Presse* qui réalise un dossier sur la réforme de la régionalisation s'empresse de recueillir l'avis du député-maire de Brive qui redécouvre l'idée du département de la Vézère : « Le Conseil général de la Corrèze a donc émis le voeu que le futur Limousin englobe le nord du Lot et la frange est de la Dordogne, celle qui longe le Pays de Brive " corrézien " avec Terrasson, Montignac, etc. Ainsi se trouverait véritablement reconstitué autour de Brive ce que beaucoup ont appelé autrefois le département de la Vézère […] »[3]. Cependant devant l'inertie administrative, Jean Charbonnel se doutant que son idée de département de la Vézère sera difficile à faire accepter, le maire de Brive décide d'insister davantage et d'officialiser son voeu, puisque le vendredi 25 octobre 1968, son conseil municipal vote en faveur d'une disposition refusant tout rattachement du Bas-Pays de Brive à l'Auvergne et prévoyant « un

1. CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, p. 186. Voir également : CHARBONNEL Jean. Région, département, commune. La décentralisation en questions. *Etudes*. Paris, tome 376, n° 3, mars 1992, pp. 333-344, p. 343.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 5, *L'Essor du Limousin*, 20 juillet 1968, p. 3.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 130 Pr 124, *Centre Presse*, 14 octobre 1968, p. 3.

regroupement autour de la ville de Brive des cantons et des communes qui lui sont économiquement et géographiquement étroitement liés »[1]. Le comportement de Jean Charbonnel peut sembler paradoxal, étant donné qu'il est un gaulliste authentique et qu'il devrait donc se fondre dans un centralisme ne prônant pas la constitution d'un nouveau département. De plus, en agissant de la sorte, il force quelque peu la main à l'Etat, donc au général de Gaulle encore chef de l'Etat. D'ailleurs, lors de la réception à Brive du nouveau Sous-Préfet, donc du représentant de l'Etat dans l'arrondissement, Jean Charbonnel n'hésite pas à réaffirmer sa position : « Vous vous apercevrez très rapidement que le pays de Brive a sa véritable unité et vous comprendrez pourquoi nous ne désespérons pas de voir Brive, dans le cadre d'une future réorganisation administrative, devenir la préfecture d'un nouveau département »[2]. En fait nous comprenons mieux les propos de Jean Charbonnel lorsqu'il affirmait qu'il était possible d'être à la fois jacobin et girondin, car sa démarche n'a rien de fédéraliste mais cherche seulement à corriger une erreur de la Révolution française ayant inclus Brive dans le département de la Corrèze alors que son bassin de vie est celui du Midi. Il se trouve que Gabriel Malès, alors député du Tiers-Etat de la Corrèze, avait proposé de maintenir l'unité du Bas-Pays, et de faire de Brive la préfecture d'un département s'étendant de Tulle à Terrasson en passant par Uzerche (Corrèze) au Nord et Martel (Lot) au Sud : toutefois l'idée n'avait pas été retenue[3].
L'objectif de J. Charbonnel est donc de rendre sa cohésion à un bassin de vie et non pas de s'exonérer de l'autorité de l'Etat, ce que nous pouvons comprendre aisément lors de cette ultime déclaration : « Les limites administratives actuelles sont un frein permanent à notre économie et un obstacle à la réalisation de grands équipements d'intérêt régional »[4].

Pour étayer ses arguments, Jean Charbonnel commande une enquête à un agrégé de géographie, maître de conférences à l'université de Rennes, Jean-Pierre Larivière, afin de prouver la capacité d'attraction de Brive au sein de la Basse-Corrèze. Il paraissait évident, dans le corps de la thèse, d'aborder cette idée du département de la Vézère à travers la partie consacrée au Conseil général de la Corrèze, afin de comprendre comment l'élu à l'origine de cette idée a pu se satisfaire d'une institution qu'il rêvait de déconstruire.

Ce qu'il ressort de cette enquête de M. Larivière, intitulée *Brive et sa région. Etude de la zone d'influence d'une ville en expansion*[5], c'est l'homogénéité géographique et économique que le bassin de Brive partage avec les cantons voisins de Dordogne et du Lot, Brive occupant, selon les termes du géographe, « une position de contact » lui permettant de s'ouvrir sur ces deux départements. Cette ouverture est notamment le fait de moyens de communication, comme un réseau de bus, offrant à Brive la possibilité d'être reliée facilement à quatre cantons lotois, ceux de Gramat, Saint-Céré, Martel et Souillac, ainsi qu'à quatre voire cinq cantons périgourdins : Sarlat, Montignac, Salignac, Terrasson et Excideuil.
Il est également étonnant de constater que la géographie humaine dessine un bassin de vie, tant les densités des habitants évoluent de façon similaire de part et d'autre des frontières départementales : alors que les densités corréziennes les plus importantes, soit 40 habitants au Km2, se retrouvent autour de Brive, une densité identique se maintient de Brive jusqu'à Terrasson en Dordogne, puis jusqu'à Bretenoux et Vayrac, dans le Lot. De même, lorsque la densité commence à s'abaisser à 24 habitants au Km2 dans la périphérie rurale du canton de Brive-Sud, ce taux reste semblable dans le canton voisin de Martel (Lot). Même si ces densités les plus fortes, soit 40 habitants au Km2, se retrouvent dans le Lot ou la Dordogne, les villes ainsi constituées restent de taille modeste et n'ont

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 130 Pr 124, *Centre Presse*, 28 octobre 1968, p. 3.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 6, *L'Essor du Limousin*, 17 janvier 1970, p. 4.
3. VALADE J.-M., *100 ans en Corrèze […]*, pp. 374-375.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 6, *L'Essor du Limousin*, 24 janvier 1970, p. 5.
5. LARIVIERE Jean-Pierre, *Brive et sa région. Etude de la zone d'influence d'une ville en expansion*, 1970. Archives départementales de la Corrèze, cote 2/686.

pas la possibilité de concurrencer directement la cité de Brive, qui peut continuer à étendre son influence sur ces villes voisines : le statut envisagé de Brive comme capitale de la Vézère ne peut donc pas être remis en cause.
Dans la région, ce sont également les cantons proches de Brive qui connaissent une croissance démographique : Brive-Nord, Larche, Bretenoux, Terrasson. Dès lors, le département de la Vézère repose sur un certain dynamisme.
Jean-Pierre Larivière va aussi s'efforcer d'étudier la population briviste, afin de démontrer que Brive exerce une influence non négligeable sur un bassin spécifique. En effet, 72% des personnes qui ne sont pas nées à Brive mais qui y habitent viennent de son arrondissement, 8% du département de la Dordogne et 7,4% du Lot, ce qui fait dire au géographe : « Le recrutement est donc assez étroit et par l'origine de sa population BRIVE est plutôt une ville aquitaine ». Pour accentuer cette particularité de Brive en Corrèze, Jean-Pierre Larivière n'hésite pas à la distinguer de la Haute-Corrèze : « l'arrondissement d'Ussel échappe en majeure partie à l'attraction briviste », puisque Ussel n'a fourni que 4% des habitants brivistes. Il n'est donc pas abscon de parler de différentes Corrèzes.
De même, parmi les chiffres révélateurs d'une identité en train de naître, nous pouvons exposer ceux relatifs aux migrations régulières pour l'emploi, puisque Brive recrute sa main-d'oeuvre dans un rayon de vingt kilomètres, et c'est ainsi que 54 communes corréziennes envoient au moins cinq travailleurs à Brive, tout comme 7 communes lotoises et 4 communes périgourdines.
Cette influence s'exerce surtout dans le domaine agricole, 9% des agriculteurs fréquentant les foires de Brive sont de Dordogne, dont 6% sont originaires du seul canton de Terrasson, et 5% de ces agriculteurs sont lotois, issus des cantons de Vayrac, Gourdon, Martel et Souillac.
Cette enquête obtient un bon relais à travers les médias, qui s'empressent de présenter un certain nombre de chiffres évocateurs : c'est ainsi que le journal *La Montagne* précise le 7 mars 1971 que sur 61 maires interrogés en Corrèze, en Dordogne ou dans le Lot, plus de la moitié indique que leurs administrés font des achats à Brive[1] ; le 22 mai 1971 ce même quotidien souligne que cette attraction commerciale s'exerce sur 140 communes corréziennes, 109 communes lotoises et sur une centaine de communes de Dordogne[2]. La presse craint-elle que Brive devienne réellement la préfecture d'un nouveau département ? Si tel était le cas, nous l'avons compris, cette nouvelle collectivité associerait une partie de la Corrèze à la Dordogne et au Lot comme le maire de Brive a su l'indiquer : « Derrière les études faites par M. LARIVIERE apparaît déjà un nouveau département de 200.000 habitants, à cheval sur trois départements, ayant déjà fort belle allure »[3]. Il s'agirait donc du département de la Vézère. Cependant, le maire de Brive ne cherche pas à étendre cette zone d'influence au-delà de ces trois départements, comme il a pu l'exprimer en séance du Conseil général : « Autant nous avons vraiment le devoir même d'ouvrir le dialogue avec le Lot, la Dordogne, autant le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne ne nous concernent vraiment pas »[4]. Nous pouvons remarquer que dès 1945 Michel Debré avait associé la région de Brive à la Dordogne, imaginant lui aussi une nouvelle collectivité locale, même si le Lot n'y était pas inclus. Il est toutefois difficile de définir exactement quelles pourraient être les limites administratives imposées à ce nouveau département. Concernant d'abord l'aire d'influence de Brive, Jean-Pierre Larivière a rappelé dans son étude que deux enquêtes avaient déjà souligné la spécificité de cette région, même si les limites alors envisagées pouvaient être criticables. Effectivement, la Société Centrale d'Aménagement Foncier Rural (S.C.A.F.R.) avait imaginé un district, dans le but d'un équipement des campagnes environnantes de Brive, regroupant neuf cantons uniquement corréziens : à savoir Brive-Nord, Brive-Sud, Vigeois, Juillac, Ayen, Larche, Donzenac, Beynat et Meyssac, ainsi que plusieurs communes isolées. Le point faible de l'enquête résidait dans le fait de ne pas avoir ouvert

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 157, *La Montagne*, 7 mars 1971.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 7, *La Montagne*, 22 mai 1971.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 173 Pr 7, *L'Essor du Limousin*, n° 281, 22 mai 1971.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 199.

ce district aux départements voisins.
La seconde enquête, réalisée en 1965 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), avait déterminé la Zone d'Etude Démographique et d'Emploi de Brive (Z.E.D.E.) composée de quatre cantons de Dordogne (Hautefort, Terrasson, Montignac, Salignac) et de neuf cantons corréziens (Uzerche, Lubersac, Juillac, Ayen, Larche, Brive-Nord, Brive-Sud, Donzenac et Vigeois). Jean-Pierre Larivière ne se satisfait pas de cette étude étant donné qu'aucun canton du Lot n'est pris en compte et que ceux de Meyssac et Beynat sont rattachés à la Z.E.D.E. de Tulle.
En fait M. Larivière définit ainsi l'aire d'influence de Brive : elle se compose tout d'abord de l'intégralité de l'arrondissement de Brive, même si selon lui les cantons de Beaulieu et Lubersac échappent en partie à cette influence à cause des difficultés de communication pour l'un et d'une économie agricole différente pour l'autre. De son côté, Jean Charbonnel avait déjà affirmé l'unité de cet arrondissement, montrant qu'il formait un véritable bassin autour de Brive : « Brive et son arrondissement […] appartenaient au Sud-Ouest »[1]. A cela pourraient s'ajouter des communes de l'arrondissement de Tulle, comme Uzerche, Espartignac ou Eyburie (canton d'Uzerche) ; ou encore Chanteix (canton de Seilhac), modestement Cornil (canton de Tulle-Sud) mais surtout Saint-Hilaire-Peyroux (canton de Tulle-Sud) porte d'entrée dans le Bas-Pays de Brive, auxquelles il est possible d'ajouter Altillac (canton de Mercoeur). Ensuite, le Nord du Lot avec les cantons de Vayrac, Martel et Souillac, fait partie intégrante de cette aire briviste, ainsi que la moitié occidentale du canton de Bretenoux autour de la gare de Biars-sur-Cère, aire à laquelle il serait possible d'associer des communes comme Rocamadour (canton de Gramat). Cette aire rassemble également les cantons de Terrasson et Salignac, en Dordogne, ainsi que douze communes : Saint-Amand de Coly, Aubas, Auriac, Les Farges (canton de Montignac) ; Teillots, Coubjours, Boisseuilh, Badefols d'Ans (canton de Hautefort) ; Sainte-Trie, Salagnac, Saint-Mesmin (canton d'Excideuil) ; Saint-Cyr les Champagnes (canton de Lanouaille).
Ce sont donc les limites qui pourraient être constitutives du département de la Vézère [voir annexe n° 13], bien que dépassant le seul Bas-Pays de Brive, même si Jean-Pierre Larivière conclut son étude en précisant que Brive appartient à « un espace non métropolisé »[2] à savoir à une région pas suffisamment intégrée à un réseau urbain et qui donc souffrirait de l'absence de hiérarchie et de capitale animant le tout.

Jean Charbonnel ira même jusqu'à fonder une Association pour l'expansion du Pays de Brive en 1974 afin d'amplifier le rôle de capitale régionale de la ville de Brive : « L'action doit se situer au niveau de la Ville de BRIVE qui doit poursuivre son développement et son expansion pour pouvoir ensuite en faire bénéficier tout le Pays de BRIVE en jouant son rôle de petite capitale régionale, de centre de rayonnement […] »[3]. Une association indirectement liée au conseil municipal briviste, puisque par les orientations de développement économique envisagées, il s'agissait de préparer un certain nombre de dossiers pour que la ville de Brive agisse dans le bon sens[4]. Cela prouve donc qu'il cherche par quelque manière que ce soit à institutionnaliser la réalité du Pays de Brive. D'ailleurs notons que cette expression Pays de Brive, issue de l'appellation scientifique et géologique Bas-Pays de Brive, est également révélatrice du souhait du maire de Brive de constituer un ensemble autonome fonctionnant comme un petit pays, autour il est vrai de sa personnalité, pour se distinguer aussi d'une Haute-Corrèze chiraquienne.
Au sein du Conseil général, Jean Charbonnel cherche aussi à démontrer les spécificités du Bas-Pays de Brive qu'il désigne plutôt sous le nom de Pays de Brive, même si la défense de ce particularisme régional représente moins de 2% de ses interventions. En rappelant qu'il est un élu de

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 97.
2. LARIVIERE J.-P., *Brive et sa région […]*, p. 64.
3. Archives municipales de Brive, cote 3 S 14, compte-rendu de la réunion du 20 novembre 1974, p. 4.
4. Entretien avec Mme Christiane Rogie, le 10 mars 2017.

Basse-Corrèze, Jean Charbonnel cherche essentiellement à prouver à ses collègues de Moyenne comme de Haute-Corrèze, bien que ces derniers aient compris depuis longtemps que l'influence briviste s'exerçait sur le Midi voisin, que Brive ne peut accepter de rester confinée dans les frontières corréziennes, et qu'il en va de son avenir économique si elle n'ose créer des partenariats avec les cantons alentours : « […] je peux vous dire qu'il faut que nous jugions de l'intérêt de tout ce qui peut provenir du sud et de l'ouest, de la Dordogne et du Lot, qui, qu'on le veuille ou non, font partie du même complexe économique que nous ; et nous avons intérêt – même quand il était question de régionalisation, nous l'avons décidé ainsi – à travailler autant que possible avec cette frange occidentale et méridionale qu'il est intéressant de ramener vers la Corrèze »[1]. Un bassin de vie économique se dessine alors de part et d'autre de Brive et ne s'arrête bien évidemment pas aux frontières du département. A ce propos, il est d'ailleurs indispensable de préciser que Jean Charbonnel n'est pas le seul élu du Sud-Ouest de la Corrèze a souligné cette spécificité du Bas-Pays corrézien. En effet, Charles Ceyrac, conseiller général du canton de Meyssac, suppléant de Jean Charbonnel lors des élections législatives de 1968 et 1973, le rappelle lui aussi : « La Basse-Corrèze n'est pas une région limousine, elle relève du Haut-Quercy, région où tout est subordonné à l'arrosage, à l'irrigation »[2].
Ces particularismes défendus par J. Charbonnel ne signifient pas pour autant qu'il cherche à faire sécession au sein du Conseil général : il oeuvre, avec l'ensemble de ses collègues, au développement du département tout entier, soutenant les projets qui lui semblent indispensables pour équiper la Corrèze : « Brive sur ce point est solidaire de Meymac [Haute-Corrèze], dans la mesure où il s'agit d'un enrichissement pour l'ensemble du Département »[3] ; « Nous finançons bien les chasse-neige d'Ussel, Ussel peut nous aider à financer les haricots [du Pays de Brive] ! »[4], le conseiller général de Brive allant même jusqu'à vanter les charmes de Bort-les-Orgues, ville située à plus de cent kilomètres à l'Est de Brive et enclavée dans le Cantal voisin : « Eh bien, tout naturellement, si on nous demande de contribuer à la mise en valeur et à l'épanouissement de ce qui existe à Bort-les-Orgues, nous le ferons ! »[5] Jean Charbonnel se montre également attentif à la situation économique dans l'ensemble du département, comme l'indique son suivi de la restructuration de l'emploi dans le bassin de Tulle, après la suppression de postes à la Manufacture d'armes de cette cité : « […] nous nous battrons pour la MAT comme tous nos amis ; nous sommes tous solidaires dans le département »[6]. De même lorsque Jean Charbonnel est élu de nouveau député en 1986, il sait qu'il l'a été à la proportionnelle dans une unique circonscription départementale, et qu'il est aussi bien l'élu de Tulle que de Brive : « […] n'oubliant pas que je suis député de toute la Corrèze et donc député de Tulle »[7].

De même dans les années 1980, ayant certainement compris que son ambition de fonder un nouveau département ne verrait pas le jour, Jean Charbonnel se ravise mais maintient son souhait de voir reconnue la spécificité du Bas-Pays de Brive : « Que Brive et sa région veulent faire éclater ces structures où ils ont souvent l'impression d'être mal à l'aise et parfois d'étouffer ? Certainement pas. Mais je crois pouvoir dire que notre ambition est double à cet égard. C'est d'abord que notre personnalité soit connue et reconnue, non seulement sur le plan local mais aussi national […]. C'est ensuite que nous puissions développer et appronfondir nos liens avec tous ceux qui nous entourent. Si le reste de la Corrèze et l'ensemble du Limousin jouent le jeu avec nous, ils peuvent savoir qu'ils seront payés de retour »[8]. De même, plus spécifiquement lors de la campagne des élections

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 29.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, tome III, Conseil général, séance du 18 janvier 1980, p. 148.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 23, tome 2, Conseil général, séance du 12 janvier 1968, p. 157.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, tome 2, Conseil général, séance du 15 juin 1979, p. 236.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 26, tome 2, Conseil général, séance du 10 octobre 1970, p. 52.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 43, Conseil général, séance du 26 juin 1987, p. 176.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 42, Conseil général, séance du 14 avril 1986, p. 158.
8. Archives municipales de Brive, cote 4 C 1, *Brive. Journal mensuel d'informations municipales*, n° 5, juin 1980, p. 7.

régionales de 1992 où il décide de soutenir des proches sur une liste indépendante, il indique lors d'une conférence de presse que « le Limousin sans la Corrèze égale zéro, et la Corrèze sans Brive égale zéro » prouvant qu'il veut désormais que le département reconnaisse Brive comme son principal moteur, alors que « Tulle et Ussel [sont] des arrondissements qui sont le dos au mur »[1].

Toutefois, les différences régionales évoquées plus haut peuvent prendre un caractère politique, car en 1970 alors que l'U.D.R. entre en force au Conseil général, la candidature de Jacques Chirac à la présidence de l'institution paraît beaucoup plus acceptable que celle de Jean Charbonnel, élu du Bas-Pays : « Il est vrai, que M. CHIRAC offrait l'avantage de représenter un canton de la Haute-Corrèze, dépeuplée mais fortement représentée au Conseil Général, et dont l'hostilité traditionnelle au Sud-Ouest favorisé aurait pu être réveillée par une candidature du maire de Brive »[2]. N'oublions pas cependant que le poids de Brive reste déterminant en Corrèze, et que le Conseil général n'a donc aucun intérêt à laisser Brive s'échapper : au titre de la fiscalité directe locale, la ville de Brive représente 28% du produit total du département[3], soit une mane non négligeable. C'est notamment pour cette raison économique que le Conseil général n'a en rien aidé J. Charbonnel à accomplir son rêve d'émancipation.

Ces querelles géographiques et politiques ne devaient cependant pas empêcher le maire de Brive d'exercer ses fonctions de conseiller général pendant vingt-quatre années.

b) Un homme d'envergure nationale au service d'une politique locale

Tout au long de sa carrière publique, Jean Charbonnel doit être présent sur plusieurs fronts, local et national, et faire en sorte que ses mandats puissent l'amener à répondre aux attentes des administrés. Il peut paraître étonnant que J. Charbonnel soit resté aussi longtemps conseiller général, alors qu'il était aussi maire de la plus grande ville du département, puis avait été ministre et député. En effet, à partir de la seconde moitié des années 1960, son ancrage territorial semble assuré et la fonction de conseiller général pourrait sembler secondaire, mais n'oublions pas que Jean Charbonnel vivait son mandat de conseiller général comme un moyen de suppléer le député qu'il était, afin de répondre aux besoins quotidiens de la population. De plus, nous étions encore dans une ère où l'homme politique aimait détenir plusieurs mandats afin d'asseoir sa notoriété et son pouvoir : Jacques Chirac a fait de même puisque à partir de 1977, il cumule les fonctions de maire de Paris, de président du Conseil général de la Corrèze et de député d'Ussel.
Malgré ses multiples mandats et la poursuite de sa carrière professionnelle à la Cour des Comptes, Jean Charbonnel n'oublie pas pour autant les habitants de son canton de Brive-Nord, puis de Brive-Centre à partir de 1982.
En effet en vingt-quatre ans de mandat, Jean Charbonnel propose cent-six voeux dont quatre-vingt dix-huit en son nom propre et participe à la signature de huit motions. Concernant les voeux, il s'agit très souvent de demandes faites par les conseillers généraux, individuellement ou parfois collectivement, afin d'obtenir les services réclamés par la population d'une commune donnée : il s'agit donc de demandes ponctuelles et précises.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 133 Pr 404, *La Montagne*, jeudi 19 mars 1992, p. 5.
2. BOUSSIE D., *Le gaullisme […]*, p. 60 ; confirmé par DENQUIN J.-M., *Le renversement de la majorité […]*, p. 72.
3. Archives municipales de Brive, cote 60 S 20, *Des faits et des chiffres. A comptes ouverts …*, printemps 1993, p. 10.

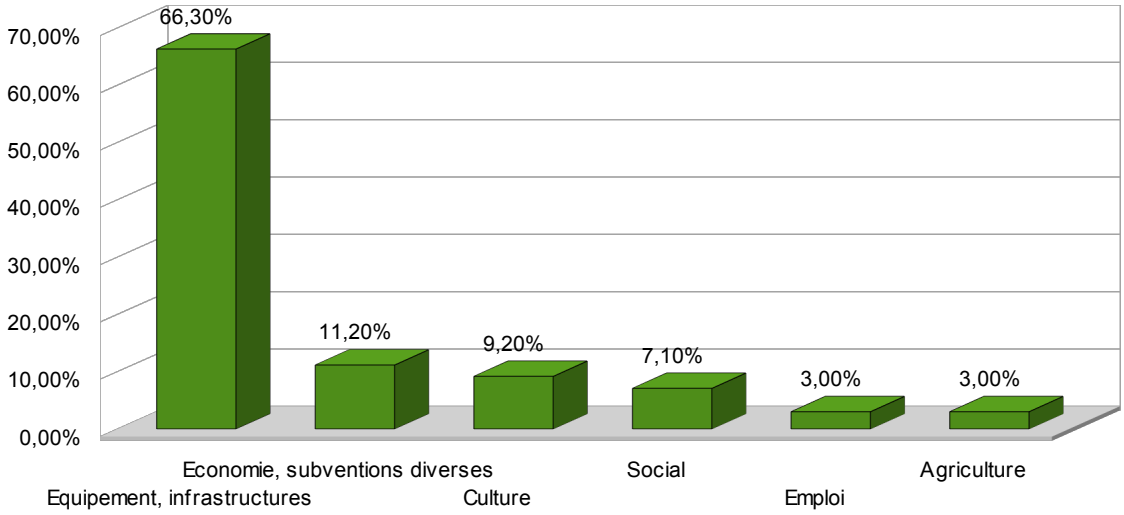


Répartition des 98 voeux personnels déposés par J. Charbonnel en fonction du thème abordé

Les voeux déposés au Conseil général par J. Charbonnel recouvrent principalement les problèmes de voirie et les infrastructures à construire en matière d'assainissement, de locaux scolaires, ou d'équipements sportifs dans les communes rurales du canton : cela représente 66,3% des voeux déposés par le conseiller général de Brive, ce qui constitue la grande majorité de ses requêtes. Ce chiffre est logique et correspond totalement à la vision que J. Charbonnel se fait de son mandat, consacré à répondre aux besoins des populations rurales du canton. Jean Charbonnel va également intervenir à plusieurs reprises dans le domaine économique, puisque 11,2% de ses voeux concernent notamment les subventions demandées par les associations locales afin d'étoffer leur budget de fonctionnement. Même si les questions économiques se trouvent encore en bonne place, il ne s'agit pas du thème privilégié des voeux. Toutefois, nous pouvons remarquer que 95% des voeux déposés en vingt-quatre ans l'ont été par le conseiller général de Brive-Nord, et non par celui de Brive-Centre, à savoir par le conseiller du canton composé pour partie de la ville de Brive et de quatre communes dont la population ne dépassait guère 1.600 habitants pour la plus peuplée des quatre. Nous pouvons même aller plus loin puisque 63% de ces voeux concernaient spécifiquement ces quatre communes, ce qui atteste de la volonté de J. Charbonnel d'oeuvrer pour la ruralité et de veiller au bon développement de ces bourgs. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ait été inactif en tant que conseiller général de Brive-Centre à partir de 1982, mais étant donné qu'il s'agissait d'un canton désormais uniquement citadin, Jean Charbonnel réglait davantage les besoins du quotidien en tant que maire de la cité, ce qui ne l'empêcha pas toutefois de déposer un voeu au cours de la séance du 1er juillet 1983 qui concernait une commune de son ancien canton.

Quant aux huit motions signées par Jean Charbonnel, il s'agit de propositions communes faites par un groupe d'élus, en l'occurence le groupe R.P.R., qui souhaite alerter rapidement le président du Conseil général, tout en marquant l'esprit des journalistes qui assistent à la séance, afin de faire naître un débat sur tel ou tel sujet. Bien évidemment, les motions sont généralement proposées par le groupe d'élus de l'opposition, sauf le 9 juin 1978 où l'ensemble des conseillers généraux s'entend sur une motion commune. Ces huit motions concernent principalement le domaine de l'emploi comme celles relatives au sauvetage d'entreprises en difficulté, la Paumellerie électrique dans le Sud corrézien ou les tanneries de Bort-les-Orgues. Il peut s'agir aussi d'enjeux agricoles comme le rappelle la motion du 29 octobre 1984, visant à maintenir une agriculture familiale. Le conseiller général du canton de Brive-Centre signe même une motion qui en appelle à un maintien des services à la population en Haute-Corrèze.

En vingt-quatre ans de mandat de conseiller général, Jean Charbonnel prend plus de 550 fois la parole sur des sujets de nature différente, au cours des 143 séances qui se sont tenues du 18 mars 1964 au 25 mars 1988, date de la première comme de la dernière session à laquelle il a participé. En effet, bien que disposant de plusieurs mandats à mener de front ainsi que sa carrière professionnelle, Jean Charbonnel va être assez peu absent puisque son taux de participation aux séances plénières et extraordinaires équivaut à 81%.
Jean Charbonnel est donc un élu qui intervient sur de très nombreux sujets comme l'indique le diagramme ci-dessous. Nous remarquons que l'ensemble des thèmes abordés correspond aux axes qu'il a su développer à travers tous ses mandats, comme la question de l'équipement (13,8% des interventions) qui coïncide avec sa volonté de désenclaver un territoire, ou le souhait de protéger un bassin d'emploi (5,3% des prises de parole) tout en oeuvrant en faveur d'une certaine cohésion sociale (4,8%). Mais c'est bien le domaine de l'économie et des finances qui a occupé le plus J. Charbonnel (25,9% des interventions), car premièrement sa formation professionnelle l'a conduit à devenir un spécialiste des questions économiques, comme le rappelle le président Charles Ceyrac après le départ de J. Charbonnel de cette institution : « Ses conseils dans le domaine financier, qu'il prodiguait souvent après la formule, vous vous en souvenez, " en tant que financier ", étaient empreints d'une volonté pédagogique […] »[1]. Deuxièmement il fait partie de la Commission départementale en charge des finances depuis 1964, ce qui explique qu'il intervienne de manière privilégiée sur ce sujet. Troisièmement, il est président de cette Commission des finances de 1983 à 1988, et donc à ce titre rapporteur du budget départemental. Mais Jean Charbonnel ne s'est pas contenté de prendre la parole pour soutenir un territoire, il est également intervenu dans le domaine politique (6,7% des prises de parole) : 37% de ses interventions politiques s'en prennent directement à la gauche, notamment à partir des années 1980, soit pour dénoncer sa politique locale puisque cela correspond à la période durant laquelle la gauche est majoritaire au Conseil général, ou pour s'attaquer aux gouvernements qu'elle soutient. 13% des sujets politiques, essentiellement de 1964 aux années 1970, visent à réhabiliter les gouvernements gaullistes critiqués par la gauche et 10,5% de ces prises de parole concernent des critiques adressées à la droite chiraquienne entre 1975 et 1977, c'est-à-dire après l'exclusion de J. Charbonnel de l'U.D.R.

Ce diagramme révèle également un trait de caractère de Jean Charbonnel : en effet, 21% des interventions relèvent de questions de procédure. Cela ne signifie pas pour autant que Jean Charbonnel ait été un procédurier dans l'âme, mais sous cette catégorie ont été regroupées toutes les interrogations du conseiller général concernant la mise en application des mesures votées, ou les questionnements concernant le règlement intérieur du Conseil général. De plus, l'élu de Brive rappelle à plusieurs reprises à ses collègues des règles de droit lorsqu'il estime qu'une décision risque d'enfreindre la loi. En fait, Jean Charbonnel se montre vigilant et rigoriste et fait en sorte que chaque projet ne puisse être limité pour des raisons administratives ou juridiques. C'est ainsi que ses remarques permettent souvent de débloquer des situations confuses.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 44, Conseil général, séance du 27 juin 1988, p. 164.

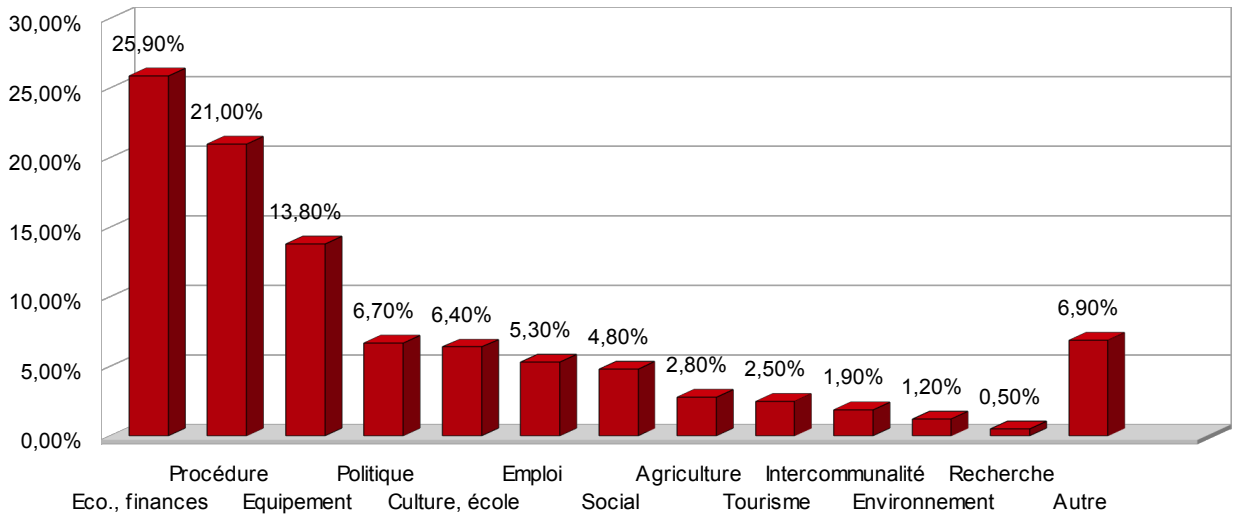


Thèmes abordés par Jean Charbonnel de 1964 à 1988 au Conseil général

Ce qui incite Jean Charbonnel à s'exprimer devant ses collègues, c'est également la présentation de cinquante-huit rapports. Cinquante-six le sont à partir du 28 juillet 1983, J. Charbonnel étant le nouveau rapporteur du budget, puisqu'il est devenu président de la Commission des finances le 1er juillet de cette même année. Bien évidemment, 60,7% des cinquante-six rapports sont relatifs aux questions financières et budgétaires, le président de la Commission devant proposer les différents budgets, qu'ils soient principaux ou annexes, ainsi que les subventions allouées aux associations. Les autres rapports concernent les agents publics territoriaux et l'emploi en général (10,7%) puis les infrastructures destinées aux cantons (10,7%) puisque la commission des finances a élargi son champ de compétences au personnel départemental ainsi qu'aux collectivités territoriales, sans oublier les questions de règlement intérieur et d'organisation interne du Conseil général (17,9%).

C'est ainsi que les chiffres parlent d'eux-mêmes : cent-six voeux proposés dont quatre-vingt dix-huit à titre personnel ; huit motions signées ; plus de cinq cent cinquante prises de paroles et cinquante-huit rapports présentés devant l'assemblée départementale, sans oublier que Jean Charbonnel, soutenu par son collègue M. Cassan, ira même jusqu'à obliger le président du Conseil général d'alors, M. Chirac, à organiser une session extraordinaire, le 21 août 1971, pour débattre de l'aide financière et matérielle à apporter aux agriculteurs, qui ont subi de violents orages durant l'été. Il a donc su tenir son rôle de conseiller général et agir pour l'intérêt de ses administrés et du territoire, comme le prouvent les grandes réalisations qu'il s'efforce de mettre en place et que nous évoquons ci-dessous.

c) Le Conseil général : un levier politique et financier au service de la région de Brive ?

Jean Charbonnel a soutenu l'ensemble des projets qui permettait de désenclaver la Corrèze tout en veillant à sa bonne situation financière, mais il a su influencer admirablement cette institution pour que Brive obtienne des services innovants et des constructions modernes. En effet, c'est en tant que conseiller général qu'il va faire en sorte que l'unité départementale d'abattage soit réalisée à Brive, remportant le bras de fer imposé au maire de Tulle ; qu'il va permettre l'aménagement de l'aérodrome existant pour favoriser la construction d'un futur aéroport plus performant, suscitant encore le désarroi de Tulle ; qu'il propose l'inauguration d'un vaste marché de producteurs et d'agriculteurs à Brive ; et qu'il innove en souhaitant la construction d'un centre d'incinération des déchets ménagers. Il parviendra aussi à agir en faveur de l'une de ses spécificités, à savoir l'intercommunalité, afin de fédérer plusieurs communes autour d'un objectif commun.

Les prises de position de J. Charbonnel au sein du Conseil général ne cultivent pas l'art de la conciliation et il sait se montrer ardent lorsqu'il s'agit de promouvoir son canton ou le Pays de Brive, afin d'obtenir un équipement spécifique. Son comportement atteste aisément de la rivalité implicite qui règne au sein de l'assemblée départementale entre les différentes Corrèzes.

La preuve en est faite à travers deux exemples de réalisation à vocation départementale : l'abattoir et l'aérodrome.

*Jean Charbonnel conseiller général, ou quand Brive est au coeur d'une guerre ouverte avec Tulle : les exemples de l'unité départementale d'abattage et de l'aérodrome*

Lors de la campagne pour l'élection municipale partielle de 1966 à Brive, la liste conduite par Jean Charbonnel prévoyait la construction d'un nouvel abattoir afin de mieux « associer la population rurale à l'expansion et l'aménagement de Brive »[1]. Cette idée de concevoir ce nouvel équipement constituait un véritable serpent de mer à Brive, puisque ce projet avait déjà été annoncé dans le passé mais n'avait pas encore été réalisé. La presse de gauche s'arrogeait cette initiative en précisant que c'est la majorité municipale de M. Roger Courbatère qui avait envisagé la construction d'un abattoir, pouvant traiter 9.500 tonnes de viande par an, grâce une délibération en date du 30 décembre 1964. Une subvention de l'Etat était même allouée à la municipalité le 26 mars 1965 : mais l'autorisation de lancer le chantier attendait toujours l'accord ministériel[2].
C'est par une délibération du 10 avril 1969 que la municipalité, désormais dirigée par Jean Charbonnel, reprenait à son compte le sujet et décidait la création d'un abattoir de 20.000 tonnes sur la zone du Teinchurier, à l'Ouest de la ville. Mais parallèlement le maire de Brive présentait au Conseil général un dossier relatif à l'implantation d'un abattoir régional[3], espérant obtenir l'accord et le soutien financier de l'assemblée départementale. C'est à partir de l'intervention du Conseil général dans le dossier, qu'un conflit larvé entre Moyenne et Basse-Corrèze va naître progressivement. Jean Charbonnel l'avait-il envisagé ?

En effet, à partir du moment où le projet doit être financé en partie par le Conseil général, les différents conseillers généraux vont défendre l'intérêt de leur canton, souhaitant rapprocher l'abattoir de leurs administrés. De son côté, la Direction de l'Agriculture en Corrèze avait alors proposé que cette unité d'abattage, devenue dès lors départementale, s'installe à mi-chemin entre Brive et Tulle, au niveau des communes d'Aubazine et Saint-Hilaire-Peyroux. Toutefois, cette solution était rejetée par Brive qui restait fidèle à sa décision initiale d'implanter cet équipement sur la zone du Teinchurier : après tout elle était à l'origine du projet. C'est alors que Tulle mit fin à tout effort de conciliation et déposa en son nom propre sa candidature pour accueillir cette unité départementale d'abattage, comme cela fut précisé lors de la session du 16 mai 1969 au Conseil général[4]. Tout le paradoxe c'est que tout en déposant sa candidature, Tulle critiquait ce projet qui pouvait concurrencer directement son propre abattoir municipal, car comprenons bien que l'unité départementale avait pour objectif d'abattre du bétail originaire de l'ensemble de la Corrèze et des régions environnantes, alors que l'abattoir municipal concernait essentiellement les éleveurs de l'arrondissement. Jean Charbonnel va donc reprendre à son compte cet argument, militant en faveur d'une implantation à Brive qui ne desservirait pas les intérêts de Tulle ou d'autres communes : « […] je crois que l'implantation à Brive serait moins gênante pour ceux qui doivent demeurer dans la

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 156, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région, 1er tour.
2. Archives municipales de Brive, cote 50 S 79, *La Cité Républicaine*, n° spécial Elections Municipales 1971, p. 6.
3. Référence identique et GENTY Michel, *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1984, p. 53.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 28.

moyenne et la haute Corrèze, qu'une implantation plus proche du centre de la Corrèze »[1]. Cette argumentation va être reprise par des élus de Haute et Moyenne-Corrèze, désireux de ne pas favoriser une concurrence néfaste pour leurs abattoirs municipaux, comme le confirme M. Peyralbe, conseiller général du canton d'Argentat : « Je veux faire la remarque suivante : il est incontestable que la création d'un abattoir régional affaiblira tous les autres abattoirs corréziens, surtout ceux qui ne sont pas très éloignés de son lieu d'implantation. Nous avons bien le droit, M. Spinasse, le maire d'Ussel et moi-même, de penser à nos abattoirs. Je crois qu'en la circonstance, l'implanter à Brive me paraît une meilleure solution […] »[2]. A partir de cette séance du Conseil général, deux camps, voire trois vont alors se former : les élus qui soutiennent la ville de Brive, à savoir principalement les conseillers généraux du Sud-Ouest corrézien comme M. Bounaix, et les élus de Haute-Corrèze rangés derrière Charles Spinasse, conseiller général d'Egletons ; les personnes favorables à la candidature tulliste, et essentiellement originaires du bassin ; les autres qui cherchent à proposer de nouvelles candidatures dans leur canton, à l'instar de M. Benassy, conseiller général du canton de Corrèze ou M. Champeix qui milite en faveur de la ville d'Uzerche.

C'est ainsi que Jean Charbonnel va s'efforcer de valoriser au mieux le bassin de Brive, afin de montrer que Brive exerce une attraction sur les départements voisins du Sud-Ouest, alors que Tulle ne bénéficierait pas d'apport extérieur : « […] je peux vous dire qu'il faut que nous jugions de l'intérêt de tout ce qui peut provenir du sud et de l'ouest, de la Dordogne et du Lot, qui, qu'on le veuille ou non, font partie du même complexe économique que nous […] »[3]. De même, des conseillers généraux vont insister sur les atouts que Brive représente, notamment en matière d'infrastructures, ce qui faciliterait le convoiement du bétail vers cette ville, comme le précise M. Bounaix : « Donc, au point de vue routier, pas de problème, Brive l'emporterait. Au point de vue ferroviaire, ce n'est même pas la peine d'en parler ; il saute aux yeux de tout le monde que le centre ferroviaire de Brive est le plus important […]. Il existe également un terrain d'aviation qui vaut ce qu'il vaut … […] »[4]. La capitale du Bas-Pays va même être présentée, par son maire, comme une ville à dimension européenne : « Mais, sur le plan européen, il faut être raisonnable et seule la ville de Brive, il faut le reconnaître, a en la matière une dimension, une signification européenne. Je m'en suis entretenu avec les responsables du F.E.O.G.A. qui, pour des raisons politiques en particulier, étaient très loin de moi ; ils ont dû cependant convenir que seule l'implantation à Brive pouvait, en la matière, avoir une telle signification […] »[5]. Le fait de citer en référence les agents du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) vise à attester de la réputation de la ville au sein même des institutions européennes. Les défenseurs de la ville de Tulle sont à court d'arguments, le seul avantage présenté étant celui de se situer au centre du département et donc de bénéficier d'une position favorable pour accueillir l'ensemble du bétail corrézien. Mais c'est sans compter sur les élus de Haute-Corrèze qui, pour une fois, vantent sans ambages la ville de Brive, à l'instar de Charles Spinasse : « Je voudrais aussi attirer l'attention du Conseil Général sur le fait que la ville de Brive existe, que c'est une ville en pleine expansion et qui, je l'espère pour le Département, se développera beaucoup »[6].

Il convient de préciser que tous ces débats peuvent paraître vains, étant donné que le Conseil général ne peut qu'émettre un avis sur un projet dont l'origine est municipale, puisque c'est la mairie de Brive qui, le 10 avril 1969, le proposait. La seule possibilité d'action du département réside dans son choix de soutenir financièrement ou non la construction de cet abattoir : « Ce qui concerne le Conseil Général, c'est l'éventuelle demande d'appui financier que le Maire, disons, de la commune choisie – en l'espèce il s'agit de moi – pourra éventuellement lui présenter […] »[7] comme le rappelle

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 29.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 32.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, p. 29.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 26, Conseil général, séance du 16 mai 1970, p. 335.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, Conseil général, séance du 16 mai 1969, pp. 33-34.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 26, Conseil général, séance du 16 mai 1970, p. 348.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 25, tome II, Conseil général, séance du 13 décembre 1969, p.

M. Charbonnel. D'ailleurs en décembre 1969, le Préfet de Région, au nom du ministère de l'Agriculture, retient la candidature briviste pour accueillir l'unité départementale d'abattage[1].
Cependant, une fois la ville de Brive retenue, un nouveau débat va naître sur la pertinence du lieu d'implantation, les élus de Tulle, affectés par leur défaite, militant pour que l'abattoir se situe à l'entrée Est de la ville, sur la commune de Malemort, et non pas sur la zone Ouest du Teinchurier comme prévu par la municipalité briviste, car trop éloigné du reste de la Corrèze. Toutefois, par un vote rapide, 14 conseillers généraux contre 8 acceptaient la zone du Teinchurier[2].
Ce qu'il faut retenir de cet exposé, c'est que bien qu'ayant suscité de vives réactions chez ses collègues, J. Charbonnel a maîtrisé de bout en bout ce dossier dont l'origine est briviste. En effet, en sollicitant l'aide financière du Conseil général pour sa construction, il prenait le risque de voir le projet lui échapper au profit de Tulle ou d'une autre commune corrézienne. Mais dès le départ, Jean Charbonnel disposait d'une longueur d'avance sur ses collègues étant donné qu'il avait déjà finalisé le projet de construction contrairement aux autres élus, pris de court, et encore au stade de présentation d'une simple candidature. L'aide forte apportée par les voisins de Haute-Corrèze, et sans doute la connaissance par J. Charbonnel des milieux ministériels, ont pu être un avantage sérieux aux yeux du Préfet de Région pour accorder l'abattoir à la ville de Brive.
Un mois après le vote définitif du Conseil général en faveur de la zone du Teinchurier, l'assemblée départementale décidait de contribuer à hauteur de 70% aux dépenses du Syndicat mixte, constitué pour la construction de l'unité[3].

Un autre cas de figure, celui de la construction d'un aérodrome départemental, devait aussi alimenter une guerre ouverte entre Brive et le reste de la Corrèze.

A partir des années 1960, alors même que Jean Charbonnel n'est pas encore élu, l'idée d'aménager un aérodrome pour faciliter l'accès à la Corrèze émerge progressivement. Or, le département n'abrite seulement que des aérodromes de taille modeste plutôt orientés vers l'aviation de loisir, bien que celui d'Ussel ait joué un rôle non négligeable durant la Seconde Guerre Mondiale, accueillant plusieurs responsables de la Résistance dont l'émissaire personnel du Général de Gaulle, Claude Hettier de Boislambert.
Or, seule la ville de Brive semble disposer d'un aérodrome adapté pour essayer d'inaugurer des vols commerciaux vers d'autres régions françaises. C'est ainsi que par une délibération en date du 22 mai 1962, le Conseil général s'engage à rembourser, par une subvention versée à la ville de Brive, une partie de l'emprunt contracté afin de réaliser des travaux d'aménagement et de modernisation.
En tant que conseiller général élu en 1964, Jean Charbonnel va s'efforcer de pérenniser ce moyen de financement, puisque par plusieurs délibérations prises les 27 mai 1966, 23 décembre 1966, 18 janvier 1969, 18 janvier 1974 et 10 janvier 1977, le Conseil général maintient son soutien financier à la mairie de Brive. Le Conseil général s'engage à rembourser un tiers de l'annuité de l'emprunt contracté par la ville pour réaliser les travaux nécessaires. Certes, cet aménagement fait l'objet d'un montage financier impliquant diverses collectivités territoriales, comme la Chambre de commerce de Brive ou celle de Tulle-Ussel, sans oublier la ville de Brive, qui doit bien accepter de partager les frais si elle souhaite que le Conseil général fasse montre de générosité.
Mais encore une fois ce montage financier, accepté par Jean Charbonnel, s'effectue en faveur de Brive, car en incluant à ce chantier des acteurs comme la Chambre de commerce de Tulle-Ussel, qui *a priori* n'est pas concernée en première instance par cet aérodrome, le conseiller général de Brive-Nord permet de renforcer le rôle pivot que sa ville joue dans le département en convainquant les collectivités voisines de financer un équipement pré-existant. De plus, en obtenant les subsides

272.
1. Archives municipales de Brive, cote 5 C 52, *L'Essor du Limousin*, 3 janvier 1970, n° 217.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 26, tome II, Conseil général, séance du 10 octobre 1970, p. 71.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 26, tome II, Conseil général, séance du 21 décembre 1970, p. 137.

d'une multitude d'acteurs corréziens, Jean Charbonnel renforce la vocation départementale du site, rendant dérisoire toute volonté de recentrer cet aérodrome en Moyenne-Corrèze, comme l'a bien compris Georges Mouly, conseiller général tulliste : « J'avoue que ce sentiment " d'enterrement du projet " [de l'aérodrome départemental], on peut l'éprouver au vu des investissements faits à Brive […] »[1]. Finalement, cela renforce donc le poids de Brive en Corrèze, qui apparaît comme la ville la plus à même de se développer rapidement : Brive conforte donc son statut de capitale régionale, revendiqué par J. Charbonnel depuis le milieu des années 1960.

Les pouvoirs publics vont aussi réaffirmer la position de Brive comme site aéroportuaire privilégié, puisque en 1978 le ministre en charge des transports valide le plan d'équipements aéronautique du Limousin qui maintient l'aérodrome de Brive-Laroche en état de fonctionnement[2]. La défense de cet aérodrome devant le Conseil général par le conseiller général de Brive-Nord n'a donc pas été vain.
La ville de Brive cherche à utiliser au mieux l'aérodrome pour rentabiliser les investissements effectués de concert avec les Chambres de commerce et le Conseil général. C'est ainsi qu'en 1976 une ligne aérienne régulière reliant Brive à Limoges se met en place, afin ensuite de gagner Paris, Lyon ou d'autres villes. Les Chambres de commerce de Haute-Vienne, de Dordogne et celle de Brive ont alors décidé de fonder deux sociétés, l'une propriétaire des avions et l'autre en charge de l'exploitation de la ligne aérienne. En prenant en compte les demandes de J. Charbonnel, le Conseil général va délibérer à trois reprises pour savoir s'il pourrait soutenir financièrement ces deux sociétés, et principalement celle en charge de l'exploitation : « Notre collègue M. CHARBONNEL propose " qu'une participation financière soit allouée par notre Assemblée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive en sa qualité de membre de la Société gestionnaire de la ligne aérienne Brive-Limoges " »[3]. Pour rendre possible cette participation financière, Jean Charbonnel peut soutenir devant le Conseil général que ce projet participe de la politique de désenclavement de la Corrèze, comme l'a d'ailleurs bien compris cette institution, et souligner que le nombre de passagers n'a cessé d'augmenter entre 1976 et 1983, pour enfin conclure devant ses collègues : « Pour les raisons que je viens d'exposer, il s'avère indispensable d'assurer le maintien de cette ligne […] »[4].
Nous constatons donc que les investissements effectués à Brive-Laroche n'ont pas été réalisés inutilement puisque l'aérodrome va proposer de nouvelles offres commerciales à partir de 1976, et cela n'avait rien d'évident au départ. En effet, la Direction Régionale de l'Aviation Civile du Sud-Ouest (D.R.A.C.S.O.), à travers une enquête publiée en 1974, *Eléments pour l'établissement du Plan d'équipement aéronautique Limousin*, affirmait que cet aérodrome ne pourrait pas satisfaire les liaisons court-courrier[5]. Or de 1977 à 1982, le nombre de passagers de la ligne Brive-Limoges a plus que doublé, passant de 4.082 à 8.475[6]. Jean Charbonnel ne s'est donc pas laissé influencer par l'administration et a su défendre les intérêts de cet aérodrome devant l'assemblée départementale afin de réaliser les infrastructures indispensables à son bon fonctionnement.
Il est à noter que parallèlement, alors que le Conseil général avait également pris acte de la nécessité d'aménager l'aérodrome d'Ussel pour que la Haute-Corrèze ne soit pas épargnée par le désenclavement, lors des séances du 6 janvier et du 15 juin 1979, jamais ce dernier ne reçut de voyageurs, comme cela avait pourtant été décidé : « En outre, l'Aérodrome d'Ussel est retenu comme aérodrome pour aviation de voyage »[7]. Jean Charbonnel a donc sérieusement concurrencé ses voisins haut-corréziens.

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, tome III, Conseil général, séance du 19 janvier 1980, p. 644.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 34, tome II, Conseil général, séance du 6 janvier 1979, p. 478.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 39, Conseil général, séance du 31 mars 1983, p. 219.
4. Référence identique.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 30, tome II, Conseil général, séance du 9 janvier 1975, p. 192.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 39, Conseil général, séance du 31 mars 1983, p. 219.
7. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 34, tome II, Conseil général, séance du 6 janvier 1979, p. 478.

Il n'est pas mal aisé de parler de concurrence entre le Bas-Pays de Brive d'un côté, et la Moyenne et Haute-Corrèze de l'autre. En effet, c'est le député de la circonscription de Tulle, Pierre Pranchère, soutenu par le conseiller général de Tulle-Nord Armand Boucheteil, qui relance au cours de la séance du 18 janvier 1974, le débat sur l'obligation de construire un aérodrome à vocation départementale entre les bassins de vie de Tulle et de Brive. C'est en mars 1972 que la Préfecture corrézienne avait émis l'idée de la construction d'un aérodrome pouvant desservir les régions de Brive et de Tulle[1]. Très vite, les élus tullistes craignent que Brive ne leur confisque ce projet, le contentieux opposant les deux villes à propos de l'unité départementale d'abattage étant dans toutes les têtes, comme le rappelle Georges Mouly : « j'ai toujours dit, lorsque j'ai eu l'occasion d'aborder ce problème que " s'il devait être départemental, il devait être commun à Brive et à Tulle pour le moins, et qu'on ne devait pas renouveler le précédent de l'abattoir dit départemental […] " »[2]. C'est ainsi que le 9 janvier 1976, le Conseil général examine les sites proposés par la Société Française d'Etudes et de Réalisations Aéronautiques afin d'implanter un aérodrome départemental entre Tulle et Brive. Parallèlement, lors de la séance du 13 juin 1977, le Conseil général parcoure les conclusions faites par la Direction de l'Aviation Civile du Sud-Ouest qui s'est montrée sceptique devant la réalisation à court terme d'un aérodrome départemental, la Délégation à l'Aménagement du Territoire (D.A.T.A.R.) préférant utiliser les aéroports régionaux déjà construits, comme celui de Limoges, pour assurer des liaisons aériennes plus conséquentes. C'est ainsi que l'aérodrome de Brive-Laroche s'est encore une fois trouvé privilégié : « Par ailleurs, les études réalisées ont fait apparaître que compte tenu des aménagements qui lui ont été apportés récemment, l'aérodrome de Brive-Laroche est suffisant pour couvrir les besoins du département dans la dizaine d'années à venir »[3]. Dès lors les conseillers généraux se retrouvent divisés en deux écoles : ceux qui souhaitaient mettre un terme à cette idée de réalisation d'un aérodrome qui ne leur apparaît guère rentable, et ceux voulant approfondir le projet afin de le construire au moment où le besoin se ferait sentir. De son côté, Jean Charbonnel sait qu'il n'obtiendra rien de positif s'il rentre dans l'inertie du Conseil général, où les élus se contentent d'animer un débat redécouvert il y a maintenant trois ans. C'est alors qu'au nom de ses collègues municipaux de Brive, il n'a pas peur de déposer une lettre, devant l'Assemblée départementale, qui indique qu'il s'exonère de sa tutelle et qu'il se réserve le droit de construire un nouvel aérodrome dans le Pays de Brive pour développer l'offre aérienne et remplacer le site de Brive-Laroche qui ne peut plus que recevoir des améliorations minimales : « Je me permets donc de vous confirmer que nous rejetons toutes les conclusions et que la ville de Brive se réserve le droit, quand elle le jugera bon, de mener elle-même avec les collectivités qu'elle estimera nécessaire d'associer à son action, les études indispensables pour assurer l'implantation de l'aérodrome qui remplacera celui qu'elle possède en propre de Brive-Laroche " […] »[4]. Cette intervention a le mérite de la clarté et tend à mettre un terme à toute discussion. Elle révèle également la petite fibre girondine de Jean Charbonnel qui indique pouvoir, en tant que maire, organiser des partenariats avec les collectivités qu'il souhaite, et qu'il ne compte pas être entravé par les techno-structures administratives. Deux ans après cette affirmation, dans sa séance du 6 janvier 1979, le Conseil général indiquait : « Ainsi que vous pourrez le constater, il est envisagé le maintien provisoire de l'Aérodrome de Brive-Laroche »[5] : Jean Charbonnel pouvait savourer une certaine victoire puisque son aérodrome local fonctionnait toujours ce qui ne l'interdisait pas parallèlement de réfléchir à une nouvelle construction dans l'avenir. D'ailleurs, le Conseil général allait se satisfaire de la possibilité de pérenniser l'offre aérienne dans le bassin de Brive, puisqu'il envisageait de concevoir un organisme de gestion des équipements aéronautiques réalisés à Brive, qui regrouperait le département, les deux Chambres de commerce et d'industrie de Tulle-Ussel et Brive,

1. *Aérodrome de Brive-Souillac. Etude d'impact*, Mai 1990, p. 79. Archives départementales de la Corrèze, cote 163 BIB ADM/1
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 33, Conseil général, séance du 13 juin 1977, p. 334.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 33, Conseil général, séance du 13 juin 1977, p. 329.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 33, Conseil général, séance du 13 juin 1977, pp. 335-336.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 34, tome II, Conseil général, séance du 6 janvier 1979, p. 478.

ainsi que les villes de Tulle et de Brive[1].

Cette idée de construction d'un nouvel aérodrome ne devait plus faire son apparition au Conseil général durant les quatre dernières années de mandat de Jean Charbonnel. Cependant, elle n'en est pas pour autant oubliée, et Jean Charbonnel devait permettre à ce projet de naître, notamment grâce à la constitution d'un syndicat mixte spécifiquement conçu à cet effet, comme nous le verrons dans les pages suivantes.

Jean Charbonnel a donc entretenu un rapport particulier avec ses collègues de l'assemblée départementale puisqu'il utilisait son mandat afin de promouvoir de façon forte et incontestable sa ville et son canton, ce qui a pu susciter certaines rancoeurs. Certes d'autres conseillers généraux ont pu agir de la sorte, mais ce comportement apparaissait d'autant plus aggressif aux yeux de certains élus corréziens, essentiellement tullistes, que Brive, simple Sous-Préfecture, obtenait toujours les équipements les plus modernes et accentuait par là-même son rôle de capitale régionale résolument tournée vers le Midi. Les exemples de l'abattoir et de l'aérodrome, alors qu'il s'agit de projets départementaux, révèlent deux réalités : premièrement que J. Charbonnel n'a pas souhaité faire du Conseil général un lieu de débats consensuels mais bien une arme au service d'une région donnée, à savoir Brive ; deuxièmement que Jean Charbonnel avait compris depuis longtemps que le Pays de Brive devait être la locomotive du département.

Cependant, Jean Charbonnel allait encore s'appuyer sur le Conseil général pour permettre l'aboutissement de deux projets innovants, de par leur spécificité et leur nouveauté. Désormais, les querelles avec les voisins d'Ussel et de Tulle allaient se faire plus discrètes : serait-ce le signe de l'acceptation de la suprématie briviste ?

*Brive ou la capitale réaffirmée d'un marché régional*

Depuis l'annonce par Jean Charbonnel du souhait de vouloir constituer un nouveau département, Brive avait essayé d'affirmer son statut de capitale régionale, s'appuyant sur l'étude de Jean-Pierre Larivière pour montrer son attraction sur un bassin qui se dessinait autour d'elle. De même lors des débats relatifs à l'unité départementale d'abattage, J. Charbonnel avait démontré le poids de sa ville afin de développer des relations commerciales avec le Lot et la Dordogne, encore modestes en matière de bestiaux. C'est ainsi que par une délibération municipale du 5 octobre 1979, Brive va vouloir confirmer ce statut régional, en développant un marché de gros de produits maraichers issus de son aire d'attraction.

Ce projet prévoit la création de halles d'une surface de 2.880 m2 pour les producteurs venant vendre leurs fruits et légumes, ainsi qu'un bâtiment de 3.000 m2 destiné aux grossistes, qui doivent convoyer des charges plus encombrantes. C'est le modèle du marché d'Agen qui est ici copié, ce qui révèle encore une fois la spécificité briviste, ville davantage du Sud-Ouest que du Limousin. D'ailleurs, la ville de Brive bénéficie d'une subvention versée par le Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement Rural, dans le cadre de son enveloppe réservée au grand Sud-Ouest, alors que le département n'est pas considéré comme faisant partie de cette région, ce qui atteste de la spécificité géographique et agricole du Bas-Pays de Brive, puisque Brive reste « le portail de ce grand Sud-Ouest » selon les propres termes du maire, et parce que J. Charbonnel connaît suffisamment bien les réseaux ministériels pour obtenir gain de cause[2].
La municipalité, comme très souvent avec J. Charbonnel, s'appuie sur une enquête afin de prévoir la

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, Conseil général, séance du 15 février 1984, p. 256.
2. MARTY Pauline, *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012.* Thèse : Géographie, Aménagement, Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, p. 300.

pérennité et l'utilité de l'équipement. En effet, le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes a évalué à 25.600 tonnes, la quantité probable de produits disponibles, dont 15.300 tonnes pour la seule ville de Brive. De même, près de huit grossistes et deux cent quatre-vingt dix producteurs se sont révélés intéressés par ce nouveau type de marché[1].

Cette idée originale pour le département de la Corrèze est donc présentée le 18 janvier 1980 au Conseil général, puisque la ville de Brive, qui est maître d'ouvrage, demande le soutien de l'assemblée départementale qui doit intervenir à hauteur de 20% des dépenses de construction, soit une aide annuelle de 191.300 francs à partir de 1981, et cela durant dix années, pour financer les deux tranches prévues de travaux.
Aucun conseiller ne conteste l'utilité du marché, les deux seuls débats étant apparus sur ce sujet concernent d'abord la possibilité d'élargir ce marché aux revendeurs comme le souhaite le groupe communiste. Mais J. Charbonnel va s'y opposer et obtiendra gain de cause, car l'effet économique des revendeurs sur un marché comme celui-ci est guère avéré, les revendeurs n'ayant pas d'attache dans la région contrairement aux producteurs. C'est ainsi que le règlement intérieur du marché de Cana rappelle que les principaux utilisateurs seront les grossistes concessionnaires d'un emplacement ; les producteurs et maraîchers affiliés à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) ; les acheteurs inscrits sur le registre du commerce[2].
Quant au second débat, il est relatif au statut juridique donné au marché, puisque Jean Charbonnel va défendre devant le Conseil général l'idée de créer un syndicat mixte pour le gérer, afin de faire intervenir les collectivités concernées comme la ville de Brive, le Conseil général, la Chambre d'Agriculture ou la Chambre de Commerce alors que d'autres élus préconisent une société d'économie mixte afin de mieux associer les producteurs à la prise de décisions. En effet, une société d'économie mixte fonctionne comme une société anonyme, les acteurs privés pouvant détenir une part des actions de l'entreprise, tout en sachant que plus de la moitié des parts doit revenir à une collectivité publique. Jean Charbonnel va donc rappeler que si une société d'économie mixte se constitue, les producteurs qui utiliseront le marché de Cana seront obligés de participer financièrement en acquérant des parts de la société : or, ils se sont prononcés en défaveur de cette option[3]. De plus le syndicat mixte ne peut méconnaître les intérêts des producteurs étant donné qu'ils sont légitimement représentés par les Chambres de Commerce et d'Agriculture constitutives du syndicat. Le syndicat mixte présente aussi l'intérêt de regrouper plusieurs collectivités, donc d'être un levier influent auprès des élus pour répondre aux besoins financiers qui pourraient se poser. Mais Jean Charbonnel ne s'interdit pas de penser une évolution de la structure juridique portant cette infrastructure : « Quant à la forme juridique que peut prendre cette affaire, nous n'étions pas du tout, à l'origine, et nous ne sommes toujours pas, pour des raisons de principe, opposés à ce que nous arrivions à une société d'économie mixte »[4]. C'est d'ailleurs pour cette raison, que l'article 5 des statuts prévoit que le syndicat mixte « pourra éventuellement se transformer en Société d'Economie Mixte »[5].

En présentant ce nouveau chantier au Conseil général, Jean Charbonnel a confirmé son caractère d'innovateur dans l'âme, et surtout il a réaffirmé la spécificité du Pays de Brive qui, s'il veut se développer encore, doit accepter d'échanger avec le Sud-Ouest, d'où l'inauguration d'équipements que nous retrouvons davantage dans cette partie de la France que dans le Limousin, étant donné que le marché de Cana attire les producteurs de la moitié Est de la Gironde jusqu'au Lot en passant par

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, tome III, Conseil général, séance du 18 janvier 1980, pp. 129-130.
2. Archives municipales de Brive, 4 C 4, *Brive. Journal d'informations municipales*, janvier 1987, p. 13.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 36, tome III, Conseil général, séance du 12 décembre 1980, pp. 344.
4. Même référence.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 37, Conseil général, séance du 22 mai 1981, p. 117.

le Lot-et-Garonne, se limitant ensuite au Nord aux confins de la Corrèze[1]. D'où la nécessité de s'ouvrir davantage sur le Sud-Ouest.

*La Corrèze en paix ou la promotion de l'intercommunalité par le conseiller général de Brive*

Sans se lancer dans une histoire de l'intercommunalité depuis l'apparition de cette forme d'organisation juridique en 1890[2], il se trouve que cet outil a mis du temps à mûrir, pour devenir chose courante de nos jours puisque la loi oblige chaque commune à être rattachée à un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.). A l'origine, les premiers syndicats de communes puis les syndicats mixtes avaient pour objectif d'associer des communes pour réaliser une compétence qu'elles ne pouvaient exercer seules, en matière principalement de distribution en eau ou en électricité. Nous étions alors dans une intercommunalité dite associative, visant à préserver les attributions des communes tout en leur permettant de les exercer collectivement. Désormais, avec le vote de la loi du 6 février 1992, une intercommunalité dite fédérative va naître, consistant pour les E.P.C.I. à exercer en lieu et place des communes un certain nombre de leurs compétences propres, ce qui suscite depuis le début des années 2000 un débat non négligeable qui n'est pas l'objet de cette thèse.
Jean Charbonnel a su utiliser l'outil qu'est l'intercommunalité puisque, nous l'avons expliqué, il favorisa la création de plusieurs syndicats mixtes pour gérer l'unité départementale d'abattage ou encore le marché de Cana. De même il devait présider deux syndicats mixtes, comme nous le verrons plus tard. Mais jusqu'à présent, le soutien apporté à la création de ces syndicats mixtes se faisait plutôt dans l'intérêt de la ville de Brive, puisque la municipalité seule ne pouvait financer l'abattoir ou le marché de Cana, et donc réussissait avec succès à associer des collectivités partenaires à sa cause.
Mais avec le nouveau chantier lancé en 1970, celui consistant à créer un centre d'incinération des ordures ménagères, Jean Charbonnel fait de l'intercommunalité un service à disposition des communes voisines, puisque désormais la ville de Brive doit réaliser un ouvrage qui ne lui profitera pas exclusivement. Certes, cela était déjà partiellement le cas avec l'aérodrome Brive-Laroche ou l'unité départementale d'abattage, mais ces chantiers avaient laissé le souvenir d'une telle opposition entre Brive et le reste de la Corrèze que le ton n'était pas à la coopération, d'autant plus que ces deux exemples prouvaient davantage la capacité de J. Charbonnel à éliminer les collectivités concurrentes pour faire triompher les intérêts du Pays de Brive. Or, en étant à l'origine de la création d'une usine d'incinération, Brive porte un projet que les communes rurales alentours ne pouvaient porter seules, en tant que maîtres d'ouvrage ou comme financeurs. Un Syndicat Mixte pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.T.O.M.) de la Région de Brive devait voir le jour en 1973 pour gérer cet équipement avec les communes concernées.
C'est ainsi que Jean Charbonnel prit la tête d'une nouvelle croisade auprès du département puisqu'il s'adressa au Conseil général pour obtenir un soutien financier, comme devait le rappeler le Préfet de la Corrèze, alors chef de l'exécutif départemental, lors de la session du 14 janvier 1972 : « J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de votre Assemblée une demande présentée par la Ville de Brive en vue d'obtenir une aide du département pour la construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères qu'elle envisage de réaliser […]. M. le Maire de Brive désirerait que le Conseil Général puisse lui allouer une subvention […] »[3].
Le projet est bien accueilli par le Conseil général puisque la commission en charge des finances fait savoir, lors de la séance du 19 janvier 1974, que «  informée de l'état d'avancement des travaux de

1. MARTY P., *Les appropriations […]*, p. 306.
2. Le cadre juridique de l'intercommunalité est fixé par la loi du 22 mars 1890 instituant les syndicats de communes. Mais en 1837 des commissions syndicales pour gérer des biens indivis entre communes étaient apparues, sans oublier en 1884 les ententes intercommunales, formes qui existent toujours.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 27, tome II, Conseil général, séance du 14 janvier 1972, pp. 264-265.

construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères, qui sera si utile aux villes de Tulle, Brive et leur région, [elle] félicite et remercie la ville de Brive de son heureuse initiative. Elle propose au Conseil Général de participer au paiement des annuités d'emprunt contractées pour cette construction […] »[1].

C'est ainsi que Jean Charbonnel en tant que conseiller général est parvenu à promouvoir cette idée d'intercommunalité, et qu'il s'est efforcé d'agir pour des communes qui n'appartiennent même pas à son canton. De plus, ce dossier tend à donner raison à J. Charbonnel dans sa volonté de former un nouveau département puisque, en 1979, cette usine d'incinération est utilisée par quatre-vingt huit communes corréziennes et douze du Périgord[2].
Jean Charbonnel va également contribuer à promouvoir l'intercommunalité en incitant le regroupement des syndicats d'électrification corréziens. Il a lui-même présidé, de 1966 à 1995, le syndicat d'électrification du canton de Brive et donc connaît bien la problématique dévolue à ce type d'intercommunalité.

En effet, à plusieurs reprises devant ses collègues du Conseil général, lors des séances du 21 mai 1971, du 15 juin 1979 et du 13 juin 1980, Jean Charbonnel insiste pour que l'ensemble des syndicats d'électrification puissent être regroupés au sein d'une confédération afin notamment de répondre de la même façon aux attentes des administrés, pour pratiquer les mêmes restructurations ou aménagements, et pour fixer les taux des taxes de manière similaire. Notons que cette demande remontait au 16 mai 1970, date à laquelle le sénateur Marcel Champeix avait émis cette idée de regroupement des syndicats[3]. Le seul point de désaccord qui a pu opposer, à ce sujet, J. Charbonnel et certains de ses collègues, réside dans le fait que le maire de Brive prônait davantage la constitution d'une confédération que d'une fédération, car la fédération aurait pour but final de conduire à la suppression définitive desdits syndicats, alors que Jean Charbonnel n'est pas prêt à perdre une certaine autonomie : « […] il s'agirait de créer une Confédération et non une Fédération, car nous sommes très décidés, en tout cas à Brive – et je considère que vous êtes intégristes en la matière, par le langage que vous employez – à garder notre autonomie […] »[4]. En effet, après les efforts que Jean Charbonnel n'a cessé de faire depuis 1966 à la tête du syndicat d'électrification du canton de Brive, il peut paraître compréhensible qu'il ne souhaite pas voir ses réalisations sacrifiées du jour au lendemain. Finalement même les idées européennes de J. Charbonnel, lui qui s'inscrit entièrement dans l'héritage gaulliste, se réverbèrent au plan local : la confédération plutôt que la fédération.

d) Un budget départemental empreint d'un certain gaullisme social

Jean Charbonnel est devenu rapporteur du budget départemental lors de la séance du 1er juillet 1983, puisqu'il est élu président de la commission en charge des finances, dans un contexte politique il est vrai particulier, puisque l'exécutif communiste alors en place depuis 1982 se trouve désormais en minorité après son échec à une élection cantonale partielle. J. Charbonnel exercera cette fonction jusqu'en 1988. Il serait inutile de revenir en détails sur le budget départemental, car cela n'apporterait rien à la compréhension du rôle joué par Jean Charbonnel en tant que rapporteur. C'est pour cela que cette analyse sera assez rapide puisque le budget voté est celui de la majorité et non spécifiquement celui du conseiller général briviste. Toutefois, il est possible de trouver une certaine marque charbonnélienne pour les budgets des années 1986, 1987 et 1988, c'est-à-dire à partir du moment où il peut agir de façon autonome puisque depuis 1985 il n'est plus obligé de

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 29, Conseil général, séance du 19 janvier 1974, p. 452.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 34, Conseil général, séance du 6 janvier 1979, p. 464.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, tome III, Conseil général, séance du 18 janvier 1980, p. 276.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 36, tome II, Conseil général, séance du 13 juin 1980, p. 277.

devoir composer avec l'exécutif communiste qui a été remplacé par une nouvelle majorité.

D'abord, le budget consacré aux dépenses sociales n'est pas négligé, ce qui confirme la fibre sociale de J. Charbonnel, qu'il a su incarner plus spécifiquement en tant que maire comme le prouvent les équipements réalisés et qui attestent de son gaullisme de justice et de progrès. En effet, pour l'année 1986, le budget consacré à l'action sanitaire et sociale est de 196 millions de francs, contre près de 208 millions en 1987 et 214 millions en 1988. Certes, la raison principale de l'augmentation de ce budget vient des compétences dévolues au Conseil général, à savoir le versement d'un certain nombre de prestations sociales ou encore les frais de fonctionnement liés aux services sociaux départementaux. Cependant, l'augmentation de ce budget prouve que Jean Charbonnel, malgré un certain nombre de contraintes financières, n'a pas pour autant voulu négliger la politique sociale du département et qu'il s'est soucié qu'un budget solide puisse venir financer ces dépenses. D'ailleurs il ira jusqu'à dire en séance : « Plus on se rapprochera d'un équilibre entre le montant des crédits d'investissement et ceux dévolus à la solidarité, mieux notre devoir aura été rempli. C'est, je crois, cet équilibre que nous vous proposons »[1].
Cette volonté d'incarner une certaine forme de justice sociale, nous la retrouvons aussi dans le choix de venir soutenir les projets d'un certain nombre de communes, majoritairement rurales en Corrèze. En effet, Jean Charbonnel annonce que pour 1986 le budget relatif à l'aide aux projets communaux augmente de 20%, soit près de 58 millions de francs d'emblée mobilisés en faveur des communes corréziennes.

La deuxième spécificité du budget rapporté par le conseiller général de Brive relève toujours de la justice sociale, car il cherche à contenir l'augmentation des impôts en proposant des taux modérés. Les taux des quatres taxes fixés par le département n'augmentent pratiquement pas sous l'influence de Jean Charbonnel, puisque la plus forte augmentation concerne la taxe professionnelle qui augmente de quatre centièmes de points. D'ailleurs lors des séances de présentation des orientations budgétaires, le rapporteur s'empresse de rappeler ce qui demeure pour lui une obligation : «  Je suis absolument résolu à poursuivre, en 1987, dans le sens d'une baisse de la progression du produit de notre fiscalité directe […] »[2] ; « Dans ces conditions, encore plus que les deux précédents, le budget primitif pour 1988 de notre Département épargnera les contribuables, à court terme comme à moyen terme […] »[3].
L'un des points également positifs de ce budget c'est que lorsque le rapporteur présente les orientations budgétaires pour 1986, il annonce que le taux d'augmentation des dépenses d'investissement est supérieur à celui des dépenses de fonctionnement dont « le net ralentissement a été correctement accepté »[4], c'est-à-dire que la nouvelle majorité départementale a su dépasser les seuls problèmes de gestion administrative pour investir dans des projets porteurs : construction de nouvelles infrastructures, aides aux collectivités territoriales.

e) Le conseiller général de Brive : un gaulliste purement indépendant

*Jean Charbonnel ou le rassembleur d'une première forme d'opposition au Conseil général (1964-1970)*

De 1964 à 1988, Jean Charbonnel va connaître différentes gouvernances de l'assemblée départementale, puisque à son arrivée c'est le socialiste Elie Rouby qui préside l'institution depuis 1946 et cela jusqu'en 1970. D'ailleurs Jean Charbonnel, qui fédère dès 1964 autour de lui un groupe

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 43, tome II, Conseil général, séance du 1er octobre 1987, p. 105.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 42, tome II, Conseil général, séance du 9 octobre 1986, p. 135.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 43, tome II, Conseil général, séance du 1er octobre 1987, p. 95.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 41, tome II, Conseil général, séance du 30 septembre 1985, p. 175.

d'élus, demande à deux reprises à ses collègues de voter pour Elie Rouby, en 1964 et 1967, considérant qu'ils n'étaient pas encore assez structurés pour permettre une alternance : « Dès la première session, les journaux firent état de la constitution d'un groupe autour de M. Charbonnel. Mais celui-ci savait que la situation n'était pas mûre. Aussi conseilla-t-il à ses amis de voter une fois de plus pour Elie Rouby, président de l'Assemblée départementale depuis 1946, socialiste modéré, type achevé du notable traditionnel jouissant de l'estime de tous »[1]. Cependant, la réunion d'un certain nombre d'élus autour du gaulliste Charbonnel est symboliquement importante, lorsque l'on pense que deux ans auparavant, le Conseil général de la Corrèze était sorti de ses attributions pour voter un voeu qui condamnait la Vè République en place, seul un élu ayant refusé de joindre sa voix à celles de tous ses autres collègues. Or, selon la loi de 1871 sur les Conseils généraux, ces derniers n'ont pas les moyens d'émettre des voeux à finalité politique[2].
Toutefois, les élections cantonales de 1964 amorcèrent un déclin de la gauche socialiste et radicale puisque elle perdit six sièges pour en détenir désormais seize, le P.C.F. gagna deux sièges et son groupe regroupait quatre élus, alors que les modérés passaient de sept à dix conseillers. Au lendemain des élections cantonales de 1967, le rapport de force conduisait à la formation de deux groupes de quinze membres chacun, l'un modéré, l'autre de gauche[3]. L'élection cantonale partielle de 1968 dans le canton de Meymac, après le décès de Marcel Audy, radical rallié à J. Chirac lors des élections législatives de 1967, permit donc au député d'Ussel de conquérir ce siège et implicitement de donner la majorité à son camp. Les élections cantonales de 1970 devaient confirmer l'évolution engagée depuis 1964, puisque la gauche ne détenait plus que douze sièges, dont six pour les communistes, le reste des sièges se répartissant entre socialistes et divers gauche, et dix-huit sièges pour la majorité composée de gaullistes U.D.R. et de modérés. Jacques Chirac fut donc porté à la présidence de cette institution, éclipsant ainsi Jean Charbonnel dont le handicap principal était d'être bas-corrézien, puisque depuis 1910 tous les présidents du Conseil général étaient des élus de Haute-Corrèze[4].

*Le triomphe de Jacques Chirac ou le passage contraint de Jean Charbonnel dans l'opposition ?*

Les rapports de Jean Charbonnel avec ses collègues du Conseil général vont s'adapter aux enjeux politiques locaux, que nous avons largement abordés dans la première partie de cette thèse. En effet, Jean Charbonnel est un homme politique d'envergure nationale, comme l'attestent ses fonctions de député, puis de ministre ou de dirigeant du mouvement gaulliste et de ses propres formations politiques. Aussi, Jean Charbonnel conçoit-il la politique comme une mission noble au service de la France et non pas en faveur d'intérêts personnels ou partisans. Or, le choix très personnel de Jacques Chirac de soutenir Valéry Giscard d'Estaing en 1974 lui apparaît comme une trahison aux idéaux gaullistes et par conséquent à ceux de la France, trahison d'autant plus mal acceptée qu'elle va conduire à l'exclusion de J. Charbonnel de l'U.D.R. en 1975. Dès lors, les rapports jusqu'alors courtois entre les deux hommes vont nettement se ternir, et cela va se ressentir clairement au sein du Conseil général. Pour la première fois, en séance, le 9 janvier 1975, Jean Charbonnel ose critiquer la mauvaise gestion budgétaire de la majorité conduite par J. Chirac, se démarquant alors de celle-ci : « Quand on voit les gaspillages qui sont faits dans ce budget départemental … c'est là où il y a scandale ! »[5]. Mais c'est surtout à partir des élections cantonales de 1976 que le ton va se durcir entre les chiraquiens et le conseiller général de Brive-Nord, puisque rappelons-nous que la victoire du communiste Jacques Chaminade à Brive-Sud avait été le fait, notamment, du maintien d'un fidèle charbonnélien, René Boisserie, contre le candidat chiraquien, Raymond Lacombe. Dès lors, la majorité de droite du Conseil général voit en Jean Charbonnel un allié de l'opposition, d'autant

1. DENQUIN J.-M. : *Le renversement de la majorité […]*, p. 59.
2. DESJARDINS T. : *Un inconnu […]*, p. 116.
3. DENQUIN J.-M. : *Le renversement de la majorité […]*, pp. 59-60.
4. DENQUIN J.-M. : *Le renversement de la majorité […]*, p. 72.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 30, tome II, Conseil général, séance du 9 janvier 1975, p. 119.

plus qu'il vote blanc lors de l'élection du président et des vice-présidents de l'assemblée départementale au lendemain des cantonales de 1976. Mais Jean Charbonnel ne souhaite être l'otage de personne et affirme son indépendance d'esprit : « Constituant une tendance à moi tout seul, je souhaite avec beaucoup de modestie mais très fermement, que dans un débat, qu'il faudra organiser conformément au règlement et à la loi, je puisse moi aussi dire, sur le plan purement local et, je crois, avec une valeur nationale, politique et morale, ce qu'il faut penser de la campagne électorale incroyable et scandaleuse qui a été organisée par la majorité présidentielle, pour les dernières élections cantonales »[1].
Jean Charbonnel va être d'autant plus rejeté à gauche par le groupe R.P.R., qu'il décide avec les neuf conseillers communistes et les quatre élus socialistes, de porter un nouveau combat, judiciaire cette fois-ci, contre Jacques Chirac. En effet, en séance du 13 juin 1977, l'opposition dénonce le cumul des mandats de maire de Paris et de président du Conseil général de la Corrèze par J. Chirac, au prétexte que le maire de Paris préside un conseil municipal qui fait aussi office de Conseil général pour le département de Paris : dès lors J. Chirac ne pourrait pas présider deux Conseils généraux simultanèment comme l'indique l'article L 208 du Code électoral. C'est ainsi que le leader communiste Jacques Chaminade s'empresse de lire la lettre rédigée par J. Charbonnel et adressée au Préfet :

« Le Conseil Général de la Corrèze,
Vu l'article 208 du Code électoral
Constate l'incompatibilité, prohibée par ces dispositions, entre les deux mandats que détient actuellement M. Chirac. Invite l'intéressé à démissionner immédiatement du Conseil Général ou, tout le moins, exercer son choix dans un délai qui ne saurait excéder 8 jours ».

Toutefois Jean Charbonnel, aux côtés des treize élus de gauche, essaie de parler en son nom, comme le confirme J. Chaminade : « Je souhaiterais d'une part qu'une réponse soit donnée par M. le Préfet à la lettre qui lui a été adressée par notre collègue Jean Charbonnel, au nom de 14 conseillers généraux, élus de gauche et de lui-même […] »[2]. Cependant, un rapport des Renseignements Généraux précise qu'en se liant aux treize élus socialo-communistes, « M. Jean CHARBONNEL, président de la Fédération des Républicains de Progrès, se lie mieux que par le passé aux signataires du programme commun de la gauche »[3].
Devant ce qui constitue un véritable coup de tonnerre, M. Laroche conseiller général de la majorité, de plus avocat, propose une véritable plaidoirie devant l'assemblée départementale, rappelant que J. Chirac a été élu à Paris lors d'élections municipales en 1977 et non pas lors d'élections cantonales, et que les règles auxquelles les conseillers de Paris doivent se soumettre sont celles relatives aux conseils municipaux, selon les articles L 237 et 238 du Code électoral. Par conséquent rien n'empêcherait Jacques Chirac d'être maire de Paris et président du Conseil général de la Corrèze. S'appuyant sur un arrêt du Conseil d'Etat de 1913, Jacques Chirac demande alors à l'assemblée départementale de trancher afin de savoir si elle lui permet de rester en fonction. Considérant que rien de probant n'a été défendu, les treize conseillers de gauche et celui de Brive-Nord quittent l'assemblée et ne prennent pas part au vote, qui maintient naturellement J. Chirac dans ses fonctions puisque ne reste que sa propre majorité. Le lendemain, à la mairie de Tulle, en présence notamment du sénateur socialiste Marcel Champeix et du premier adjoint au maire de cette ville, M. Montagnac, une conférence de presse est organisée par les quatorze conseillers généraux à l'origine de la démarche même si Jean Charbonnel cherche encore une fois à agir en son nom propre : « Trois déclarations ont été faites par les leaders des différents groupes de l'opposition, soit MM. Pranchère

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 32, Conseil général, séance du 17 mars 1976, p. 43.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 33, Conseil général, séance du 13 juin 1977, p. 182.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 1893 W 62, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Police Nationale, Direction des Renseignements Généraux, document daté du 7 juin 1977.

pour le groupe communiste, Clair pour le groupe socialiste et Charbonnel, républicain de progrès " dont il est, a t-il souligné, le seul représentant pour l'instant au conseil général " »[1]. C'est ainsi que le conseiller général de Brive-Nord déclare pour justifier son comportement :

« Nous n'acceptons pas que la Corrèze subisse le rôle humilié du pot de terre, dans cette affaire qui me rappelle la fable du pot de fer et du pot de terre […].
La loi mais encore plus l'esprit sont violés dans cette prise de position de l'ancien Premier ministre.
Dans la bataille difficile et longue qu'a dû mener l'idée républicaine pour s'imposer, M. Chirac prétend aller plus loin que le général Boulanger, puisqu'il cumule les mandats et non pas les candidatures.
Le département ne doit pas être pour M. Chirac, une résidence secondaire.
Il y a là un mépris vis-à-vis du département, vis-à-vis des électeurs que nous ne pouvons admettre »
[2].

Photographie de la conférence de presse du 14 juin 1977 à la mairie de Tulle (avec de gauche à droite : Charles Clair ; Jean Charbonnel ; Pierre Pranchère)[3]

C'est ainsi que le 16 août 1977 les quatorze conseillers déposent une requête devant le Tribunal Administratif de Limoges visant à annuler la délibération prise le 13 juin par le Conseil général qui maintenait Jacques Chirac dans ses fonctions[4]. Quatre autres recours avaient été déposés dès avril 1977, dont celui de Georges Sarre, alors conseiller municipal d'opposition à Paris, qui saisissait le Tribunal Administratif de Paris afin que J. Chirac soit obligé de renoncer à l'un de ses deux mandats. Par une ordonnance du 1er septembre 1977, le Tribunal Administratif de Limoges transfère à la section du contentieux du Conseil d'Etat le dossier de la requête présentée par les quatorze conseillers généraux. Le 14 mars 1980, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du représentant du ministère public, M. Morizot[5], rejète le recours des requérants au motif que le conseil municipal de Paris ne peut être considéré comme un Conseil général et donc que les conseillers de Paris ne sont pas soumis à l'article L. 208 du Code électoral indiquant que « nul ne peut être membre de plusieurs conseils généraux ». Or, lorsque l'arrêt est rendu, de nouvelles

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 1893 W 62, *Centre Presse*, 14 juin 1977.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 1893 W 62, *L'Echo du Centre*, 14 juin 1977.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 1893 W 62.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 1893 W 62, section du contentieux du Conseil d'Etat, n° 130/Connexité
5. Conseil d'Etat, 5/3 SSR, du 14 mars 1980, 14359, publié au recueil Lebon [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000007676378&fastReqId=997520141&fastPos=1> (consultation le 16-05-2015).

élections cantonales, celles de 1979, ont une nouvelle fois modifié la donne politique locale.

*Quand la gauche communiste fustige le choix de Jean Charbonnel (1979-1988)*

Dans la première partie nous avions souligné le rôle fondamental de Jean Charbonnel, en 1979 au Conseil général, étant donné que droite et gauche se retrouvaient avec le même nombre d'élus. La présidence du Conseil général ne dépendait que de son choix. N'oublions pas que ce dernier sort d'une période d'échecs : échec personnel tout d'abord puisqu'il ne réussit pas à reconquérir son siège de député en 1978 ; échec politique enfin car sa Fédération des Républicains de Progrès n'a que très peu d'audience, même si elle obtint des élus dans différentes communes lors des élections municipales de 1977. Ce n'est pas pour autant que Jean Charbonnel abandonne ses convictions politiques, même s'il conçoit qu'elles n'ont pas trouvé à s'exprimer électoralement. Alors il profite de ce moment où sa voix est déterminante pour les réaffirmer et indiquer qu'il n'en va pas de sa personne mais bien de l'avenir d'un département : « Je me trouve ce soir, mes chers collègues, parmi vous, dans une situation, je dois le dire, assez singulière. Singulière au sens propre du terme, puisque je représente, à moi seul, une tendance, dans ce Conseil Général, un courant national encore réduit, mais qui a déjà affirmé vigoureusement sa personnalité, celui du gaullisme d'opposition et de progrès. Situation singulière, aussi, puisque, malgré cette solitude, ou peut-être à cause d'elle, je dispose aujourd'hui de ce que beaucoup ont bien voulu appeler un pouvoir de décision, disons du pouvoir de décider par mon vote du sort de notre Assemblée »[1]. Nous remarquons que J. Charbonnel ne cherche pas à se revendiquer de droite, puisqu'il se définit comme un gaulliste d'opposition, c'est-à-dire qu'il ne cautionne pas la politique de la majorité présidentielle dont Jacques Chirac, actuel président du Conseil général, a été à la tête en tant que Premier ministre. Position qu'il se plaît à réaffirmer quelques instants plus tard : « Je suis tout à fait conscient de la gravité de cette décision, importante pour notre département, importante aussi pour le destin des gaullistes qui s'opposent au pouvoir actuel ». Cela signifie donc que Jean Charbonnel entend faire de la Corrèze l'équivalent d'un laboratoire politique, puisque finalement son choix déterminera une partie de son destin d'élu local mais aussi d'homme politique national, puisque désormais tel ou tel camp sera plus à même de le soutenir ou non. Certes, comme l'indique le maire de Brive, il serait toujours possible d'aboutir à une dissolution du Conseil général et de reconvoquer les électeurs aux urnes afin de trancher : « J'y suis prêt pour ma part. J'aurais beaucoup de choses à dire au peuple de BRIVE ». Toutefois, il convient que ce serait la preuve que les élus du peuple sont incapables de prendre leur responsabilité et de répondre à la situation devant laquelle les électeurs les ont mis. La deuxième solution consisterait à laisser les appareils politiques revendiquer la victoire, puisque finalement le P.C.F. a gagné nombre de cantons, et parce que la droite a su se maintenir ; quant au P.S., il pourrait jouer le rôle d'arbitre : « [...] le parti socialiste [...] aurait pu, s'il l'avait voulu, revendiquer ce poste, en raison de la position centrale qu'il occupe à gauche, et je me permets de dire, mes chers collègues, qu'à mon avis, c'eut été la meilleure solution, sans doute ». Cependant en nombre de sièges, les communistes sont plus nombreux que leurs collègues socialistes. Cette affirmation permet aussi d'éclairer la pensée de Jean Charbonnel qui rejette toute possibilité d'alliance avec les communistes qui n'ont cessé de l'instrumentaliser depuis 1975, comme le prouvent, lors des municipales de 1977, les tentatives de ralliement exercées par Jacques Chaminade sur le maire de Brive, ce qui aurait permis au P.C.F. de lui voler la place de premier magistrat de la cité. En revanche le soutien au P.S. s'explique : d'abord parce que les socialistes, dans la lignée de Jean-Pierre Chevènement, ont fini par accepter l'héritage de la Vè République et ses grandes réalisations comme la dissuasion nucléaire, et puis parce que les socialistes locaux, de par leur position, seraient à même d'arbitrer les conflits droite-gauche. Or nous savons que J. Charbonnel a en horreur les querelles politiciennes, d'autant plus que la précédente majorité R.P.R. ne l'a guère considéré comme un soutien. Enfin, l'ultime solution serait de faire le choix de la

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, Conseil général, séance du 28 mars 1979, p. 20.

représentation proportionnelle afin que les différents postes du Conseil général soient répartis sans oublier aucun courant politique. C'est cela que préconise J. Charbonnel : « Alors, je vais vous proposer une autre voie, disons une troisième voie, en recourant non point à un homme providentiel, mais à un principe que je n'aime pas beaucoup, au plan de l'Etat, mais qui peut être fécond au niveau des pouvoirs locaux, celui de la représentation proportionnelle ». Il est à préciser que pour que le vote soit parfaitement objectif, Jean Charbonnel indique ne pas vouloir profiter personnellement de cette solution, car il ne se considère pas comme suffisamment représentatif : « Je vous propose [...] de répartir les postes du bureau et des commissions proportionnellement à l'importance de chaque formation moi-même m'excluant bien entendu de ce partage de responsabilités, qui devrait être ainsi aussi équitable et honnête que possible ». Après tout, la voix de J. Charbonnel étant fondamentale dans cette élection, il aurait pu tenter de se présenter lui-même à la présidence ou à une vice-présidence, ralliant derrière lui ou la droite ou la gauche : mais il veut respecter le choix du peuple et considère qu'étant le seul élu de sa famille politique, il ne peut s'imposer. N'oublions pas que Jean Charbonnel a toujours refusé les petits arrangements politiciens entre élus, ne faisant que trahir le sens donné au suffrage universel.
Qu'allait faire Jean Charbonnel ? Il ne peut s'abstenir car cela donnerait la victoire au candidat communiste. Il ne peut donc que soutenir un homme qui prétend se situer au-dessus des clivages partisans et pour qui la politique est un moyen de développer un territoire : « C'est dans cet esprit que je pense que la présidence de notre Assemblée devrait revenir à Monsieur Georges DEBAT. Il est notre doyen, gage de sagesse. Il n'appartient à aucun parti, gage d'objectivité. Il me permettra enfin de rappeler qu'il a été le compagnon de mes premiers combats, à BRIVE et qu'au travers des péripéties de la vie publique, nous nous sommes gardé une fidèle amitié ». Ce sont surtout deux caractéristiques qui ont pu être déterminantes pour le conseiller général de Brive-Nord. D'abord le fait que Georges Debat n'appartienne à aucune formation politique dont J. Charbonnel se méfie en tant que gaulliste, puis le fait que Georges Debat était un gaulliste de gauche, ce qui apparaît compatible avec son gaullisme d'opposition : « Je suis d'autant plus libre pour faire cette proposition que je reste séparé de la majorité sortante sur le plan national, comme sur le plan local, par de profondes divergences. Je suis et je reste un gaulliste d'opposition […] ». Toutefois par ce choix, Jean Charbonnel soulageait considérablement le camp chiraquien, Georges Debat appartenant jusqu'à présent à leur majorité. De leur côté, les communistes n'hésitent pas à fustiger ce choix, ce qui prouve qu'ils considéraient davantage Jean Charbonnel comme un pion susceptible de leur venir en aide, que comme un allié objectif : « M. Jean CHARBONNEL a choisi. Il a répondu à l'appel du pouvoir et de son représentant en Corrèze, M. Jacques CHIRAC. Les travailleurs, les démocrates, les patriotes de notre département jugeront » ; « […] ralliement que nous regrettons profondément … ».

Lors des premières sessions qui suivront cette élection de Georges Debat à la présidence du Conseil général, Jean Charbonnel va continuer son combat isolé, critiquant toujours la politique nationale de Valéry Giscard d'Estaing et de ses soutiens : « Je prends cette position d'autant plus librement que je reste, comme vous le savez, en désaccord avec la politique économique et sociale que mènent les Pouvoirs Publics sur le plan national »[1] ou encore « Vous n'avez pas oublié que j'ai très souvent critiqué la politique économique et sociale menée par les Pouvoirs Publics entre 1974 et 1981, et parfois certains aspects agricoles de cette politique. Je ne l'ai pas oublié et je ne me dédis pas des critiques que j'ai émises à ce moment là »[2]. Cela prouve bien que J. Charbonnel a su distinguer les enjeux locaux des problèmes nationaux, et que son souhait de soutenir un homme au Conseil général ne signifie pas pour autant qu'il s'est mis à croire à l'efficacité de la majorité présidentielle nationale U.D.F.-R.P.R. Le maire de Brive n'a donc pas été influencé et refuse toujours de faire de la

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 35, Conseil général, séance du 28 mai 1979, p. 107.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 37, tome 3, Conseil général, séance du 18 décembre 1981, p. 276.

politique : ses choix sont dictés par l'intérêt qu'il porte à la France et à son département et non par des considérations politiciennes. D'ailleurs Jean Charbonnel s'efforce de clamer qu'il n'est pas de droite et que son choix de soutenir Georges Debat ne peut être compris comme un ralliement à un camp mais bien comme un soutien à un homme qu'il apprécie : « Je ne suis pas un homme de droite, je crois l'avoir déjà dit »[1]. Ce n'est pas pour autant qu'il se revendique de gauche, mais souhaite tout simplement agir librement sans ne devoir rendre aucun compte à un camp en particulier : « Vous savez très bien que pour des Gaullistes de Gauche le problème n'a jamais été de s'allier à aucun parti de gauche, vous le savez très bien, ni au Mouvement des Radicaux de Gauche, ni au Parti Communiste, et encore moins au Parti Socialiste »[2].
Jean Charbonnel doit donc rester sur ses gardes et faire face à la dure opposition que lui offrent les communistes qui sont déçus que Jean Charbonnel n'ait pas soutenu leur candidature, car jusqu'à la fin de son mandat, seul le P.C.F. s'entête à vouloir dénigrer son action et son comportement, à l'instar de Pierre Pranchère : « Il fût un temps où M. CHARBONNEL signait le recours, et participait à la conférence de presse, pour exiger – c'était une démarche fort louable, même si le Conseil d'Etat a tranché autrement – que l'on saisisse ce Conseil du cas de M. CHIRAC. Il fût un temps aussi où, pour parler simplement, M. CHARBONNEL " frayait " avec les communistes ! »[3].

Ces tensions s'accentuent à partir de 1982, puisque comme en 1979, le nombre d'élus de droite et de gauche est identique. Or, M. Debat a été battu dans son canton de Beynat. Le doyen d'âge est donc le communiste Armand Boucheteil qui devient président du Conseil général. Cependant, l'élection du bureau du Conseil s'effectue dans des conditions qui alertent Jean Charbonnel puisque A. Boucheteil décide d'user de sa voix prépondérante pour permettre aux élus de gauche de rentrer en force dans le bureau. Jean Charbonnel s'empresse de saisir le Tribunal Administratif de Limoges qui annule, dans sa décision du 26 mai 1982[4], cette élection, obligeant le Conseil général à répartir de façon équitable les vice-présidences, comme J. Charbonnel l'avait d'ailleurs suggéré en 1979. Mais en 1983 et 1984, la situation politique locale se complexifie devant le succès du R.P.R. lors d'élections cantonales partielles. Toutefois, le président et le bureau du Conseil général restent inchangés, la loi fixant leur mandat à trois ans : c'est ainsi qu'une assemblée départementale de droite était dirigée par un président communiste. Une commission *ad hoc* parvint cependant à être constituée afin de surveiller le bon fonctionnement de l'institution : Jean Charbonnel y fut élu. De même, lors de la session du 1er juillet 1983, Jean Charbonnel devint président de la Commission du Développement économique et du Plan, et donc rapporteur du budget, les différentes commissions ayant été réorganisées devant la perte de la majorité par la gauche. Cette période 1983-1985 fut compliquée pour le conseiller général de Brive-Centre étant donné que le gaullisme qu'il incarne ne le pousse pas à accepter le compromis ou la conciliation avec les communistes, et que l'idée éminemment gaullienne de légitimité est plus que remise en cause devant le refus de démissionner d'Armand Boucheteil. C'est alors que Jean Charbonnel commence par revendiquer appartenir à la « majorité républicaine », expression qu'il emploie à plusieurs reprises, comme pour mieux condamner la majorité illégitime encore en fonction : « Vous vous appuyez, Monsieur le Président, sur la loi. Nous nous appuyons, nous, sur ce qui nous semble plus important que la loi, qui est la légitimité du suffrage universel »[5]. Cela le poussera même à crier en milieu de séance publique : « Nous avons la sérénité des vainqueurs et vous avez la hargne des vaincus ! C'est le fond du problème ! »[6]. A partir de l'année 1984, la tension ne cesse de s'accroître entre le groupe communiste et Jean Charbonnel, ce dernier leur reprochant essentiellement de vouloir imposer leurs

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 39, tome 2, Conseil général, séance du 29 juin 1983, p. 56.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, tome 2, Conseil général, séance du 27 février 1984, p. 78.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 36, Conseil général, séance du 2 avril 1980, p. 52.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 38, tome 2, Conseil général, séance du 1er septembre 1982, p. 180 à 182.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, Conseil général, séance du 14 février 1984, p. 16.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 39, tome 2, Conseil général, séance du 28 juillet 1983, p. 434.

décisions par la force alors qu'ils sont minoritaires : « Je dis que les procès d'intention sont inadmissibles, je dis que les injures que vous proférez sont simplement le signe de votre faiblesse, le signe que vous êtes politiquement battus […] »[1]. C'est ainsi que le ton du conseiller général de Brive-Centre se fait plus menaçant et révèle une tension palpable, J. Charbonnel refusant d'être instrumentalisé par ce qu'il appelle « l'opposition » : « Je ne sais pas si vous vous rendez compte, vous les membres de l'Opposition, à quel point vous êtes légers, à quel point vous êtes irresponsables dans votre volonté d'essayer justement de nous conduire à une décision hâtive […] »[2] ; « Première remarque : je dirai, et très particulièrement au Parti Communiste et à son représentant, que nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir de ce Parti. Ni le passé ni le présent ne lui permettent de nous donner des leçons en cette matière […] ». Les rivalités sont surtout prégnantes en 1984 au moment où Jean Charbonnel doit rapporter son premier budget alors que Armand Boucheteil est encore président de l'institution. En effet, il n'a pas été facile de confectionner un budget dans ces conditions politiques, chaque camp prétendant être plus légitime que l'autre pour y aposer sa marque. Jean Charbonnel insiste essentiellement sur l'importance de la dette qui représente plus de 21% des recettes de fonctionnement et met devant le fait accompli la présidence communiste : « Donc nous considérons qu'il n'y a plus de réserve à cet égard, et nous nous inquiétons des moyens de financement de vos propositions »[3]. C'est pourquoi le rapporteur du budget conclut qu'il lui appartiendra désormais de définir une ligne budgétaire que la présidence ne pourra qu'avaliser : « Nous avons, nous aussi beaucoup d'idées et beaucoup de propositions à faire. Vous proposerez, nous disposerons, car le Budget qui sera voté pour 1984, Monsieur le Président, sera notre Budget »[4]. Nous comprenons donc que Jean Charbonnel n'est en rien disposé à pratiquer l'art de la conciliation.

Les victoires de la droite lors des élections cantonales partielles de 1983 et 1984 devaient conduire à une nouvelle alternance politique en 1985, le R.P.R. s'emparant de la présidence qu'il avait mathématiquement reconquise deux années auparavant. Jean Charbonnel devait se faire plus discret même s'il pouvait enfin rapporter un budget conçu plus sereinement. En 1988, touché par le cumul des mandats, alors qu'il est de nouveau député-maire de Brive, il abandonne sa fonction de conseiller général, tout comme Jacques Chirac. Le président du Conseil général, Charles Ceyrac, ancien député suppléant de J. Charbonnel qui avait refusé de démissionner en 1974 pour provoquer la tenue d'une élection législative partielle, devait toutefois rendre hommage à cet homme en ces termes :

« Ces deux départs de notre Assemblée vont créer un vide important, tant en raison de l'ancienneté de leur appartenance à notre Assemblée que de la place éminente qu'ils y occupaient […]. Jean CHARBONNEL, élu depuis 1964, Président de la Commission des Finances à partir de 1984, a beaucoup apporté à notre Assemblée, notamment dans le domaine où il excelle, les finances. Ses conseils dans le domaine financier, qu'il prodiguait souvent après la formule, vous vous en souvenez, " en tant que financier ", étaient empreints d'une volonté pédagogique, celle d'éclairer celles et ceux qui éprouvaient quelques difficultés à appréhender les secrets de la science financière.

Défenseur actif des intérêts de la ville de Brive qu'il représentait, il intervenait fréquemment dans nos débats avec autorité. Je voudrais le remercier pour la part qu'il a prise à l'activité de notre Assemblée »[5].

Jean Charbonnel n'a finalement pas tellement été un conseiller général de la Corrèze, mais

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, Conseil général, séance du 16 février 1984, p. 457.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, Conseil général, séance du 16 février 1984, p. 455.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 39, tome 3, Conseil général, séance du 18 novembre 1983, p. 24.
4. Référence identique.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 44, Conseil général, séance du 27 juin 1988, p. 164.

davantage un conseiller général de ce département de la Vézère qu'il n'a pas pu fonder. Il s'est donc contenté d'être en quelque sorte un conseiller général du Bas-Pays de Brive. Son action a été résolument tournée vers la défense de Brive. Rien de plus anormal pour un élu d'un canton briviste. Cependant la force qu'il a mise pour assurer la promotion de sa région mérite d'être soulignée. Il ne s'est pas contenté d'obtenir quelques subventions pour des chantiers annexes ou secondaires dans sa ville, mais il s'est battu avec détermination contre une partie de la Corrèze pour obtenir tous les équipements modernes pouvant faire de Brive une véritable capitale régionale. Et même si le département de la Vézère n'a pas vu le jour, les infrastructures acquises par la région briviste n'ont fait qu'orienter ce Bas-Pays vers le Midi qui lui tend les bras. Un abattoir moderne, un marché de gros, un aérodrome conforté pour un autre en projet, tel est le bilan du conseiller général. Et en vingt-quatre ans de mandat, aucun autre élu départemental ne peut se targuer d'avoir obtenu autant de bénéfices pour son canton.

C) Jean Charbonnel maire ou la volonté assumée d'émergence d'une capitale régionale

Avant de développer plus en détails le bilan de l'action municipale de Jean Charbonnel, il convient de préciser qu'il n'appelait sa ville que Brive et non pas Brive-la-Gaillarde qui est pourtant l'appellation officielle, car il estimait que cela rappelait trop l'ère des élus radicaux à l'origine de cette dénomination : « Je m'en tiendrai à " Brive " qui est le nom historique de la ville. Car le qualificatif dont elle a été gratifiée en 1928 tendait surtout, comme le souhaitaient les élus de l'époque, à lui donner l'image d'une petite cité souriante et paisible, peuplée de bon vivants et de rentiers votant radical, exempte d'ouvriers qui auraient pu l'entraîner vers une gauche dangereuse […] »[1].

a) Un maire au service d'une véritable politique sociale ou la concrétisation de son gaullisme de justice et de progrès

Comme nous avons pu l'évoquer à diverses reprises au cours de la partie précédente, Jean Charbonnel poursuit délibérément une action sociale grâce à son mandat de maire. Certes, comme toujours il s'agit d'une action réfléchie et largement pensée en amont afin de permettre à tous les concitoyens d'accèder aux services dont ils ont besoin, sans pour autant négliger ceux qui ne bénéficieraient pas directement de cette action. Premièrement, cette action sociale correspond d'abord à une aide aux individus en difficulté. En effet, il ne s'agit pas pour le maire de Brive de se substituer aux services sociaux préexistants ni de s'engager dans une politique dont la mairie n'aurait ni la charge ni la compétence et ni les moyens financiers pour l'exercer. L'objectif est avant toute chose d'inventer de nouveaux services permettant aux plus faibles, de par leur handicap ou leur âge, d'être pris en charge. Le deuxième volet de cette action sociale repose sur un programme immobilier consistant à achever l'équipement de Brive en infrastructures sanitaires et médicales. Le but est non seulement de faire de Brive une ville qui puisse prendre en charge les siens, dans un hôpital moderne ou dans des maisons de retraite qui sont encore loin de constituer la priorité des villes, mais aussi d'accompagner le déploiement des nouveaux quartiers à l'Ouest de la ville en les dotant des équipements nécessaires.

Plutôt que de présenter les deux phases de cette politique sociale municipale, à savoir la création des services d'une part et la construction d'infrastructures d'autre part, nous présenterons l'une et l'autre ensemble tout en se concentrant plus spécifiquement sur le public visé.

1. CHARBONNEL J, *Pour l'honneur […]*, p. 63.

*Un programme avant-gardiste d'aide aux personnes âgées*

Lorsque Jean Charbonnel est élu premier magistrat de la cité, en octobre 1966, la ville de Brive ne dispose que de très peu d'infrastructures destinées aux personnes âgées. En effet, en 1966, il n'existe aucun foyer-logement pour l'accueil des personnes âgées. Quatre ans plus tôt, en 1962, le rapport Laroque, consacré à la « politique de la vieillesse » selon son titre officiel, indiquait qu'il serait nécessaire que les pouvoirs publics aident au maintien des personnes âgées à domicile. Le VIè Plan de développement économique et social reprenait en partie cette préconisation en soulignant la possibilité de construire des foyers destinés aux plus anciens[1]. Ces foyers, notamment dits logements, ressemblent à des appartements standards sauf qu'ils disposent d'équipements spécifiques pour les personnes d'un certain âge ne pouvant plus être totalement indépendantes.

Dès sa première mandature, Jean Charbonnel s'efforce d'ébaucher les réalisations qu'il devra effectuer. Aussi prévoit-il, s'il est réélu en 1971, d'inscrire son action municipale dans le fil conducteur du VIè Plan : « Mais, en 1966, notre handicap était lourd. En effet, notre tâche débutait alors que le Vè plan avait déjà été élaboré sans que nos prédécesseurs y aient fait inscrire le moindre projet pour notre ville […]. Aujourd'hui, la situation est tout autre. Depuis l'année dernière, s'élaborent les propositions qui doivent aboutir à la rédaction du VIè plan pour BRIVE »[2]. C'est dans ce contexte que la municipalité prévoit d'initier un programme de réalisations destiné aux plus âgés. Il s'agit d'abord de financer un vaste projet immobilier consistant en la création de foyers restaurants et logements. En 1972 est ainsi inauguré un premier foyer-logement de cinquante-quatre appartements ainsi qu'un foyer-restaurant pouvant servir deux-cent repas par jour : il s'agit du foyer Blanqui (du nom de la rue) à proximité de l'hôpital. La ville de Brive n'a pas hésité à mobiliser plusieurs acteurs pour mener à bien ce projet : en effet, le maître d'ouvrage reste l'office H.L.M. de Brive, mais la municipalité a mis gratuitement à sa disposition des terrains constructibles pour réaliser le futur foyer-logement. La presse souligne d'ailleurs cette entente fructueuse : « […] c'est la première fois, depuis 40 ans, qu'une municipalité s'associe de manière agissante à une réalisation de l'Office »[3]. Un troisième acteur peut être ajouté, puisque les foyers sont gérés par le centre communal d'action sociale, même si le centre dépend bien sûr de la municipalité.
Le budget communal de 1970 prévoit d'ailleurs des dépenses d'investissement importantes dans le secteur sanitaire et social, puisque ce sont près de 2,4 millions de francs qui sont consacrés à ce chapitre, dont 756.000 francs pour le foyer-logement Blanqui, soit la deuxième plus grosse dépense dans ce secteur[4].

La municipalité ne s'en tient pas à cet état de fait puisque six ans plus tard, elle inaugure un nouveau foyer-logement de cinquante-huit appartements ainsi qu'un autre foyer-restaurant dans le quartier de Tujac, sans oublier en 1981 le foyer-logement de Chapeau-Rouge avec quarante-neuf places et celui de Rivet, en 1988, dans le quartier des Beylies-Hautes doté de cinquante-et-un appartements, tous deux équipés d'un restaurant. C'est ainsi qu'en moins de trente ans, la municipalité a permis la création de plus de deux cent places en foyers-logements pour les individus âgés, qui peuvent donc rester dans des appartements privés tout en bénéficiant d'un certain nombre de services d'aide à la personne. La presse se précipite de souligner lors du lancement du chantier du foyer de Rivet : « Exemplaire, un mot qui résume parfaitement l'effort considérable et continu, mené par M. Jean Charbonnel, député maire de Brive et son équipe municipale, en faveur de l'hébergement des

1. ENNUYER Bernard. " 1962-2007 : regards sur les politiques du ' maintien à domicile '. Et sur la notion de ' libre choix ' de son mode de vie ". In : *Gérontologie et société*, 2007/4, n° 123, pp. 153-167, p. 161. <http://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2007-4-page-153.htm> (consultation le 27-07-2015).
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 47, élections municipales 1971, Fasicule du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive, p. 2.
3. Archives municipales de Brive, cote 5 C 52, *L'Essor du Limousin*, samedi 20 septembre 1969, n° 202, p. 5.
4. Archives municipales de Brive, cote 5 C 52, *L'Essor du Limousin*, 7 février 1970, n° 222, p. 1 et 4.

personnes âgées »[1].
Parallèlement à cet accueil en foyer-logement, un bâtiment plus perfectionné va voir le jour : le centre de Bel Air, d'une capacité de quatre-vingt places, est réservé aux seniors peu autonomes et qui doivent bénéficier de soins permanents.

Ce programme immobilier est complété par une batterie de mesures visant à créer des services individualisés. En effet, la municipalité définit un « programme d'action prioritaire »[2], pour reprendre son intitulé, destiné à permettre le maintien des personnes âgées à domicile. En 1977 est créé le service de portage des repas à domicile, soient 70.000 repas distribués en l'espace de dix ans. De même un service d'aide à la réalisation de travaux domestiques est imaginé, sollicité par une soixantaine de logements au milieu des années 1980, soit trois fois plus que lors de l'inauguration en 1978. Cette même année, les personnes âgées peuvent aussi utiliser le service S.O.S. Dépannage pour compléter le dispositif précédent. Les personnes âgées peu fortunées peuvent aussi prétendre, à partir de 1978, à des allocations pour les frais d'alimentation ou de combustible.
La ville s'efforce aussi en liaison avec les services sociaux de développer une aide médicale, puisque en 1982 les particuliers peuvent solliciter la mairie pour louer un système de télé-alarme relié directement aux réseaux de secours. En 1983 un service auxiliaire de vie pour les personnes âgées handicapées, consistant essentiellement en une aide à l'hygiène, voit le jour et renforce le dispositif de soins à domicile instauré en 1978.
La mairie de Brive est donc allée assez loin dans l'instauration du programme de soutien aux personnes âgées car elle ne s'est pas contentée de construire des infrastructures mais a pénétré finalement dans l'initimité des foyers en permettant à ceux qui en avaient besoin de bénéficier d'une aide quotidienne. Constatons également que cette aide sociale a pu parfois se transformer en aide financière comme l'attestent les allocations créées en 1978, ce qui révèle l'ampleur de la politique engagée.
Nous pouvons remarquer que la majorité de ces services a été mise en place lors de la troisième mandature de Jean Charbonnel, c'est-à-dire au moment où la sensibilité de son équipe municipale est davantage orientée à gauche du fait de la présence d'élus radicaux. Certes, Jean Charbonnel n'a pas attendu d'être entouré de colistiers de centre-gauche pour s'intéresser au social, puisque l'idée de créer un foyer-logement remonte à 1969 et son inauguration date de 1972. De même il s'était efforcé de répondre aux impératifs sociaux du VIè Plan dès son deuxième mandat. Dès lors comment ne pas y voir un écho certain à la politique du général et au « " projet social ", ce troisième pan du triptyque gaullien, après l'indépendance nationale et des institutions solides […] »[3], selon la formule de Frédéric Abadie et Jean-Pierre Corcelette ? Cependant, il est intéressant de souligner que l'essentiel des réalisations sociales est né sous la municipalité composée de radicaux de gauche, qui ont sans doute influencé Jean Charbonnel en ce sens.

*Une action municipale volontariste en faveur des enfants et de leurs familles*

Jean Charbonnel s'est fortement intéressé à la jeunesse et s'est empressé de développer les outils de formation adaptés comme nous le verrons dans les paragraphes suivants. Jean Charbonnel s'était familiarisé avec les questions scolaires puisque à l'Assemblée nationale il fut rapporteur spécial du budget de l'Education nationale pour 1969[4]. Mais le maire qu'il est ne se contente pas de développer des filières de formation, il s'intéresse aussi à la jeunesse en difficulté, qu'elle souffre de problèmes sociaux ou de handicaps.

1. Archives municipales de Brive, cote 8 C 62, *L'Essor du Limousin*, n° 716, 2 avril 1987.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 158, bulletin municipal hors-série, novembre 1986 : 20 ans pour Brive 1966-1986.
3. ABADIE Frédéric, CORCELETTE Jean-Pierre : *Georges Pompidou*. Paris, Nouveau Monde Editions, 2014, p. 591.
4. Assemblée nationale. Table nominative des interventions (en ligne) <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/jean-charbonnel.asp> (consultation le 13-04-2014).

La municipalité accepte d'abord de venir en aide aux familles aux salaires modestes pour le paiement des frais de la cantine des élèves scolarisés en écoles primaires. De même, des avantages financiers sont consentis à ces familles afin que leurs enfants puissent partir en colonie dans les centres de vacances financés par la ville, au Lioran dans le massif du Sancy, ou à Cheray en Charente-Maritime, ainsi que dans certains centres aérés. Certes, la municipalité briviste ne fait pas ici montre de nouveauté puisque nombre de mairies faisaient déjà de même. Toutefois, la mairie élargit ses compétences en proposant, dès 1986, à soixante-deux mères de famille monoparentales aux ressources peu élevées, une allocation provisoire pour les aider à subvenir à leurs besoins les plus vitaux. Ce ne sont pas ici les services sociaux qui sont à l'origine de cette aide, mais bien le maire.

La municipalité s'investit surtout pour développer un accueil des enfants lorsque les parents travaillent. Avant 1966, il n'existait que cinq garderies, quatre implantées dans les écoles maternelles de la ville ainsi qu'une cinquième autonome, la garderie Ségéral Verninac. Or, à partir de 1971, la mairie concentre ses efforts pour la création de nouvelles structures d'accueil face à l'augmentation des effectifs scolaires, ce qui semble concrétiser le rêve du maire qui souhaite que Brive se peuple davantage. En 1971 le service crèche à domicile est institué reposant sur cinquante gardiennes agréées présentes dans toute la ville. Cent places en crèches sont créées entre 1977 et 1986, tout d'abord au centre hospitalier en 1977, à Tujac en 1979 et au centre de l'enfance en 1986. Puis entre 1972 et 1976, s'opère la construction de deux haltes-garderies, aux centres socio-culturel Raoul Dautry et Jacques Cartier, soit soixante places destinées aux jeunes enfants. Ce dispositif est complété par deux nouvelles garderies en 1976 et 1986, toujours dans les mêmes centres, portant à près de 110 places l'accueil en garderie dans la ville. Ces créations complètent le dispositif scolaire puisqu'il existe par ailleurs quinze accueils maternels et vingt-une garderies dans les écoles. De même le centre de l'enfance, doté d'une crèche de quarante places, est agrandi à partir de 1987 pour offrir une garderie et une halte-garderie pour une soixantaine d'enfants, sans oublier son espace ludothèque.
La ville a su accompagner la poussée démographique et anticiper les demandes des familles.

Une forme également originale de prise en charge des enfants a été lancée par la ville de concert avec les écoles, puisque depuis 1975 ce sont quatorze classes de neige, une classe de mer et dix-huit classes de voile qui accueillent les scolaires afin de leur faire découvrir et étudier de nouveaux paysages. Cette initiative est heureuse pour nombre d'enfants dont les parents n'ont pas les moyens de les amener en voyage.

La politique municipale devient véritablement innovante à partir du moment où la ville décide de venir suppléer les familles dont les enfants sont victimes de troubles du comportement ou de handicaps : la ville ne se contente pas d'intervenir auprès du public scolaire ordinaire mais elle expérimente des moyens permettant aux enfants en difficulté d'être intégrés à part entière dans la vie en société.
Cela passe d'abord par la construction de cinq groupes d'aide psychopédagogique (G.A.P.P.), à partir de 1976, à proximité des écoles existantes. L'objectif de ces G.A.P.P., créés par une circulaire du 9 février 1970, est de suppléer l'enfant en difficulté, généralement handicapé ou présentant des troubles du comportement, afin de l'aider à s'adapter au milieu scolaire et social dans lequel il évolue : « Ils témoignent de la volonté d'adapter les élèves de toutes les catégories sociales aux exigences de l'école secondaire et en même temps de créer des structures passerelles d'accès à la scolarisation ordinaire. Dans le premier degré, ces Gapp se composent d'un psychologue et d'un ou de plusieurs rééducateurs. Ils interviennent par le biais de rééducations psychopédagogiques ou psychomotrices, pratiquées individuellement ou avec des petits groupes d'enfants »[1]. Prenons bien

1. CELLIER Hervé. " La gestion du handicap par l'école : les paradoxes d'une nécessaire adaptation" . In : *Informations*

la mesure de cette création, en soi originale, surtout dans une ville de taille moyenne où l'essentiel des équipements restait à réaliser en 1966. La création de ces G.A.P.P. est à associer à la naissance d'une vingtaine de classes d'adaptation et de perfectionnement dans les écoles primaires de la ville. Tout est donc mis en oeuvre pour qu'aucun enfant ne soit laissé hors du système scolaire. A ce titre, la mairie a aidé financièrement le ministère de l'Education nationale pour permettre l'ouverture, en 1984, d'une classe maternelle spécialisée, dans le quartier de Rivet, pour accueillir à mi-temps des enfants sourds. De même, à la rentrée 1985, à l'école Louis Pons, la ville de Brive en partenariat avec l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) a permis l'ouverture d'un centre de soins et de soutien pour les enfants déficients sensoriels ou les handicapés moteurs : ce centre intervient auprès des enfants répartis dans des classes spécialisées ou auprès de ceux inscrits en filière ordinaire, mais reçoit aussi une trentaine d'enfants pour les accompagner à combattre leur déficience. Citons aussi la conception du Centre d'Education Physique Spécialisée, orienté vers la rééducation pshychomotrice, qui offre un enseignement physique de soutien à certains enfants afin de solliciter leur observation, de les faire communiquer, de leur faire ressentir de nouvelles sensations pour qu'ils puissent mieux appréhender la vie en société.
Mais la ville de Brive cherche également à développer une offre médicale adaptée pour les enfants présentant des handicaps plus importants, comme l'atteste l'inauguration en 1984 de l'unité scolaire thérapeutique à l'école Henri Gérard. Une unité qui constitue en fait l'hôpital de jour pédopsychiatrique pour les enfants présentant de graves troubles du comportement qui ne peuvent plus être scolarisés momentanément. L'objectif est donc de réunir dans une même structure, à la fois l'instruction, la rééducation, les soins et l'aide aux familles.

La municipalité a donc cherché à faciliter le quotidien des familles connaissant des difficultés financières ou dont les enfants présentaient une déficience. C'est un programme innovant et avant-gardiste qui a été mené puisque généralement les mairies laissaient le soin aux services médico-sociaux de s'occuper de ces difficultés. Or ici la municipalité de Brive est devenue un acteur à part entière comme principal financeur et comme initiateur.

*Un développement social urbain*

Toujours en matière sociale, la municipalité accentue ses efforts pour venir en aide aux plus défavorisés. Nous avons déjà évoqué la création d'une allocation provisoire pour les familles monoparentales. Cette aide est élargie, à partir de 1986, à travers la constitution du revenu social minimum qui concerne les chefs de familles, les veuves et les ménages sans source de revenu et les chômeurs de longue durée. L'objectif affiché est « d'aider sans assister » et de « transformer le soutien aux personnes en difficulté en contrat moral réciproque »[1]. C'est ainsi qu'en échange de ce revenu les bénéficiaires devront suivre une formation et fournir des preuves de recherche d'un emploi. Un contrat dit ressource sera signé entre le bénéficiaire et un travailleur social pour une durée de trois mois, renouvelable trois fois consécutives. Ensuite pendant les trois mois suivants, l'allocation n'est plus versée, mais peut être de nouveau affectée pour une seconde et dernière série de contrat ressource de quatre trimestre. L'objectif est donc d'accompagner les personnes isolées ou exclues en leur réapprenant à s'insérer dans la vie quotidienne et sur le marché de l'emploi. Le financement de ce revenu est assuré à 25% par la ville, 25% par le Conseil général et 50% par l'Etat.

De même, en 1985 est lancée l'opération S.O.S. Hiver qui consiste à venir en aide aux personnes sans domicile fixe en leur proposant un hébergement d'urgence, soit vingt-six individus concernés lors de l'inauguration du programme, sans oublier la distribution de repas, dont 155 en 1985.

---

*sociales*, 2010/5, n° 161, pp. 32-35, p. 32. <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-5-page-32.htm> (consultation le 30-07-2015).

1. Archives municipales de Brive, cote 4 C 4, journal municipal d'informations, septembre 1986, p. 28.

La municipalité se mobilise aussi autour de la création du centre Bernard Patier, du nom de l'ancien président de Tribunal de Grande Instance de Brive. Ce centre, d'une capacité de treize pensionnaires, est destiné à la réinsertion sociale de personnes issues de maisons d'arrêt qui disposent de mesures de sursis ou de mise à l'épreuve par exemple, ou d'anciens occupants d'établissements médico-sociaux ou de services de psychiatrie, voire des jeunes coupés de tout milieu familial. Ce centre est doublement géré : administrativement par la ville de Brive par l'intermédiaire du centre communal d'action sociale, et financièrement par l'Etat à travers la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (D.A.S.S.)

Cette action sociale se concentre également sur des quartiers de la ville plus spécifiques. Le programme Développement Social Urbain (D.S.U.) cherche à animer le quartier de Tujac, notamment à l'intention des jeunes y résidant puisque la ville va louer un local de 597m2 sur un terrain de 5.000m2 tout en employant un éducateur. Plusieurs activités sont proposées, plus particulièrement sportives, le but étant de permettre à ces jeunes d'un même quartier de se rencontrer et de s'exprimer pour briser à temps les communautarismes qui seraient susceptibles de se déployer. Il convient d'associer à ce programme les centres socio-culturels Jacques Cartier et Raoul Dautry, situés dans les quartiers des Chapélies et de Tujac, dont la finalité est de promouvoir la culture, et qui durant l'été deviennent des centres de loisirs pour un public âgé de six à quatorze ans.

*Brive ou la capitale médicale départementale*

Les vingt-huit années de mandat de Jean Charbonnel sont aussi marquées par l'agrandissement et la modernisation de l'hôpital de la ville. Devant la croissance démographique et l'influence de plus en plus manifeste de Brive sur les communes alentours, y compris périgourdines et lotoises, la cité ne peut se contenter d'un hôpital qui commence à se faire vieux et qui n'offre pas les services attendus.
En 1974, débute donc un nouveau chantier de près de quarante millions de francs afin de construire un bâtiment neuf à proximité de l'ancienne enceinte de l'hôpital Dubois. Ce bâtiment de onze étages permet surtout d'offrir une plus grande capacité d'accueil, puisque désormais l'hôpital dispose de 1.250 lits, dont 283 en psychiatrie, 280 en chirurgie, 272 en médecine, 130 pour les personnes convalescentes, 66 en gynécologie, 50 en pédiatrie ainsi que plusieurs pour le service des urgences[1]. Cette nouvelle aile du centre hospitalier entre en service à partir de 1976, et accueille très vite de nouveaux patients. Déjà en 1969, 57% des patients de l'hôpital habitaient hors de Brive[2]. Or, en l'espace de dix ans, le centre hospitalier voit arriver près de 3.000 patients en plus[3], dont près de 66% depuis l'ouverture de la nouvelle aile.

b) Un maire bâtisseur ou la politique d'urbanisme à Brive

Lors des deux campagnes pour les élections municipales de 1965 et 1966, Jean Charbonnel met en avant sa volonté de mieux aménager la ville et d'oeuvrer pour son expansion afin de « permettre à Brive de devenir très vite une cité réellement moderne, dotée des équipements nécessaires à une vie agréable et harmonieuse, grâce, **à la construction** immédiate des logements, en particulier sociaux […] »[4]. D'emblée le candidat se situe dans une perspective à long terme devant le conduire, s'il est élu, à modifier en profondeur la ville pour l'équiper des infrastructures manquantes notamment en terme de logements. Jean Charbonnel réagit déjà comme l'architecte qu'il devait devenir au fil du temps et envisage un urbanisme totalement renouvelé.

1. Archives municipales de Brive, bulletin municipal, 1974 2è trimestre, p. 18.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 157, *La Montagne*, 7 mars 1971.
3. Archives municipales de Brive, cote 4 C 1, journal municipal d'informations, , n° 18, septembre 1981, p. 1.
4. Archives municipales de Brive, cote 10 S 155, profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région, élection municipale de 1965.

Il est vrai que la ville de Brive se métamorphose avec l'apparition de nouveaux quartiers consécutivement à la volonté du nouveau maire d'accroître la démographie urbaine.
Lorsque Jean Charbonnel s'empare de la mairie, Brive souffre d'un manque de logements, notamment sociaux pour les ménages les plus modestes. A la fin de l'année 1966, la ville abrite 1.350 logements à loyer modéré, ce qui est assez peu, surtout lorsque l'on s'imagine que la ville, de concert avec l'Office public H.L.M., en a construit autant durant l'ère charbonnélienne, puisque en 1986, ce sont 2.650 logements sociaux que l'on trouve à Brive, soit 65 logements H.L.M. bâtis annuellement[1]. A ces chiffres, il convient d'ajouter ceux concernant la réhabilitation de 950 logements H.L.M. existants.

Afin d'accentuer le développement démographique de sa ville, Jean Charbonnel fait sortir de terre de nouveaux quartiers. En 1971, à Tujac la municipalité décide de transformer 48 hectares de terrain en une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), à savoir d'après le Code de l'urbanisme, en un espace destiné à être équipé par une collectivité publique. C'est alors que le quartier de Tujac va accueillir 631 logements à loyer modéré, la municipalité accentuant l'effort accompli en vue de loger les ménages les moins aisés. Toutefois, dans l'esprit du gaullisme de justice animant le maire, ce quartier n'a pas pour vocation d'accueillir uniquement ce type de logements, puisque parallèlement 700 maisons individuelles vont se construire afin de permettre une plus grande mixité sociale. La construction de ces pavillons participe aussi à rompre l'homogénéité architecturale des logements H.L.M.[2] Comme nous avons déjà pu l'évoquer à travers la politique sociale de la municipalité, ce quartier de Tujac se dote rapidement des équipements nécessaires pour satisfaire les besoins des familles. Dès l'élévation des premiers H.L.M., les fondations du C.E.S. Saint-Germain sont entreprises, tout comme la mobilisation d'un hectare de terrain destiné aux infrastructures sportives du site. Finalement le quartier abritera deux groupes scolaires pour le primaire et un collège de six cents élèves[3]. De même en 1979 est ouverte une crèche collective. La municipalité n'oublie pas pour autant les anciens du quartier puisqu'ils peuvent bénéficier d'un foyer-logement de cinquante-huit places ouvert en 1978 et d'un foyer-restaurant. De plus en 1986, le dernier groupe d'aide psychopédagogique de la ville est implanté à Tujac. N'oublions pas non plus le travail accompli par le centre Raoul Dautry pour l'encadrement des jeunes du quartier.
Une deuxième Z.A.C. est implantée en 1972 par la mairie aux Beylies-Hautes, pour donner naissance au quartier de Rivet. L'origine du quartier de Rivet remonte en fait aux événements de mai 1968, puisque Jean Charbonnel envisageait d'implanter des compagnies républicaines de sécurité (C.R.S.) à Brive et de les loger à Rivet : finalement ce projet ne se concrétisa pas[4]. Toutefois, ce sont trente-cinq hectares qui devaient être utilisés pour permettre l'installation de 437 logements H.L.M., sans oublier trente pavillons. Ce quartier est également autonome, puisque nous y trouvons deux écoles primaires et un gymnase, ainsi que de nombreux équipements sportifs, tout comme un établissement sanitaire et social, une église et un centre commercial, sans oublier un foyer-logement à partir de 1988.
Grâce aux deux Z.A.C. de Tujac et des Beylies-Hautes, ce sont plus de 3.000 personnes qui sont accueillies, grâce à plus de 1.000 logements sociaux et plus de 700 pavillons.

A partir de 1977, la municipalité se concentre également sur la réhabilitation d'immeubles anciens, principalement dans les quartiers de Gaubre ou des Chapélies. Il faut d'ailleurs savoir que la ville était devenue éligible, depuis 1977, dans le cadre de la politique contractuelle des cités moyennes, pour recevoir une aide financière de l'Etat, répartie sur trois ans, afin d'effectuer des travaux de

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 158, bulletin municipal hors-série, novembre 1986 : 20 ans pour Brive 1966-1986, p. 3 et VALADE J.-M., *Bas-Pays de Brive […]*, p. 286.
2. VALADE J.-M., *Bas-Pays de Brive […]*, p. 287.
3. Même référence.
4. Entretien avec M. René Boisserie, le 15 août 2015.

rénovation, notamment dans le centre historique[1].

Effectivement, même si la ville cherche à s'agrandir à travers de nouveaux quartiers, le centre-ville n'est pas oublié pour autant, comme l'atteste la réhabilitation de trois de ses secteurs[2]. C'est en 1977 que commencent les travaux pour la partie située entre la place Charles de Gaulle et la mairie, puisque 17 logements et 700m2 de locaux commerciaux sont rénovés, sans oublier la création de places de stationnement supplémentaires.
A partir de 1981, la municipalité réhabilite un deuxième secteur, compris entre la rue Charles Teyssier et la place de la Mission. Quarante-deux logements, 750m2 de commerces et cent quarante places de stationnement sont rénovés ou construits. Puis, en 1983, le troisième secteur autour de la place Saint-Pierre offre 1.200m2 réservés aux commerces, soixante logements sociaux et quarante-huit places de stationnement. Là encore la municipalité a voulu faire du centre-ville un quartier multifonctionnel, regroupant plus d'une centaine de logements sociaux tout en offrant 2.650m2 de surface commerciale totalement rénovés.

c) Brive ou la vitrine économique du département

Jean Charbonnel s'étant spécialisé dans les questions économiques et ayant prouvé qu'il était un maire bâtisseur, il ne pouvait se détourner de la vie des entreprises du Pays de Brive.
Entre 1961 et 1988, Brive se dote de six zones d'activités, soient 212 hectares destinés à l'installation d'entreprises. Cela représente environ 20% de la surface urbaine[3]. Notons qu'à la veille du départ de J. Charbonnel de son fauteuil de maire, la ville peut s'enorgueillir de détenir encore 190 hectares de réserves foncières consacrées à l'implantation de nouvelles entreprises[4]. En l'espace de vingt ans, ce sont d'ailleurs 3.700 emplois qui sont créés à Brive avec l'arrivée de 160 sociétés devant occuper près de 172 hectares. Les chiffres continuent de parler d'eux-mêmes puisque en 1954, Brive ne proposait guère plus de 15.000 emplois, contre 29.000 en 1982, ce qui représente 3.500 emplois de plus que le nombre d'actifs résidents, chiffre assez flatteur[5]. Certes, le secteur tertiaire l'emporte puisque à partir des années 1980 ce sont plus de 62% des actifs qui travaillent dans ce milieu à Brive, mais notons dans le même temps le maintien d'un secteur secondaire avec 36% d'actifs[6], ce qui signifie la présence d'entreprises dynamiques. De même, dans les années 1980, en moyenne quatre-vingt nouvelles entreprises artisanales s'installent à Brive, soit 20% des créations du département[7].
Cette attraction des entreprises s'explique par une politique municipale originale qui se caractérise par plusieurs mesures. A partir de 1984, la ville n'hésite pas à baisser drastiquement le prix de près de cinq hectares de terrains situés sur la zone de Brive-Est, en les vendant en-dessous de leur prix de revient[8]. En 1986 la municipalité permet également aux entreprises qui viennent d'arriver dans la ville de ne pas payer la part communale de taxe professionnelle et foncière pour une durée de deux ans[9].

Le bilan est donc positif au moment du départ de Jean Charbonnel : selon une enquête réalisée par la revue *L'entreprise*, en 1992, sur les vingt premières entreprises du département, dix-sept sont

1. VALADE J.-M., *Bas-Pays de Brive [...]*, p. 290.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 158, bulletin municipal hors-série, novembre 1986 : 20 ans pour Brive 1966-1986, p. 6.
3. Archives municipales de Brive ...
4. Archives municipales de Brive ...
5. PEYRE Martin, SOUTENET Laurent, LARIVIERE Jean-Pierre, « Brive aujourd'hui », in CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive et de sa* région, Toulouse, Privat, 1991, p. 284.
6. Même référence.
7. Archives municipales de Brive, cote 4 C 6, *Brive*, journal municipal d'informations, février 1988, p. 3.
8. Archives municipales de Brive, cote 4 C 2, *Brive*, journal municipal d'informations, juin-juillet 1984, p. 26.
9. Archives municipales de Brive, cote 10 S 158, hors-série *Brive notre ville*, novembre 1986, p. 11.

situées à Brive et représentent un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de francs, soit 90% du chiffre d'affaires des sociétés corréziennes[1]. Ajoutons à cela, qu'entre l'arrivée et le départ de J. Charbonnel à la mairie, le nombre d'emplois a été multiplié par deux.

Ces bons résultats s'expliquent notamment par le programme industriel innovant des usines clés en main, inauguré en 1980 par la municipalité briviste, et qui permet la création et le maintien de près de 1.000 emplois[2].
En effet, le 28 mars 1980, le conseil municipal décide d'acheter un ensemble immobilier pour permettre l'implantation de la Société Fonderie Aluminium de Brive (S.O.F.A.B.) : c'est ainsi que la mairie viabilise le terrain tout en réalisant les aménagements extérieurs nécessaires à l'entreprise. L'entreprise, en échange, rembourse la ville sous forme d'annuités sur une durée de quinze années[3].
C'est donc à partir d'une demande ponctuelle d'une entreprise, qui souhaite s'agrandir et que la ville a su aider, que le programme des usines clés en main naît, alors que rien n'était forcément pressenti à l'origine. Fort de cette première expérience, la ville poursuit donc cette politique pour permettre à terme à sept entreprises clés à main de voir le jour, en l'espace de dix ans.
Cinq de ces usines se rattachent à l'industrie de biens d'équipements et produisent des pièces pour le secteur automobile, aéronautique ou électroménager. Les deux autres entreprises intéressent la parfumerie et l'agro-alimentaire.
Deux caractéristiques de taille concernent ces entreprises clés en main. Premièrement, 71% d'entre elles sont d'origine familiale, ce qui signifie que le fondateur ou un descendant est encore fortement impliqué dans son développement : le programme bénéficie donc à de petites entreprises qui cherchent à s'étoffer. Deuxièmement, également 71% de ces entreprises qui s'agrandissent sont locales, ce qui signifie que la traçabilité financière de ces structures est connue de tous. Donc ce programme profite à de petites entreprises familiales et locales. En effet, n'ayant pas forcément les moyens financiers pour se développer davantage, elles utilisent l'avance de trésorerie effectué par la municipalité en remboursant ensuite en plusieurs annuités. De plus, en contractant ce partenariat avec la municipalité, les entreprises n'ont pas à s'occuper de l'implantation ni des démarches administratives afférentes, puisque pilotées par les services techniques de la mairie. Comme un symbole, la seule entreprise qui ne profite pas pleinement de ce programme est l'entreprise américaine Richardson, car l'*U.S. Department of Justice* des Etats-Unis condamne la société pour ne pas avoir tenu compte des lois anti-trust américaines, et donc interdit à la société de réaliser une croissance externe. Certes, cette activité est reprise par des cadres du site briviste à travers la firme Covelec qui profite dans un premier temps de contrats spécifiques avec le groupe Richardson[4].
Ce programme permet donc de créer et de conserver 1.000 emplois sur le bassin briviste et offre la possibilité aux entreprises familiales de doubler leurs effectifs, en un laps de temps parfois très limité soit guère plus de dix-huit mois pour l'entreprise Deshors. La réussite de cette politique tient avant tout dans la confiance que la mairie avait misée sur les entrepreneurs puisque la municipalité s'est concentrée sur des entreprises locales et familiales sans avoir cherché à en faire venir de plus loin.

Certes, ce programme signifie à court terme des dépenses importantes pour la mairie, d'autant plus que rien n'indiquait au départ que le projet allait réussir. D'où des conseils municipaux animés comme lorsque l'opposition socialiste craint que ces investissements ne soient pas pérennes, ce qui

1. Archives municipales de Brive ...
2. Voir colloque.
3. Archives municipales de Brive, cote 1 D 224, séance publique du conseil municipal, le 28 mars 1980, folios 170 et 171.
4. Archives municipales de Brive, cote 4 C 13, *Brive*. Journal municipal d'informations – mars 1995, p. 15 ;
Etats-Unis. Securities and exchange commission, 31 mai 2000 <www.sec.gov/Archives/edgar/data/355948/000035594800500002/0000355948-00-500002-0001.txt> (consultation le 13-11-2015).

fait répondre à l'adjoint au maire : « Par ailleurs, quand vous dites qu'il y a un risque pour la ville, c'est certain car l'entreprise peut, passez-moi l'expression, " se casser la figure " ; mais toutes les usines " clé en main " ne feront pas faillite le même jour et donc, même si un malheur arrivait, ce ne serait pas au même moment pour toutes les entreprises »[1]. La mairie n'est donc pas absolument sûre de sa réussite.
Sur quinze ans, la ville a dû emprunter 370 millions de francs et envisage un bilan financier équilibré en 1993 et bénéficiaire à partir de 1997. En effet, n'oublions pas qu'en retour la ville profite du paiement de la taxe professionnelle ainsi que de la taxe sur le foncier bâti, soit près de 533 millions de francs de recettes pour un bénéfice final de 163 millions de francs[2]. A titre de comparaison, le coût social de près de 1.000 personnes sans emploi serait de 115 millions de francs par an[3]. Cela renforce donc le caractère gaulliste social de J .Charbonnel qui préfère réaliser des investissements colossaux mais à terme bénéficiaires plutôt que de laisser des personnes sans perspective d'embauche.

A l'heure où nous rédigeons cette thèse, le programme des usinés clés en main s'avoue réussi étant donné que ses fondements sont encore visibles dans le paysage économique du Pays de Brive. En effet, sur ces sept entreprises, deux se portent bien et ont connu un agrandissement ; trois ont été rachetées, dont une opération réussie qui a conduit à la création de nouveaux emplois, mais un rachat s'est terminé par un plan social ; les repreneurs de Richardson ont connu une liquidation judiciaire ; enfin, une usine clé en main a été transférée vers son siège social, certes situé dans le Pays de Brive, mais non plus sur la commune de Brive. Ce programme briviste, qui souligne parallèlement l'absence de politique gouvernementale industrielle en Province, n'a donc pas été inutile.

d) La formation des jeunes : une priorité briviste

Jean Charbonnel a consacré une grande partie de ses mandats à venir en soutien à l'enfance comme nous l'avons déjà évoqué afin qu'elle puisse s'intégrer parfaitement à la vie sociale. Le maire de Brive s'est aussi soucié de l'intégration professionnelle des étudiants et n'a pas hésité à faire venir des écoles ou à fonder une structure à part entière destinée à l'orientation professionnelle.

Avant 1966, en matière de filière scolaire ou universitaire, il n'existait guère à Brive qu'un centre de formation d'apprentis pour les métiers de la vente, au lycée Danton, ce qui limitait les possibilités de formation réservées aux étudiants. La mairie se concentre donc sur le déploiement de l'enseignement supérieur sur son territoire, en concluant un partenariat avec l'Université de Limoges, récemment créée et dont le projet fut défendu par Jean Charbonnel, afin d'ouvrir une école de Droit à Brive en 1968. L'offre de formation s'étendait avec l'inauguration d'un centre de formation pour les apprentis qui se destinent aux métiers de l'automobile en 1975, sans oublier la création d'une école de commerce en 1977 puis l'ouverture de classes préparatoires, en mathématiques supérieures et spéciales en 1985 et 1986, destinées à accéder à des écoles d'ingénieurs. Toujours en 1986, une formation post B.T.S. dans le domaine de la conception et du dessin assisté par ordinateur accueillait de nouveaux étudiants. L'une des grandes innovations réside aussi dans la naissance d'un Institut Universitaire Technologique (I.U.T.) en 1986 spécialisé dans le génie électrique, avant d'étendre son offre en 1991 avec l'ouverture du département de gestion des entreprises et des administrations, département visité l'année suivante par M. René Teulade, maire de la ville corrézienne d'Argentat et ministre en charge des Affaires sociales. Certes, 1986 peut apparaître comme une date tardive pour l'inauguration de cet I.U.T. en comparaison à bon nombre

1. Archives municipales de Brive, cote 1 D 281, séance publique du conseil municipal, le 5 avril 1989, folio 102.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 9, *Brive*, journal municipal d'informations, juin 1991, p. 26-27.
3. Archives municipales de Brive, fonds Jean Charbonnel, problèmes financiers de Brive (1992-2008).

de villes de taille moyenne, mais Brive est largement en avance sur le reste de la Corrèze, lorsque nous remarquons que la ville Préfecture, Tulle, n'a commencé à réfléchir qu'en 2017 à la création d'un pôle de formation destiné aux étudiants.

A côté de cette offre de nombreuses filières, la municipalité cherche également à renseigner au mieux les jeunes afin qu'ils trouvent un parcours approprié, car comme le précise Jean Charbonnel « Brive a eu l'ambition de démontrer qu'il n'existait pas de jeunes sans avenir, mais seulement des jeunes sans projets »[1]. En 1982, grâce à l'aide de l'Etat, une Permanence Accueil Information Orientation (P.A.I.O.) naissait à Brive pour proposer une solution aux jeunes ayant quitté l'école sans aucun diplôme. L'année suivante, sous l'impulsion de René Boisserie, maire-adjoint en charge de la jeunesse et des sports, le Service Information Jeunesse (S.I.J.) se déployait afin de répondre aux questions des jeunes en matière de formation scolaire et universitaire, de logement, de loisirs, de culture. Bien qu'il s'agisse d'une initiative de l'Etat, le S.I.J. restait financé par la municipalité et accompagnait très vite la constitution du Centre d'animation et de ressources informatiques. En 1985, le S.I.J. briviste devenait le relais régional de l'I.N.S.E.E., ce qui atteste de son efficacité. Entre 1983 et les années 1990, le S.I.J. a conseillé 170.000 jeunes originaires de Corrèze, du Lot et de Dordogne. La Permanence d'accueil (P.A.I.O.) s'est aussi transformée en un Carrefour jeune en 1992 pour se concentrer davantage sur les problématiques de l'emploi, du logement et de la santé, avec 11.000 visites dès l'ouverture.

Entre 1985 et 1986, la municipalité avec le soutien de l'Union patronale et d'un établissement de formation briviste, lançait l'opération 100 Jeunes afin de combattre le chômage chez les jeunes de moins de vingt-six ans. Deux axes étaient ainsi développés : permettre aux jeunes sans diplôme d'obtenir une qualification tout en poursuivant une activité professionnelle ; financer les stages d'initiation à la vie professionnelle pour les étudiants diplômés. Cette opération a permis à cent sept jeunes de réaliser des stages, et quatre-vingt huit ont été embauchés[2].

L'offre de formation, et pas seulement pour les étudiants, s'étend également lors de l'ouverture d'un centre national de Formation Professionnelle pour Adultes (F.P.A.), rue Maurice Rollinat, spécifiquement orienté vers les métiers du tertiaire et pouvant accueillir 250 élèves. Ce centre est inauguré le 11 janvier 1990 en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, M. Jean-Pierre Soisson, qui n'hésite pas à inscrire dans le livre d'or : « Puisse le centre de Brive constituer le point d'entraînement de tout le dispositif français de formation »[3]. Cette inauguration achève près de vingt années d'effort de Jean Charbonnel qui s'est battu ardemment pour obtenir l'implantation de ce centre dans sa commune.

e) De la participation citoyenne à la communication municipale

Dès son élection, la nouvelle équipe municipale va avoir à coeur de détailler ses projets et surtout de souligner ses réalisations. Pour ce faire, rien de mieux que de diffuser auprès du plus grand nombre de Brivistes un bulletin municipal afin d'informer chaque administré. La ville de Brive fait encore montre de précocité dans le domaine de la communication, car dans les années 1960 rares sont les municipalités de 40.000 à 50.000 habitants à se doter de tels outils. En fait, à partir de janvier 1947, un premier journal municipal avait vu le jour à Brive, consacré à la « gestion républicaine » de la cité.
Lorsque Jean Charbonnel est élu maire, il s'approprie le bulletin et reprend la publication à zéro, inscrivant numéro 1 et « nouvelle série » sur le premier fasicule édité par son équipe, ce qui

1. Archives municipales de Brive, cote 4 C 11, journal municipal d'informations, mai 1993, p. 1.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 4, journal municipal d'informations, novembre 1986, p. 11.
3. Archives municipales de Brive, cote 4 C 8, journal municipal d'informations, février 1990, p. 21.

démontre la volonté de faire table rase du passé municipal et le souhait d'incarner une nouvelle ère. Son premier numéro paraît à cheval sur les années 1966 et 1967, ce qui s'explique par le fait que sa municipalité n'est en fonction que depuis octobre 1966. D'emblée, l'objectif affiché est celui d'instaurer un dialogue avec les habitants afin de recenser leurs besoins et de faire connaître les nouveaux services mis à leur disposition, comme l'indique en personne le maire dans son éditorial : « Ce numéro du Bulletin Municipal n'est que le premier d'une publication qui paraîtra désormais régulièrement pour nous aider à développer avec vous tous, à travers toutes les couches de l'opinion de notre ville, le dialogue constructif et ouvert qui est l'ambition de notre municipalité et sans lequel il n'est pas de réussite possible »[1]. Bien évidemment, ce bulletin répond aussi à une finalité politique car il vise à faire la promotion de la municipalité et du travail accompli. D'ailleurs, les titres des premières rubriques tendent à démontrer le dynamisme de la municipalité qui cherche à se distinguer de la précédente : « Brive une ville qui s'éveille » ; « Assurer l'Expansion Economique de Brive » ; « Doter Brive des Equipements nécessaires à une grande ville ».
Cette publication est continue de 1966 jusqu'au départ de Jean Charbonnel en 1995, et sera poursuivie sous les successeurs.
Deux phases peuvent être distinguées dans la publication. Premièrement entre 1966 et 1977, la municipalité publie les bulletins de façon irrégulière. En effet, même si des bulletins sont distribués en 1967, 1969, 1970, et 1971, les numéros suivants sont espacés de trois à quatre années, puisque sont publiés en 1973, 1976 et 1977. De plus à partir du numéro de l'année 1971, chaque bulletin se consacre presque exclusivement au bilan passé de la municipalité : « Ce numéro spécial du Bulletin Municipal constitue le bilan de quarante mois d'action du Conseil Municipal élu le 2 octobre 1966 »[2].
Puis à partir du mois de février 1980, le numéro un d'une nouvelle série de bulletins est publié, sous le format d'un journal et intitulé *Brive, journal mensuel d'informations municipales* : le bulletin sera désormais disponible tous les mois ou tous les deux mois. Le titre est modifié lors de la publication du numéro 33 en janvier 1983 et devient *Brive Notre Ville* et prend de nouveau le format d'un magazine à partir du numéro de septembre/octobre 1983.

L'une des nouveautés réside aussi dans l'instauration, à partir de février 1980, d'une rubrique consacrée au dialogue entre la mairie et les administrés dans laquelle ces derniers peuvent demander à la mairie un service particulier ou l'interroger sur l'existence de telle ou telle compétence. L'objectif est de faire preuve de transparence puisque la question de l'habitant anonyme ou non est publiée avec la réponse apportée par le maire. Il s'agit bien d'un exemple de participation déclinée par la municipalité.
Cette notion de participation est importante à prendre en compte car elle caractérise la pensée du général de Gaulle qui était soucieux d'associer le plus grand nombre de concitoyens à l'élaboration de la vie économique et sociale de la France. Certes, il est possible de décliner la participation sous différentes formes que ce soit à l'échelle de l'entreprise pour permettre aux salariés de participer à la prise de décision entrepreunariale, ou encore à travers une forme de déconcentration voire de décentralisation tendant à rapprocher le pouvoir administratif ou politique des électeurs. Mais dans le cas présent, la participation vise bien à associer tous les Brivistes à la construction d'une cité agréable à vivre. D'ailleurs à plusieurs reprises, la mairie de Brive s'appuie sur la participation citoyenne en réalisant plusieurs sondages à l'échelle de la commune afin de mieux connaître les besoins de ses administrés et de tester la popularité des projets envisagés. Le tout premier sondage est effectué lors de la première mandature, en 1969. Il porte sur 220 électeurs brivistes, soit 1/120è de l'électorat de la cité et a été réalisé autour de trois axes : quelle réalisation municipale semblerait être la plus urgente ? ; le transfert de la mairie vers l'actuelle maison des associations est-il pertinent ? ; faut-il tenir compte des avis des associations ainsi concernées ? Le tableau suivant recense les

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 44, Bulletin municipal de Brive, nouvelle série, n° 1, 1966-1967, p. 1.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 48, Bulletin municipal de Brive, 1er trimestre 1971, p. 1.

réponses données par catégorie pour le premier axe, accompagnées de l'exemple le plus cité.

| Réalisation municipale la plus sollicitée / *(exemple illustratif le plus cité)* | Part (en %) des Brivistes concernés |
|---|---|
| Urbanisme<br>*(voirie)* | 35%<br>*45%* |
| Equipements sociaux<br>*(construction de logements)* | 23%<br>*19%* |
| Economie<br>*(création d'emplois)* | 17%<br>*77,50%* |
| Loisirs/Culture<br>*(espaces verts – théâtre – salle des fêtes)* | 8,00%<br>*11%* |
| Equipements ruraux<br>*(marché couvert)* | 6%<br>*64%* |
| Instruction publique<br>*(écoles primaires et secondaires)* | 6%<br>*77%* |
| Equipements sportifs<br>*(stades)* | 6%<br>*38%* |

Equipements municipaux les plus réclamés par les Brivistes

Les Brivistes sont visiblement pressés que la municipalité se concentre sur des travaux d'urbanisme et plus particulièrement sur l'entretien de la voirie, même s'ils ne sont finalement que 35% à présenter des doléances dans ce domaine. En effet, sur les 220 personnes consultées, nous pouvons remarquer qu'aucune réclamation n'est majoritaire et qu'au minimum 65% des Brivistes consultés n'ont aucun grief à formuler. En revanche parmi les exemples cités pour chaque catégorie de réponse, la demande de création d'emplois est la plus manifeste, même si encore cela ne concerne que 77,5% des 17% ayant demandé une action en matière économique, soit seulement trente et une personnes. Ce sondage révèle donc que les Brivistes n'ont pas de demande prédominante, ce qui est expliqué par la municipalité comme étant le résultat de l'action nouvellement mise en oeuvre : « le gros effort réalisé par la Municipalité depuis 1966 en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable a été largement apprécié. Ces deux secteurs de l'équipement urbain ne sont cités, en effet, nous l'avons vu, que deux fois […] » ; « La place qu'occupent les problèmes scolaires, au 6è rang, dit assez éloquemment que l'effort réalisé depuis 1967 dans ce secteur primordial qui s'est vu reconnaître par le Maire et le Conseil municipal la priorité des priorités, a été compris et apprécié »[1]. Finalement le conseil municipal utilise ce sondage plutôt à des fins promotionnelles afin de valoriser les travaux entrepris depuis 1966. De même, concernant les deux autres axes, 76% des sondés sont favorables au transfert de la mairie et 65% pensent que les associations auraient tort de vouloir refuser de quitter leur local actuel pour être transférées ailleurs.

Toutes les enquêtes d'opinion réalisées sous l'ère Charbonnel concernent la popularité de la municipalité et des travaux effectués. Parfois, cet outil est utilisé plus spécifiquement auprès d'un public particulier, comme en 1986 avec les personnes âgées, afin de tester l'efficacité d'un projet consistant à instaurer le transport gratuit pour les personnes éloignées du centre-ville. Trois cent soixante dix-neuf personnes âgées[2] se sont montrées intéressées confirmant la volonté de la commune de créer ce service. Le recours au sondage permet donc d'envisager la pérennité, notamment financière, de l'équipement car si le service avait été inauguré alors que personne ne se sentait concerné, la mairie aurait engagé des dépenses inutiles.

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 45, Bulletin municipal de Brive, 3è trimestre 1969, p. 11 et 15.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 4, journal municipal d'informations, octobre 1986, p. 16.

Sans étudier dans le détail l'ensemble des sondages, le dernier réalisé en décembre 1992, qui conclut finalement la période Charbonnel entamée en 1966, révèle que 85% des Brivistes considèrent que la ville a changé « plutôt en bien », 66% jugent l'action de la municipalité « assez positive », 70% la qualifie de « dynamique » et 55% « d'efficace », même si la question de l'emploi reste la priorité puisque évoquée à plusieurs reprises[1]. Toutefois ces bons résultats ne se retrouvent pas dans ceux des élections municipales de 1995, puisque Jean Charbonnel perd son fauteuil de maire, certes pour des raisons davantage politiques. Cela prouve tout de même que s'appuyer trop sur ce type de sondage pouvait se révéler pernicieux. A titre de comparaison, nous pouvons remarquer que cette méthode a fait des émules puisque l'un des successeurs du maire, Frédéric Soulier, a lui aussi sondé ses administrés en 2015 à travers l'organisation d'une consultation afin de mesurer la pertinence de certaines dépenses municipales.

Cette volonté de participation se décline aussi à travers la composition de commissions extra-municipales censées associer des personnes issues de la société civile à la prise de décisions municipales.

Tout a donc été mis en oeuvre pour faciliter l'expression des citoyens, et les outils utilisés comme les sondages ou les commissions, témoignent du progressisme municipal briviste.

f) D'une programmation culturelle réputée à la ville la plus sportive de France

*Une ville de culture*

Jean Charbonnel, normalien et agrégé d'Histoire, disposait en somme d'une formation intellectuelle assez classique. La culture était pour lui une forme d'épanouissement et un moyen d'émancipation.
Il s'est trouvé que Jean Charbonnel a su s'appuyer sur le levier culturel comme possibilité de favoriser l'intégration sociale, comme le montre par exemple la construction des centres socio-culturels Jacques Cartier ou Raoul Dautry destinés à occuper les jeunes.

La programmation culturelle de la ville de Brive s'étoffe surtout au cours des années 1980, grâce à l'influence manifeste de M. Bernard Martinat, musicien de formation, par ailleurs maire de Saint-Pompain dans les Deux-Sèvres, qui accepte le pari assez fou de Jean Charbonnel de fonder une Direction culturelle pour la ville de Brive. L'une des premières questions que se pose Bernard Martinat est alors la suivante : quelles peuvent être les ambitions culturelles d'une ville moyenne de la taille de Brive ?[2] Et finalement, Bernard Martinat accepte cette mission et se met au service du maire de Brive. Dès 1982 est lancé un plan de développement culturel visant à restaurer aussi bien le patrimoine historique de la ville qu'à créer de nouveaux services culturels. Ce programme permit donc la rénovation de l'Hôtel Labenche, transformé en musée du patrimoine régional briviste, du théâtre municipal ou encore de l'église Saint Libéral. D'ailleurs le musée Labenche étoffe considérablement ses collections puisque Jean Charbonnel demande à Bernard Martinat d'acquérir une partie des fameuses tapisseries de Mortlake, datant du XVIIè siècle, alors exposées à Paris au Grand Palais[3] et dont trois d'entre elles étaient présentes, jusqu'au XVIIIè siècle, au château de Cosnac, à proximité de Brive. De même un service moderne d'archivage du patrimoine communal s'organisa, et la municipalité accompagna entre autre le rayonnement du conservatoire de musique qui se transforma en une école nationale. Mais c'est avant toute chose la naissance de grandes manifestations culturelles qui permet à Brive d'acquérir une certaine réputation régionale voire nationale. Parmi les programmations, citons en premier lieu, la plus célèbre d'entre toutes, et qui est

1. Archives municipales de Brive, cote 4 C 11, journal municipal d'informations, juin 1993, pp. 10 à 12.
2. Entretien téléphonique avec M. Bernard Martinat, le 23 mars 2017.
3. Même référence.

maintenue de nos jours : la Foire du Livre, oeuvre conjointe de MM. Charbonnel et Martinat. C'est en 1982 que la municipalité, en accord avec les libraires de la ville et l'association les Amis du livre, décide de renouveler cette manifestation culturelle dont la première édition s'était tenue en novembre 1973. En effet, à l'origine, ce sont essentiellement des écrivains du cru qui vendent sur le marché, place de la Guierle, leurs ouvrages. Toutefois, durant ce mois de novembre, les conditions climatiques ne sont pas toujours au rendez-vous et ne facilitent pas la venue des lecteurs. C'est pourquoi en 1982 la municipalité décide d'organiser un véritable salon du livre, sous la halle de la place de la Guierle, pour réunir des auteurs locaux, nationaux et internationaux venus dédicacer leurs ouvrages et participer à des tables rondes sur la littérature. Sans doute l'erreur que Jean Charbonnel a commise est d'avoir repris la même appellation pour cette nouvelle version de la foire du livre, ce qui ne permettait pas véritablement de souligner la paternité de ce renouveau[1], la foire du livre n'étant plus ce simple marché qu'il avait pu être auparavant. C'est ainsi qu'il est possible de croiser, en ce mois de novembre 1982 à Brive, des écrivains comme Jean d'Ormesson, François Xenakis, Jean Lacouture ou encore André Frossard. C'est une soixantaine d'auteurs qui participe à cette édition renouvelée et repensée, et 30.000 visiteurs qui déambulent durant trois jours dans la foire. Ce succès se veut croissant, puisque en 1983, ce ne sont plus soixante écrivains mais cent qui sont présents, pour 40.000 visiteurs et 10.000 livres vendus[2]. Dix ans plus tard en 1992, la foire accueille 100.000 personnes et trois cents auteurs[3]. Il faut préciser qu'entre temps, cet événement culturel, qui se présente comme le plus important après le salon du livre de Paris, a évolué : en 1985, le train du livre fait son apparition et transporte de la capitale vers Brive, dans une ambiance bon enfant et chaleureuse, l'ensemble des éditeurs et auteurs. De même, en 1986 les académiciens décident de remettre à Brive, le prix de la langue de France[4]. Brive devient ainsi, durant trois jours en novembre, la capitale française de la littérature.

La ville propose aussi une programmation artistique, et notamment musicale hors du commun. En 1983 naissent les Orchestrades, une grande fête de la musique, plutôt classique mais pas seulement, permettant de faire connaître des orchestres du monde entier composé de jeunes âgés de 10 à 25 ans. C'est Simone du Breuil qui est à l'origine de cette iniative, dans un premier temps refusée par la ville d'Angers, qu'elle présenta à B. Martinat alors qu'ils sont attablés à un café de l'avenue Wagram à Paris[5]. Parallèlement, les Folklories célèbrent le chant choral en 1984, en proposant des ateliers ou des concerts, alors que les Psalmodies font découvrir dès 1985 le chant sacré, sans oublier en 1986 les Fêtes Chorales. D'ailleurs, Jean Charbonnel s'est particulièrement concentré sur l'art choral, en destinant un poste à la mairie au prestigieux Luc Guilloré[6], dont la réputation nationale en la matière était déjà admise en France. Il faut bien imaginer qu'une ville moyenne de Province a réservé un poste destiné à la promotion de l'art choral, ce qui paraît encore de nos jours inoui. C'est alors que L. Guilloré crée de toutes pièces de véritables spectacles musicaux pour la ville de Brive, dignes des programmations culturelles parisiennes. Sur le plan pictural et sculptural, le Salon d'Octobre invite plusieurs artistes internationaux comme Carzou en 1984, Mentor en 1985 ou Moretti en 1986.
Il s'agit bien d'une programmation culturelle hétérogène même si les fêtes et les expositions semblent à première vue plutôt destinées à un public de connaisseurs. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'idéal de vulgarisation qui animait aussi le maire, désireux que grâce à cette programmation ses administrés puissent découvrir et apprendre. D'ailleurs, n'est-ce pas Jean Charbonnel qui voyait la culture comme un moyen de répondre aux difficultés économiques que

1. Entretien avec M. Laurent Soutenet, le 20 mars 2017.
2. Archives municipales de Brive, cote 10 S 154, *La Vie Corrézienne*, numéro du 12 novembre 1983 et du 19 novembre 1983.
3. Archives municipales de Brive, cote 60 S 20, *Des faits et des chiffres. A comptes ouverts ...*, printemps 1993.
4. *L'Express*, 4 novembre 2011, <http://www.lexpress.fr/culture/livre/il-etait-une-fois-la-foire-du-livre-de-brive_1047348.html> (consulté le 11-09-2015).
5. Entretien téléphonique avec M. Bernard Martinat, le 23 mars 2017.
6. Entretien avec M. Laurent Soutenet, le 20 mars 2017.

certains Français pouvaient connaître : « Les diverses manifestations culturelles ou artistiques que nous organisons sont une réponse à la crise qui s'aggrave sur le plan local »[1]. Toutefois, cette programmation n'a pas survécu à son initiateur, mis à part la Foire du Livre.
A ces événements culturels pourrait être ajoutée la Foire Exposition de la ville, inaugurée en 1984, qui tout en attirant un public varié permet aussi de promouvoir le savoir-faire artisanal ou le potentiel industriel du Pays de Brive.
De même, n'occultons pas la volonté de promotion du patrimoine agricole corrézien par la ville de Brive, puisque un festival de l'élevage se tient chaque année en août, afin de récompenser les producteurs et agriculteurs venus présenter le fruit de leur travail.

*La ville la plus sportive de France*

A côté de cette offre culturelle, la ville se concentre également sur la politique sportive. Même si Jean Charbonnel n'était pas un grand amateur de sport, Brive propose de nombreux équipements qui lui permettent de se distinguer à l'échelle nationale. En effet, en 1937 le journaliste Jacques Goddet inventait un prix remis à la ville la plus sportive, en fonction des infrastructures, de l'équipement et des sports proposés. Repris par le journal *L'Equipe*, ce concours distingue Brive en 1988 puisque la ville se classe en troisième position dans la catégorie des villes de plus de 15.000 habitants, pour arriver en première position l'année suivante. Il est vrai que la ville s'appuyait sur de nombreuses associations sportives, sur un club de rugby professionnel et sur de nombreuses infrastructures. Alors qu'en 1973, Brive accueillait quarante-huit clubs, trente disciplines et trois mille licenciés, en 1989, il y a cent vingt quatre clubs offrant cinquante-six disciplines et quatorze mille licenciés, soit près de cinq fois plus que seize ans plus tôt[2]. Pour connaître un tel développement, la municipalité et notamment René Boisserie, adjoint en charge des sports, se dotent d'une politique sportive innovante, n'hésitant pas à associer de façon pérenne les associations et la municipalité.
En effet, en 1981 Jean Charbonnel décidait de fonder le bureau des sports, spécifiquement conçu pour gérer les équipements et appliquer les décisions municipales en matière sportive. Le 28 avril 1990, une première assemblée du nouveau conseil des sports se réunissait, afin d'établir un dialogue direct entre les associations et la mairie. Ce « conseil des usagers »[3] selon Jean Charbonnel reposait sur un conseil d'animation de seize membres, soit huit élus et huit responsables de club ; sur un collège des clubs regroupant les cent vingt-quatre présidents des clubs et sur diverses commissions. Précieux outil, ce conseil des sports privilégiait encore la participation chère à Jean Charbonnel.

En 1981, la mairie installait neuf écoles municipales ouvertes à tous pour dispenser une formation gratuite dans le sport choisi. L'objectif n'est pas de concurrencer les clubs existants puisque la formation ne dure que deux ans maximum et oriente ensuite les élèves vers le club approprié, mais ces écoles offrent un enseignement modulable et ne contraignent pas les usagers à se livrer à tous les entraînements ni aux différentes compétitions.

Globalement, en cinq mandatures, Brive a intensifié ses efforts pour couvrir son territoire de près de cent cinquante-deux équipements sportifs, alors qu'en 1966 il y avait tout au plus onze équipements sportifs : un gymnase ; cinq terrains de grand jeu ; une salle de judo ; une boulodrome ; un terrain de volley-ball ; un terrain de basket-ball ; et un fronton. Le tableau suivant montre l'effort consenti par les municipalités dirigées par Jean Charbonnel qui ont donc construit quatorze fois plus d'équipements sportifs qu'il n'y en avait en 1966.

1. Archives municipales de Brive, cote 10 S 154, *La Montagne*, 2 novembre 1984.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 8, journal municipal d'informations, mars 1990, p. 4.
3. Archives municipales de Brive, cote 4 C 8, journal municipal d'informations, juin 1990, p. 29.

| Activités | Equipements |
|---|---|
| Tennis | 42 courts plein air<br>5 courts couverts |
| Gymnastique | 14 gymnases<br>3 salles de gymnastique et d'éducation physique |
| Musculation | 4 salles |
| Tir | 4 stands de tir à l'arc<br>1 stand de tir aux armes rayées |
| Basket | 4 terrains plein air |
| Athlétisme | 3 pistes<br>1 stade |
| Volley-ball | 3 terrains plein air |
| Golf | 2 practices<br>1 parcours (18 trous) |
| Natation | 3 piscines |
| Pétanque | 1 boulodrome |
| Bowling | 1 salle |
| Equitation | 1 centre équestre |
| Judo | 1 dojo |
| Pelote basque | 1 fronton couvert |
| Patinage | 1 patinoire |
| Sports nautiques | 1 base nautique<br>1 base de canoë-kayak |
| Tennis de table | 1 salle |
| Loisirs divers | 4 centres de loisirs<br>3 parcs de loisirs<br>2 centres sportifs et de loisirs |
| Modélisme | 1 piste pour modèles réduits radio-commandés |
| Aviation | 1 aérodrome |
| V.T.T. | 1 piste bi-cross |
| Divers | 23 terrains de sport<br>10 plateaux E.P.S.<br>7 terrains de jeu à 7 |
| Services | 1 centre médico-sportif<br>1 maison des sports |

Ensemble des équipements sportifs présents à Brive sous la Vè mandature de Jean Charbonnel[1]

La construction de cet ensemble d'équipements sportifs participe quelque part à la politique d'urbanisme lancée dès 1966, l'objectif étant de doter Brive des services et infrastructures nécessaires à une ville de cette taille. L'obtention du prix de ville la plus sportive en 1989 atteste aussi de la volonté caractéristique de Jean Charbonnel de faire montre de progrès pour que sa ville soit le chantre de l'innovation : d'ailleurs Brive fut la première ville du Limousin à obtenir cette distinction et Tulle ne l'obtiendra que bien plus tard, en 2008.

1. Archives municipales de Brive, cote 4 C 8, journal municipal d'informations, mars 1990, p. 8.

Le domaine sportif va être aussi l'occasion de vouloir préserver en vain, une dernière fois, la particularité briviste en Corrèze. Le club de rugby phare de la cité, le Club Athlétique Briviste (C.A.B.) qui évolue en première division nationale, doit s'adapter à la professionnalisation du sport qui demande des investissements supplémentaires. C'est alors que le Conseil général de la Corrèze décide de devenir un nouveau partenaire financier, imposant en échange que le club modifie son appelation en Club Athlétique Briviste Corrèze (C.A.B.C.). Or, Jean Charbonnel ne l'entend pas de cette manière et rappelle que la ville de Brive reste le principal financeur du club, lui délivrant annuellement 1.750.000 francs, soit presque dix fois plus que l'aide financière versée par le département : c'est pourquoi le maire de Brive se lance dans une nouvelle croisade contre le Conseil général, où vient d'être élu son adversaire B. Murat, en s'écriant « Vous n'aurez pas notre C.A.B. »[1]. Toutefois, cela n'empêchera pas la modification de l'appellation.

g) Du ministère en charge de la coopération à l'action municipale pour le jumelage

Du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967, Jean Charbonnel a exercé la fonction de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération. A ce poste il sert donc directement la politique gaullienne en faveur de l'indépendance nationale tout en assurant de préserver les intérêts français dans les pays partenaires, surtout en Afrique, placée sous sa responsabilité, son collègue secrétaire d'Etat M. de Broglie s'occupant de la coopération sur le reste du globe.

C'est notamment en raison de cette appétence et de cette connaissance du milieu diplomatique que Jean Charbonnel engage Brive dans la voie de la coopération et du jumelage avec des villes étrangères[2]. Mais encore une fois, cette initiative est à considérer sous l'angle gaulliste, puisque les choix de jumelage ne sont pas anodins et révèlent nécessairement l'esprit d'indépendance qui anime Jean Charbonnel.

Déjà dès la fin des années 1950, Brive s'était jumelée à une ville britannique, Dunstable, forte de 40.000 habitants, située à une cinquantaine de kilomètres au Nord de Londres. Le jumelage consistait principalement à des échanges scolaires, linguistiques et sportifs, ces derniers étant orientés vers le football.

La première grande décision émanant de la municipalité charbonnélienne remonte au jumelage conclu en 1977 entre Brive et Mélitopol, cité de 100.000 habitants, située en Crimée. Engager un jumelage avec une ville soviétique ne fait que renforcer la volonté d'indépendance de Jean Charbonnel, qui ne veut pas répondre à la logique des blocs animant la guerre froide. Même si les échanges restent assez limités entre ces deux villes, plusieurs délégations sont envoyées en voyage pour représenter les cités respectives. En assumant que sa ville de Brive soit représentée en Crimée, Jean Charbonnel rappelait l'effort accompli par le général de Gaulle lors de son voyage en U.R.S.S.

Souvenons-nous que le ministre Charbonnel devait particulièrement s'intéresser à l'Afrique de 1966 à 1967. Or, en 1982, il jumelle sa ville à Sikasso, cité de 50.000 âmes située au Mali. Plus qu'un jumelage, il s'agit d'une réelle coopération qui est poursuivie entre les deux villes. En effet, la ville de Brive, par l'intermédiaire du comité de jumelage, s'engage dans une campagne de vaccination contre le tétanos en 1987-1988 en faveur de 10.000 individus. De plus, des travaux sont effectués pour permettre l'ouverture d'une maternité, sans oublier l'envoi de divers médicaments. Là encore, l'influence gaullienne se retrouve à travers la volonté de nouer des liens privilégiés avec une ville d'Afrique francophone.

1. Archives municipales de Brive, cote 7 C 117, *Le Pays de Brive*, n° 122, semaine du 26 février au 4 mars 1993, p. 3.
2. Voir notamment : archives municipales de Brive, cote 4 C 7, journal municipal d'informations, novembre 1987, p. 25.

Le jumelage en 1984 avec la cité allemande de Lauf, en Bavière, est moins étonnant dans une Corrèze où bon nombre de communes se sont associées à une consoeur allemande pour symboliser la réconciliation. Le jumelage prend ici essentiellement la forme d'échanges, qu'ils soient économiques ou culturels : les élèves brivistes peuvent effectuer des séjours chez leurs homologues allemands, chacune des deux municipalités participe à des foires-expositions ou aux festivités organisées.

En revanche, comment ne pas voir dans le rapprochement en 1985 avec Joliette, au Québec, un écho certain au discours prononcé par de Gaulle en 1967 lors de son séjour dans cette contrée : «Vive le Québec libre ! » ? Là encore, ce jumelage a su prendre diverses formes, culturelle ou économique. C'est ainsi que le maire de Joliette s'est rendu en personne à Brive pour applaudir ses administrés venus participer aux Orchestrades. De même pour ses entreprises, Brive envisage de faire de Joliette un possible pont vers le continent américain, afin de trouver de nouveaux marchés.

Enfin, le jumelage avec Guimaraes, au Portugal en 1993 permet à Brive d'accroître son rayonnement à l'étranger et satisfait aussi la communauté portugaise présente à Brive.

A travers ce programme de coopération, J. Charbonnel poursuivait donc la diplomatie gaullienne en faveur d'une politique étrangère indépendante, comme le rappelaient avec force les jumelages avec Mélitopol et Joliette.

h) La préservation du statut de capitale régionale

A travers les réalisations municipales effectuées de 1966 à 1995, nous avons vu que Brive s'est épanouie pour devenir une véritable capitale régionale à même de concurrencer ou plutôt compléter l'offre de Limoges en ce qui concerne le domaine hospitalier, la formation étudiante ou les moyens de transports. Les pages précédentes ont énuméré l'ensemble de ces nouvelles créations.

Toutefois, l'intelligence de Jean Charbonnel repose aussi sur sa capacité à avoir su préserver les atouts brivistes. En effet, comme nous avons pu l'expliquer dans les pages précédentes, finalement deux régions coexistaient au sein de la Corrèze : d'une part la montagne limousine et les plateaux corréziens, d'Ussel à Tulle, puis le Bas-Pays de Brive autour de sa Sous-Préfecture. Or, Brive depuis le début du XIXè siècle concurrence sérieusement le reste de la Corrèze sur le plan commercial ou ferroviaire[1]. C'est pourquoi, alors qu'il existe par ailleurs depuis 1898 une chambre de commerce à Tulle pour l'ensemble du département, Brive décide de se doter de la sienne, le 21 novembre 1919. C'est un nouveau moyen pour la cité du Midi corrézien d'affirmer son autonomie et sa prééminence sur son arrondissement.
Quelque soit la nature des relations, parfois houleuses, que Jean Charbonnel a pu nouer avec la Chambre de Commerce de Brive, il a veillé à préserver cet outil qui allait dans le sens de l'émancipation de la cité qu'il souhaitait.

De même dans les années 1960, la ville de Brive avait participé à la création de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Brive pour réhabiliter principalement le quartier de la vieille halle, alors en ruine. Là encore, nous comprenons que Jean Charbonnel fait de sa ville une collectivité dynamique en l'associant à une structure juridique innovante. En résumé, dans le Bas-Pays contrairement au reste de la Corrèze, les collectivités sont porteuses de projets et prennent un certain nombre d'initiatives.

En conservant ou en créant des outils juridiques spécifiques au Pays de Brive, Jean Charbonnel

1. VALADE J.-M., *100 ans en Corrèze […]*, p. 116.

confirmait bien le statut avant-gardiste de sa région, cherchant à la rendre autonome du reste de la Corrèze.

Or, depuis le début des années 2000, la ville de Brive tend à se replier sur elle-même, principalement pour des raisons de contrainte budgétaire, et cherche donc à partager le plus de moyens possibles avec le reste du département. Cela peut prendre la forme d'une association de services, comme en atteste la volonté des théâtres de Tulle et de Brive de former ensemble une scène nationale. Ou alors, il s'agit d'une pure suppression des atouts brivistes pour s'arrimer à des structures corréziennes, comme le prouve la disparition de la chambre de commerce de Brive, par fusion avec celle de Tulle-Ussel.

A terme le risque pour Brive est de voir son influence s'amoindrir sur le reste de la Corrèze, si une telle politique de sabotage de ses spécificités était poursuivie, car qu'on le veuille ou non, Brive est bien la capitale du département. D'abord, une capitale économique : en la matière, le bilan de Jean Charbonnel est suffisamment éloquent, notamment grâce au programme des usines clés en main. Une capitale agricole, avec un rayonnement sur le Sud-Ouest français grâce à ses infrastructures telles le marché de gros ou l'abattoir. Une capitale politique, car lorsque la moitié des habitants du département réside dans son bassin de vie, cela signifie que le maire de Brive a pratiquement autant de poids que le président de l'assemblée départementale ; d'ailleurs, ce n'est pas anodin si dans le programme de contractualisation de la région Nouvelle-Aquitaine, le bassin de Brive demeure la priorité sur laquelle les élus cherchent à arrimer le reste du département pour bénéficier de son dynamisme.

L'action municipale de Jean Charbonnel s'est déroulée autour de trois grands axes. D'abord autour d'une forme de gaullisme social municipal, comme l'atteste sa préoccupation à intervenir en faveur des enfants handicapés, des personnes âgées, des familles monoparentales ou des jeunes sans formation ni emploi. Son objectif est de ne laisser personne de côté et de faire en sorte que la mairie puisse accompagner une action oeuvrant pour une meilleure justice sociale. Les principes de cette action sont à rapprocher directement du christianisme social qui inspira le gaullisme et par conséquent, Jean Charbonnel, qui a su être un bon intermédiaire entre démocratie chrétienne et gaullisme. Ensuite, le maire a priviligié un développement urbain d'une ampleur colossale en permettant l'émergence de nouveaux quartiers, notamment à l'Ouest de la ville, accompagnant ainsi l'essor démographique de la cité. Surtout, ces quartiers voyaient s'alterner les logements pavillonnaires et les habitations à loyer modéré, afin de favoriser une harmonisation sociale salutaire. Enfin, la politique culturelle conduite, notamment en liaison avec M. Martinat, était digne des plus grandes métropoles françaises, puisqu'il ne s'agissait pas simplement d'inaugurer un événement festif mais bien de créer des spectacles époustouflants et de proposer des oeuvres classiques à tous.

D) Un élu au service de l'intercommunalité

Ayant développé sa ville d'une manière ambitieuse et raisonnée à la fois, ayant oeuvré pour sa circonscription ou son canton, le maire de Brive s'est aussi beaucoup impliqué en faveur d'un outil innovant pour l'époque : l'intercommunalité.

a) De la mairie de Brive à la présidence du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Brive : 28 ans de mandat

*L'élection à la présidence*

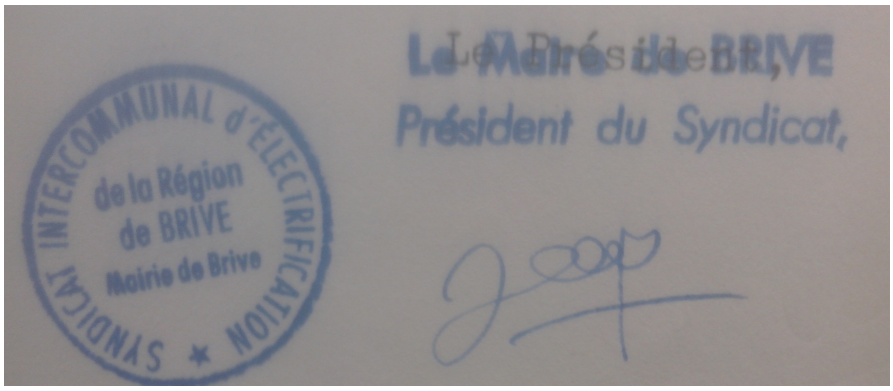


Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489

Signature de Jean Charbonnel, président du syndicat intercommunal d'électrification

Jean Charbonnel, parallèlement à ses mandats de député, de conseiller général, de ministre et de maire, fut aussi président d'intercommunalités, et en premier lieu du syndicat d'électrification du canton de Brive. Bien sûr cette fonction peut paraître bien modeste à côté des autres mandats exercés, mais il ne faut pas oublier que Jean Charbonnel a défendu, en précurseur, cet outil qu'est la coopération entre communes.

Certes juridiquement, l'intercommunalité existe depuis la loi du 22 mars 1890 qui inaugura la constitution des syndicats de communes, et depuis 1955 par l'intermédiaire des syndicats mixtes qui peuvent être ouverts, à savoir regroupant plusieurs collectivités territoriales et des chambres consulaires, ou fermés c'est-à-dire composés uniquement d'établissements publics à coopération intercommunale (E.P.C.I.) ou de communes et des E.P.C.I.

Le syndicat intercommunal d'électrification du canton de Brive va connaître un fonctionnement similaire à toutes les autres intercommunalités. En effet, ce syndicat créé par arrêté préfectoral du 4 mai 1927, regroupe treize communes. C'est ainsi que chacune de ces municipalités doit désigner des représentants pour siéger au sein du syndicat d'électrification, dont Brive. Mais si Jean Charbonnel siège au sein de ce syndicat de communes c'est au titre de son mandat de conseiller général obtenu en 1964, comme le rappelle le compte-rendu du conseil municipal de Brive du 9 octobre 1966, date de l'installation de J. Charbonnel au fauteuil de maire de la cité : « Les conseillers généraux des deux cantons de BRIVE et du canton de DONZENAC sont membres de droit du comité du syndicat dont le siège est fixé à BRIVE »[1]. Or en 1964, il se trouve que cette collectivité est présidée par le maire de Brive, Roger Courbatère. Cependant à partir de 1966, date de la victoire de J. Charbonnel à l'élection municipale partielle, ce dernier devient *de facto* président du syndicat d'électrification, fonction qu'il ne devait perdre que lors de sa défaite municipale en 1995. Toutefois, à partir de la création de nouveaux cantons à Brive en 1982, seuls les délégués des conseils municipaux peuvent siéger au sein du syndicat, et les nouveaux conseillers généraux n'en sont plus membres de droit. C'est alors que J. Charbonnel aurait pu définitivement renoncer à exercer cette fonction : mais lors du conseil municipal du 21 avril 1983, Jean Charbonnel, qui vient de remporter de nouveau les élections municipales, demande à être désigné comme délégué auprès du syndicat : « […] il appartient au nouveau Conseil Municipal d'élire dans les conditions fixées par les articles L 163-5 et

1. Archives municipales de Brive, cote 1 D 150, séance publique extraordinaire du 9 octobre 1966, folio 46.

L 163-6 du Code précité, 2 délégués pour assurer la représentation de la Ville de BRIVE au sein du Comité du Syndicat qui a pour objet l'extension et le renforcement du réseau électrique rural sur le territoire des Communes concernées. Il est de tradition que le Maire de BRIVE soit membre et Président de ce Comité ; si vous le permettez, je présente ma candidature […] »[1].

Pour tenter de mieux souligner l'implication manifeste de Jean Charbonnel au sein de ce syndicat, il convient de préciser que dans les années 1970, quatre intercommunalités disposaient de leur siège social à la mairie de Brive[2]. Or, Jean Charbonnel n'a jamais cherché à s'emparer de la présidence de l'ensemble de ces collectivités, alors qu'il aurait pu puisque aucune loi n'interdisait le cumul de ce type de mandat, mais il a toujours souhaité garder celle du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Brive, ce qui prouve qu'il souhaitait s'impliquer à fond dans cette présidence. Et cela peut paraître étonnant qu'un élu citadin veuille se pencher sur des questions d'ordre purement rural, même s'il est vrai que différentes circulaires internes au mouvement gaulliste, datées de 1963 et 1964, incitaient ses membres à exercer des responsabilités y compris dans ce type de structures comme l'indique alors J. Baumel : « De plus en plus ce seront nos militants et nos cadres qui auront acquis des titres ou des compétences économiques ou professionnelles qui seront assez facilement associés à l'activité régionale ou artisanale »[3]. Jean Charbonnel a-t-il cherché à s'y conformer ? Dans tous les cas, dès 1969, la presse reconnaissait que cette présidence était conduite avec habileté : « […] ce Syndicat […] est présidé par une personnalité dont la neutralité est un élément de concorde entre les adhérents […] »[4].

Archives municipales de Brive, cote 5 C 52, *L'Essor du Limousin*, samedi 22 novembre 1969, n° 211

1. Archives municipales de Brive, cote 1 D 243, séance du conseil du 21 avril 1983, folio 93.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 1131 W 15, lettre du 2 mars 1976 du Secrétaire Général de la Préfecture, M. Jean-Pierre Musso à M. Peignot, directeur commercial de la Cerimon [société vendant du matériel aux collectivités territoriales].
3. CHARLOT Jean, *L'Union pour la Nouvelle République […]*, p. 138.
4. Archives municipales de Brive, cote 5 C 52, *L'Essor du Limousin*, samedi 22 novembre 1969, n° 211, p. 1 et 4.

Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, *La Montagne* du 17 mars 1975

Comités syndicaux sous la présidence de Jean Charbonnel, en novembre 1969 et mars 1975

*Un élu citadin au service de communes rurales*

Lorsque Jean Charbonnel devient président du syndicat en 1966, cette intercommunalité regroupe treize communes, dont deux seulement dépassent 2.000 habitants, taille à partir de laquelle peut-être définie une ville selon l'I.N.S.E.E., dans sa définition donnée en 1954[1] : Brive avec 40.175 habitants, puis Malemort-sur-Corrèze et ses 2.354 habitants[2]. Cela signifie d'emblée que Jean Charbonnel est obligé de composer avec un territoire rural. La ruralité n'est pas une découverte pour Jean Charbonnel, puisque à travers ses mandats de député puis de conseiller général il a dû s'adapter au territoire qu'il représente à l'Assemblée nationale comme au Conseil général.
Nous pouvons d'emblée remarquer qu'en 28 années de présidence, le nombre d'habitants augmente considérablement sur le territoire du syndicat. En effet, entre 1968 et 1990, ce sont 13.735 habitants supplémentaires qui s'installent. D'ailleurs il est intéressant de remarquer que ce sont les communes rurales qui connaissent alors la plus forte croissance, puisque Brive représentait 84% de la population du syndicat en 1968, contre 71% en 1990, même si parallèlement Brive connaît une croissance démographique de l'ordre de 6%. Cette augmentation du nombre d'habitants s'explique aussi par l'adhésion de la commune de Donzenac au syndicat en 1978[3]. Il serait exagéré de dire qu'en tant que président du syndicat, Jean Charbonnel a contribué à cette augmentation du nombre d'habitants, même s'il en est en grande partie responsable en tant que député-maire, mais de par les travaux réalisés sur le réseau électrique, il a favorisé l'installation de citadins à la campagne car les bourgs disposent désormais du même équipement électrique que Brive. De plus le renforcement du réseau électrique a bénéficié aux entreprises artisanales qui n'ont plus cherché à quitter la campagne pour bénéficier des infrastructures urbaines.

*Jean Charbonnel président de syndicat ou le gaullisme de justice à l'échelle locale*

L'objectif de ce syndicat est en fait de réaliser les aménagements nécessaires pour permettre à chaque commune d'obtenir l'électricité. Certes entre 1934 et 1936, les 11.896 dernières communes corréziennes encore privées d'électricité vont toutes en être équipées[4]. En fait, il s'agit pour ce

1. Institut national de la statistique et des études économiques. *Ville* [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ville.htm> (consultation le 05-03-2015).
2. Il s'agit des données de 1962. Source : Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui [en ligne] <cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm> (consultation le 04-03-2015).
3. Archives municipales de Brive, cote 1 D 243, séance du conseil municipal du 21 avril 1983, folio 93.
4. BERTHONNET Arnaud. " L'électrification rurale ou le développement de la fée électricité au coeur des campagnes

syndicat d'améliorer les raccordements, d'augmenter l'intensité de courant distribué, ce qui implique des frais énormes.

Effectivement, de 1966 à la fin des années 1970, les budgets du syndicat augmentent de façon exponentielle : en dix ans, le budget est presque multiplié par cinq. Ce qui contribue à cette évolution du budget, ce sont notamment les travaux d'extension et de renforcement réalisés sur le réseau électrique des treize puis quatorze communes, dont le coût demeure assez lourd pour le syndicat.
Le diagramme suivant recense année par année, sauf pour 1971 puisque les données sont manquantes, les dépenses effectuées en terme d'extension et de renforcement : les chiffres sont élevés puisque ces dépenses dépassent à plusieurs reprises les 3 millions de francs, alors que parallèlement le budget apparaît bien restreint malgré son augmentation. Par exemple en 1976, le budget du syndicat est d'environ 398.000 francs pour la section dépenses et recettes alors que les dépenses en travaux sont de l'ordre de 1.290.000 francs. Pour procéder à ces chantiers, Jean Charbonnel est obligé de recourir à plusieurs démarches. La principale reste l'emprunt auprès des banques. Toutefois, il se démène pour obtenir nombre de subventions. De 1968 à 1986, ce sont 26 subventions qui ont été obtenues auprès de trois acteurs : tout d'abord l'Etat et notamment le ministère de l'Agriculture ; Electricité de France ; le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936[1]. Dans les années 1970, les dépenses devenant de plus en plus lourdes, le syndicat revoit la participation de chacune des communes : c'est ainsi que cette participation qui était de 1,50 francs par habitants en 1974, va être désormais de 1,72 francs, soit une augmentation correspondant au taux de l'inflation d'alors[2]. Cependant, en dépit de ces dépenses destinées à financer les chantiers en cours, dans les années 1980 le syndicat d'électrification du canton de Brive est l'un des rares syndicats de cette nature, en Corrèze, à bénéficier d'une réserve budgétaire non négligeable pour continuer ses efforts, comme s'empresse de le souligner le Conseil général dans sa séance du 30 mai 1984 : «  Pour 1984, seuls six syndicats, BRIVE, HAUTE VEZERE, DIEGE, LUBERSAC, ORGNAC et TULLE-NORD, et la commune de VOUTEZAC, ont des capacités financières qui leur permettent, s'ils le désirent, de réaliser un programme non subventionné de 4.400.000 F »[3]. Cela signifie donc que la gestion de cette collectivité publique par Jean Charbonnel reste saine et rigoureuse.

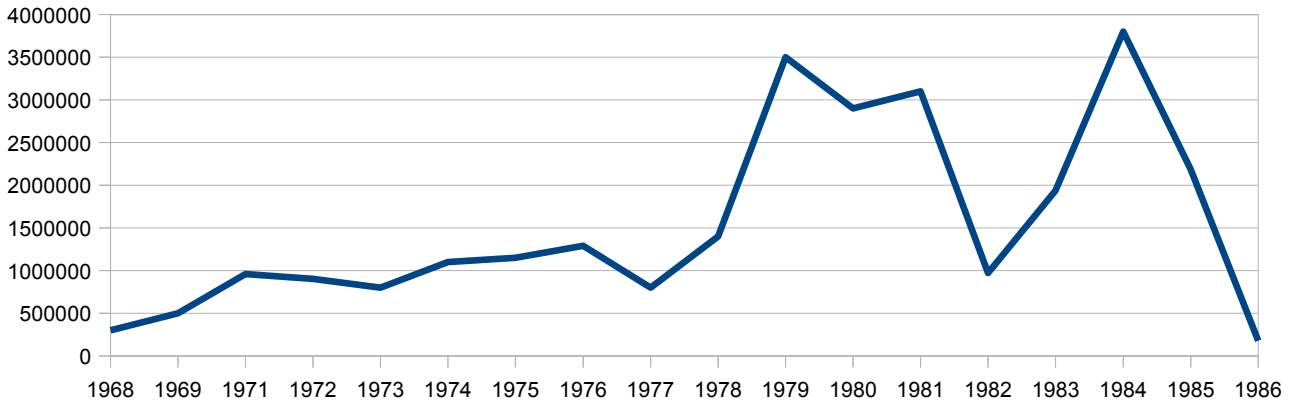


Dépenses réalisées entre 1968 et 1986 par le syndicat pour financer les travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique

françaises dans le premier XXè siècle ". *Histoire et sociétés rurales*, 2003/1, vol. 19, pp. 193-219, p. 206.
1. Sénat. Electrification rurale [en ligne] <http://www.senat.fr/rap/l98-502/l98-5023.html> (consultation le 07-03-2015).
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, *La Montagne* du 17 mars 1975.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 23 PO 40, séance du 30 mai 1984, p. 337.

D'une manière générale ces fluctuations, entre dépenses faramineuses et baisses relatives, s'expliquent par les demandes ponctuelles qui sont faites au syndicat, en fonction des besoins de chaque commune. Toutefois nous remarquons que l'augmentation des dépenses s'effectue à partir des années 1970. Or, c'est durant la même période que Jean Charbonnel reçoit, en tant que président du syndicat, cinq pétitions des habitants des communes de Jugeals-Nazareth et Saint-Viance qui réclament que des mesures soient prises d'urgence afin de bénéficier de l'électricité à plus forte intensité. En effet, nous sommes dans un contexte d'achèvement des Trentes Glorieuses, époque où les ménages et les entrepreneurs ont accès à du matériel fonctionnant grâce à l'alimentation électrique, d'où les plaintes retranscrites notamment sur trois de ces pétitions : « Les habitants du village des Theyres de la Commune de SAINT VIANCE […] ont de sérieuses difficultés à faire fonctionner leurs moteurs pour les exploitations ainsi que leurs appareils ménagers, sont freinés et même empêchés de moderniser leur ferme et leur ménage […] »[1] ; « La totalité des usagers de cette ligne a de sérieuses difficultés à faire fonctionner les moteurs pour les exploitations ce qui pousse jusqu'à la privation de certains usagers qui voudraient se moderniser en acquérant des appareils électriques […] »[2] ; « Elle [la population communale] considère que l'alimentation en électricité est pour la commune la priorité des priorités, et qu'il est intolérable à l'ère atomique et des voyages sur la lune de ne pouvoir maintenir un standing atteint en 1928 »[3]. Le conseil municipal de la commune de Noailles ira même jusqu'à prendre une délibération pour faire en sorte que le syndicat réagisse plus rapidement car « […] le retard de plus en plus important de la fourniture d'énergie électrique par rapport aux besoins s'accroit, ceci entravant le développement de l'habitation en zone rurale, et de nombreuses fermes ne peuvent bénéficier de la force motrice »[4].

Le syndicat se voit donc obligé de rassurer l'ensemble des administrés. Le Sous-Préfet de Brive, en personne, contacte même le maire de Noailles pour l'assurer que des travaux sont en cours de réalisation : « Le programme 1971 a fait l'objet d'une adjudication et l'autorisation de construire a été délivrée par le service de Contrôle le 18 Septembre 1972 […]. La commune de NOAILLES bénéficie aussi de travaux au titre du programme 1972 du Syndicat d'Electrification de BRIVE. Le procès verbal d'adjudication a été approuvé le 7 Novembre 1972 et les travaux de piquetage sont en cours »[5]. Devant les revendications des habitants de Jugeals-Nazareth, plus de 72.000 francs sont débloqués immédiatemment, afin de réaliser les chantiers nécessaires aux besoins de la population. Toutefois, ces travaux ne démarrent que bien tardivement, ce qui oblige le maire de cette commune à s'adresser directement à Jean Charbonnel : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les travaux de la tranche 1971 n'ont reçu, à ce jour, aucun commencement d'exécution […]. En conséquence je vous demande instamment de bien vouloir intervenir afin que ces travaux soient entrepris sans délai »[6].

Parmi les réclamations des habitants, nous trouvons également des refus des administrés de voir s'effectuer des travaux dans leur propriété, comme l'atteste l'enquête de servitudes réalisée dans les communes d'Ussac ou Jugeals-Nazareth : « Au cours de l'enquête, deux réclamations ont été présentées : […] l'autre par M. BERTRAND, indiquant que le passage d'une ligne électrique occasionnerait des dégâts très importants à son terrain qui est un parc naturel et, de ce fait il refuse

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Pétition des habitants de Saint-Viance, datée du 20 novembre 1970.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Pétition des habitants de Saint-Viance, datée du 23 novembre 1970.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Pétition des habitants de la commune de Jugeals-Nazareth, datée du 1er janvier 1972.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – commune de Noailles – séance du 1er octobre 1972.
5. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Lettre du Sous-Préfet de Brive, Jean AMET à M. le maire de Noailles, datée du 1er décembre 1972.
6. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 489, Lettre de M. le maire de Jugeals-Nazareth à Jean Charbonnel, datée du 13 décembre 1972.

l'implantation d'un poteau dans sa parcelle »[1] ou « M. ESTIVIE Pierre demande la modification du tracé dans les parcelles 194 et 195 afin d'éviter la dégradation de ses noyers. Il estime qu'une solution satisfaisante peut être trouvée en allant sur place avec lui »[2]. C'est donc à Jean Charbonnel qu'il revient de prendre une décision, et il doit savoir trancher afin de ne pas retarder des travaux qui pourraient s'avérer indispensables : « M. le Président du Syndicat d'Electrification de BRIVE consulté sur ces réclamations me fait savoir […] [que] par ailleurs, il y a environ trois ans M. BERTRAND a été desservi en énergie électrique, en priorité, par une ligne qui a nécessité chez son voisin des dommages infiniment plus importants que ceux qui lui sont demandés actuellement. Dans ces conditions, je pense qu'il y a lieu de maintenir le tracé prévu »[3]. Nous retrouvons bien là, le sens de justice qui anime J. Charbonnel, cherchant toujours à prendre une décision qui ne lèse personne : il n'y a aucune raison que M. Bertrand puisse bénéficier d'un avantage dont n'a pas profité son voisin. De même, le sens de la mesure et le dialogue sont privilégiés par le président comme l'atteste le règlement du litige à Jugeals-Nazareth : « M. le Président du Syndicat consulté sur ces réclamations me fait connaître [que] […] M. ESTIVIE Pierre a signé la convention habituelle de passage »[4].

Nous remarquons donc que le rôle de ce syndicat d'électrification est crucial tant il permet d'accompagner les communes dans leur expansion. D'ailleurs étant donné que le réseau électrique ne se limite pas à une seule commune, il serait difficile pour une municipalité rurale d'oeuvrer seule, d'autant plus que les travaux ont souvent un coût exorbitant.
Ces travaux sont confiés par le syndicat à des entreprises privées, selon la règle de passation des marchés publics, comme l'atteste l'article suivant :

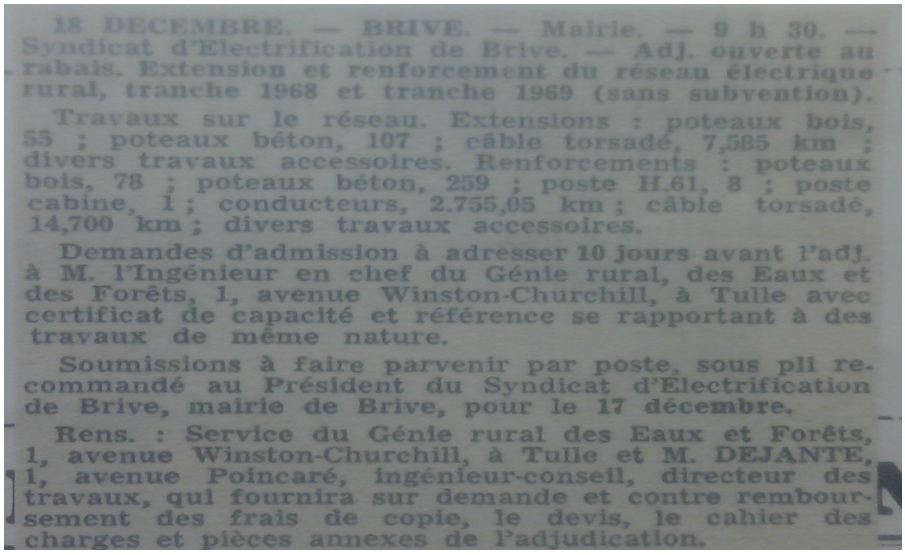

18 DECEMBRE. — BRIVE. — Mairie. — 9 h 30. — Syndicat d'Electrification de Brive. — Adj. ouverte au rabais. Extension et renforcement du réseau électrique rural, tranche 1968 et tranche 1969 (sans subvention).

Travaux sur le réseau. Extensions : poteaux bois, 55 ; poteaux béton, 107 ; câble torsadé, 7,585 km ; divers travaux accessoires. Renforcements : poteaux bois, 78 ; poteaux béton, 259 ; poste H.61, 8 ; poste cabine, 1 ; conducteurs, 2.755,05 km ; câble torsadé, 14,700 km ; divers travaux accessoires.

Demandes d'admission à adresser 10 jours avant l'adj. à M. l'Ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 1, avenue Winston-Churchill, à Tulle avec certificat de capacité et référence se rapportant à des travaux de même nature.

Soumissions à faire parvenir par poste, sous pli recommandé au Président du Syndicat d'Electrification de Brive, mairie de Brive, pour le 17 décembre.

Rens. : Service du Génie rural des Eaux et Forêts, 1, avenue Winston-Churchill, à Tulle et M. DEJANTE, 1, avenue Poincaré, ingénieur-conseil, directeur des travaux, qui fournira sur demande et contre remboursement des frais de copie, le devis, le cahier des charges et pièces annexes de l'adjudication.

Archives départementales de la Corrèze, cote 1522 W 9

Publicité faite dans le cadre d'un marché public réalisé par le syndicat intercommunal d'électrification du canton de Brive – publication dans Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, le 29 novembre 1969

Il convient toutefois de préciser qu'après le vote, en comité du syndicat, des aménagements devant

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 494, lettre de M. le directeur départemental, M. Planchot, à M. le Préfet de la Corrèze, datée du 30 juillet 1973.
2. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 494, Lettre de M. le directeur départemental à M. le Préfet de la Corrèze, datée du 16 avril 1971.
3. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 494, lettre de M. le directeur départemental, M. Planchot, à M. le Préfet de la Corrèze, datée du 30 juillet 1973.
4. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 494, Lettre de M. le directeur départemental à M. le Préfet de la Corrèze, datée du 16 avril 1971.

être réalisés dans telle ou telle commune, le président s'en remet à un ingénieur qui supervise le déroulement et la réalisation des travaux. C'est M. Dejante qui, durant de très nombreuses années, va être chargé de cette mission par le syndicat comme l'atteste le registre de délibérations : « Sur proposition de son Président, le Comité du Syndicat désigne M. DEJANTE Moïse, Ingénieur-Conseil, 1, avenue Poincaré à BRIVE – 19 – comme Directeur des travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique rural […] »[1]. Une convention, renouvelée à la fin de chaque contrat, définit exactement, selon trois axes, ce que sont les missions délivrées au directeur des travaux : la préparation de la consultation des entreprises lors des marchés publics ; la direction proprement dite des opérations, à savoir vérifier le bon déroulement du chantier, modifier si besoin la réalisation des travaux, fournir les ordres de service aux entreprises ; et le règlement des dépenses telles que décidées par le comité syndical. A travers l'élaboration de cette convention, co-signée par le directeur des travaux et le président du syndicat, Jean Charbonnel cherche à agir en parfaite transparence et en toute légalité : même à travers ce mandat, nous retrouvons l'une des caractéristiques du gaullisme de justice qu'il entend incarner, car rien ne doit être laissé au hasard et toute action doit être réalisée en parfaite transparence, sans s'effectuer au détriment d'un acteur du territoire. Ce gaullisme de justice nous le redécouvrons également tout au long des chantiers lancés par J. Charbonnel puisque finalement il est intéressant d'analyser l'action d'un élu citadin d'envergure nationale qui oeuvre pour l'aménagement de la banlieue rurale de Brive : c'est ainsi que son objectif est bien d'amener les ruraux à disposer des mêmes services qu'en ville, d'où l'incarnation concrète de ce gaullisme de justice. De même, le fait d'agir en médiateur et rapidement auprès d'une population qui n'hésite pas à signer des pétitions pour se faire entendre atteste de cette volonté d'adapter le gaullisme de justice à une situation locale précise.

b) Jean Charbonnel délégué au S.I.R.T.O.M., ou quand Brive initie l'intercommunalité

Nous avons déjà évoqué la dynamique créée en faveur de l'intercommunalité par Jean Charbonnel à travers le prisme du S.I.R.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères), puisqu'il défendit la création de ce syndicat devant le Conseil général afin que le maximum de collectivités puisse y adhérer. En présentant ce projet devant l'assemblée départementale, l'objectif était de révéler que la ville de Brive pouvait fédérer autour d'elle un certain nombre de communes de l'ensemble de la Corrèze et de la Dordogne, renforçant implicitement son statut de capitale régionale.

La création du S.I.R.T.O.M. date de 1974 mais son origine remonte à une réunion préparatoire du 6 juin 1973, sous la présidence de Jean Charbonnel qui avait réussi à rassembler trente maires de l'arrondissement briviste et trois du département voisin de la Dordogne[2]. En 1974, année du dépôt des statuts du syndicat, plus de cinquante communes acceptent d'en faire partie soit à titre personnel, soit par l'intermédiaire d'une intercommunalité elle-même rattachée au S.I.R.T.O.M., ce qui représente près de 85.000 habitants. A noter que le syndicat de Tulle en charge des déchets ménagers est associé au S.I.R.T.O.M., ce qui peut permettre d'apaiser les relations entre les élus des deux bassins, même si les élus tullistes préfèrent envoyer aux comités syndicaux un agent technique, en la personne de Jacques Martinie, plutôt que de se déplacer eux-mêmes[3], signe d'une tension encore manifeste. Très rapidement de nouvelles communes vont adhérer, passant de 57 à 72 au cours de l'année 1976, soit 7.000 habitants en plus.

La ville de Brive constitue le pôle central puisque comme le rappelle Jean Charbonnel lors d'un

1. Archives départementales de la Corrèze, cote 1205 W 494, Extrait du registre des délibérations du comité du syndicat, séance du 15 novembre 1969.
2. Archives du S.I.R.T.O.M., compte-rendu du comité syndical du 20 janvier 1978, folio 86.
3. Entretien avec M. Jacques Martinie, le 29 octobre 2015.

premier comité syndical, la municipalité a mis à disposition du syndicat des infrastructures : « M. CHARBONNEL rappelle que dans un souci de participation à un effort collectif, la Ville de BRIVE, à son initiative, a lancé l'idée du Syndicat de communes rassemblant l'ensemble des collectivités du Pays de BRIVE et pour ce faire a mis à la disposition du Syndicat l'usine d'incinération qu'elle avait financée et le matériel dont elle disposait ce qui a permis dès le début de prendre un bon départ »[1].

En fait, Jean Charbonnel ne siège pas, dans un premier temps, au sein du comité syndical du S.I.R.T.O.M. Il est simplement invité à assister aux séances étant donné qu'il est le maire de la ville qui abrite le siège du S.I.R.T.O.M. : « Mr CHARBONNEL demande alors la parole […] en tant que Maire d'accueil, puisqu'il ne représente pas la Commune de BRIVE […] »[2] : à ce titre, il ouvre et ferme les séances, ou peut intervenir sur un sujet précis, sans toutefois disposer d'un droit de vote, la municipalité briviste étant représentée par un conseiller délégué que n'a pas choisi d'être Jean Charbonnel. Ce n'est qu'à partir de sa quatrième mandature qu'il accepte de siéger en tant que délégué, aux côtés de son adjoint Paul Maury en charge notamment des questions intercommunales. Certes, cette nouvelle fonction peut paraître anecdotique en comparaison de celles que Jean Charbonnel a pu exercer dans le passé, d'autant plus qu'à partir de 1986 il redevient député et doit donc concilier plusieurs mandats. Toutefois, malgré son retour au Palais-Bourbon, Jean Charbonnel ne néglige pas pour autant le S.I.R.T.O.M. et s'efforce d'assister à ses séances, puisque entre les deux législatures de 1986 à 1993, son taux de présence au S.I.R.T.O.M. est de 61%.
Ce taux de participation aurait d'ailleurs pu être plus élevé mais à partir de la fin de l'année 1992, Jean Charbonnel pratique la politique de la chaise vide pour montrer son opposition à la gouvernance du S.I.R.T.O.M., ce qu'il confirme ensuite dans une lettre du 25 juin 1993[3]. En effet, l'usine d'incinération gérée par le syndicat a été créée par la municipalité briviste, dans les années 1970. C'est alors qu'au cours de l'année 1992, la ville de Brive décide de négocier une nouvelle convention avec un prestataire privé pour l'exploitation de cette usine, éclipsant le S.I.R.T.O.M. des négociations comme l'atteste la lettre suivante adressée au président du syndicat par le maire de Brive : « J'ai décidé de confier à la Société INOR le soin d'investir selon la demande dans le cadre d'une gestion déléguée pour gérer l'ensemble des problèmes de déchets en fonction d'un contrat qui sera présenté à notre Conseil Municipal. Désormais votre interlocuteur en matière d'incinération sera donc la Société INOR, avec qui vous pourrez discuter du prix des prestations […] »[4]. Il apparaît évident à Jean Charbonnel d'agir de la sorte car il considère que c'est la ville de Brive qui est à l'origine des infrastructures : donc en quelque sorte le S.I.R.T.O.M. doit s'aligner sur les décisions prises par la municipalité briviste. Nous retrouvons bien là, même à l'échelle locale, le caractère gaulliste de J. Charbonnel qui n'admet aucune conciliation : « j'ai décidé » ; « votre interlocuteur […] sera ». Il entend être obéi, ce qui justifie d'ailleurs son souhait d'être délégué au sein du syndicat afin d'avoir un droit de regard sur sa gestion. Il s'ensuit de longs mois de débats où l'exécutif du S.I.R.T.O.M., handicapé par l'absence complice de Paul Maury, vice-président et avant tout adjoint de J. Charbonnel, cherche à contester le nouveau contrat voulu par la mairie de Brive quitte à saisir le tribunal administratif. Finalement, Jean Charbonnel emploie la même stratégie que lorsqu'il était conseiller général, à savoir qu'il pratique un rapport de force frôlant la rupture pour obtenir gain de cause : certes, le syndicat reçoit de la mairie la possibilité de détenir l'usine d'incinération par un bail emphytéotique moyennant une location modique, mais la ville de Brive n'a plus à supporter les emprunts qui étaient jusqu'à présent à sa charge. C'est ainsi que la ville se trouve libérée d'une contrainte financière certaine.
En siègeant au S.I.R.T.O.M., Jean Charbonnel s'assurait un droit de regard sur les décisions prises,

1. Archives du S.I.R.T.O.M., compte-rendu du comité syndical du 25 mars 1975, folio 6.
2. Archives du S.I.R.T.O.M., compte-rendu du comité syndical du 17 juin 1977, folio 66.
3. Archives du S.I.R.T.O.M., compte-rendu du comité syndical du 29 juin 1993, folio 13.
4. Archives du S.I..R.T.O.M., compte-rendu du comité syndical du 17 décembre 1992, folio 128.

non pas qu'il suspecte cette forme d'intercommunalité puisqu'il l'initia, mais bien parce que la ville de Brive en demeurait la pièce maîtresse tant par les infrastructures créées que par les sommes d'argent investies. De plus, en siègeant au sein d'un syndicat regroupant des communes du Pays de Brive, certaines de l'arrondissement tulliste ainsi que des communes lotoises et périgourdines, il comblait son désir inachevé de constituer le département de la Vézère.

c) La présidence du syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome Brive-Souillac ou la continuation du rôle de maire bâtisseur de Jean Charbonnel[1]

C'est le 5 décembre 1988 que le Préfet de la Corrèze permettait la constitution d'un syndicat mixte pour la construction d'un nouvel aérodrome dans le Sud de la Corrèze. Cette idée de désenclaver le département par des liaisons aériennes n'était pas récente, puisque dès son élection à la mairie de Brive en 1966, Jean Charbonnel souhaitait se battre en ce sens, sans oublier qu'il défendit vigoureusement devant le Conseil général la modernisation de l'aérodrome de Brive-Laroche. Mais cet équipement de Brive-Laroche n'était destiné à accueillir que de façon provisoire les lignes court-courrier, ne présentant pas les garanties nécessaires pour déployer des liaisons aériennes plus importantes.
C'est pour cela qu'en 1972, la Préfecture de la Corrèze souhaite implanter un nouvel aérodrome permettant à la fois la desserte des bassins de Brive et de Tulle. C'est alors que de juin 1972 à novembre 1981, plusieurs enquêtes privilégient différents sites d'implantation. En juillet 1980, le Plan d'Equipement Aéronautique du Limousin indique que dans le cas où ce nouvel aérodrome ne pourrait voir le jour, l'aéroport de Limoges devrait alors assurer la desserte du Pays de Brive. Bien évidemment, cette solution n'enthousiasme guère le maire de Brive qui depuis 1966 s'efforce à faire de sa ville une véritable capitale régionale, à même de concurrencer Limoges. Finalement, le Service Spécial des Bases Aériennes se concentre sur la zone située à cheval sur deux communes, Nespouls (Corrèze) et Cressensac (Lot) et c'est en janvier 1983 qu'un résultat favorable est rendu pour une implantation sur ce lieu. Il est vrai que l'étude d'impact effectuée a très vite souligné les potentialités du bassin de Brive, puisque Brive est la ville la plus peuplée du département et rayonne directement sur soixante-treize communes regroupant plus de 80.000 habitants. De même cette étude montre que Brive se situe sur un axe de communication privilégié, entre Toulouse et Paris ainsi qu'entre Lyon et Bordeaux. L'aire de Brive offre également près de 45.000 emplois, soit la moitié de ceux disponibles en Corrèze, ce qui suppose un certain dynamisme économique, d'autant plus que ces emplois dépendent des relations commerciales entretenues avec les régions voisines. Le site retenu présente aussi l'avantage d'être dans une situation de carrefour, entre la Corrèze, le Lot et la Dordogne, ce qui d'emblée permet de mobiliser plusieurs acteurs pour le financement des travaux et l'exploitation de l'aérodrome, sans oublier qu'ainsi l'aérodrome s'implante dans un bassin présentant des atouts économiques mais aussi touristiques. Les raisons qui conduisent à ce choix sont aussi d'ordre technique puisque le site retenu offre l'avantage de présenter une grande étendue, peu urbanisée et peu élevée en altitude, et ne nécessite pas la destruction d'infrastructures préexistantes.

C'est ainsi que le 24 février 1989, le syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome de Brive-Souillac était officiellement constitué autour de cinq acteurs, dont la participation financière variait. C'est ainsi que la ville de Brive représentait 64,29% du capital, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive 17,14%, le Conseil général du Lot 11,42%, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot 4,29% et la ville de Souillac (Lot) 2,86%. Jean Charbonnel devint assez naturellement le président de cette nouvelle intercommunalité étant donné son implication de longue date en faveur du projet et l'intervention financière de sa municipalité.

1. Voir notamment : archives départementales de la Corrèze, cote 163 BIB ADM/1, *Aérodrome de Brive-Souillac. Etude d'impact*, mai 1990.

D'ailleurs les sièges des délégués étaient répartis selon l'ordre suivant : huit délégués pour la ville de Brive ; trois pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive ; deux pour le Conseil général du Lot ; un pour la commune de Souillac et un pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot. Quelques années plus tard, de nouveaux acteurs vont rejoindre ce syndicat dont les statuts et les modalités de participation financière ont évolué : le Conseil général de la Corrèze n'y adhère qu'en 2003 signe de sa réticence comme le soulignait avec justesse *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* en 1989 : « […] le département de la Corrèze, d'abord réticent (le conseil général privilégiait l'idée d'un aéroport en … haute Corrèze) […] »[1].

De 1988 à 1995 Jean Charbonnel met donc tout en oeuvre pour parachever son dernier grand projet, même si l'aérodrome de Brive-Souillac, baptisé finalement aéroport Brive Vallée de la Dordogne, n'entre en fonction qu'en juin 2010.
Cette présidence active de Jean Charbonnel conclut ainsi le parcours d'un maire bâtisseur et aménageur d'un territoire.

d) La parfaite intégration de Brive dans un schéma intercommunal

Comme le prouve sa participation à plusieurs comités syndicaux, Jean Charbonnel s'est donc investi en faveur de l'intercommunalité. Si le maire de Brive s'engage dans cette voie, c'est pour deux raisons principales. L'une qu'il aborde explicitement, à savoir la volonté d'associer une grande partie des communes voisines de Brive à son essor, afin qu'aucune de ces collectivités ne soient oubliées ou distancées par le développement de la ville centre : « Face à l'imminente ouverture des frontières européennes et les perspectives de développement qui en découlent, Brive et son pays doivent plus que jamais jouer la carte de la solidarité intercommunale […]. Que ce soit dans les domaines économiques, touristiques ou culturels, le pari d'entités réunissant villes et villages, associés dans des actions concertées, paraît la voie royale – et peut-être la seule – pour optimiser l'avenir de la région » résume le bulletin municipal[2]. La seconde raison, plus implicite, découle pourtant de la première puisque en fédérant les communes voisines autour de Brive, le but est d'accroître davantage l'influence de cette cité qui apparaît alors comme la capitale du Bas-Pays voire comme une capitale régionale. Jean Charbonnel considère aussi que l'intercommunalité peut devenir un moyen de simplification de l'administration française, puisque en mars 1992 il écrivait : « Mais la France ne peut rester le pays qui, à lui seul, compte autant de communes que ses onze partenaires de la Communauté européenne. Sur nos 36 000 communes, 32 000 ont moins de 2 000 habitants ! C'est dire que toutes les voies de l'intercommunalité qui ont commencé à être explorées […] doivent l'être désormais de façon beaucoup plus systématique »[3].

Cette adhésion à plusieurs formes de coopération communale, la ville de Brive l'a expérimentée puisque lors de la dernière mandature de Jean Charbonnel, Brive fait partie de neuf intercommunalités : le syndicat d'électrification, le S.I.R.T.O.M. et le syndicat de Brive-Souillac où siège le maire de Brive ; le syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère et celui de la vallée du Coiroux orientés vers les activités touristiques ; le syndicat intercommunal du Causse corrézien, opérant en faveur de la promotion agricole, économique et touristique du Sud corrézien ; le syndicat intercommunal des eaux du Coiroux chargé de la distribution en eau potable ; les syndicats mixtes de Cana et de l'unité départementale d'abattage qui gèrent le marché de gros et l'abattoir présents sur le territoire briviste. La participation financière de la ville de Brive est d'ailleurs l'une des plus élevées, puisque la ville représente près de 85% du budget du syndicat intercommunal du Causse, 65% du budget du syndicat en charge de l'aérodrome et 48% du syndicat

1. *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 4449, 3 mars 1989.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 9, journal municipal d'informations, mai 1991, p. 24.
3. CHARBONNEL J., Région, département, commune […], p. 343.

du Coiroux[1]. L'avantage de ces adhésions repose sur la multiplicité des structures qui répondent à divers besoins.
Notons que même si Jean Charbonnel ne siégeait pas en tant que délégué dans l'ensemble de ces intercommunalités, il pouvait assister aux comités syndicaux en tant que personnalité invitée, sans disposer d'un droit de vote. Le journal *Le Pays de Brive* tout comme le bulletin municipal insistèrent particulièrement sur l'adhésion de Brive au syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (S.I.A.V.) et sur la présence de Jean Charbonnel à certaines des séances, comme pour montrer l'implication permanente du député-maire de Brive au service de son territoire.

Comité syndical du S.I.A.V. en 1991 à la mairie de Brive
(Archives municipales de Brive, cote 7 C 96, *Le Pays de Brive*, mai 1991, n° 97, p. 4)

En son nom propre, Brive inaugure également une phase de concertation avec la ville Préfecture corrézienne, Tulle, puisque le 29 mars 1991 une table ronde est organisée à la mairie de Brive en présence des maires des deux communes. Cette réunion de près de trois heures a permis d'échanger sur les spécificités mais aussi sur les intérêts communs des deux villes en vue d'oeuvrer pour le développement économique. Surtout, il a été convenu de défendre « le " fait urbain " dans un département rural »[2].

En ce début de décennie 1990, Brive s'affaire à rechercher la structure intercommunale la plus parfaite afin de concrétiser davantage la coopération avec les communes de son bassin de vie sans pour autant apparaître comme une ville aux volontés hégémoniques. Brive doit-elle alors opter pour la formation d'une communauté urbaine, forme de collectivité inventée en 1966, mais dont les compétences obligatoires pourraient difficilement convenir aux communes rurales voisines : « Appliquées au Pays de Brive, celles-ci pourraient être mal ressenties par les communes voisines de Brive »[3] ? La forme du district, aux compétences obligatoires beaucoup plus limitées, pourrait mieux convenir au souhait de J. Charbonnel, même si parallèlement la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit la formation de communautés de villes. Toutes ces

1. Archives municipales de Brive, 60 S 20, *Des faits et des chiffres. A comptes ouverts …*, printemps 1993, p. 11.
2. Archives municipales de Brive, cote 4 C 9, Brive. Journal municipal d'informations, avril 1991, p. 2.
3. Archives municipales de Brive, cote 4 C 9, *Brive*. Journal municipal d'informations, mai 1991, p. 24.

réflexions prouvent que Brive cherche à parfaire son influence sur le Bas-Pays en devenant la ville centre d'une nouvelle intercommunalité, d'autant plus qu'à partir de 1992, la coopération intercommunale devient fédératrice à savoir qu'elle s'arroge des compétences en lieu et place des communes qui la composent. Quelques-mois avant de perdre son fauteuil de maire, Jean Charbonnel et dix-sept communes du Bas-Pays de Brive et des alentours signaient une convention de partenariat préfigurant une nouvelle forme d'entente : parmi elles, Beynat, Chasteaux, Cornil, Cublac, Larche, Lissac, Louignac, Meyssac, Nespouls, Noailles, Perpezac le Blanc, Sadroc, Saint Cernin de Larche, Saint Pardoux l'Ortigier, Turenne, Vars et Venarsal[1]. La dynamique impulsée par J. Charbonnel se concrétisera en une communauté d'agglomération, fondée en 2001.
Finalement, en permettant une coopération accrue entre Brive et ses communes voisines, Jean Charbonnel tente une dernière fois, sous une forme différente, de donner vie à l'idée du département de la Vézère.

Jean Charbonnel ne s'est pas contenté d'être un élu national. Il a cherché à parfaire son implantation et à mieux s'approprier les enjeux locaux en s'investissant durablement au sein des intercommunalités corréziennes. Son taux de présence et les différentes présidences exercées prouvent, si besoin en est, qu'il ne s'est pas contenté de siéger dans plusieurs collectivités mais qu'il s'est investi en faveur d'un territoire. Certes, cet investissement humain mais aussi financier, à travers les participations financières apportées par sa ville de Brive, ont pour but de renforcer la main mise de la Sous-Préfecture corrézienne sur son arrondissement. Pour autant, Jean Charbonnel est toujours resté attentif aux demandes et inquiétudes des communes rurales associées, afin de ne pas faire de Brive une cité aux tentations hégémoniques. Il a donc su trouver le juste équilibre pour faire de cette intercommunalité un outil en faveur de l'ensemble des communes, citadines comme rurales, mais aussi un moyen pour achever le déploiement de Brive.

**Conclusion de la deuxième partie**

De 1962 à 1966, Jean Charbonnel a obtenu tous les mandats auxquels il avait postulé : député, conseiller général, maire et même président d'une intercommunalité. Nous avons souligné qu'il avait dû batailler ferme contre la gauche locale pour les obtenir. Mais une fois détenus, il était nécessaire de passer à l'action, tant l'espoir soulevé par ce jeune élu restait grand aux yeux des Brivistes. Le mandat de député lui permit alors de parfaire sa connaissance des sphères du pouvoir parisiennes et d'activer les bons leviers pour obtenir les aides utiles au développement du Bas-Pays de Brive. D'un député au départ observé, que les administrés et les maires ne souhaitent pas déranger en s'adressant directement au Préfet, J. Charbonnel devient peu à peu un maillon incontournable et croule très vite sous les nombreuses sollicitations ou doléances qui lui sont faites. De même ce mandat lui permet de s'approprier une carrure d'homme politique national car il n'hésite pas à se faire remarquer par ses collègues du Palais Bourbon pour son à propos. De plus, les thématiques qu'il développe et sa place au sein de l'hémicycle en font l'un des dignes représentants de la gauche gaulliste, même s'il préfère rester dans les rangs de l'U.N.R. plutôt que de rejoindre l'U.D.T. de René Capitant et Louis Vallon. Ce souci pour une meilleure justice sociale nous le retrouvons dans le gaullisme social municipal qu'il a su incarner avec ambition. La création de structures sanitaires innovantes, l'aide aux personnes méritantes, l'attention particulière apportée aux plus jeunes, qu'ils soient handicapés, sans formation ou sans objectif, en ont fait un maire donnant tout un contenu au gaullisme social. Jean Charbonnel ne fut pas seulement bâtisseur, comme le prouvent les nombreux chantiers d'extension de la ville, ce fut aussi un maire à l'avant-garde d'une véritable politique sociale

1. Archives municipales de Brive, cote 4 C 11, *Brive*. Journal municipal d'informations, février 1994, p. 5.

municipale. Enfin, ses mandats de conseiller général et de président d'intercommunalités n'ont fait que renforcer son tropisme pour le Pays de Brive, qu'il faisait émerger en une petite région autonome prête à se défaire du reste du département.

Toutefois, Jean Charbonnel ne fut pas qu'un simple homme de terrain. Il fut aussi par ailleurs un homme de réseaux, qu'il a su tisser dès son passage dans les cabinets ministériels, ce qui lui permit peu à peu de gravir les échelons au sein du mouvement gaulliste, comme nous allons maintenant le découvrir.

# TROISIEME PARTIE : JEAN CHARBONNEL OU LE REPRESENTANT NATIONAL DE LA GAUCHE GAULLISTE

Les deux premières parties nous ont permis de comprendre les rouages d'une implantation locale réussie et l'utilisation qui a été faite des mandats ainsi conquis, lors de batailles politiques âpres. Toutefois, comme nous l'avons révélé dans l'introduction générale, cette action locale de Jean Charbonnel ne naît pas *ex nihilo* car il s'appuie sur un réseau, au sein du mouvement gaulliste, qu'il s'est constitué au fur et à mesure des années passées dans les cabinets ministériels. Toutefois, cette partie a pour but de révéler la façon dont J. Charbonnel va gravir les échelons au sein du mouvement gaulliste jusqu'à devenir secrétaire national puis secrétaire général adjoint, soit le numéro deux du mouvement. Cette partie permet de comprendre les raisons d'une telle ascension et la façon dont il va être considéré par ses collègues, pas toujours très satisfaits de cette montée en puissance du député de Brive qui passe déjà pour un homme aux accents sociaux revendiqués. Or, les gaullistes de gauche ne sont pas forcément les plus appréciés par les caciques du mouvement.

## A) Jean Charbonnel : un responsable du mouvement gaulliste (1962-1974)

Notre objectif dans cette partie consacrée au mouvement gaulliste n'est pas d'en étudier le fonctionnement, car ce n'est pas le but de cette thèse, d'autant plus que des historiens comme Jérôme Pozzi ont déjà conduit un long travail à ce sujet. La finalité est d'analyser le comportement de Jean Charbonnel au sein du mouvement pour comprendre quel y fut son rôle et quelle tendance il y incarnait, ce qui sera déterminant pour caractériser son gaullisme qui, à l'échelle locale rappelons-le, s'apparentait à un gaullisme progressiste et social. Il sera donc utile de savoir si l'arrivée de Jean Charbonnel au secrétariat général de l'appareil gaulliste correspond à un coup de pouce du général de Gaulle en sa faveur, à une intervention de Georges Pompidou à l'égard de celui qui incarne une relève générationnelle sur laquelle le Premier ministre cherche à s'appuyer ou à un contexte favorable aux idées défendues par Jean Charbonnel. Mais il sera aussi question d'étudier l'influence que Jean Charbonnel a pu exercer sur ce mouvement, puisque à plusieurs reprises, notamment lors de différents conseils nationaux, il va venir défendre à la tribune sa vision du gaullisme et sa conception de ce que doit être la France. Enfin, son départ des instances dirigeantes de l'U.D.R. souligne t-il sa mise en minorité dans un mouvement désormais fortement concurrencé par les Républicains Indépendants de Valéry Giscard d'Estaing ou s'agit-il au contraire d'un nouveau départ vers de nouvelles fonctions, notamment ministérielles ? Cette partie aura pour tâche d'éclairer l'ensemble de ces interrogations.

### a) L'homme de Pompidou ?

Les résultats des élections législatives de 1967 sont décevants pour les candidats gaullistes. Bien qu'ayant obtenu soixante-trois élus dès le premier tour des élections législatives, les candidats gaullistes et leur électorat se démobilisent pour le second tour, les 38,4% de suffrages obtenus contre 22,5% pour le P.C.F. et 18,9% pour la F.G.D.S. leur faisant croire que la victoire finale est assurée : toutefois ils n'obtiendront que deux-cents députés, très vite soutenus par les quatorze députés d'outre-mer et par les Républicains Indépendants[1].

Face à ce qui peut ressembler à un camouflet pour la majorité sortante, le Premier ministre Georges

1. POZZI J., *Les mouvements gaullistes […]*, pp. 147-148.

Pompidou décide alors de réorganiser le mouvement gaulliste, convaincu que s'il ne change pas, sa survie peut, à terme, être menacée. C'est alors que Georges Pompidou veut faire évoluer le mouvement gaulliste d'une simple association de parlementaires qu'il est à ses yeux, les élus se contentant de se référer à de Gaulle qu'ils ont rejoint bien souvent dans la Résistance, en un véritable parti de gouvernement animé par une nouvelle génération capable de lui prêter main forte lorsqu'il en aura besoin[1]. Georges Pompidou souhaite alors remplacer le poste de secrétaire général du mouvement, détenu jusqu'à présent par le compagnon de la Libération Jacques Baumel, en une direction collégiale, car personne n'est susceptible de s'imposer à cette fonction pour conduire à la restructuration souhaitée. C'est à partir de juin 1967 que la direction collégiale de cinq membres s'instaure. Ces cinq nominations ne sont pas anodines et n'ont pas été effectuées en dépit du bon sens : chaque personnalité nommée représente un courant spécifique du mouvement gaulliste. C'est ainsi que André Fanton est l'envoyé de Michel Debré ; Jean Taittinger s'y trouve en raison de son possible appui financier ; René Tomasini est la caution du Service d'Action Civique et du clan corse; Robert Poujade[2] est le représentant de Jacques Chaban-Delmas et Jean Charbonnel celui de Georges Pompidou. De plus, des attributions précises leur ont été délivrées : les relations avec la presse pour André Fanton ; l'établissement de contacts avec les milieux d'affaires pour Jean Taittinger ; l'implantation pour René Tomasini ; les questions relatives aux élections pour Robert Poujade et la charge de nouer des liens avec les mouvements proches ainsi que les questions socio-économiques pour Jean Charbonnel[3].

La représentation du Premier ministre au sein du mouvement par Jean Charbonnel peut sembler étrange, étant donné que Jean Charbonnel ne s'est jamais caché d'entretenir des relations amicales avec les gaullistes de gauche à l'instar de René Capitant ou de Louis Vallon. Or, Georges Pompidou, en dépit des convictions socialistes de sa jeunesse, lui qui fut militant à la Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste (L.A.U.R.S.), n'appréciait guère ces gaullistes dits de gauche ce qui l'avait conduit, dès 1962, à dire à Pierre Lefranc : « Mais c'est de la rigolade, plaisante Pompidou, ça n'existe pas vos gaullistes de gauche. Quelques doctrinaires qui discutent sans fin … »[4]. En fait, cette association Charbonnel-Pompidou s'explique davantage par le geste du Premier ministre qui favorisa l'entrée de J. Charbonnel au sein de la direction collégiale, car pour lui Jean Charbonnel a le mérite de représenter la jeunesse, d'être en bons termes avec l'électorat centre-gauche du gaullisme et d'avoir su s'implanter dans un département difficile, en dépit de sa courte défaite aux dernières élections législatives. D'ailleurs Georges Pompidou l'encourage t-il à persévérer pour reprendre son siège de député lors des prochaines élections. Puis, n'oublions pas que dans le cadre de l'équipée des jeunes loups conduite par Jean Charbonnel, le Premier ministre

1. POZZI J., *Les mouvements gaullistes […]*, p. 149.

2. André Fanton (1928-) fut député U.N.R. puis R.P.R. de la Seine (1958-1962), de Paris (1962-1969, 1973-1978), du Calvados (1986-1988, 1993-1997), conseiller général du Calvados (1985-2004). Il fut aussi secrétaire d'Etat à la Défense nationale du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972.

Jean Taittinger (1923-2012) fut maire de Gueux (1953-1959) puis maire de Reims (1959-1977), député de la Marne (1958-1973), ministre de la Justice du 5 avril 1973 au 27 mai 1974.

René Tomasini (1919-1983) fut député de l'Eure (1958-1974, 1978-1980), sénateur de l'Eure (1980-1983), maire de Corny (1959-1965), maire des Andelys (1965-1983), conseiller général du département (1968-1983), secrétaire général de l'U.D.R. (1971-1972). Il signe l'Appel des 43 en 1974. Il fut secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement du 8 juin 1974 au 25 août 1976.

Robert Poujade (1928-) est un ancien élève de Normale Supérieure d'où il sort agrégé de lettres. Secrétaire national des étudiants du R.P.F., il gravit les échelons pour entrer au comité central de l'U.N.R. en 1960 puis au bureau en 1961. De 1968 à 1971, il est secrétaire général du mouvement gaulliste. Il est député de la Côte d'Or (1967-1971, 1973, 1978-2002), conseiller municipal de Dijon (1968-1971), maire de Dijon (1971-2001), président du Grand Dijon (1999-2001), conseiller général de la Côte d'Or (1967-1988), président du Conseil général (1982-1988), conseiller régional de Bourgogne (1970-1986), et fut le premier ministre délégué en charge de la Protection de la Nature et de l'Environnement du 7 janvier 1971 au 27 février 1974.

3. POZZI J., *Les mouvements gaullistes […]*, p. 153 ; voir aussi Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 388'.

4. LEFRANC P., *Avec qui vous savez […]*, p. 192.

avait spécialement insisté pour que le Quercy soit rattaché au périmètre de la reconquête gaulliste, étant donné ses liens de fidélité envers cette région où il avait été élu conseiller municipal de Cajarc en 1965. Il est vrai qu'au contraire le général de Gaulle avait pensé offrir à Jean Charbonnel l'ambassade de France à Bruxelles, mais Georges Pompidou l'encourageait alors à administrer sa ville de Brive pour ne pas trop s'éloigner de sa circonscription[1].

Les liens entretenus entre les deux hommes pourraient nous conduire à nuancer l'étiquette gaulliste de gauche de Jean Charbonnel, même si par la suite nous verrons que cela n'est pas si simple. En effet, l'éloignement progressif de Georges Pompidou de la gauche du mouvement gaulliste risque d'entraîner également Jean Charbonnel à se détacher de cette frange politique. Georges Pompidou va d'ailleurs s'intéresser particulièrement à cette nouvelle organisation collégiale, car chaque semaine il reçoit à l'hôtel Matignon les cinq secrétaires généraux, en présence du ministre en charge des relations avec le Parlement, et parfois des présidents des groupes parlementaires gaullistes du Sénat et de l'Assemblée nationale[2].

Mais il n'y a pas que Georges Pompidou qui veille sur le maire de Brive. Au lendemain des assises de Lille, qui se sont tenues du 24 au 26 novembre 1967, et qui ont prévu notamment de porter de nouveau à la tête de l'appareil un secrétaire général, Charles de Gaulle imagine quel homme pourrait bien convenir à la situation. C'est ainsi qu'il évoque à trois reprises à Jacques Foccart l'idée que Jean Charbonnel devienne le secrétaire général de l'U.D.V.è, qui a succédé à l'U.N.R. : «Manifestement, son choix se porte sur Charbonnel en numéro un, et sans doute aussi sur Poujade » ; « De nouveau, nous évoquons des noms et, de nouveau, nous nous arrêtons sur ceux de Charbonnel et de Poujade »[3]. Il est vrai que Jean Charbonnel présente l'avantage d'être jeune, d'être élu en Corrèze, terre hostile s'il en fut au gaullisme, et de ne plus détenir de mandat parlementaire lui laissant donc la possibilité de s'exécuter à fond en tant que secrétaire général. Toutefois, en est-il de même de la popularité de Jean Charbonnel auprès des cadres gaullistes ? L'élection des membres du bureau exécutif de l'U.D.Vè par le comité central, en décembre 1967, va être un premier test pour J. Charbonnel. En effet, les assises de Lille ont débouché sur la constitution d'un bureau exécutif composé de vingt-neuf membres : neuf sont membres de droit ; dix-huit sont élus par le comité central et deux sont considérés comme membres associés[4]. C'est ainsi que sur les dix-huit membres élus, en nombre de voix, Jean Charbonnel n'arrive qu'en neuvième position, derrière entre autres Joseph Comiti[5] et Robert Poujade, respectivement premier et deuxième[6]. Le maire de Brive n'est donc pas plébiscité même s'il a été élu, ce qui n'est pas le cas par exemple de Jacques Baumel, pourtant secrétaire général de l'U.N.R. de 1962 à 1967. A partir de ces résultats la presse va ergoter et essayer de deviner qui serait à même de devenir le nouveau secrétaire général. Pour *L'Aurore*[7] Jean Charbonnel ne figure pas parmi les favoris, contrairement à Robert Poujade et André Fanton, arrivé troisième lors de l'élection par le comité central. Au contraire le journal *Paris Normandie* indique que « si ce devait être l'un des cinq secrétaires nationaux, M. Charbonnel ou M. Robert Poujade (bien qu'il assure refuser le poste), pourraient avoir la faveur des jeunes sans déplaire à M. Pompidou »[8].

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 388'.
2. POZZI J., *Les mouvements gaullistes […]*, p. 153.
3. FOCCART Jacques, *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Elysée, 1965-1967*, tome 1, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 1997, p. 778 et p. 786.
4. POZZI J., *Les mouvements gaullistes […]*, p. 159.
5. Joseph Comiti (1920-2000) fut député des Bouches-du-Rhône (1968, 1973, 1978-1981). Il fut secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et des Sports du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et Loisirs du 22 juin 1969 au 28 mars 1973, ministre des Relations avec le Parlement du 5 avril 1973 au 27 février 1974, secrétaire d'Etat en charge des D.O.M.-T.O.M. du 1er mars au 27 mai 1974.
6. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Nice Matin*, 6 décembre 1967.
7. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *L'Aurore*, 6 décembre 1967.
8. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Paris Normandie*, 6 décembre 1967.

Finalement en janvier 1968, Robert Poujade devient le nouveau secrétaire général d'une U.D.Vè renouvelée dans ses statuts, Jean Charbonnel devant se contenter d'être secrétaire général adjoint, comme le souhaitait le général de Gaulle, alors que Jacques Chaban-Delmas s'était montré réticent devant la possibilité pour le maire de Brive de postuler à la fonction de numéro un, étant donné qu'il avait été battu lors des élections législatives de 1967[1] et qu'il avait perdu une certaine forme de légitimité. Pour sa part, Jacques Foccart aurait bien vu Jean Charbonnel siéger au Conseil Constitutionnel, et cela dès janvier 1968, mais cette idée déplaît au général de Gaulle qui rétorque : « Charbonnel est trop jeune, il ne convient pas »[2].

b) L'ouverture préconisée vers la jeunesse et la gauche du mouvement gaulliste

Celui qui pouvait être considéré comme l'homme de Georges Pompidou au sein de l'organisation gaulliste s'adresse très vite à la jeunesse du mouvement, ce qui ne contrarie guère le Premier ministre désireux d'un renouvellement générationnel, mais il se rapproche aussi de la gauche gaulliste dont les représentants pouvaient laisser perplexe G. Pompidou. D'ailleurs nous retrouvons bien là ceux qui désiraient l'élection de Jean Charbonnel à la tête de l'U.D.Vè : « […] alors que les jeunes gaullistes de l'UJP et la gauche du mouvement auraient préféré [que le choix] se portât sur moi »[3].

En effet, à partir de mars 1967, bien que non réélu député, J. Charbonnel réfléchit à la possibilité de constituer un groupe rassemblant les gaullistes de gauche au Palais Bourbon[4], afin que leur voix ne se perde pas dans un groupe parlementaire homogène. L'une des possibilités pour donner naissance à ce groupe était notamment de s'appuyer sur les parlementaires démocrates-chrétiens, orphelins depuis l'étiolement progressif et continu du M.R.P. Parallèlement Georges Pompidou lui avait confié une mission consistant à se rapprocher des membres du Centre National des Indépendants et Paysans (C.N.I.P.) plutôt hostiles à l'égard des Républicains Indépendants de V. Giscard d'Estaing, ce qui était le cas de l'ancien président du Conseil, Antoine Pinay. Pour le contacter, Jean Charbonnel bénéficia des relations cordiales entretenues entre G. Pompidou et Camille Laurens alors à la tête du C.N.I.P. et député du Cantal sous la IVè République. Il s'agissait de s'adresser à des hommes de centre-droit qui n'avaient pas voté en faveur de l'amendement dit Salan[5], à savoir de cette disposition permettant de faire appel à des réservistes pieds-noirs d'Algérie afin de pallier le manque d'effectifs de l'armée. Essayant de regrouper aussi bien des hommes de centre-gauche que du centre-droit, Jean Charbonnel avait pu obtenir des promesses d'adhésion, notamment de démocrates-chrétiens comme Joseph Fontanet ou encore Jacques Duhamel[6], qui deviendront d'ailleurs ministres sous la présidence de Georges Pompidou. De même, ces approches de J. Charbonnel avaient permis d'obtenir des votes favorables au gouvernement comme lors de la motion de censure déposée en mai 1968. Bien que l'ayant orienté vers certains membres du C.N.I.P., Georges Pompidou n'en restait pas moins sceptique devant l'ouverture de J. Charbonnel vers la gauche alors qu'au contraire le général l'encourageait à se tourner vers ce vivier des chrétiens de gauche. Si ce groupe avait pu voir le jour, non seulement des hommes de droite, du centre et de la gauche auraient pu soutenir le gouvernement, élargissant considérablement la majorité

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 448'.
2. FOCCART Jacques, *Le Général en mai – Journal de l'Elysée, 1968-1969*, tome 2, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1998, p. 18.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 166.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 533'.
5. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 556'.
6. Jacques Duhamel (1924-1977) s'engage à dix-sept dans la Résistance. A la Libération, il est élève dans la première promotion de l'E.N.A. Il est élu du Jura (1962-1969, 1973-1977) avec des partis centristes. Il devient conseiller général en 1964, premier adjoint à Dole en 1965, puis maire (1968-1976). En 1969 il crée Centre démocratie et progrès. Il est ministre de l'Agriculture du 22 juin 1969 au 7 janvier 1971, ministre des Affaires culturelles du 7 janvier 1971 au 28 mars 1973.

parlementaire au détriment des plus conservateurs des Républicains Indépendants, contribuant ainsi à réduire leur influence[1]. L'échec de la constitution de ce groupe annonçait l'impossibilité, quelques années plus tard, pour J. Chaban-Delmas d'élargir sa majorité à partir de 1969.

L'une des actions majeures de Jean Charbonnel sera aussi d'associer plus amplement la jeunesse au mouvement gaulliste. Il veille ainsi de près à l'action de l'Union des Jeunes pour le Progrès (U.J.P.) afin d'aider à la structuration du mouvement pour éviter un éparpillement des jeunes se reconnaissant dans la pensée et l'action du général de Gaulle. Il est d'ailleurs à l'origine du choix de Robert Grossmann, « d'inspiration pompidolienne »[2], comme président de l'U.J.P., ce qui d'emblée confirme la proximité de J. Charbonnel et de G. Pompidou dans la gestion du mouvement gaulliste : « Je choisis, en accord avec le cabinet du Premier ministre, Robert Grossmann, plus proche des réalités du temps, et qui sut éveiller l'intérêt du Général lui-même »[3]. En effet, à la fin juillet 1967, le maire de Brive oeuvra en faveur de Robert Grossmann[4] qui restait le fondateur de l'U.J.P. mais qui, pour des raisons de santé, l'avait délaissée quelques temps. L'U.J.P. était alors en proie à des querelles de personne, et après avoir soutenu le président par intérim, Jean-Louis Bourlanges[5], l'un de ses proches, Jean Charbonnel appuya R. Grossmann face à la tentative de passage en force de Michel Cazenave[6].
J. Charbonnel souhaite une organisation de jeunes qui soit suffisamment libre et capable d'agir par elle-même. C'est ainsi que lors d'un dîner-débat organisé en novembre 1967 pour l'U.J.P., l'ancien ministre indique que « les jeunes gaullistes doivent éviter la dispersion et s'unir afin de ne pas devenir le P.S.U. du gaullisme »[7]. Il est vrai que Jean Charbonnel considérait que la jeunesse devait s'organiser en un mouvement qui ne serait pas totalement inféodé à l'appareil gaulliste, comme le pensait d'ailleurs Jacques Baumel : « Après avoir fort justement rejeté la formule de " jeunes de l'UNR ", qui aurait stérilisé cette initiative, Jacques Baumel avait lancé l'idée d'une force autonome, proche, bien entendu, du mouvement " adulte ", mais assez libre de ses actions pour exprimer sans gêne les espoirs, les craintes, les critiques éventuelles de la jeunesse »[8]. Cette autonomisation du mouvement de jeunesse par rapport à l'U.N.R. ou à ses successeurs a d'ailleurs été largement analysée. Cela signifie aussi que l'U.J.P. va par conséquent constituer un enjeu non négligeable pour les différentes tendances du gaullisme, que ce soient les gaullistes de gauche ou les pompidoliens par exemple, qui vont essayer de s'appuyer sur cette antenne du mouvement pour imposer leurs vues et ainsi chercher à influencer la structure adulte en leur faveur[9]. Jean Charbonnel n'est d'ailleurs pas totalement étranger à ce genre de manoeuvre : « L'instrumentalisation de l'UJP par Georges Pompidou dans les années 1967-1969 représente en revanche un cas d'école […]. Après son éviction aux lendemains de Mai 68, Georges Pompidou utilisa la formation de jeunesse pour se relancer médiatiquement. A deux semaines du référendum et au sortir du scandale Markovic, il profita des Assises de l'UJP à Strasbourg en avril 1969 pour faire sa rentrée. Organisé comme un "

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 2 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 613'.
2. CHARBONNEL J, *Pour l'honneur […]*, p. 124.
3. Même référence.
4. Robert Grossman (1940-) créa l'U.J.P. en 1965 et fut secrétaire général adjoint de l'U.D.R. en 1974. Il a été conseiller municipal de Strasbourg (1965-2014), maire-adjoint de Strasbourg (1977-1989), président de la communauté urbaine (2001-2008), maire délégué (2001-2008), conseiller général du Bas-Rhin (1967-1979, 1982-2001), vice-président du Conseil général (1994-2001), conseiller régional d'Alsace (1992-2004), vice-président du Conseil régional (1998-2004).
5. Jean-Louis Bourlanges (1946-) est agrégé de lettres modernes et ancien élève de l'E.N.A. Il fut conseiller municipal de Dieppe (1983-1989), conseiller régional de Haute-Normandie (1986-1998), et député européen (1989-2007).
6. AUDIGIER François, *Génération Gaulliste. L'Union des Jeunes pour la Progrès, une école de formation politique (1965-1975)*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2005, pp. 76-77.
Michel Cazenave (1942-) ancien élève de l'E.N.S. fut président de l'Association des étudiants gaullistes de Paris (1963-1965), vice-président et président de l'U.J.P. (1965-1967), secrétaire général de l'U.D.T. (1969-1970).
7. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Le Figaro*, 8 novembre 1967.
8. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 124.
9. AUDIGIER François, *Génération gaulliste […]*.

one man show " par l'équipe de l'ancien Premier ministre emmenée par Jean Charbonnel, le rassemblement alsacien permit à Georges Pompidou de s'affirmer comme un recours rassurant à quelques jours d'un référendum controversé »[1]. Et il est vrai que Jean Charbonnel cherche à jouer un rôle d'intermédiaire entre Georges Pompidou et les jeunes gaullistes, comme l'atteste sa médiation lors de la réception d'une délégation de l'U.J.P. à l'hôtel Matignon le 21 novembre 1967, rapportée par plusieurs quotidiens nationaux dont *Combat* : « M. Georges Pompidou a reçu hier à l'Hôtel Matignon une délégation de " l'Union des jeunes pour le progrès ", en présence de M. Jean Charbonnel »[2].

Cependant Jean Charbonnel, en tant que secrétaire national de l'U.N.R.-U.D.T., définit rapidement ce que devraient être les relations entre l'U.N.R. et l'U.J.P. Premièrement, il précise que l'U.N.R. doit encourager le travail important réalisé par l'U.J.P. notamment pour élargir son influence, alors qu'en 1967 ce sont déjà près de 4.000 militants qui adhèrent au mouvement de jeunes. Deuxièmement, l'U.N.R. doit impérativement reconnaître la légitimité de l'action de l'U.J.P., comme étant d'ailleurs le seul mouvement de jeunes à pouvoir se réclamer officiellement du gaullisme. Troisièmement, il ne faut pas que l'U.N.R. considère l'U.J.P. comme sa propre formation de jeunesse, mais au contraire elle doit respecter son autonomie[3]. Nous remarquons en fait que J. Charbonnel ménage plutôt l'U.J.P. et que les obligations sont imparties à l'U.N.R., ce qui atteste implicitement de sa volonté d'apprivoiser l'U.J.P. C'est pourquoi le secrétaire national de l'U.N.R. s'adressera aux jeunes en ces termes lors d'un dîner-débat : « Vous êtes des jeunes … Vous êtes des jeunes gaullistes : voilà assez de raisons pour que nous vous apportions sans réserve ni réticence notre amitié et notre soutien le plus total, soutien qui doit obligatoirement se manifester par la reconnaissance, de notre part, à votre mouvement, d'un monopole absolu dans la représentation politique des jeunes gaullistes, ou si vous préférez du courant gaulliste parmi les jeunes »[4]. Jean Charbonnel souhaite donc apparaître comme le principal interlocuteur entre l'U.N.R. et l'U.J.P. Le secrétaire national gaulliste se montre aussi très attaché au déploiement de l'U.J.P. dans son propre département, s'appuyant sur des responsables qui lui sont dévoués et fidèles, à l'instar de René Boisserie. D'ailleurs lors d'une enquête réalisée en 1973 par l'U.J.P. auprès des responsables de plusieurs départements, le délégué corrézien confirme le suivi de la situation par le maire de Brive : « Avec Charbonnel c'est tout différent, car il nous aide au maximum […] »[5]. Surtout, et cela peut confirmer son étiquette de représentant de la gauche gaulliste, Jean Charbonnel insiste pour que la promotion de l'U.J.P. soit la plus large possible, notamment auprès des différentes catégories socio-professionnelles, afin qu'elle ne se transforme pas en un cénacle de professions supérieures : « Dès lors, l'UJP se développa rapidement et ne tarda pas à compter plusieurs centaines de militants, garçons et filles, étudiants ou ouvriers, comme René Boisserie, qui devait devenir maire-adjoint de Brive »[6].

C'est ainsi que Jean Charbonnel observait de près le fonctionnement de l'U.J.P. et veillait à sa promotion auprès des jeunes Français, comme en atteste, en novembre 1966, sa décision d'attribuer une allocation de deux millions de francs à l'U.J.P. afin de financer une campagne d'adhésion[7]. Toutefois, J. Charbonnel ne peut empêcher l'inféodation de l'U.J.P. au mouvement gaulliste, l'U.J.P. devenant jour après jour, notamment à partir des assises de Strasbourg en avril 1969, une aide précieuse pour soutenir G. Pompidou dans son projet élyséen[8].

---

1. AUDIGIER François. " L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes ". *Histoire@Politique*, 2008/1, n° 4, p. 19 <http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-1-page-19.htm> (consultation le 03-10-2015).
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Combat*, 22 novembre 1967.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Le Monde*, 13 novembre 1967.
4. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *La Vendée libre*, 18 novembre 1967.
5. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 72.
6. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 124.
7. AUDIGIER F., *Génération Gaulliste […]*, p. 75.
8. AUDIGIER F., *Génération Gaulliste […]*, p. 122.

Jean Charbonnel oeuvra aussi pour qu'une place plus importante fut faite aux femmes à l'intérieur de l'organisation gaulliste. C'est pourquoi il s'intéressa personnellement au Centre Féminin d'Etudes et d'Information (C.F.E.I.), créé en 1965, association qui doit « promouvoir la formation civile et sociale de la femme »[1]. La démarche du secrétaire national consista à renforcer la visibilité des femmes au sein de l'appareil gaulliste, puisque Mmes Rossolin-Grandville, Launay, Sénéchal et Thibaut du C.F.E.I. vont devenir des personnalités associées à l'U.D.Vè ce qui leur donnera la possibilité de s'exprimer sur la vie du mouvement[2]. De même, il permet au C.F.E.I. d'être présent lors des assises U.D.Vè de Lille en novembre 1967 où l'association propose un rapport sur la politique sociale[3].

Les assises de Lille peuvent constituer en un sens le point d'orgue du rassemblement souhaité par le maire de Brive. Il s'affaire pour que ces assises soient un véritable succès. En fait, quelque part, ces assises constituent un nouveau test pour le secrétaire national en charge notamment des relations extérieures car la participation ou non des différentes tendances du gaullisme doit être révélatrice de ses capacités de fédérateur. Au lendemain des élections de 1968, mais cela vaut aussi au moment des assises de Lille, Jean Charbonnel estime qu'il est possible de décomposer la famille gaulliste en trois grandes tendances : les gaullistes de progrès avec notamment Louis Vallon ; une tendance très marquée à droite correspondant au clan Debré et tenue en main par René Tomasini ; puis « un milieu, un marais qui aime bien Chaban mais que Chaban ne sait pas utiliser »[4]. Dans cette nomenclature, l'étiquette progressiste correspond parfaitement à J. Charbonnel, même si encore une fois son attachement à Georges Pompidou le distingue d'hommes comme Capitant ou Vallon qui reprochent au Premier ministre d'enfermer le gaullisme dans un conservatisme patenté. C'est pour cette raison que MM. Vallon et Capitant refusent de se rendre à Lille, comme l'explique ce dernier : « Il y a des divergences parmi nous, et c'est pourquoi je ne vais pas au congrès de Lille […]. Soulignant qu'il ne fallait pas cautionner la naissance d'un parti conservateur, M. Capitant a ajouté qu'il était " plus gaulliste que jamais " »[5]. Toutefois, cela n'empêche pas d'autres gaullistes dits de gauche de participer à cette grande rencontre de Lille, comme Philippe Dechartre[6] alors secrétaire général de l'Union de la gauche pour la Vè République qui vient exposer sa vision du gaullisme, précisant qu'il ne souhaite pas qu'un parti englobe l'ensemble des tendances gaullistes qui devraient plutôt se fédérer entre elles : « La plupart des gaullistes de gauche ont en effet dit à la tribune que le moment n'était pas venu de créer un parti unifié englobant tout le gaullisme, et que dans ces conditions, chacune des formations se réclamant du général de Gaulle devait conserver son originalité, même si un lien fédéral peut être envisagé, comme le suggère M. Philippe Dechartre »[7]. Jean Charbonnel n'a donc pas totalement échoué dans sa mission de rassembler l'ensemble des gaullistes puisque ce sont seulement MM. Capitant et Vallon, certes figures emblématiques, qui ont refusé de participer aux assises alors que leurs collègues progressistes préféraient faire valoir leur argumentaire à la tribune en présence des militants et des cadres du mouvement.
De leur côté, les jeunes gaullistes de l'U.J.P. ont également répondu présents, tant il est vrai que Robert Grossmann était compatible avec la vision de G. Pompidou, ce dernier en ayant appelé aux

1. POZZI J., *Les mouvements […]*, p. 182.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *La Voix du Nord*, 6 décembre 1967.
3. POZZI J., *Les mouvements […]*, p. 183.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 482'.
5. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 27 novembre 1967.
6. Philippe Dechartre (1919-2014) a créé plusieurs mouvements gaullistes de gauche, comme la Convention de la Gauche Vè République (1966-1967), l'Union de la Gauche Vè République (1967-1971), le Mouvement pour le Socialisme par la Participation (1971-1981), le Mouvement pour la Solidarité par la Participation (1981-2001), le club Nouveau Siècle (depuis 2001). Il a été député de Charente-Maritime en 1968. Il fut secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement du 31 mai 1968 au 29 juin 1969, secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population du 22 juin 1969 au 15 mai 1972. Il appelle à voter François Mitterrand en 1981.
7. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Le Populaire du Centre*, 27 novembre 1967.

jeunes générations afin de venir « consolider l'oeuvre accomplie »[1], ce à quoi le président de l'U.J.P. répondit : « Pour les jeunes, le gaullisme est une philosophie de la pensée et de l'action qui, sans cesse, épouse le siècle »[2]. Cette présence des jeunes de l'U.J.P. suscite également quelques frayeurs, puisqu'ils acclamèrent le Premier ministre en criant « Pompidou à l'U.J.P. », ce qui fut pris pour « Pompidou à l'Elysée » tant les sonorités étaient proches[3]. Sur l'initiative de J. Charbonnel, l'U.J.P. participe également à la journée de la majorité, ce qui équivaut à reconnaître cette organisation comme l'une des trois composantes de la majorité, avec le mouvement gaulliste et les Républicains Indépendants[4].
Donc le bilan de J. Charbonnel n'est pas négatif mais plutôt mitigé, car il a tout de même su réunir la jeunesse et les différentes tendances du gaullisme, en accordant également une représentation aux femmes du C.F.E.I. lors de ces assises de Lille, même s'il est vrai que l'absence de MM. Capitant et Vallon annonçait un éloignement inéluctable d'une partie des gaullistes progressistes de Georges Pompidou.

c) Quand la crise de mai 1968 surprend la rue de Lille

Il est intéressant de se fier au témoignage laissé par Jean Charbonnel à travers son ouvrage *L'aventure de la fidélité* à propos de ce que nous pourrions appeler le délitement du gaullisme. En effet, secrétaire général adjoint du mouvement depuis février 1968, sur recommandation du général de Gaulle, Jean Charbonnel voue un immense respect et une très grande fidélité au chef de l'Etat, aussi bien qu'il n'a pas à choisir, affirme t-il, entre Georges Pompidou et Charles de Gaulle, tant son cheminement politique personnel s'est effectué dans les pas du chef de la France libre : « […] la fidélité à Charles de Gaulle l'emportait évidemment pour moi sur toute autre considération […] »[5]. Aussi, cadre du mouvement gaulliste au moment de la crise de mai 1968, Jean Charbonnel fait en sorte de préserver les acquis et la portée du discours gaullien. Toutefois le secrétaire général adjoint, qui exerce quelques jours le rôle de numéro un, Robert Poujade étant contraint de rester à Dijon, sa terre d'élection, pour régler quelques sujets de politique locale, ne peut que constater que la crise de 1968 déstabilise profondément les responsables politiques dont ceux de l'U.D.Vè. Certes, il serait faux d'indiquer que J. Charbonnel avait pressenti cette crise du monde ouvrier et étudiant, mais il n'hésitait pas à souligner que « le désarroi de l'Université était manifeste depuis le colloque de Caen de 1966 [...] »[6] au cours duquel les participants avaient rédigé « Les quinze points de Caen », l'équivalent d'un manifeste réclamant notamment une autonomisation des universités, la limitation des effectifs par université ce qui conduirait à en construire de nouvelles à Paris et en Province, l'instauration de modules préparant l'étudiant à entrer sur le marché du travail. Mais Jean Charbonnel comprend très vite que ces manifestations de mai 1968 effraient bon nombre d'élus, non pas tant qu'ils y voient une menace pour la France, mais plutôt une menace personnelle pouvant leur faire perdre leur mandat. Le secrétaire général adjoint, incrédule, assiste donc aux allers et venues de ceux qui souhaitent soit se jeter dans les bras de la gauche ou dans ceux de Valéry Giscard d'Estaing, qui commence à s'éloigner du général de Gaulle. Dans ces conditions, le souhait du chef de l'Etat de réaliser, dans un premier temps, un référendum pour redonner la parole aux Français est froidement accueilli à l'U.D.Vè, seul J. Charbonnel s'enthousiasmant devant la possibilité de répondre au malaise des Français en revenant aux fondamentaux de la participation. C'est pourquoi, Jean Charbonnel pouvait s'exprimer en ces termes lors d'une allocution radiotélévisée : « Je formai donc le voeu que le gaullisme pût assumer ce qu'il y avait de légitime et de généreux dans l'effervescence du moment et j'assurai que le général de Gaulle n'allait pas seulement rétablir l'ordre

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *Dernières nouvelles du lundi*, 27 novembre 1967.
2. Même référence.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 18, *La Croix*, 28 novembre 1967.
4. AUDIGIER F., *Génération Gaulliste […]*, p. 75.
5. CHARBONNEL J., *L'aventure de la fidélité*, Paris, Seuil, 1976, p. 167.
6. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 157.

mais surtout relancer le mouvement »[1].

C'est ainsi que les différents responsables gaullistes se retrouvent régulièrement aux côtés de Georges Pompidou pour analyser, jour après jour, l'évolution de la situation. Jean Charbonnel appuie le Premier ministre qui souhaite être attentif aux revendications des Français et privilégier toute forme de négociation et de concertation afin d'éviter l'épreuve de force. Mais c'est aussi au cours de ces différentes rencontres que J. Charbonnel s'aperçoit que l'entourage du Premier ministre cherche à tourner la page et serait prêt à abandonner le général de Gaulle pour se ranger derrière leur nouveau champion. C'est ainsi que Pierre Juillet, conseiller à Matignon, ne craint pas d'affirmer que le général devrait démissionner et qu'ils perdent leur temps à vouloir le soutenir, l'objectif étant plutôt de se prémunir contre une possible dérive révolutionnaire[2]. Inutile de préciser que ces propos ne sont pas partagés par le secrétaire général adjoint qui cherche à valoriser le bilan du chef de l'Etat. D'ailleurs, aux côtés de Pierre Charles Krieg, Michel Habib-Deloncle[3] et Pierre Lefranc, J. Charbonnel est à l'origine de la manifestation du 30 mai[4], qui s'étend de la Concorde à l'Etoile, en soutien à la politique du général de Gaulle. Pour J. Charbonnel, la crise de mai 1968 traduit une déception des Français vis-à-vis du travail accompli par le général de Gaulle, ne trouvant pas dans la vie quotidienne, professionnelle ou culturelle les élans progressistes qui pourtant étaient bien l'une des caractéristiques du gaullisme : « C'est parce qu'ils avaient pris le gaullisme au sérieux que tant de Français s'étaient révoltés contre le régime […] »[5]. Même si le bilan socio-économique du principat gaullien était perceptible dans la vie quotidienne pour des milliers de Français, comme l'atteste l'augmentation des salaires, les gains de productivité ou encore la préservation du modèle de l'Etat Providence, ce qui a nui à ce bilan est le développement d'une techno-structure administrative étouffante donnant l'impression que le régime se dissociait des problèmes journaliers des administrés. Citant en exemple l'action du ministre de l'économie Michel Debré, le maire de Brive montre comment son action, pourtant positive, a été mal perçue par les Français car présentée de façon autoritaire et ferme, Michel Debré devenant le véritable « vaincu de Grenelle »[6], sans oublier selon J. Charbonnel, « [qu'] à partir du moment où Georges Pompidou est entré à Matignon, il n'y a plus eu le réformisme permanent qui a marqué les premières années de la Vè République […]. Georges Pompidou a laissé aller et l'administration a repris le pouvoir : une nouvelle technocratie est apparue qui est souvent devenue un frein à la démocratie dans notre pays »[7]. De même, désormais le souci du général de Gaulle, après les manifestations de mai 1968, de restituer la confiance dans les institutions et structures socio-économiques malmenées par les manifestants, l'éloignait d'une action progressiste consistant à achever la réforme du pays.
Cette crise de mai 1968 nous révèle que Jean Charbonnel n'est donc pas un inconditionnel de Georges Pompidou et que même s'il a su interférer en sa faveur auprès de la jeunesse gaulliste ou mener des missions ponctuelles auprès de certains parlementaires, J. Charbonnel souhaite s'inscrire

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 160.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 2, face B, 257' et 372'.
3. Pierre-Charles Krieg (1922-1998) a été député de Paris de 1962 à 1986 et député européen lors de la première mandature élue au suffrage universel. Puis, il devient maire du 4è arrondissement de Paris en 1983, fonction qu'il exerce jusqu'à sa démission en 1997. De même, il fut président du Conseil régional d'Île de France, de 1988 à 1992.
Michel Habib-Deloncle (1921-2006) a été député de la Seine de 1958 à 1963 puis député de Paris de 1967 à 1973. Il devient secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966, puis secrétaire d'Etat à l'Education nationale du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 2, face B, 322'.
Il est vrai que la paternité de la manifestation a été revendiquée par plusieurs personnalités. Voir en ce sens : GEORGI Frank, Le pouvoir est dans la rue. 30 mai 1968 la manifestation " gaulliste " des Champs-Elysées. In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N° 48, octobre-décembre 1995, pp. 46-60, p. 48. <http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1995_num_48_1_4422> (consultation le 05-10-2015)
5. CHARBONNEL J., *L'aventure de la fidélité […]*, p. 163.
6. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 164.
7. *Royaliste*, n° 792, du 15 avril au 28 avril 2002, p. 6.

dans les pas réformistes et progressistes du général de Gaulle.
Jean Charbonnel n'en a pas pour autant fini avec les conséquences immédiates de mai 1968. En effet, après le choix du général de Gaulle de transformer le projet de référendum en une dissolution de l'Assemblée nationale, il doit dans un premier temps gérer les arrivées intempestives et massives, rue de Lille au siège du mouvement, de ceux qui souhaitent se présenter aux élections législatives et revendiquent le soutien gaulliste. En guise de réponse, il refuse de les recevoir mais comprend déjà que son influence au sein de l'appareil est mise à mal puisqu'il ne parvient pas à obtenir d'investitures pour certains gaullistes de gauche comme pour Paul-Marie de la Gorce[1]. Le triomphe de la chambre introuvable en 1968 ne rassure pas J. Charbonnel qui voit l'influence de ses collègues gaullistes de gauche condamnée, étant donné qu'ils sont noyés dans la masse parlementaire, d'autant plus que ce large succès ne pose guère les conditions d'une ouverture vers un centre-gauche prêt à se ranger derrière de Gaulle. La nomination de Maurice Couve de Murville au poste de Premier ministre n'enchante pas le secrétaire général adjoint de l'U.D.V.è, devenue l'Union de Défense de la République devant les menaces de subversion de mai 1968. Maurice Couve de Murville n'apparaît pas assez progressiste aux yeux de J. Charbonnel qui aurait volontiers préféré la nomination de Jacques Chaban-Delmas, ce qui prouve encore que J. Charbonnel était loin d'être un pompidolien béat, même si après le départ de G. Pompidou, le maire de Brive n'hésite pas à lui écrire pour le réconforter[2]. Toutefois, cet élan progressiste peut être retrouvé à travers le nouveau projet référendaire, qui renoue avec l'esprit de la participation, en voulant remodeler le Sénat qui associerait ainsi les élus aux représentants des diverses catégories socio-professionnelles, sans oublier le projet de régionalisation permettant de soulager un Etat centralisateur dont l'autorité était désormais unanimement respectée sur tout le territoire, en permettant une certaine forme de décentralisation modérée : « Lui [de Gaulle] qu'on prenait pour un jacobin, un colbertiste, a perçu les diversités de la France et il s'est convaincu de la nécessité de la régionalisation »[3]. Ce nouvel élan progressiste permettrait ainsi de renouer « avec le gaullisme que nous aimions, libéré de ses pesenteurs de droite […] »[4], ce qui confirme la volonté de J. Charbonnel de contrer le tournant conservateur qui risquerait d'atrophier le gaullisme. Mais le projet concernant la réforme du Sénat cristallise les interrogations et les craintes, surtout celles des sénateurs qui dénigrent la mesure et n'incitent pas la population à voter oui au référendum. Même des hommes influents de l'U.D.R., imaginant leur futur proche en cas de défaite pour de Gaulle, appellent implicitement à faire gagner le non, et Jean Charbonnel n'en est que plus déçu, d'autant plus qu'il estime que dans son propre département de la Corrèze, Jacques Chirac ne s'engage pas suffisamment en faveur du oui. En dépit de ces dissidences, Jean Charbonnel comprend vite, après avoir pris le pouls auprès de plusieurs électeurs, que la victoire du non se fait sentir. Il reconnaît que le texte de la réforme est illisible et incompréhensible ce qui ne facilite pas un accueil favorable de la part des citoyens, car comme le disait J. Charbonnel en rapportant les propos de Maurice Goguel « il fallait être vraiment gaulliste pour le voter »[5]. Pourtant, avec le club Nouvelle Frontière qu'il a rejoint, J. Charbonnel n'hésite pas à publier durant le premier trimestre de l'année 1969, un ouvrage intitulé *Le dossier du 27 avril*[6] et sous-titré « Pour comprendre la réforme régionale », destiné à présenter l'objectif de constituer vingt-et-une régions métropolitaines. Pour J. Charbonnel et les siens, la nécessité de cette réforme régionale s'explique par le fait que la société française souffrirait d'une centralisation exacerbée, éloignant les citoyens et la Province des centres de décisions parisiens ce qui ne faciliterait ni la compréhension ni l'application des mesures. De même, les collectivités locales n'ont qu'une activité d'intervention et non de décision, rendant leur statut désuet dans une société en pleine mutation

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 2, face B, 670'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 2, face B, 799'.
3. FOCCART Jacques, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, tome 1, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 1995, p. 438.
4. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 165.
5. CHARBONNEL J., *Le gaullisme en questions […]*, p. 125.
6. CHARBONNEL Jean (dir.), *Le dossier du 27 avril*, Paris, Grasset, 1969.

socio-économique. Enfin, cette centralisation excessive contribuerait à une concentration des colères et des protestations à l'encontre de l'Elysée et de Matignon, étant donné qu'aucun acteur local n'est capable d'intervenir pour régler les problèmes à la base. La constitution des régions avec des compétences équilibrées et définies permettrait de répondre à ces enjeux.
Toutefois l'échec pressenti annonce le départ du général et plonge les gaullistes les plus authentiques dans un état de doute. Afin de ne pas perdre de vue les grands objectifs gaulliens, que nous pourrions résumer comme correspondant à la défense de l'indépendance de la France, à la préservation des intérêts du peuple souverain et de la Nation, au maintien d'institutions solides et fortes capables d'assurer la puissance de l'Etat, sans oublier une politique de justice sociale, le secrétaire général adjoint de l'U.D.R. publie une tribune dans le journal *Le Monde* intitulée « La légende et l'héritage » un an jour pour jour après le départ du général et approuvée par ce dernier. Il y affirme la nécessité de préserver cet héritage en l'adaptant bien sûr aux circonstances présentes et en s'appuyant sur des hommes, dont le prestige sera moindre que celui du général, mais dont le but sera de préserver la grandeur française. Jean Charbonnel s'était préparé à un futur départ du général de Gaulle et dès février 1967 la presse rapportait que J. Charbonnel, secrétaire d'Etat à la Coopération, ne voyait que Georges Pompidou comme successeur à Charles de Gaulle : « Qui succéderait au général de Gaulle ? La réponse semble claire pour M. Charbonnel qui prononce le nom de M. Pompidou »[1]. D'ailleurs en 1969, J. Charbonnel pilote la constitution d'un comité de soutien des jeunes à Pompidou[2] afin que cette candidature fasse plus ou moins l'unanimité au sein de l'U.J.P. Toutefois, il ne garantit pas pour autant que le mouvement gaulliste puisse rester uni après le départ du général, débordé par quelques divisions, entre une tendance progressiste et une autre plus timorée qui accentuerait la bipolarisation du régime : « […] ou bien l'U.N.R. demeurerait, mais avec de nombreuses divergences en son sein, ou bien le gaullisme donnerait naissance à un régime à deux partis l'un correspondant à la tendance modérée de l'U.N.R., l'autre correspondant à la tendance plus progressiste »[3]. Et de fait, cette accentuation de la bipolarisation devait s'effectuer à partir du gouvernement Chaban-Delmas, le Premier ministre n'ayant pas réussi à convaincre le président de la République d'élargir davantage la majorité vers les socialistes prêts à les rejoindre, à l'instar de Gaston Defferre[4], laissant un courant progressiste s'étoffer qui ensuite devait davantage se rapprocher de la gauche d'Epinay que du pseudo-gaullisme chiraquien : « Chaban, note encore Jean Charbonnel, ne voyait-il pas tous les socialistes, dont certains lui étaient proches, s'agiter ? Or sans Jean-Pierre Chevènement, François Mitterrand n'aurait pas fait Epinay en juin 1971. Mais sans Defferre, il ne l'aurait pas fait non plus. Ce congrès, c'était la liaison de la gauche et de la droite socialiste contre le centre d'Alain Savary. Si l'un de ces deux camps avait basculé ailleurs, il n'y aurait pas eu de parti socialiste »[5]. Toutefois, la majorité parlementaire gaulliste issue des urnes de 1968 n'était pas disposée à soutenir son Premier ministre dans ce rapprochement avec le centre-

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 17, *Le Figaro*, 9 février 1967.
2. AUDIGIER F., *Génération Gaulliste […]*, p. 173.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CB, carton 17, *Le Monde*, 11 février 1967.
4. Gaston Defferre (1910-1986) est un ancien Résistant qui participe au comité exécutif du Parti socialiste clandestin. Il devient maire de Marseille à la Libération (1944-1945) puis de 1953 à 1986. Il est membre des deux Assemblées Nationales Constituantes, puis député des Bouches-du-Rhône (1946-1958, 1962-1981, 1986), et fut sénateur (1959-1962). Il fut secrétaire d'Etat chargé de l'Information du 26 janvier au 24 juin 1946, sous-secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer du 16 décembre 1946 au 22 janvier 1947, ministre de la Marine marchande du 12 juillet 1950 au 11 juillet 1951, ministre de la France d'Outre-Mer du 1er février 1956 au 13 juin 1957, ministre d'Etat à l'Intérieur et à la Décentralisation du 22 mai 1981 au 22 mars 1983, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 23 mars 1983 au 17 juillet 1984, ministre d'Etat au Plan et à l'Aménagement du Territoire du 19 juillet 1984 au 20 mars 1986.
5. ABADIE F., CORCELETTE J.-P., *Georges Pompidou […]*, p. 459.
Alain Savary (1918-1988) est un Compagnon de la Libération. En 1958, il devient secrétaire général adjoint de la S.F.I.O. qu'il quitte en raison du soutien de Guy Mollet à la Vè République. Il se retrouve au Parti Socialiste Autonome puis au Parti Socialiste Unifié. En 1969, il est élu premier secrétaire du nouveau P.S., renversé par François Mitterrand en 1971. Il fut député de Saint-Pierre-et-Miquelon (1951-1959), député de Haute-Garonne (1973-1981), président du Conseil régional Midi-Pyrénées (1978-1981). Il a été secrétaire d'Etat aux Affaires marocaines et tunisiennes du 1er février au 3 novembre 1956, ministre de l'Education nationale du 22 mai 1981 au 17 juillet 1984.

gauche : l'idéal de J. Chaban-Delmas butait donc sur le pragmatisme politique.

Jean Charbonnel apparaît clairement comme un homme de progrès, désireux d'élargir le gaullisme vers une partie de la gauche, à la manière d'un Jacques Chaban-Delmas, sans toutefois vouloir menacer l'équilibre parlementaire du groupe gaulliste. Certes même s'il considère que Georges Pompidou semble le mieux à même pour succèder à de Gaulle, il n'en reste pas moins fidèle à la figure du général comme le prouve son article publié le 27 avril 1970 dans *Le Monde*, comme s'il souhaitait prévenir le nouveau président de la République de l'obligation ardente de respecter un héritage. Pour le secrétaire général adjoint, le gaullisme c'est de Gaulle, et celui le mieux à même de préserver ses objectifs initiaux est Georges Pompidou.

d) Le combat de Jean Charbonnel au nom de la fidélité gaulliste

Après le départ du général de Gaulle de la présidence de la République, Jean Charbonnel s'efforce de faire revivre les grands objectifs gaulliens. C'est pour cette raison qu'il présente des rapports détaillés lors des conseils nationaux de l'U.D.R. en novembre 1969 à Montpellier et en juin 1970 à Versailles qui ont pour but de renouer avec l'esprit gaullien. Le premier rapport consacré à la *Vocation extérieure de la France* permet à l'ancien secrétaire d'Etat à la Coopération de revenir sur les grands enjeux d'une diplomatie indépendante qui ne joue le jeu d'aucun bloc si ce n'est celui de la France. Jean Charbonnel commence ainsi son exposé en rappelant que le gaullisme a toujours refusé de s'associer à un régime idéologique quel qu'il fut, la diplomatie française se voulant libre et non entravée et portant une attention certaine à la liberté des autres peuples. Cela ne signifie pas pour autant que la France ne respecte pas les valeurs autres que les siennes et auxquelles se réfèrent des peuples étrangers. Au contraire, la diplomatie française sait qu'il existe une multiplicité de civilisations qui participent de plusieurs façons au destin du monde. C'est pour cela que Jean Charbonnel peut s'écrier que « le gaullisme apparaît comme une philosophie du monde moderne » au sens où « la pensée contemporaine insiste sur la particularité fondamentale de chaque civilisation, de chaque peuple, de chaque nation »[1], à savoir que le gaullisme a compris très tôt que les peuples du monde étaient divers, de par leur Histoire ou leur culture propres, et qu'il était nécessaire de composer avec cette diversité pour parvenir à des buts similaires. Le secrétaire général adjoint devait ensuite se concentrer sur trois points caractéristiques de cette politique gaullienne : l'indépendance, la coopération et la paix.

L'indépendance de la Nation ne doit pas être confondue avec des relents nationalistes, isolationnistes ou relevant de ce que J. Charbonnel appelle le don-quichottisme. Le gaullisme n'est pas un nationalisme car même s'il est impossible de « transiger avec le fait national » pour reprendre l'expression de Michel Debré, ce fait national ne constitue pas la référence absolue qui inspirerait un ensemble de valeurs suprêmes. L'indépendance ce n'est pas non plus un isolationnisme car la France sait que repliée sur elle-même elle ne pourra faire entendre sa voix de par le monde, d'autant plus que l'Histoire prouve que la France a su incarner une vocation universelle par l'export par exemple de ses arts, de sa langue ou par l'impact et les conséquences de ses conquêtes militaires. Enfin, le don-quichottisme est à proscrire car la politique gaullienne repose avant toute chose sur la lucidité ce qui a permis à la France, notamment lors de la guerre d'Algérie, de se tenir éloignée d'une histoire mythique qui ne correspondait plus à la réalité de la situation.

Concernant la coopération, l'ancien secrétaire d'Etat devait affirmer qu'elle « constitue le complément naturel de la politique d'indépendance qui seule permet à la France, effectivement

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CE, carton 1, conseil national Montpellier, *Vocation extérieure de la France*, p. 2.

souveraine, d'être disponible pour tous et partout »[1]. En effet la politique de coopération rejoint la vocation universaliste de la France qui a su oeuvrer pour favoriser le déploiement de notre culture, de notre langue ou de nos techniques, mais rejoint également la vision humaniste du gaullisme désireux de se battre en faveur de cette « grande querelle de l'homme » comme le disait de Gaulle, à savoir que la France gaullienne est prête à oeuvrer pour l'épanouissement de l'homme. Et c'est précisément parce que la France est indépendante et qu'elle se situe au-dessus de toute idéologie dominante, qu'elle peut être un « champion de la coopération » pour citer une nouvelle fois Charles de Gaulle. Une coopération qui ne s'est d'ailleurs pas exercée aux dépens des partenaires de la France mais qui leur a permis de devenir véritablement ce à quoi ils aspiraient, comme le résumait le président sénégalais Senghor : « [la France] avait ainsi permis aux Arabes d'être plus arabes, aux Nègres d'être plus nègres ».

Enfin la paix telle qu'elle fut prônée par de Gaulle ne consistait pas, comme le font le bloc soviétique ou américain, à asservir quelques Etats en prétendant leur venir en aide, mais au contraire à chercher à établir un équilibre entre les différentes nations.

En conclusion, Jean Charbonnel rappelait que pour que cette politique puisse continuer à exister, il faut que le gouvernement accepte d'y consacrer les moyens financiers et techniques nécessaires pour que la France soit dotée d'une véritable défense nationale et d'une recherche scientifique à même de répondre à ces enjeux. Une campagne d'information doit également s'adresser aux Français pour qu'ils comprennent que les programmes en faveur de l'indépendance, de la coopération et de la paix ne sont pas inutiles mais qu'ils participent à la défense des intérêts du pays, donc à terme de leurs propres intérêts.

Jean Charbonnel s'intéresse aussi au gaullisme en tant que force politique pour révéler sa capacité de large rassemblement d'un ensemble de catégories socio-professionnelles. C'est pourquoi il présente ce nouveau rapport, *Sociologie du gaullisme, force de progrès*, lors du conseil national U.D.R. à Versailles en 1970. Dans ce rapport composé de deux parties, le secrétaire général adjoint commence par contester un certain nombre d'idées fausses concernant la classification politique du gaullisme. Jean Charbonnel dénonce le présupposé selon lequel le gaullisme puisse être tout simplement considéré comme une organisation de droite et conteste le « mythe d'un mouvement de droite, opposé à une gauche aspirant à devenir un parti travailliste dont nous serions l'alternative conservatrice »[2]. Il est vrai que J. Charbonnel, en tant qu'élu local ou comme dirigeant politique national, a su défendre le progressisme, que ce soit à travers des réalisations concrètes permettant de lutter contre les inégalités sociales et de prendre en charge les plus faibles, qu'ils soient âgés ou handicapés, ou à travers sa volonté d'accorder plus de visibilité au sein de l'appareil aux jeunes de l'U.J.P. et aux tenants du gaullisme de gauche. De même J. Charbonnel montre que le gaullisme n'est pas le « parti de la France nantie », qui conduirait les plus pauvres à se jeter dans les bras des partis protestataires de gauche et d'extrême-gauche. La seconde partie du rapport se concentre plus spécifiquement sur la sociologie des électeurs ayant fait confiance à de Gaulle et à ses hommes afin de prouver que le gaullisme a su fédérer bon nombre de Français, ce qui marqua suffisamment J. Charbonnel pour qu'il revienne sur ce rapport dans ses mémoires : « J'avais même établi, résultats électoraux et sondages à l'appui, que l'UDR recueillait autant de suffrages ouvriers que le parti communiste et beaucoup plus que les socialistes alors en plein désarroi »[3].
A travers ses deux présentations, Jean Charbonnel reprend à la fois les habits de l'historien qu'il est, en analysant les fondamentaux de la pensée gaullienne et ses implications sur la politique intérieure

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CE, carton 1, conseil national Montpellier, *Vocation extérieure de la France*, p. 5.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CE, carton 1, conseil national Versailles, *Sociologie du gaullisme, force de progrès*, p. 5.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 194.

et diplomatique française ; mais il n'ôte pas pour autant ses habits de dirigeant politique qu'il est par ailleurs car il ne cesse de souligner toute la nécessité qu'il y a pour la France de maintenir les grands objectifs gaulliens en ligne de mire de toute action politique.

e) Une perte d'influence assumée au sein de l'U.D.R.

Malgré l'implication manifeste de Jean Charbonnel en faveur du gaullisme, force est de constater que son influence ne cesse de s'amenuiser au sein de l'appareil gaulliste. D'abord, il est vrai que lors de l'élection du comité central au lendemain des assises de Lille, il n'est arrivé qu'en neuvième position parmi les membres élus. Puis, il n'est pas parvenu à devenir le secrétaire général de l'U.D.R., même s'il en est le numéro deux, grâce il est vrai à l'aide amicale du général de Gaulle. Pour autant, son action de secrétaire national dans la direction collégiale, entre 1967 et 1968, ou de secrétaire général adjoint, à partir de février 1968, furent appréciées par l'Elysée et surtout par Matignon comme en atteste les relations cordiales entretenues avec les hôtes des lieux, et le rôle d'intermédiaire joué entre le mouvement gaulliste et l'exécutif.

Mais la constitution de diverses chapelles gaullistes de gauche tout au long de l'année 1969 tend à perturber quelque peu l'U.D.R. En effet, René Capitant, qui a tenté en vain de déclarer sa candidature à l'élection présidentielle afin de faire battre G. Pompidou, participe en mai 1969 à la fondation de l'Union Gaulliste Populaire[1] qui très vite se fond au sein de l'Union Démocratique du Travail reconstituée cette même année, aux côtés de l'Union Populaire Progressiste de Jacques Debû-Bridel. De même, en 1969, un autre gaulliste de gauche, Léo Hamon, qui a adhéré au P.C.F. dans les années 1930, fonde le groupe Démocratie et Travail[2]. N'oublions pas non plus la publication de l'ouvrage de Louis Vallon, *L'Anti de Gaulle*[3], que les médias vont immédiatement considérer comme une charge à l'encontre de Georges Pompidou, alors qu'il s'agit selon l'auteur d' « une critique d'un certain nombre de manigances […] qui ont eu lieu et qui ont rassemblé un certain nombre de personnes dont M. Pompidou au moment où l'on savait bien qu'on allait vers la participation […] »[4]. Mais la création la plus significative reste celle du Front des Jeunes Progressistes (F.J.P.) en 1969 sur l'initiative de Dominique Gallet qui tente ainsi de provoquer une scission au sein de l'Union des Jeunes pour le Progrès (U.J.P.), alors qu'en 1968 il animait déjà une section dite gaulliste de gauche au sein de l'U.J.P., bâptisée U.J.P. Participation[5]. Certes, il ne faut pas considérer le F.J.P. comme farouchement hostile à G. Pompidou, car plusieurs des militants F.J.P. ont participé à sa campagne électorale en 1969, et plus particulièrement en Province[6]. Mais il est vrai que le départ de l'U.J.P. d'hommes comme Michel Cazenave en 1967, hostile à G. Pompidou, et la reconduite à sa tête du très pompidolien Robert Grossmann, ne favorisait que la fuite en avant d'hommes épris d'un discours progressiste assumé. Encore ne faut-il pas voir dans la constitution du Front des Jeunes Progressistes une scission interne à l'Union des Jeunes pour le Progrès, tant les ralliements au F.J.P. furent avant tout individuels[7]. La naissance de l'ensemble de ces mouvements participa à troubler quelque peu l'U.D.R. désormais rangée derrière Georges Pompidou et regimbant devant les projets d'ouverture vers la gauche de son Premier ministre,

1. DE BOISSIEU Laurent. Union Gaulliste Populaire. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/mediawiki/index.php?title=Union_Gaulliste_Populaire_(UGP)&oldid=4851> (consultation le 31-10-2015).
2. DE BOISSIEU Laurent. Démocratie et Travail. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/mediawiki/index.php?title=D%C3A9mocratie_et_Travail_(DT)&oldid=4509> (consultation le 31-10-2015).
3. VALLON Louis, *L'Anti de Gaulle*, Paris, Seuil, 1969.
4. Louis Vallon interviewé par le journaliste Pierre Dumayet lors de l'émission Panorama le 6 novembre 1969. <http://www.ina.fr/video/CAF86015425> (consultation le 02-11-2015).
5. DE BOISSIEU Laurent. Union des Jeunes Pour le Progrès. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Union_des_Jeunes_pour_le_Progr%C3%A8s_(UJP)> (consultation le 31-10-2015).
6. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
7. Même référence.

Jacques Chaban-Delmas.
Dans ce contexte, le cas personnel de Jean Charbonnel n'est pas inintéressant à considérer. En effet, symboliquement depuis qu'il est élu au Palais Bourbon, le député de la Corrèze a choisi de siéger à gauche, à la frontière des groupes gaulliste et socialiste[1]. Il a ainsi pu s'assurer que des socialistes comme Robert Lacoste, André Chandernagor ou Jean Montalat étaient prêts à travailler avec les gaullistes. A partir de juin 1968, se retrouvant mal à l'aise dans un groupe fort de près de trois cents députés et dont beaucoup étaient marqués par le sceau du conservatisme voire d'une certaine rigidité à l'instar d'Hector Rolland[2], Jean Charbonnel a pu faire l'objet de critiques, Raymond Triboulet l'accusant même d'être socialiste[3]. C'est alors que pour faire part de ses doutes sur le fonctionnement de l'U.D.R., le secrétaire général adjoint n'hésite pas à envoyer au chef de l'Etat, au Premier ministre et à ses collègues de l'U.D.R., en novembre 1970, une note de dix-neuf pages où il considère que l'U.D.R. est devenue « un grand corps mou sans doctrine ni personnalité »[4], et récuse l'éloignement d'un certain progressisme. Georges Pompidou ne l'a probablement pas lue, son conseiller Pierre Juillet estimant qu'il n'était pas opportun de la lui soumettre. Cependant, Jean Charbonnel voit dans son élection à la tête de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan de l'Assemblée nationale le 26 janvier 1971, une réponse à la note rédigée et un moyen courtois de se séparer de lui à la tête de l'U.D.R. Pourtant, à en croire J. Charbonnel, la présidence de la commission devait échoir à Marc Jacquet, une figure importante du gaullisme en tant qu'ancien Résistant et ministre, président du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale : mais c'est bien J. Charbonnel qui lui fut préféré. Après le départ de Robert Poujade de la tête de l'U.D.R., à la suite de sa nomination au gouvernement Chaban-Delmas le 7 janvier 1971, Jean Charbonnel vise le poste de secrétaire général mais doit très vite s'avouer vaincu, car il reçoit un coup de téléphone du Premier ministre lui indiquant que Pierre Juillet soutient la candidature de René Tomasini, tenant d'un gaullisme autoritaire et peu progressiste. C'est alors que Jean Charbonnel se contente de la présidence de la première commission de l'Assemblée nationale, ce qui reste néanmoins une fonction non négligeable, sachant d'ailleurs qu'il n'aurait plus les moyens de réformer l'U.D.R. et d'éviter sa dérive conservatrice[5]. Jean Charbonnel est-il alors subitement lâché par Georges Pompidou et l'appareil gaulliste ? Il est indéniable de constater que l'U.D.R., depuis les élections de la peur de juin 1968, développe un discours davantage de droite et malmène les idéaux de justice sociale par ailleurs incarnés par le gaullisme. Jean Charbonnel, bien que n'ayant jamais adhéré aux groupes gaullistes de gauche comme l'U.D.T., est considéré comme un sympathisant et fait donc l'objet d'une certaine suspicion, à un moment où l'action du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas est vivement critiquée par les caciques du mouvement, l'accusant de s'adresser trop exclusivement à la gauche. A ce propos, même J. Charbonnel commence à émettre quelques craintes devant le risque d'une trop grande ouverture à gauche : « Il parle de l'ouverture, de ses craintes de voir Chaban aller trop loin et du désarroi de Poujade devant cette espèce d'ouverture sans fin de Chaban […] »[6], ce qui pourrait déjà le rapprocher plus d'un gaullisme social que de gauche. Pour autant, Jean Charbonnel pourrait sortir renforcé de son élection à la tête de la commission des Finances étant donné qu'il a été élu sans aucune opposition par ses collègues

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 404'.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 181.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 572'.
Raymond Triboulet (1906-2006) est agriculteur quand la guerre éclate et s'engage ensuite dans la Résistance. Il devient en 1944 Sous-Préfet des communes libérées, puis de Bayeux. En 1946, il est élu député du Calvados, fonction qu'il conserve jusqu'en 1973. Il est ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre du 23 février 1955 au 6 octobre 1955, puis ministre des Anciens Combattants du 9 janvier 1959 au 28 novembre 1962, ministre délégué chargé de la Coopération du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966. Il fut aussi conseiller général du Calvados de 1958 à 1976, et membre du Conseil Economique et Social de Basse-Normandie de 1976 à 1980.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 591'.
5. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 632'.
6. FOCCART Jacques, *Dans les bottes du Général – Journal de l'Elysée, 1969-1971*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1999, p. 352.

députés, dont des hommes comme le radical Félix Gaillard, seuls les communistes et les Républicains Indépendants s'étant abstenus[1]. Notons que l'abstention des R.I., alors que des socialistes votent en faveur du député de la Corrèze, confirme bien que J. Charbonnel est considéré comme n'étant pas assez à droite pour les élus les plus conservateurs. Quant à l'attitude de Georges Pompidou, elle ne semble pas hostile à l'égard de Jean Charbonnel, comme devait le prouver sa nomination dans le premier et deuxième gouvernement Messmer.

Cette nomination ministérielle est d'ailleurs le fait de plusieurs facteurs. Premièrement, Jean Charbonnel est à l'initiative, au mois de juillet 1971, de la publication du manifeste des présidents, à savoir d'un texte à destination du Premier ministre, contresigné par l'ensemble des cinq présidents U.D.R. de commissions du Palais Bourbon ainsi que par Hubert Germain, responsable de l'amicale parlementaire Présence et Action du gaullisme. A travers ce manifeste, le président de la commission des Finances dénonce le fait que le Parlement soit mis de côté en ce qui concerne la négociation des contrats de progrès, et que la discussion n'ait lieu qu'entre les syndicats, le patronat et les ministres concernés. L'objectif était de « [réaffirmer] solennellement que le Parlement était à côté du président de la République, le seul dépositaire de la volonté générale et qu'il devrait, à ce titre, demeurer l'interlocuteur privilégié des intérêts particuliers, si légitimes fussent-ils »[2]. L'atout du manifeste est qu'il a permis de regrouper les gaullistes de différentes tendances, aussi bien Alexandre Sanguinetti que Jean Foyer, sans oublier l'amicale parlementaire Présence et Action du gaullisme bien plus virulente à l'égard du Premier ministre que sa consoeur extra-parlementaire[3]. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ce manifeste va être considéré comme une énième attaque contre le gouvernement Chaban-Delmas, ce qui n'était en rien le souhait initial du député corrézien, d'autant plus que le débat suscité par la publication du manifeste ne devait pas tarir immédiatement, les assises U.D.R. de Strasbourg de novembre 1971 y faisant encore écho[4]. Cette initiative de Jean Charbonnel a également pu être considérée comme une attaque à l'encontre du ministre en charge des Relations avec le Parlement, Jacques Chirac[5], ce qui ne devait pas améliorer leurs relations déjà tendues. La nomination en 1972 de J. Charbonnel comme nouveau ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique est alors considérée comme une réponse favorable de la part de l'Elysée à l'égard du manifeste des présidents dont il est à l'origine. Cela viendrait confirmer que les relations entretenues par J. Charbonnel et G. Pompidou sont restées fortes, en dépit de la perte d'influence de l'ancien secrétaire général adjoint au sein de l'U.D.R. Et deuxièmement, cette nomination est le moyen pour l'exécutif de se rapprocher de l'héritage gaullien. En effet lors du premier conseil des ministres du nouveau gouvernement, Georges Pompidou salue le retour d'hommes progressistes et cite Jean Charbonnel, Edgar Faure et Christian Poncelet[6]. De même, le Premier ministre Pierre Messmer estime que le mouvement qu'est l'U.D.R. doit s'ouvrir davantage à un électorat de gauche, ce qui explique la présence du député de Brive au gouvernement[7]. Georges Pompidou en personne avait rappelé à J. Charbonnel que le gaullisme ne

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 3, face B, 230'.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 204.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 559'.
4. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 264.
5. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 712'.
6. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 850'.
Christian Poncelet (1928-) a été secrétaire général adjoint de l'U.D.R. en 1971. Il fut conseiller municipal de Remiremont (1965-1971), adjoint au maire (1971-1983), maire (1983-2001), conseiller général des Vosges (1963-1976), président du Conseil général (1976-2015), conseiller régional de Lorraine (1977-1992), député des Vosges (1962-1972, 1973), sénateur (1977-2014), président du Sénat (1998-2008), député européen (1979-1980). Il fut aussi secrétaire d'Etat en charge des Affaires sociales du 6 juillet 1972 au 28 mars 1973, secrétaire d'Etat au Travail, Emploi et Population du 12 avril 1973 au 27 février 1974, secrétaire d'Etat à la Fonction publique du 1er mars au 27 mai 1974, secrétaire d'Etat en charge du Budget du 8 juin 1974 au 29 mars 1977, secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement du 1er avril au 26 septembre 1977.
7. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 791'.

pouvait accepter d'être enfermé à droite d'autant plus lorsque des hommes de centre-gauche s'en revendiquaient, se référant encore au maire de Brive[1]. Encore une fois nous comprenons que J. Charbonnel est utilisé à des fins diverses au sein de l'U.D.R. soit comme un animateur de la majorité, lorsqu'il rappelle le Premier ministre à l'ordre, soit comme un intermédiaire précieux entre la gauche et l'exécutif, alors que lui-même n'a fait qu'agir selon ses convictions et qu'il n'a pas dévié de sa ligne politique. D'ailleurs le cheminement politique personnel de J. Charbonnel s'effectue en fonction de ses idéaux, puisque s'il devient ministre de Pierre Messmer, c'est parce qu'il voit dans le Premier ministre l'ancien directeur de cabinet de Gaston Defferre qu'il fût en 1956 lorsqu'il était ministre de la France d'outre-mer : P. Messmer correspond donc au genre socialiste-patriote qu'il affectionne, à la manière d'un Jean Montalat[2].

Sans revenir sur l'action ministérielle de J. Charbonnel, qui fait l'objet d'une partie spécifique, nous pouvons conclure que sa gestion de l'affaire Lip à Besançon a pour lui des conséquences fâcheuses, puisqu'elle lui coûte son poste ministériel n'étant pas reconduit dans le troisième gouvernement Messmer. Il est vrai que son souhait de favoriser la reprise de l'activité horlogère de Lip par une coopération d'ouvriers et d'employés fait frémir les plus conservateurs des ministres, à l'instar des Républicains Indépendants. De plus, Jean Charbonnel se sent bien esseulé au gouvernement lorsqu'il argumente en faveur de son projet coopératif, simplement soutenu par Georges Gorse[3]. Parallèlement, le secrétaire général du P.C.F., Georges Marchais, félicitait J. Charbonnel pour avoir mis en jeu son poste ministériel et s'écriait « enfin un ministre gaulliste qui donne un contenu à la participation »[4], ce qui ne pouvait qu'énerver certains gaullistes. Dès lors, J. Charbonnel analyse lui-même son éviction comme la fin de la caution sociale du gouvernement, l'affaire Lip constituant le passage de témoin entre le gaullisme de gauche et le gaullisme de droite[5]. Toutefois, comme un dernier signe de son amitié, alors que le départ de J. Charbonnel était demandé depuis octobre 1973, Georges Pompidou fit tout pour le conserver davantage au gouvernement[6] et lui écrivit même après son éviction : « Restez sur la brèche ! Je souhaite vous voir rapidement »[7], mais sa disparition ne rendit pas la chose possible. Cela ne vient qu'accentuer cette position particulière de J. Charbonnel au sein de l'U.D.R. comme étant à la fois un homme intégré, puisqu'il n'a jamais cherché à faire sécession avec ce mouvement, contrairement à certains gaullistes du Front Progressiste se réclamant de l'opposition et présentant des candidats en 1973 contre l'U.D.R. ; mais aussi quelque part il est un homme marginalisé de par ses convictions sociales dans une U.D.R. qui s'éloigne de ses préoccupations.
Cette vision gaulliste et sociale de Jean Charbonnel peut aussi être réaffirmée du fait de son souhait de soutenir de façon précoce la candidature de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle, constatant bien que l'état de santé de Georges Pompidou ne faisait que décliner, et proposant donc à l'ancien Premier ministre de réfléchir à l'ébauche d'un programme[8]. En effet, Jean Charbonnel considérait que le maire de Bordeaux était situé plutôt à gauche, ce qui le rapprochait de ses convictions sociales : « Mais je savais qu'il était un authentique homme de mouvement, un homme du centre gauche qui avait participé au gouvernement de Mendès et n'avait quitté le parti radical que par fidélité à de Gaulle »[9]. D'ailleurs c'est dans la ville de Brive que fut constitué le premier comité de soutien national en faveur de Jacques Chaban-Delmas pour l'élection présidentielle de 1974. Cependant l'échec dès le premier tour du candidat gaulliste semblait condamner les tenants d'un

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face B, 104'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 762'.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face B, 77'.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face B, 64'.
5. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face A, 956'.
6. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face B, 81'.
7. CHARBONNEL J, *A la gauche [...]*, p. 232.
8. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 958'.
9. CHARBONNEL J, *A la gauche [...]*, p. 192.

gaullisme social.

f) La présidence du club Nouvelle Frontière ou la tentative de ravivage du gaullisme

C'est en 1969 que le club Nouvelle Frontière était créé sur l'initiative de Paul-Marie de La Gorce, alors membre du comité central de l'U.D.R. Il faut préciser que dès 1963, Jacques Baumel, secrétaire général du mouvement gaulliste, avait fondé une revue, baptisée *Nouvelle Frontière*, et qui était une forme de promotion de la pensée gaulliste par les grands pontes du mouvement qui y signaient leurs articles. La reprise de cette dénomination par le club avait pour but de s'inscrire dans le temps présent, afin de correspondre au vent de modernité venu des Etats-Unis et incarné quelques années plus tôt par le président Kennedy : « Cet hommage à la mémoire du président Kennedy montrait bien la volonté de mes amis de rendre une dimension jeune et conquérante au gaullisme […] »[1].
Aussi n'est-ce pas étonnant de constater que Jean Charbonnel, qui avait pu conduire l'équipée des jeunes loups dans le passé, prenne la tête en décembre 1972 de Nouvelle Frontière, désireux d'incarner un certain dynamisme dont s'inspirait le club. Ses liens privilégiés avec la jeunesse gaulliste en faisait l'homme de la situation.

De plus Jean Charbonnel allait accentuer davantage la tonalité progressiste du club fondé par Paul-Marie de La Gorce, figure gaulliste de gauche, en décidant de fusionner avec le Comité d'Etudes et d'Action Républicaines (C.L.E.A.R.)[2], créé au lendemain de mai 1968 afin d'envisager un certain nombre de réformes dans le domaine socio-économique pour prendre en compte le malaise de la société.
Bien évidemment ce renforcement du club Nouvelle Frontière avec la venue à ses côtés du C.L.E.A.R. répond aussi à la volonté de concurrencer les clubs d'obédience giscardienne, Perspectives et Réalités[3], afin de toucher un public plus large.
D'ailleurs c'est à cette tâche principale d'élargissement de l'audience du club Nouvelle Frontière que Jean Charbonnel s'attelle. Pour raviver le gaullisme, rien de tel que de préserver et d'élargir son socle de sympathisants, surtout après la disparition de la figure fédératrice du général de Gaulle. De Gaulle disparu, le gaullisme ne doit pas disparaître pour autant, et le club doit donc tout entreprendre pour maintenir la portée du discours gaulliste, notamment auprès des jeunes générations. Cette meilleure visibilité passe par la constitution de succursales en Province, l'organisation du club Nouvelle Frontière étant très parisienne, et ne comptant à l'heure de la prise de fonction de J. Charbonnel que deux structures sur le reste du territoire métropolitain, à Bordeaux et à Grenoble[4], dans des villes, notons-le, où le climat politique était favorable au réformisme que tentait d'incarner Nouvelle Frontière, comme l'attestent les deux premiers magistrats de ces cités respectives.

Dès la prise de fonction de Jean Charbonnel, le club Nouvelle Frontière redouble d'activités. Tout d'abord, le club s'engage plus en avant dans le débat politique, et cela en trois temps[5]. Premièrement au moment du référendum de 1972 sur l'élargissement des communautés européennes. Une

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 172.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 48, Dossier 1 : Club Nouvelle Frontière, présidence de Jean Charbonnel (1972-1985) – Nomination de Jean Charbonnel à la présidence du club Nouvelle Frontière, relance de l'activité, décembre 1971-février 1972, Revue Quotidienne de la Presse , 20 janvier 1972.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 48, Dossier 1 : Club Nouvelle Frontière, présidence de Jean Charbonnel (1972-1985) – Nomination de Jean Charbonnel à la présidence du club Nouvelle Frontière, relance de l'activité, décembre 1971-février 1972, Revue Quotidienne de la Presse , 20 janvier 1972.
4. *L'Entreprise*, 8 février 1972.
5. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 48, Dossier 1 : Club Nouvelle Frontière, présidence de Jean Charbonnel (1972-1985) – Correspondances et coupures de presse 1972-1975, Rapport d'activités 1972-1975.

brochure d'une vingtaine de pages aide à comprendre le but du référendum et appelle à voter en faveur du oui proné par le président Pompidou. Deuxièmement, le club prend sa part à la campagne des élections législatives de 1973 à travers la publication d'un ouvrage *Radioscopie des oppositions* qui analyse point par point les propositions faites par le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste ou les Réformateurs. C'est en fait un livre de science politique auquel ont contribué plusieurs personnes comme l'historienne Annie Kriegel, le général Pierre-Marie Gallois, ou encore le journaliste Roger Stéphane. Troisièmement le club s'est engagé dans la campagne pour l'élection présidentielle de 1974 en cherchant, plutôt qu'à soutenir explicitement la candidature de Jacques Chaban-Delmas, choix que fera par ailleurs l'ancien ministre J. Charbonnel lui-même, à rédiger un manifeste politique sur lequel pourrait s'appuyer une candidature gaulliste. En revanche, lors du second tour, le club annonce qu'il ne soutient aucun candidat et n'hésite pas à se distinguer des soutiens giscardiens « dont l'inspiration demeure étrangère aux objectifs permanents du gaullisme »[1].
Ensuite, le club se lance dans la rédaction d'études liées aux problèmes socio-économiques de la période. Ainsi, le club publie en juillet 1975 un plan de redressement économique et financier à destination du gouvernement, « étude critique à la fois sévère et nuancée »[2]. Là encore, l'optique est d'orienter la majorité giscardienne dans le sens du gaullisme. De même, le club a élaboré un dossier posant les bases d'une réforme fiscale vers laquelle le gouvernement devrait tendre.

Nous comprenons bien que Jean Charbonnel utilise ce club Nouvelle Frontière comme un moyen de diffuser ses convictions afin de continuer à défendre l'héritage gaulliste. Ne pouvant maîtriser l'appareil gaulliste depuis les élections de 1968, il tente toujours de l'influencer à travers ce club qui lui est associé, afin de faire entendre la voix du progressisme puis du réformisme.

g) Sur la route prédestinée de la gauche ?

L'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 1974 devait faire l'objet de nombreuses démarches tant l'écart entre les deux candidats qualifiés s'annonçait serré au soir de la proclamation des résultats. Les gaullistes de gauche du Front Progressiste s'étaient prononcés, dès le premier tour, à voter en faveur de François Mitterrand après que leur dirigeant, Dominique Gallet, ait finalement renoncé à être candidat[3]. Il est évident que François Mitterrand avait tout intérêt à rallier sur son nom un ensemble de mouvements, mais encore fallait-il qu'ils aient une certaine aura et influence. C'est alors qu'il obtint le soutien de Michel Vauzelle qui pilotait le comité des jeunes favorables à Chaban-Delmas et qu'il demanda à rencontrer J. Charbonnel[4], ce qui attestait de la possible compatibilité du profil du maire de Brive avec le sien. L'ancien ministre de P. Messmer accepta l'entrevue proposée par le député de la Nièvre et organisée au domicile de François Sarda, lui même proche des idées des gaullistes sociaux. D'emblée les deux hommes s'accordèrent sur le fait qu'ils n'avaient rien à monnayer : « Je n'ai rien à vous demander … ni à vous donner »[5] avait dit F. Mitterrand. En fait, la conversation s'engagea principalement sur le sens que l'auteur du *Coup d'Etat permanent*[6], violent pamphlet contre les institutions gaulliennes, entendait donner à la Vè République s'il était élu, affirmant qu'il en conserverait l'esprit même s'il souhaitait supprimer

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 48, Dossier 1 : Club Nouvelle Frontière, présidence de Jean Charbonnel (1972-1985) – Correspondances et coupures de presse 1972-1975, brochure club Nouvelle Frontière, p. 7.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 48, Dossier 1 : Club Nouvelle Frontière, présidence de Jean Charbonnel (1972-1985) – Correspondances et coupures de presse 1972-1975, Rapport d'activités 1972-1975.
3. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 265.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 266.
6. MITTERRAND François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, Plon, 1964.

l'article 16 de la Constitution : « Je souhaite seulement que vous acceptiez de dire à vos amis que je ne remettrai pas en cause les institutions »[1]. En revanche Jean Charbonnel ne parvint pas à orienter le leader socialiste vers la question de la défense nationale pour savoir ce qu'il pensait de la dissuasion nucléaire, à une époque où le sujet était encore assez largement refusé par les socialistes, même si Jean-Pierre Chevènement et le groupe qu'il contribua à fonder, le C.E.R.E.S. (Centre d'Etudes, de Recherches et d'Education Socialistes), s'y étaient montrés favorables. D'ailleurs dès 1973, Jean Charbonnel avait cherché à rencontrer Jean-Pierre Chevènement pour discuter de cette question et n'avait pas hésité à animer avec lui à Belfort une conférence sur la défense nucléaire[2] ce qui montre qu'une entente était possible sur certains points entre la nouvelle génération socialiste et la relève gaulliste. A l'issue de la rencontre Charbonnel-Mitterrand, ce dernier fut sans doute déçu que le maire de Brive ne s'engage pas davantage en sa faveur d'autant que J. Charbonnel l'avait prévenu qu'il était « exclu que j'appelle à voter pour vous »[3] en raison notamment de son ancienne opposition intransigeante à Charles de Gaulle. Il est fortement vraisemblable que Jean Charbonnel ait voté blanc pour le second tour de l'élection présidentielle en 1974[4], car il était farouchement hostile à Valéry Giscard d'Estaing qu'il accusait de vouloir tourner rapidement la page du gaullisme, alors que le chef des R.I. désirait influencer J. Charbonnel en sa faveur lui disant qu'il était nécessaire qu'ils coopèrent, ce à quoi le maire de Brive avait répondu : « Si vous devenez gaulliste, pourquoi pas ? »[5]. Quant au vote en faveur de F. Mitterrand, il était sans doute encore trop tôt pour franchir le pas, car n'oublions pas que dix ans auparavant le candidat socialiste était l'adversaire principal du gaullisme. Cela ne devait pas signifier que les deux hommes ne se reverraient pas. Au contraire, par deux fois en mai 1976 comme en juillet 1977, de nouvelles rencontres eurent lieu afin d'échanger notamment sur le rôle que la nouvelle formation créée par J. Charbonnel, la Fédération des Républicains de Progrès, pourrait jouer à côté de la gauche, le premier secrétaire du Parti socialiste invitant explicitement le maire de Brive à rejoindre son parti pour former avec Jean-Pierre Chevènement « un courant jacobin et patriote »[6]. Mais l'ancien ministre des gouvernements Pompidou et Messmer, qui envisageait éventuellement de se battre aux côtés du P.S., voulait continuer à faire entendre sa propre voix gaulliste sans la noyer dans un parti de gauche.

h) De l'exclusion sans surprise de l'U.D.R. à la formation de la F.R.P.

Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat, Jean Charbonnel ne peut se satisfaire que la majorité parlementaire gaulliste compose et soutienne finalement l'action du nouveau gouvernement conduit par Jacques Chirac, car l'éloignement progressif de V. Giscard d'Estaing de l'esprit gaullien, notamment depuis 1966, était tel qu'il était impossible de se dire gaulliste et de soutenir une politique en contrariant l'héritage. C'est pourquoi, le 24 juillet 1974, J. Charbonnel adressa une lettre ouverte à Alexandre Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., dénonçant une « politique dangereuse et stérile de ralliement à la petite semaine »[7], réaffirmant ses propos dans un article publié par le journal *Le Monde* le 5 septembre suivant dans lequel il dénigrait une « satellisation au nouveau pouvoir »[8] et indiquait clairement qu'il songeait déjà à « favoriser le regroupement des gaullistes qui ont refusé de se rallier au nouveau pouvoir », adressant un communiqué à l'U.J.P., au groupe Egalités et Libertés du député Claude Peyret, au Mouvement du 2

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 266.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 184.
3. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 183.
4. Entretien avec M. René Boisserie, le 3 novembre 2015 ; AUDIGIER François. " La présidentielle de 1974. Les jeunes gaullistes de l'UJP victimes de la realpolitik ? " In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*. 2007/2, n° 8, pp. 69-84, p. 77.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 177.
6. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 192.
7. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 291.
8. Même référence.

mai conçu par des jeunes soutiens à Chaban-Delmas, et à des hommes comme Edgard Pisani, Jean-Marcel Jeanneney ou Léo Hamon, ainsi qu'à Jacques Chaban-Delmas et Michel Jobert[1], soit aux hommes proches du centre-gauche. Enfin, en toute clarté, le 6 octobre, devant le conseil national de l'U.D.R., l'ancien ministre qui avait été personnellement félicité par de Gaulle en avril 1970 pour son interprétation du gaullisme, s'écriait : « Nous n'avons à aucun moment été associés au contrat de mariage […] »[2], sous-entendu qu'il n'était pas nécessaire de suivre benoîtement l'action présidentielle, d'autant plus lorsque le président figurait parmi l'un des responsables de la défaite du général de Gaulle en 1969 et du gaullisme en 1974.

Toutefois ces rappels à la réalité ne furent pas suffisants, perdus dans le vaste flot qui conduisait inéluctablement l'U.D.R. à faire allégeance à Valéry Giscard d'Estaing, alors que sans l'U.D.R. le président nouvellement élu n'aurait pu disposer d'une majorité parlementaire.

L'élection de Jacques Chirac au secrétariat général de l'U.D.R. le 14 décembre 1974 sonnait le glas des espoirs charbonnéliens, d'autant plus qu'elle devait conduire à l'exclusion du maire de Brive en décembre 1975, comme cela fut présenté dans la première partie.

C'est ainsi que le 26 novembre 1976, lors d'une conférence de presse, Jean Charbonnel annonçait la création de la Fédération des Républicains de Progrès, désireuse de réunir les anciens membres de l'U.D.R. ne se reconnaissant pas dans le nouveau parti de droite de Jacques Chirac, le R.P.R., mais également tous les gaullistes progressistes éparpillés dans différents mouvements ainsi que les Français pour qui la préservation de l'indépendance de la France ne peut être dissociée de la recherche d'une meilleure justice sociale[3].

B) La Fédération des Républicains de Progrès, un mouvement national en devenir (1975-1979)

a) Une tentative de rassemblement des chapelles gaullistes de gauche

Parallèlement à la formation de la F.R.P., une scission devait nuire au Front Progressiste de Dominique Gallet. En effet, si l'ensemble des militants et des cadres semblait adhérer à l'idée de l'Union de la gauche, les moyens d'y parvenir divergeaient[4]. Rappelons-nous que dès 1973 le Front Progressiste présentait des candidats dits gaullistes d'opposition aux élections législatives contre la politique pompidolienne, car selon D. Gallet « il n'y a vraiment plus rien de commun entre ce pouvoir et le gaullisme »[5] et soutenait en 1974 François Mitterrand. Il semblait donc logique que les perspectives d'une Union de la gauche les enthousiasment. En dépit du dynamisme et du caractère dont avait fait preuve jusqu'à présent Dominique Gallet afin d'animer le Front des Jeunes

1. *Le Monde*, 5 septembre 1979.
Jean-Marcel Jeanneney (1910-2010) a été le premier ambassadeur – haut représentant de la France dans l'Algérie indépendante. Il fut conseiller général de Haute-Saône (1965-1970, 1971-1976), président du Conseil général (1970-1971), maire de Rioz (1967-1989), député de l'Isère (1968). Il fut ministre de l'Industrie et du Commerce du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962, ministre des Affaires sociales du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, ministre d'Etat sans portefeuille du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre de la Justice, Garde des Sceaux par intérim du 28 avril au 20 juin 1969.
Michel Jobert (1921-2002) a été collaborateur de Pierre Mendès-France avant de devenir directeur de cabinet de Georges Pompidou (1966-1968). Il est secrétaire général de la présidence de la République (1969-1973). En 1974, il fonde le Mouvement des Démocrates. Il a été ministre des Affaires étrangères du 5 avril 1973 au 27 mai 1974, puis ministre d'Etat au Commerce extérieur du 22 mai 1981 au 17 mars 1983.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 292.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, janvier 1978, n° 1, p. 4.
4. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
5. Le Front Progressiste. Campagne électorale officielle : élections législatives 1er tour. <http://www.ina.fr/video/CAF88023747/le-front-progessiste-edouard-leclerc-dominique-gallet-maurice-gastal-et-jacques-debu-bridel-video.html> (consultation le 10-11-2015), 3'50".

Progressistes et le Front Progressiste sans craindre une possible marginalisation, les scissionnistes emmenés par Jean-Louis Delecourt considéraient désormais qu'il n'était plus l'homme le mieux à même de pouvoir négocier avec les trois partis de gauche, car il fallait « un rassemblement plus large »[1] et « il nous semblait préférable de disposer d'une véritable " locomotive " offrant une surface sociale et politique à la mesure de l'enjeu, en résumé d'une personne de plus grande notoriété et crédibilité »[2]. Au contraire, « un ancien ministre comme Jean Charbonnel était parfait »[3] car son honnêteté apparaissait comme une vertu cardinale, d'autant plus que sa critique ouverte de la droitisation de l'U.D.R. imposée par J. Chirac convenait aux scissionnistes du F.J.P. Toutefois subsistait une certaine méfiance due au parcours politique de Jean Charbonnel aux côtés de Georges Pompidou, qui empêcha certaines figures du gaullisme de gauche comme Jacques Debû-Bridel de le rejoindre, sans oublier que le F.J.P. contesta sa gestion de l'affaire Lip[4]. Mais comme le note Patrick Guiol, partisan de la scission, ce parcours pouvait aussi se révéler comme un atout car « son profil pas excessivement gaulliste de gauche était préférable pour élargir la base de l'Union de la gauche et crédibiliser la démarche ». Surtout, Jean Charbonnel disposait d'une solide expérience, exercée dans des ministères, donc d'un certain statut nécessaire d'une part pour engager un dialogue avec la gauche et d'autre part pour apparaître suffisamment crédible aux yeux des électeurs potentiels car, toujours selon P. Guiol, « la période " gaullo-gauchiste " de 1972-1973 n'était plus à l'ordre du jour ». Jean-Louis Delecourt insiste aussi sur le charisme de J. Charbonnel, qui fut un dirigeant national du mouvement gaulliste en charge notamment des relations avec les formations voisines, puis sur son bilan ministériel non dénué de sens en faveur de la coopération et de l'industrie, sans oublier ses réflexions conduites à travers le club Nouvelle Frontière[5].
Les scissionnistes rejoignirent alors la nouvelle Fédération des Républicains de Progrès afin de donner plus de hauteur à leur combat et pour enfin transformer leur contestation en résultats probants. En y adhérant, leur objectif était double : non seulement permettre l'accession de la gauche au pouvoir et donc par conséquent provoquer le départ de V. Giscard d'Estaing[6].
C'est ainsi que le Front Progressiste fournit essentiellement à la F.R.P. une base militante ainsi que certains cadres, à l'instar de Michel Grimard qui devient le numéro 3 de la Fédération ou de Jean-Louis Delecourt, secrétaire national en charge de l'implantation ou encore Patrick Guiol qui fut choisi comme délégué national chargé de la réforme de l'entreprise.

Notons également que Jacques Dauer, ce tonitruant gaulliste qui fonda en 1964 le Front du Progrès, et qui toute sa vie milita du mieux qu'il put pour défendre ses convictions, rejoignit la Fédération des Républicains de Progrès dont il présida la fédération départementale de Seine-et-Marne, et fut également membre du bureau exécutif national. Dans son sillage il attira des hommes comme Etienne Tarride[7] qui devint secrétaire national de la F.R.P. en charge des élections[8].

De même, un accord fut conclu avec le mouvement Initiative Républicaine et Socialiste fondé par Léo Hamon, ancien ministre de J. Chaban-Delmas, afin de contenir l'éparpillement des gaullistes sociaux ou de gauche dans divers groupuscules. L'objectif était aussi d'éviter d'avoir à établir un rapport de force avec des mouvements dont les buts impartis étaient presque identiques, l'exemple des divisions entre les trois partis de gauche étant bien présent à l'esprit de la F.R.P. : « Faisant, comme tous les Français, le constat des très grandes difficultés du pays et, en particulier, de la mésentente au sein de l'Union de la gauche, la Fédération des Républicains de progrès et Initiative

1. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 15 décembre 2015.
2. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
3. Même référence.
4. Même référence.
5. Même référence.
6. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
7. Témoignage de M. Etienne Tarride, reçu le 15 octobre 2015.
8. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n°1, janvier 1978, p. 4.

Républicaine et Socialiste ont convenu, pour rendre les gaullistes d'opposition plus aptes à y faire face, de resserrer les liens qui les unissent, dans l'esprit de leur accord d'association […] »[1]. La proximité intellectuelle de J. Charbonnel et de L. Hamon mérite d'être soulignée. Certes, Léo Hamon milita quelques temps dans les années 1930 au Parti Communiste Français, sans grande conviction, et dans un but aussi personnel visant à permettre un départ de sa mère d'U.R.S.S.[2] Mais il adhéra aussi sous la IVè République au Mouvement des Républicains Populaires, donc à ce courant de la démocratie chrétienne dont Jean Charbonnel fut également proche. De même, il représente aux yeux de Georges Pompidou cette caution d'ouverture vers la gauche, ce qui explique qu'il soit parfois consulté pour la désignation d'un nouveau secrétaire général de l'appareil gaulliste[3] et ce qui justifie sa nomination dans le gouvernement Chaban-Delmas en 1969 : « On voulait aussi, par ma nomination, confirmer l'ouverture à gauche du mouvement gaulliste »[4]. Il s'agit aussi d'un rôle que l'on a pu prêter à Jean Charbonnel. De même Léo Hamon a toujours été fidèle, à la manière d'un Jean Charbonnel, à un gaullisme qui ne soit pas protestataire et extrémiste : la fondation de ses mouvements comme Démocratie et Travail ainsi que Initiative Républicaine et Socialiste n'empruntait pas une voie contestataire, à la manière du Front Progressiste par exemple. Enfin, notons que la référence au socialisme pour déterminer le contenu de leur action est similaire : alors que Léo Hamon a baptisé son mouvement du nom d'Initiative Républicaine et Socialiste, la F.R.P. a pu publier un communiqué, certes en Corrèze mais qui reste le département de son fondateur, indiquant vouloir « la mise en place d'un vrai socialisme humaniste alliant le radicalisme […] et le gaullisme de progrès »[5]. En fait cet appel au socialisme correspond à la volonté de se réapproprier une forme de radicalisme, car le communiqué F.R.P. y fait directement écho et J. Charbonnel n'hésitera pas durant sa campagne électorale en 1978 à vouloir associer gaullisme et radicalisme. De son côté, Léo Hamon justifie cette appellation qui « nous rapprochait de ces républicains-socialistes (ou de ces socialistes indépendants) qui longtemps, sous la IIIè République, furent comme un trait d'union entre le radicalisme qu'ils avaient dépassé et un PS dont ils n'endossaient pas les disciplines et ne reprenaient pas les dogmes »[6]. Ces déclarations sont à mettre en relation avec celle diffusée par le président du Mouvement Radical de Gauche, Robert Fabre, en 1975 puisqu'il expliquait « ce qu'est notre type de société radicale, à finalité de socialisme humaniste »[7]. Certes, l'expression socialisme humaniste peut apparaître naïve, mais nous comprenons que dans la bouche d'un J. Charbonnel et d'un R. Fabre elle vise à les inscrire au centre-gauche et à les distinguer des dérives totalitaristes sur lesquelles des régimes dits socialistes ont pu déboucher. Ces appels au socialisme font aussi écho aux parcours personnels de MM. Charbonnel et Hamon, le premier s'étant attaché à oeuvrer pour une meilleure justice sociale à travers ses mandats ce qui peut justifier également cette référence au socialisme, au sens étymologique du terme, alors que le second avait à coeur d'incarner un travaillisme à la française[8]. C'est pour cette raison que la F.R.P. peut initier un appel commençant par ces mots : « Républicains de progrès, Républicains socialistes »[9] afin de déterminer d'emblée la nature du combat. Etienne Tarride, qui rejoint avec J. Dauer la F.R.P., ira jusqu'à dire : « Jean Charbonnel et Léo Hamon sont les deux seules personnes de rang ministériel qui ont, sous la Vème République, franchi par conviction la ligne qui sépare la Droite de la Gauche sans en attendre un quelconque avantage. Franchir cette ligne pour devenir Ministre est une faiblesse. La franchir sans rien en attendre est une preuve de caractère »[10].

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 2.
2. HAMON Léo, *Vivre ses choix*, Paris, Robert Laffont, 1991, p. 70.
3. HAMON L., *Vivre […]*, p. 420.
4. HAMON L., *Vivre […]*, p. 447.
5. *La Montagne*, n° 19.473, 2 mars 1978, p. 5.
6. HAMON L., *Vivre […]*, p. 506.
7. FABRE Robert, *Quelques baies de genièvre*, Paris, J.C. Lattès / J.P. Ramsay, 1976, p. 67.
8. CHARLOT J., *L'Union pour la Nouvelle République […]*, p. 309.
9. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 2.
10. Témoignage de M. Etienne Tarride, reçu le 15 octobre 2015.

La Fédération des Républicains de Progrès est donc parvenue à réunir autour d'elle, entre 1976 et 1978, les principaux mouvements gaullistes de gauche : Initiative Républicaine et Socialiste, le Front du Progrès et une partie du Front Progressiste. Ce rassemblement est même réussi symboliquement, car la F.R.P. fait coexister Jean-Louis Delecourt et Léo Hamon, qui s'étaient pourtant affrontés dans le département de l'Essonne lors des élections législatives de 1973, l'un en tant que candidat du Front Progressiste l'autre comme candidat U.D.R. Ne pas oublier que le Mouvement de la Gauche Indépendante présidé par le Dr Bordes, certes assez limité en terme d'effectifs, s'associe également à la F.R.P.[1]
Il est difficile d'évaluer l'apport de ces groupes en terme d'effectifs, bien que d'une manière générale les gaullistes de gauche se soient caractérisés par « leur faible nombre »[2]. Le Front du Progrès ne semble pas pouvoir réunir, durant cette période, plus de 4.000 adhérents[3] et rien n'indique que la majorité d'entre eux ait suivi Jacques Dauer à la F.R.P. Quant au mouvement de Léo Hamon, formé au milieu des années 1970, il semble bien jeune pour pouvoir dépasser en terme de militants le Front du Progrès qui dispose d'une longue expérience en ce domaine. Toutefois, la chance pour la F.R.P. c'est de pouvoir bénéficier d'un soutien de mouvements gaullistes de gauche structurés, à savoir dirigés par des hommes dont l'expérience et la voix comptent, puisque avec Léo Hamon et Jean Charbonnel, la F.R.P. s'appuie sur deux anciens ministres. De même, les talents connus de Jacques Dauer en tant que propagandiste et organisateur apportent une véritable plus-value à la fédération, sans oublier la venue d'intellectuels comme Chérif Khaznadar qui suit les scissionnistes du Front Progressiste[4].

Certes, trois groupes existant durant cette période peuvent manquer à l'appel et n'ont pas rejoint la F.R.P. Il s'agit de l'Union travailliste de Gilbert Grandval[5], fondée en 1971 sur les instances du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas[6] afin de fusionner entre eux quatre mouvements gaullistes de gauche[7], et qui finalement ne résiste guère de temps et vit au gré d'un flot incessant d'arrivées puis de départs de personnalités gaullistes. Sans oublier le Mouvement pour le Socialisme par la Participation créé également en 1971[8] par refus de se dissoudre au sein de l'Union Travailliste, regroupant à l'origine quelques militants du Front Travailliste autour d'Yvon Morandat[9], Démocratie et Travail de Léo Hamon, ce dernier devant finalement rejoindre la F.R.P., et l'Union de la Gauche Vè République de Philippe Dechartre, figure également importante du gaullisme de gauche, puisqu'il fut aussi ministre dans le gouvernement Jacques Chaban-Delmas. Toutefois, sa

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 3, mars 1978, p. 2.
2. BILLARD Yves. Les gaullistes de gauche. In : BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles, *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 190-196, p. 195.
3. DAUER Jacques, *Le hussard du Général. Entretiens avec Stéphane Giocanti*, Paris, La Table Ronde, 1994, p. 209.
4. Témoignage de M. Chérif Khaznadar, reçu le 19 octobre 2015.
5. Gilbert Grandval (1904-1981), est un Compagnon de la Libération. En 1955 il devient résident général au Maroc mais démissionne au bout de 50 jours par refus de la politique d'Edgar Faure. En 1959, il co-fonde l'U.D.T., préside l'Union travailliste (1971-1979) puis l'Union Gaulliste pour la Démocratie (1979-1981). Il fut secrétaire d'Etat au Commerce extérieur du 15 avril au 16 mai 1962, puis ministre du Travail du 16 mai 1962 au 8 janvier 1966.
6. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 218.
7. L'Union Travailliste opère en 1971 la fusion du Front du Progrès de J. Dauer, du Front des Jeunes Progressistes de D. Gallet, de l'Union Démocratique du Travail refondée en 1969 et de dissidents du Front Travailliste. Voir DE BOISSIEU Laurent. Union Travailliste. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Union_Gaulliste_pour_la_D%C3%A9mocratie_(UGD)> (consultation le 30-11-2015).
8. POZZI J., *Les Mouvements […]*, p. 219.
Un mois auparavant, ce mouvement fondé par MM. Dechartre, Hamon et Morandat avait pris le nom du Mouvement Uni de la Gauche Gaulliste. Voir DE BOISSIEU Laurent. Club Nouveau Siècle. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Club_Nouveau_Si%C3%A8cle_(CNS)> (consultation le 30-11-2015).
9. Yvon Morandat (1913-1972) est un Compagnon de la Libération. Durant sa jeunesse il milita à la Jeunesse Agricole Chrétienne, puis devint un permanent de la C.F.T.C. A la Libération, il s'empare de l'Hôtel Matignon au nom du Gouvernement provisoire, puis est membre tour à tour de l'U.D.S.R., du R.P.F. puis de l'U.D.T. En 1965 il fonde le Front travailliste. Il fut secrétaire d'Etat à l'Emploi du 31 mai au 10 juillet 1968.

condamnation judiciaire en 1972 relative à l'aménagement de l'île de Ré a pu ralentir sa carrière jusque au début des années 1980, moment où il s'implique de nouveau dans le débat politique. Enfin, après le refus de s'associer à la F.R.P., Dominique Gallet et les siens, accompagnés de Jacques Debû-Bridel, créent l'Union Gaulliste de Progrès en 1977 et se rapprochent du P.C.F. avec qui ils présenteront des candidatures communes lors des élections législatives de 1978[1].

b) La revendication d'un gaullisme d'opposition

Après avoir su fédérer un certain nombre de groupes gaullistes, reste à savoir si la F.R.P. peut être considérée comme l'incarnation d'une forme de gaullisme d'opposition. Il faut dire que cette notion est assez large et pour essayer de mieux la comprendre, nous allons lui donner des limites temporelles. C'est ainsi que Pascal Girard a pu écrire dans un chapitre intitulé « Le gaullisme d'opposition au miroir de la haine politique, 1947-1958 » que « l'expression gaullisme d'opposition est de Jean Charlot »[2]. Sur le plan historiographique, cela ne fait nul doute puisque Jean Charlot consacra un ouvrage à l'étude du gaullisme au temps du Rassemblement du Peuple Français sous la IVè République[3] et employa cette expression. Par gaullisme d'opposition, Jean Charlot entend définir la position du général de Gaulle et du Rassemblement du Peuple Français à l'encontre du régime des partis imposé par la IVè République qu'il condamne. A ce titre, l'ouvrage de Jacques Debû-Bridel, *Les partis contre de Gaulle*[4], peut faire également implicitement écho à ce gaullisme d'opposition. En revanche, Pascal Girard a tort de délivrer la paternité de l'expression à Jean Charlot car en 1973, pour alimenter sa campagne électorale, le Front Progressiste diffusait son *Manifeste progressiste de l'opposition gaulliste* qui « annonce et définit la véritable alternative progressiste au pouvoir des conservateurs »[5]. Mais ici cette opposition n'est pas celle de gaullistes à l'encontre d'un régime, mais bien une opposition à un gouvernement qui se revendique lui aussi du gaullisme, ce qui donne une deuxième acception à cette expression : le gaullisme d'opposition prétend combattre les faux gaullistes. Une troisième définition du gaullisme d'opposition peut aussi s'ajouter aux deux précédentes et découle plus ou moins de la dernière évoquée : le gaullisme d'opposition est également un moyen de résister à la dérive libérale du septennat giscardien. Aussi n'est-il pas étonnant de voir naître en 1977, une Coordination nationale des gaullistes d'opposition[6] regroupant l'Union des Gaullistes de Progrès, Initiative Républicaine et Socialiste ou des personnalités isolées à l'instar d'Antoine Sanguinetti[7]. Cette fois-ci l'opposition ne peut exister que face à la majorité présidentielle giscardienne à laquelle se rattachent d'anciens membres de l'U.D.R.

Pouvons-nous considérer que cette forme de gaullisme d'opposition est compatible avec la F.R.P. de Jean Charbonnel ? Il est vrai que dans le premier numéro du *Recours républicain*, en janvier 1978, la F.R.P. était présentée comme « un regroupement des gaullistes d'opposition »[8] alors même que

1. Les dates de fondation de ces trois mouvements sont issues du site internet de Laurent de Boissieu, France Politique.fr.
2. DELEPLACE Marc (dir.), *Les discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la Cité*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, p. 287.
3. CHARLOT Jean, *Le gaullisme d'opposition, 1946-1958, Histoire du gaullisme*, Paris, Fayard, 1983.
4. DEBÛ-BRIDEL Jacques, *Les partis contre de Gaulle*, Paris, Somogy, 1948.
5. Le Front Progressiste. Campagne électorale officielle : élections législatives 1er tour. <http://www.ina.fr/video/CAF88023747/le-front-progessiste-edouard-leclerc-dominique-gallet-maurice-gastal-et-jacques-debu-bridel-video.html> (consultation le 10-11-2015), 5'20".
6. DE BOISSIEU Laurent. Coordination Nationale des Gaullistes d'Opposition. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Coordination_Nationale_des_Gaullistes_d'Opposition_(CNGO)> (consultation le 30-11-2015).
7. Antoine Sanguinetti (1917-2004) commence sa carrière de soldat dans la Résistance. Il s'engage dans la Marine et dirige à partir de 1967 le porte-avions Clemenceau, puis de 1972 à 1974 il est major général de la Marine. Il est mis à la retraite anticipée dans les années 1970 pour sa critique du pouvoir giscardien et adhère au P.S., dont il est exclu en 1982.
8. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 2.

Jean Charbonnel s'était montré dubitatif devant la naissance en 1977 de cette coordination nationale des gaullistes d'opposition considérée comme un énième groupuscule gaulliste de gauche qui risquait de faire de ses membres de simples faire-valoir auprès de la gauche[1]. Toutefois, dès sa création, la F.R.P. indique vouloir se mettre en relation « avec les autres gaullistes d'opposition »[2], montrant par là même qu'elle se situe aussi dans ce courant de pensée. Elle réaffirme à plusieurs reprises cette position allant même jusqu'à souhaiter une « victoire de l'opposition et donc des forces de progrès »[3] lors des élections législatives de 1978. De même, la notice qui lui est consacrée dans l'ouvrage de Pierre-Marie Dioudonnat et Sabine Bragadir indique qu'il s'agit d'un « parti gaulliste d'opposition »[4], soulignant son désaccord avec le septennat en cours. Pour Jean Charbonnel, l'opposition doit s'exercer à l'encontre de la politique giscardienne qui n'est pas assez progressiste à ses yeux et contre le R.P.R. chiraquien, mouvement conservateur rassemblant d'anciens élus U.D.R. se réclamant d'un pseudo-gaullisme.
Cependant, une fois admise cette revendication de la F.R.P. d'appartenir à l'opposition, reste à déterminer quelle place elle entend occuper aux côtés de la gauche du programme commun qui clame également son appartenance au camp des opposants.

Jean Charbonnel a tenu à qualifier son opposition comme étant progressiste, et à ce propos il est intéressant d'étudier la définition que la F.R.P. donne du progressisme. Il ne s'agit en rien de vouloir exhiber une simple posture idéologique mais bien d'une volonté déterminée à combattre les injustices et inégalités qui frappent la France, par le recours à la participation citoyenne, afin que les Français soient associés aux décisions prises concernant « l'avenir de la nation, l'avenir de nos entreprises, l'avenir de nos communes, l'avenir de nos enfants »[5]. En se référant à la notion clé de participation, la F.R.P. renoue avec l'idéal de gaullistes de gauche comme Louis Vallon ou René Capitant qui portèrent avec engagement cette conviction. C'est pour cette raison que la F.R.P. ne peut que tenter de se rapprocher des partis de gauche : « […] nous sommes par définition des hommes de progrès. Donc aux côtés de la gauche puisque pour l'heure nous ne pouvons tout faire par nous-mêmes »[6]. L'opposition doit donc s'entendre comme une alliance entre les partis de gauche et les forces de progrès : « C'est dans cette perspective que la F.R.P. s'est engagée dans l'opposition et a amorcé son dialogue avec la gauche »[7]. Toutefois, comme le prouve un slogan utilisé lors des élections législatives de 1978 par la F.R.P., « Pour l'Union, une autre façon d'être à gauche »[8], l'objectif est aussi d'incarner une voix divergente à gauche, à savoir cette « autre façon », afin d'incarner une gauche gaulliste autonome.

Le dialogue entamé avec la gauche fut d'ailleurs officiel puisque le 11 juin 1977 lors de la première convention nationale de la F.R.P., les trois partis de gauche du programme commun étaient représentés[9]. La F.R.P. n'oublie pas pour autant de s'en référer à l'héritage gaulliste, et voit dans la gauche la famille politique qui s'est le moins éloignée du gaullisme, bien que l'ayant combattu dans le passé : « […] nous avons été amenés à maintes reprises dans le passé à combattre les socialistes et les communistes. Mais ces adversaires d'hier nous semblent désormais plus proches que ceux qui ont contribué au départ du Général De Gaulle en le poignardant dans le dos »[10]. Giscardiens et

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 195.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 4.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 5.
4. DIOUDONNAT Pierre-Marie, BRAGADIR Sabine, *Dictionnaire des 10.000 dirigeants politiques français*, Paris, Sedopols, 1ère édition, 1977-1978, p. 52.
5. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 6.
6. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 2, février 1978, p. 2.
7. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, février 1978, p. 6.
8. Archives privées Patrick Guiol, affiche F.R.P. pour les élections législatives du 12 mars 1978, 14è circonscription du Pas-de-Calais.
9. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 4.
10. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 6.

chiraquiens sont ici visés.
Ce rapprochement avec la gauche et la référence au progressisme conduirent même la F.R.P. à s'éloigner de l'expression gaulliste de gauche qui ne serait plus guère pertinente : « Il est donc inutile de revendiquer l'appellation de gaullistes de gauche ; certes, elle a eu droit de cité du temps même du général ; l'aile gauche de ceux qui le suivaient éprouvait alors le besoin de s'affirmer face à l'aile droite du mouvement »[1]. Désormais, la F.R.P. prétend incarner le vrai gaullisme et sa voix progressiste, rendant par là même inutile toute distinction, même si bien sûr la F.R.P. ne dénigre pas cette étiquette de gaulliste de gauche et l'inscrit sur la couverture de son manifeste intitulé *Le rendez-vous avec la France*.

Toutefois, les relations de la F.R.P. avec la gauche devaient-elles être identiques avec les trois partis du programme commun ?

Nous ne nous attarderons guère sur les rapports de Jean Charbonnel avec le Parti Socialiste de François Mitterrand, car nous avons déjà évoqué le souhait de ce dernier de voir le maire de Brive prendre sa carte au P.S. pour y retrouver des hommes comme Jean-Pierre Chevènement, alors proche de ses convictions, même s'il est vrai qu'à l'époque Jean-Pierre Chevènement est davantage associé au marxisme qu'au gaullisme. L'objectif principal pour François Mitterrand, en recevant des hommes comme Charbonnel dans son parti, était d'élargir considérablement son assise électorale, un peu comme lors de l'expérience du Front Républicain en 1957 qui avait su associer mendéistes et gaullistes, « [...] même si vos amis représentent moins de capital électoral que les républicains sociaux [de J. Chaban-Delmas] […] » constatait le premier secrétaire du P.S.[2]. Toutefois, Jean-Pierre Chevènement n'hésita pas à accorder un entretien au journal de la F.R.P. pour réaffirmer les similitudes que gaullistes et socialistes étaient à même de partager : « S'il est vrai qu' " être grand c'est soutenir une grande querelle " et si c'est ça la définition d'un certain gaullisme, je dirai qu'il est aujourd'hui dans la gauche, qu'il n'est pas dans la droite et qu'il n'est pas au R.P.R., ce rassemblement crispé sur les places acquises dans le sillage de la gloire du Général de Gaulle et d'une grande ambition »[3]. La F.R.P. est même représentée au Congrès de Nantes du Parti Socialiste[4], en juin 1977.

De son côté, le Parti Communiste Français incitait Jean Charbonnel à diriger une composante gaulliste de l'Union de la gauche, exacerbant les valeurs communes que communistes et gaullistes avaient partagées durant la Résistance à l'occupant nazi, ou pendant leur lutte contre la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.) et se reméммorant les relations diplomatiques entretenues par le général de Gaulle avec l'U.R.S.S. Par là même, l'objectif des communistes était de profiter d'alliés, quelle qu'en soit la force numérique, afin d'essayer de rééquilibrer l'Union de la gauche à leur profit, pour mieux résister à l'hégémonie socialiste[5]. Jean Charbonnel, accompagné de J.-L. Delecourt se rendit même au siège du P.C.F. afin de discuter de la stratégie à adopter avec MM. Charles Fiterman et Maxime Gremetz[6].

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 2, février 1978, p. 2.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 268.
3. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 4, mai 1978, p. 3.
4. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 7 janvier 2016.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 268.
6. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 7 janvier 2016.

Charles Fiterman (1933-) adhère au P.C.F. en 1951. Il a été conseiller général du Val-de-Marne (1973-1979), député du Val-de-Marne (1978-1981), député du Rhône (1986-1988), puis conseiller municipal de Tavernes (Var). Il rejoint le P.S. en 1998. Il fut ministre d'Etat en charge des Transports, du 23 juin 1981 au 22 mars 1983, ministre des Transports du 23 mars 1983 au 17 juillet 1984.

Maxime Gremetz (1940-) fut conseiller général P.C.F. de la Somme (1970-1978), député de la Somme (1978-1981, 1986-1988, 1993-2011), conseiller municipal d'Amiens (2001-2004), conseiller régional de Picardie (2004-2010), vice-président du Conseil régional (2004-2005), député européen (1979-1986, 1989-1994).

Les relations avec le Mouvement Radical de Gauche furent, au contraire, apaisées et cordiales et directement entretenues par Jean Charbonnel[1]. Dès 1975, Léo Hamon à travers son organisation Initiative Républicaine et Socialiste avait entamé un dialogue avec les radicaux de gauche, allant même jusqu'à être représenté au congrès du M.R.G. à Bordeaux en mars de la même année, bouleversant un peu les militants de gauche : « Et Léo Hamon, qui avec sa fougue et son courage habituels était fermement décidé à nous donner son adhésion, s'est fait siffler par quelques militants mal inspirés, à notre congrès de Bordeaux, en mars 1975 … »[2]. Léo Hamon avait en effet compris que l'électorat gaulliste et radical pouvait présenter des similitudes et qu'il serait sans doute plus aisé de s'entendre : « […] car leur clientèle potentielle [celle des gaullistes] était plus proche du MRG ou des socialistes que des communistes »[3]. Léo Hamon considérait donc le M.R.G. comme un allié sûr et sérieux : « Je pensais un temps obtenir un rapprochement privilégié avec le MRG. Je m'entendais bien avec Robert Fabre. Il voyait pour son parti une possibilité d'extension de notre côté »[4]. Jean Charbonnel avait aussi entamé des pourparlers avec les radicaux de gauche, puisque le 16 novembre 1974 il s'était rendu aux journées organisées par le M.R.G.[5]. Il avait même rencontré Robert Fabre dans le bureau de Jacques Delors[6] durant l'hiver 1974 comme le rapporte le président du M.R.G. : « Nous évoquons cette soirée d'hiver où, bâtissant des hypothèses, parmi lesquelles – après notre colloque du mois de novembre avec des " gaullistes de gauche " - le ralliement à la gauche et plus précisément au M.R.G. d'une fraction de l'U.D.R., nous échangions nos vues avec Jean Charbonnel, venu nous rejoindre au bureau de Jacques Delors »[7]. Puis n'oublions pas les dix places réservées aux radicaux de gauche sur la liste municipale du maire de Brive en 1977 et sa candidature au côté du président des jeunes radicaux de gauche de la Corrèze en 1978 ainsi que le soutien de la F.R.P. au candidat M.R.G. dans la première circonscription de la Corrèze. Toutefois Jean Charbonnel avait bien compris que Robert Fabre cherchait à opérer une fusion entre radicaux et gaullistes ce que ne pouvait accepter le président de la F.R.P. qui souhaitait continuer à incarner un discours gaulliste : « […] le président du MRG aurait vu avec faveur une fusion de nos forces afin, pensait-il, de peser plus lourd à côté des deux grands partis de la gauche. […] Mais nous devions continuer à nous battre sous notre drapeau de gaullistes, même si nous changions d'alliés »[8].

Finalement, la F.R.P. n'est pas réellement parvenue à nouer des rapports étroits et privilégiés avec l'un des trois partis de gauche, ne voulant pas que ses convictions gaullistes puissent être dissoutes. La seule entente cordiale est celle conclue avec le Mouvement de la Gauche Indépendante dirigé par le Dr Bordes, mais qui ne fait pas allégeance au programme commun. Ce Mouvement souhaite à la fois s'éloigner des divergences qui traversent l'Union de la gauche car elles « démobilis[ent] les énergies de progrès » et renouer avec l'esprit du gaullisme « rassembleur et fédérateur ». D'ailleurs, ce Mouvement considère que « la gauche a mis longtemps à percevoir l'intérêt et la solidité des thèmes gaullistes », se situant tout droit dans la pensée de Jean Charbonnel qui depuis 1962 n'a eu de cesse de rapprocher une partie de la gauche socialiste de la Vè République. De lui-même, ce Mouvement affirme enfin regrouper « les Gaullistes d'opposition, les Centristes d'opposition, la Gauche libérale non marxiste ». Encore une fois la convergence de vues avec la F.R.P. est évidente, même si le Mouvement de la Gauche Indépendante affirme explicitement son attachement à une

1. Même référence.
2. FABRE R., *Quelques baies […]*, p. 145.
3. HAMON L., *Vivre […]*, p. 493.
4. Même référence.
5. *Le Monde*, 19 novembre 1974 et 13 février 1981.
6. Jacques Delors (1925-) fut chargé de mission auprès de Jacques Chaban-Delmas (1969-1972) ainsi que secrétaire général auprès du Premier pour la formation professionnelle et la promotion sociale (1969-1974). Il rejoint le P.S. lors du congrès de Metz. Il est député européen (1979-1981), maire de Clichy (1983-1984), président de la Commission européenne (1985-1995). Il fut ministre de l'Economie et des Finances du 22 mai 1981 au 22 mars 1983, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget du 23 mars 1983 au 17 juillet 1984.
7. FABRE R., *Quelques baies […]*, p. 144.
8. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 268.

certaine forme de libéralisme économique[1], ce qui d'ailleurs n'est pas sans dessiner une première distinction entre gaullisme social et gaullisme de gauche, comme nous le verrons dans la conclusion de cette thèse : le réformisme libéral plutôt que la refonte totale de l'économie.

Ce rapprochement avec la gauche peut aussi s'effectuer dans le cadre d'une analyse géopolitique du monde. En effet la F.R.P., comme l'ensemble des partis du programme commun, revendique la lutte pour l'autodétermination des peuples. Cette conviction est tout droit héritée de la politique diplomatique du général de Gaulle. Aussi la F.R.P. par l'intermédiaire de Michel Grimard, numéro 3 du mouvement et spécialiste des affaires étrangères, s'engage t-elle dans une campagne en faveur de la création d'un Etat sahraoui au Sahara occidental, alors sous contrôle de la Mauritanie et du Maroc : « Nous refusons la présentation de l'occupation du territoire sahraoui, décolonisé depuis peu, comme un fait acquis approuvé par la communauté internationale et considérons qu'il s'agit là d'une mystification. Nous rappelons que le respect du droit à l'autodétermination est la seule solution permettant au peuple sahraoui de disposer librement de son sort […] »[2]. Cette campagne permet aussi de s'en prendre ouvertement à la politique diplomatique de Valéry Giscard d'Estaing qui compromettrait les efforts réalisés sous le principat gaullien : « Sur le continent africain, une politique sélective et interventionniste a remplacé le principe de non-ingérence. A la politique de coopération avec l'ensemble des peuples maghrébins et africains, qui avait valu à la France leur reconnaissance et leur estime, s'est en effet substituée une action qui, parce qu'elle n'est plus guidée par le principe de l'autodétermination, a conduit à une démarche hostile vis-à-vis de certains d'entre eux, qui a terni l'image de notre pays dans le Tiers Monde et provoqué la situation bloquée d'aujourd'hui »[3]. Le Parti Communiste Français ne s'éloigne pas de cette position et utilise d'ailleurs le même vocable que la F.R.P., comme les mots « occupation » ou « autodétermination », pour alerter l'opinion. De son côté, le Parti Socialiste, tout en considérant l'existence d'un peuple sahraoui, se montre plus modéré et cherche à étudier les intérêts de chaque partie afin de ne pas provoquer la colère de la Mauritanie.
La F.R.P. ne craint donc pas d'affirmer ses positions et en se rangeant dans le camp de l'autodétermination pour les pays du Tiers Monde n'hésite pas à s'inscrire davantage à gauche, et même à la gauche du P.S.

c) La F.R.P., l'ébauche d'un mouvement national structuré[4]

La Fédération était parvenue à regrouper autour d'elle un certain nombre de mouvements gaullistes de gauche, mais cela n'en faisait pas pour autant un parti majeur dans le paysage politique français. Toutefois, la F.R.P. essaie de se structurer et de se doter d'une organisation interne digne des partis rivaux.

En janvier 1978, la Fédération des Républicains de Progrès est composée de 8.130 adhérents issus de quatre-vingt trois départements différents, effectifs non négligeables étant donné qu'à cette date la F.R.P. n'a pas encore deux ans d'âge. A titre de comparaison, les autres mouvements gaullistes de gauche qui avaient refusé de se fondre dans la F.R.P., à l'instar du Front Travailliste, ne dépassent pas les 3.000 adhérents[5].
La variété des départements d'origine des militants est aussi à souligner même si parfois les effectifs

1. Les citations sont issues de la profession de foi de Michel Douroux, candidat du Mouvement de la Gauche Indépendante, lors des élections législatives dans la 3è circonscription de l'Yonne en 1978.
2. *Sahara Info*, n° 23, mars 1978, p. 5.
3. Même référence.
4. Sous-partie rédigée notamment à partir des informations contenues dans *Le recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 4.
5. LAURENT Mathieu, *Les structures non-partisanes dans le champ politique*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de M. Jacques Chevallier, Université Panthéon-Assas, 2011, p. 187.

par département ne sont guère élevés. Ces adhérents sont surtout originaires des villes et des bassins industriels, la F.R.P. ne disposant que d'une audience limitée dans les territoires ruraux, sauf en Auvergne, dans la Brie et en Picardie.
Ces adhérents peuvent être classés en quatre catégories. 65% d'entre eux se revendiquent comme gaullistes et ont voté en faveur de Jacques Chaban-Delmas en 1974. 20% se disent de gauche mais soutenaient l'action du général de Gaulle et ont pu adhérer auparavant à l'un des trois partis du programme commun avant de s'en éloigner. 10% s'étaient déjà engagés dans le gaullisme d'opposition. 5% viennent du centre, et principalement du mouvement des Réformateurs ou alors du parti radical-valoisien, mais ne cautionnent pas le soutien apporté à la majorité présidentielle.

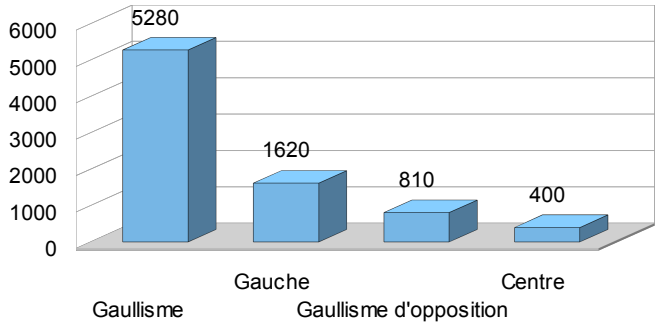


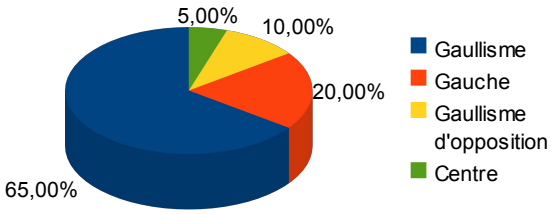


Origine des militants de la Fédération des Républicains de Progrès (en effectifs approchés et en %)
Source : Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le Recours républicain*, n° 1, janvier 1978, p. 4

Cette Fédération devait se composer d'une manière hiérarchisée en se dotant de différents postes de direction, comme dans un parti d'envergure nationale. C'est ainsi que nous pourrions déceler trois strates dans la direction du mouvement. Premièrement le sommet de la F.R.P où nous retrouvons trois postes clés : la présidence occupée par Jean Charbonnel, la vice-présidence de Pierre Dabezies[1] et la fonction de délégué général impartie à sa création à Michel Grimard. Puis toujours au sommet, ce sont ensuite les secrétaires nationaux, au nombre de sept, et qui sont en charge d'un domaine d'action précis intéressant spécifiquement la vie de la Fédération, comme l'implantation, l'animation ou les élections par exemple. A ce premier groupe peut aussi être associé le trésorier national. Deuxièmement il y a les huit délégués nationaux, également en charge d'une compétence particulière mais qui ne concerne pas directement l'organisation du mouvement mais qui a trait plutôt aux questions de société comme les questions sociales, les affaires culturelles, le monde de l'entreprise. Troisièmement, le bureau exécutif qui regroupe essentiellement des responsables locaux et des élus présidant une fédération dans leur département respectif.

1. Pierre Dabezies (1925-2002) est un ancien élève de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, qui lui permet de devenir officier parachutiste des troupes de marine et de participer à de nombreuses opérations extérieures comme en Indochine, en Corée ou en Algérie. Il devient également docteur en Droit public. En 1958, il devient l'aide de camp du ministre des Armées. Après avoir été reçu à l'agrégation de Droit public en 1969, il poursuit une carrière de professeur à l'Université de Paris I, ou à Sciences Po ainsi qu'à l'E.N.A. Entre 1977 et 1983, il est conseiller de Paris puis est élu député de Paris en 1981 avant de voir son élection invalidée. Il a appelé à voter en faveur de François Mitterrand en 1981. De 1982 à 1987, il est l'ambassadeur de France au Gabon, puis conseiller auprès de Jean-Pierre Chevènement (1998-2000) qu'il soutient lors de l'élection présidentielle de 2002.

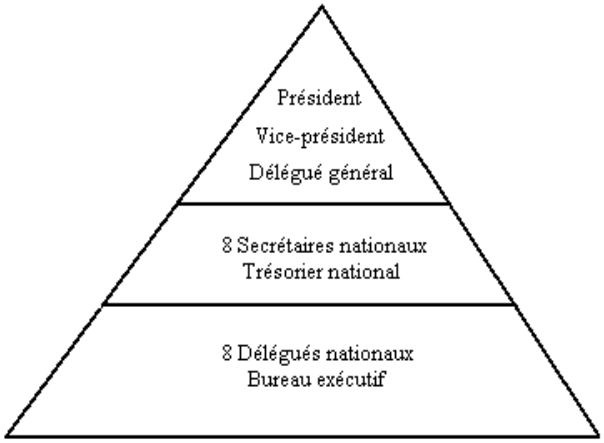


Organigramme de la Fédération des Républicains de Progrès

A noter que la F.R.P. va aussi conclure un accord avec l'Association nationale des élus républicains de progrès et démocrates, présidée par Jacques Blache qui est alors membre du bureau exécutif de la F.R.P. et qui choisit comme président d'honneur Jean Charbonnel. Cette association a pour but de réunir un certain nombre d'élus afin d'analyser ensemble des sujets thématiques pour être à même de répondre aux enjeux nationaux sur l'économie, l'éducation ou l'organisation des territoires[1].

Ce qui est donc particulièrement manifeste à souligner, c'est la capacité de la F.R.P. à se doter de structures comparables à celles de partis plus importants. D'ailleurs Patrick Guiol, alors délégué national, n'hésite pas à affirmer que pour « la première fois, une petite formation gaulliste fonctionnait comme un véritable parti démocratique »[2] insistant également sur le nombre de militants non négligeable ainsi que sur le soutien d'hommes d'influence à l'instar du président, Jean Charbonnel : « […] les éléments de valeur ne manquaient pas et l'effectif total permettait d'émerger peu à peu vers une crédibilité nationale »[3]. Bref, dans un premier temps nous pouvons souligner les efforts réalisés pour tenter d'apparaître crédible, si bien que Yves Billard indique que « la Fédération dirigée par Jean Charbonnel semble renouer avec l'âge d'or de l'UDT »[4] à savoir avec le premier regroupement des gaullistes de gauche fondé en 1959 et associé à l'appareil gaulliste en 1962 sur demande du général de Gaulle, ce qui lui permet d'obtenir une quinzaine de députés dès 1962. Toutefois la F.R.P. devait tenter de conforter ce statut en participant à ses premiers scrutins électoraux.

d) La F.R.P. et les élections

Les scrutins de 1977 et 1978 devaient constituer le point d'orgue de la participation politique de la F.R.P. à des élections.
Se présenter à des élections pour un mouvement politique, ce n'est pas un acte anodin. C'est le moyen de prouver d'abord médiatiquement puis éventuellement électoralement que le parti existe. C'est aussi le moyen de serrer les rangs et de fédérer l'ensemble des militants afin que le mouvement

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, n° 5, juillet-août 1978, p. 3.
2. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
3. Même référence.
4. BILLARD Y., Les gaullistes de gauche […], p. 194.

puisse défendre une ligne politique claire et visible. Les deux élections qui se présentent coup sur coup à la F.R.P., créée en 1976, sont les élections municipales de 1977 et législatives de 1978. Bien sûr les enjeux ne sont pas identiques, puisque pour les unes il s'agit d'élections locales et pour les autres d'échéances avec un fort intérêt national, même si la dimension de l'ancrage local n'est pas exclu pour autant. Il s'agit donc pour la F.R.P. de se confronter à divers enjeux, à la fois locaux et nationaux, et de commencer à fidéliser des électeurs. D'ailleurs le choix des élections municipales comme première participation à un scrutin n'est pas inepte : il s'agit d'abord de chercher à s'implanter pour disposer ensuite d'une assise électorale et locale en cas de réussite.

*Des élections municipales en demi-teinte*

En présentant des candidats aux élections municipales de 1977, la Fédération des Républicains de Progrès prenait part pour la première fois à une campagne électorale. Jusqu'à présent elle s'était souciée de réunir l'ensemble des groupuscules gaullistes de gauche afin de donner une cohésion à ses différents mouvements et pour fédérer des militants qui pèseraient plus groupés que désunis. Un an c'est donc le degré de maturité qu'avait atteint la F.R.P. à la veille de sa première campagne électorale. C'était à la fois un handicap et un atout. Un handicap car en pleine construction, la F.R.P. souffrait d'un déficit évident de notoriété et n'avait pas réussi à regrouper les fidèles de Jacques Chaban-Delmas, dispersés après la défaite de 1974 entre les chiraquiens et les giscardiens. Toutefois son atout principal résidait aussi dans sa nouveauté et sa tentative d'exister entre la gauche socialiste et la droite giscardienne, bref de faire du gaullisme sans de Gaulle, bien au-dessus des clivages partisans. De plus le nom de Jean Charbonnel, sorti de l'ombre par l'intermédiaire de l'affaire Lip, pouvait servir de catalyseur pour proposer une troisième voie politique sur le chemin de la participation, qui intéressait peu l'Union de la gauche et qui exaspérait la majorité présidentielle en place. Cependant la difficulté principale que devaient présenter ces élections municipales était matérielle. Participer à des élections de ce type suppose de présenter des listes composées de plusieurs personnalités. Aussi faut-il disposer de suffisamment de militants ou sympathisants désireux d'y prendre part. Ensuite il faut également animer une campagne et bousculer les notables locaux déjà en place. Or, en cette première année d'existence, la F.R.P. ne semble pas avoir tous les moyens pour rivaliser avec ses concurrents. C'est ce qui explique sa participation à ces élections aux côtés des partis de gauche, en présentant quelques-uns de ses militants sur des listes d'Union de la gauche. En fait, la F.R.P. s'est moins présentée à ces élections qu'elle n'a présenté des candidatures individuelles sur des listes parrainées par la gauche. Il s'agit déjà, non pas d'une défaite car le mot serait sans doute trop fort, mais bien d'une difficulté à exister politiquement.

Toutefois, cette association à la gauche présente des intérêts pour la F.R.P. D'abord, elle bénéficie ainsi de l'appareil militant, financier et logistique des partis d'Union de la gauche et n'a plus qu'à se joindre à l'effort fourni, sans être obligée de mener seule ce combat électoral. Ensuite, les dirigeants de la F.R.P. semblent préférer exister associés à la gauche plutôt que d'être inexistants en ne participant pas au scrutin. Ce dernier choix peut être pourtant dangereux par deux aspects. D'abord, c'est le risque de l'invisibilité de la F.R.P. noyée dans des listes d'Union de la gauche, surtout que les places offertes sont rarement des sièges éligibles de premier ordre. Donc la F.R.P. risque de ne tirer aucun bénéfice de ces élections. Enfin, en s'associant à la gauche, la F.R.P., qui prétendait créer une troisième voie, sera considérée par les électeurs comme inféodée à ce camp. D'ailleurs ces deux risques sont devenus réalité puisque la droite giscardienne et R.P.R. n'a fait que très peu de cas des candidatures F.R.P., les passant sous silence, ce qui révèle bien que son adversaire désigné restait la gauche du programme commun, bref le P.C.F. et le P.S., plus qu'une F.R.P. anecdotique. Puis, les derniers fidèles de l'électorat gaulliste, ayant refusé Valéry Giscard d'Estaing et rétifs à Jacques Chirac, ne se replient pas sur la F.R.P., qui malgré ses efforts de fédération des gaullistes de gauche ne dispose que de très peu de troupes. En fait, ces élections lui ont été très peu utiles. L'exception

notable reste la candidature en son nom de Jean Charbonnel à Brive puisqu'il réussit le coup de maître d'éliminer droite et gauche. Non seulement il parvient à nouer une alliance électorale hétéroclite avec le M.R.G. contre le P.C.F., le P.S. et le R.P.R., et en plus il a su démontrer la solidité de son ancrage local dans sa ville. Certes, la F.R.P. obtint quelques élus dans des communes d'importance. A Bourges, la F.R.P. obtint six conseillers municipaux dont un adjoint avec Edmé Boiché, sur la liste conduite par le P.C.F. alors qu'une liste socialiste était parallèlement en lice. De même, Jacques Blache devient adjoint au maire communiste de la ville de Montereau, peuplée de 20.000 habitants environ, en Seine-et-Marne. A Montpellier, Paul Jouffroy devient l'adjoint de Georges Frêche après l'avoir aidé à conquérir la ville, alors que la F.R.P. parisienne de Pierre Dabezies siège dans l'opposition socialiste au conseil de Paris, sans chercher à se distinguer du P.S. en faisant par exemple partie des non-inscrits. Malgré ces quelques places de choix, ces élus l'ont été grâce à leur association aux listes de gauche bien plus qu'à leur nom et mérites respectifs. D'ailleurs après ces élections, bien que satisfaite d'avoir des élus, la F.R.P. ne pavoise pas. Sans doute avait-elle conscience de son succès encore modeste, puisque au lendemain de ce scrutin, il n'y avait qu'une ville de plus de 40.000 habitants dirigée par la F.R.P. : Brive.

*Les élections législatives ou l'autonomisation de la F.R.P.*

Malgré ces débuts électoraux fragiles, la F.R.P. ne comptait pas en rester là. Un an après les élections municipales, elle présentait des candidats aux élections législatives. L'enjeu était différent de celui des élections municipales. Nous avons déjà évoqué le souhait du président de la F.R.P. d'infléchir la majorité parlementaire en place. Sans prétendre remporter les élections législatives, il souhaitait avoir suffisamment de députés pour composer un groupe charnière entre la gauche et la droite, qui seraient obligées de compter avec lui pour engager la France sur la voie du réformisme progressiste.
La F.R.P. présente 78 candidats pour ces élections législatives, ce qui lui permet d'avoir assez de candidatures pour participer à la campagne audio et télévisée officielle[1]. Malheureusement, dans les archives consultées, nous n'avons pu retrouver que 42 candidatures, soit soutenues par la F.R.P. associée au Mouvement des Démocrates de Michel Jobert (c'est le cas de 3 candidatures) et parfois au Mouvement Radical de Gauche (pour 2 candidatures) ou à des mouvements gaullistes (comme 5 candidatures), soit directement parrainées et investies de l'étiquette de la F.R.P. Ces candidatures se concentrent surtout dans les départements peuplés : 16 candidats en région parisienne (soit 39% de ses candidats) ; 8 dans le Nord-Pas-de-Calais (20%) ; 4 en Seine-et-Marne, 3 dans le Bas-Rhin, 2 en Gironde et une pour le Rhône. Ensuite ces candidatures sont dispersées entre la Corrèze (2), le Loiret (1), la Sarthe (1), la Marne (1), la Haute-Savoie (1), l'Yonne (1) et l'Indre-et-Loire (1).
Comme le montre le diagramme suivant, les candidats titulaires appartiennent plutôt aux classes moyennes et classes moyennes supérieures avec une forte représentation de cadres (31% des candidats) et de professions indépendantes (18%), d'enseignants (13%) et d'agents de la fonction publique (13%).

1. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.

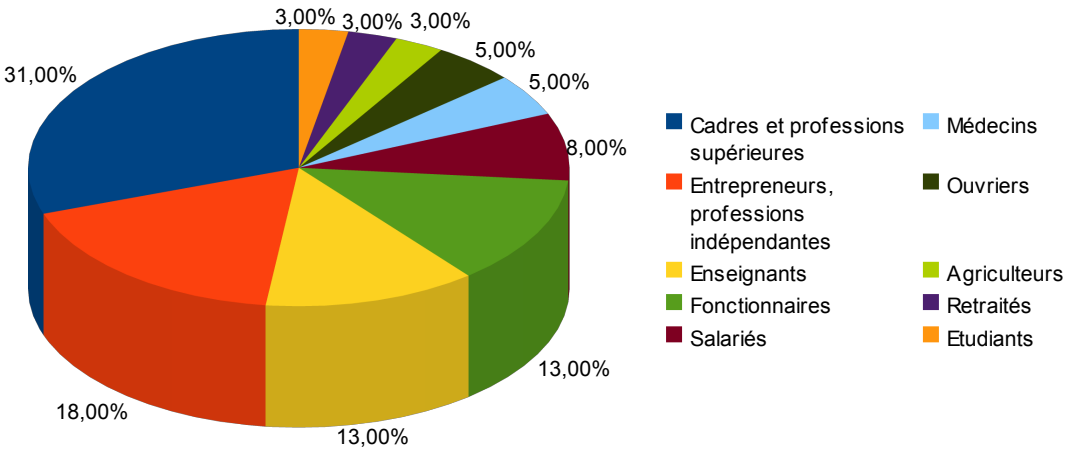


Répartition par catégories socio-professionnelles des candidats titulaires de la F.R.P.

Parmi ces 42 candidats, 11 exercent ou ont exercé les fonctions électives suivantes : deux sont conseillers municipaux, et deux l'ont été par le passé ; deux furent adjoints au maire et un l'est toujours ; il y a trois maires en exercice, puis trois anciens députés et un député sortant. La taille des collectivités où ont été exercées ces fonctions électives n'est pas négligeable, et s'étend de 600 à plus de 80.000 habitants comme le rappelle le tableau suivant :

| Lieu | Taille (en habitants) | Mandat détenu |
|---|---|---|
| Vailly (Haute-Savoie) | 600 | Maire |
| Luzillé (Indre-et-Loire) | 700 | Maire |
| Blaye (Gironde) | 4000 | ancien conseiller municipal |
| Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) | 20000 | ancien Adjoint au Maire |
| Montereau (Seine-et-Marne) | 21.000 | Adjoint au maire |
| Schiltigheim (Bas-Rhin) | 30.000 | ancien Adjoint au Maire |
| Brive (Corrèze) | 51.000 | Maire |
| Châlons-sur-Marne (Marne) | 52.000 | conseiller municipal |
| Colombes (Hauts-de-Seine) | 83.000 | conseiller municipal |

Taille des collectivités où les candidats furent ou sont élus

Quant aux quatre députés, il s'agit d'Ernest Rickert, député sortant du Bas-Rhin depuis 1966, qui en tant que député suppléant a remplacé André Bord alors ministre ; puis de Robert Menu, député du Nord de 1968 à 1973 ; ensuite de Gilbert Buron député d'Indre-et-Loire de 1958 à 1962 ; enfin de Jean Charbonnel, député de la Corrèze de 1962 à 1967, puis de 1968 à 1973.
A côté de ces mandats, il serait possible d'ajouter trois personnalités, ayant aussi disposé de fonctions distinctives qui leur a permis de composer des réseaux intéressants pour ces législatives : Jacques Ramon conseiller prud'hommal dans le Nord ; Michel Douroux, de l'Yonne, secrétaire général du Mouvement de la Gauche Indépendante, donc responsable politique national ; Paul Guilmet, président fondateur de l'Association des gaullistes de Bretagne et Sarthe.
L'ensemble de ces fonctions électives ou associatives montre que la F.R.P. a su réunir quelques

candidats disposant d'un ancrage local non négligeable et connaissant donc le terrain, ce qui est essentiel pour aborder ces élections. Le fait d'avoir dans ses rangs trois députés, dont un en fonction, prouve également que la F.R.P. n'est pas totalement inexistante et qu'elle commence par susciter un intérêt.
Mais ce qui est d'autant plus remarquable c'est que huit candidats suppléants détiennent ou ont détenu des fonctions électives, ce qui atteste de leur implication manifeste dans la vie politique locale. Là encore ces fonctions ne sont pas négligeables puisque nous remarquons un ancien président de Chambre consulaire ; ou encore Albert Fabbi, ancien maire de Garenne-Colombes et ancien conseiller général des Hauts-de-Seine.
Sur ces 84 candidatures (titulaires et suppléants compris), 27% des candidats disposent d'une expérience politique ou d'élu, qui peut aller du simple mandat de conseiller municipal à celui de député. La F.R.P. a donc su réunir quelques notables locaux, toujours nécessaires dans la connaissance du terrain politique.

Sur le plan des propositions, le programme des candidats F.R.P. s'organise toujours autour de quatre points principaux qui sont : la défense de l'indépendance nationale ; agir pour une meilleure justice sociale ; défendre les libertés ; protéger le petit commerce et aider les petites et moyennes entreprises. Il s'agit donc de propositions chères aux gaullistes, notamment de gauche avec l'aspect social bien présent. Mais il s'agit de propositions à décliner au plan national et finalement nous ne pouvons qu'être surpris qu'il y ait assez peu d'actions à mettre en oeuvre dans la circonscription, alors que par ailleurs 27% de ces candidats connaissent assez bien la réalité du terrain. Sur 42 candidatures, il n'y a que dix candidats qui proposent à la fois un programme national mais aussi local comme par exemple Jean Charbonnel, Ernest Rickert ou Gilbert Buron à savoir des hommes au contact permanent du terrain, tout comme quatre candidats parisiens qui évoquent leurs propositions pour leur arrondissement. A ces derniers, nous pouvons ajouter sept autres candidats, qui souscrivant au programme national de la F.R.P., ne proposent rien pour leur circonscription mais ont à coeur de souligner leurs attaches locales et leur implication sur le terrain. Bon an mal an, 40% des candidats cherchent à décliner leur campagne au niveau local et national sans se contenter de la profession de foi éditée par la F.R.P. pour l'ensemble de ses candidats.

Cependant au soir du premier tour, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. La F.R.P. n'est en capacité de maintenir qu'un seul candidat pour le 2nd tour, en la personne de Jean Charbonnel, et encore ne réalise t-il que 19,3% des voix en se classant quatrième derrière les candidats du R.P.R., du P.C.F. et du P.S. Les autres candidats de la F.R.P. ne parviennent pas à réaliser de score à deux chiffres, puisque viennent ensuite Gilbert Buron avec 9,4% des voix, Robert Menu (4,7%), Jacques Blache (2,6%) et Jean-Yves Herbeuval (2,5%)[1]. En fait, les trois plus gros scores de la F.R.P. sont le fait des anciens députés.

Jean Charbonnel a donc raté son pari et la F.R.P. n'a pas su convaincre les électeurs. Des élections municipales de 1977, même si elle avait pu participer à la victoire de certaines listes de gauche, elle n'obtenait que les miettes de ces succès, avec seulement quelques postes d'adjoints ou des conseillers municipaux. En 1978 elle n'obtenait aucun élu et contribuait même à fragiliser l'assise électorale de ses figures de proue puisque J. Charbonnel réalisait alors moins de 20% des voix, alors que les autres anciens parlementaires ne dépassaient pas la barre des 10%, bien loin des succès d'antan. Il faut dire que coincées entre la gauche socialo-communiste et la droite du R.P.R. et de l'U.D.F., ces candidatures n'avaient guère de chance de trouver des électeurs. La F.R.P. semblait engagée dans une impasse.

1. DE BOISSIEU Laurent. Fédération des Républicains de Progrès [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_des_R%C3%A9publicains_de_Progr%C3%A8s_(FRP)> (consultation le 13-01-2016).

e) L'étiolement de la F.R.P.

Des enjeux nationaux et locaux devaient conduire à l'échec final de la Fédération des Républicains de Progrès. Nous avions déjà évoqué le fait que le gaullisme de gauche était constitué de diverses chapelles qui avaient pour défaut principal de se concurrencer. La F.R.P. était toutefois parvenue, lors de sa constitution, à regrouper les principaux mouvements gaullistes de gauche et à s'appuyer sur des personnalités influentes. Ces efforts avaient permis à la F.R.P. de disposer d'une organisation nationale comparable à celle des partis de gouvernement et d'avoir des fédérations départementales nécessaires pour essaimer le mouvement, même si par ailleurs le nombre de militants restait limité. Un succès relatif avait pu accompagner les candidatures de la F.R.P. lors des élections municipales de 1977. Mais ce succès n'était dû qu'à l'alliance contractée avec les partis de gauche afin de constituer des listes municipales, même si J. Charbonnel à Brive, fort de son bilan, pouvait se permettre de rassembler sur son nom plus que sur une étiquette politique. Cependant l'incapacité pour la F.R.P. d'émerger lors des élections législatives de 1978, réalisant des scores dérisoires, son président ne parvenant d'ailleurs pas à être élu de nouveau, révélait au grand jour la difficile visibilité du mouvement dans la vie politique nationale. De plus la concurrence exercée par l'Union Gaulliste de Progrès de MM. Debû-Bridel et Gallet, fondée en 1977, et se revendiquant aussi du gaullisme d'opposition ne facilitait pas l'émergence de la F.R.P.

Jean Charbonnel comprit alors que la stratégie suivie n'était pas la bonne : il est très difficile d'exister dans la dissidence. Deux solutions s'offraient donc à la F.R.P. : soit accepter de s'allier définitivement à l'un des trois partis de gauche, au risque de perdre une identité gaulliste ; soit se réunir autour du R.P.R., dernier parti à se réclamer encore du gaullisme, afin de l'influencer à l'intérieur pour le faire revenir sur des positions gaullistes plus authentiques[1], d'autant plus que le 6 septembre 1979, dans un discours prononcé à l'île de la Réunion, Jacques Chirac en appelait à un rassemblement de tous les gaullistes, quel qu'ait pu être leur cheminement politique dans le passé. C'est cette dernière solution que choisit J. Charbonnel et qu'il mit en application dès 1979 au Conseil général de la Corrèze, en permettant par son vote de conserver la majorité à droite. J. Charbonnel se sentait d'autant plus libre d'agir de la sorte qu'il n'avait jamais ratifié le programme commun, puisqu'il avait seulement instauré un dialogue avec la gauche, les candidatures de la F.R.P. en 1978 contre des concurrents communistes et socialistes montrant bien qu'il n'était pas pieds et mains liés à la gauche du programme commun. D'ailleurs, par une lettre datée du 18 septembre 1979 et envoyée aux responsables de groupuscules ou associations gaullistes, J. Charbonnel confirmait son rapprochement du R.P.R. comme le meilleur moyen pour oeuvrer au rassemblement de tous les gaullistes : « M. Chirac m'a alors demandé d'assurer une mission d'information et de contacts auprès de tous les gaullistes aujourd'hui dispersés »[2].
Toutefois Jean Charbonnel ne devait pas du jour au lendemain anéantir le travail effectué aux côtés de la gauche pour rejoindre le R.P.R. N'oublions pas que lors de la campagne électorale de 1981 il se revendique toujours de centre-gauche, encore une fois de manière contextuelle. C'est pourquoi il envisage de maintenir un dialogue entre gaullistes et socialistes, les deux familles politiques étant soumises à une impasse. C'est ce qu'il explique dans un article publié dans *Le Monde* du 1er septembre 1979. Non seulement le Parti Socialiste ne peut plus espérer former un courant social-démocrate en trouvant des points de convergence avec l'U.D.F., le gouvernement s'en prenant de plus en plus vertement à l'opposition, et de plus le programme commun a été mis à mal par des divergences avec le P.C.F. Et de son côté, les gaullistes ne peuvent espérer s'entendre avec les communistes, malgré leurs appels à rassembler l'ensemble des Français. « Dès lors, pourquoi gaullistes et socialistes ne tireraient-ils pas la leçon de cette double impasse en engageant entre eux

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 271.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 2, cité dans *L'Action gaulliste pour la démocratie*, n° 55, 31 octobre 1979.

non pas des conversations politiciennes, mais un dialogue franc et direct sur le fond des choses ? »[1]. D'où l'idée sous-jacente de constituer un regroupement de « salut public » pour reprendre son expression, qui fait écho à la volonté de F. Mitterrand de constituer « une gauche de salut public »[2]. Dans un nouvel article du *Monde* publié le 22 septembre 1979, Jean Charbonnel rappelle que le but de ce rassemblement de salut public est d'orienter la discussion vers des points fondamentaux comme « le retour aux disciplines de la planification, une réforme sérieuse de l'entreprise, un examen objectif des conditions modernes de l'indépendance nationale »[3] afin de réformer urgemment la France en s'exonérant des luttes politiciennes, pour constituer une nouvelle majorité et un gouvernement où se retrouveraient des gaullistes et des socialistes. Le but était donc de « créer une nouvelle majorité de progrès dont les piliers seraient les gaullistes et les socialistes »[4]. En adhérant au R.P.R. en 1979-1980, Jean Charbonnel a toujours à coeur de poursuivre ce dialogue avec les socialistes puisqu'il devait entamer publiquement des pourparlers avec Pierre Bérégovoy pour trouver des points de convergence sur le fond. En somme, l'objectif est d'envisager un dialogue courtois avec le Parti Socialiste qui « devait être public, porter sur les principes non sur la tactique partisane, tenir compte des hésitations – compréhensibles – des socialistes devant l'image très droitière du président du RPR mais aussi de la situation mouvante du PS, toujours lié par l'Union de la gauche et encore perplexe sur le candidat qu'il présenterait à la présidentielle de 1981 »[5]. Certes, François Mitterrand tâtonne et semble accorder peu d'importance aux efforts réalisés par le maire de Brive, allant jusqu'à affirmer dans la presse que « le gaullisme était " une parenthèse historique destinée à permettre, à travers une relève de générations et de valeurs, la mutation et le retour aux affaires de la vieille bourgeoisie française »[6]. Toutefois, le 7 septembre 1980, F. Mitterrand lance un appel sur les ondes aux membres du R.P.R. désireux d'oeuvrer pour plus de justice sociale, et en retour J. Charbonnel lui demande, avant que le R.P.R. puisse répondre à son appel, d'éclaircir ses rapports avec le parti communiste[7]. Mais ce dialogue à distance est très vite rompu devant les tactiques politiciennes entreprises par MM. Chirac et Mitterrand en vue de l'élection présidentielle de 1981, les deux hommes devant s'entendre pour provoquer l'échec du président sortant.

Ce rapprochement de J. Charbonnel vers le R.P.R. dès 1979 suscite la naissance d'une nouvelle structure se réclamant du gaullisme de gauche : la Fédération des Gaullistes de Progrès. Bien évidemment l'appellation choisie fait directement référence à la Fédération des Républicains de Progrès fondée par Jean Charbonnel et vise à s'inscrire dans son sillage. Cette organisation est créée durant le week-end du 21 avril 1979, par Jacques Blache, membre du bureau exécutif de la F.R.P., en réaction au vote opéré par J. Charbonnel en faveur de la majorité de droite au Conseil général de la Corrèze. C'est d'ailleurs ce qu'indique le communiqué de la nouvelle fédération publié dans plusieurs quotidiens nationaux dont *Le Monde* : « Elle condamne, indique encore le communiqué, l'attitude inacceptable de M. Jean Charbonnel qui, par son vote en faveur de la majorité au conseil général de la Corrèze, a quitté la discipline républicaine et l'union de la gauche »[8]. Dès lors, la Fédération des Gaullistes de Progrès devait s'attaquer avec force à la Fédération des Républicains de Progrès et plus particulièrement à Jean Charbonnel présenté comme un rallié de la droite. A partir du mois de septembre 1979, une violente campagne hostile au président de la F.R.P. devait être inaugurée par les hommes de Jacques Blache à travers leur journal *Combat gaulliste*. C'est ainsi que la Fédération des Gaullistes de Progrès voit en Jean Charbonnel un intermédiaire possible entre le centre-gauche qu'il tenterait d'animer et la majorité présidentielle giscardienne puisque « [ses]

1. *Le Monde*, 1er septembre 1979, p. 6.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 202.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 272.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 199.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 201-202.
6. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, pp. 202-203.
7. Même référence.
8. *Le Monde*, 24 avril 1979, p. 11.

rapports avec […] l'administration giscardienne deviennent intimes » ce qui conduirait les renseignements généraux à le considérer comme « Divers Gauche favorable », ce comportement devant faire en sorte qu' « au niveau national CHARBONNEL " devra " s'employer à récupérer des troupes pour le futur " centre gauche " giscardien […] »[1]. Les attaques portent également sur les difficultés manifestes de Jean Charbonnel à nouer des relations cordiales avec les communistes, car « l'attrait de la carrière et la " peur hystérique du bolchévisme " le ramènent parmi les bras droits de CHIRAC »[2]. Une tribune est même ouverte dans le journal du mouvement afin que les anciens militants de la F.R.P. puissent s'en prendre au maire de Brive. Ainsi il est possible de lire : « Avec la Fédération des Gaullistes de Progrès il faut construire un véritable mouvement national d'opposition gaulliste et rejeter les Charbonnel et autre Peyrefitte » ; « Comme vous le savez délégué départemental et membre du Conseil National de l'association de Charbonnel, j'ai immédiatement démissionné devant son triste ralliement au R.P.R. » ou encore « Lorsque Charbonnel a facilité l'accès d'un chiraquien au Conseil Général de la Corrèze, je suis immédiatement parti de son association : mes voeux vous accompagnent »[3]. Même Jacques Debû-Bridel n'hésite pas à condamner l'attitude de J. Charbonnel, qu'il n'avait d'ailleurs pas rejoint au sein de la F.R.P., contrairement à J. Blache : « La situation actuelle me rappelle hélas 1952, quand la fidélité lassée engageait les compagnons privés des délices du pouvoir à se ruer au service d'un certain M. PINAY. Aujourd'hui les voilà nombreux, résignés, à la remorque de GISCARD, tel GRANDVAL, ou de CHIRAC (ce qui est la même chose), tel CHARBONNEL »[4]. Certes la Fédération des Gaullistes de Progrès dispose d'une audience limitée mais ses attaques ne contribuent pas à l'apaisement des différents gaullistes de gauche.

De même Gilbert Grandval, président de l'Union Gaulliste pour la Démocratie (U.G.D.), après la transformation de l'Union travailliste lors de la convention nationale de Saint-Maur-des-Fossés le 5 mai 1979[5], n'est pas disposé à répondre à l'appel de J. Charbonnel car « les raisons de votre évolution nous échappent […] » pouvons-nous lire dans le bulletin du mouvement[6]. Pourtant le rapprochement de Gilbert Grandval de la majorité présidentielle giscardienne est notable puisque l'U.G.D. soutient la liste conduite par Simone Veil lors des élections européennes de 1979 et que son président déclare : « Nous sommes dans la majorité et parce que nous sommes gaullistes et que nous entendons que soient respectées les institutions que nous devons au général de Gaulle, nous considérons que nous devons apporter notre appui à celui qui en est le pilier, à savoir le président de la République tant que celui-ci, bien entendu, maintient une politique conforme aux grandes options du gaullisme »[7]. En fait, Gilbert Grandval semble avant tout réagir en guise d'hostilité à Jacques Chirac qui serait selon lui « la négation du gaullisme »[8].

La F.R.P. semblait condamnée alors que Jean Charbonnel devait tenter de son côté de préserver les derniers legs du gaullisme.

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Combat gaulliste*, septembre 1979, pp. 4-5.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Combat gaulliste*, février 1980, p. 7.
3. Même référence.
4. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Combat gaulliste*, février 1980, p. 4.
5. POZZI Jérôme. " La famille gaulliste et les élections européennes de juin 1979 ". In : *Les cahiers Irice*, 2009/2, n° 4, pp. 101-112, p. 109. URL : <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2009-2-page-101.htm> (consultation le 13-01-2016).
6. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 2, *L'Action gaulliste pour la démocratie*, n° 55, 31 octobre 1979.
7. DE BOISSIEU Laurent. Union Gaulliste pour la Démocratie. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Union_Gaulliste_pour_la_D%C3%A9mocratie_(UGD)> (consultation le 13-01-2016).
8. POZZI J., La famille gaulliste […], p. 109.

C) Dans un no man's land politique (1979-1993)

a) Du poste ministériel manqué à la progressive marginalisation au sein du R.P.R.

A partir de 1979, Jean Charbonnel rejoint donc le R.P.R. de Jacques Chirac et devient même à partir de 1980 délégué général du parti en charge de la participation, de l'action ouvrière et des relations avec les associations se réclamant du gaullisme. En fait, J. Charbonnel continue à oeuvrer pour fédérer l'ensemble des groupuscules gaullistes, tel qu'il avait déjà pu le faire sur les recommandations de Georges Pompidou dans les années 1960 ou à travers sa propre Fédération des Républicains de Progrès : « J'étais notamment chargé de rapprocher les éléments extérieurs de la diaspora gaulliste, à commencer, bien entendu, par mes amis de la Fédération des Républicains de Progrès, qui devint un mouvement associé au RPR »[1]. Lors du conseil national du 28 octobre 1979, la F.R.P. avait accepté que son président-fondateur puisse être mis en congé du mouvement[2]. Pierre Dabezies, jusqu'alors numéro 2 de la F.R.P., devenait président-délégué et veillait à la survie de la Fédération.

Globalement, la majorité des cadres de la F.R.P. se montrait hostile à ce départ de Jean Charbonnel pour le R.P.R., car ces hommes restaient persuadés d'une possible victoire de l'Union de la gauche : certes, ils pouvaient comprendre que J. Charbonnel ne souhaite pas à être écarté plus longtemps du pouvoir, mais « ce n'était pas notre problème », selon Patrick Guiol car « politiquement, nous avions d'autres objectifs que de sauver ou de retrouver des postes. Nous étions sur une ligne idéologique »[3]. De plus, ces hommes considéraient que Jean Charbonnel commettait une faute politique qui ne lui permettrait pas de jouer un rôle d'ampleur dans les années à venir : « La suite nous a donné raison puisque Michel Jobert a été nommé ministre " à sa place " … et que Jean Charbonnel a, peu à peu, tout perdu »[4]. C'est ainsi que Jean Charbonnel manquait son retour au sein d'un gouvernement et voyait son ancien collègue Michel Jobert, qui animait le Mouvement des Démocrates dont certains candidats en 1978 étaient soutenus par la F.R.P., le devancer en étant nommé ministre du Commerce extérieur de 1981 à 1983. En réalité, cette nomination de Michel Jobert était symbolique car son ministère restait une coquille vide, l'essentiel de ses prérogatives étant rattaché au ministère des Finances[5]. Toutefois, à la surprise générale, c'est bien Michel Jobert qui est la première personnalité politique reçue par François Mitterrand dès le lendemain de son élection, en 1981, rue de Bièvre[6].

De plus, Jean Charbonnel devait, tout en restant au R.P.R., démissionner de son poste de délégué général près d'un an après sa prise de fonction. Premièrement, il goûte peu à la tactique politicienne échaffaudée par Jacques Chirac dans le but de coûter la victoire finale à Valéry Giscard d'Estaing lors de l'élection présidentielle. Déjà, durant l'été 1979, à Chamalières, par « gaminerie bien calculée »[7], puisqu'il s'agit de la ville dont V. Giscard d'Estaing fut le maire, J. Chirac annonce à Jean Charbonnel lors d'un déjeuner qu'il souhaite se présenter en 1981 afin de réduire dès le premier tour l'électorat cible du président sortant afin de favoriser une dynamique en faveur de F. Mitterrand. Deuxièmement, et c'est la conséquence du jeu politicien engagé par J. Chirac, ce dernier n'offre guère de chance à J. Charbonnel de réussir à travers sa fonction de délégué général, car finalement le dialogue que le maire de Brive souhaite nouer avec les socialistes est d'emblée factice, F. Mitterrand et J. Chirac croyant davantage à la force d'une entente politique secrète qu'à une

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 199.
2. Même référence.
3. Témoignage de M. Patrick Guiol, reçu le 30 octobre 2015.
4. Même référence.
5. ETIENNE Marc. " Michel Jobert ". In : YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990, p. 944.
6. Témoignage de M. Bertrand Fessard de Foucault, reçu le 9 mars 2016.
7. Témoignage de M. Jean-Louis Delecourt, reçu le 7 janvier 2016.

convergence de vues. Enfin, le choix de J. Charbonnel de soutenir Michel Debré lors de l'élection présidentielle de 1981 fragilise quelque peu son action au sein du R.P.R. Ce choix de soutenir Michel Debré apparaît comme la volonté assurée d'échapper à ces petits jeux politiciens, d'autant plus que Michel Debré avait pu affirmer durant cette campagne présidentielle : « Pour me faire élire, jamais je ne crierai " vive tel parti, vive tel autre parti, vive les combinaisons " »[1]. D'ailleurs, J. Charbonnel avait averti son voisin de Haute-Corrèze de sa décision : « Tu ne pourras pas être élu cette fois. Je ne suis pas devenu giscardien, mais je ne suis pas partisan de l'élection de Mitterrand avec qui nous n'avons pas discuté sur le fond et qui reste encombré d'une Union de la gauche dont bien des aspects sont inacceptables pour nous. Laissons Michel Debré tenter l'aventure : il peut obtenir les 15% qu'avait gardés Chaban ; Giscard ne pourra être réélu au second tour du scrutin qu'en tenant compte de ces voix et de nos exigences. Et la prochaine fois, tu auras tes chances »[2]. Cette discussion est aussi le reflet d'un certain désarroi de J. Charbonnel qui ne croit pas lui-même à la possibilité de maintenir un dialogue nourri avec le Parti Socialiste, puisque finalement la candidature de François Mitterrand le dérange. Avec le recul historique, il est facile d'affirmer que F. Mitterrand s'est parfaitement fondu dans les habits de la Vè République et qu'il n'a en rien porté atteinte à ses institutions. Mais en 1981, il n'en allait pas de même et J. Charbonnel ne pouvait oublier l'homme qui, jadis, avait publié *Le coup d'Etat permanent*. Donc il est certainement probable que cette réticence envers la candidature de F. Mitterrand a privé le maire de Brive d'un retour dans un gouvernement, Michel Jobert s'étant au contraire engagé au bon moment derrière le candidat socialiste sans pour autant avoir oeuvré de manière aussi approfondie que Jean Charbonnel dans ses rapports avec la gauche. En effet, Michel Jobert n'a rencontré qu'une seule fois François Mitterrand avant sa candidature à l'élection présidentielle de 1981[3] et n'a pas cherché à faire de son Mouvement des Démocrates une composante de l'Union de la gauche, à l'instar de la F.R.P. Mais il est vrai que l'engagement de Jean Charbonnel en faveur de Valéry Giscard d'Estaing pour le second tour de l'élection présidentielle[4] n'a pas facilité un rapprochement assuré et assumé avec la gauche socialiste.

Jean Charbonnel était pour le moment isolé après son incapacité à récolter les fruits politiques de ses efforts de dialogue avec la gauche et devant son influence plus que restreinte au R.P.R.

A noter que parallèlement à son retour au sein du R.P.R., Jean Charbonnel devient vice-président de l'association Carrefour du gaullisme, fondée en 1979 par Roland Nungesser. Cette association regroupe aussi bien des personnalités sans engagement politique que d'anciens élus gaullistes au parcours différent comme « des délégués de groupes et de mouvements se réclamant du Gaullisme de Gauche et qui avaient pris des positions parfois opposées non seulement au parti politique d'inspiration gaulliste mais aussi à la majorité […] »[5], façon amicale sans doute de désigner des hommes comme Jean Charbonnel, opposés à la politique giscardienne, alors que Roland Nungesser avait appelé à soutenir la candidature de V. Giscard d'Estaing lors du second tour des élections présidentielles de 1974[6].

1. INA. Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour, 24 avril 1981 <http://www.ina.fr/video/CAA01037012> (consultation le 10-02-2016).
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 204.
3. NOEL Alexis, *L'épopée ordinaire et singulière de Michel Jobert. Pour l'honneur de la politique*, Paris, Société des écrivains, 2008, p. 54.
4. *Le Monde*, 30 avril 1981.
5. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 2, colloque « Le carrefour du gaullisme, carrefour des idées », 20 mai 1980 (dossier de presse). Souligné dans le texte.
6. Inter actualités de 19h du 16 mai 1974, 14'04", <http://www.ina.fr/audio/PHF08004796> (consultation le 12-06-2016).

b) Dans l'opposition réformiste (1981-1988)

Jean Charbonnel ne peut que s'appuyer sur ses mandats locaux pour essayer de refaire surface : ceux de maire et de conseiller général. En 1981, confronté à une élection primaire lors des législatives, il ne parvient pas à retrouver sa fonction de député à l'issue du second tour. Durant cette campagne, il continue d'affirmer sa volonté d'apparaître comme un homme de centre-gauche mais cela ne suffit pas à éviter le déferlement de la vague mitterrandienne dans le Pays de Brive.
Jean Charbonnel se consacre donc à l'écriture et publie en 1983 un livre intitulé *Comment peut-on être opposant ?* S'il se montre intraitable concernant la description de trois années de gouvernance socialiste, il sait aussi reconnaître les avancées instaurées par le gouvernement à l'instar de l'abolition de la peine de mort, des lois Auroux ou de la décentralisation qui coïncidait avec son souhait de décongestion du pouvoir central exprimé dès 1969. Son objectif est donc de renouer avec le dialogue interrompu en 1981 afin de réunir les voix progressistes : « Je proposai donc […] une réflexion nuancée sur les moyens de définir une politique ferme mais ouverte, sans s'interdire de prendre en compte ce qu'il y avait de positif dans l'oeuvre du gouvernement socialiste […]. Il s'agissait, une fois encore, d'essayer de frayer une voie moyenne, celle du réformisme […] »[1]. Jean Charbonnel sait donc se montrer fidèle à ses convictions, lui qui ne cherche qu'à rassembler des hommes issus d'horizons divers mais s'accordant sur des valeurs essentielles communes.
C'est pour cela qu'il participe, un an plus tôt en 1982, à la fondation d'une association dénommée Le Lien aux côtés de cinq personnes désireuses de s'engager dans la voie du réformisme : Didier Bariani, président du parti radical-valoisien ; Paul Granet, vice-président du Nouveau Contrat Social ; Bernard Stasi, député C.D.S. de la Marne ; Olivier Stirn, député du Calvados et président du Mouvement Social-Démocrate et Lionel Stoléru, cofondateur du Carrefour Social-Démocrate[2]. Il est intéressant de souligner qu'au sein de cette association, J. Charbonnel retrouve des personnalités qu'il a croisées durant ses premiers pas en politique, puisque Olivier Stirn avait participé à son implantation en Corrèze dans les années 1960 avant d'être son directeur de cabinet lorsqu'il fut secrétaire d'Etat à la Coopération de 1966 à 1967. De même Paul Granet était le candidat pressenti par J. Charbonnel pour les élections législatives de 1967 à Ussel même si l'intéressé avait finalement refusé.
Dans une déclaration datée du 9 juillet 1982, les six hommes définissent le sens de leur nouveau combat puisqu'ils veulent, au sein de l'opposition, « faire entendre la voix du progrès et de la justice sociale […] »[3]. Il est vrai que les appellations des mouvements auxquels appartiennent déjà ces

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 300.
2. Didier Bariani (né en 1943) fut député de Paris de 1978 à 1981 et de 1993 à 1997 et de Seine-Saint-Denis (élu en 1986), puis maire du 20è arrondissement de Paris de 1983 à 1995. Il est secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 20 mars 1986 au 10 mai 1988. Conseiller régional d'Île de France de 2004 à 2010, il est réélu en 2015 et en devient vice-président. Il préside le parti radical-valoisien de 1979 à 1983.
Bernard Stasi (1930-2011) fut un haut fonctionnaire à sa sortie de l'E.N.A. Il est élu député de la Marne en 1968, et devient ministre des D.O.M.-T.O.M. du 5 avril 1973 au 27 février 1974. Député de la Marne de 1978 à 1993, il est vice-président de l'Assemblée nationale de 1978 à 1983. Parallèlement, il est maire d'Epernay de 1970 à 1977 puis de 1983 à 2000 et président du Conseil régional de Champagne-Ardenne de 1981 à 1988, avant de devenir député européen de 1994 à 1998. Il fut aussi responsable de divers mouvements centristes comme Centre Démocratie et Progrès , du Centre des Démocrates Sociaux puis de Force Démocrate. Il est le Médiateur de la République de 1998 à 2004.
Lionel Stoleru (1937-2016) est un ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris. Il est secrétaire d'Etat à la Condition des travailleurs manuels du 12 janvier 1976 au 29 mars 1977, puis secrétaire d'Etat au Travail du 1er avril 1977 au 31 mars 1978, et secrétaire d'Etat aux Travailleurs manuels et immigrés du 6 avril 1978 au 13 mai 1981. Il est élu député de l'Oise en 1988 soutenu par le Parti Socialiste, puis devient secrétaire d'Etat au Plan du 13 mai 1988 au 15 mai 1991. Il fut aussi conseiller général des Vosges (1979-1982). En 2003 il devient président du Conseil d'Analyses Economiques, puis président du Conseil économique de Paris en 2006 et mène différentes missions pour le président de la République à partir de 2007, après avoir notamment été conseiller du Premier ministre roumain Petre Roman et du président ukrainien Leonid Kravtchouk de 1990 à 1997.
3. *Le Monde*, 12 juillet 1982.

hommes, de même que leurs engagements antérieurs, sont révélateurs de leurs convictions sociales ou de leur positionnement au centre-gauche. Cette association se tourne vers « tous ceux qui sont heurtés par la bipolarisation excessive, déçus par le dogmatisme et l'irréalisme du pouvoir » et plus particulièrement aux membres du R.P.R. et de l'U.D.F. Nous comprenons que le but est de réorienter l'opposition vers un certain réformisme social et de ne pas s'enfermer dans une logique partisane afin d'éviter « une opposition qui se satisferait d'un catalogue de propositions démagogiques ou qui, pour faire pièce à l'Etat socialiste, serait amenée à proposer un modèle perpétuant les mythes et les égoïsmes les plus conservateurs du libéralisme »[1]. Mais ne nous y trompons pas, ce Lien fait bien partie de l'opposition qu'il souhaite infléchir : « Il s'agit, nous ont déclaré MM. Didier Bariani et Olivier Stirn, de faire entendre la voix des réformistes, qu'ils soient gaullistes ou giscardiens, et de ne plus laisser, comme cela a trop souvent été le cas depuis un an, les plus conservateurs s'exprimer au sein de l'opposition »[2]. En voulant faire taire les personnalités les plus conservatrices de la droite, il s'agit aussi d'attirer vers Le Lien les hommes de gauche déçus par la majorité socialiste en place : « M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat, a souhaité que le Lien " lance une O.P.A. sur les déçus du socialisme, qui doivent se retrouver comme des opposants à part entière »[3].
Cette association illustre bien le positionnement politique de J. Charbonnel, mal à l'aise au sein d'un R.P.R. qui ne lui a pas laissé la possibilité d'entamer un dialogue courtois avec la gauche socialiste mais qui se sent sceptique devant un certain nombre de réformes de la gauche : « […] il ne s'agissait pas pour nous de recréer une formation charnière, comme la défunte UDSR, marchandant son appui aux deux camps en présence, mais d'amorcer, au coeur de la politique française, un centre de rassemblement où pourrait se préparer un nouvel équilibre pour la nation »[4]. L'association Le Lien poursuit donc en quelque sorte le rêve inachevé que Jean Charbonnel avait imaginé en fondant la F.R.P. : réunir réformistes et progressistes pour influencer les majorités en place. Toutefois l'existence du Lien fut fugace, Olivier Stirn ayant fait comprendre au chef de l'Etat que l'association s'apparentait à une béquille pour une majorité en perte de vitesse[5], alors que Jean Charbonnel y voyait plutôt un moyen de réunir les progressistes isolés et d'infléchir le discours de l'opposition.

Jean Charbonnel cherche donc à consolider son statut de progressiste au sein du R.P.R. en restant fidèle à ses convictions gaullistes. Aussi se montre t-il critique devant la timide volonté d'ouverture révélée par le nouveau gouvernement Fabius qui souhaite confier des missions précises à certains parlementaires, notamment de l'opposition, sur des sujets de société. Jean Charbonnel affirme que l'opposition doit ainsi se méfier des « médiocres tentatives de séduction ou débauchage que le pouvoir essaiera sans doute de pratiquer dans ses rangs » et doit se concentrer sur un vaste regroupement « autour des valeurs fondamentales de la démocratie [des] différentes familles politiques – gaulliste, centriste, libérale, social-démocrate […] »[6]. Jean Charbonnel sait que le ralliement personnel de quelques individus à la majorité n'aurait aucun impact ni aucune signification, d'où la nécessité impérative pour l'opposition de réunir les grands courants politiques en vue de préparer l'alternance.

Mais il est vrai que pour espérer peser dans le débat politique, il est nécessaire de disposer d'une organisation structurée s'appuyant sur des ressources financières propres et reposant sur quelques figures charismatiques à même de s'imposer dans le débat public. Jean Charbonnel le savait, c'est ce qui l'avait d'ailleurs conduit à s'aventurer dans le giron du R.P.R. afin de bénéficier du soutien d'un appareil politique pour notamment retrouver un siège de député qui lui manquait aussi bien pour porter haut ses convictions que pour poursuivre le développement de Brive. C'est ainsi qu'il se

1. *Le Monde* du 12 juillet 1982.
2. *Le Monde*, 13 juillet 1982.
3. *Le Monde*, 5 octobre 1982.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 300.
5. Même référence.
6. *Le Monde*, 28 juillet 1984.

retrouve candidat en 1986 pour les élections législatives à la proportionnelle en deuxième position sur la liste de Jacques Chirac, le score réalisé par le R.P.R. en Corrèze étant obtenu pour près de la moitié dans le seul arrondissement de Brive. Toutefois le retour de Jean Charbonnel dans la majorité parlementaire durant cette période de cohabitation ne le contente pas réellement. D'abord, Jean Charbonnel en parfait gaulliste se méfie de cette nouvelle pratique institutionnelle qu'est la cohabitation. Il le fait savoir en préfaçant un ouvrage de Droit du professeur Pierre Pascallon, *Plaidoyer pour la Constitution de la Vè République* en parlant de « la querelle de la cohabitation » et du fait « que nos institutions sont actuellement, de divers côtés, remises en cause »[1]. D'ailleurs, quinze ans après le décès de Charles de Gaulle, le président du club Nouvelle Frontière avait organisé un colloque pour étudier les acquis du gaullisme. A ce propos, le risque d'une prochaine cohabitation avait été analysé et présenté notamment par l'ancien Premier ministre Raymond Barre qui figurait parmi les intervenants et se montrait très proche de l'interprétation institutionnelle gaullienne. Dans ce colloque intitulé *Le gaullisme aujourd'hui* et ayant fait l'objet d'une publication, Jean Charbonnel n'hésitait pas à parler de « menace […] depuis l'instauration d'une nouvelle loi électorale […] »[2], à savoir le scrutin proportionnel. Le risque que cette élection proportionnelle conduise à la pratique nouvelle de la cohabitation devait être pris au sérieux et être débattu. D'ailleurs Raymond Barre affirmait lors de sa présentation : « La nécessité d'une majorité qui puisse soutenir l'action du gouvernement est donc une notion essentielle de la Vè République ». Et afin d'éviter la cohabitation, l'ancien Premier ministre indiquait vouloir combattre le scrutin proportionnel car, citant les *Mémoires d'espoir* du général de Gaulle il soulignait que « " la représentation proportionnelle [est] incompatible avec le soutien continu d'une politique " : voilà qui illustre mon propos de tout à l'heure sur la nécessité d'une majorité pour pouvoir gouverner. Avec une majorité, le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement peuvent faire face à leurs responsabilités »[3]. Aussi devant la convergence de vues des deux hommes, Jean Charbonnel décide t-il de se rapprocher davantage de Raymond Barre afin de soutenir sa lecture du gaullisme et d'en faire implicitement un candidat à la future élection présidentielle. Le maire de Brive fonde donc en octobre 1985 une Convention pour la défense des institutions de la Vè République qui ne cesse de fustiger le scrutin proportionnel et sa conséquence que sera la cohabitation : « […] c'était Barre, et non Chirac, qui se situait dans la logique institutionnelle du gaullisme. C'est pour le soutenir que je fondai, en octobre 1985, avec quelques amis […] une Convention pour la défense des institutions de la Vè République »[4]. A travers cette Convention, plusieurs réunions sont organisées autour de Raymond Barre à partir de 1986 afin qu'il puisse s'exprimer sur les grands enjeux comme l'indépendance nationale ou les institutions par exemple. C'est ainsi que le 22 novembre 1986 au cours d'une assemblée de la Convention, la presse résume : « Pendant une heure, sous le portrait bienveillant du général en civil, devant un auditoire buvant ses paroles comme du petit lait, M. Barre se pose en digne héritier […] »[5]. Au-delà de son sens des institutions, c'est aussi le parcours centriste de R. Barre qui attire l'attention du maire de Brive ainsi que son charisme : « D'une droite qu'il paraissait capable de ramener vers le centre : sa qualité d'universitaire, sa dimension intellectuelle, le sens de l'Etat qui tempérait son libéralisme, son ouverture au monde extérieur étaient autant de contrepoids aux tentations " national-poujadistes " […] »[6].

Cette Convention présidée par Jean Charbonnel lui permet d'agir en son nom propre et ne pas engager le R.P.R. qui se méfie de Raymond Barre, car seule une trentaine de députés R.P.R. penche en faveur de l'ancien Premier ministre, sans trop vouloir l'avouer : « […] trente députés RPR qui se

1. PASCALLON Pierre, *Plaidoyer pour la Constitution de la Vè République*, Paris, Economica, 1986, p. 5.
2. CHARBONNEL Jean (dir.), *Le gaullisme aujourd'hui*, Paris, Julliard, 1985, p. 16.
3. CHARBONNEL J. (dir.), *Le gaullisme aujourd'hui […]*, p. 98.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 231.
5. *Le Monde*, 25 novembre 1986.
6. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 301.

reconnaissaient, dans une quasi-clandestinité, comme " barristes " […] »[1]. Entre le soutien au gouvernement Chirac et les yeux doux faits à Raymond Barre, la position est parfois difficile à tenir dans un R.P.R. tout acquis à son chef, le risque étant « de passer pour les complices des socialistes » [2], comme cela fut d'ailleurs reproché alors à J. Charbonnel. En effet, l'objectif était de ménager le R.P.R. en vue d'un possible soutien en cas de qualification de R. Barre pour le second tour de l'élection présidentielle. Encore une fois, cette nécessité d'être conciliant avec le parti majoritaire ne convient guère à J. Charbonnel car « une grande partie de son état-major [de R. Barre] […] ne [cessait] de freiner les efforts des " gaullo-barristes " pour ne pas effaroucher le RPR »[3]. Mais Jean Charbonel ne s'avoue pas abattu pour autant et retrouve Lionel Stoléru pour animer entre octobre et décembre 1986 un groupe de travail intitulé Centre et Réforme afin « de donner un prolongement social au barrisme »[4] qui correspond aux aspirations sociales du gaullisme.
Toutefois, en 1988 Raymond Barre avec 16,54% des voix est devancé par François Mitterrand (34,11%) et Jacques Chirac (19,96%), et ne parvient donc pas à se qualifier pour le second tour de l'élection présidentielle.
Jean Charbonnel devait donc, s'il souhaitait maintenir l'esprit réformiste vivant, s'engager plus en avant pour porter ses convictions : la principale difficulté devait résider dans son relatif isolement politique.

c) Dans le sillage de la majorité présidentielle (1988-1993)

Lors des élections législatives de 1988, Jean Charbonnel parvient à conserver son siège de député de Brive, en se présentant sous la bannière de l'Union du Rassemblement et du Centre (U.R.C.) parrainée par le R.P.R. et l'U.D.F. Dans la première partie de cette thèse, nous avions évoqué que le bureau exécutif du P.S. s'était montré intéressé pour attribuer une investiture à J. Charbonnel au titre des Démocrates de Progrès. Finalement cette proposition n'avait pas abouti, Jean Charbonnel n'ayant cessé de s'engager à partir de 1981 dans une opposition, qu'il voulait réformiste, aux gouvernements socialistes successifs. Dès lors Jean Charbonnel se réinscrivit au groupe R.P.R. au Palais Bourbon « pour éviter l'isolement, mais aussi pour satisfaire mes électeurs »[5] lassés par la guerre intestine opposant en Corrèze charbonnéliens et chiraquiens. Cependant, le député-maire de Brive ne s'implique guère dans le R.P.R et assiste à la formation de deux écoles qui cherchent à contester l'autorité de Jacques Chirac : celle emmenée par le duo Pasqua-Seguin[6] et celles des jeunes réformateurs. Jean Charbonnel décide de ne s'engager pour aucune des deux. D'abord il réprouve l'association de Philippe Seguin avec Charles Pasqua, car il n'approuve pas le souhait de Charles Pasqua de recenser les valeurs communes que le R.P.R. partagerait avec le Front National. De plus la volonté des deux comparses d'attaquer Jacques Chirac qu'ils avaient jusqu'alors soutenu, lui rappelle « le coup de poignard donné dans le dos de Chaban […] »[7] en 1974. Quant aux

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 303.
2. Référence identique.
3. Référence identique.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 232.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 306.
6. Philippe Séguin (1943-2010) fut chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (1973). Il fut député des Vosges (1978-1986, 1988-2002), président de l'Assemblée nationale (1993-1997), maire d'Epinal (1983-1997), président du R.P.R. (1997-1999), ministre des Affaires sociales et de l'Emploi du 20 mars 1986 au 10 mai 1988, premier président de la Cour des Comptes (2004-2010).
Charles Pasqua (1927-2015) entre en Résistance à l'âge de 15 ans. Il participe à la fondation du Service d'Action Civique en 1959, puis sera secrétaire général adjoint de l'U.D.R. Il fut conseiller général des Hauts-de-Seine (1970-1973), président du Conseil général (1973-1976,1988-2004), conseiller municipal de Neuilly (1983-2001), député des Hauts-de-Seine (1968-1973), sénateur (1977-1986, 1988-1993, 1995-1999, 2004-2011), député européen (1999-2004), ministre de l'Intérieur du 20 mars 1986 au 10 mai 1988, ministre d'Etat à l'Intérieur du 29 mars 1993 au 11 mai 1995.
7. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 307.

rénovateurs, même si leur envie de renouveau est appréciable, J. Charbonnel fustige leur volonté délibérée de s'enfermer à droite, leur manque de fermeté sur la question européenne et sur l'avenir de la France et la limitation de leur bataille à un jeunisme inconsistant.

Toutefois, même si Jean Charbonnel ne cherche pas à s'illustrer au R.P.R., il s'en distingue une nouvelle fois au moment de la campagne pour le référendum du 6 novembre 1988 portant sur le statut à donner à la Nouvelle-Calédonie. En effet, depuis 1984 l'opposition entre les partisans de l'indépendance et ceux qui souhaitent que la Nouvelle-Calédonie reste française est à son acmée, notamment en avril-mai 1988 à Ouvéa où des gendarmes sont pris en otages par des indépendantistes avant qu'un assaut meurtrier soit donné. Dans ce contexte, le président Mitterrand nouvellement réélu souhaite agir rapidement et son Premier ministre orchestre les accords de Matignon entre Jacques Lafleur du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (R.P.C.R.) et Jean-Marie Tjibaou du Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (F.L.N.K.S.). En fait il s'agit d'un accord-cadre composé de deux textes qui indique qu'un nouveau statut du territoire fera l'objet d'un référendum. Pour justifier ce référendum, essentiellement demandé par la délégation du F.L.N.K.S., François Miterrand indique : « Pourquoi recourir au référendum ? Parce que les Calédoniens ont demandé que la France engage sa parole contre tout retour en arrière et que cette parole soit donnée solennellement par le peuple français »[1]. C'est ainsi que le 6 novembre par référendum les Français sont appelés à répondre par oui ou par non à la question suivante : Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1988 ? Cette campagne électorale mobilise peu les appareils politiques : le Parti Socialiste s'implique mollement laissant en première ligne Michel Rocard défendre son projet[2] ; l'U.D.F. appelle à voter oui au référendum tout en contestant le recours à ce type de scrutin qui serait inapproprié à la question posée[3], alors que le R.P.R. invite les électeurs à s'abstenir[4]. De son côté, la Convention pour la défense des institutions de la Vè République de Jean Charbonnel accepte d'abord avec enthousiasme la procédure référendaire qui permet de redonner la parole au peuple et de renouer avec l'esprit du gaullisme : « La Convention pour la défense de la Ve République, que préside M. Jean Charbonnel, député et maire RPR de Brive, " prend acte avec satisfaction " et estime " opportun " le recours à la procédure référendaire dans le cadre du règlement du problème calédonien, ajoutant que " ce recours apparaît d'autant plus opportun que l'usage du référendum avait été injustement abandonné pendant deux septennats, contribuant à l'inflexion partisane et monarchique du régime " »[5]. Puis Jean Charbonnel accepte de se battre sur le fond en faveur du oui en participant à la formation du Comité national gaulliste pour le oui, qui regroupe essentiellement les gaullistes qui avaient soutenu Raymond Barre quelque mois plus tôt[6], et qui est dirigé par Yves Lancien[7]. Le député de Brive reste donc dans le sillage barriste.

Toutefois, de jour en jour, la place de J. Charbonnel au R.P.R. se fragilise et comme en 1975 il doit quitter l'appareil chiraquien. Il est vrai que la nomination de Michel Rocard comme Premier ministre en 1988 a réjoui le maire de Brive qui se sent proche de sa volonté réformatrice. Aussi J.

1. Concernant les accords de Matignon voir : JACQUEMART Sylvie, " 5. Inventer la Nouvelle-Calédonie " . In : *Annuaire des collectivités locales*, tome 9, 1989, pp. 61-79, pp. 74 et 75. URL : <http://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_1989_num_9_1_1605> (consultation le 19-02-2016).
2. JACQUEMART Sylvie, 5. Inventer la Nouvelle-Calédonie […], p. 76.
3. Campagne électorale officielle : référendum du 6 novembre 1988 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, intervention de l'U.D.F. du 25 octobre 1988, 2'41". <https://www.youtube.com/watch?v=ChPU-qKifao> (consultation le 19-02-2016).
4. *Le Monde*, 18 octobre 1988.
5. *Le Monde*, 3 septembre 1988.
6. *Le Monde*, 13 septembre 1988.
7. Yves Lancien (1924-2014) s'engagea dès l'âge de 16 ans, en 1940, dans la Résistance en rejoignant Londres. Il poursuit sa carrière dans l'armée où il devient lieutenant-colonel. Il est aussi élu député de Paris de 1978 à 1986.

Charbonnel n'hésite pas à offrir un entretien au journal du P.S., en janvier 1990, dans lequel il s'offusque des rivalités de clans et de personnes qui affaiblissent le R.P.R.[1] Il profite donc du dépôt de nombreuses motions de censure à l'encontre du gouvernement Rocard afin de se démarquer définitivement du R.P.R. puisque en refusant de les voter il se marginalise au sein de l'opposition : d'ailleurs, il est le seul député de l'opposition à ne pas voter en faveur d'une motion de censure le 21 décembre 1989[2]. Cela conduit donc à son exclusion du groupe R.P.R. et à partir du 31 mars 1990 il siège en tant que député non-inscrit, obtenant toutefois du bureau de l'Assemblée nationale le droit de siéger au centre-gauche de l'hémicycle afin de ne pas rejoindre les bancs situés à l'extrême-droite et ordinairement dévolus aux non-inscrits.

Jean Charbonnel se rapproche donc discrètement de la gauche au pouvoir. Quelques jours avant son exclusion formelle mais inévitable du groupe R.P.R., le député de Brive annonçait déjà son souhait de se rapprocher de l'association fondée par Jean-Pierre Soisson, France Unie, pour « témoigner que l'essentiel du gaullisme réside dans son message de progrès, au moment où le RPR se replie sur le conservatisme et le populisme »[3]. Soulignons encore que le parcours de ces deux hommes n'est pas éloigné. En effet, Jean-Pierre Soisson fut aussi l'une des figures des jeunes loups qui fait son apparition au milieu des années 1960. Désireux de s'implanter dans l'Yonne, il parvient à se faire élire député du département en 1968 à l'âge de 34 ans avec les Républicains Indépendants, constamment réélu à toutes les élections législatives jusqu'en 2002 inclus, parallèlement à l'exercice de plusieurs mandats locaux comme celui de maire d'Auxerre de 1971 à 1998. Là où le parcours des deux hommes pourrait s'éloigner remonte à 1974 puisque Jean-Pierre Soisson devient secrétaire d'Etat puis ministre dans les gouvernements Chirac et Barre de 1974 à 1981, hormis durant la période s'étalant du 30 mars 1977 au 4 avril 1978 où il est absent du gouvernement. En effet, Jean-Pierre Soisson a grandi au sein des R.I. avant de rejoindre l'U.D.F. et nous savons combien Jean Charbonnel avait pu se méfier du conservatisme des R.I. et critiquer le tournant libéral engagé par le président Giscard d'Estaing à partir de 1974. Toutefois, à partir des années 1980 Jean-Pierre Soisson rejoint le discours réformiste qu'incarne J. Charbonnel et devient ministre dit d'ouverture du gouvernement Rocard en 1988. Jean-Pierre Soisson fut d'ailleurs à l'origine de la création de l'Association des Démocrates (A.D.D.) qui souhaitait « rassembler celles et ceux qui, n'étant pas socialistes, avaient voté dès le premier tour pour François Mitterrand (radicaux de gauche, gaullistes) ; celles ou ceux qui, ayant voté au premier tour pour Raymond Barre, se reconnaissaient au second tour dans la personnalité et le projet de François Mitterrand »[4]. Bien évidemment, J. Charbonnel ayant soutenu la candidature de Raymond Barre et étant progressiste, se reconnaissait dans cette définition. Même si Jean Charbonnel n'adhère pas à l'A.D.D., il côtoie certains de ses membres comme Lionel Stoléru par exemple, qu'il avait épaulé à travers l'association Le Lien en 1982 ou fréquente l'association Construire de Jean-Marie Daillet[5], également proche de l'A.D.D. : « Ajoutons que le RPR Jean Charbonnel ne dédaigne pas participer périodiquement aux réunions de " Construire ". Le bruit court même qu'il aurait promis à ses dirigeants de leur amener bientôt plusieurs députés RPR plus ou moins en froid avec le duo Chirac-Juppé comme avec le tandem Pasqua-Seguin »[6]. C'est ainsi que le 20 février 1990, un accord commun intitulé « pour une France unie » est signé par l'Association des Démocrates et le Mouvement Radical de Gauche afin de créer

1. *Le Monde*, 20 janvier 1990.
2. DE BOISSIEU Laurent. Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Convention_des_Gaullistes_Sociaux_pour_la_Ve_R%C3%A9publique_(CGS)> (consultation le 20-02-2016).
*Le Figaro*, 23-24 décembre 1989.
3. *Le Monde*, 20 mars 1990.
4. DE BOISSIEU Laurent. Mouvement des Réformateurs. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/Mouvement_des_R%C3%A9formateurs_(MDR)> (consultation le 20-02-2016).
5. Jean-Marie Daillet (né en 1929) a été député de la Manche de 1973 à 1993, puis François Mitterrand le nomme ambassadeur de France en Bulgarie en 1993. Il fut également vice-président de l'Internationale Démocrate-Chrétienne.
6. *L'Humanité*, 22 février 1990.

l'équivalent d'une confédération : « L'accord politique entre le Mouvement des radicaux de gauche et l'Association des démocrates a donc été signé avant-hier mardi, au 56è étage de la Tour Montparnasse, par Emile Zuccarelli et Michel Durafour. Le terrain avait été balisé par le congrès de l'ADD des 27 et 28 janvier, qui avait entériné le principe d'une confédération avec le MRG. »[1]. Finalement, en mars 1990 l'association France Unie naissait grâce au M.R.G. et à l'A.D.D. et choisissait comme secrétaire général Jean-Pierre Soisson[2]. C'est alors que J. Charbonnel réunissait le 24 mars 1990 les membres de sa Convention pour la défense des institutions de la Vè République pour envisager une adhésion à France Unie. Ce même jour, il fondait la Convention pour la Vè République : « Jean Charbonnel s'ennuie dans le Limousin. Samedi, à Paris, le député-maire de Brive, récemment exclu du RPR, a réuni 200 délégués issus de dix associations pour constituer une convention destinée à soutenir la " Cinquième République ", au nom de la fidélité au gaullisme »[3]. Cette Convention est à l'origine du regroupement de dix associations chacune représentée par un vice-président dans le nouvel organigramme. Voici la liste des dix associations concernées et le nom de son représentant devenu vice-président de la nouvelle Convention : Action pour le renouveau du gaullisme, Jacques Trorial ; Association pour une Europe de l'Atlantique à l'Oural, André Bord ; Cadres et Citoyens, Henri Bouvet ; Comité pour le oui gaulliste au référendum pour la Nouvelle-Calédonie, Yves Lancien ; Convention pour la défense des institutions de la Vè République, Pierre Pascal ; Démocrates Vè, Guy Fialon ; France-Francophonie, Paul-Marie Couteaux ; Mouvement pour une confédération européenne, Jean Lafuma ; Mouvement Gaulliste Populaire, Jean-Louis Delecourt ; Coordination des associations départementales des nouveaux démocrates, Catherine Piot[4]. Dans cette Convention pour la Vè République, nous retrouvons des figures emblématiques du gaullisme à l'instar d'Yves Lancien que Jean Charbonnel avait soutenu dans son comité en 1988 ou encore André Bord et Jacques Trorial[5], anciens ministres gaullistes ainsi que Jean-Louis Delecourt ancien responsable de la Fédération des Républicains de Progrès aux côtés de J. Charbonnel et désormais vice-président du Mouvement Gaulliste Populaire. La Convention pour la Vè République fédère donc des associations dont le combat pour l'indépendance de la France est une revendication principale.

En adhérant à France Unie, cette Convention souhaite apporter une caution gaulliste à cette confédération : « " En gardant notre personnalité et nos convictions, nous serons des alliés apportant notre pierre à un rassemblement des forces de progrès, mais jamais des ralliés ou des alibis ",

1. Même référence.

Michel Durafour (1920-) a été membre du parti radical-valoisien. Il fut adjoint au maire de Saint-Etienne (1947-1964), maire de Saint-Etienne (1964-1977), conseiller général de la Loire (1949-1955, 1967-1979), conseiller régional Rhône-Alpes (1986-1997), sénateur de la Loire (1965-1967, 1983-1988), député (1967-1974, 1978-1981), ministre du Travail du 28 mai 1974 au 25 août 1976, ministre délégué à l'Economie et aux Finances du 27 août 1976 au 29 mars 1977, ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives du 12 mai 1988 au 22 février 1989, ministre d'Etat de la Fonction publique et des Réformes administratives du 22 février 1989 au 15 mai 1991.

2. DE BOISSIEU Laurent. France Unie. In France Politique [en ligne] <http://www.france-politique.fr/wiki/France_Unie_(FU)> (consultation le 20-02-2016)

3. *Le Monde*, 26 mars 1990.

4. *La Montagne*, 26 mars 1990.

5. André Bord (1922-2013) est arrêté en 1941 par la Gestapo après s'être enfui d'Alsace mais parvient à s'évader et à s'engager dans les rangs de la brigade Alsace-Lorraine en 1944. Il est élu député U.N.R. du Bas-Rhin en 1958 et sans cesse réélu jusqu'en 1978 inclus. Parallèlement, il est conseiller municipal de Strasbourg de 1959 à 1989, dont adjoint au maire de 1967 à 1971, conseiller général à partir de 1961 puis président du Conseil général du Bas-Rhin de 1967 à 1979. Il occupe plusieurs fonctions ministérielles : secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 8 janvier 1966 au 5 juillet 1972, puis ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre du 6 juillet 1972 au 27 février 1974, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de guerre du 1er mars 1974 au 27 mai 1974, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants du 8 juin 1974 au 26 septembre 1977 et secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement du 26 septembre 1977 au 31 mars 1978. Il fut aussi député européen de 1982 à 1984.

Jacques Trorial (né en 1932) est un ancien Sous-Préfet. Il est élu député de Meurthe-et-Moselle en 1967, puis devient secrétaire d'Etat à l'Education nationale du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969. Il est membre du Conseil Economique et Social d'Île-de-France de 1982 à 2002.

affirme Jean Charbonnel »[1]. De même, la Nouvelle Action Royaliste de Bertrand Renouvin rejoignait la confédération en avril 1991, sur la demande de François Mitterrand qui considérait avec respect les royalistes, monarchie et Histoire de France étant indéniablement liées ; de plus la Nouvelle Action Royaliste (N.A.R.) faisait partie de la majorité présidentielle et avait soutenu les deux candidatures de F. Mitterrand en 1981 et 1988[2] : « " La NAR participera à l'élaboration du projet et de la stratégie de France unie, et à la mise en place de l'organisation nationale et locale de la majorité présidentielle ", a fait savoir M. Renouvin au terme d'un entretien avec M. Soisson »[3]. Toutefois cette dernière adhésion dure moins d'un an car en décembre 1991 la N.A.R. quitte France Unie devant l'absence de buts fédérateurs : « Ils reprochent à M. Soisson de ne jamais avoir réagi aux " exclusives " lancés contre eux par le MRG et ils affirment que France unie est " vide de projet autant que d'adhérents " »[4]. Il est difficile de savoir combien de militants France Unie a pu regrouper, mais nous comprenons bien que de par sa composition il s'agit avant tout d'une alliance d'hommes politiques et de réseaux bien plus que d'un appareil militant, puisque ces militants appartiennent avant tout aux mouvements qui composent France Unie. Toutefois, selon une enquête réalisée par le journal *Le Monde*, 60% de ses militants seraient issus du Mouvement Radical de Gauche, à savoir la principale organisation de France Unie, près de 10% de l'Association des Démocrates et 10% de la Convention pour la Vè République[5]. C'est ainsi que France Unie rassemble des personnalités diverses et permet à Jean Charbonnel de côtoyer Bernard Tapie[6], membre du M.R.G. : « Cet assemblage un peu hétéroclite s'enrichit de plusieurs ministres […]. C'est à cette occasion que Tapie me dit un jour dans les couloirs de l'Assemblée, avec sa gouaille inimitable : " Je ne te connais pas, mais j'apprends que tu es ancien ministre du général de Gaulle. Mais tu ne le dis pas assez. Tu sais, le dire, ça fait classe … " »[7]. Il faut également remarquer que France Unie, en dehors des hommes politiques qui l'incarnent, n'a pas rééllement d'existence politique. C'est pourquoi, durant l'été 1991, il est sérieusement envisagé de créer un groupe parlementaire spécifique au Palais Bourbon, qui regrouperait les élus de France Unie. Ce groupe réunirait les radicaux de gauche, alors membres du groupe parlementaire socialiste, et les députés non-inscrits engagés dans France Unie. Jean Charbonnel souhaite ardemment la constitution de cette structure, lui qui siège comme non-inscrit depuis le 31 mars 1990 : « M. Jean Charbonnel, député France unie de Corrèze, a souhaité que ce groupe soit créé " le plus rapidement possible " […] »[8]. Toutefois, les neuf députés M.R.G. ne semblent pas convaincus et empêchent ainsi toute composition d'un autre groupe, car pour former la dite structure il est nécessaire d'obtenir un minimum de vingt députés : or il ne sont qu'une quinzaine à se dire intéressés, soit treize députés non-inscrits et deux ou trois centristes membres de l'opposition. Toutefois, même si ce groupe parlementaire ne parvient pas à être constitué, la presse nationale accole l'étiquette de Majorité présidentielle à Jean Charbonnel afin de mieux révéler le glissement du député de Brive en faveur de la politique gouvernementale. Ce rapprochement vers la majorité socialiste se retrouve aussi dans le soutien sans faille apporté par la Convention pour la Vè République à la politique diplomatique mitterandienne, au moment de la guerre du Golfe : « La CONVENTION pour la Vè REPUBLIQUE présidée par Jean Charbonnel, député-maire de Brive, et composante gaulliste de FRANCE UNIE, devant la gravité de la situation au Proche-orient, se félicite de ce que les Institutions de la Vème République aient permis d'avoir à la tête de l'Etat un Président de la République et un Premier

1. *L'Humanité*, 26 mars 1990.
2. Entretiens de MM. Bertrand Renouvin et Luc de Goustine le 12 août 2015.
3. *Le Monde*, 16 avril 1991.
4. *Le Monde*, 18 décembre 1991.
5. *Le Monde*, 24 juin 1990.
6. Bernard Tapie (né en 1943) est un entrepreneur français, qui devient député des Bouches-du-Rhône de 1989 à 1992, puis de 1993 à 1996. Il fut ministre de la Ville du 2 avril au 23 mai 1992, puis du 26 décembre 1992 jusqu'au 29 mars 1992.
7. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 210.
8. *Le Monde*, 13 juillet 1991.

ministre qui ne soient ni Albert LEBRUN, ni Edouard DALADIER »[1]. Ce soutien à la politique des Affaires étrangères socialiste est d'ailleurs réaffirmé à plusieurs reprises par le député Charbonnel.

Durant cette période de multiples engagements pour J. Charbonnel, il y en a un qui peut surprendre. En effet, durant la campagne du référendum de 1992 sur la ratification du traité de Maastricht, Jean Charbonnel est partisan du oui, ce qui reste étonnant tant ses combats ont, jusqu'à présent, voulu défendre l'indépendance de la France et ses intérêts. Or, ce traité de Maastricht oriente la construction de l'Europe vers la voie fédérale et bafoue la notion de souveraineté par l'instauration d'une monnaie unique. C'est pourquoi la campagne électorale bouleverse l'ensemble des appareils politiques, qui se retrouvent divisés entre partisans et adversaires du traité[2]. Au R.P.R., le tandem Pasqua-Séguin se prononce pour le non et fonde en juillet 1992 un Rassemblement pour le non au référendum. Les gaullistes historiques se mobilisent également en faveur du non à l'instar de Roland Nungesser qui engage dans la campagne électorale son association Carrefour du gaullisme, dans laquelle J. Charbonnel avait exercé des responsabilités : il est rejoint par Maurice Couve de Murville, Michel Debré, Pierre Messmer, ou encore Maurice Schumann. Pierre Lefranc inscrit aussi son Association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle dans le camp du non alors qu'au contraire Jacques Chaban-Delmas publie un appel pour le oui. Le Parti Socialiste est aussi divisé puisque les anciens membres du C.E.R.E.S. (Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste) de Jean-Pierre Chevènement souhaitent la victoire du non, Jean-Pierre Chevènement ayant parfaitement intégré la conception gaulliste de la Nation. L'U.D.F., traditionnellement européiste et donc favorable au traité de Maastricht, connaît des distorsions moindres, même si quelques-unes de ses figures comme Philippe de Villiers ou Michel Poniatowski[3] appellent à voter non, car « Voter oui, c'est choisir la reddition, c'est mettre le drapeau français dans sa poche »[4] d'après l'ancien ministre de l'Intérieur de Valéry Giscard d'Estaing.
En appelant à voter oui au traité de Maastricht, Jean Charbonnel souhaite plusieurs choses. Premièrement, il voit dans le traité de Maastricht la possibilité de construire une Europe confédérale, dans laquelle les décisions reviennent aux chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres. Puis, le traité de Maastricht esquisserait les contours d'une Europe indépendante, car préserverait les moyens de dissuasions que la France et le Royaume-Uni ont à leur disposition, sans oublier que la volonté de fonder un bataillon franco-allemand garantirait l'indépendance militaire de l'Europe. Ensuite, l'instauration de la monnaie unique permettrait de concurrencer directement le dollar et d'échapper à l'emprise américaine. Enfin, ce traité de Maastricht orienterait la construction européenne sur la voie du progrès et de la modernité. En fait, cette position de Jean Charbonnel peut s'apparenter à un oui mais, car il réaffirme dans le même temps la nécessité pour la France de rester attentive afin d'éviter tout dérapage vers le fédéralisme : « Méfiant, néanmoins, je réclamai la ″

1. Archives privées Patrick Guiol, revue *France Unie*, 25 septembre 1990, liaison n° 3, Convention Vè République.
2. A propos des deux camps en place, lire POZZI Jérôme. " Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste ". In : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014.
3. Philippe de Villiers (né en 1949) est un ancien élève de l'E.N.A. d'où il sort dans la Préfectorale. En 1977, il fonde la Cinéscénie du Puy du Fou et le grand parc du Puy du Fou en 1988. Du 20 mars 1986 au 23 juin 1987, il est secrétaire d'Etat à la Culture et à la Communication, et devient conseiller général de Vendée en 1987, puis président du Conseil général de 1988 à 2010. Député de Vendée en 1988, il est réélu en 1993, 1997 et 2002. De même il est élu député européen en 1994, 1999, 2004 et 2009. Il fut candidat aux élections présidentielles en 1995 et 2007. Depuis 1994, il préside le Mouvement Pour la France (M.P.F.).
Michel Poniatowski (1922-2002) est un ancien Résistant qui devient directeur de cabinet de Pierre Pfimlin, président du Conseil en 1958, et directeur de cabinet de V. Giscard d'Estaing (1959-1962). De 1967 à 1973, il est député R.I. du Val-d'Oise, puis devient ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale du 5 avril 1973 au 27 mai 1974, puis ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur du 28 mai 1974 au 29 mars 1977. De 1977 à 1981, il est ambassadeur, représentant personnel du président de la République. Il est maire de L'Isle-Adam (1971-1999), député européen (1979-1989), et sénateur du Val-d'Oise (1989-1995).
4. POZZI J., Le RPR face au traité de Maastricht […], p. 7.

*vigilance "* des gaullistes lorsqu'il faudrait appliquer ce texte […] »[1] ; « Car notre oui a été, sans ambiguité possible, un non aux déviations éventuelles de la construction européenne vers une Europe fédérale et technocratique que nous n'accepterons jamais »[2]. Jean Charbonnel a bien esquissé les dérives qui allaient surgir après la ratification du traité de Maastricht et il devait s'en rappeler lors du référendum de 2005 sur le traité européen.
A l'échelle nationale, le oui l'emportait de justesse, 51,05% des électeurs s'étant prononcé en sa faveur. En Corrèze, en revanche c'est le non qui est devant avec 54,22% des voix, notamment à Ussel et à Tulle où il obtient respectivement 50,31% et 51,11% des suffrages. A Brive au contraire, c'est le oui qui gagne avec 51,44% des voix. Jean Charbonnel y voit une reconnaissance de ses administrés : « Je me crois toutefois autorisé à constater qu'à la différence de beaucoup d'autres communes de la Corrèze, Brive a voté comme son maire. Je m'en réjouis, également, du fond du coeur »[3]. Le score réalisé dans sa cité pouvait sembler de bon augure pour le député-maire de Brive, à moins d'un an des élections législatives.

Ces élections législatives sont d'ailleurs le moyen pour le Parti Socialiste de tenter un nouveau rapprochement avec Jean Charbonnel. En effet, bien que François Mitterrand, dès les années 1970, ait cherché à faire adhérer en vain l'ancien ministre gaulliste au P.S., bien que J. Charbonnel se soit reconnu dans le réformisme rocardien et bien que le P.S. ait été prêt à le soutenir en 1988, J. Charbonnel a toujours refusé de se rallier à cet appareil : son indépendance d'esprit et ses ardentes convictions gaullistes l'en empêchaient. Toutefois la convention nationale du P.S. réunie les 28 et 29 novembre 1992 envisage d'attribuer son investiture à certains candidats qui ne sont pas socialistes, tel le député sortant de Brive : « Ces circonscriptions sont, pour certaines, celles de députés socialistes sortants qui ne se représentent pas [...] ou celles d'alliés du PS, tel M. Jean Charbonnel dans la deuxième de la Corrèze »[4]. Nous avons déjà évoqué, dans la première partie des travaux, la raison qui pouvait conduire le P.S. à opérer ce choix. Il est indéniable que le député-maire de Brive s'est rapproché de la majorité présidentielle et qu'il n'est plus à considérer comme un adversaire : ce soutien ne paraîtrait donc pas immérité. De plus face à l'absence de figure charismatique dans la circonscription briviste, depuis le retrait de la vie publique de M. Cassaing, J. Charbonnel semble plus à même de conserver ce siège de député dans l'escarcelle de la majorité sortante. Toutefois, la décision prise au siège national du P.S. fait grincer des dents les socialistes corréziens qui n'ont eu de cesse d'affronter J. Charbonnel depuis 1962. La raison des militants locaux est plus forte que la décision parisienne, et le P.S. investit finalement son propre candidat, laissant J. Charbonnel se présenter sous ses propres couleurs.
Il faut également préciser que le Parti Socialiste n'avait pas réellement de raison de favoriser les candidatures des cadres de France Unie, car en cas de succès de ses candidats, France Unie pouvait devenir un véritable concurrent, débordant le P.S. sur sa droite, et occuper une bonne partie du centre-gauche politique[5].
C'est ainsi qu'au cours de ces élections législatives, Jean Charbonnel s'aperçoit de l'étiolement inéluctable de son électorat, coincé entre le P.S. et le R.P.R., et ne disposant plus d'une base électorale solide pour triompher lors des scrutins.

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 324. En italique dans le texte.
2. Archives municipales de Brive, cote 7 C 102, *Le Pays de Brive*, n° 107, semaine du 30 octobre au 5 novembre 1992, p. 3.
3. Même référence.
4. *Le Monde*, 1er décembre 1992.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 210.

D) Le temps du repli ? (1993-2014)

a) De la majorité présidentielle au désavœu présidentiel (1993-1997)

Après sa défaite aux élections législatives de 1993, Jean Charbonnel comprend qu'il lui sera plus difficile de se faire entendre sur le plan national, d'autant plus qu'à Brive une relève générationnelle incarnée par MM. Murat et Nauche s'impose, mais il n'est pas disposé pour autant à abandonner le combat politique qu'il mène depuis tant d'années pour la France au nom du gaullisme. Le deuxième septennat de François Mitterrand s'achevant dans une nouvelle phase de cohabitation, la voie du progressisme recherchée par Jean Charbonnel se terminait-elle dans une impasse ? Dans tous les cas, la phase qui s'ouvre à partir de 1993 est celle du doute pour le maire de Brive, un doute qui devait devenir plus grand au fur et à mesure de l'approche de l'échéance présidentielle de 1995. En effet, après la fin de France Unie, son échec personnel en 1993 et le délitement de l'ancienne majorité présidentielle dont il s'était rapproché, le maire de Brive se trouve de nouveau isolé politiquement. Or, comme il a bien compris depuis l'échec de sa Fédération des Républicains de Progrès, il est impossible d'exister seul en politique. Ce qui compte est donc de se rattacher à la famille politique qui se rapproche le plus de ses convictions. Or, en 1993, les derniers gaullistes authentiques qui avaient pu accompagner J. Charbonnel dans ses derniers combats, comme André Bord, Jacques Trorial ou Yves Lancien par exemple, se font eux aussi plus âgés. Le départ certain de François Mitterrand en 1995 laisse le champ libre à la droite, où deux ans avant les élections présidentielles émergent Jacques Chirac, dont l'acte de candidature ne fait aucun doute, Edouard Balladur, nouveau Premier ministre et Philippe Séguin dont l'engagement, un an plus tôt, en faveur du Non à Maastricht lui a permis d'accroître sa notoriété. Quant à la gauche, le P.S. semble préparé à l'idée d'une défaite, tant il sera difficile de réaliser un nouveau mandat après quatorze ans de présidence de F. Mitterrand et tant la défaite aux élections législatives de 1993 s'est révélée sévère. Dès lors, Jean Charbonnel observe avec toujours autant d'attention le cheminement de ses anciens collègues du R.P.R., parti qu'il considère toujours aussi conservateur. Et c'est durant cette période qu'il s'éloigne définitivement de Philippe Séguin. Les deux hommes n'ont jamais été des proches, mais il est vrai que leur amour du gaullisme pouvait les réunir. Et pourtant, Jean Charbonnel commence à reprocher plus systématiquement à Philippe Séguin ses envolées qu'il juge parfois démagogiques et qui n'apaisent en rien le débat public. Cette démagogie qui se confondrait avec une forme de populisme : « Un gaullisme dont il défendit vigoureusement la dimension sociale […], mais en présentant une lecture de plus en plus populiste, très proche en fait du bonapartisme : et pourtant, le gaullisme n'avait rien à gagner à se laisser assimiler à cette idée et, encore moins, à cette pratique ! »[1]. Nous savons que J. Charbonnel a toujours remis en cause la lecture des droites en France proposée par René Rémond, qui faisait du gaullisme un avatar du bonapartisme. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui l'avaient conduit à publier son ouvrage intitulé *Les légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle* afin de montrer que le gaullisme se situait dans la lignée légitimiste. Dès lors, cette passion commune de Philippe Séguin pour le bonapartisme et le gaullisme froissait J. Charbonnel. De plus, le souhait de Philippe Séguin d'orienter la pratique institutionnelle vers un régime présidentiel s'inscrivait en contradiction avec la lecture originelle de la Constitution de la Vè République. L'association consentie à plusieurs reprises de Philippe Séguin avec Charles Pasqua ne pouvait également qu'effrayer J. Charbonnel, tant il n'appréciait guère celui qui osait parler sans crainte des liens que la droite pouvait partager avec le Front National : c'est ici la possible dérive droitière de Philippe Séguin qui était mise en cause. Puis, J. Charbonnel reproche un manque de constance à Philippe Séguin quant à son positionnement sur la construction européenne, car même si J. Charbonnel regrette de plus en plus son oui à Maastricht, il considère que Philippe Séguin finit par faire allégeance au traité en place. Mais surtout, le soutien de Philippe Séguin à la candidature de Jacques Chirac en 1995 demeure critiquable pour le maire de Brive, tant il est vrai que pour lui J.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 310.

Chirac est loin d'incarner le gaullisme, notamment lorsqu'il s'associe à la droite libérale d'Alain Madelin[1] : « Où est la continuité d'une démarche qui, pour construire l'Europe, a refusé puis accepté les dispositions du traité de Maastricht, qui a dénoncé la " dérive droitière " du RPR tout en s'associant à Charles Pasqua pour en prendre la tête […] tout en s'apprêtant à bâtir la campagne présidentielle de Jacques Chirac la main dans la main avec l'ultra-libéral Madelin ? »[2].

En effet, durant la campagne présidentielle de 1995, Jean Charbonnel ne choisit pas de soutenir son voisin d'Ussel, leurs relations étant de plus en plus tendues. C'est en faveur d'Edouard Balladur que J. Charbonnel se prononce. Et pourtant, rien ne semblait le prédestiner à soutenir ce candidat, car bien qu'Edouard Balladur ait été un proche collaborateur du président Pompidou depuis 1964 notamment en charge des affaires sociales, puis le secrétaire général de la présidence de la République de 1973 à 1974, Edouard Balladur ne s'était pas distingué par son caractère gaulliste social. Certainement en raison des doutes que Georges Pompidou avait concernant cette obédience gaulliste. Ainsi, il apparaissait plus pompidolien que gaulliste aux yeux de J. Charbonnel. De plus, l'évolution politique d'Edouard Balladur devait confirmer cet éloignement d'un gaullisme originel, puisque Edouard Balladur fut le premier, dès septembre 1983, à accepter éventuellement l'idée d'une cohabitation entre le chef de l'Etat et son Premier ministre[3], propos qui ne pouvaient que choquer Jean Charbonnel qui devait fonder une Convention pour la défense des institutions de la Vè République, deux ans plus tard, contre l'idée de cohabitation. De même, deux grandes mesures prises par le ministre d'Etat Balladur entre 1986 et 1988, à savoir les privatisations et la suppression de l'impôt sur la fortune, s'éloignaient de la conception de justice sociale de Jean Charbonnel.
Cependant, le sens de l'Etat du dernier Premier ministre de François Mitterrand contentait l'ancien ministre gaulliste, puisque finalement d'une façon très pompidolienne, son action était marquée par le sens du dialogue et de la réflexion. Ce sens de l'Etat se retrouvait aussi dans le maintien des acquis institutionnels gaulliens ainsi que dans la volonté du Premier ministre de préserver l'impartialité de l'administration. De même, sa conception de l'Europe était jugée « réaliste »[4] et finalement J. Charbonnel estimait que son plan de rigueur ne s'éloignait guère de celui pratiqué en amont par Pierre Bérégovoy. Le seul reproche était qu'il se situe davantage au centre-droit qu'au centre-gauche : « Certes, nous aurions préféré qu'il situât la ligne directrice de son action plus près du centre gauche que du centre droit […] »[5].
C'est au nom de ces principes et préoccupations que J. Charbonnel décidait de soutenir Edouard Balladur.

Toutefois, la victoire de Jacques Chirac devait renforcer l'isolement de J. Charbonnel en Corrèze. Il est difficile de déterminer le vote du maire de Brive lors du second tour de l'élection présidentielle, mais il semblerait qu'il ait voté en faveur de J. Chirac puisqu'il « avait invité, du bout des lèvres gaullistes, à la discipline de droite »[6]. Dans tous les cas, le soir de la proclamation des résultats, depuis sa mairie de Brive, il le félicite pour son succès. Bien évidemment, cette victoire de Jacques Chirac n'a aucune conséquence pour Jean Charbonnel, si ce n'est celle de favoriser le R.P.R. pour

1. Alain Madelin (1946-) milita durant sa jeunesse dans des mouvements nationalistes. En 1968 il adhère au R.I. puis devient délégué général du Parti Républicain en 1985, secrétaire général en 1988, vice-président de l'U.D.F. (1991-1996), président du Parti Républicain en 1997 puis de Démocratie Libérale (1997-2002). Il fut député d'Ille-et-Vilaine (1978-1986, 1988-1993, 1995-2007), conseiller régional de Bretagne (1986-1992) et vice-président (1992-1998), député européen (1989, 1999-2002), conseiller général d'Ille-et-Vilaine (1994-1995), maire de Redon (1995-2001), ministre de l'Industrie, des P.T.T., et du Tourisme du 20 mars 1986 au 10 mai 1988, ministre des Entreprises et du Développement économique, chargé des P.M.E., du Commerce et de l'Artisanat du 29 mars 1993 au 11 mai 1995, ministre de l'Economie et des Finances du 18 mai au 25 août 1995.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 311.
3. PAUVERT B., *Droit constitutionnel […]*, p. 287.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 313.
5. Même référence.
6. *La Montagne*, 8 mai 1995.

les prochaines élections municipales à Brive qui s'empare d'ailleurs de la mairie. Sans accéder à un ministère et sans mandat, Jean Charbonnel subissait sur ses terres un désavœu présidentiel : celui de Jacques Chirac.
Une dernière fois pourtant, Jean Charbonnel se présentait de nouveau aux électeurs de sa circonscription pour les élections législatives de 1997. Nous avions montré dans la première partie, que ces élections de 1997 étaient celles qui résumaient le mieux l'homme politique que fut J. Charbonnel car elles témoignaient de son esprit d'ouverture, de sa ténacité à oeuvrer au-delà des partis et de son souhait de réformisme et de justice sociale. Se revendiquant de la majorité présidentielle, il souhaitait infléchir la politique menée depuis 1995. Même si le score réalisé pour ces élections ne fut pas ridicule, il était insuffisant pour faire de nouveau de Jean Charbonnel un député.

b) Des engagements au nom de la fidélité gaullienne (1997-2007)

Malgré la perte définitive de tous ses mandats, Jean Charbonnel ne devait pas être pour autant inactif. Son engagement au nom de la mémoire gaullienne et pour la France restait toujours aussi réfléchi et prédominant.
En février 1998, soit près d'un an après avoir perdu les élections législatives, Jean Charbonnel crée une nouvelle organisation politique, Action pour le Renouveau du Gaullisme et de ses Objectifs Sociaux (A.R.G.O.S.) dont le nom résume parfaitement son engagement gaulliste au nom d'une meilleure justice sociale. Il s'agit plutôt d'une structure regroupant le dernier carré de fidèles de l'ancien ministre gaulliste, mais il n'en demeure pas moins que cette association diffuse une revue, *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, auprès de ses membres pour commenter l'actualité politique et afin de rappeler les grandes ambitions gaullistes pour la France. D'ailleurs, cette structure ne se conçoit pas comme un parti politique ou comme un appareil militant, puisque Jean Charbonnel poursuit là le travail entrepris en 1985 lorsqu'il avait fondé la Convention pour la défense des institutions de la Vè République car il se veut l'un des derniers gardiens du temple gaulliste : « Ce n'est pas, ce ne sera pas un combat pour un homme, ni pour un parti, mais pour des principes, parce que nous restons persuadés que ceux du gaullisme authentique, c'est-à-dire de celui qui n'a jamais séparé la quête de l'indépendance de la défense de la justice, demeurent des références indispensables à la nation pour aujourd'hui et pour demain »[1]. Or en cette nouvelle période de cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, la volonté de défendre les institutions de la Vè République doit se faire toujours plus forte. D'autant plus que l'exécutif préparait l'instauration du quinquennat en lieu et place du septennat, ce qui devait donner une nouvelle occasion à Jean Charbonnel de prendre part au débat public. En effet, il est impensable pour le gaulliste Charbonnel d'accepter l'instauration du quinquennat qui aboutirait à transformer la Vè République en un régime présidentiel. Cohabitation et quinquennat sont d'ailleurs deux vices principaux qui ont dénaturé la Vè République, selon le président d'A.R.G.O.S.[2] C'est pourquoi Jean Charbonnel appelle les Français à voter non lors de cette nouvelle consultation référendaire[3] même si ces derniers ne suivent finalement pas la voie édictée par l'ancien ministre de Georges Pompidou et de Pierre Messmer.

Dans la continuité de cet engagement gaulliste, Jean Charbonnel se prononce en faveur de la candidature de Jean-Pierre Chevènement en 2002 pour l'élection présidentielle. Ce soutien a pu surprendre et pourtant il se justifiait pleinement, étant donné que dès les années 1970, lors de la fondation de la Fédération des Républicains de Progrès, Jean Charbonnel avait pu trouver en Jean-Pierre Chevènement un soutien de poids au sein de la gauche socialiste, afin qu'une composante

1. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, décembre 2003, n° 30, p. 1.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 246.
3. *Le Monde*, 19 septembre 2000.

gaulliste puisse venir compléter l'Union de la gauche. D'ailleurs, Jean-Pierre Chevènement n'avait pas hésité à accepter une interview au journal de la F.R.P. afin de montrer que la gauche était plus proche du gaullisme que les giscardiens ou les chiraquiens. De plus, la précocité d'un Jean-Pierre Chevènement qui s'était prononcé, dès ces années 1970, en faveur de la dissuasion nucléaire initiée par de Gaulle, avait pris de court ses collègues socialistes. Enfin, son profond respect des institutions gaulliennes qu'il n'avait pas décriées à la manière d'un François Mitterrand, faisait de Jean-Pierre Chevènement un bon candidat gaulliste de gauche. D'ailleurs Jean Charbonnel ne fut pas le seul gaulliste à défendre cette candidature, comme le prouve le ralliement d'hommes comme Pierre Dabezies qui avait épaulé J. Charbonnel au sein de la F.R.P. avant d'être élu député en 1981 avec le soutien du P.S., ou comme Paul-Marie de La Gorce, Pierre Lefranc, Jean Foyer, Pierre Maillard ou Raymond Triboulet[1]. La candidature de J.-P. Chevènement était également gaulliste au sens du rassemblement qu'elle était parvenue à créer, regroupant aussi bien les gaullistes que nous venons d'évoquer que des représentants du P.S. ou des membres du P.C.F., du parti radical-valoisien et des radicaux de gauche, sans oublier Michel Pinton fondateur de l'U.D.F., ou François Morvan de la Ligue Communiste Révolutionnaire, tout comme des membres du Rassemblement Pour la France de Charles Pasqua ainsi que la Nouvelle Action Royaliste de Bertrand Renouvin. A ces personnalités, n'oublions pas le soutien de Pierre Poujade l'ancien fondateur de l'Union de défense des commerçants et artisans[2]. Très vite, la majorité de ces composantes gaulliste, communiste, socialiste prit place à travers le Pôle républicain destiné à assurer la campagne de J.-P. Chevènement, où Jean Charbonnel figura dans le bureau ainsi constitué en tant que président d'A.R.G.O.S. Le 28 février 2002, le quotidien *L'Humanité* s'était amusé à imaginer la composition du gouvernement si Jean-Pierre Chevènement était élu : les gaullistes Jean Charbonnel, Jean Foyer et Raymond Triboulet devaient être respectivement ministre de la Jeunesse et des Sports ; ministre d'Etat et Garde des Sceaux ; ministre des Affaires sociales. Le portefeuille attribué à Jean Charbonnel peut surprendre étant donné que les questions socio-économiques, d'aménagement du teritoire ou de coopération l'avaient jusqu'alors fortement occupé. Toutefois il est vrai qu'en tant que maire, il avait fait de sa cité la ville la plus sportive de France et s'était particulièrement activé en faveur de l'emploi des jeunes par des initiatives fructueuses, ce qui pourrait justifier cette hypothèse d'affectation. Dans cet hypothétique gouvernement, figure l'ensemble des familles soutenant J.-P. Chevènement à l'instar des communistes comme Anicet Le Pors au ministère de la Fonction publique, des radicaux comme Emile Zuccarelli à la décentralisation, Michel Pinton (U.D.F.) à l'Economie et Philippe de Villiers à l'Intérieur[3]. Toutefois, ce gouvernement très ouvert ne vit jamais le jour étant donné que malgré tous ces efforts, Jean-Pierre Chevènement ne parvint pas à réaliser plus de 5,33% des voix.

L'un des derniers combats de Jean Charbonnel fut alors son implication dans la campagne référendaire de 2005 concernant le traité constitutionnel européen. En effet, bien qu'il ait soutenu modestement le oui au traité de Maastricht en 1992, J. Charbonnel fait campagne pour le non en

1. CHEVENEMENT J.-P., *Défis républicains […]*, p. 464.

Jean Foyer (1921-2008) est un juriste, ancien Résistant. Il devient député en 1959 du Maine-et-Loire, fonction qu'il exerce jusqu'en 1988, lorsqu'il n'est pas ministre, puisqu'il fut secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté du 5 février 1960 au 18 mai 1961, ministre de la Coopération du 18 mai 1961 au 14 avril 1962, puis Garde des Sceaux, ministre de la Justice du 15 avril 1962 au 1er avril 1967, ministre de la Santé publique du 6 juillet 1972 au 28 mars 1973. Parallèlement il est maire de Contigné de 1959 à 2001, et conseiller général du Maine-et-Loir de 1967 à 1973.

Pierre Maillard (né en 1916) est un diplomate qui fut notamment conseiller diplomatique auprès du général de Gaulle au cours des six premières années de son septennat. Il fut aussi membre du cabinet de J.-P. Chevènement en 1982.

2. *Le Monde*, 22 septembre 2001.

3. Anicet Le Pors (né en 1931) est docteur d'Etat en sciences économiques. Il est membre du comité central du P.C.F. entre 1979 et 1993. Il est sénateur des Hauts-de-Seine entre 1977 et 1981, ministre délégué à la Fonction publique et aux Réformes administratives du 23 juin 1981 au 22 mars 1983, puis secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative du 24 mars 1983 au 17 juillet 1984. Il fut conseiller général des Hauts-de-Seine de 1985 à 1998.

2005. Ce qu'il dénonce avant tout, c'est le tournant fédéraliste que l'Europe prendrait en cas de ratification du traité constitutionnel : « Et, d'abord, de préciser que nos amis Gaullistes sociaux sont désormais déterminés, à la quasi unanimité, à se prononcer contre ce texte, jugé confus, ambigu, dangereux dans l'esquisse des " avancées " fédéralistes qu'il comporte, même si elles ne sont pas clairement avouées »[1]. En effet, comme le rappelait le président d'A.R.G.O.S., ce traité prévoit de créer de nombreuses compétences partagées entre les pays membres et l'Union européenne, de limiter l'efficience du principe de subsidiarité, d'assurer le renforcement de la primauté du droit européen et d'asseoir les symboles de l'U.E. comme le drapeau alors que « la France n'a pas deux drapeaux … pas plus qu'elle n'a deux capitales, Paris et Bruxelles ! »[2] De même, la France ne peut souffrir de voir sa diplomatie conduite par l'U.E. car « ce serait la première étape de l'effacement international, c'est-à-dire de la disparition, à terme, de nos nations, en particulier de la France »[3]. C'est pourquoi, en guise de devise, A.R.G.OS. n'hésita pas à brandir cette phrase du général de Gaulle : « Du moment que je suis Français, je suis européen »[4] afin de souligner que l'Europe n'existe que par les pays qui la constituent.
C'est ainsi que Jean Charbonnel prit part aux travaux du Collectif pour le non à la Constitution, fondé à la fin de l'année 2004 sur l'initiative de l'ancien député Guy Sabatier[5], et très vite présidé par Jacques Baudot assisté de Christophe Beaudouin. Ce comité bénéficia d'une audience assez large étant donné qu'il était composé de personnalités diverses comme Pierre Messmer ; Pierre Lefranc ; Roland Nungesser ; Elie-Jacques Picard, ancien bras droit de Gilbert Grandval, et de Michel Mercier, tous deux responsables de l'Union Gaulliste pour la Démocratie fondée par G. Grandval ; de Philippe de Saint-Robert, écrivain et figure emblématique du gaullisme de gauche ; de Nicolas Dupont-Aignan, député et président de Débout la République ; de Philippe de Villiers. La presse résumait d'ailleurs ainsi la constitution de ce comité : « Ils sont tombés d'accord pour dire que la campagne du "non" devait être *"polyphonique"*, selon l'expression de M. de Villiers. Chacun labourera son terrain avec ses arguments propres. Ce qui n'empêchera pas des actions communes entre différentes mouvances, y compris avec les chevénementistes »[6]. De son côté, Christophe Beaudouin se souvient de l'implication forte des gaullistes au sein du comité : « Tous ou presque appartiennent depuis longtemps à l'Histoire, la grande : il y a là Pierre Messmer […], les anciens ministres et parlementaires Jean Mattéoli, Roland Nungesser, Jean Charbonnel, des compagnons de la Libération, etc. Ce prestigieux comité signera des appels à voter " non " […] »[7].

Le triomphe du non ne peut qu'enthousiasmer Jean Charbonnel puisque *La lettre d'A.R.G.O.S.* indique en tête de son nouveau numéro qu'il s'agit de « la victoire du peuple »[8]. Toutefois, le président d'A.R.G.O.S. sait que le non n'est pas une fin en soi et qu'il faut d'ores et déjà penser à la suite du destin européen, afin que ce non ne soit pas un facteur de blocage mais plutôt un moyen de réorienter la construction européenne.

1. *La lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, février 2005, n° 36, p. 1.
2. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 328.
3. *La lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, février 2005, n° 36, p. 1.
4. *La lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, avril 2005, n° 37, p. 1. Phrase prononcée par Charles de Gaulle au cours d'un entretien avec Michel Droit, le 13 décembre 1965.
5. Témoignage de M. Michel Mercier, reçu le 22 février 2016.
6. *Le Monde*, 16 mars 2005.
7. BEAUDOUIN Christophe. " Vingt-neuf mai : souvenirs d'un ancien combattant du Non " . In *L'Observatoire de l'Europe* [en ligne] <http://www.observatoiredeleurope.com/Vingt-neuf-mai-souvenirs-d-un-ancien-combattant-du-Non-par-Christophe-Beaudouin-Causeur_a2195.html> (consultation le 2-04-2016).
8. *La lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, juin 2005, n° 38, p. 1.

c) Le soutien à la relève gaulliste (2007-2014)

Après le référendum perdu par le chef de l'Etat, les gaullistes comme l'ensemble des Français sont en droit de se demander ce qu'il reste de légitimité à Jacques Chirac. Les problèmes de santé du président de la République devenant patents, les deux dernières années du quinquennat s'achèvent dans une atmosphère de fin de règne. C'est alors que la curiosité de Jean Charbonnel est éveillée par Nicolas Sarkozy, qu'il trouve dynamique. De plus, la revendication de N. Sarkozy d'appartenir au gaullisme, et sa rivalité non feinte avec Jacques Chirac, ne peuvent que ravir l'ancien maire de Brive.
Jean Charbonnel est amené à faire plus ample connaissance avec Nicolas Sarkozy en septembre 2006, au cours d'un entretien que ce dernier lui accorde pour le remercier d'une lettre de félicitations que l'ancien ministre de G. Pompidou et de P. Messmer vient de lui envoyer à propos d'un hommage rendu au général de Gaulle[1]. Au cours de leur discussion, Jean Charbonnel s'efforce de convaincre le ministre de l'Intérieur que la Vè République n'a pas vocation à devenir un régime présidentiel et qu'il faut savoir rester attentif afin de ne pas engager la construction européenne vers une dérive fédéraliste.

Dans ce contexte de campagne présidentielle, c'est tout naturellement que le bureau d'A.R.G.O.S. cherche à se prononcer en faveur d'une candidature. De manière scrupuleuse, comme toujours avec J. Charbonnel, l'association retient trois candidatures, avant de se prononcer pour une seule. Celles du candidat centriste François Bayrou et de la candidate socialiste Ségolène Royal ont été finement analysées. François Bayrou pourrait intéresser A.R.G.O.S. à partir du moment où son combat se situe hors d'un parti pour réunir les Français au centre de l'échiquier politique. Quant à Ségolène Royal, sa foi dans la recherche d'une meilleure justice sociale, sa volonté de tenir compte du non au référendum de 2005 et son projet de démocratie participative, erzatz de participation gaulliste, semblent dignes d'intérêts. Toutefois, le rêve européiste de F. Bayrou tout comme les imprécisions de la candidate socialiste, conduisent A.R.G.O.S. à choisir Nicolas Sarkozy. Jean Charbonnel se justifie d'ailleurs en ces termes : « C'est la voie du soutien à M. Sarkozy que, pour ma part, je souhaite emprunter, non seulement par refus des fausses solutions qui nous sont par ailleurs proposées mais surtout parce que j'ai apprécié la détermination du candidat à tourner la page des principats précédents ; son rappel constant des origines gaullistes de son parcours ; sa volonté de situer les réformes qu'il préconise dans le cadre, pour nous irremplaçable, de la Ve République et de donner un nouvel élan à la nation sans l'enfermer dans un nationalisme étriqué ; son attachement à l'unité et à la continuité de l'histoire de France sans se laisser emprisonner dans les sectarismes de jadis »[2]. Ce choix a pu surprendre un certain nombre de proches de J. Charbonnel, à l'instar de M. Guy Chapelle[3] pour qui J. Charbonnel avait vocation à s'orienter à gauche. Mais n'oublions pas qu'en 1995, Nicolas Sarkozy comme Jean Charbonnel avaient soutenu Edouard Balladur contre Jacques Chirac. De même lors des élections législatives de 1997, en s'associant avec un candidat libéral, J. Charbonnel était revenu dans le giron de la majorité présidentielle. En fait, le choix de soutenir N. Sarkozy semble davantage une décision légitimiste, c'est-à-dire qu'en votant en sa faveur, J. Charbonnel souhaite préserver les acquis institutionnels gaullistes.

Au cours du quinquennat de Nicolas Sarkozy, A.R.G.O.S. et Jean Charbonnel se félicitent d'un certain nombre de réformes entreprises par le président de la République, même si parfois la logique de leur soutien peut sembler difficile à comprendre.
En effet, A.R.G.O.S. accepte la ratification du traité de Lisbonne par la voie du Congrès, en France.

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 258.
2. *La lettre d'A.R.G.O.S.*, Action pour le Renouveau du Gaullisme, La Voix du Gaullisme Social, mars-avril 2007, n° 47, p. 6.
3. Entretien avec M. Guy Chapelle, le 12 septembre 2014.

Alors que Jean Charbonnel s'était battu pour le non en 2005, il se range finalement derrière ce nouveau traité, texte qui est considéré par les anciens partisans du non comme une copie du précédent traité constitutionnel européen et comme une remise en cause de la volonté populaire exprimée par référendum en 2005. Pour se justifier, Jean Charbonnel prétend que ce nouveau traité de Lisbonne permet d'exclure les avancées fédéralistes : « Le compromis […] éliminait plusieurs " *avancées* " de type fédéral du projet de Constitution et il ôtait toute base sérieuse aux symboles les plus voyants d'un ralliement effectif au fédéralisme européiste (hymne, drapeau et devise) »[1]. De son côté, Jérôme Baloge alors responsable d'A.R.G.O.S., indique que cette ratification du traité de Lisbonne par le Congrès permet de préserver la portée du non français de 2005 « car un nouveau vote aurait provoqué la confusion là où est la clarté […]. [Cette décision] a eu le grand mérite de ne pas remettre en jeu le " non " français, d'en prendre acte et de lui conserver toute sa valeur, supérieure ». Et J. Baloge d'ajouter que ce traité de Lisbonne n'est plus constitutionnel mais simplement modificatif : « Ce n'est pas un mince symbole. Il met fin à l'aventure constitutionnelle européenne […] »[2]. Quant à la question de la légitimité de cette ratification, A.R.G.O.S. considère qu'il n'a pas lieu de la remettre en cause étant donné que durant sa campagne électorale en 2007, N. Sarkozy avait annoncé son but de créer un traité modificatif. Or, en l'élisant, les Français lui ont laissé la possibilité de le faire : « […] Nous avions admis que ce texte soit adopté par un simple vote du parlement et non à la suite d'un référendum populaire, puisque son orientation avait été annoncée par Nicolas Sarkozy dans sa campagne présidentielle et donc approuvée par une majorité de Français »[3].
Certes, ce choix ne fait pas de J. Charbonnel un européen convaincu car il précise tout de même que cette décision de soutenir le traité de Lisbonne est pour lui un « accord de résignation »[4].

Nous savons que J. Charbonnel s'est montré foncièrement attaché aux institutions de la Vè République et qu'il consacra ses forces à les faire respecter à travers notamment la Convention pour la défense des institutions de la Vè République. Or, le 23 juillet 2008, une révision constitutionnelle entrait en application aux fins de revaloriser le rôle du Parlement. Evidemment le président d'A.R.G.O.S. ne pouvait rester silencieux devant cette modification. Dans son commentaire, trois éléments ressortent[5]. D'abord, Jean Charbonnel se montre satisfait des nouveautés apportées à savoir l'instauration d'un référendum d'initiative populaire défini à l'article 11 bis de la Constitution, même si le décret d'application n'existe pas, ainsi que l'ajout de l'article 87 au titre XIV qui permet une coopération entre communes francophones, tout comme la définition des relations entre le Parlement français et le Parlement européen. Puis, le maintien de l'esprit gaullien des institutions retient l'attention de J. Charbonnel étant donné qu'est confirmée la responsabilité du Premier ministre devant le Parlement, ainsi que l'amélioration des pouvoirs de contrôle des parlementaires et la facilitation de la saisine du Conseil constitutionnel. Enfin, cette révision a refusé deux mesures qu'il juge « démagogiques » proposées par l'opposition, à savoir le mandat unique et une dose de proportionnelle lors des élections législatives. Nous remarquons que les arguments convoqués par J. Charbonnel pour justifier cette révision constitutionnelle correspondent à sa propre expérience. En effet, nous y retrouvons toute son appétence en faveur de l'idée de coopération, reprise par le nouvel article 87. De même, la revalorisation du travail des parlementaires fait directement écho au manifeste des présidents dont il était à l'origine en 1971 lorsqu'il était président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et qui réclamait le respect de l'initiative de certains députés. Jean Charbonnel estime donc que cette révision vient répondre à ses attentes.
En revanche, ce qui paraît le plus surprenant, c'est le soutien, certes modéré mais explicite, apporté

1. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 329.
2. *La Lettre d'A.R.G.O.S.,* Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, mars-avril 2008, n° 52, pp. 3 et 4.
3. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, juin-juillet 2008, n° 53, p. 6.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 328.
5. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, septembre-octobre 2008, n° 54, p. 1.

à la majorité présidentielle lorsque Nicolas Sarkozy décide du retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.). En effet le 9 mars 1966, dans un conseil des ministres où Jean Charbonnel était présent, Charles de Gaulle avait annoncé son souhait de quitter ce commandement, ce que l'ensemble des ministres avait approuvé, afin de conduire une politique militaire et diplomatique en toute indépendance. Or, quarante ans plus tard, Jean Charbonnel accepte de revenir dans le giron de l'O.T.A.N. : « Nous prenons acte de la décision du président de la République et du gouvernement de conduire la France à un retour complet dans le commandement militaire intégré de l'OTAN »[1]. Selon l'ancien ministre, trois arguments peuvent plaider en cette faveur. Premièrement, le fait que cette démarche de renouer avec l'O.T.A.N. ait été entreprise sous les présidences de François Mitterrand et de Jacques Chirac, et qu'il ne s'agit donc pas de la simple volonté du président Sarkozy. Deuxièmement, ce retour ne menace pas la force de dissuasion française, symbole de notre indépendance nationale. Troisièmement, J. Charbonnel indique que le contexte international a bien évolué depuis 1966 et que les menaces qu'encourt la France ont changé, d'où la nécessité de s'adapter à l'ère du terrorisme. Toutefois, J. Charbonnel précise que la France prend un risque non négligeable, celui de s'enfermer dans le camp américain qui fera de l'O.T.A.N. une arme à sa solde : « Nous nous interrogeons, toutefois, sur l'opportunité qu'il y a, pour mener efficacement ce combat, à constituer autour des Etats-Unis un bloc des nations occidentales isolé du reste du monde, au risque de faire de l'OTAN le simple bras armé des volontés américaines »[2]. D'où la nécessité impérieuse pour la France d'initier la constitution d'une politique européenne de défense. S'il s'avérait que la France échouait à conduire cette coordination à l'échelle de l'Europe, le gouvernement français devrait sans doute se retirer de l'O.T.A.N. pour privilégier les négociations et le dialogue au sein de l'O.N.U. : « Au cas où il n'y parviendrait pas, nous souhaitons qu'il fasse le bilan devant l'opinion publique de l'opération dans laquelle il s'engage, et en tire la conséquence logique en sortant d'une OTAN devenue inutile, et en contribuant à renforcer les moyens de l'ONU, seule organisation capable d'imposer, dans la justice, la paix dans le monde »[3]. Là encore, cette référence à l'O.N.U. peut paraître surprenante car la politique gaullienne n'est pas celle de la conciliation, mais l'O.N.U. est ici davantage considérée comme une instance de coordination pouvant permettre à la France de faire entendre sa voix.

N'oublions pas qu'entre temps, A.R.G.O.S. va se transformer en janvier 2008 en une Convention des gaullistes sociaux pour la Vè République, même si la mise en place effective du nouveau bureau ne s'effectue qu'un an plus tard. Cette Convention se doit « [de] devenir le pôle de rassemblement des gaullistes attachés à la fois aux principes permanents du gaullisme et au progrès social, et de confirmer sa politique de soutien, sans inféodation, à l'actuelle majorité »[4]. Nous comprenons donc que J. Charbonnel et les siens revendiquent appartenir à la majorité présidentielle. Le bilan positif qu'ils tirent de la présidence Sarkozy tient à son respect des institutions de la Vè République, point fondamental pour la Convention, tout en ayant su défendre la place de la France dans le monde et dans l'Union européenne, à un moment où notre pays était victime d'une crise économique mondiale. De même les nouveaux efforts déployés en matière de développement industriel furent appréciés par l'ancien ministre de l'Industrie que fut J. Charbonnel[5]. C'est d'ailleurs pour cela que le 19 mai 2010, Jean Charbonnel répond à l'invitation de Christian Estrosi, ministre de l'Industrie du gouvernement Fillon. En effet, de nouveau le ministère de l'Industrie existe à part entière et n'est plus rattaché à un autre ministère : « C'est le premier gouvernement qui renoue avec la politique industrielle. Dominique Strauss-Kahn avait fondu le ministère dans Bercy, Alain Madelin voulait le

1. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, mars-avril 2009, n° 57, p. 6.
2. Même référence.
3. Même référence.
4. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, janvier-février 2009, n° 56, p. 6.
5. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 341.

faire disparaître » affirme J. Charbonnel[1]. Et Christian Estrosi d'avouer : « Laissez-moi d'abord vous dire l'admiration que j'ai pour Jean Charbonnel. Si avec Georges Pompidou, il n'avait pas fait les choix qui ont été les siens, je serais totalement inutile aujourd'hui »[2].
Bref, Jean Charbonnel estime l'action de Nicolas Sarkozy, qu'il considère comme un homme d'Etat et comme le chef de la majorité. Est-ce pour cela qu'il ira jusqu'à souligner l'entrée de Philippe de Villiers dans le comité de coordination de la majorité présidentielle ? « La droite a, à peu près, achevé de se rassembler, avec l'entrée de M. de Villiers […]. Cette entrée, logique à certains égards, pose toutefois le problème de la cohérence de cette majorité dans sa politique européenne […] »[3].

Même si Jean Charbonnel n'a pas été un partisan béat de Nicolas Sarkozy, lui reprochant son omniprésence présidentielle, son attitude parfois peu compatible avec celle d'un chef d'Etat ou sa politique favorable à un électorat aisé[4], il n'en demeure pas moins que l'ancien ministre gaulliste réitère son choix en faveur de sa candidature lors de l'élection présidentielle de 2012 : « […] tous les candidats pourtant ne se valent pas : parmi ceux susceptibles de l'emporter, Nicolas Sarkozy est le seul - en dépit du combat courageux de quelques autres - qui peut réellement défendre nos valeurs […] ». Ce choix est encore une fois argumenté. D'abord, le respect de Nicolas Sarkozy envers les institutions de la Vè République demeure un argument fondamental pour le soutenir : « Notre prise de position vaut, d'abord, pour cette part essentielle du message gaullien qu'est la défense des institutions ». Ensuite, les efforts déployés par le président en matière économique pour essayer de contenir le déficit et la dette dans un contexte de crise mondiale est un atout supplémentaire : « Notre prise de position est également claire en matière économique et sociale ». De même, le choix du candidat N. Sarkozy de ne pas remettre en cause le plan électro-nucléaire hérité de Charles de Gaulle conforte la Convention et son président dans leur soutien : « Nous défendons fermement la filière électronucléaire française, garant de notre indépendance énergétique et la seule à même d'éviter la pollution des gaz à effet de serre. Ce qui nous conduit à stigmatiser l'attitude du candidat socialiste […] .» Même si Nicolas Sarkozy n'a sans doute pas donné une connotation sociale à son quinquennat, la Convention estime que « […] au cœur d'une crise mondiale d'une gravité inédite, l'essentiel de la protection sociale a été préservé ». De plus, ce soutien s'explique par le refus de N. Sarkozy d'opérer de grandes réformes de société qui pourraient déstabiliser le cadre familial : « Nous savons gré à Nicolas Sarkozy d'aborder avec prudence l'ensemble des problèmes qui concernent la condition humaine et la vie de la famille : la recherche systématique du changement n'est pas toujours un progrès ». C'est bien sûr le mariage homosexuel qui est ici refusé par la Convention. Enfin, la tentative de maintien d'une politique indépendante pour la France est le dernier argument mobilisé, même si le dernier fédérateur des gaullistes sociaux reproche désormais le retour au sein de l'O.T.A.N. : « Malgré le très regrettable retour au sein du commandement intégré de l'OTAN, ses dernières initiatives qui visent à restaurer une parole indépendante de la France et soutenir les aspirations de peuples épris de liberté se situent plus nettement dans la filiation gaulliste »[5].

Cette campagne sera la dernière intervention au plan national de Jean Charbonnel. Certes, comme cela fut évoqué dans la première partie, lors des élections municipales de 2014 J. Charbonnel a présidé le comité de soutien de Frédéric Soulier à Brive ainsi que celui de Michel Dumont dans le

1. GUEZ Laurent. " Regards croisés sur l'industrie ". In : *L'usine nouvelle*. Mai 2010, n° 3194 [en ligne] <http://www.usinenouvelle.com/article/regards-croises-sur-l-industrie.N132456> (consultation le 10-04-2016).
2. Même référence.
3. *La Lettre d'A.R.G.O.S.*, Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République, septembre-octobre 2009, n° 59, p. 1.
4. CHARBONNEL J., *Pour l'honneur […]*, p. 341.
5. Appel de la Convention des Gaullistes Sociaux en faveur de la candidature de Nicolas Sarkozy, mars 2012 [en ligne] <http://www.gaullismesocial.fr/archive/2012/03/16/appel-de-la-convention-des-gaullistes-sociaux-que-preside-je.html> (consultation le 12-04-2016).

VIIè arrondissement de Paris.
La publication de façon posthume de son *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle* permet cependant à l'ancien ministre de commenter l'actualité et de laisser un dernier témoignage.

**Conclusion de la troisième partie**

Jean Charbonnel entreprend donc parallèlement à son implantation locale, qui reste un passage obligé pour tout homme politique désireux de s'inscrire dans la durée, une ascension au sein de l'appareil gaulliste, se rapprochant petit à petit des principaux responsables et surtout du Premier ministre, Georges Pompidou. A partir de là, il s'impose rapidement comme un jeune gaulliste prometteur, dont plusieurs cadres gaullistes ont besoin pour s'attacher les services de la jeunesse ou pour approcher divers élus et associations concurrentes. Le goût prononcé de J. Charbonnel pour une meilleure justice sociale et les rapports qu'il entretient avec les socialistes les plus modérés, en font aussi l'une des figures incontournables d'un gaullisme qui pourrait être qualifié de gauche. Mais son action au sein du mouvement gaulliste démontre surtout un attachement viscéral à la personne du général de Gaulle et à son legs, tant institutionnel que politique. Dès lors, persuadé qu'il détient l'interprétation la plus authentique du gaullisme, il se pose aussi en historien gaullien et n'hésite pas à critiquer ceux qui s'éloigneraient du berceau originel. Cela lui vaut quelques rapports complexes avec son voisin de Haute-Corrèze, Jacques Chirac, surtout à partir du moment où ce dernier devient l'homme fort de l'U.D.R., puis du R.P.R. Jean Charbonnel entreprend donc une croisade politique au nom du gaullisme d'opposition, en gardant toujours en ligne de mire de son action l'oeuvre du général de Gaulle. Devenu, durant les années 1970, le principal fédérateur des gaullistes dits de gauche pour avoir su retrouver le sens profond de la pensée sociale de Charles de Gaulle, J. Charbonnel tente une aventure politique à hauts risques aux côtés des partis du programme commun. La suite du parcours du maire de Brive, sans ressembler pour autant à un aller-retour entre la droite et la gauche, est pourtant considéré comme tel par ses électeurs, ce qui lui coûte son siège de député en 1978 comme en 1993. Et pourtant, J. Charbonnel a su rester fidèle à lui-même et au gaullisme, car il n'a pas oublié pour autant les grands préceptes gaulliens, mais il a pâti de ce que les électeurs ont pu considérer comme des incohérences et qu'il n'a pas su expliquer habilement. Le parcours aux côtés de la majorité présidentielle de gauche eût été possible si J. Charbonnel avait franchi le pas directement sans chercher ni à apprivoiser le Parti Socialiste, ni à préparer le terrain à ses côtés. Il n'a pas su saisir la chance d'un Michel Jobert. Il s'est donc retrouvé dans la plus mauvaise des situations politiques, au centre, coincé entre le P.S. et le R.P.R., à un endroit où il n'y a pas d'électeurs.

Toutefois, ses cheminements politiques ne devaient pas le détourner de son action afin d'œuvrer pour une meilleure justice sociale. Son action ministérielle s'est déroulée sous l'égide de cet objectif et devait confirmer davantage sa tonalité de gaulliste social, ou du moins de tenant de la gauche gaulliste.

# QUATRIEME PARTIE : LE DERNIER ELAN DE LA GAUCHE GAULLISTE MINISTERIELLE

Une grande partie de l'action nationale de Jean Charbonnel s'est jouée dans les ministères, soit à travers les relations qu'il avait pu nouer avec les ministres pour lesquels il a travaillé, de Jacques Soustelle à Pierre Dumas, soit directement à travers ses propres ministères, à la Coopération comme au Développement industriel et scientifique. Dans ces deux derniers ministères, J. Charbonnel a pu mettre en oeuvre toutes ses convictions gaullistes puisqu'il s'est retrouvé en fonction à des postes aux enjeux stratégiques. D'une part il a dû partager une partie du pré carré du général de Gaulle, en matière d'Affaires étrangères, puis il a agi en faveur de l'indépendance nationale en ayant entre les mains les dossiers sensibles de l'énergie, de l'innovation technologique sans oublier l'industrie.

A) Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ou dans le domaine privilégié du général

Jean Charbonnel devenait le 8 janvier 1966 secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, en charge de la Coopération. Il était le premier, même si le prince Jean de Broglie devenait aussi secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à exercer cette nouvelle fonction ministérielle qui remplaçait le poste de ministre de la Coopération détenu jusqu'alors par Raymond Triboulet, évincé du gouvernement.
A la fin de l'année 1965, le général de Gaulle avait reçu dans son bureau de l'Elysée, durant trois quarts d'heure, le député de Brive afin de discuter avec lui, sans pour autant lui faire part de sa décision de le faire entrer au gouvernement pour le remaniement ministériel qu'il prévoyait au lendemain de sa réélection à la tête de l'Etat[1]. Or, au début de l'année 1966, Georges Galichon, directeur de cabinet du général de Gaulle, appelle Jean Charbonnel pour lui indiquer son entrée dans le nouveau gouvernement. Contacté par Georges Pompidou, le Premier ministre lui précise qu'il a le choix entre trois postes : la Coopération, le Commerce extérieur et les Collectivités territoriales et qu'il n'a qu'une demi-heure pour se décider[2]. Jean Charbonnel se prononce alors pour la Coopération, lui qui dans sa jeunesse avait été tenté par l'école coloniale.
Certes Raymond Triboulet put voir dans ce choix gouvernemental, le soutien manifeste de Georges Pompidou au jeune loup Charbonnel afin de lui faire gagner la mairie de Brive : mais comme le précise fort justement l'intéressé dans ses mémoires[3], en janvier 1966 les élections municipales de Brive n'avaient toujours pas été invalidées et rien ne pressentait qu'elles le seraient. Dès lors cette nomination ministérielle ne pouvait avoir des fins simplement politiques.

a) Le contexte diplomatique de la nomination

Lorsque Jean Charbonnel est nommé secrétaire d'Etat à la Coopération en janvier 1966, il s'inscrit dans les pas de la politique diplomatique initiée par le général de Gaulle depuis 1958 et dont l'indépendance s'est sérieusement renforcée à partir de 1963. En effet, la tentative de fonder une Europe européenne, selon les visées du chef de l'Etat, à savoir une Europe inter-gouvernementale bien éloignée du concept de l'intégration tendant au fédéralisme, s'avère rapidement illusoire. Bien que le plan Fouchet proposé par la France en 1962-1963 pose les fondements de l'Europe gaullienne et donc indépendante, les principaux partenaires de la France ne souhaitaient pas la constitution d'une Europe sous la coupe française. Le refus du général de Gaulle d'accepter le Royaume-Uni dans cette construction, la résistance française ferme opposée aux Américains, désireux de

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 1, face B, 728'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 1, face B, 780'.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche [...]*, p. 154.

chapeauter par alliés interposés cette construction européenne et enfin la crainte allemande d'être définitivement marginalisée dans le jeu des nations européennes devaient définitivement ouvrir la voie à l'indépendance absolue de la politique diplomatique française. Certes, la parole gaullienne, avec ses accents grandiloquents, accentuait sans doute la puissance diplomatique à laquelle la France aspirait mais au moins la France n'était soumise à personne : « moyenne puissance assez faible pour ne dominer personne mais assez forte pour n'être dominée par quiconque »[1] comme le résume parfaitement la formule proposée par Jean Charbonnel et inspirée d'Edgar Faure. C'est ainsi que la France s'orientait vers « une diplomatie du témoignage »[2], ce qui signifiait que sa voix devait être entendue et que la France n'entendait pas jouer les seconds rôles.

Ce nouvel affranchissement gaullien conduisait à appuyer le principe même de coopération, car revendiquant son indépendance, la France se devait de préserver seule ses intérêts de par le monde, et pour ce faire elle ne pouvait que renforcer ses liens privilégiés avec de nombreux pays, notamment de l'ancien empire colonial. L'objectif était pour la France de consolider sa présence auprès des pays accédant peu à peu à l'indépendance afin qu'elle reste leur partenaire privilégié. La lettre de mission de Jean Charbonnel se trouvait donc définie : accompagner l'effort de coopération de la France.

b) Le cadre du programme de coopération

Lorsque le 6 janvier 1966, Jean Charbonnel est de nouveau reçu par Charles de Gaulle, c'est pour définir le cadre de sa mission[3]. Le général insiste principalement sur l'idée d'indépendance de sa politique diplomatique et revient longuement sur les caractéristiques qu'il entend donner à la coopération. Dans un premier temps, ce programme devait se limiter aux pays de l'Afrique noire francophone appartenant aux anciennes colonies françaises et belges. Pour les colonies françaises, le but était de développer ardemment les programmes de solidarité de toute nature puis de conclure une entente politique assumée. Pour les autres, permettre aux Etats nouvellement indépendants de réaliser leurs efforts par eux-mêmes avant de demander l'aide française, car selon l'adage du général de Gaulle, il fallait « exister d'abord, coopérer ensuite »[4].

C'est ainsi qu'une fois la lettre de mission fixée par le chef de l'Etat, il ne restait plus qu'au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, de définir le cadre et les principes fondamentaux de cette coopération, ce que recoupent les cinq points suivants. Bien évidemment, le fait que Jean Charbonnel ne soit resté en fonction guère plus de quinze mois ne permet pas de s'étendre sur le sujet, mais remarquons qu'il a posé les cadres d'un programme où tout restait à faire, car même si par le passé un ministère de la Coopération avait existé, il travaillait avec des pays n'ayant pas encore accédé à leur indépendance. Or, désormais, l'empire français était révolu et les relations diplomatiques s'exerçaient avec des pays indépendants, ce qui devait modifier bien des aspects de la tâche impartie à Jean Charbonnel.

*Une coopération non politique*

Le premier de ces principes, auquel veilla scrupuleusement Jean Charbonnel, fut de conduire une coopération dont les finalités ne soient pas politiques. Cela signifie que ce programme était destiné à tous les pays, à partir du moment où leurs dirigeants en faisaient la demande à la France, sans se préoccuper de la nature des relations politiques entretenues avec la France : « C'est pourquoi je

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 141.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 139.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 1, face B, 827'.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 154.

m'efforçai de dépolitiser autant que possible cette coopération, en accordant notre aide à tous ceux qui en avaient besoin, quels que fussent leur régime et l'état de leurs relations avec Paris »[1]. C'est ainsi, que sur son initiative, après l'aval de son ministre de tutelle, Maurice Couve de Murville, Jean Charbonnel entreprit de contracter de nouvelles relations avec le Mali, alors que le modèle politique choisi par ce pays pouvait laisser dubitatif bon nombre d'observateurs français, y compris le général de Gaulle en personne, qui d'ailleurs ne souhaitait pas que ce pays puisse réintégrer la zone franc[2]. Ce fut d'ailleurs le seul malentendu qui opposa modérement les deux hommes jusqu'à ce que Jean Charbonnel obtint finalement gain de cause. Mais qu'importe, l'objectif n'étant pas tant de se préoccuper du sort politique du Mali que de l'aider à se développer dans le sens de ses intérêts. Dès lors pour mener à bien ce programme, la coopération devait prendre une forme contractuelle et bilatérale, ce que fit le secrétaire d'Etat, ce type de négociations privilégiant les rapports directs avec le pays en question. Cette coopération non politique signifie aussi que les moyens d'intervention, notamment financiers, se devaient d'être différents selon les Etats demandeurs, comme le rappelait Jean Charbonnel : « C'est dire d'abord que notre politique sera différente selon qu'elle s'adresse à des pays en proie à de graves difficultés financières, dont l'économie est pauvre et les chances de développement encore aléatoires (Tchad, Niger, Haute-Volta), ou au contraire à des pays en voie de " décollage " […] »[3]. Cela atteste que d'emblée ce programme de coopération n'est pas préconçu et qu'il est réellement adaptable à la situation des Etats, preuve qu'il n'est pas entravé par des finalités politiques.
Toutefois, l'objectif principal de ce programme de coopération non politique est de favoriser le développement des pays volontaires plutôt que de se contenter de déployer une vaine influence française : «  C'est dire d'abord que cet objectif du développement reste prioritaire par rapport à d'autres et notamment par rapport à la simple recherche d'une influence économique ou culturelle. C'est dire ensuite que mon Secrétariat d'Etat doit s'efforcer d'agir sur tous les facteurs du développement […] »[4]. Le ministre cherche donc à mener un programme de coopération qui puisse aboutir à des résultats probants et qui ne soit pas qu'une simple déclaration d'intention.

*La coopération comme coordination*

Deuxièmement, ce programme de coopération devait battre en brèche la logique coloniale et féodale qui avait prévalu jusqu'à alors, pour permettre à la France d'apparaître davantage comme un partenaire diplomatique et économique que comme un seigneur s'ingérant dans les affaires d'autrui. Ce fut la tâche la plus complexe à mener par le ministre. En effet, non seulement les Etats continuaient à quémander des aides impossibles à la France et renforçaient, malgré eux, leur subordination à notre pays, alors qu'ils avaient pourtant obtenu leur indépendance. Mais aussi, l'aide de la France apportée à bon nombre de pays pauvres accentuait les critiques à son encontre, accusée de dilapider l'argent public sur des continents étrangers. Et Jean Charbonnel fit personnellement les frais de ce difficile équilibre à tenir. C'est ainsi que la formule « la Corrèze avant le Zambèze », dont la paternité serait à attribuer au député-maire de Tulle[5], Jean Montalat, ou du moins qui la popularisa lors d'une séance à l'Assemblée nationale en juin 1964[6], et qui fut diffusée par Raymond

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 144.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 1, face B, 901'.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Projet d'intervention devant la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, le jeudi 13 octobre 1966, p. 7.
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Dossier du Ministre 1965-1966 sur la Coopération. Notes pour servir de base aux réponses aux questions – Buts du Secrétariat d'Etat à la Coopération.
5. *Le Monde des Livres*, 26 novembre 2009.
6. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1964, n° 48 A.N., 11 juin 1964, seconde session ordinaire de 1963-1964, compte-rendu intégral – 40è séance, séance du mercredi 10 juin 1964, p. 1777, <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1963-1964-ordinaire2/040.pdf> (consultation le 25-10-2016).

Cartier, fit de nouveau surface. Elle désignait avant tout l'élu corrézien en charge de la Coopération que Jean Charbonnel était. En effet, cette formule symbolisait parfaitement le cartiérisme qui fit son apparition dès les années 1950, après la publication d'un article dans *Paris Match* par le journaliste Raymond Cartier qui critiquait les investissements réalisés par la France dans ses colonies, car selon lui, il s'agissait d'argent perdu que le gouvernement ferait mieux d'utiliser pour les métropolitains, d'autant plus que cet argent financerait des grands travaux jugés inutiles pour les régions concernées[1]. Dès lors, le courant cartiériste profitait de nouveau de la présence d'un ministre corrézien pour réaffirmer que la coopération consentie par Jean Charbonnel serait plus utile à des régions françaises défavorisées comme la Corrèze plutôt qu'aux colonies coûteuses telles le Zambèze.
C'est pourquoi le ministre dut encore encadrer ce programme avec des garde-fous afin de faire comprendre aux anciennes colonies devenues indépendantes que la coopération ne consistait pas simplement à une aide financière à sens unique. C'est pour cela que la coopération est avant tout considérée par J. Charbonnel comme une politique de coordination des moyens publics et privés engagés pour l'Afrique, comme il l'expose le 2 juin 1966 devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale[2]. Cela signifie que la coopération ne consiste pas simplement à distribuer des subventions mais à engager des chantiers, de concert avec les autorités du pays en question, dans des domaines spécifiques circonscrits : éducation, voirie, infrastructures sanitaires et sociales.
La nouveauté impulsée par le ministre est aussi d'avoir accentué les partenariats avec des entreprises privées afin que justement l'aide au développement ne dépende pas uniquement des pouvoirs publics français.

*La restructuration obligée du ministère*

Ensuite ce refus du féodalisme comme du colonialisme favorisa la mutation du rôle du secrétaire d'Etat à la Coopération. En effet, auparavant titulaire d'une fonction ministérielle pleine, le ministre de la Coopération pouvait disposer de ses propres services. Désormais la Coopération n'est plus encadrée que par un secrétariat d'Etat, qu'inaugure Jean Charbonnel. Toutefois un décret du 24 janvier 1966 indique que le secrétariat d'Etat bénéficie, par délégation du ministère des Affaires étrangères, des attributions auparavant dévolues au ministère de la Coopération à savoir que ce secrétariat d'Etat dispose de son budget et de ses propres services internes et extérieurs[3].
Deux explications peuvent étayer cette modification institutionnelle. D'abord, en plaçant la coopération directement sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, J. Charbonnel souligne que l'exécutif a souhaité donner une importance protocolaire plus notable que lorsqu'il s'agissait d'un ministère plein, puisque en janvier 1966, le ministre des Affaires étrangères occupe le cinquième rang ministériel. Cela atteste donc de l'intérêt que le chef de l'Etat et le Premier ministre attribuent à ce poste : «  A l'inverse de ce qu'affirment divers commentateurs, c'est précisément parce que le Gouvernement attache une importance capitale à la Coopération qu'il a jugé nécessaire de la placer sous l'autorité supérieure du Ministre des Affaires Etrangères »[4], comme l'explique le nouveau titulaire devant ses anciens collègues parlementaires. Nous comprenons bien que le secrétaire d'Etat cherche ici à valoriser son action et à bénéficier du prestige attribué au ministère des Affaires étrangères en lui-même, car protocolairement, Jean Charbonnel n'apparait qu'en vingt-

1. BONNECASE Vincent, *La pauvreté au Sahel. Du savoir colonial à la mesure internationale*, Paris, Karthala éditions, 2011, p. 86.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Audition du Secrétaire d'Etat  par la Commission des Affaires Etrangères le 2 juin 1966, p. 10.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Audition du Secrétaire d'Etat  par la Commission des Affaires Etrangères le 2 juin 1966, p. 3.
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Audition du Secrétaire d'Etat  par la Commission des Affaires Etrangères le 2 juin 1966, p. 2.

et-unième position dans le gouvernement.
Deuxièmement, le fait que la coopération soit désormais entre les mains d'un secrétaire d'Etat s'explique par l'évolution du contexte diplomatique avec l'accès à l'indépendance des pays africains. A partir du moment où ils deviennent des pays désireux d'assumer leur souveraineté, ils sont considérés par la France comme des partenaires diplomatiques, donc relevant du ministère des Affaires étrangères : « Mais à partir du moment où la coopération se donnait une ambition plus haute et plus vaste que de gérer l'héritage colonial, elle devait se rapprocher du ministère des Affaires étrangères »[1].

Toutefois, comme le précisait le décret précédemment cité, ce secrétariat d'Etat continuait pratiquement à fonctionner comme un ministère à part entière, en témoignent les réunions hebdomadaires tripartites entre les secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères, le secrétaire général pour les Affaires Africaines et Malgaches, Jacques Foccart, et les services politiques du ministère des Affaires étrangères[2]. Comme nous l'avons évoqué, Jean Charbonnel partageait sa fonction avec le prince Jean de Broglie[3], lui même secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour ce qui est des affaires politiques : « M. Couve de Murville s'intéress[ait] peu à l'Afrique dont il avait délégué les problèmes proprement politiques à l'autre secrétaire d'Etat qui dépendait de lui, Jean de Broglie »[4]. C'est ainsi que Jean Charbonnel pouvait être épaulé dans ses fonctions, ce qui donnait plus de poids à la politique diplomatique gaullienne, dotée en fait de trois ministres. Quant aux relations avec Jacques Foccart, le secrétaire d'Etat à la Coopération est resté trop peu de temps en fonction pour pouvoir nouer des rapports étroits avec lui. Toutefois, pour la période s'étalant du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967, durant laquelle J. Charbonnel est en charge de la Coopération, nous avons noté quinze références à son propos dans les mémoires de Jacques Foccart. Le ton que le secrétaire général pour les Affaires Africaines et Malgaches adopte à l'endroit de J. Charbonnel n'est pas dénué de sens. Il y a une forme de rapport hiérarchique apaisé qui se dessine entre le spécialiste des questions de coopération, Jacques Foccart, et quelque part son élève, Jean Charbonnel. Aussi Jacques Foccart accompagne les premiers pas du député de la Corrèze dans son nouveau ministère. Pour ce faire, il n'hésite pas à chercher à accroître la notoriété du nouveau ministre, qui n'est guère connu des divers gouvernements africains. D'ailleurs c'est Jacques Foccart qui est à l'origine du premier voyage officiel du ministre vers le continent africain, au Mali : « Ce serait une occasion pour Charbonnel d'aller faire connaissance avec l'Afrique »[5]. Jacques Foccart n'hésite pas à interférer en faveur de Jean Charbonnel auprès du général de Gaulle, afin qu'il puisse parfaire sa notoriété et rencontrer ses principaux partenaires : « Il faudrait d'autre part, que Charbonnel soit présent à la remise des lettres de créance »[6]. Ce rapport de l'élève au maître se retrouve aussi lorsque le ministre entreprend un séjour dans des pays africains qu'il ne connaît pas parfaitement et qu'il s'en remet à J. Foccart : « Charbonnel est invité en Centrafrique par le colonel Bokassa et en Haute-Volta par le colonel

1. Même référence.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 159 ; Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Audition du Secrétaire d'Etat par la Commission des Affaires Etrangères le 2 juin 1966, pp. 3-4.
3. Jean de Broglie (1921-1976) est un descendant du duc de Berry, fils de Charles X. Il fut maître des requêtes au Conseil d'Etat. Elu conseiller général du canton de Rugles dans l'Eure en 1951, il conserve cette fonction comme celle de maire de Broglie (élu en 1954) jusqu'à sa mort. Après avoir tenté en vain avec l'étiquette du R.P.F. puis du C.N.I.P. d'être élu député sous la IVè République, il entre au Palais Bourbon en 1958 réélu député de l'Eure jusqu'en 1973 inclus. Il est secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer du 24 août 1961 au 14 avril 1962, puis secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique du 15 avril 1962 au 28 novembre 1962, secrétaire d'Etat aux Affaires algériennes du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966 et secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967. Il participe aux négociations des accords d'Evian. Il fut président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale entre 1968 et 1973. Il est trésorier des Républicains Indépendants durant la campagne présidentielle de 1974. Il est assassiné le 24 décembre 1976.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 154.
5. FOCCART J., *Tous les soirs avec de Gaulle […]*, p. 338.
6. FOCCART J., *Tous les soirs avec de Gaulle […]*, p. 381.

Lamizana. Il demande des instructions »[1]. Il est aussi intéressant de constater que le général de Gaulle n'hésite pas à mettre des garde-fous à l'action du nouveau ministre, ce que ne conteste pas Jacques Foccart : « Bokassa avait l'intention de remettre des décorations […]. Il y avait les noms de Messmer, Foccart, Charbonnel […]. Le Général n'a pas voulu, et j'ai dû transmettre sa réponse à Bokassa »[2]. Ces interventions de Jacques Foccart en faveur de J. Charbonnel ne prouvent en rien qu'il s'agit d'un ministre fantoche aux mains de l'Elysée. Au contraire, cela montre que J. Charbonnel a pu bénéficier d'un intérêt certain et que tout était fait pour lui permettre d'exercer au mieux ses fonctions.

Cependant, avant que Jean Charbonnel ne quitte son ministère, un début de polémique couva puisque le 3 novembre 1966 lorsque Maurice Couve de Murville présenta le budget des Affaires étrangères aux députés, il indiqua qu'à partir de 1968 le budget du secrétariat d'Etat à la Coopération serait partie intégrante du budget du ministère des Affaires étrangères[3]. Ce qui fut retenu par les parlementaires et l'opinion publique c'est la disparition à court terme de ce secrétariat d'Etat, étant donné qu'il ne disposerait plus de moyens propres, ce que ne souhaitait pas le général de Gaulle. C'est pourquoi dans une lettre du 22 novembre 1966 adressée à Jacques Foccart[4], Jean Charbonnel, sans s'inquiéter outre mesure, propose de débattre avec le secrétaire général pour les Affaires Africaines et Malgaches de l'évolution de sa fonction ministérielle car la coopération nécessite d'être organisée. Le débat ne surgira plus durant les derniers mois de son activité et il est donc difficile de savoir quel rôle Jean Charbonnel a joué en faveur du maintien de ce secrétariat d'Etat, mais une chose est sûre c'est qu'il ne disparaît pas ni sous la présidence de Charles de Gaulle ni sous celle de Georges Pompidou : seul Valéry Giscard d'Estaing en sera le fossoyeur.

*Un ministre gaulliste de gauche ?*

Enfin, Jean Charbonnel s'assura que cette coopération soit « plus désintéressée et égalitaire »[5] afin que la France ne vienne pas toujours en aide aux mêmes Etats, ce qui ne pouvait que renforcer cette volonté d'en finir avec un féodalisme colonial. D'emblée le discours de Jean Charbonnel se teinte d'une tonalité sociale qui fait que dans sa bouche la coopération devient un moyen d'émancipation des Etats. C'est pour cela qu'il n'hésite pas, dès son entrée en fonction, à affirmer que « la Coopération répond au véritable idéal de la vraie gauche » et à décliner les arguments qui lui permettent de tenir ces propos. D'abord, le programme de coopération répond à l'universalisme inhérent à la politique diplomatique française, à savoir à cette volonté de donner à connaître notre culture, notre langue et de se battre pour la francophonie, bref à ce souhait de ne pas rester enfermé entre ses frontières. La coopération c'est aussi lutter contre le creusement des inégalités socio-économiques entre le Sud et le Nord, car il n'est pas possible d' « accepter que l'approfondissement du fossé entre nations opulentes et nations prolétaires conduise à une division du monde, intolérable pour la raison ». La coopération c'est également l'objectif d'aider à se développer des Etats, sans rien attendre en retour « parce qu'elle pense que c'est seulement dans la mesure où ce développement sera définitivement assuré que notre influence politique économique et culturelle sera elle même solidement assurée ». La coopération suppose aussi le dialogue entre différentes civilisations et cultures pour qu'elle puisse aboutir correctement : elle se nourrit donc de l'échange. La coopération coïncide avec l'idéal de progrès, cher à J. Charbonnel, vers lequel les pays doivent tendre. Enfin, la coopération ne peut que renforcer l'indépendance de la France à partir du moment où elle lui permet

1. FOCCART J., *Tous les soirs avec de Gaulle […]*, p. 442.
2. FOCCART J., *Tous les soirs avec de Gaulle […]*, p. 436.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Réflexions et réorganisation de la Coopération Nov. 1966 – 1967, p. 2.
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Réflexions et réorganisation de la Coopération Nov. 1966 – 1967, p. 4.
5. Même référence.

d'agir sans entrave aucune au décollage des pays partenaires, bien loin de toute idéologie.

Si Jean Charbonnel y voit une référence explicite à la « vraie gauche » c'est pour montrer que la politique diplomatique du général de Gaulle rassemblait au-delà des clivages partisans et n'avait que pour but de défendre les intérêts de la France. Or, la gauche érigée en opposante politique ne pouvait accepter de voir Charles de Gaulle lui donner raison : « Il a suffi que le Général de Gaulle érige la Coopération en " grande ambition " de la France pour qu'elle perde définitivement, aux yeux de nos censeurs, sa pureté originelle, pour qu'elle soit déchue de sa dignité d'idée de gauche […] »[1].

Ces références à la gauche permettent à Jean Charbonnel de s'inscrire dans les pas du gaullisme de gauche, de par sa volonté de se battre pour une coopération qui soit synonyme d'entraide sociale. Les propos de Jean Charbonnel font d'ailleurs écho à cette citation d'André Malraux, prononcée le 15 décembre 1965 durant la campagne pour l'élection présidentielle : « Pour nous, la gauche, c'est la présence dans l'histoire de la générosité par laquelle la France a été la France, par le monde »[2]. Cela résume parfaitement la conception de la coopération de J. Charbonnel : cette volonté de ne pas rester replié sur soi-même pour diffuser sa culture, proposer son aide et faire rayonner son Histoire.

*Un programme doté de moyens financiers et humains*

A sa prise de fonction, Jean Charbonnel ne peut que constater que le budget imparti à son secrétariat d'Etat est en diminution par rapport à l'année passée. Certes cette baisse est faible puisqu'elle n'est que de l'ordre de 1% pour les dépenses ordinaires et de 3,5% pour les dépenses en capital[3]. Toutefois il ne s'avoue pas vaincu et parvient à construire un budget d'ampleur pour poursuivre l'effort de développement qu'il souhaite. Cet effort n'est d'ailleurs pas si évident à gérer car il faut prévoir une enveloppe à chaque fois différente pour tel ou tel projet retenu, et gérer à long terme le budget sans dilapider ses ressources, pour venir en aide à d'autres pays, quand au contraire la politique de coopération précédemment retenue était plus simple à mettre en oeuvre étant donné qu'elle consistait à distribuer des subventions selon les demandes ponctuelles des Etats. Finalement Jean Charbonnel doit gérer davantage un budget d'investissement, créé pour accompagner des projets, plutôt qu'un budget de fonctionnement qui prévalait jusqu'alors et consistait à distribuer des fonds de concours.

L'effort financier opéré par le ministre se résume par ces chiffres : 100 milliards d'anciens francs consacré à la coopération avec l'Afrique noire et Madagascar. Sur ces 100 milliards, 40% sont utilisés pour le paiement de l'assistance technique ; 36% pour l'équipement et 20% pour l'aide culturelle[4].
Les moyens humains ne manquent pas, puisque avec Jean Charbonnel la France fournit près de 40% des experts, ingénieurs et enseignants, soit 44.000 personnes déployées par les Etats occidentaux dans les pays en développement[5].

Jean Charbonnel a donc défini les principes qui encadrent le nouveau programme de coopération,

1. Les citations sont issues du Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Dossier du Ministre 1965-1966 sur la Coopération.
2. CHARLOT J., *L'Union pour la Nouvelle République […]*, p. 278.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 7, Intervention devant l'Assemblée nationale et le Sénat, Projet d'intervention devant la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, le jeudi 13 octobre 1966, p. 1.
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Dossier du Ministre 1965-1966 sur la Coopération.
5. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Dossier du Ministre 1965-1966 sur la Coopération.

inauguré après l'accès à l'indépendance des Etats africains. Il a dû veiller à la préservation d'un budget non négligeable afin d'accompagner le développement et la politique de coordination dont il se faisait le grand défenseur. Par ces deux aspects, l'objectif était donc de s'éloigner du caractère féodal et colonial qui caractérisait de manière négative l'oeuvre de coopération menée jusqu'alors. Malheureusement, son départ du gouvernement après sa défaite aux élections législatives de 1967, Georges Pompidou ne souhaitant pas le maintien des ministres d'origine parlementaire battus[1] et Charles de Gaulle ne pouvant consentir à conserver quatre ministres désavoués par les électeurs selon l'avis de Jacques Foccart[2], ne lui laisse guère le temps de mettre en action les principes ainsi définis. Toutefois cette nomination ministérielle en 1966 coïncide parfaitement avec les intentions du général de Gaulle de définir une politique diplomatique totalement indépendante. Sans exagération, nous pouvons conclure que la nomination de J. Charbonnel a accompagné le renouveau souhaité par le chef de l'Etat : d'abord, en matière politique, puisque le gouvernement de 1966 s'éloigne du conservatisme, acte symbolisé par le départ de Valéry Giscard d'Estaing, et s'oriente vers une voie progressiste, qu'incarne notamment l'arrivée de personnalités comme le député de Brive. Puis Jean Charbonnel a pris acte du tournant opéré en matière diplomatique par Charles de Gaulle, puisque nous nous situons après la réorientation de la construction européenne consécutive à l'échec du plan Fouchet, et la sortie de la France du commandement de l'O.T.A.N. Son action s'est donc déroulée à un moment crucial du principat gaullien même s'il n'a pu l'accompagner dans la durée comme il l'aurait souhaité.

Son retour sur la scène politique comme ministre en 1972 correspond aussi à un moment important du gaullisme puisqu'il s'agit de définir une politique énergétique et industrielle française qui soit indépendante.

B) Un ministre du Développement industriel et scientifique ou un ministre gaulliste de l'indépendance nationale

Le 6 juillet 1972, Jean Charbonnel faisait de nouveau partie du gouvernement, puisqu'il était nommé ministre du Développement industriel et scientifique dans le premier gouvernement formé par Pierre Messmer. Reconduit dans ses fonctions lors de la formation du deuxième gouvernement Messmer, le 5 avril 1973, Jean Charbonnel devait exercer sa tâche durant deux ans. Deux longues années où il s'attela à la fois au déploiement de l'innovation tant dans l'industrie que dans le secteur encore balbutiant de l'informatique sans oublier le domaine spatial, et où il dut aussi répondre aux exigences de la conjoncture économique et à l'épineuse reconversion industrielle, symbolisée par l'affaire Lip.

Alors qu'il n'était resté que quinze mois en fonction lorsqu'il était secrétaire d'Etat à la Coopération, où il avait défini avec rigueur le difficile équilibre à tenir par la France en matière d'intervention auprès des anciennes colonies, sans pour autant pouvoir accompagner, faute de temps, le programme ainsi élaboré, J. Charbonnel se retrouve davantage dans le feu de l'action et sous le feu des projecteurs avec cette nouvelle responsabilité ministérielle. Notons toutefois que d'un ministère à l'autre, le député de Brive reste cantonné dans le pré carré du gaullisme, puisque après avoir partagé ses vues avec le général de Gaulle dans le domaine privilégié des affaires étrangères, il devenait le véritable ministre de l'indépendance nationale avec cette nouvelle nomination. Mais avant d'étudier plus en détails son rôle ministériel, revenons en guise d'introduction à ce chapitre consacré à l'industrie, à sa fonction de président-directeur général de la Sodecco (Société pour le

1. *La Montagne*, 15 mars 1967.
2. FOCCART J., *Tous les soirs […]*, p. 593.
Lors des élections législatives de 1967, quatre ministres sont battus : Maurice Couve de Murville et Pierre Messmer d'une part, maintenus à leur fonction ministérielle ; Jean Charbonnel et Alexandre Sanguinetti d'autre part, démissionnaires du gouvernement.

développement économique du Centre et du Centre-Ouest) qu'il exerça de 1968 à 1972 et qui lui permit de découvrir le monde de l'industrie[1].

a) La Sodecco ou la découverte de l'industrie

C'est de 1968 à 1972 que Jean Charbonnel devait exercer la fonction de président-directeur général de la Sodecco, pour ensuite en être nommé président honoraire. Cette nomination a en fait été souhaitée par le Premier mininstre de l'époque, Georges Pompidou, afin de réaffirmer le poids politique du maire de Brive[2]. Rappelons-nous que Jean Charbonnel a perdu les élections législatives de 1967 et qu'il ne peut accèder au poste de secrétaire général du mouvement gaulliste comme il l'espérait. Mais désireux de le conserver au premier rang des jeunes loups, Georges Pompidou n'abandonne pas son protégé qui se retrouve donc à la tête de la Sodecco.

Il s'agit d'une société de développement régional, dont le statut juridique a été défini par un décret-loi du 30 juin 1955 afin de « stimuler la mise en valeur des régions souffrant de sous-emploi ou d'un développement économique insuffisant »[3]. Plusieurs sociétés de développement régional naissent donc au fur et à mesure des années et finissent par couvrir l'ensemble du territoire national. Instaurées par l'Etat, ces sociétés sont placées sous la tutelle du ministre de l'Economie, à travers la présence d'un commissaire du gouvernement mis à leur disposition et qui bénéficie d'un droit de veto lors des conseils d'administration[4].
Le moyen d'action de ces sociétés de développement régional est donc d'apporter des fonds propres aux petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès au marché boursier et de jouer un rôle de prêteur à travers l'octroi de crédits-baux immobiliers : en fait, il s'agit d'un outil financier très décentralisé qui prenait les risques que les banques ne souhaitaient pas tenter.[5]. C'est ainsi que le conseil d'administration de ces sociétés se compose de banquiers actionnaires, comme la Banque régionale de l'Ouest pour la Sodecco, du représentant de l'Etat qu'est le commissaire du gouvernement, et de quelques rares élus qui ont été cooptés[6].

C'est ainsi que Jean Charbonnel put se retrouver à la tête du conseil d'administration de la Sodecco, afin d'apporter une caution locale, lui qui dispose de nombreux mandats en Corrèze. Mais en fait, l'organisation de la Sodecco est très parisienne, malgré la présence de son siège social à Limoges[7]. La Sodecco s'étend sur un vaste territoire composé de l'Auvergne ; du Centre sans toutefois compter les départements d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loire ; du Limousin et du Poitou-Charentes[8].

Même si la Sodecco fonctionne principalement à l'aide des fonctionnaires et agents qui lui sont attribués, la présence de Jean Charbonnel étant plutôt effective[9], il se trouve qu'elle a permis au futur ministre du Développement industriel et scientifique de se familiariser avec le monde de l'entreprise et de l'industrie et notamment de s'intéresser particulièrement aux questions de reconversions industrielles, comme le prouve le sauvetage de la société Heuliez dans les Deux-

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face A, 640'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 468'.
3. ARTHUIS Jean, LORIDANT Paul, MARINI Philippe, *Les paradoxes du développement régional. Le cas des sociétés de développement régional. Rapport d'information du Sénat*, Paris, Commission des Finances du Sénat, n° 44, première session ordinaire de 1994-1995, p. 5.
4. ARTHUIS J., LORIDANT P., MARINI Ph., *Les paradoxes […]*, p. 17.
5. Entretien avec M. Jean-Yves Gouttebel, le 2 mai 2016.
6. Même référence.
7. Entretien téléphonique avec M. Jean-Paul Morin, le 4 juillet 2016.
8. COPPIN Pierre, *La S.D.R. Une contribution à la conversion économique de la Région Nord Pas de Calais. Essai de géographie financière*. Thèse de géographie, Université de Lille I, 1979, p. 15.
9. Conversation téléphonique avec M. Jean-Paul Morin, le 4 juillet 2016.

Sèvres[1], ce qui lui sera utile au moment des restructurations de l'industrie du poids-lourd ou de l'affaire Lip. D'ailleurs Jean Charbonnel passe directement de la direction de la Sodecco en 1972 à la fonction de ministre en charge de l'Industrie, ce qui montre bien que sa formation est accomplie.

b) Le retour comme ministre

Depuis l'échec du général de Gaulle en 1969, l'influence de Jean Charbonnel sur le mouvement gaulliste allait en s'amenuisant, sa recherche d'une meilleure justice sociale et ses accointances avec le centre-gauche ne pouvant satisfaire les plus conservateurs des gaullistes, arrivés en nombre au Parlement après les élections de la peur de 1968. Ayant échoué dans sa conquête du secrétariat général de l'U.D.R. après le départ de Robert Poujade en 1971, J. Charbonnel devient président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, au détriment de Marc Jacquet président du groupe gaulliste au Palais Bourbon et alors pressenti pour cette présidence. L'implication du député corrézien, à travers le Manifeste des Présidents dont il est à l'origine, en faveur d'une revalorisation des droits du Parlement, lui permet d'occuper de nouveau la scène politique. Il est vrai que ce manifeste a été considéré comme une charge à l'encontre du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, qui conduit alors un programme d'ouverture vers la gauche qui ne correspond pas à la réalité politique de sa majorité parlementaire, bien que J. Charbonnel souhaitait dénoncer la main mise de Matignon sur la négociation des contrats de progrès. La nomination de Jean Charbonnel dans le premier gouvernement de Pierre Messmer, qui succède ainsi à Jacques Chaban-Delmas, est considérée comme un signe de remerciement en faveur du manifeste[2]. Après tout, alors qu'il n'avait pas été ministre de J. Chaban-Delmas, il était nommé dans le gouvernement de son successeur qui semblait incarner un gaullisme plus orthodoxe, éloigné des positions du maire de Bordeaux. La publication du manifeste était-elle suffisante pour justifier cette nomination ?
En fait ce retour de J. Charbonnel au sein du gouvernement s'explique par plusieurs raisons. D'abord, lorsqu'il était secrétaire d'Etat en charge de la Coopération en 1966, J. Charbonnel avait côtoyé Pierre Messmer, ministre des Armées. Les deux hommes s'étaient rencontrés à plusieurs reprises pour travailler ensemble sur les aspects militaires de la coopération. Une sympathie les unissaient donc. De plus J. Charbonnel, redevenu député, avait été choisi par le ministre Messmer dans ses groupes de travail, pour le sérieux et la qualité de son activité parlementaire[3]. Les deux compères ayant l'habitude de travailler de concert, il était logique pour Pierre Messmer de le choisir comme ministre dans son gouvernement.
Ensuite, des facteurs politiques, analysés précédemment, ont permis à J. Charbonnel, en tant que figure charismatique du gaullisme de gauche, d'être présent au gouvernement. Georges Pompidou et Pierre Messmer ne souhaitaient pas s'éloigner de la frange gauche du gaullisme, afin d'en préserver l'authenticité. La presse s'en fait d'ailleurs l'écho : « C'est une série d'échecs politiques qui ont conduit M. Georges Pompidou à un retour aux sources du gaullisme […]. Le rappel d'anciens compagnons considérés comme des fidèles du général de GAULLE, tels MM. Jean FOYER, Jean CHARBONNEL [...], ne laisse subsister aucun doute »[4]. Ce retour de Jean Charbonnel est même considéré comme un signe d'apaisement de la part de Georges Pompidou, puisque la presse titre « Charbonnel s'est fait pardonner », étant donné que le député de Brive s'était battu jusqu'au bout en 1969 pour éviter le départ du général de Gaulle de l'Elysée, alors que G. Pompidou songeait déjà à la future élection présidentielle à venir, ce qui aurait fait dire au député de Brive le soir du 27 avril 1969 : « Vous le voulez donc VOTRE Pompidou ? »[5].

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 27 janvier 1997, cassette n° 4, face A, 675'.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 718'.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 762'.
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 18, Entrée au ministère et discours, Dossier 1 - Entrée au gouvernement Messmer 1972 – Documentation, 11 juillet 1972 – Revue Quotidienne de la Presse, p. 2. Soulig,né dans le texte.
5. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 18, Entrée au ministère et discours, Dossier 1 -

Encore une fois, cette nomination ministérielle permet d'éclaircir la tonalité que Jean Charbonnel donne à son gaullisme et la façon dont il est considéré par ses collègues et l'opinion. C'est un homme épris d'une action sociale et progressiste et dont le parcours l'oriente vers le centre-gauche. Son action ministérielle devait-elle refléter cette tonalité ? C'est ce que nous analysons dans les pages suivantes.

c) Les ambitions du nouveau ministre

Jean Charbonnel succède à François-Xavier Ortoli[1], en charge de ce portefeuille ministériel depuis le 22 juin 1969. Dès sa prise de fonction, Jean Charbonnel n'hésite pas à affirmer dans la première conférence de presse qu'il donne, qu'il souhaite attribuer à ce ministère « une vocation politique »[2]. Souvenons-nous que lors de son entrée au gouvernement en janvier 1966, J. Charbonnel avait eu à coeur d'éloigner le programme de la coopération de toute visée politique, afin que la France puisse mener librement et en toute indépendance ses objectifs d'aide au développement. Désormais, le but semble bien différent. En effet, en souhaitant s'orienter vers une « vocation politique » l'objectif est avant tout d'interpeler l'opinion publique pour montrer que le ministère entend exister de son plein gré, tout en respectant la cohésion gouvernementale. En d'autres termes, Jean Charbonnel affirme que « cette vocation politique » succède à une « vocation technique »[3] : le ministère du Développement industriel et scientifique ne peut plus se contenter de gérer les acquis industriels. Il doit être un ministère innovant, profondément imprégné des enjeux industriels posés à la France et à l'Europe face au développement de nouvelles activités et à la reconversion du secteur. En effet, comme le souligne le ministre : « J'héritais ainsi d'un magnifique domaine, au moment où la France était en train de devenir la quatrième puissance industrielle du monde »[4]. D'où la nécessité de ne pas se contenter des acquis obtenus sous la présidence précédente.

Cette « vocation politique » devait se retrouver dans la définition que J. Charbonnel donnait lui-même à sa fonction : il devenait « ministre civil de l'indépendance nationale »[5]. En effet, le ministère du Développement industriel et scientifique devait englober trois secteurs : la recherche scientifique, le secteur industriel et l'énergie. Toute la difficulté est de donner une certaine cohérence à ce portefeuille ministériel, ce que n'était pas forcément parvenu à faire le ministre sortant : « […] cet amalgame posait de sérieux problèmes de coordination que mon prédécesseur, François-Xavier Ortoli, pour qui ce ministère en partie triple avait été créé, n'avait pu totalement résoudre »[6]. C'est pour cela que par la dénomination de ministère de l'indépendance nationale, J. Charbonnel s'efforce de structurer le tout : en devant s'occuper à la fois de la question de l'approvisionnement énergétique de la France, puis de la recherche notamment à travers le programme aérospatial, sans oublier le déploiement du secteur industriel, Jean Charbonnel touchait à trois points clé de l'indépendance nationale. Sans oublier que pourrait être ajoutée à ce portefeuille ministériel une partie des compétences en matière de commerce extérieur, partagées avec le Quai d'Orsay et le ministère des Finances, ce qui ne faisait que complexifier le tout : « Faute d'un

Entrée au gouvernement Messmer 1972 – Documentation.

1. François-Xavier Ortoli (1925-2007) est un ancien inspecteur des finances qui s'est illustré à plusieurs reprises durant la Résistance, notamment en Indochine. De 1962 à 1966, il est directeur de cabinet de G. Pompidou, puis devient ministre de l'Equipement et du Logement du 29 avril 1967 au 31 mai 1968. Il est ensuite ministre de l'Education nationale du 31 mai au 10 juillet 1968, puis ministre de l'Economie et des Finances du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969 et enfin ministre du Développement industriel et scientifique du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972. Il est élu député du Nord en 1968. Il sera aussi président de la Commission européenne de 1973 à 1977.

2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 18, Entrée au ministère et discours, Dossier 1 - Entrée au gouvernement Messmer 1972 – Documentation, 20 juillet 1972 – Revue Quotidienne de la Presse, p. 7.

3. Même référence.

4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 209.

5. Même référence.

6. Même référence.

ministre du Commerce extérieur, le ministre de l'Industrie dut alors consacrer beaucoup de son temps à la diplomatie des affaires »[1].

Jean Charbonnel se retrouvait donc à la tête d'un ministère en pleine structuration, qu'il tenta d'accélérer, afin de disposer d'une équipe opérationnelle, ce qui ne fut pas sans provoquer quelques remous. En effet, en décembre 1973 le directeur de cabinet de J. Charbonnel préfère démissionner, considérant que le gouvernement ne laisse guère la possibilité au ministre d'agir librement, notamment devant la création d'une Délégation Générale à l'Energie, placée sous l'autorité du Premier ministre, qui viendrait restreindre davantage les marges de manoeuvre imparties au ministère du Développement industriel et scientifique[2]. Que ce soit comme secrétaire d'Etat à la Coopération ou en tant que ministre du Développement industriel et scientifique, Jean Charbonnel devait en quelque sorte inaugurer de nouvelles fonctions et mettre tout en oeuvre pour que les ministères puissent être opérationnels.

d) Sur la route de l'innovation industrielle et scientifique

*L'indépendance énergétique*

Très vite le ministre devait être confronté à la réalité du contexte économique et politique. La guerre du Kippour qui débuta en octobre 1973 entre Israël et les Etats arabes eut des incidences rapides sur les pays européens. Le pétrole devint l'enjeu stratégique de cette guerre après que les pays producteurs du Moyen-Orient eurent décidé d'appliquer un embargo sur leurs exportations pétrolières, d'où une hausse colossale des prix des carburants à la pompe. La France devait être épargnée par l'embargo, du fait du maintien des relations cordiales établies par le général de Gaulle avec les pays arabes lors de la guerre des Six jours en 1967. Même si, en accord avec le ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, et le président de la République, Jean Charbonnel fit tout pour préserver cet héritage diplomatique gaullien[3], il n'avait de cesse de s'inquiéter de la situation ainsi créée. En effet, le ministre estimait qu'il ne fallait pas seulement se préoccuper de contenter les besoins quotidiens des Français, en matière d'approvisionnement en carburants, mais qu'il était nécessaire de prendre acte de cette crise diplomatique et pétrolière pour devancer d'éventuelles rechutes similaires. Après tout la France n'était pas à l'abri d'une querelle de quelque nature que ce soit avec les Etats moyen-orientaux. C'est pourquoi Jean Charbonnel n'hésita pas à poser sur la table de son ministère la question de l'indépendance énergétique de la France, afin qu'elle ne soit pas tributaire du bon vouloir des Etats fournisseurs : « Une nouvelle politique de l'énergie s'imposait, dans les plus brefs délais, pour répondre à ce premier choc pétrolier »[4].
Partant de cette constatation, il était urgent pour le ministre d'accompagner le programme électro-nucléaire lancé par le général de Gaulle, afin d'assurer à la France une réelle autonomie en matière de production énergétique. Ce programme reposait sur deux enjeux : non seulement construire les équipements nécessaires mais encore s'assurer une production presque intégrale du combustible à utiliser.
C'est pourquoi, dans un premier temps, J. Charbonnel présentait en décembre 1973 au gouvernement un plan pour la production d'énergie d'origine nucléaire. Très vite le président Pompidou et son Premier ministre acceptaient la création d'un programme de six à sept tranches[5]. De son côté, Electricité de France entendait accompagner l'effort réclamé. C'est ainsi que le

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 211.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 18, Entrée au ministère et discours, Dossier 3 - Organisation du Ministère 1973 - Modification structure ministère du développement industriel et scientifique 1973, lettre adressée à Jean Charbonnel, en date du 26 décembre 1973, par son directeur de cabinet.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 220.
4. Même référence.
5. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 221.

ministère annonçait par un communiqué officiel les intentions de son titulaire : « Le gouvernement français est convaincu de la nécessité où se trouvent placés les pays européens d'accroître l'indépendance énergétique de l'Europe notamment en développant la production d'énergie nucléaire »[1]. La construction de nouvelles centrales devait donc s'effectuer dans le cadre du VIè plan et le ministre n'entendait pas limiter ses moyens : « […] le rythme d'engagement de centrales électriques nucléaires [...] a été porté à 13 000 MW pour la période 1973-1978, à la suite de décisions gouvernementales dont je vous avais déjà entretenu. Il en résultera dès 1974 l'engagement de trois tranches nucléaires au minimum, ainsi que de trois autres tranches en 1975, dont, pour la première fois, une tranche de 1 200 MW […] »[2].
C'est alors que débute la seconde phase du projet de J. Charbonnel : assurer un approvisionnement en uranium pour ne pas dépendre, encore une fois, de contingences extérieures. Jusqu'à présent les Etats-Unis étaient les principaux fournisseurs de ce type de combustible aux pays européens. Le secrétariat général de l'énergie estimait qu'à partir de 1978, la demande en uranium enrichi devait croître drastiquement, près de 20% par an. De son côté, les Etats-Unis ne seraient guère plus capables de répondre à tous les besoins à partir du début des années 1980[3]. D'où l'ambition du ministre de se doter de son propre centre d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse. Jean Charbonnel n'hésita donc pas à déclarer au Palais Bourbon que le gouvernement se lançait dans la construction d'un tel équipement : « En tout état de cause, une usine d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse sera réalisée à partir du 1er janvier 1974 pour une mise en production en 1979. Et le gouvernement apporte pour ce qui le concerne sa garantie à la bonne fin des travaux »[4]. Toutefois, la France ne souhaitait guère s'aventurer seule dans un tel projet, le coût des investissements demeurant élevé. C'est pourquoi lors d'un comité interministériel du 22 novembre 1973, Jean Charbonnel précisait que la France était disposée à conclure une convention internationale avec des pays partenaires[5]. En fait, ces différents partenaires devaient s'associer pour donner naissance à un consortium : Eurodif (European Gaseous Diffusion Uranium Enrichment Consortium). Parmi ces pays, nous trouvons : la Belgique, l'Espagne, la France, l'Iran et l'Italie[6]. Le gouvernement français appuya donc logiquement les propositions faites par Eurodif : « En conséquence il [le gouvernement] approuve le projet présenté par la Société EURODIF en vue de la construction en Europe d'une usine de séparation isotopique par diffusion gazeuse, atteignant la capacité de 9 millions d'unités de Travail de Séparation »[7]. L'usine d'enrichissement de l'uranium ouvrait ses portes en 1979 sur le site de Pierrelatte, dans le département de la Drôme, selon l'agenda édicté dès 1973 par le ministre Charbonnel.

Epris de questions d'ordre social et sanitaire, J. Charbonnel ne pouvait rester de marbre devant les enjeux en matière de santé publique que soulevait le programme nucléaire. C'est pourquoi, en homme de progrès, il s'intéressa personnellement à ces questions, et demanda la création du Conseil

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 2 : Dossiers du Ministre, Débat sur l'énergie, Communiqué sur l'usine d'enrichissement d'uranium.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 2 : Dossiers du Ministre, Débat sur l'énergie – Questions générales.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 2 : Dossiers du Ministre, Débat sur l'énergie – Sous-dossier nucléaire, note de synthèse du secrétariat général de l'énergie sur l'usine d'enrichissement, p. 1.
4. *Les Echos*, 26 novembre 1973.
5. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 2 : Dossiers du Ministre, Débat sur l'énergie - Sous-dossier nucléaire : exposé fait en comité interministériel du 22 novembre 1973 sur l'usine d'enrichissement isotopique, p. 2.
6. BURDY Paul. " Eurodif : un contentieux nucléaire ancien … ". In : *Questions d'Orient, Questions d'Occident* [en ligne]. <https://sites.google.com/site/questionsdorient/les-mots-de-l-iran-lexique/eurodif> (consultation le 17-09-2016).
7. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 2 : Dossiers du Ministre, Débat sur l'énergie, Communiqué sur l'usine d'enrichissement d'uranium.

supérieur de sûreté nucléaire, qui entra en fonction dès le 27 octobre 1973[1].

La France se retrouvait à la pointe du secteur nucléaire, tant pour la production d'électricité que pour l'enrichissement de l'uranium, ce qui devait permettre, près de quarante ans plus tard, de faire en sorte que les trois quart de la production d'électricité en France soient d'origine nucléaire. Sans oublier sa volonté ferme de maîtriser les conséquences du programme sur la santé humaine.

*Le fil d'Ariane*

En arrivant au ministère du Développement industriel et scientifique, Jean Charbonnel devait dépoussiérer un autre dossier : celui des lanceurs spatiaux auxquels s'étaient intéressés les gouvernements gaullistes précédents.

Pour résumer simplement[2], le 14 juin 1962, dix pays européens (Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse, République Fédérale Allemande, Royaume-Uni) signaient un accord débouchant sur la création d'une première agence spatiale européenne : European Space Research Organisation (E.S.R.O.). Cette agence se spécialisa dans l'organisation des missions scientifiques et réfléchit à la conception de satellites. Une seconde agence, European Launcher Development Organisation (E.L.D.O.), composée de la Belgique, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la République Fédérale Allemande et du Royaume-Uni, avec comme membre associé l'Australie, travailla sur la question des lanceurs de satellites, afin de répondre aux besoins de la précédente agence. Les pays s'entendirent donc pour permettre la conception commune d'un lanceur, dénommé Europa. A ce titre, le Royaume-Uni s'attela à la confection du premier étage de la fusée, à partir du modèle d'un de ses missiles, le Blue-Streak. La France fit de même et utilisa son missile Coralie pour élaborer le deuxième étage du lanceur. L'Allemagne réfléchit à la fabrication du troisième étage, Astris. Les Pays-Bas eurent en charge la coiffe de l'appareil alors que la Belgique s'intéressa au système de pilotage et à l'informatique. Après plusieurs tests, l'étage français Cora fut déclaré apte à être utilisé à partir du sixième vol d'Europa. Toutefois les deux vols permettant de faire de Cora un lanceur débouchèrent sur un échec, l'étage français refusant de s'allumer. C'est ensuite l'étage Astris, conçu par les Allemands, qui ne fonctionna pas, faisant des huitième, neuvième et dixième vols des échecs successifs. Ces manques de réussite agacèrent le général de Gaulle qui n'hésita pas à souligner la vocation maritime des fusées Europa, puisque bon nombre de vols se terminaient dans l'océan[3].

Devenu ministre[4], Jean Charbonnel constata rapidement que le Centre National d'Etudes Spatiales n'avait pas mis fin au projet du lanceur, et que les autorités publiques, au premier rang desquelles le président Pompidou, le Premier ministre Pierre Messmer, le ministre des Armées Michel Debré et celui des Affaires étrangères, Maurice Schumann souhaitaient aboutir à un résultat probant. Seul Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, se montra dubitatif devant une telle ambition, craignant le gaspillage de fonds publics et désireux d'asseoir la puissance américaine en ce domaine : ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, lors des premiers mois de sa présidence, il mettra entre parenthèses les travaux effectués jusqu'alors.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 222.
2. Histoire chronologique de la conquête spatiale européenne (ESA). In : l'Aventure Chaotique des fusées Europa de 1962 à 1973 [en ligne]. <http://aventure-des-fusees-europa.blog4ever.net/articles/chronologie-de-la-cooperation-spatiale-europeenne> (consultation le 17-08-2016).
Historique de Delta IV. In : Destination orbite. Le site de l'exploration de l'espace [en ligne]. <http://lanceurs.destination-orbite.net/europa.php> (consultation le 17-08-2016).
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 217.
4. Pour le dossier Ariane, voir CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, pp. 26-29.

J. Charbonnel eut à coeur de poursuivre le partenariat européen et se rendit bien vite compte que deux Etats pouvaient réellement aider la France à développer un lanceur performant : la République Fédérale Allemande et le Royaume-Uni. Les Allemands étaient plus enclins à soutenir les projets américains. D'ailleurs pour obtenir leur consentement à participer au chantier européen, la France dut accepter de financer, dans une moindre mesure, le laboratoire spatial habité américain : en échange les Allemands s'engageaient à financer un cinquième du lanceur européen. Quant aux Anglais, ils ne s'engagèrent que très modestement dans l'opération, se contentant de réclamer la direction des opérations, ce qu'ils n'obtinrent pas. Seule la Belgique apporta un soutien politique ferme à Jean Charbonnel, afin de trouver un consensus européen. Après de multiples efforts, J. Charbonnel proposa un programme commun, le 31 juillet 1973, qui réunissait autour du lanceur spatial, sept Etats : la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République Fédérale Allemande et la Suisse. Il s'agissait d'un partenariat entre Etats européens et non au nom de la Communauté européenne : signe que la France était capable de fédérer divers Etats sans s'appuyer sur quelque organisation internationale. Dans le cadre de ce projet, la France disposait de la maîtrise d'oeuvre et devenait le principal contributeur financier, en prenant en charge 62,5% des dépenses, sans oublier sa mise à disposition de sa base aérienne de Kourou, en Guyane, pour assurer les décollages à venir.

Ce formidable partenariat aboutit à la construction de la fusée Ariane, dont le nom de baptême fut choisi par Jean Charbonnel en personne. Alors que les ingénieurs proposaient l'appellation peu parlante de L3S, Jean Charbonnel choisit Ariane en référence au mythe antique, tant le projet avait mis du temps à se structurer : ce lanceur fut le fil d'Ariane européen. La réussite du projet tint d'ailleurs, selon le ministre, à la conciliation d'une « ambition nationale légitime et [d'] une coopération européenne »[1]. C'est d'ailleurs pour cela que Jean Charbonnel vit dans Ariane, « " un enfant posthume " du général de Gaulle »[2] puisque cette réalisation trouva ses sources dans la détermination sans borne de la France et dans une capacité à réunir autour d'un projet européen structurant bon nombre de pays, bien loin des déchirements actuels qui embourbent l'Europe dans des conflits de diverses natures. De plus l'aboutissement de ce rêve résonna également comme une victoire politique pour le ministre, car il sut convaincre sa majorité dont certains membres pouvaient se montrer inquiets devant les investissements à effectuer, et il sut battre en brèche l'opposition qui se fomenta contre lui, s'étendant de la gauche socialiste aux centristes du Centre démocrate de M. Lecanuet[3].

Toutefois, comme pour le programme électro-nucléaire, Jean Charbonnel qui avait été le principal initiateur du projet, ne put l'inaugurer puisque le site de Pierrelatte comme la fusée Ariane entrèrent en fonction en 1979.

*L'informatique ou la détermination d'un ministre*

La France accumulait un certain retard en matière informatique[4]. Signe de ce désintérêt, il n'existait alors en France aucun institut de recherche public, contrairement au domaine de l'aéronautique ou des télécommunications, qui soit spécialisé dans l'informatique. De plus, les Etats-Unis, bien en avance dans ce secteur qui allait devenir clé dans les années à venir, refusèrent d'exporter vers la France des ordinateurs de calcul scientifique alors nécessaires pour divers travaux en cours, dont la bombe atomique. La France se retrouvait donc sans aucune marge de manoeuvre et risquait de payer un lourd tribut à cause de son retard.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 219.
2. CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, p. 28.
3. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 218.
4. Voir : Entre plan calcul et unidata. Informatique politique industrielle en Europe. In : Le comptoir des presses d'universités [en ligne]. <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100481910> (consultation le 18-08-2016).

Le gouvernement élabora rapidement un plan calcul afin de parfaire sa situation en informatique, et contribua à la naissance, en décembre 1966, de la Compagnie Internationale pour l'Informatique (C.I.I.) constituée principalement par les groupes Thomson, Schneider et la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.), qui devait répondre aux exigences dudit plan. Toutefois les objectifs, notamment commerciaux, impartis dans le domaine informatique furent loin d'être atteints et un second plan dut être élaboré sous la présidence Pompidou, en 1971. Il fixait pour une durée de cinq ans le maintien des subventions de recherche et des achats publics, et surtout souhaitait donner à la C.I.I. une vocation européenne.

Jean Charbonnel s'intéressa particulièrement à ce tournant européen et supervisa le dossier de partenariat qui était en cours d'élaboration. Le 1er février 1972 une convention était signée entre la C.I.I. et l'industriel allemand, Siemens. Son but : elle favorisait la coopération en matière de recherche, production et commercialisation des ordinateurs. Le 4 février, l'entreprise néerlandaise Philipps désirait rejoindre les négociations, ce qu'elle fit officiellement en septembre 1972. Ainsi naissait le groupe Unidata dans le but de dominer le marché informatique. Chacune des trois entreprises avait des parts équivalentes au sein du groupe et une filiale d'Unidata était constituée en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Cependant les services du ministre l'alertèrent rapidement sur la fragilité du projet : « J'avais d'abord été plutôt favorable au principe d'une telle démarche ; mais mes conseillers ne tardèrent pas à me démontrer qu'il s'agissait d'un marché de dupes »[1]. En effet, l'entreprise allemande Siemens entendait tirer tous les avantages d'Unidata à son seul profit, mettant à mal la coopération ainsi construite. De plus, la Compagnie Internationale d'Informatique créée par la France était encore trop fragile sur un marché qu'elle maîtrisait mal, sans oublier la concurrence que se livraient les différentes entreprises françaises constituant la C.I.I. : la Compagnie générale d'électricité d'Ambroise Roux considérait que Thomson avait approuvé la constitution d'Unidata sans son accord [2]. Jean Charbonnel ira d'ailleurs jusqu'à affirmer que l'échec d'Unidata est dû à Ambroise Roux qui trouvait ce projet trop anticipé[3], sans occulter le manque d'un leader européen capable de donner à cette coopération une existence réelle. De même, l'élection de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 et ses choix pour la C.I.I., qui s'associa à une entreprise américaine plutôt que de privilégier le partenariat créé quelques années plus tôt, débouchèrent sur la dissolution d'Unidata le 19 décembre 1975.

Jean Charbonnel n'hésite pas à parler « d'échec »[4] concernant ce projet, reconnaissant donc l'incapacité de son ministère et de la France à dominer un secteur informatique où le retard accumulé n'était pas négligeable. Toutefois, notons que le ministre ne resta pas inactif et qu'en plus des enjeux purement industriels qu'il a eu à traiter, il s'est aussi préoccupé du sort de la France dans le domaine des nouvelles technologies. D'ailleurs, la vocation que Jean Charbonnel souhaitait donner à l'informatique n'était pas purement industrielle, puisqu'il y voyait aussi, à terme, un moyen d'émancipation des citoyens : « C'est pourquoi Jean Charbonnel, à l'époque Ministre du développement industriel et scientifique, signe le 20.09.73, un article intitulé *" l'informatique et le citoyen "* par lequel il participe dès 1973 à installer une problématique qui vise à la fois à poser la question et à la désamorcer dans la même foulée, puisque selon lui l' *" ordinateur augmentera la connaissance et la liberté de choix des citoyens "* »[5]. C'est donc un ministre en charge de l'industrie qui ne s'est pas contenté d'oeuvrer pour le seul secteur entrepreneurial.

1. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 211.
2. *L'Unité*, 20 septembre 1974, p. 12.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel, le 27 janvier 1997, cassette n° 3, face B, 930'.
4. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*, p. 211.
5. ROBERT Pascal, *L'impensé informatique. Critique du mode d'existence idéologique des technologies de l'information et de la communication*, volume 1, Paris, Editions des archives contemporaines, 2012, p. 134.

e) Un ministre girondin ?

Le ministère s'intéressait aussi au déploiement de l'industrie en Province. Dès 1964, une décision gouvernementale avait conduit à s'interroger sur le rôle que le ministère pouvait jouer dans des circonscriptions d'action régionale, alors qu'un décret du 20 novembre 1967 privilégiait la réflexion dans les circonscriptions situées en Aquitaine comme en Lorraine. La loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions oblige Jean Charbonnel à imaginer une représentaion permanente de son ministère dans ces régions[1] afin d'accompagner l'effort industriel dans l'ensemble du pays.
Le ministère penche donc pour créer une structure régionale qui viendrait se fondre dans un service déjà existant et présent en Province, comme le service des mines. L'avantage de cette solution est de pouvoir mobiliser plus rapidement du personnel efficace dans ces régions, à savoir des contractuels ou des fonctionnaires, et surtout elle présente une certaine rapidité dans la mise en place[2]. Ainsi du personnel du ministère est directement affecté au traitement des divers enjeux industriels qui se posent dans les régions françaises. Jean Charbonnel a donc su accompagner les volontés du président de la République et du Premier ministre. Remarquons que ce déploiement du ministère en Province s'effectue dans un cadre très gaulliste, car il s'agit en fait d'assurer la présence partout sur le territoire national de l'Etat à travers son ministère de l'Industrie : nous sommes donc bien loin de la décentralisation, qui à travers la création de régions en tant que collectivités territoriales, a voulu transférer aux élus un certain nombre de compétences en matière de développement économique et industriel, créant ainsi une superstructure régionale n'ayant que peu de moyens d'agir. Mieux vaut privilégier la présence de l'Etat en Province, compétent pour exercer les tâches qui lui sont imparties, plutôt que de créer une collectivité territoriale qui traitera l'industrie selon des considérations politiques.

Toutefois Jean Charbonnel ne devait pas seulement se contenter d'appliquer les directives gouvernementales. Il se préoccupait personnellement de l'impact que l'industrie et les petites et moyennes entreprises pouvaient avoir sur un bassin de vie. Il faut dire que ses mandats d'élu local l'incitaient à s'intéresser à cette question. C'est pourquoi en novembre 1973, il installa une Commission d'Etude des Implantations d'Usines à la Campagne : « Je suis très heureux d'installer aujourd'hui la Commission d'Etude des Implantations d'Usines à la Campagne dont M. CHAVANES a bien voulu accepter la présidence, ce dont je le remercie vivement »[3]. Dans son discours inaugural, le ministre estime que la création de cette commission intervient à un moment où la conjoncture est favorable à l'arrivée d'usines dans les campagnes françaises. En effet, d'abord le coût de l'implantation d'une usine dans une ville n'a cessé d'augmenter ces dernières années, pour des raisons d'ordre matériel et technique. De plus, les villes ne fournissent pas nécessairement la main-d'oeuvre de qualité attendue par les entrepreneurs. La taille des unités de production s'est aussi réduite, ce qui peut constituer une chance pour les campagnes, à même d'accueillir de nouvelles entreprises. D'ailleurs le ministre rappelle que la productivité d'une usine n'est pas proportionnelle à sa taille et que le retour vers les campagnes ne peut constituer un frein. L'objectif de cette commission est aussi d'accompagner le VIè Plan qui fait la part belle à l'industrie, en essayant d'orienter la population active vers le secteur secondaire, déjà délaissé par les travailleurs au profit

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 8 : Action locale – M.D.I.S. Octobre 1973, Rapport sur une réforme, appuyée sur le service des Mines, de l'action locale en matière d'industrie, p. 1.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 8 : Action locale – M.D.I.S. Octobre 1973, Rapport sur une réforme, appuyée sur le service des Mines, de l'action locale en matière d'industrie, p. 13.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 10 : " L'industrie en milieu rural " tome 2, rapport, Allocution d'introduction du ministre du développement industriel et scientifique (5 novembre 1973), p. 127.

des services. Puis cette commission souhaite participer aussi au repeuplement des campagnes en permettant le retour de sa population d'origine, qui s'en était éloignée pour des raisons professionnelles.
Une batterie de dispositifs de deux natures est donc présentée par le ministère. Premièrement, des mesures dites à court terme qui consistent d'abord à inverser le processus de centralisation en créant des liens de solidarité entre les villes et la campagne ; puis maintenir des incitations financières et fiscales permettant l'implantation d'usines à la campagne. Deuxièmement, les mesures à moyen terme qui concernent davantage la restructuration de l'industrie dans le temps ainsi que l'instauration d'une politique de la ville pour les cités de taille moyenne.

Le ministère parisien a donc essayé de prouver par ses deux actions, à savoir assurer la présence de ses services dans les régions et accompagner le retour d'usines à la campagne, que l'effort industriel consenti par la France devait s'exercer de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. Pouvons-nous aller jusqu'à dire qu'il s'agit d'une opération girondine ? En fait, dans sa façon d'administrer son ministère, J. Charbonnel est resté fidèle à la tradition colbertiste et jacobine inhérente au gaullisme, puisque son ministère garde la main sur le déroulement des opérations, y compris à la campagne. D'ailleurs ses efforts ne participent en rien à un début de décentralisation, puisque nous sommes davantage dans la continuité de la déconcentration. En revanche, par l'utilisation du vocable girondin, le but est de souligner que J. Charbonnel, en tant qu'élu local qu'il est par ailleurs, s'est soucié de l'aménagement du territoire en Province. En tant que ministre, il représente parfaitement la conscience jacobine de la France mais ne veut pas laisser de côté les considérations des campagnes.

f) A la merci des premières difficultés industrielles

*L'échec de la consolidation de l'industrie française du poids lourd*

Le ministère du Développement industriel et scientifique ne s'est pas seulement engagé sur la voie de l'innovation. Il a dû aussi colmater les brèches qui menacent certains pans du secteur industriel. Afin de devancer d'éventuelles crises économiques, Jean Charbonnel a préféré oeuvrer en amont, comme pour le secteur de l'industrie du poids lourd.

En effet ce secteur est largement ouvert à la concurrence internationale, et l'industrie française représentée par les constructeurs Berliet et Saviem n'est pas épargnée. De plus l'ensemble des constructeurs européens, comme le géant allemand Mercedes-Benz, présentent des surcapacités de production non négligeables[1].
L'industrie française n'est pas en reste. Le groupe Berliet a présenté de bons résultats et a su s'imposer comme un constructeur respecté dans le paysage industriel européen. Afin d'accroître sa productivité, une solution consisterait à associer la firme à une autre entreprise française, Saviem. Toutefois le risque majeur serait de constituer ainsi « une formule strictement nationale »[2] qui ne repousserait que la nécessité de s'associer à d'autres constructeurs européens indépendants. Une autre solution pourrait permettre d'arrimer Berliet au groupe allemand Mercedes, dont les résultats sont excellents. Toutefois Jean Charbonnel se méfie de cette piste qui pourrait à terme menacer l'existence même de Berliet.
Très vite l'entreprise suédoise Volvo devait se montrer également intéressée par les performances réalisées par Berliet. En effet, la société française proposait des capacités de production disponibles

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 20, Dossiers du ministre, Dossier 7, Berliet/Volvo/Saviem, Nov. 1972-Oct. 1973.
2. Même référence.

alors que le groupe suédois était à la recherche de moyens de production supplémentaires[1]. Des discussions s'engagèrent afin de conclure un accord industriel. Jean Charbonnel rappela aux sénateurs, lors de son intervention sur le sujet, que cet accord était envisageable « à condition que les intérêts nationaux en cause soient sauvegardés, ce qui exclut évidemment l'absorption de Berliet par Volvo […] »[2].

Finalement, après des tractations nourries, l'accord ne fut pas conclu. Cela prouve aussi la rigidité du secteur de l'industrie qui s'adapte parfois difficilement au contexte économique et qui doit pâtir de la concurrence exercée entre les diverses industries européennes. Mais cela démontre également toutes les convictions gaullistes du ministre qui n'est pas prêt à voir un fleuron de l'industrie française absorbé par un concurrent étranger.

*Un ministre en proie à ses premières grèves*

L'automne offrait ses premières difficultés d'ordre social au ministre Charbonnel. Les employés des mines domaniales de potasse d'Alsace, entreprise nationalisée, entraient en grève pour des revendications de salaires. De son côté, la direction prétextait une impossibilité de revalorisation des salaires face au déficit affiché[3]. Le conflit concernait potentiellement jusqu'à 8.500 employés des mines. Même si les revendications des mineurs se concentraient principalement sur les salaires, la question du maintien des effectifs était dans tous les esprits, étant donné que depuis 1947 les mines de potasse ont vu 5.500 emplois détruits[4]. En effet, la plupart des puits ferment tour à tour comme celui d'Ensisheim en 1961, de Joseph-Else en 1966, de Fernand en 1972 puis d'Anna en 1973[5].
Dès lors, Jean Charbonnel agissait comme un intermédiaire, rencontrant le 8 septembre 1972, à Colmar[6], les représentants des syndicats, déterminés à rester en grève tant qu'aucune solution ne serait trouvée. Immédiatement, le ministre transmit les revendications à la direction des mines. Cette médiation permit d'instaurer un dialogue constant entre les deux parties, même si les syndicats se dérobèrent devant le souhait du ministre d'aboutir à un accord salarial rapide.

En fait, le ministre est confronté à une reconversion de grande ampleur qui le dépasse, étant donné qu'elle se poursuit jusqu'aux années 2000. Jean Charbonnel est véritablement parvenu à se hisser en tant que médiateur entre les deux parties en conflit, afin que les revendications salariales soient entendues, ce qui ne fait que confirmer sa volonté d'agir pour une meilleure justice sociale et de ne léser personne dans la gestion de ce dossier. D'ailleurs, devant l'Assemblée nationale, il affirme vouloir incarner ce rôle d'intermédiaire, afin d'engager « […] un effort important dans la voie de la conciliation [...] »[7].
Au bout de quelques semaines, la grève prenait fin après qu'un compromis ait été trouvé. Certes, Jean Charbonnel n'a pas été en première ligne sur ce dossier, mais ces grèves annonçaient déjà la principale difficulté industrielle de reconversion à laquelle J. Charbonnel devait être confronté :

1. Journal Officiel, Sénat, année 1973, n° 11 S., 26 avril 1973, seconde session ordinaire de 1972-1973, compte-rendu intégral – 5è séance, séance du mercredi 25 avril 1973, p. 205, <http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/pdf/1973/04/s19730425_0195_0223.pdf> (consultation le 19-08-2016).
2. Même référence.
3. Grève et mine de potasse. Journal télévisé de 20h de l'Office national de radiodiffusion télévision française du 10 novembre 1972 <http://www.ina.fr/video/CAF97035670> (consultation le 20-08-2016).
4. *L'Unité*, 24 novembre 1972, p. 9.
5. Les Mines de potasse d'Alsace. In : Patrimoine minier industriel, France [en ligne]. <http://www.patrimoine-minier.fr/alsace/index.html> (consultation le 25-08-2016).
6. Journal Officiel, Assemblée nationale, année 1972-1973, n° 92 A.N., 10 novembre 1972, première session ordinaire de 1972-1973, compte-rendu intégral – 40è séance, séance du 9 novembre 1972, p. 4944, <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cri/1972-1973-ordinaire1/040.pdf> (consultation le 20-08-2016).
7. Même référence.

l'affaire Lip.

g) L'affaire Lip : entre reconversion et participation

*Aux origines du succès et de la crise*[1]

La société Lip est à l'origine une entreprise familiale qui remonte au XIXè siècle avec la création en 1867 à Besançon, par Emmanuel Isaac Lipmann, d'un premier atelier d'horlogerie, baptisé Comptoir Lipmann. Ce premier atelier emploie jusqu'à quinze salariés et devient en 1893 la Société Anonyme d'Horlogerie, pilotée par les deux fils et la fille du fondateur : Ernest, Camille et Jenny. La société atteint 35 salariés et produit à partir des années 1890 jusqu'à 2.500 montres chaque année. C'est en 1908 que Lip devient une marque à part entière alors que l'entreprise ne fait que s'étoffer puisque à partir de 1910, ce sont 10.000 montres qui sont produites annuellement grâce à l'emploi de près de 200 salariés. Au cours de la Première Guerre Mondiale, l'entreprise participe à l'effort de guerre en concevant des mécanismes pour l'armée française ou des chronomètres pour l'artillerie. En 1931, l'entreprise devient Lip SA d'Horlogerie et propose pour la première fois des titres d'actions. Au milieu des années 1930, la société devient le premier horloger en France avec une production annuelle de 40.000 montres et plus de 300 salariés.

La Seconde Guerre Mondiale bouleverse les projets de Lip. La famille décide de créer la Saproplip qui se dédie exclusivement à la Défense nationale. Très vite, après la débâcle, les Allemands réquisitionnent Lip alors qu'en 1943, Ernest Lipmann, président de la société, et sa soeur Jenny, sont déportés à Auschwitz où ils décèdent. Le fils du président, Frédéric Lipmann, reprend l'usine à son nom à partir de février 1945. Ce sont alors 50.000 montres qui sont de nouveau produites.

Les années 1950 permettent à Lip d'exporter ses chaînes de montage aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Il faut alors une vingtaine de minutes pour fabriquer une montre, et l'usine Lip peut en créer 1.000 par jour, ce qui lui permet d'atteindre dès 1954 1.500 salariés et une production de 300.000 montres.

Dans les années 1960, l'entreprise s'agrandit et se modernise à travers son usine emblématique de Palente, dans la banlieue de Besançon. En 1960, Frédéric Lipmann, qui se fait appeler Fred Lip, est confirmé par le conseil d'administration comme président-directeur général pour une durée supplémentaire de six ans, employant 1.450 personnes qui produisent 500.000 montres. C'est alors que l'horlogerie Lip représente le tiers de la production nationale[2]. En ce début d'années 1960, Fred Lip réorganise d'ailleurs son entreprise autour de quatre secteurs d'activité : l'horlogerie ; la fabrication de machines-outils ; les équipements de précision pour l'industrie atomique ou astronaumique ; l'armement.

Mais le marché français de l'horlogerie est peu à peu envahi par des montres à bas coût dont les ventes progressent de 10% par an contre 3% pour les montres Lip. Devant ces premières difficultés, Fred Lip cherche à ouvrir le capital de son entreprise : en janvier 1967, l'entreprise suisse Ebauches S.A. s'empare de 33% du capital de l'entreprise française, « la stratégie du nouvel actionnaire [étant] de faciliter l'entrée de ses membres sur le marché français en s'emparant du contrôle du *leader* de ce

1. SENSEMAT Jean-Claude, *Comment j'ai sauvé Lip*, Paris, Entreprendre Robert Lafont, 2005, pp. 56 à 68 ;
Les Lip, l'imagination au pouvoir. Chronologie des faits. In Canopé [en ligne]. <http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.aspbas=http://www2.cndp.fr/actualites/question/lip/chronologie.htm > (consultation le 5-09-2016).
2. GOURGUES Guillaume, HAMZAOUI Ouassim, Lip, de la dépacification au dissensus. Congrès de l'Association Française de Science Politique, septembre 2009, Grenoble, p. 5, <halshs-00516313> (consultation le 28-09-2016).

secteur en France ; à savoir : Lip »[1]. Bien que Lip, à partir de 1971, soit la première entreprise à inventer des prototypes de montres à quartz, ce sont les Japonais qui commercialisent le produit en premier. Fred Lip décide alors, pour résister à cette concurrence, de fédérer l'ensemble des petits horlogers français sous la marque Electra, dont la production est assurée à Besançon. Mais très vite ce projet est un échec, les ventes n'atteignant pas l'objectif voulu, et en 1971 Electra dépose le bilan, licenciant 150 personnes.

Parallèlement, en avril 1970, l'entreprise suisse est devenue le premier actionnaire de Lip avec 43% des parts. Après que la direction de Lip ait décidé une diminution des salaires, les employés décident de débrayer un quart d'heure par jour, en juin 1970, en guise de protestation contre l'actionnaire suisse. Le 5 février 1971, la société suisse décide de se débarrasser de Fred Lip à la tête du conseil d'administration pour le remplacer par Jacques Saint-Esprit, nouveau président-directeur général. Mais le P.D.G. ne parvient pas à enrayer la baisse des ventes qui touche Lip de plein fouet : en 1970, les ventes de Lip ont diminué de 16% et la part de Lip dans le marché est passé de 20% à 7%, sans que cela ne soit compensé par les exportations, puisque l'entreprise y réalise moins de 10% de son chiffre d'affaires. La situation économique devient préoccupante. D'ailleurs le nombre de salariés diminue : alors que jusqu'à 2.800 employés travaillaient pour Lip, ils ne sont plus que 1.500 en 1970 et 1.300 en 1972. Pour résumer, entre 1970 et 1972, l'entreprise perd près de 10% de son chiffre d'affaires. Dans ce contexte, Jacques Saint-Esprit quitte ses fonctions le 17 avril 1973, laissant l'entreprise sans solution. Le 19 avril 1973, le Tribunal de Commerce de Besançon nomme deux administrateurs provisoires afin d'assurer la continuité de l'activité. Le 20 avril, le premier comité d'action syndicale, regroupant d'ailleurs l'ensemble des salariés non syndiqués, est fondé : c'est le début de l'affaire Lip. Notons par ailleurs que l'entreprise Lip se caractérise par un fort pourcentage de personnels syndiqués, 40% des salariés adhérant à la C.F.D.T. ou à la C.G.T. lorsque le taux de syndicalisation dans une entreprise comparable est de 15% à 20%[2].
A partir du 10 juin, l'usine de Besançon est totalement occupée par ses salariés. Le 12 juin, les administrateurs révèlent leur incapacité à trouver une solution pérenne. Ils sont séquestrés par les ouvriers alors qu'une sacoche contenant les plans de licenciement est découverte. Dans la soirée, l'ensemble des montres produites jusqu'alors, soit près de 500.000 millions d'anciens francs, est dérobé par les grévistes et mis en sûreté dans divers lieux tenus secrets. A partir du 18 juin, les ouvriers décident de mettre en route la chaîne de production afin de pouvoir obtenir un salaire grâce aux ventes envisagées, d'où le slogan « C'est possible : on fabrique, on vend, on se paie », très vite popularisé dans la France entière. Parallèlement, la justice poursuit son cours, et le Tribunal de Besançon annonce le dépôt de bilan de l'entreprise le 22 juin puis une mise en liquidation de biens le 13 juillet, ce qui devait conduire à la cessation d'activité le 31 juillet. Ce sont donc 1.300 salariés qui se retrouvent sans activité : 800 pour le secteur horloger ; 260 pour l'armement et 240 pour l'activité machines-outils.

*Quel rôle pour l'Etat ?*

Le 16 août 1973, le ministre du Développement industriel et scientifique annonçait à propos de l'affaire Lip : « Sur ce plan [industriel] il faut être précis : l'Etat n'est pas concerné directement »[3].
Effectivement, la crise que traversait alors l'entreprise était certes due à un contexte peu favorable, marqué par une forte concurrence à la fois technologique et commerciale, mais surtout par les mauvais choix de gestion opérés par le conseil d'administration de Lip, qui avait vu se succéder deux P.D.G. aux positions différentes : l'un désireux de développer davantage l'entreprise familiale

1. Même référence, p. 5.
2. DIVO Jean, *L'affaire Lip et les catholiques de Franche-Comté*, Yens-sur-Morges, Editions Cabédita, 2003, p. 52. Cité dans GOURGUES G., HAMZAOUI O., Lip, de la dépacification au dissensus […], p. 6.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 1 : Affaire Lip – Lip 1973-1974 – Lip et les déclarations du Ministre, Déclaration du 16 août 1973.

dont il avait hérité, l'autre à même de gérer la société comme une firme multinationale dont il avait pris possession à la suite de placements financiers profitables. Dès lors, le ministre souhaitait préciser que l'Etat n'avait théoriquement pas à intervenir dans les choix effectués par une entreprise privée : « Devant une telle situation, à la vérité sans précédent, l'Etat pouvait manifester un relatif désintérêt. Contrairement à ce qui a été si souvent dit et écrit, il n'avait aucune responsabilité dans cette affaire. Il n'en était ni le propriétaire ni même le client […] »[1]. De plus, les pouvoirs publics n'avaient eu de cesse, comme le rappelle J. Charbonnel, d'avertir l'entreprise Lip qu'elle empruntait de mauvaises pistes, ces conseils n'ayant jamais été suivis des faits. Donc le gouvernement pouvait se contenter de laisser la justice trouver une solution pour l'entreprise Lip, bien qu'il n'y ait eu guère que la liquidation puis la cessation d'activité.

Mais un gouvernement gaulliste, avec comme ministre en charge de l'Industrie, un gaulliste se réclamant de la pensée sociale du général de Gaulle, ne pouvait se détourner totalement de cette affaire. Souvenons-nous d'ailleurs que l'intérêt croissant du ministre Charbonnel pour l'affaire Lip avait conduit Georges Marchais à le féliciter personnellement, alors que le journal nationaliste *Minute* n'hésitait pas à souligner les efforts effectués par le ministre du Développement industriel et scientifique, en lieu et place de ceux qu'aurait dû faire le ministre du Travail, Georges Gorse : « Gorse s'est contenté de bredouiller qu'il n'était pas d'accord avec la solution de son collègue, mais Pompidou a fait observer l'air pète-sec, que **Charbonnel** avait eu au moins, lui, le mérite d'essayer de faire quelque chose. Et toc ! »[2].

Le gouvernement souhaitait donc agir. Pourtant, la solution de la nationalisation fut vite balayée d'un revers de main. D'abord parce que la situation financière de l'entreprise ne le permettait pas, à cause d'un déficit affiché de plus de 10% du chiffre d'affaires. Puis, parce que l'Etat n'avait aucun intérêt direct à défendre dans cette société.

La seule question que se posait Jean Charbonnel était celle de la solution à apporter : fallait-il se prononcer pour une solution sociale, consistant à reclasser le maximum de salariés, ou se concentrer sur une solution industrielle, afin de sauver l'entreprise ? « J'estimais en effet qu'entre la solution sociale et la solution industrielle passait la ligne de démarcation entre la droite et le gaullisme »[3]. En effet, les élus de droite souhaitaient s'en remettre purement et simplement au libre jeu du marché tout en essayant de trouver la meilleure solution pour les salariés licenciés. Alors que J. Charbonnel estimait que le gaullisme avait pour tâche de réfréner les élans patronaux qui n'étaient pas les propriétaires exclusifs de l'outil de travail, sur lequel les salariés avaient aussi des droits qui devaient être garantis par les pouvoirs publics. La fibre sociale de Jean Charbonnel ne pouvait qu'être confirmée.

C'est alors que l'action entreprise par le ministre peut se décliner en trois temps : « Une aventure difficile commençait. Elle se déroula en trois phases »[4].

*Les trois temps de l'action ministérielle*

*1/ A la recherche d'une solution générale (juillet 1973)*

La principale difficulté posée par l'entreprise Lip, c'est qu'elle se décompose en trois activités : horlogerie, armement, production de machines-outils. Dès lors, il n'est pas évident de gérer d'une

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 226.
2. *Minute*, 26 août 1973. En gras dans le texte.
3. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 227.
4. Même référence.

manière homogène cet ensemble disparate, d'autant plus qu'il semble difficile que ces trois secteurs d'activité puissent intéresser un seul et même industriel, dans l'optique d'une reprise.

C'est pourquoi Jean Charbonnel privilégie, au mois de juillet 1973, deux solutions[1]. D'abord, la solution la plus facile à adopter serait celle consistant à une reprise intégrale de l'entreprise par un concurrent. Un groupe britannique a pu se révéler dans un premier temps attiré par cette piste, avant de se retracter le 12 juillet 1973 : il s'agit du groupe Vickers Da Costa[2].
Ensuite, il pourrait s'agir de séparer les trois domaines d'activités afin de faciliter leur reprise par trois industriels. C'est ainsi que J. Charbonnel veille à la constitution d'une société, composée par l'Institut de Développement Industriel et l'actionnaire principal de Lip, Ebauches S.A., qui pourrait reprendre le secteur horloger. La société SPEMELEC reprendrait quant à elle l'armement, le secteur machines-outils faisant encore l'objet de tractations mais pouvant intéresser le leader français du secteur, ERNAULT-SOMUA. Le point négatif de cette reprise d'activités séparées réside dans l'inévitable suppression d'emplois, les différentes entreprises intéressées ne souhaitant pas s'engager sur ce point. C'est pourquoi Jean Charbonnel envisage déjà, de manière préventive, une action concertée avec son collègue Georges Gorse, ministre du Travail, pour reclasser le personnel non réembauché. Ainsi une batterie de mesures d'ampleur est proposée. D'abord, l'objectif est de maintenir le salaire que les employés reclassés avaient chez Lip, par le biais de l'allocation temporaire, qui concernerait les personnes qui subiraient une perte de salaire supérieure à 10% et qui bénéficieraient ainsi pendant six mois de 90% de leur salaire antérieur. Ensuite, soixante-dix places en centre de formation professionnelle pour adultes seraient réservées avec la garantie de l'obtention d'un salaire parallèlement au stage effectué. De même Georges Gorse et Jean Charbonnel prévoient des mesures compensatoires aux allocations chômage, afin que 60% à 76% du salaire antérieur soit garanti aux anciens salariés Lip. Le fonds national de l'emploi s'engage aussi à accompagner les pré-retraités en leur versant une allocation correspondant à 80% ou 90% de leur ancien salaire. Sans oublier des mesures visant à dédommager des frais de déplacements les salariés embauchés dans une nouvelle société.
Même si en soi aucune véritable solution n'est encore trouvée pour l'avenir de Lip, J. Charbonnel, fort de son expérience sociale en tant que maire de Brive, a préféré imaginer des solutions à mettre en place immédiatement, en cas de besoin, pour épauler les ouvriers.

Le mois de juillet a donc été consacré à la recherche d'une solution générale de reprise et à l'instauration d'éventuelles mesures sociales en cas d'incapacité  pour le gouvernement d'arriver à ses fins.
Toutefois dès l'été, la solution de reprise semble bien compromise, et cela pour trois raisons principales. D'abord, la situation économique de l'entreprise Lip est mauvaise et encourage peu d'industriels à opérer un rachat. Ensuite, les salariés de l'entreprise disposent d'un certain nombre d'avantages sociaux que d'éventuels repreneurs sont dans l'incapacité de maintenir. Enfin, les industriels intéressés se heurtent à un refus de dialogue de la part des syndicats. Jean Charbonnel devait donc s'orienter vers d'autres solutions.

*2/ Le premier plan gouvernemental (août 1973)*

C'est le 1er août que le ministre présentait le plan gouvernemental qu'il avait élaboré. En effet devant l'impossibilité de retrouver un repreneur global pour les trois activités de l'entreprise Lip, le ministre a décidé d'imaginer « un plan de sauvetage industriel »[3]. Ce plan se décompose en fait en

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 1 : Affaire Lip – Lip 1973-1974 – Lip et les déclarations du Ministre, Conférence de presse de J. Charbonnel – 2 juillet 1973.
2. Agence France Presse, Paris, 14 août 1973.
3. Inter actualités de 19h du 1er août 1973, 1'38", <http://www.ina.fr/audio/PHF08004745/inter-actualites-de-19h00-du-1er-aout-1973-audio.html> (consultation le 14-09-2016).

trois phases.

Premièrement, il prévoit d'individualiser des pôles précis, à partir desquels l'activité pourrait repartir, c'est-à-dire que Lip éclaterait en trois entreprises distinctes. C'est notamment ce qu'il avait déjà envisagé lors de sa conférence de presse du 2 juillet 1973. Ainsi la branche horlogère serait reprise conjointement par l'Institut de Développement Industriel (I.D.I.), l'actionnaire Ebauches S.A. et, nouveauté, la Société de Développement Horloger. Pour l'armement, l'entreprise Spemelec reprendrait le domaine d'activité en souhaitant l'ouverture d'une usine à Besançon. Enfin, Ernault-Somua s'intéresserait au secteur machines-outils, qui s'avérait être la branche posant le plus de difficultés au ministre.
Deuxièmement, M. Henry Giraud est désigné par le ministre en tant que négociateur et entre en fonction le 7 août, afin de diriger le groupe horloger ainsi constitué. Aussi les journalistes n'hésitent-ils pas à présenter Henry Giraud comme un « super patron »[1] ou comme un médiateur, titre qui offusqua jusqu'au Premier ministre : « Je deviens négociateur et la presse me baptise, improprement, médiateur, alors que le titre n'appartient qu'à une seule haute personnalité française réputée »[2].
Troisièmement, Jean Charbonnel maintient son plan de réemploi et de reconversion sociale, après avoir obtenu une garantie gouvernementale selon laquelle l'Etat interviendrait financièrement en cas de besoin.

Avec le plan ainsi élaboré, ce sont 850 employés sur 1.280 qui retrouveraient leur activité originelle au sein de l'ancienne société Lip, soit les deux tiers pour l'horlogerie et le tiers restant pour les secteurs armement et machines-outils[3], le plan Charbonnel sauvant près de 66% des effectifs totaux. En fait, ce plan Charbonnel reprend les principales mesures qui avaient été énoncées par l'entreprise Ebauches S.A., actionnaire principal de Lip au moment de sa fermeture. C'est pour cela que le front syndical uni, animé par la C.G.T. et la C.F.D.T., n'entend pas l'approuver : « Sous la pression des travailleurs en lutte et de l'immense mouvement de solidarité qui les soutient, le gouvernement est contraint de prendre ses responsabilités. Pour ce faire il présente de fausses solutions. Il présente un plan qui ne change rien à celui contre lequel nous nous battons depuis le 16 avril. Pour nous le combat continue »[4]. D'ailleurs, dès le 2 août, les ouvriers de l'horlogerie Lip se procuraient leur première paie dite sauvage, après avoir confectionné et vendu eux-mêmes un premier lot de montres, s'exonérant ainsi de la décision de justice prononcée par le tribunal de Besançon et montrant qu'ils ne donnaient aucun crédit à l'action gouvernementale. Cela devait conduire le syndic de l'usine à porter plainte contre X, le 3 août, afin de dénoncer cette paie sauvage. Le 6 août, un huissier était dépêché sur place à Besançon pour constater l'occupation de l'usine par les salariés. C'est également à cette date que les ouvriers reçurent leurs premières lettres de licenciement[5]. Le contexte est donc tendu pour l'entrée en fonction officielle du négociateur Henry Giraud le 7 août, lui qui se rend immédiatement à Besançon à la rencontre des salariés de l'horlogerie. Ces derniers lui rappellent avec force qu'ils refusent le plan du ministre : « Ma désignation par le gouvernement me donnait un autre poids. C'était vraiment l'occasion de me dire et de me répéter qu'ils ne voulaient pas du " plan Charbonnel " »[6]. Ce contexte est d'autant plus difficile à appréhender que le 9 août, la Cour d'Appel de Besançon exige la mise de l'usine sous scellés, ce à quoi le magistrat ne parviendra

1. Inter actualités de 19h du 1er août 1973, 2'48", <http://www.ina.fr/audio/PHF08004745/inter-actualites-de-19h00-du-1er-aout-1973-audio.html> (consultation le 14-09-2016).
2. GIRAUD Henry, *Mon été chez Lip*, Paris, France-Empire, 1974, p. 41.
3. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 1 : Affaire Lip – Lip 1973-1974 – Lip et les déclarations du Ministre, Déclaration de Jean Charbonnel, 16 août 1973.
4. Inter actualités de 19h du 1er août 1973, 6'04", <http://www.ina.fr/audio/PHF08004745/inter-actualites-de-19h00-du-1er-aout-1973-audio.html> (consultation le 14-09-2016).
5. Agence France Presse, Paris, le 14 août 1973.
6. GIRAUD H., *Mon été […]*, p. 38.

pas étant donné le climat houleux du comité d'accueil syndical à son arrivée.

C'est pourquoi le 12 août 1973, Henry Giraud tente de modifier, à la marge, le plan Charbonnel pour tenter de le faire accepter aux ouvriers et principalement aux syndicalistes de la C.G.T. et de la C.F.D.T. : « Ce matin, M. Henry Giraud prend à nouveau contact avec les ouvriers pour leur présenter le " plan de sauvetage " du gouvernement revu et corrigé après de larges conversations avec le ministre du Développement industriel et scientifique, M. Jean Charbonnel »[1]. Ce plan prévoit de fonder un groupement d'intérêt économique regroupant les divers secteurs d'activités de Lip, à savoir une structure juridique située entre la société proprement dite et l'association. Ce sont ainsi 989 salariés qui devaient retrouver leur emploi[2], alors que les mesures de reconversion sociale étaient maintenues pour permettre le reclassement du personnel non réembauché[3], qui concernait 180 personnes licenciées et 54 préretraités[4]. Toutefois, le plan n'entrerait en application que si les salariés acceptaient de quitter les locaux de l'usine de Palente et rendaient le stock de montres dérobé[5].
La réponse des syndicats fut dans un premier temps plutôt mitigée. La C.F.D.T. emmenée par son leader local Charles Piaget, syndicat le plus farouchement opposé aux plans présentés car revendiquant un réembauchage total de l'ensemble des effectifs, « […] a déclaré que les nouvelles propositions Charbonnel étaient " relativement positives ", qu'elles constituaient " un petit pas " en avant et qu'il était prêt à commencer de discuter " en terrain neutre " […] »[6]. De son côté, la Confédération Générale des Cadres ne proposait rien de plus que le plan ainsi présenté conjointement par MM. Charbonnel et Giraud : « Les syndicalistes C.G.C. ont proposé à M. Jean Charbonnel la création d'une société holding coiffant l'ensemble des trois secteurs de Lip […] »[7]. Quant à Force Ouvrière, ce syndicat revenait sur son idée de fonder « une coopération de production ouvrière »[8], ce qui ne pouvait que correspondre à l'idée de participation gaulliste que Jean Charbonnel avait d'ailleurs précédemment proposée à son Premier ministre qui « refusa net, estimant que la participation était une chose trop sérieuse pour être compromise dans une affaire aussi " pourrie " »[9]. Nous comprenons donc que seuls les syndicalistes de la C.F.D.T. regimbaient devant ce nouveau plan, tant que la condition de réembaucher l'ensemble du personnel n'était pas tenue.

C'est ce qui explique le vote du 12 octobre 1973, lors duquel les salariés de Lip durent se prononcer sur le plan Giraud. La motion de la C.F.D.T., qui souhaitait un maintien de la mobilisation et rejetait par conséquent le plan présenté, reçoit 626 voix. De son côté, la motion C.G.T. pour une reprise du travail dans les conditions fixées par M. Giraud n'obtient que 174 voix. C'est donc l'échec du plan Giraud, ce dernier ayant d'ailleurs demandé à Jean Charbonnel d'être relevé de ses fonctions de négociateur dès le 10 octobre, pressentant l'échec à venir.

Pour Jean Charbonnel, ce refus du plan Giraud s'explique par tout un contexte. A la base, nous retrouvons incontestablement un certain orgueil ouvrier consistant à vouloir tenir tête au patronat, qui il est vrai n'avait guère permis à la situation de s'améliorer, la démission du P.D.G. Jacques Saint-Esprit étant un signe d'impuissance et de négligence. De plus l'esprit libéral de mai 1968

1. *France-Soir*, 11-12 août 1973.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 230.
3. Agence France Presse, Paris, 12 août 1973.
4. Les Lip, l'imagination au pouvoir. Chronologie des faits. In Canopé [en ligne]. <http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.aspbas=http://www2.cndp.fr/actualites/question/lip/chronologie.htm > (consultation le 5-09-2016).
5. *France-Soir*, 11-12 août 1973.
6. *Les Echos*, 13 août 1973.
7. Agence France Presse, Paris, 9 août 1973.
8. Même référence.
9. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, pp. 228-229.

n'était pas totalement absent de ces manifestations, consistant à vouloir s'emparer d'un outil de travail pour prouver que les ouvriers pouvaient eux-mêmes gérer leur propre activité et s'affranchir des règles patronales, d'où cette « volonté de produire " sans patrons ", de prouver, même temporairement, que l'usine et les travailleurs peuvent exister et perdurer sans la propriété des moyens de production »[1]. Par leur combat, les ouvriers souhaitaient aussi prouver qu'ils n'étaient pas que des pions que le patronat pouvait déplacer d'un site à l'autre sans leur demander leur avis. De même, cette résistance des salariés de Lip pouvait implicitement prendre les traits d'un certain nationalisme, dirigé à l'encontre du concurrent suisse menaçant l'horlogerie française. Enfin, « ce qui a sans doute le plus compté dans cet ensemble composite, parfois incohérent, a été le sentiment religieux qui s'y retrouvait à tout moment : à ce titre, l'affaire Lip restera comme un témoignage exceptionnel de la crise de l'Eglise à la fin du XXè siècle »[2]. En effet, la forte mobilisation des syndicalistes de la C.F.D.T., même si le syndicat s'était éloigné des orientations confessionnelles du passé, la présence aux côtés des ouvriers de syndicalistes issus des rangs de l'action catholique ouvrière, le pilotage du comité d'action syndical par le père Raguenès[3], dominicain, donnait un caractère particulier au conflit social.

Ce refus du plan provoque aussitôt la colère de Pierre Messmer qui prononce son fameux, « Lip c'est fini », révélant qu'il ne croit plus à aucune solution pour dénouer la situation. De plus, le front syndical est rompu, la C.G.T. et la C.F.D.T. n'étant plus sur la même longueur d'ondes ce qui pourrait conduire à un étiolement de la lutte, de moins en moins à la une des médias au fur et à mesure que la guerre du Kippour s'intensifiait au Proche-Orient. Tout semblait donc concourir à un échec global.
Pourtant le ministre Charbonnel refuse d'abandonner la minorité du personnel, à savoir les syndicalistes de F.O. et de la C.G.T. tout comme les cadres, qui se sont montrés satisfaits du plan Giraud et des possibilités de reconversion. D'ailleurs des signes positifs sont aussi à relever, étant donné que la reprise du secteur d'activité machines-outils de Lip est en cours de réalisation sur le site d'Ornans. Le caractère gaulliste de Jean Charbonnel lui fait aussi partager une certaine sympathie pour ceux qu'il appelle les « indomptables »[4], car comme eux il pense qu'il existe toujours des solutions, notamment à travers la participation qui fait appel à la volonté des salariés de s'approprier leur outil de travail. Tout était réuni pour persévérer.

*3/ La dernière tentative ministérielle (novembre 1973 – janvier 1974)*

En novembre, le gouvernement essayait une dernière fois de lancer toutes ses forces dans la bataille. Le 20 novembre, un cabinet financier proposait un plan de sauvegarde de Lip qui devait finalement être très vite abandonné[5].

C'est alors que Jean Charbonnel ne s'avouait pas vaincu et organisait le 14 décembre une réunion de travail avec les responsables syndicaux C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. afin que la date du 15 janvier 1974 soit retenue comme date limite à laquelle la direction de Lip, mise en place par le gouvernement, devra proposer définitivement aux salariés et au ministre des solutions à même de mettre un terme au conflit[6]. Afin de mener à bien cette mission de prospective et de réflexion sur l'avenir du secteur horloger, Jean Charbonnel avec l'accord du Premier ministre, choisit Claude Neuschwander, l'un des directeurs du groupe Publicis, spécialisé dans la communication et le développement entrepreneurial, qui prit officiellement ses fonctions le 2 janvier 1974 : « **M.**

1. GOURGUES G., HAMZAOUI O., Lip, de la dépacification au dissensus […], p. 3.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 232.
3. GOURGUES G., HAMZAOUI O., Lip, de la dépacification au dissensus […], p. 6.
4. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 233.
5. Agence France Presse, Paris, 15 janvier 1974, chronologie du conflit.
6. Même référence.

**Neuschwander est un expert qui doit me remettre un rapport sur les possibilités industrielles et commerciales de relance du département horloger de Lip** »[1] comme l'a affirmé Jean Charbonnel. En fait, ce que lui demande le ministre, c'est « une étude de marché sans montage financier, sur l'horlogerie »[2].
Toutefois, en visite en Alsace et notamment à Sarrebourg le 6 janvier 1974, le Premier ministre Pierre Messmer réitérait ses propos sur l'affaire Lip en indiquant : « Si le secteur armement n'est pas relancé d'ici le 15 janvier, Lip ce sera terminé »[3] ce qui poussa Claude Neuschwander à vouloir mettre un terme précoce à sa mission. Le ministre du Développement industriel voyait donc ses projets compromis et surtout se retrouvait esseulé au sein du gouvernement, même si un communiqué essayait de relativiser la situation : « M. Claude Neuschwander n'a aucune raison de mettre fin à sa mission d'exploration. C'est du moins ce qu'on laisse entendre dans l'entourage du Premier ministre. Il n'y a pas de divergences de vues avec M. Jean Charbonnel »[4].
Claude Neuschwander présentait tout de même, deux jours après cette déclaration du Premier ministre, les conclusions de sa mission qui reposait sur deux points principaux : développer de nouveaux produits horlogers et réembaucher dans l'immédiat 220 salariés. Certes, bien que satisfait du travail fourni, Jean Charbonnel craignait une contestation syndicale étant donné que « le programme annoncé était beaucoup plus strict que celui d'Henry Giraud […] »[5]. Il restait donc au gouvernement comme aux salariés de donner leur avis sur ces conclusions. Le 14 janvier, le gouvernement acceptait les nouvelles propositions[6]. De même, les salariés comme les syndicats acceptèrent assez bien cette nouvelle version, car il y avait une reprise de leurs idées quant aux nouveaux produits à concevoir ; de plus, une certaine lassitude commençait à les affecter après un si long conflit, d'autant plus que l'opinion commençait par se lasser de tous ces revirements de situation : « C'est sans doute pour ces raisons que le plan reçut bon accueil des organisations syndicales, et d'abord au niveau national »[7] s'empressait de conclure le ministre.

Le problème principal est que le plan Neuschwander coûtait cher à financer, ce que l'auteur du plan reconnaissait lui-même : « Reste le problème du financement nécessaire pour assurer la réalisation du programme ainsi défini et redonner à Lip une crédibilité suffisante pour assurer à terme une économie industrielle normale »[8]. D'où l'énorme travail du ministère pour trouver les sources de financement adéquates. D'après une note interne aux services ministériels, une somme de 60 millions de francs serait nécessaire afin de créer une société holding avec ses deux filiales, dans l'horlogerie et les équipements[9]. C'est pour cela que Jean Charbonnel dut rencontrer plusieurs industriels afin de les inciter à investir dans ce projet. Le 20 janvier 1974, il reçut en toute discrétion des représentants de l'actionnaire suisse Ebauches S.A.[10] disposés à intervenir financièrement. D'autres patrons étaient d'accord pour les imiter à l'instar de MM. José Bidegain, co-fondateur de l'association patronale Entreprise et Progrès, Renaud Gillet président-directeur général de Rhône-Poullenc, et Antoine Riboud, président-directeur général de Boussois-Souchon-Neuvesel (B.S.N.).
D'une manière générale, ces industriels devaient apporter une somme équivalente à 6 millions de

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974), Documentation. En gras dans le texte.
2. Même référence.
3. Inter Actualités de 19h du 6 janvier 1974, 1'38", <http://www.ina.fr/audio/PHF08004453> (consultation le 04-10-2016).
4. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 23 : Affaire LIP et après. Dossier 1 : Lip et Falque – Pour le dossier II – Documentation.
5. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 236.
6. Agence France Presse, Paris, 15 janvier 1974.
7. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 236.
8. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974), Documentation.
9. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974).
10. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 238.

francs. Pour trouver les fonds restants, le ministre obtint des banques nationales, notamment de la B.N.P. puis du Crédit lyonnais qu'elles acceptent les prêts nécessaires, soit une somme de 16 millions de francs. De même l'Etat annonçait son intervention financière pour apporter une subvention en capital.
Mais parallèlement à ces négociations du ministre, qui pour la première fois non seulement étaient acceptées par le plus grand nombre mais offraient une solution au conflit, le 15 janvier, le président du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale, M. Claude Labbé, émettait publiquement des doutes sur la gestion de l'affaire Lip, s'appuyant sur les propos tenus par le Premier ministre selon lesquels : « pour le Premier ministre, Lip, c'est toujours fini », sans oublier que selon Claude Labbé le chef du gouvernement aurait « déploré la position prise par M. Charbonnel, qui a donné en quelque sorte à cette affaire une caution gouvernementale que le gouvernement ne voulait pas lui donner »[1]. Aussitôt, Jean Charbonnel fit savoir au directeur de cabinet du Premier ministre, que dans ces conditions, il ne pouvait que remettre sa démission, désarçonné par le manque de soutien de ses collègues[2]. Afin d'éviter une crise gouvernementale, très vite les paroles de Claude Labbé furent démenties. Le ministre du Développement industriel et scientifique vit dans ces tractations plusieurs influences. D'abord celles des conseillers de Georges Pompidou, à savoir Pierre Juillet et Marie-France Garaud, qui considéraient que M. Neuschwander n'était pas l'homme de la situation, étant donné ses accointances avec le Parti Socialiste Unifié. De même Pierre Messmer subit de plein fouet la fronde de l'aile droite de sa majorité, sous l'influence des Républicains Indépendants. Sans occulter que le ministre de l'Economie, Valéry Giscard d'Estaing, se montrait méfiant à trois égards : d'abord il craignait les grévistes et le risque de contagion qu'ils représentaient ; puis il estimait que l'intervention financière de l'Etat à travers le plan de restructuration était trop coûteuse ; enfin il redoutait qu'une partie du patronat intéressée par l'affaire Lip se rapprochât dangereusement des gaullistes favorables à Jacques Chaban-Delmas. Jean Charbonnel ne pouvait donc que conclure : « Il ne fallait plus en douter. Je retrouvais, à la fin de ce conflit, le clivage entre la droite et le gaullisme que j'avais rencontré au moment où le problème commençait à se poser »[3].

Ces attaques de toutes parts ne parvinrent pas malgré tout à faire échouer la signature des accords de Dole le 29 janvier 1974. En effet, du 26 au 28 janvier, des négociations avaient été entreprises, sous l'égide de José Bidegain, avec les salariés de Lip afin de parvenir à l'adoption d'une solution commune. C'est en effet M. Bidegain et non Claude Neuschwander qui dirigea les négociations car ce dernier, en tant que futur patron de Lip, souhaitait appréhender rapidement ses nouvelles responsabilités et ne pas compromettre son autorité dans d'ultimes négociations. De plus José Bidegain était réputé pour avoir une solide expérience dans ce type de discussion[4]. L'objectif était de réembaucher progressivement 850 salariés[5], et de faire suivre des stages de formation aux ouvriers qui ne seraient pas immédiatement repris, puisque dans un premier temps, seuls 300 salariés devaient de nouveau retrouver un poste dans l'horlogerie et l'équipement d'ici à mars 1974[6]. De même, ces accords prévoyaient un maintien du pouvoir d'achat des salariés alors que le précédent plan Giraud proposait un blocage des salaires pour une durée de six mois. Finalement, par 669 voix pour, 3 contre et 10 abstentions, les accords furent acceptés par les salariés. Le leader de la C.F.D.T., Charles Piaget, ne pouvait que dire : « Nous avons obtenu le maximum de ce qu'il était

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974), Documentation.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 239.
3. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 241.
4. NEUSCHWANDER Claude : *Patron mais …* Paris, Seuil, 1975, p. 44.
5. Les Lip, l'imagination au pouvoir. Chronologie des faits. In Canopé [en ligne]. <http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.aspbas=http://www2.cndp.fr/actualites/question/lip/chronologie.htm > (consultation le 5-09-2016).
6. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974), Documentation.

possible », alors que son confrère de la C.G.T., M. Mercet indiquait « à notre avis, c'est ce à quoi on pouvait arriver de moins mauvais, notamment en ce qui concerne l'embauche »[1].
Dans la nuit du 29 au 30 janvier, les salariés rendaient ce qu'ils avaient subtilisé durant le conflit, à savoir 10 tonnes de matériels et une somme de deux millions de francs correspondant à la vente des montres[2]. Cette restitution mettait un terme symbolique au conflit. Ce terme, Jean Charbonnel devait aussi le connaître, puisque un mois plus tard, lors de la formation du nouveau gouvernement Messmer, il n'était pas reconduit dans ses fonctions. Il était donc limogé « pour cause de réussite » selon les propos de la journaliste Catherine Nay[3]. Et Claude Neuschwander d'ajouter : « On ne lui a pardonné ni son courage ni sa loyauté envers Lip »[4].

*L'après Charbonnel*

La mort du président Pompidou en avril 1974 n'avait laissé guère de temps au troisième gouvernement Messmer de faire ses preuves. La victoire du candidat des Républicains Indépendants, Valéry Giscard d'Estaing, aux élections présidentielles de 1974 devait sonner le glas des espoirs réconfortés des salariés de Lip.

En effet, l'ancien ministre des Finances de Pierre Messmer s'était montré particulièrement hostile aux différentes tentatives de relance opérées par son collègue à l'Industrie. L'affaire Lip ne symbolisait pour lui que le triomphe du syndicalisme dans le conflit qui l'opposait à l'Etat.

A peine élu, soutenu par son Premier ministre Jacques Chirac, le président demandait à l'entreprise nationalisée Renault de mettre un terme aux commandes passées auprès de la société Lip. De même, les banques d'Etat refusaient finalement de verser la subvention de 4 milliard de francs envisagée alors que les industriels horlogers du Doubs, soutenus par Edgar Faure, décidaient de se battre contre toute aide qui serait apportée par l'Etat[5]. C'est alors que Claude Neuschwander décida de démissionner en février 1976, incapable de poursuivre ses efforts devant le boycottage giscardien. Lip, c'était donc vraiment fini !

*L'affaire Lip ou la fin du gaullisme de gauche gouvernemental ?*

« L'affaire Lip sonnait en tout cas le glas de mes illusions. J'avais finalement perdu mon pari : l'action de Georges Pompidou n'avait pas suffi à sauver le gaullisme de progrès et de justice auquel j'étais attaché »[6] : c'est la conclusion que nous livre Jean Charbonnel à la fin de son expérience de ministre de l'Industrie.

Cette citation reflète la situation dans laquelle s'est retrouvé Jean Charbonnel au sein du gouvernement, dans un état de relatif isolement. En effet, dès le début il fut le seul à avoir cru à l'idée même de participation pour sauver l'entreprise Lip. Cette idée était loin de faire l'unanimité parmi ses collègues, notamment parce qu'il s'agissait d'une solution préconisée par une partie des syndiqués, notamment ceux de Force Ouvrière : il paraissait donc difficile pour un gouvernement,

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974), Documentation.
2. Les Lip, l'imagination au pouvoir. Chronologie des faits. In Canopé [en ligne]. <http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.aspbas=http://www2.cndp.fr/actualites/question/lip/chronologie.htm > (consultation le 5-09-2016).
3. CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, p. 147.
4. NEUSCHWANDER C., *Patron mais […]*, p. 39.
5. Les Lip, l'imagination au pouvoir. Chronologie des faits. In Canopé [en ligne]. <http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.aspbas=http://www2.cndp.fr/actualites/question/lip/chronologie.htm > (consultation le 5-09-2016).
6. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 242.

composé en partie des Républicains Indépendants, d'accepter une voie également défendue par une partie de la gauche, d'autant plus que Georges Marchais n'avait pas hésité à louer les efforts de Jean Charbonnel en ce sens. D'ailleurs le ministre du Développement industriel et scientifique rappelle que le seul soutien dont il a pu bénéficier, au sein du gouvernement, est celui du ministre du Travail : « Georges Gorse appuya vigoureusement ma demande »[1], réitérant ses remerciements dans une conférence de presse du 31 janvier 1974, « Et il faut ajouter à cela l'aide indirecte mais très substantielle de la mise en formation assurée par M. GORSE »[2]. Or Georges Gorse[3] est un ancien député socialiste et ancien ministre de Léon Blum, ce qui tend bien à montrer que la politique industrielle de Jean Charbonnel était plus appréciée par la gauche que par la droite gaulliste et giscardienne. Cet isolement politique subi par M. Charbonnel prouve bien que son courant de pensée était en train d'être marginalisé au sein du mouvement gaulliste, et cela depuis les élections législatives de la peur en 1968. D'ailleurs remarquons bien que c'est au lendemain de son exclusion du gouvernement, puisqu'il n'y figure plus lors du remaniement, que le maire de Brive se doit de créer sa propre formation politique, s'il souhaite continuer à porter ses idées de gaulliste social, signe manifeste qu'elles commencent par disparaître au sein de l'U.D.R.
De même cela prouve que Jean Charbonnel n'avait pas un poids aussi important au sein du gouvernement que des personnalités comme Valéry Giscard d'Estaing, pourtant non gaulliste, qui fit tout pour compromettre le pari charbonnélien.
Enfin, ce qui fut surtout reproché au ministre en charge de l'Industrie, ce sont les négociations qu'il a pu conduire conjointement avec des hommes de centre-gauche, à l'instar de Claude Neuschwander, qui avait milité au P.S.U. ou avec des industriels comme MM. Bidegain, Gillet et Riboud qui n'étaient pas désintéressés par le profil d'un homme comme J. Chaban-Delmas. Pour bon nombre d'élus de droite, surtout pour V. Giscard d'Estaing, le risque était de permettre la constitution d'un mouvement de fond qui lui serait défavorable lors des prochaines échéances électorales.

Pourtant, dans un premier temps c'est bien le ministre du Développement industriel et scientifique qui parvient à imposer ses choix, malgré la réticence gouvernementale. En effet, même s'il a fallu trois plans et deux négociateurs, le ministre est bien parvenu à obtenir la ratification des accords de Dole par les salariés comme par les entrepreneurs, partie prenante au projet de reconversion. Mais encore une fois, c'est un gouvernement non gaulliste sous l'égide de Valéry Giscard d'Estaing qui sabote ces accords une fois parvenu au pouvoir.

Toutefois l'attitude de Jean Charbonnel est loin de faire l'unanimité parmi l'ensemble des personnalités se réclamant du gaullisme de gauche. Les militants du Front des Jeunes Progressistes se veulent solidaires des grévistes de Lip et contestent les mesures prises par Jean Charbonnel, notamment parce que dans un premier temps le réembauchage total des salariés n'est pas assuré. De même, Gilbert Grandval reproche au gouvernement comme à Jean Charbonnel d'avoir eu une

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 228.
2. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 22, Dossier 2, Fond du dossier Lip (1973-1974).
3. Georges Gorse (1915-2002) est un ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure d'où il sort agrégé de Lettres. Durant la guerre, il occupe différentes missions dans le cabinet du général de Gaulle à Alger (1943-1944), avant d'être membre de la première et seconde Assemblée nationale constituante. Il est député S.F.I.O. de Vendée (1945-1951), sous-secrétaire d'Etat aux Affaires musulmanes du 20 décembre 1946 au 22 janvier 1947 dans le cabinet Blum, sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer du 28 octobre 1949 au 7 février 1950 dans le 2è ministère Bidault. Il devient secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 18 mai 1961 au 16 mai 1962, puis ministre de la Coopération du 16 mai 1962 au 28 novembre 1962. Après avoir été ambassadeur sous la IVè République, il redevient ambassadeur en Algérie de 1963 à 1967, puis de nouveau ministre en charge de l'Information du 7 avril 1967 au 31 mai 1968. Il fut aussi député U.D.Vè des Hauts-de-Seine de mars à mai 1967, puis à partir de cette date jusqu'en 1988 conseiller général du département. Il redevient député U.D.R. de 1968 à 1973, puis ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population du 5 avril 1973 au 27 mai 1974. Il est de nouveau député R.P.R. de 1978 à 1997 et maire de Boulogne-Billancourt entre 1971 et 1991.

attitude ambigüe concernant la gestion de l'affaire, négociant d'une part avec les salariés tout en employant également des méthodes brutales comme l'envoi des forces de l'ordre pour occuper l'usine ou en tolérant une perquisition sur le site. Gilbert Grandval ira même jusqu'à évoquer « la position réactionnaire »[1] de J. Charbonnel.

Le départ du gouvernement de Jean Charbonnel correspond donc bien à la fin d'une gauche gaulliste gouvernementale, parce que même si des personnalités isolées se réclamant de cette sensibilité pourront encore être ministres, comme par exemple un Michel Jobert, ils n'auront pas à gérer des dossiers aussi primordiaux que celui de l'affaire Lip. Jean Charbonnel est donc le dernier représentant de la gauche gaulliste à avoir voulu donner une consistance manifeste à son action ministérielle, en valorisant le concept même de la participation. Ensuite, le gaullisme de gauche ou social ne trouvera à exister qu'à travers des associations ou mouvements politiques plus ou moins influents, sans retrouver la possibilité de revenir au pouvoir pour imposer des réformes durables.

h) Un ministre polyvalent

En guise de conclusion à cette partie consacrée au rôle ministériel de Jean Charbonnel, il faut souligner que ce ministère du Développement industriel et scientifique a permis au maire de Brive d'étendre son action sur plusieurs champs de compétence.
D'abord il fut bien ce ministre civil de l'indépendance nationale comme il se plaisait à le dire, puisqu'il avait entre les mains les principaux leviers garants de cette indépendance. Il devait accompagner la France dans l'innovation industrielle et prouver au reste du monde que notre pays n'était pas devenu la quatrième puissance industrielle mondiale par hasard. Il devait aussi veiller à l'autonomie énergétique du pays, d'où ses efforts efficaces en vue de créer une usine d'enrichissement en uranium. Et puis la France était aussi obligée de briller en montrant qu'elle était à la pointe de l'innovation technologique, ce qu'elle fit en prenant l'initiative du chantier des lanceurs spatiaux européens.
Si Jean Charbonnel fut ministre du Développement industriel et scientifique, il fut également par ailleurs un ministre du Commerce extérieur pour tout ce qui relève de la négociation économique et commerciale avec les principaux partenaires de la France.
Enfin, une troisième fonction ministérielle pourrait s'ajouter à ce portefeuille déjà bien complet puisque en installant une Commission d'Etude des Implantations d'Usines à la Campagne, pour la première fois, il inaugurait les ébauches d'une politique de la ville, en déployant une batterie de mesures en faveur des cités de taille moyenne, point d'appui de la politique industrielle dans le secteur rural, et cela bien avant la création du ministère de la Ville en 1991.

**Conclusion de la quatrième partie**

La nomination de Jean Charbonnel à des fonctions ministérielles apparaît comme une double reconnaissance. Reconnaissance tout d'abord des efforts fournis et de son succès pour avoir su implanter le gaullisme en Corrèze, au moment même où il inaugurait l'équipée des jeunes loups. Et reconnaissance de sa tonalité sociale qui lui permet de représenter la gauche gaulliste au sein des gouvernements de Pierre Messmer. Même s'il n'est resté que trop peu de temps dans son premier ministère, J. Charbonnel s'est efforcé de définir les grands objectifs impartis à la coopération, ce qui n'avait été fait que très succintement par ses prédécesseurs. Ainsi il s'est efforcé de conduire un programme de coopération respectant les intérêts de la France, tout en cherchant à aider utilement

1. *Le Point*, n° 50, 3 septembre 1973.

les pays d'Afrique francophone, sans toutefois tomber dans une situation d'entière dépendance de ces pays vis-à-vis de la métropole. D'ailleurs, Jean Charbonnel exerce ses fonctions à un moment crucial pour la France, puisqu'il s'agit désormais de contracter des relations avec des Nations devenues indépendantes, d'où le rattachement de son portefeuille au ministère des Affaires étrangères, ce qui symbolise le nouveau pas qu'entend prendre la France du général de Gaulle. La prise de fonction de J. Charbonnel se caractérise bien souvent par la définition d'un cadre général à sa mission, puisque à peine arrivé au ministère du Développement industriel et scientifique, il définit de nouveau la vocation de son ministère en souhaitant lui donner une tournure politique. C'est alors qu'avec J. Charbonnel naît le ministère civil de l'indépendance nationale, qui se donne comme objectifs d'atteindre une autonomie énergétique, d'oeuvrer pour l'innovation technologique et de défendre l'industrie française. C'est pour cela que le ministre se concentre sur l'ouverture d'un centre d'enrichissement en uranium, qu'il déploie le programme aérospatial avec Ariane et qu'il s'affaire pour maintenir l'activité de Lip. Cette dernière expérience lui donne une véritable notoriété couplée à un solide charisme, puisque non seulement l'affaire Lip le propulse sous le feu des projecteurs puis révèle qu'il peut tenir tête à son Premier ministre qui se désole de l'acharnement de son ministre. Cette posture, à contre-courant de la politique gouvernementale, montre également que son positionnement au sein de l'appareil gaulliste commence à se marginaliser, la gauche gaulliste s'effaçant petit à petit devant la montée en puissance des Républicains Indépendants conduits par Valéry Giscard d'Estaing. C'est ce que Jean Charbonnel résume par la formule suivante : « l'action de Georges Pompidou n'avait pas suffi à sauver le gaullisme de progrès et de justice »[1]. L'exercice de ses fonctions ministérielles tout comme la pratique de ses nombreux mandats témoignent du sens qu'il a voulu donner au gaullisme, comme une conviction au service du peuple et de la France.

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 242.

# CONCLUSION GENERALE

Jean Charbonnel ou le gaullisme de gauche à l'épreuve du terrain. Le titre de la thèse orientait d'emblée notre étude vers la nécessité d'apprécier le gaullisme incarné et défendu par Jean Charbonnel. Gaulliste Jean Charbonnel ? La caractéristique s'impose aisément, puisque Jean Charbonnel se rangea, dès juin 1940, dans le camp du général de Gaulle, du moins par esprit, du fait de son trop jeune âge pour s'engager dans la lutte armée. Par fidélité à ses convictions de jeunesse, il suivit le général de Gaulle au Rassemblement du Peuple Français, comme simple militant, puis de l'Union pour la Nouvelle République jusqu'à l'Union des Démocrates pour la République, où il devint un responsable national. De même, le combat politique qu'il livra à Brive comme dans le pays, il le mena au nom du gaullisme, que ce soit en se présentant à diverses élections puis en conduisant ses mandats selon les préceptes gaulliens : pour la défense de l'intérêt national, dans le respect du choix du peuple et en faveur d'une meilleure justice sociale. Car il est vrai que le gaullisme de Charles de Gaulle comme de Jean Charbonnel s'embarassait peu des classifications politiques dont il pouvait faire l'objet. La défense de la Nation comme de la justice sociale donnait au gaullisme toutes ses lettres de noblesse et ne l'enfermait ni à gauche ni à droite. Dès lors, après cette caractéristique gaulliste et même gaullienne de Jean Charbonnel, il était indispensable d'obtenir une caractérisation de ce gaullisme. Souvenons-nous que le maire de Brive en personne s'était lui-même livré à une rapide distinction concernant les trois tendances qu'il voyait dans le gaullisme : un gaullisme progressiste, un gaullisme de droite et un gaullisme intermédiaire qualifié de « milieu » ou « marais »[1]. Jean Charbonnel convenait donc que le gaullisme pouvait être incarné de manière différente par plusieurs acteurs. Or, Jean Charbonnel ne fut pas en reste pour tenter de représenter lui-même un gaullisme qu'il voulait authentique et sincère. Le baptisant tantôt de gaullisme de gauche[2], tantôt de gaullisme de justice et de progrès[3], le député de Brive souhaitait avant tout montrer son action en faveur d'une meilleure justice sociale. D'ailleurs pourquoi ne pas parler de gaullisme social ? C'est pour éclaircir toutes ces notions, que nous allons résumer le parcours de Jean Charbonnel, à l'aune du gaullisme.

A) Un homme de centre- gauche ?

Comme nous avons essayé de le montrer au fil de la thèse, Jean Charbonnel n'a pas caché sa volonté d'apparaître comme un homme de centre-gauche. Et cela de deux manières. Soit en s'en revendiquant expressément, à travers des réunions électorales, des tribunes politiques ou ses écrits. Soit plus implicitement, grâce à l'action sociale menée à travers ses mandats locaux et nationaux. Toutefois cette étiquette est-elle suffisante en soi pour définir Jean Charbonnel ? Ne faudrait-il pas davantage s'intéresser à la qualification de son gaullisme ?

a) Les critères politiques

C'est essentiellement à partir des élections législatives de 1978 que Jean Charbonnel revendique son appartenance au centre-gauche, l'écrivant noir sur blanc sur sa profession de foi, et l'affirmant dès l'ouverture de la campagne électorale lors d'une réunion publique dans la commune de Voutezac.
Ce cheminement vers la gauche, il l'avait esquissé quelques années auparavant. Souvenons-nous que sa nomination ministérielle en 1966 avait pour but de resserrer le gouvernement autour de

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A482'.
2. CHARBONNEL J., *A la gauche […]*.
3. CHARBONNEL J., *L'aventure de la fidélité […]*.

gaullistes authentiques et fidèles en remplaçant les Républicains Indépendants, trop orientés vers la droite. Par conséquent, l'arrivée du député de Brive au gouvernement était vue comme l'ouverture vers la gauche du mouvement gaulliste. D'ailleurs, le sens que le nouveau secrétaire d'Etat devait donner à la Coopération dont il était en charge, en faisait bien l'une des figures marquantes de cette gauche gaulliste, étant donné qu'il clama que « la Coopération répond au véritable idéal de la vraie gauche »[1] et qu'il s'efforça de ne léser aucun partenaire de la France dans les relations diplomatiques consenties. Le ministre s'efforçait donc de donner un contenu à ses revendications.
De même, au sein du mouvement gaulliste, Jean Charbonnel représentait une certaine caution de gauche. Il fut le principal fédérateur des gaullistes de gauche lors des assises du mouvement à Lille, en novembre 1967. Il en appela à l'unité du mouvement et fit tout pour que la structure ne lâche pas ceux se revendiquant du gaullisme de gauche. Le pari fut d'ailleurs réussi, puisque seuls les plus intransigeants de ces gaullistes, à l'instar de Louis Vallon et René Capitant, refusèrent de participer à ce grand rassemblement. Même l'U.J.P., aux accents parfois plus progressistes que sa consoeur adulte, était parvenue à regrouper ses troupes lors de ces assises, sur la demande pressante de Jean Charbonnel.
Le retour du maire de Brive au gouvernement en 1972 répondait, comme en 1966, à cette volonté assumée d'obtenir une caution gaulliste de gauche au sein de la majorité, comme le rappela le président Pompidou qui estimait qu'il ne pouvait y avoir de gaullisme sans gauche gaulliste[2]. Même le positionnement du député Charbonnel au sein de l'hémicycle est lui aussi révélateur de son esprit politique, puisque dès 1962, il choisit de siéger à gauche[3], à la frontière des groupes socialiste et gaulliste. Il put sympathiser avec son collègue corrézien Jean Montalat, appréciant son côté « socialiste-patriote »[4] selon son expression, et nouer de solides liens avec des hommes comme André Chandernagor ou Robert Lacoste. Il reprend ce positionnement au centre-gauche lorsqu'il devient un député non-inscrit, dans les années 1990, refusant de siéger symboliquement à l'extrême-droite où sont affectés les députés sans groupe. Cette accointance avec les socialistes tend à lui attirer les flèches de certains de ses collègues gaullistes, comme Raymond Triboulet qui l'accuse ouvertement d'être l'un des leurs[5]. Et n'occultons pas le vote socialiste en sa faveur lorsqu'il se présente à la présidence de la commission des Finances de l'Assemblée nationale en 1971, seuls les communistes et les Républicains Indépendants décidant de s'abstenir, à savoir l'extrême-gauche et une partie de la droite, ce qui appuie bien un possible positionnement au centre-gauche.

Cette volonté d'assumer sa place au centre-gauche reste purement contextuelle et se dessine à partir de 1974, avec la candidature de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle. En effet, Jean Charbonnel n'hésite pas à affirmer que le Premier ministre est un homme du centre-gauche et il est l'un des premiers à soutenir sa candidature, bien qu'il ait pu s'inquiéter du risque que le Premier ministre faisait prendre à la majorité gaulliste par une trop grande ouverture vers la gauche[6]. Pour autant, Jean Charbonnel ne veut pas se résigner à voir l'U.D.R. s'engager sur le chemin inexorable du conservatisme, sous l'influence des R.I. revenus en force dans les gouvernements Messmer, puis sous celle du pseudo-gaullisme chiraquien. C'est ainsi que le député de Brive n'a de cesse de vouloir se démarquer de ses collègues gaullistes, ce qui le pousse symboliquement au centre-gauche, mais encore une fois de manière contextuelle due à la montée en puissance des R.I. Un positionnement qui lui permettra d'approcher les cadres du nouveau Parti Socialiste, comme François Mitterrand qui l'invite à les rejoindre. Mais ne souhaitant pas diluer ses convictions gaullistes dans le socialisme, Jean Charbonnel fonde sa Fédération des Républicains de Progrès, ce qui prouve bien que ses

1. Centre d'Histoire de Sciences Po, archives Jean Charbonnel, CHA 8, Dossier 1 : Coopération, Dossier du Ministre 1965-1966 sur la Coopération.
2. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 850'.
3. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 404'.
4. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 762'.
5. Association Georges Pompidou, entretien du 13 janvier 1997, cassette n° 3, face A, 572'.
6. FOCCART J., *Dans les bottes du Général […]*, p. 352.

convictions gaullistes l'emportent sur tout autre positionnement possible, même sur le centre-gauche. En fait, le chemin choisi de l'entente avec la gauche s'explique par le caractère progressiste des idées partagées : « De Progrès, parce que la société que nous voulons promouvoir sera une société où les inégalités et les injustices s'effaceront par la participation […]. C'est dans cette perspective que la F.R.P. s'est engagée dans l'opposition et a amorcé son dialogue avec la gauche »[1]. Ou rapprochement avec la gauche par refus de voir se déployer un certain conservatisme : « En reprenant le fil rompu, lorsque le conservatisme a supplanté en son sein les forces de transformation, nous sommes par définition des hommes de progrès. Donc aux côtés de la gauche […] »[2]. Le geste le plus symbolique de cette période, de la part de J. Charbonnel, est sans doute le rapprochement manifeste du Mouvement Radical de Gauche, parti avec lequel il s'entend le mieux et qui n'a pas la capacité de concurrence propre aux Parti Socialiste et Parti Communiste Français. Or s'associer au M.R.G. c'est bien encore se positionner à la droite du P.C.F. comme du P.S., tout en prenant le risque d'affronter la droite, comme ce fut le cas à Brive en 1977 et 1978, donc se retrouver au centre-gauche. Mais ce qui est surtout manifeste au travers de cette aventure de la F.R.P., et à travers cette volonté assumée, ne le cachons pas, de s'associer un temps à la gauche, d'ailleurs davantage radicale-socialiste que communiste, c'est la préservation du sens du gaullisme. Jean Charbonnel reste un gaulliste avant toute chose, et ce comportement est finalement bien plus important à souligner que ce rapprochement tenté avec la gauche. Ce qui doit nous étonner, bien plus que cette tentative d'association à la gauche, c'est la façon dont Jean Charbonnel parvient à rester gaulliste malgré tout, parce que finalement le gaullisme a toujours été difficilement classable politiquement. Alors que J. Charbonnel et sa F.R.P. se rapprochent de la gauche, il n'y a rien de purement surprenant à cela. N'oublions pas qu'il le fait au nom de deux principes : d'abord le gaullisme d'opposition, puis le progressisme. D'ailleurs il est remarquable de noter que l'alliance principale que la F.R.P. contracte avec d'autres formations politiques s'effectue aux côtés du Mouvement de la Gauche Indépendante du Dr Bordes et d'Initiative Républicaine et Socialiste de Léo Hamon. Encore une fois, cette alliance ne s'est pas totalement faite au nom du centre-gauche mais davantage en celui du gaullisme. En effet, ne pouvons-nous pas lire au sein du programme du Mouvement de la Gauche Indépendante : « La Gauche a mis longtemps à percevoir l'intérêt et la solidité des thèmes gaullistes »[3], prouvant sa capacité à se sentir gaulliste avant tout, alors que Léo Hamon a lui-même été l'un des principaux représentants de la gauche gaulliste. En fait, en dépit de sa volonté de se revendiquer du centre-gauche, Jean Charbonnel n'appartenait pas véritablement à cette famille politique, sa seule caractéristique fondamentale étant d'être gaulliste. D'ailleurs il suffit de citer cette phrase qu'il prononça en 1980 : « Le nouveau rassemblement gaulliste doit se faire avec les modérés et les socialistes […] »[4] qui souligne bien qu'il agit d'abord au nom du gaullisme.

Et finalement même le choix éminément politique que J. Charbonnel effectue au Conseil général de la Corrèze en 1979, en votant en faveur de son collègue Georges Debat et en tournant le dos aux communistes, pourtant majoritaires à gauche, montre que son objectif, avant de se dire de centre-gauche, est d'être un gaulliste authentique. Il préfère privilégier la candidature d'un gaulliste de gauche, Georges Debat, et les intérêts d'une institution départementale, plutôt que de céder aux alarmes de la gauche du programme commun. En cela, il marche dans les pas de l'indépendance politique gaullienne.

Certes lors de sa campagne électorale de 1981, il se revendique encore du centre-gauche en précisant qu'il faut « rééquilibrer la vie politique du pays vers le centre-gauche »[5]. Il faut donc bien

1. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, janvier 1978, p. 6.
2. Fondation Charles de Gaulle, série C, sous-série CH, carton 1, *Le recours républicain*, février 1978, p. 2.
3. Profession de foi de Michel Douroux, candidat du Mouvement de la Gauche Indépendante lors des élections législatives de 1978 dans la 3è circonscription de l'Yonne.
4. Témoignage de M. Georges Mouly, daté du 19 août 2014.
5. *La Montagne*, 3 juin 1981, p. 7.

donner acte aux paroles de J. Charbonnel et considérer avec attention ce qu'il nous dit. Mais il souhaite opérer cette orientation toujours en ayant en ligne de mire ses convictions gaullistes, c'est-à-dire en choisissant la voie du réformisme comme du progressisme. C'est d'ailleurs bien pour cela que nous retrouvons Jean Charbonnel dans des associations comme Le Lien en 1982 ou plus tard à travers la plate-forme France Unie. Son souhait est comme toujours de rassembler, notamment les élus réformistes pour qui la France reste le maître mot. D'ailleurs, politiquement, le maire de Brive n'est ni à droite, ni totalement à gauche, sans pour autant se replier sur un centrisme béat refusant de choisir son camp. Celui de Jean Charbonnel reste avant tout le gaullisme. Cette revendication faussée d'être au centre-gauche ne lui fait en rien oublier ses convictions gaullistes, puisqu'il continue de les incarner à travers la Convention pour la défense des institutions de la Vè République qu'il fonde en 1985, contre l'éventualité d'une cohabitation. En 1988, il anime aussi aux côtés d'Yves Lancien, le Comité national gaulliste pour le oui au moment du référendum sur la Nouvelle-Calédonie. Sans oublier sa Convention pour la Vè République, où adhèrent des personnalités gaullistes comme André Bord ou Jacques Trorial. Mais c'est surtout sa Convention des gaullistes sociaux pour la Vè République qui lui permet le mieux de défendre le discours social originel de Charles de Gaulle, discours qu'il serait totalement possible de dire de gauche, sans que cela ne soit déterminant pour la compréhension des grands objectifs sociaux du général de Gaulle.
La période d'appartenance à la majorité présidentielle entre 1988 et 1993 peut participer de ce souhait de se dire de centre-gauche. Mais bizaremment c'est le moment où J. Charbonnel n'évoque plus explicitement cette orientation politique. Ce qui lui a nui profondément durant cette période, c'est d'avoir donné des « gages », comme le précise fort bien Laurent Soutenet[1], à la gauche. Ses interventions au Palais Bourbon, son analyse conciliante de l'action de François Mitterrand et de Michel Rocard font qu'il prépare un ralliement qui sera d'autant plus critiquable qu'il est en quelque sorte organisé en amont. Jean Charbonnel devait franchir le pas, s'il le voulait réellement, tel qu'il était : en tant que gaulliste authentique.

Certes même son choix de soutenir Jean-Pierre Chevènement lors de l'élection présidentielle de 2002 pourrait renforcer l'argument faisant de l'ancien maire de Brive un homme du centre-gauche. Mais encore une fois, ce soutien est le soutien d'un gaulliste plus que d'un homme du centre-gauche. Le sens donné à sa candidature, les grandes orientations de son programme, la capacité à avoir su intéresser aussi bien Philippe de Villiers qu'Anicet Le Pors, montrent que Jean-Pierre Chevènement se préoccupait avant tout du sort de la France. C'est pour cela qu'il avait pu dire qu'il était « plus gaulliste que mitterrandiste »[2].

Jean Charbonnel s'est donc efforcé de conduire une action politique qu'il voulait résolument ancrée dans le gaullisme et qu'il a pu orienter au centre-gauche. Mais selon nous cette dernière étiquette n'est vraiment pas l'essentiel ni de la thèse ni par conséquent de sa personnalité. Ce qui doit retenir l'attention, c'est sa capacité à avoir su rester gaulliste tout au long de son parcours. Cette revendication d'être du centre-gauche est liée à un contexte politique : face au septennat giscardien et à la droite libérale que la majorité présidentielle représente, il cherche sa place au centre-gauche. Mais ce positionnement est tout de même fortement critiquable, car il ne correspond en rien aux convictions qui ont porté jusqu'à présent Jean Charbonnel, qui reste avant tout un gaulliste éminent.

b) Une politique réformiste et progressiste

Les réalisations entreprises par Jean Charbonnel dans le cadre de ses mandats, comme maire, président d'intercommunalités, conseiller général, député ou ministre pourraient confirmer ses convictions gaullistes d'homme de centre-gauche.

1. Entretien avec M. Laurent Soutenet le 20 mars 2017.
2. *Valeurs actuelles*, 31 octobre 2016.

Souvenons-nous qu'en tant que maire de Brive, J. Charbonnel s'est préoccupé du sort des personnes méritantes, qui éprouvaient des difficultés quotidiennes ou ponctuelles. Sa politique scolaire d'accueil des enfants handicapés ou présentant des troubles du comportement est profondément progressiste et quelque peu avant-gardiste, surtout dans les années 1960-1970. De même, la construction de centres socio-éducatifs ouverts aux enfants des foyers les plus modestes tend à toucher cet idéal d'équité et de justice sociale afin de permettre à tous les enfants d'accéder à la culture classique ou contemporaine, et de pratiquer librement une activité sportive. Les mères de famille monoparentale sont accompagnées dans leurs démarches, pour permettre à leurs enfants de partir en vacances, et bénéficient parfois de subventions. La jeunesse n'est pas non plus oubliée, puisque un service d'information jeunesse est inauguré afin de permettre une orientation réfléchie des futurs étudiants vers tel type de cursus ou d'emplois.
Même les personnes âgées bénéficient d'une attention particulière du maire, à travers un vaste programme immobilier destiné à construire des foyers-logements dans une ville alors dépourvue du moindre équipement. Sans oublier la création de services d'aide à la personne permettant un maintien des anciens à domicile.

La politique urbaine est également pensée afin de n'exclure personne de la cité. La mixité sociale reste le maître mot dans le déploiement de nouveaux quartiers à l'Ouest de la ville, puisque des logements sociaux côtoient des résidences pavillonnaires dans le même secteur. Toutes les catégories sociales doivent cohabiter pour ne marginaliser personne.

La municipalité est aussi en avance sur son temps par la publication régulière de bulletins d'informations municipales ou la réalisation de sondages qui renouent avec l'esprit même de la participation. Là encore, l'objectif est d'associer le plus grand nombre de Brivistes à la gestion de la cité, l'esprit de participation confortant l'orientation gaulliste de gauche ou social de Jean Charbonnel. A cela, il convient d'ajouter la politique de jumelage avec des villes étrangères, qui renoue avec le programme de coopération conduit en son temps par le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et donc avec l'idéal de la « vraie gauche ».

Ce sens de la justice sociale nous le retrouvons dans l'exercice de ses fonctions de président de syndicats intercommunaux ou de conseiller général, puisque l'élu citadin qu'il était ne s'est pas pour autant désintéressé du sort des communes rurales. C'est ainsi qu'il s'est efforcé de doter les villages des équipements électriques nécessaires au déploiement des activités artisanales, agricoles ou industrielles. De même, en tant que rapporteur du budget du département, il a eu à coeur de préserver l'enveloppe budgétaire destinée à accompagner le financement de chantiers dans les campagnes, permettant même de l'augmenter de 20% de crédits supplémentaires. Le président de la commission des Finances départementales a aussi cherché à maîtriser les taux d'imposition afin d'éviter toute augmentation pour les entrepreneurs comme pour les contribuables, sans oublier son soin de préserver un budget conséquent pour les dépenses de nature sociale.

32% des interventions du député Charbonnel entre 1962 et 1972, à l'Assemblée nationale, concernent aussi le domaine social, ce sujet ayant été abordé bien plus souvent par le député de Brive que par d'autres figures emblématiques du gaullisme de gauche, ce qui confirme son appétence pour ces questions.

Enfin, la gestion de l'affaire Lip en tant que ministre de l'Industrie lui a permis de mettre en pratique l'idée de la participation en voulant créer l'équivalent d'une coopérative ouvrière, comme le prônaient d'ailleurs certains syndicalistes. Le soutien amical qu'il reçut de son collègue Georges Gorse, ancien député socialiste, ou de cadres des partis de gauche, attestent aussi du positionnement politique alors adopté à cette occasion. Le passage de Jean Charbonnel au ministère de l'Industrie et

la volonté de concrétiser l'idée de participation, tout comme son sauvetage de Lip, en font le dernier ministre à avoir marqué de son nom la gauche gaulliste.

L'ensemble de ses réalisations, résolument tourné vers le domaine social, font que J. Charbonnel reste difficilement classable. Encore une fois, même si la dimension sociale bien présente dans ce bilan peut l'orienter vers le centre-gauche, ce positionnement reste une question d'appréciation politique, d'ailleurs plutôt contextuelle qu'idéologique. Ses réalisations de maire attestent plutôt de sa capacité à avoir su incarner un gaullisme social municipal, rendant négligeable sa revendication d'être du centre-gauche. C'est pour cela que cette dimension sociale doit davantage nous amener à réfléchir sur la particularité du gaullisme de J. Charbonnel : faut-il alors parler de gaullisme de gauche, de gaullisme social ou de gaullisme de justice et de progrès ?

B) Un homme épris de justice sociale, mais pour quel type de gaullisme ?

Il est vrai que l'ensemble de ces qualificatifs, gaulliste de gauche, social, de justice ou de progrès, recoupe une même réalité, à quelques nuances près. Toutefois, la référence à l'un de ces qualificatifs plutôt qu'à un autre révèle bien la volonté de se distinguer, dont font preuve les gaullistes en question.

a) L'origine de la pensée sociale du général de Gaulle

Ces trois formes de gaullisme – de gauche, social ou de justice – trouvent bien évidemment leur origine dans la pensée du général de Gaulle, qui s'est intéressé très tôt aux enjeux sociaux posés aux sociétés modernes. D'ailleurs, ce discours social du général de Gaulle tend à refuter son enfermement exclusif à la droite de l'échiquier politique. C'est à travers quatre principaux discours[1] que nous pouvons déceler cette tonalité sociale, et donner progressivement un nom à son aspiration profonde : l'Association.

Cette tonalité sociale est clairement assumée par le général de Gaulle dès son discours prononcé le 25 novembre 1941 en l'Université d'Oxford, où il dénonce l'uniformisation des modes de vie et la transformation du travail en une routine quotidienne, bref la métamorphose du citoyen en un homme sans libre-arbitre et sous influence des gouvernements et des patrons qui l'encadrent : « Mais cette civilisation, qui tend essentiellement à la liberté et au développement de l'individu, est aux prises avec un mouvement diamétralement opposé qui ne reconnaît de droits qu'à la collectivité raciale ou nationale, refuse à chaque particulier toute qualité pour penser, juger, agir, comme il l'entend […]. Dès lors que les humains se trouvent soumis, pour leur travail, leurs plaisirs, leurs pensées, leurs intérêts, à une sorte de rassemblement perpétuel […] la personnalité propre à chacun, le *quant à soi*, le libre choix n'y trouvent plus du tout leur compte. Il se produit une sorte de mécanisation générale, dans laquelle, sans un grand effort de sauvegarde, l'individu ne peut manquer d'être écrasé »[2]. L'objectif est de redonner la place qui revient au citoyen dans la société. C'est un discours dont la portée sociale n'est sans doute pas totalement perçue dans ce contexte de guerre, mais qui dénonce bien l'aliénation de l'homme si aucune justice sociale n'existe.
Le 2 mars 1945, c'est en tant que président du Conseil que Charles de Gaulle, devant l'Assemblée Consultative Provisoire, décrit aux parlementaires la situation socio-économique de la France. Il en profite pour réitérer ses souhaits d'associer plus amplement les Français au redressement, et notamment les salariés qui, selon lui, devraient prendre une juste part aux résultats économiques

1. BILLARD Yves, " Les gaullistes de gauche ", in BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles, *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 190-196, p. 190.
2. DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Pendant la guerre, juin 1940 – janvier 1946, tome 1,* Paris, Plon, 1970, pp. 144-145.

affichés par leurs entreprises. Il affirme alors : « A cet égard, il est banal de dire qu'un grand renouveau économique et social constitue la première condition. Nous prenons la France comme elle est […], nous la prenons au milieu d'un monde qui marche vers le progrès et nous disons que les trois bases sur lesquelles elle peut et doit construire sa nouvelle prospérité sont : une beaucoup plus grande et rationnelle production, la collaboration franchement organisée entre tous les hommes qui, à des postes différents, concourent à chacune des entreprises, enfin l'action de l'Etat qui, en se gardant d'écraser l'initiative, la concurrence et le juste profit […], est seul qualifié pour faire en sorte que les multiples activités fragmentaires constituent un tout dont la collectivité nationale tire parti […] »[1]. Ce discours est fondamental car il en ressort bien la vision gaullienne de la France. L'organisation de l'Etat est totalement colbertiste, puisqu'il « est seul qualifié » pour donner une cohérence et une cohésion à ses productions, à ses activités, à son économie. Cependant, cette autorité étatique ne remet pas en cause la nécessité d'associer les Français à l'effort consenti par l'Etat, d'où la notion d'association ou de participation qui surgit déjà en filigrane. De même, la référence constante au progressisme des gaullistes sociaux ou de gauche, notamment de Jean Charbonnel, trouve aussi ses origines dans cette exaltation du « progrès » par Charles de Gaulle, comme moteur indispensable à l'épanouissement d'une Nation. Colbertisme, Etat fort et justice sociale : dès 1945, les principales bases du gaullisme sont définies, et il n'est donc pas étonnant de les retrouver dans les revendications d'un Jean Charbonnel.

Le discours prononcé place de Broglie à Strasbourg, le 7 avril 1947, par le fondateur du Rassemblement du Peuple Français (R.P.F.) réitère avec les souhaits exposés précédemment d'associer davantage les Français à l'effort du pays. « Action sociale ? […] La solution humaine, française, pratique de cette question qui domine tout n'est ni dans cet abaissement des uns, ni dans cette servitude de tous. Elle est dans l'association digne et féconde de ceux qui mettraient en commun, à l'intérieur d'une même entreprise, soit leur travail, soit leur technique, soit leurs biens, et qui devraient s'en partager, à visage découvert et en honnêtes actionnaires, les bénéfices et les risques […]. C'est la voie de la concorde et de la justice fructifiant dans la liberté ! »[2]. La notion d' « association » est cette fois-ci explicitement employée et l'appel à une meilleure justice sociale conforte la vision sociale du général de Gaulle, ce que n'oublieront pas ni les gaullistes sociaux ni les gaullistes de gauche. Mais c'est surtout dans le discours du 4 janvier 1948 proposé à Saint-Etienne, qui vient de se doter d'une municipalité gaulliste et qui reste le symbole de la ville ouvrière, que le général définit clairement une troisième voie entre le communisme d'une part, et le capitalisme d'autre part : « Mais c'est par là, justement, que la classe ouvrière française voit s'offrir à elle le moyen de jouer le grand rôle qui lui revient et que la dictature du parti que vous savez lui refuserait, tout comme le lui refusait le capitalisme d'antan […] ». Cette voie intermédiaire, c'est donc celle de l'association : « En vérité, la rénovation économique de la France et, en même temps, la promotion ouvrière, c'est dans l'Association que nous devons les trouver ». Et clairement il s'agit bien d'une association entre le capital, qui permettra cette « rénovation économique », et le travail qui assurera « la promotion ouvrière ». Et Charles de Gaulle de décrire formellement les principes d'une telle association : « L'Association, qu'est-ce à dire ? D'abord, ceci que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations »[3]Quelques années plus tard, le général de Gaulle fut aussi marqué par les thèses de Marcel Loichot, polytechnicien, qui s'intéressa en détails au fonctionnement du capitalisme à l'échelle internationale, et notamment au système soviétique. Désireux d'initier, lui aussi, une troisième voie entre la planification soviétique qu'il rejette, car trop abrupte et qui n'a pas eu les effets escomptés, et le capitalisme oligopolistique qui n'est que la captation des richesses par un petit nombre d'individus,

1. DE GAULLE C., *Discours et messages. Pendant la guerre […]*, pp. 526-527.
2. DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Dans l'attente, février 1946 – avril 1958, tome 2*, Paris, Plon, 1970, 52.
3. DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Dans l'attente […]*, p. 167.

Marcel Loichot publie en 1966 un ouvrage[1] dans lequel il développe ses arguments en faveur d'une « réforme pancapitaliste ». Dans une lettre que le président de la République lui adresse en avril 1966, nous comprenons l'intérêt qu'a eu de Gaulle pour la réforme esquissée : « J'ai eu, récemment, l'occasion de vous dire à quel point m'intéressent les idées dont vous êtes devenu l'apôtre. Aujourd'hui, ayant lu votre ouvrage, " La réforme pancapitaliste ", je tiens à vous écrire que j'en ai été fort impressionné. Peut-être savez vous que, depuis toujours, je cherche un peu à tâtons, la façon pratique de déterminer le changement, non point de niveau de vie, mais bien de la condition de l'ouvrier »[2]. En fait, cette réforme « préconise la transformation de tous les travailleurs en capitalistes en en faisant des actionnaires de leur entreprise »[3]. C'est bien la voie qu'avait tracée de Gaulle dès ses premiers discours sur l'association. Et il réaffirme son idée lors de sa conférence de presse du 28 octobre 1966 : « Le changement qu'il faut apporter à la condition ouvrière, c'est l'association active du travail à l'oeuvre économique qu'il contribue à accomplir »[4]. Ce projet devait devenir réalité à travers l'ordonnance du 17 août 1967, permettant aux salariés des entreprises de plus de 100 personnes de profiter des bénéfices de la société. Certes, ce n'est pas totalement la réforme souhaitée par le général étant donné qu'elle reste partielle et qu'elle ne repose que sur la bonne volonté des entreprises[5]. Le général de Gaulle renoue toutefois avec son objectif au moment de la crise de mai 1968, puisque dans son allocution radiotélévisée du 24 mai 1968 dans laquelle il annonce la tenue d'un référendum, il souhaite améliorer « les conditions de vie et de travail du personnel des services publics et des entreprises, en organisant sa participation aux responsabilités professionnelles […] »[6]. Toutefois, la transformation du référendum en dissolution de l'Assemblée nationale balaie cette idée, même si le référendum d'avril 1969 reprend bien cette notion de participation en voulant rapprocher le pouvoir régional des Français et en souhaitant une recomposition du Sénat à même de représenter les intérêts socio-professionnels de tout un chacun.

Cette pensée sociale du général de Gaulle trouve ses origines dans le christianisme social[7]. Charles de Gaulle a été élevé dans un milieu familial marqué par la place du catholicisme, et son père fut influencé par les auteurs catholiques qui ont proposé un véritable programme social, à l'instar d'un Frédéric Ozanam ou d'un Charles de Montalembert, sans oublier Henri Lacordaire. N'oublions pas que le jeune Charles de Gaulle est aussi marqué par la lecture de journaux catholiques et notamment *Le Correspondant* fondé par Montalembert ou *L'Aube* dans lequel il publie même quelques articles. Il est donc plus proche de l'héritage démocrate-chrétien de Montalembert et Lacordaire que de la pensée « catholique social intégraliste »[8] d'Albert de Mun ou Henri de La Tour du Pin. Marc Sangnier a eu aussi une influence non négligeable sur Charles de Gaulle, à tel point que le sauveur de la France n'hésite pas à lui confier : « Je suis de votre famille spirituelle ». D'ailleurs le général de Gaulle ira jusqu'à dire : « Le M.R.P. a un père spirituel, Marc Sangnier, moi je suis son père nourricier »[9].
Ces références à ce catholicisme social ou plutôt à la démocratie chrétienne, Charles de Gaulle les revendique expressement. Dans un discours prononcé le 18 mars 1944 devant l'Assemblée

1. LOICHOT Marcel, *La réforme pancapitaliste*, Paris, Robert Laffont, 1966.
2. La réforme pancapitaliste. Alliance sociale des peuples et des pays de France. <http://alliancesociale.free.fr/la-reforme-pancapitaliste.html> (consultation le 26-12-2016).
3. LECAILLON Jacques. " Loichot Marcel. La réforme pancapitaliste ". In : *Revue économique*, volume 17, n° 6, 1966, pp. 1028-1130, p. 1028, <http://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1966_num_17_6_407742_t1_1028_0000_001> (consultation le 26-12-2016).
4. DE GAULLE Charles : *Discours et messages. Vers le terme, janvier 1966 – avril 1969, tome 5,* Paris, Plon, 1970, p. 112.
5. BILLARD Yves, " Les gaullistes de gauche " *[...]*, p. 193.
6. DE GAULLE C., *Discours et messages. Vers le terme […]*, p. 291.
7. Voir à ce propos l'article de VAUGIRARD Charles, " De Gaulle était-il démocrate-chrétien ? ", in *Cahiers libres*, juillet 2014, <http://cahierslibres.fr/2014/07/gaulle-etait-il-democrate-chretien/> (consultation le 14-01-2017).
8. Même référence.
9. Les citations sont extraites de l'article cité précédemment.

consultative provisoire à Alger, Charles de Gaulle en revient aux fondements de sa pensée sociale, directement issue du christianisme social : « Mais la démocratie française devra être une démocratie sociale, c'est-à-dire assurant organiquement à chacun le droit et la liberté de son travail, garantissant la dignité et la sécurité de tous, dans un système économique tracé en vue de la mise en valeur des ressources nationales […] »[1]. Charles de Gaulle considère bien la juste place qui doit revenir à tout un chacun, qu'il soit ouvrier, salarié ou patron dans la société. Comme le fait remarquer Laurent de Gaulle, « il s'inscrit ainsi dans la grande tradition des catholiques sociaux du XIXè siècle, qui firent voter la majorité des lois de protection des travailleurs […] »[2].
Cette tonalité sociale figure encore clairement dans le discours qu'il prononce le 14 décembre 1948 au stade Vélodrome d'hiver à Paris : « Nous, peuple français rassemblé, nous voulons que les travailleurs valables deviennent des sociétaires, au lieu d'être des salariés »[3]. Encore une fois, il cherche à définir la juste place qui doit revenir à chaque Français dans la France en reconstruction. Dans ce discours, Laurent de Gaulle y voit un effort de synthèse : « Cette tradition, c'est à la fois celle de la démocratie chrétienne et celle des catholiques sociaux, dont de Gaulle, qui doit aux deux, tente la synthèse […] »[4].

C'est donc dans le sillage de cette pensée sociale, que bon nombre de gaullistes à l'instar de Jean Charbonnel devaient s'inscrire. Toutefois, ce qu'on a pu appeler le gaullisme social ou de gauche, recouvrait-il les mêmes réalités ?

b) Gaullisme social ou gaullisme de gauche ?

Même si ces deux courants trouvent leur origine dans la pensée sociale du général de Gaulle, force est de constater que des petites différences d'interprétation distinguent les gaullistes de gauche et les gaullistes sociaux.

Avant de débuter cette analyse de ces deux courants gaullistes, convenons du fait que l'expression gaullisme social est plus récente que celle de gaullisme de gauche, car elle fait son apparition seulement dans les années 1980[5], souvent d'ailleurs pour essayer d'assurer une continuité idéologique entre ces deux formes de gaullisme[6].

Déjà la référence à un positionnement politique, de gauche, indique que les premiers gaullistes de gauche sont souvent issus de cet horizon. Yvon Morandat s'est d'abord distingué par son engagement syndical dans la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) et participe, durant la guerre, à la constitution du Mouvement Ouvrier Français dans le but de réunir tous les cadres syndicaux refusant la Charte du Travail élaborée par Vichy[7]. Louis Vallon adhère en 1923 à la S.F.I.O. et se présente sous cette étiquette aux élections législatives en 1932 dans la Drôme, avant de rejoindre en 1933 le Parti Socialiste de France pour ensuite retourner dans les rangs de la S.F.I.O., ce qui lui vaut de travailler à la direction des émissions économiques et sociales de la Radiodiffusion, sur demande de Léon Blum, durant le Front Populaire[8]. Léo Hamon a adhéré

1. DE GAULLE Ch., *Discours et messages. Pendant la guerre […]*, p. 389.
2. DE GAULLE Laurent, *Une vie sous le regard de Dieu. La foi du général de Gaulle*, Paris, L'oeuvre éditions, 2009, p. 109.
3. DE GAULLE C., *Discours et messages. Dans l'attente […]*, p. 246.
4. DE GAULLE L., *Une vie […]*, p. 121.
5. CRAPEZ Marc, *Eloge de la pensée de droite et autres arguments pour contrer la gauche*, Paris, Editions Jean-Cyrille Godefroy, 2016, p. 45.
6. CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, p. 105.
7. RIVIERE Paul. " Yvon Morandat, figure exemplaire de la Résistance ". In *Fondation de la France libre* [en ligne] <http://www.france-libre.net/yvon-morandat/> (consultation le 27-12-2016).
8. Louis Vallon. Assemblée nationale <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/7208> (consultation le 27-12-2016).

quelques temps, durant la même période, au P.C.F. René Capitant devient, durant l'expérience du Front Populaire, chargé de mission au sein du cabinet de Léon Blum. Sans multiplier les exemples, nous comprenons qu'un lien explicite peut être fait entre le parcours antérieur de ces hommes, qui restent de gauche, et leur entrée dans le gaullisme au nom d'une pensée sociale justement défendue par de Gaulle, ce qui donne un premier sens au gaullisme de gauche.
Les personnalités que nous pourrions associer au gaullisme social, en revanche, présentent moins de liens directs avec la gauche. Jacques Chaban-Delmas, par exemple, a milité au Parti Radical ou a été ministre dans trois gouvernements radicaux et socialistes, du fait des combinaisons de la IVè République, mais n'a pas eu directement un engagement à gauche, le radicalisme étant plutôt au centre-gauche. De même, André Bord qui devient aux côtés de Jean Charbonnel, vice-président de la Convention des gaullistes sociaux, n'est pas issu des rangs de la gauche, tout comme un Pierre Dabezies qui ne cherchera qu'à côtoyer le Parti Socialiste sans vouloir y adhérer définitivement. Entre gaullistes de gauche et gaullistes sociaux, le rapport avec la gauche est donc différent : si les uns en sont issus, les autres ne l'ont approchée qu'au gré des alliances politiques.

La distinction entre gaullisme de gauche et gaullisme social s'effectue aussi de manière chronologique, à savoir que les représentants des deux tendances n'appartiennent pas à la même génération. Alors que les principaux tenants du gaullisme de gauche ont commencé la politique dès les années 1930, ils ont continué leur engagement au nom du gaullisme, sous les principats gaulliens, et leur carrière s'achève bien souvent avec la disparition de leur héros. Les gaullistes sociaux, bien que certains aient pu servir dans la Résistance, ont davantage représenté la relève du gaullisme et ont eu principalement leur carrière politique à partir de la fin de l'ère gaullienne, comme Jacques Trorial, Yves Lancien ou à partir des années 1970-1980 comme Pierre Dabezies ou Henri Bouvet[1]. Yves Billard constate lui-aussi cette relève générationnelle : « Entre-temps une génération gaulliste disparaît (Edmond Michelet, René Capitant, Louis Vallon), à laquelle une autre succède, celle de Jean Charbonnel, Pierre Pascal ou Jacques Trorial »[2].

Avec cette relève et le passage de témoin entre gaullistes, un autre élément peut aussi distinguer les gaullistes de gauche des gaullistes sociaux. C'est leur rapport personnel ou politique avec le nouveau président, Georges Pompidou. A ce titre, les gaullistes de gauche historiques, à savoir Louis Vallon et René Capitant, se sont érigés en farouches opposants comme en attestent la publication de l'ouvrage *L'Anti de Gaulle* de L. Vallon ou la tentative avortée de candidature contre Georges Pompidou en 1969 de R. Capitant. Sans oublier la dérive dite gaullo-gauchiste de la nouvelle Union Démocratique du Travail refondée en 1969 autour de Jacques Debû-Bridel, puis du Front des Jeunes Progressistes de Dominique Gallet qui voient en Georges Pompidou le fossoyeur du gaullisme et n'hésitent pas à le contrer sur le terrain, en proposant des candidatures aux élections législatives de 1973 contre les élus de la majorité. L'Union travailliste de Gilbert Grandval n'est pas en reste, notamment au moment de l'affaire Lip, en attaquant sévèrement le bilan du ministre Charbonnel, qu'il juge « réactionnaire »[3].
Or le gaullisme social paraissait davantage compatible avec le pompidolisme, comme le prouve la formation du gouvernement par Jacques Chaban-Delmas et son exposé sur la Nouvelle Société en 1969 devant les députés, même s'il est vrai que Georges Pompidou ne fit rien pour faciliter l'élan réformiste de son Premier ministre.
Toutefois, la différence majeure entre ces deux interprétations du gaullisme réside dans leur appréhension des problèmes économiques[4]. En effet, les gaullistes de gauche ont fait leur la thèse de Charles de Gaulle sur la troisième voie, entre communisme et capitalisme. Ainsi René Capitant

1 . Henri Bouvet (1939-) a été conseiller municipal de Limoges, ainsi que député de la Haute-Vienne (1986-1988).
2. BILLARD Y., Les gaullistes de gauche […], p. 194.
3. *Le Point*, n° 50, 3 septembre 1973.
4. Voir notamment sur ce point, Le dico des idées : le Gaullisme. *Actualités et intérêts* [en ligne]. <http://www.blogactualite.org/2014/05/le-dico-des-idees-le-gaullisme.html> (consultation le 26-12-2016)

cherche à promouvoir une troisième voie puisque « le libéralisme économique est irrémédiablement dépassé » alors que « le marxisme éclate en morceaux et se détruit lui-même »[1]. Il va même plus loin puisqu'il n'hésite pas à condamner fermement le capitalisme par le biais d'une révolution, qui « renversera le principe de l'ordre capitaliste »[2]. De son côté, Jacques Dauer condamne nettement les deux camps, communiste et capitaliste, puisque « les marxistes répondent par la lutte des classes et l'appropriation publique des moyens de production […] ; les libéraux font face grâce aux lois du marché, avec toutes les conséquences d'injustice sociale que cela entraîne »[3], solutions qui ne sont pas pérennes à ses yeux. Jacques Debû-Bridel fait de même, constatant que « l'analyse marxiste du problème social a-t-il été dépassé par les événements »[4] alors que « tout ce qui s'attache en France, dans le jargon politique, à la notion de *droite*, signifie conservation, hostilité au progrès social, défense exclusive des intérêts des " gros " contre les humbles, bref, capitalisme deux cents familles, bourgeoisie d'affaires »[5].

Aussi, ne se reconnaissant dans aucune de ces deux voies, ils croient au principe de l'association qui reste le seul moyen de relier le capital et le travail : « Pratiquement, cependant, toutes les réalisations sociales, tous les progrès accomplis de 1848 à nos jours, sont le fait de l'association […]. C'est la voie du salut »[6]. Et Jacques Dauer d'abonder en ce sens : « René Capitant, avec un lyrisme auquel nous ne sommes pas toujours habitués, parlait de " la citoyenneté du travailleur dans son entreprise ". Cette formule séduisante et ambitieuse mérite réflexion »[7]. La voie de l'association doit donc se substituer au clivage communisme/capitalisme.

Les gaullistes sociaux, quant à eux, ne remettent pas fermement en cause le capitalisme. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils acceptent le fonctionnement de l'économie capitaliste telle qu'elle se présente, mais ils se prononcent avant tout pour un réformisme social. Le meilleur exemple reste encore le projet de réformes qu'a voulu initier le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, à travers sa Nouvelle Société. Aussi veut-il éviter que le pays n'entre dans une phase de stagnation et souhaite-il impulser de nouvelles réformes, sans pour autant vouloir faire montre de révolution ni chercher à éradiquer le système capitaliste en place : « On préfère trop souvent se battre pour des mots, même s'ils recouvrent des échecs dramatiques, plutôt que pour des réalités. C'est pourquoi nous ne parvenons pas à accomplir des réformes autrement qu'en faisant semblant de faire des révolutions. La société française n'est pas encore parvenue à évoluer autrement que par crises majeures »[8]. Contrairement à un René Capitant, nous comprenons bien que la voie choisie est différente : le réformisme social avant la rupture totale. En fait, les gaullistes sociaux défendent le modèle de la démocratie sociale qui s'appuie davantage sur la participation en tant que telle plutôt que sur l'association : « Une démocratie sociale impliquerait la reconnaissance des intérêts et des droits de ces citoyens et de leurs possibilités d'intervenir dans la vie publique à partir de la place qu'ils occupent dans la société et de l'activité sociale qu'ils y déploient »[9]. Le but est bien de faire participer les citoyens aux réformes du pays à partir de la place qui est la leur dans la société : voici ce qu'est la démocratie sociale. Elle correspond totalement à la définition de la participation. Si les gaullistes de gauche privilègient l'association qui suppose une rupture plus brutale dans l'organisation socio-économique de la société, et qui remplace l'opposition communisme/capitalisme, les gaullistes sociaux préfèrent la participation qui permet de réformer à

1. CAPITANT René, *Ecrits politiques*, Paris, Flammarion, 1971, p. 301.
2. BILLARD Y., Les gaullistes de gauche […], p. 191.
3. DAUER Jacques, *Les matéologiens, du Gaullisme à la langue de bois*, Paris, Artefact, 1987, pp. 51-52.
4. DEBÛ-BRIDEL J., *Les Partis […]*, p. 281.
5. DEBÛ-BRIDEL J., *Les Partis […]*, p. 269.
6. DEBÛ-BRIDEL J., *Les Partis […]*, p. 284.
7. DAUER J., *Les matéologiens […]*, p. 152.
8. " La nouvelle société ". Discours à l'Assemblée nationale : 16 septembre 1969. In Assemblée nationale [en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Chaban1969.asp> (consultation le 29-12-2016).
9. CASTEL Robert. " Démocratie sociale ". In CASILLO Ilaria (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/democratie-sociale> (consultation le 29-12-2016).

partir de la place que tout un chacun est amené à avoir dans l'organisation sociale du pays. Si sous la plume d'un Charles de Gaulle, nous concédons qu'il n'y a pas de différence entre l'association et la participation, hormis l'emploi de termes différents, il y a une petite distinction faite par les gaullistes de gauche et les gaullistes sociaux. Certes l'association et la participation visent les mêmes fins, mais chez les gaullistes de gauche l'association est vue comme le moyen d'élaborer cette troisième voie entre le capital et le travail, et comme la possibilité de battre en brèche le capitalisme. Or, chez les gaullistes sociaux, le terme participation correspond davantage à leur tempérament réformiste : faire participer le citoyen à l'élaboration de la vie socio-économique du pays à partir de la place qui est réellement la sienne dans la société, sans pour autant faire montre d'un esprit à proprement parler révolutionnaire. L'élaboration d'une troisième voie suppose donc une refonte totale des structures économiques, surtout pour un René Capitant, alors que les gaullistes sociaux prônent un réformisme social plus tempéré.

Le gaullisme de gauche c'est aussi la voie assumée, à partir de l'Union de la gauche, de se ranger derrière les trois partis de gauche, alors que les gaullistes sociaux peuvent les soutenir sans franchir le pas du ralliement. L'Union des Gaullistes de Progrès de Dominique Gallet et Jacques Debû-Bridel n'hésite pas à présenter des candidatures communes avec le P.C.F. lors des élections législatives de 1978, alors que la F.R.P. doit aussi bien affronter les candidatures communiste et socialiste. De même en 1981, des gaullistes de gauche comme Léo Hamon ou Philippe Dechartre choisissent plus ou moins implicitement d'en appeler à voter en faveur de François Mitterrand, tout comme Dominique Gallet, alors que les gaullistes sociaux n'ont pas fait ce choix.

Enfin, la dernière différence entre ces deux types de gaullisme repose sur l'évolution de leur pensée quant à la construction européenne. Déjà le référendum de 1972 sur l'ouverture de l'Europe vers le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni avait divisé le camp gaulliste, les plus intransigeants des gaullistes de gauche comme Jacques Debû-Bridel et Louis Vallon refusant de voter en faveur de cet élargissement préconisé par Georges Pompidou[1], ce qui n'était pas le cas des gaullistes sociaux ralliés à Jacques Chaban-Delmas, qui soutenait le projet en tant que Premier ministre. Gaullistes de gauche et sociaux ont toujours cherché à défendre la vision d'une Europe européenne chère au général de Gaulle, mais leur façon de la faire a pu diverger. Le référendum sur le traité de Maastricht le prouve de nouveau : alors qu'une bonne partie des gaullistes sociaux suit le oui de Jacques Chaban-Delmas, les survivants du gaullisme de gauche se prononcent pratiquement tous pour le non, à l'instar d'un Georges Gorse[2]. En revanche, le référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen ne divise guère les deux types de gaullistes qui en appellent, comme un seul homme, à voter non. Mais la situation change en 2008 au moment de la ratification parlementaire du traité de Lisbonne. La Convention des Gaullistes Sociaux pour la Vè République se montre favorable à ce vote, arguant du fait qu'il ne s'agit désormais plus d'un traité constitutionnel, cette modification étant à ses yeux de rigueur, ce qui la distingue des derniers gaullistes authentiques.

Ce sont donc les six distinctions principales qui peuvent nous aider à analyser le gaullisme social ou le gaullisme de gauche.
En fait, le principe est le suivant : le gaullisme en tant que tel demeure la référence commune et absolue des gaullistes sociaux et de gauche. Elle s'appuie sur les actes, les faits et les écrits du général de Gaulle. Le gaullisme demeure donc bien ce « système de pensée, de volonté et d'action ». Même si les distinctions entre le gaullisme dit de gauche et le gaullisme social peuvent paraître substantielles, la différence majeure repose sur leur appréciation. En effet, le gaullisme de gauche

1. " Le référendum du 27 avril 1972 ", *Journal de l'année 1971-1972*, Paris, Larousse, 1972.
2. POZZI Jérôme. " Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste ". In *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014, pp. 3-4.

correspond davantage à une attitude politique : il n'a pas de fondement idéologique clairement défini. Les gaullistes de gauche restent ces hommes issus des rangs de la gauche des années 1930, qui ont rejoint de Gaulle dans son oeuvre de Libération nationale en 1940 et qui ont trouvé dans le gaullisme les accents sociaux qui leur étaient chers. Mais globalement, mis à part leur attachement inéluctable à l'Association, comme troisième voie entre le capital et le travail, et leur dénonciation explicite du capitalisme, rien de purement fédérateur n'émerge de ce gaullisme de gauche. Même s'il reste une attitude ou un positionnement politique, le gaullisme de gauche ne s'est pas forcément voulu ainsi. Ces gaullistes sont, malgré eux, devenus des doctrinaires qui ont voulu ériger une forme de gaullisme annexe. Pour partir des travaux de Philippe du Puy de Clinchamps sur la naissance d'une doctrine politique, nous remarquons que le gaullisme de gauche relève de tous ces aspects : « L'historien qu'occupent la naissance, la croissance, les avatars et, quelquefois, la mort de ce que l'on appelle un parti politique, c'est-à-dire une doctrine avec un programme et des hommes qui prétendent élaborer celle-là et appliquer celui-ci, se trouve devant un domaine borné »[1]. En effet, ce gaullisme de gauche s'est d'abord pensé et érigé en parti, comme l'atteste la constitution de l'Union Démocratique du Travail en 1959, et même antérieurement de l'Union gaulliste de René Capitant en 1946, bien avant la fondation du Rassemblement du Peuple Français du général de Gaulle, alors que les gaullistes majoritaires préfèraient rester dans le carcan de l'Union pour la Nouvelle République. Un mouvement annexe, l'U.D.T., qui supposait bien évidemment sa propre organisation interne. Un programme, l'U.D.T., s'en était aussi doté d'un et n'hésitait pas à contrarier sa concurrente U.N.R. sur la question algérienne par exemple. La constitution de multiples chapelles gaullistes de gauche participe aussi de la naissance de cette doctrine à travers des partis politiques. D'ailleurs Georges Pompidou ne s'était pas trompé au sujet des gaullistes de gauche, qu'il définissait comme « quelques doctrinaires qui discutent sans fin … »[2].

Au contraire, le gaullisme social s'apparente plus à un surgeon du gaullisme authentique qui puise ses racines dans le christianisme social, qui n'a pas été étranger à l'action de Charles de Gaulle comme nous l'avons vu précédemment : c'est donc moins une doctrine annexe qu'un approfondissement ou une continuité du gaullisme. Le gaullisme social dispose donc de tout un arrière-fond culturel et historique, partagé avec la démocratie-chrétienne. C'est d'ailleurs pour cela que les liens entre ces gaullistes et les anciens du Mouvement des Républicains Populaires sont si développés.

Philippe du Puy de Clinchamps poursuit ainsi son analyse : « [La doctrine] reste, en principe, immuable. Elle est la table et les lois auxquelles chacun peut se référer […]. En résumé, un champ clos »[3]. Là encore, sans vouloir confiner le gaullisme de gauche dans une forme de sectarisme, il est intéressant de souligner que l'attitude des gaullistes de gauche envers les gaullistes sociaux demeure révélatrice de leur volonté d'agir en milieu fermé. Jean Charbonnel lui-même a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de gaullistes de gauche, à l'instar d'un Gilbert Grandval qui le considérait par trop réactionnaire ou d'un Front des Jeunes Progressistes qui n'appréciait pas ses accointances pompidoliennes ou sa gestion, au départ, trop rigide, de l'affaire Lip. C'est d'ailleurs aussi pour cela que la Fédération des Républicains de Progrès de J. Charbonnel a échoué : elle érigeait trop ce gaullisme de gauche en doctrine, cherchant une place crédible entre l'Union de la gauche et la droite giscardienne, alors qu'elle aurait dû se contenter de reprendre le flambeau délaissé du gaullisme, sans chercher à l'enfermer à gauche, ce qu'il ne pouvait supporter de par la place toujours particulière et inattendue qu'il avait occupée jusqu'alors sur l'échiquier politique.

c) Le gaullisme de Jean Charbonnel

Ce qui rend compliquée la tâche, avec Jean Charbonnel, c'est qu'il s'est revendiqué de plusieurs

1. DU PUY DE CLINCHAMPS Philippe, *Le royalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 5.
2. LEFRANC P., *Avec qui vous savez […]*, p. 192.
3. DU PUY DE CLINCHAMPS Ph., *Le royalisme […]*, p. 5.

formes de gaullisme, même si nous venons de constater que les différences d'interprétation restaient mineures.

Chronologiquement, Jean Charbonnel se réfère à deux formes de gaullisme, dans son ouvrage *L'aventure de la fidélité*. D'abord, il évoque le gaullisme « de progrès et de justice »[1], qu'il emploie pour résumer son action ministérielle au moment de l'affaire Lip. Par cette expression, il montre qu'il s'est efforcé de trouver une réponse qui ne lèse ni les repreneurs ni les salariés, et donc qu'il a agi avec justice, tout en cherchant le moyen de faire participer les salariés au sort de leur entreprise, en privilégiant la voie de la coopération et de la participation, ce qui correspond au progressisme qu'il tenta d'incarner. Mais, l'expression gaulliste de gauche n'est jamais totalement oubliée, comme il le rappelle dans sa conclusion : « N'ai-je pas, comme quelques autres, connu le sort infortuné des gaullistes de gauche […] ? »[2] Effectivement, comme nous l'avons exposé dans les pages précédentes, Jean Charbonnel peut se dire gaulliste de gauche de par sa volonté d'être au centre-gauche. De plus, il fut aussi considéré comme tel par ses collègues gaullistes, alors situés plus à droite. Le gaullisme de gauche de Jean Charbonnel est donc une question de positionnement politique et ne trahit donc pas la définition que nous venons de donner de cet aspect du gaullisme. Néanmoins, le titre de ses mémoires reste *A la gauche du général*, ce qui montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une attitude mais bien d'une revendication. De plus, toutes ses réalisations en matière sociale attestent bien du fait qu'il a agi avec force et conviction, et que le fait d'apparaître comme un gaulliste de gauche ne peut pas être un simple comportement. Jean Charbonnel est bien un gaulliste progressiste qui a oeuvré pour une meilleure justice sociale. En ce sens, il correspond parfaitement à son expression de gaulliste de progrès et de justice. Mais, à l'aune de l'analyse qui vient d'être faite précédemment, est-il davantage un gaulliste de gauche ou plutôt un gaulliste social ? En fait, comme en guise de conclusion, Jean Charbonnel écrit dans son dernier ouvrage que l'expression gaulliste de gauche n'a guère plus de sens aujourd'hui, la gauche et les gaullistes ayant prouvé leur incapacité à s'entendre durablement : « Le gaullisme dit de gauche a d'abord étonné, parfois fait sourire, puis a été à peu près oublié avant de se retrouver objet d'une certaine mode sous le nom de " gaullisme social " : sur ce point, je fus bien d'accord avec Philippe Séguin pour estimer que la référence à une gauche qui refusait tout dialogue avec nous était devenue inutile »[3]. Finalement, il n'envisage aucune différence entre le gaullisme de gauche et le gaullisme social, si ce n'est le changement d'appellation pour englober la même définition. Toutefois, comme nous l'avons exposé plus haut, le gaullisme social s'appuie sur tout un héritage idéologique, contrairement au gaullisme de gauche. C'est pour cela que le gaullisme de gauche de Jean Charbonnel correspond à ce qu'est vraiment ce gaullisme dit de gauche : c'est une attitude politique. Effectivement, il coïncide avec sa revendication d'appartenir au centre-gauche, comme il l'a fait lors de plusieurs campagnes électorales pour essayer de se démarquer de ses adversaires. Il fait écho à sa volonté d'apparaître comme un homme de progrès : or nous avons constaté que pour la Fédération des Républicains de Progrès, être un homme de progrès c'est être de gauche. Enfin, cela est aussi à associer à sa tentative avortée de nouer un dialogue avec le Parti Socialiste. Le gaullisme de gauche de J. Charbonnel est donc bien la traduction de son positionnement politique : un gaulliste, qui par son action, souhaite apparaître au centre-gauche.

Mais en réalité, il est davantage un gaulliste social, sur le plan purement idéologique.
D'abord, n'oublions pas que Jean Charbonnel, s'il fut bien un gaulliste authentique et sincère, est issu des rangs de la démocratie-chrétienne. Or, cette démocratie-chrétienne puise bon nombre de ses racines dans le christianisme social qui a influencé Charles de Gaulle et son action. Son instruction, son éducation, ses maîtres à penser comme Marc Sangnier, Edmond Michelet et Etienne Borne,

1. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 242.
2. CHARBONNEL J., *L'aventure […]*, p. 297.
3. CHARBONNEL J., *Dictionnaire raisonné […]*, pp. 105-106.

relèvent de cette famille politique. Certes, il n'a jamais adhéré au Mouvement des Républicains Populaires, mais il s'est rapproché de ce parti à la Libération, en attendant le retour tant espéré de Charles de Gaulle. D'ailleurs ce n'est pas un hasard si après la disparition du M.R.P. en 1965, J. Charbonnel essaie de constituer un groupe parlementaire où figureraient les derniers démocrates-chrétiens[1]. Il n'a jamais coupé les ponts avec son ancienne famille politique, d'où les rapports privilégiés qu'il entretient avec Edmond Michelet qui l'encourage dès ses premiers pas en Corrèze. Il n'est donc pas issu des rangs de la gauche, comme la majorité des gaullistes de gauche, mais se rattache davantage au christianisme social dont est issue une bonne partie du gaullisme social.

Ensuite, le jeune député de la Corrèze représente bien cette relève générationnelle qui fut incarnée par nombre de gaullistes sociaux. Il reste l'architecte de l'équipée des jeunes loups, symbolisée par le serment de Solignac, et à la manière d'un Jacques Trorial ou Olivier Stirn, il fait ses premiers pas gouvernementaux à la fin de l'ère gaullienne. D'ailleurs O. Stirn n'hésite pas à souligner la prédominance du caractère gaulliste social de J. Charbonnel sur son côté gaulliste de gauche, car ce courant « met l'accent sur les individus, leur progression dans la société, l'éducation, les lois sociales, l'intéressement »[2]. Ainsi il n'appartient pas à la génération des gaullistes de gauche, comme Jacques Debû-Bridel, René Capitant ou Louis Vallon, mais accompagne ceux qui agiront pour le gaullisme social.

Ses relations personnelles et amicales avec Georges Pompidou lui furent reprochées par bon nombre de gaullistes de gauche qui ne tolèrent pas l'attitude jugée conservatrice de l'ancien député du Cantal. Nous avons vu qu'il pouvait être considéré comme l'homme de Pompidou dans la direction collégiale de l'U.N.R. Il a également oeuvré au rapprochement de l'U.J.P. et du mouvement gaulliste, en faveur de Georges Pompidou. Il participe même à la campagne électorale de Georges Pompidou en 1969. Puis son retour au gouvernement en 1972 s'effectue à la demande de G. Pompidou, sans oublier la correspondance amicale que les deux hommes échangaient. Ces relations seront d'ailleurs à l'origine des critiques des gaullistes de gauche que J. Charbonnel a pu essuyer, venant par exemple de Gilbert Grandval ou du Front des Jeunes Progressistes. Contrairement aux gaullistes de gauche, il n'y a eu aucune dénonciation ferme et définitive de Georges Pompidou par J. Charbonnel, puisqu'il participa à la mise en place de sa politique.

Sur le plan économique, même si Jean Charbonnel a pu condamner les dérives du régime communiste, il n'a pas eu cette attitude à l'égard du capitalisme. Certes, il n'a jamais cherché à l'encenser, mais a plutôt choisi de le réformer : toute son action est marquée du sceau du réformisme qui tend à vouloir atteindre la meilleure justice sociale possible. Ce réformisme passe notamment par la voie de la participation, qu'il a utilisée à travers ses mandats locaux et son action ministérielle. Il a donc suivi le chemin des gaullistes sociaux qui contrairement aux gaullistes de gauche ne veulent pas l'éradication du capitalisme, mais simplement le réformer.

Quant à son attitude avec les partis de gauche, Jean Charbonnel n'a jamais franchi le pas du ralliement. Il a pu nouer des alliances au moment des élections, notamment municipales ou législatives en 1977 et 1978, mais n'a jamais rejoint l'Union de la gauche comme l'y incitaient pourtant ses différents dirigeants. La Fédération des Républicains de Progrès, contrairement à l'Union Gaulliste Populaire, a donc dû affronter des candidatures socialistes et communistes lors des élections législatives de 1978. Et même lorsqu'il rejoint la majorité présidentielle entre 1988 et 1993, il le fait en son nom personnel sans rejoindre pour autant le Parti Socialiste. Contrairement aux dernières figures de proue du gaullisme de gauche, J. Charbonnel a préféré rester en dehors de la gauche et avoir son propre parcours politique.

1. Association Georges Pompidou, entretien de Jean Charbonnel du 16 décembre 1996, cassette n° 2, face A, 533'.
2. Entretien avec M. Olivier Stirn, le 21 février 2017.

Enfin, il a eu la même stratégie que bon nombre de gaullistes sociaux concernant la construction européenne. Dans les pas d'un Jacques Chaban-Delmas, il vote favorablement au référendum de 1972 sur l'élargissement des communautés européennes. En 1992, il rejoint encore les positions de l'ancien Premier ministre et des gaullistes sociaux au moment de la ratification du traité de Maastricht, et se félicite de la victoire du oui, car « c'est donc à l'espoir, à la modernité, au progrès que nos compatriotes ont dit oui »[1]. Enfin, il vote non lors du référendum sur le traité constitutionnel européen de 2005, comme la très grande majorité des derniers gaullistes, avant de se montrer favorable au traité de Lisbonne de 2008 comme l'ensemble des gaullistes sociaux qui l'accompagnent dans sa Convention.

Si Jean Charbonnel a pu se reconnaître en partie dans l'action du gaullisme de gauche, c'est avant tout pour son positionnement politique et dans cet idéal d'agir pour le progrès et une meilleure justice sociale. Toutefois, son goût pour le réformisme social, la place occupée auprès de Georges Pompidou, ses origines politiques, son attitude à l'égard des partis de gauche et ses orientations européennes en font davantage un gaulliste social. Certains historiens du gaullisme, à l'instar de Pascal Sigoda, parlent même de « gaullisme socialisant »[2] pour définir l'action de J. Charbonnel. Bref, le maître mot reste avant tout le gaullisme social plutôt que le gaullisme de gauche.

C) Sur la voie du légitimisme ?

En 2006, Jean Charbonnel publiait un ouvrage intitulé *Les Légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*[3] dans lequel il retraçait l'histoire de cette droite qui puise ses racines au coeur même de l'Histoire de France. Fondée autour de la légitimité, à savoir de cette capacité à inscrire son action dans les tréfonds de notre Histoire, depuis l'élection d'Hugues Capet, J. Charbonnel s'interroge sur l'héritage légitimiste du gaullisme, lui qui fonda son action sur l'Appel du 18 juin pour libérer la France de l'occupation allemande et la conduire jusqu'à la victoire finale : « Nous nous efforcerons d'établir si un lien a pu exister entre la légitimité traditionnelle, pétrie par des siècles d'histoire, et celle que le général de Gaulle a créée au feu de la guerre et ensuite prolongée dans ses principats de la Libération et de la Vè République : de Chateaubriand à de Gaulle ? »[4] D'ailleurs, c'est notamment à partir de cet ouvrage que Jean Charbonnel condamne la thèse de René Rémond sur les droites en France[5], ne voyant pas le gaullisme comme l'héritier naturel du bonapartisme, mais bien du légitimisme, situant son fil conducteur au plus profond de notre Histoire. En effet, le gaullisme serait mieux à même de s'inscrire dans la lignée légitimiste, car de Gaulle, héritier d'une certaine forme de royalisme capétien, a toujours eu à coeur de faire reposer son action sur la légitimité d'abord historique puis populaire car le pouvoir ne peut s'exercer sans le consentement du peuple français. Et cela Bertrand Renouvin devait le résumer parfaitement dans *La République au Roi dormant* : « Ce destin se noue en 1940, et la légitimité du Général naît de l'épreuve même […]. L'origine de la légitimité ne réside donc ni dans le droit écrit ni dans le soutien majoritaire, mais dans la capacité à se situer dans le projet historique de la nation – à le mettre en oeuvre comme les premiers Capétiens le firent ou à agir, à l'exemple de l'homme du 18 juin, pour que ce projet puisse continuer »[6]. Ces revendications légitimistes font aussi écho à l'histoire familiale du maire de Brive, puisque l'un de ses ancêtres fut victime de la vague de violences et de répression menée par le républicain Carrier qui condamna à la noyade, à Nantes, l'ensemble de ceux qu'il considérait comme ses ennemis royalistes. Or, ces royalistes qui résistaient aux assauts des révolutionnaires

1. Archives municipales de Brive, cote 7 C 102, *Le Pays de Brive*, n° 107, semaine du 30 octobre au 5 novembre 1992, p. 1.
2. Entretien avec M. Pascal Sigoda, le 15 décembre 2015.
3. CHARBONNEL Jean, *Les légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*, Paris, La Table Ronde, 2006.
4. CHARBONNEL J., *Les légitimistes […]*, p. 13.
5. REMOND René, *Les Droites en France*, Paris, Aubier/Montaigne, 1982.
6. RENOUVIN Bertrand, *La République au Roi dormant*, Paris, Hachette, 1985, pp. 44-45.

appartenaient bien à cette droite légitimiste désireuse de préserver la tradition royaliste en France ainsi que son héritage catholique.
Faire un parallèle entre cette droite légitimiste et le gaullisme retient l'attention, surtout de la part d'un gaulliste social. Le gaullisme social de Jean Charbonnel puise aux sources du catholicisme social de Lacordaire et Montalembert. Or, ces tenants du catholicisme social formaient bien l'une des écoles royalistes qui se constituent à partir de 1830, fondant son raisonnement sur l'héritage contre-révolutionnaire et l'esprit libéral des Lumières. Ces références teintées de royalisme que Jean Charbonnel a fait siennes décrivent parfaitement le personnage : un légitimiste de coeur avec un penchant pour le social, ce qui est d'ailleurs loin d'être incompatible, puisque le légitimisme est bien au fond une certaine droite sociale.

D'ailleurs, n'oublions pas que Jean Charbonnel a disposé d'un électorat de droite. Il est vrai que lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives en 1962 en Corrèze, il doit affronter un ensemble de candidatures de gauche, ce qui symboliquement le rejette à droite. D'ailleurs, l'affrontement avec cette gauche demeure assez violent puisqu'il n'hésite pas à « souligne[r] la malfaisance de tous ces gens, de tous ces partis, depuis l'O.A.S. jusqu'au parti communiste », se concentrant principalement sur ses adversaires communistes et leur « art du bourrage de crâne bien propre à un parti totalitaire »[1]. Finalement J. Charbonnel est le principal adversaire exclusif de la gauche jusqu'aux élections municipales de 1977, que ce soit lors des élections municipales, cantonales ou législatives. Il doit donc ses premiers succès électoraux principalement à un électorat de droite. Et lorsqu'il se présente aux côtés du Mouvement Radical de Gauche, comme en 1977 et 1978, il doit affronter, pour la première fois à droite, une candidature susceptible de le faire perdre. S'il ne parvient qu'en deuxième position lors du premier tour des élections municipales de 1977 et s'il perd lors des élections législatives de 1978, c'est parce que son électorat cible, celui de droite, a préféré voter en faveur du candidat de la droite officielle, à savoir le R.P.R. En effet, près de 10.000 électeurs de droite qui, jusqu'à présent voyaient en Jean Charbonnel leur champion, ont voté en faveur du candidat R.P.R. en 1978, contribuant à la défaite du maire de Brive.

De plus le fait de n'avoir jamais voulu rejoindre l'un des partis d'Union de la gauche montre bien qu'il n'a pas voulu franchir le pas du ralliement définitif à gauche. Quelque part il est resté fidèle à ses électeurs, qui, souvenons-nous, dans les années 1980 le suppliaient de revenir dans le giron du R.P.R. donc de la droite. La base électorale de J. Charbonnel est bien incontestablement de droite.

N'oublions pas non plus que Jean Charbonnel a côtoyé dès 1956 Jacques Soustelle, à travers son Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française à laquelle il adhère. Jean Charbonnel prend position en faveur de l'Algérie française et il faut le putsch des généraux en avril 1961 pour qu'il choisisse entre la voie de la fidélité à de Gaulle ou celle du combat, qui semblait perdu, de conservation de l'Algérie française. En ce sens Jean Charbonnel est bien distant de l'Union Démocratique du Travail, réunissant les principaux gaullistes de gauche comme René Capitant et Louis Vallon, qui très tôt s'est montrée opposée aux thèses des partisans de cette Algérie française[2]. Là encore, ses attaches idéologiques sont bien éloignées de la gauche de l'époque.
La défense des racines catholiques de la France et sa foi personnelle en faisaient aussi un redoutable adversaire des laïcistes, prêts à effacer toute référence religieuse au nom de la défense d'une laïcité érigée en valeur suprême de la République.

Cet esprit légitimiste de Jean Charbonnel nous le retrouvons aussi à travers son appréciation personnelle de la France. Souvenons-nous qu'à travers la thèse nous avons souligné que J.

1. *L'Essor de la Corrèze*, 2è année, n° 6, 14 mars 1964, p. 1.
2. BILLARD Y., Les gaullistes de gauche […], p. 192.

Charbonnel avait pu se trouver comme l'élément conciliateur du jacobinisme et du girondisme, à travers son rapport au territoire. En effet, son implication forte et enthousiaste pour la régionalisation en 1969, son souhait de fonder le département de la Vézère, son travail pour installer une activité industrielle à la campagne, son ambition de fédérer les communes rurales autour d'une locomotive locale sans pour autant nier leur identité, sa dénonciation d'une super-structure administrative étiolant les initiatives individuelles correspondent à ce caractère girondin, de par sa volonté de s'intéresser à la vie provinciale. Son côté jacobin coïncide en revanche avec son goût pour l'autorité de l'Etat, sa défense de la déconcentration et du modèle institutionnel gaullien. Finalement jacobinisme et girondisme s'incarnent parfaitement en Jean Charbonnel qui, profitant du fait que l'autorité de l'Etat soit assurée, souhaitait l'émergence des initiatives locales et provinciales sans remettre en cause le modèle centralisateur français. Et c'est bien là l'un des aspects du légitimisme : assurer la prééminence de la France sans oublier la Province.

En fait, tout le sens de l'action de Jean Charbonnel pourrait être résumé par cette formule que nous empruntons à Patrick Buisson : « Il n'est pas d'autre urgence que de rendre au peuple la dignité de sujet politique »[1]. Sa caractéristique intrinsèque légitimiste, intellectuellement de droite, son goût prononcé pour la recherche d'une meilleure justice sociale, font de Jean Charbonnel une synthèse parfaite du gaullisme qu'il a su incarner pour le peuple. Cette légitimité, le gaullisme bien-sûr ne peut la puiser que dans le peuple souverain, à la manière d'un Hugues Capet investi par les pairs du royaume. Cette action sociale, le gaullisme la déploie encore une fois pour le peuple, toute catégorie confondue. Le gaullisme est bien cette « dernière tentative réussie d'échapper à l'enclavement sociologique, de réconcilier des catégories aux intérêts apparemment antagonistes et de marier les contraires en vertu d'un rassemblement transcendant les classes et les partis »[2]. C'est bien là tout le parcours de Jean Charbonnel.

1. BUISSON Patrick, *La cause du peuple*, Paris, Perrin, 2016, p. 429.
2. BUISSON P., *La cause du peuple […]*, p. 47.

# BIBLIOGRAPHIE

**Ouvrages et articles de Jean Charbonnel**


CHARBONNEL Jean (dir.), *Le dossier du 27 avril*, Paris, Grasset, 1969.

CHARBONNEL Jean (dir.), *Radioscopie des* oppositions, Paris, Plon, 1973.

CHARBONNEL Jean, *L'aventure de la fidélité*, Paris, Seuil, 1976.

CHARBONNEL Jean, *Comment peut-on être opposant ?* Paris, Robert Laffont, 1983.

CHARBONNEL Jean (dir.), *Le gaullisme aujourd'hui*, Paris, Julliard, 1985.

CHARBONNEL Jean, MILLOZ Pierre, *Faut-il normaliser l'E.N.A ?* Paris, Economica, 1987.

CHARBONNEL Jean, *Edmond Michelet*, Paris, Beauchesne, 1987.

CHARBONNEL Jean, *De Gaulle au présent*, Paris, Flammarion, 1990.

CHARBONNEL Jean (dir.), *Histoire de Brive et de sa région*, Toulouse, Privat, 1991.

CHARBONNEL Jean. " Un homme politique chrétien ". In *Source de Vie*, n° 285, mai 1991, numéro spécial Edmond Michelet, pp. 36-38.

CHARBONNEL Jean. " Région, département, commune. La décentralisation en questions ". In : *Etudes*, tome 376, n° 3, mars 1992, pp. 333-344.

CHARBONNEL Jean. " La fidélité selon Michelet ". In : *France Catholique*, n° 2429, 10 décembre 1993, p. 11.

CHARBONNEL Jean, *A la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996.

CHARBONNEL Jean, *Le gaullisme en questions*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

CHARBONNEL Jean, *Les légitimistes. De Chateaubriand à de Gaulle*, Paris, La Table Ronde, 2006.

CHARBONNEL Jean, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve éditions, 2011.

CHARBONNEL Jean, *Dictionnaire raisonné d'un gaulliste rebelle*, Chaintreaux, France-Empire, 2014.

**Sur Jean Charbonnel**

DULPHY Anne, MANIGAND Christine. " Entretien avec Jean Charbonnel ". In : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, pp.

LACHAISE Bernard. " A la gauche du Général ". In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1998, volume 58, n° 1, p. 190.

LAMARQUE Gwénael. " Immuable ou inclassable ? Jean Charbonnel au Parlement (1962-1978) ". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2009/3, n° H.S. 5, pp. 85-96.

SOUTENET Laurent. " Jean Charbonnel, un intellectuel dans l'action (1927-2014) ". In : *Fidélité*, n° 87, juin 2014, p. 13.

**Charles de Gaulle**

DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Pendant la guerre, juin 1940-janvier 1946, tome 1*, Paris, Plon, 1970

DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Dans l'attente, février 1946-avril 1958, tome 2*, Paris, Plon, 1970.

DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962, tome 3*, Paris, Plon, 1970.

DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Pour l'effort, août 1962-décembre 1965, tome 4*, Paris, Plon, 1970.

DE GAULLE Charles, *Discours et messages. Vers le terme, janvier 1966-avril 1969, tome 5*, Paris, Plon, 1970.

DE GAULLE Charles, *Mémoires d'Espoir*, tome 1, Paris, Plon, 1971.

DE GAULLE Charles, *Mémoires d'Espoir*, tome II, Paris, Plon, 1971.

**Les gaullistes**

CAPITANT René, *Ecrits politiques*, Paris, Flammarion, 1971.

DAUER Jacques, *Les matéologiens, du Gaullisme à la langue de bois*, Paris, Artefact, 1987.

DAUER Jacques, *Le hussard du Général. Entretiens avec Stéphane Giocanti*, Paris, La Table Ronde, 1994.

DEBRE Michel, *Au service de la Nation*, Paris, Stock, 1963.

DEBÛ-BRIDEL Jacques, *Les Partis contre de Gaulle*, Paris, Somogy, 1948.

DE LA GORCE Paul-Marie, *Charles de Gaulle 1945-1970*, tome 2, Paris, Nouveau monde éditions, 2013.

FOCCART Jacques, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, tome 1, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 1995.

FOCCART Jacques, *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Elysée, 1965-1967*, tome 1, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 1997.

FOCCART Jacques, *Le Général en Mai – Journal de l'Elysée, 1968*-1969, tome 2, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1998.

FOCCART Jacques, *Dans les bottes du Général – Journal de l'Elysée, 1969-1971*, tome 3, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1999.

HAMON Léo, *Vivre ses choix*, Paris, Robert Laffont, 1991.

LEFRANC Pierre, *Avec qui vous savez. Vingt-cinq ans aux côtés de De Gaulle*. Paris, Plon, 1979.

PASQUA Charles, *Ce que je sais ...Les Atrides 1974-1988*, tome 1, Paris, Seuil, 2007.

PASQUA Charles, *Ce que je sais ...Un magnifique désastre 1988-1995*, tome 2, Paris, Seuil 2008.

POMPIDOU Georges, *Le noeud gordien*, Paris, Plon, 1974.

POMPIDOU Georges, *Pour rétablir une vérité*, Paris, Flammarion, 1982.

POMPIDOU Georges, *Lettres, notes et portraits, 1928-1974*, Paris, Robert Laffont, 2012.

SAINT-ROBERT Philippe (de), *De Gaulle, Références*, Paris, Gréco, 1990.

VALLON Louis, *L'Anti de Gaulle*, Paris, Seuil, 1969.

**Le gaullisme**

AUDIGIER François, LACHAISE Bernard, LAURENT Sébastien (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau monde éditions, 2013.

BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002.

CHARLOT Jean, *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970.

CHARLOT Jean, *Le gaullisme*, Paris, Armand Colin, 1970.

CHARLOT Jean, *Le gaullisme d'opposition 1946-1958, Histoire du gaullisme*, Paris, Fayard, 1983.

DE GAULLE Laurent, *Une vie sous le regard de Dieu. La foi du général de Gaulle*, Paris, L'oeuvre éditions, 2009.

GUAINO Henri, *De Gaulle au présent*. Paris, Cherche Midi, 2015.

GUIOL Patrick, *L'impasse sociale du gaullisme. Le RPF et l'Action ouvrière*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985.

HOUILLION Christian, BOUGARAN Yves, NOUAILLE Pierre, VIEVILLE Lucien, RENALD Jean, *La vie extraordinaire de Charles de Gaulle*, Genève, Famot, 1978.

HUREAUX Roland, *L'actualité du gaullisme. Cinq études sur les idées et l'action du général de Gaulle*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2007.

LACHAISE Bernard (dir.), *Du général de Gaulle à Jacques Chirac. Le gaullisme et les Français*, Bordeaux, SCEREN-CRDP d'Aquitaine, 2006.

LE BEGUEC Gilles. " L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme ". In *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2016.

LERNER Henri, *De Gaulle et la gauche*, Limonest, L'Interdisciplinaire, 1994.

MALLET Serge, *Le gaullisme et la gauche*, Paris, Seuil, 1965.

PETITFILS Jean-Christian, *Le gaullisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.

QUAGLIARIELLO Gaetano, *La religion gaulliste*, Paris, Perrin, 2007.

SANNER (Dr), *Alternances. Les fondamentaux stratégiques du gaullisme*, Paris, Nouvelles Publications Politiques, 2002.

TOUCHARD Jean, *Le gaullisme, 1940-1969*, Paris, Seuil, 1978.

TRUTAT Claude Jean-Marie, *De Gaulle, bâtisseur d'avenir*, Paris, Berger-Levrault, 1990.

VAUGIRARD Charles, " De Gaulle était-il démocrate-chrétien ? ". In : *Cahiers libres*, juillet 2014.

VIANSSON-PONTE Pierre, *Les gaullistes, rituel et annuaire*, Paris, Le Seuil, 1963.

Ouvrage collectif, *De Gaulle (1958-1970)*, Paris, Tallandier, 1998.

Ouvrage collectif, *De Gaulle vu par les Français*, Paris, Hugo&Cie, 2010.

**Le mouvement gaulliste**

AUDIGIER François. " L'Union des Jeunes Pour le Progrès. Une école de formation politique ". In : *Revue historique*, 2001/2, n° 618, pp. 451-487.

AUDIGIER François, *Génération Gaulliste. L'Union des Jeunes pour le Progrès, une école de formation politique (1965-1975)*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2005.

AUDIGIER François. " La présidentielle de 1974. Les jeunes gaullistes de l'UJP victimes de la realpolitik ? ". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*. 2007/2, n° 8, pp. 69-84.

AUDIGIER François. " L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes ". In : *Histoire@Politique*, 2008/1, n° 4.

AUDIGIER François. " La chiraquisation de l'UDR, une remise en question du modèle militant gaulliste ". In : RICHARD Gilles, SAINCLIVIER Jacqueline (dir.), *Les partis à l'épreuve de 68, l'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, PUR, 2012, pp. 195-207.

CHARLOT Jean, *L'UNR, étude de pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1967.

GUIOL Patrick, NEVEU Eric. " Sociologie des adhérents gaullistes ". In : *Pouvoirs*, n° 28, 1984, pp. 91-106.

OFFERLE Michel. " Transformation d'une entreprise politique : de l'UDR au RPR (1973-1977) ". In : *Pouvoirs*, n° 28, janvier 1984, pp. 5-26.

POZZI Jérôme, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

PURTSCHET Christian, *Le Rassemblement du Peuple Français : 1947-1953*, Paris, Cujas, 1965.

**Le gaullisme de gauche**

ALTEMANI Florence, *Les gaullistes de gauche et la troisième voie*, Reims, DEA Droit public/Science politique, sous la direction de Ph. Guillemin, 1997.

AUDIGIER François. " Les gaullistes de gauche en mai 68 : la fin d'une certaine ambiguïté ? ". In : RICHARD Gilles, VERGNON Gilles, MORIN Gilles, CHEVANDIER Christian, BENOIT Bruno (dir.), *A chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 327-341.

BILLARD Yves. " Les gaullistes de gauche ". In : BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 190-196.

CAHEN Bernard, *Les gaullistes de gauche (mai 1958-août 1962)*, mém. de droit, 1962, Paris.

CARREZ Jean-François, WILTZER Pierre-André, *Le gaullisme de gauche*, IEP de Paris, 1962.

DENORD François, *Le Front du Progrès (1964-1976) : un proto-parti de gaullistes de gauche,* mém. IEP Paris, sous la direction d'Albert Kechichian, 1998.

LAFAGE Didier, *Les gaullistes de gauche (1958-1982)*, mém. IEP de Bordeaux, 1983.

MAUS Catherine, *Du Front du Progrès à l'Union Travailliste. Etude sur le gaullisme de gauche*, mém. de sciences politiques, Paris II, 1973.

SIGODA Pascal. " De Gaulle et le gaullisme de gauche". In : *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, mars 1983, n° 42, pp. 29-33.

VILLEMOT Dominique, NAYVES Dominique de Combles de, *Le gaullo-gauchisme*, mém. IEP de Paris, sous la direction de L. Bodin, 1975.

**Contexte politique, économique et social**

ARTHUIS Jean, LORIDANT Paul, MARINI Philippe, *Les paradoxes du développement régional. Le cas des sociétés de développement régional. Rapport d'information du Sénat*, Paris, Commission des Finances du Sénat, n° 44, première session ordinaire de 1994-1995.

BEAUDOUIN Christophe. " Vingt-neuf mai : souvenirs d'un ancien combattant du Non ". In *L'Observatoire de l'Europe.*

BERNARD Mathias, *Valéry Giscard d'Estaing. Les ambitions déçues*, Paris, Armand Colin, 2014.

BERNARD Mathias, *Les Années Mitterrand*, Paris, Belin, 2015.

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion. La République gaullienne (1958-1969). Nouvelle histoire de la France contemporaine*, tome I, Paris, Seuil, 1989.

BERSTEIN Serge, WINOCK Michel (dir.), *La République recommencée de 1914 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

BERTHONNET Arnaud. " L'électrification rurale ou le développement de la fée électricité au coeur des campagnes françaises dans le premier XXè siècle ". *Histoire et sociétés rurales*, 2003/1, vol. 19, pp. 193-219.

BONNECASE Vincent, *La pauvreté au Sahel. Du savoir colonial à la mesure internationale*, Paris, Karthala éditions, 2011.

BOURDON Jacques, PONTIER Jean-Marie, *Le Conseil général*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

BUISSON Patrick, *La cause du peuple*, Paris, Perrin, 2016.

BURDY Paul. " Eurodif : un contentieux nucléaire ancien … " In : *Questions d'Orient, Questions d'Occident*.

CASTEL Robert. " Démocratie sociale ". In CASILLO Ilaria (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

CELLIER Hervé. " La gestion du handicap par l'école : les paradoxes d'une nécessaire adaptation". In : *Informations sociales*, 2010/5, n° 161, pp. 32-35.

Cercle LES VOIX DU SOCIALISME, *Pour un Front des travailleurs*, Paris, Julliard, 1963.

CHEVENEMENT Jean-Pierre, *Défis républicains*. Paris, Fayard, 2004.

CHEVENEMENT Jean-Pierre, *La France est-elle finie ?* Paris, Fayard, 2011.

CHIRAC Jacques, *Chaque pas doit être un but*, tome 1, Paris, Nil, 2009.

CONORD Fabien. " En quête d'implantation ou les fortunes du parachutage ". In : CASTAGNEZ Noëlline, MORIN Gilles (dir.), *Pierre Bérégovoy en politique*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.111-120.

CONTE Arthur, *Les Premiers ministres de la Vè République*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1986.

COPPIN Pierre, *La S.D.R. Une contribution à la conversion économique de la Région Nord Pas de Calais. Essai de géographie financière*. Thèse de géographie, Université de Lille I, 1979.

CRAPEZ Marc, *Eloge de la pensée de droite et autres arguments pour contrer la gauche*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 2016.

DELAHAY Olivier. " Départements : et si Michel Debré avait eu raison ? ". In : *Grand Paris Métropole*.

DELEPLACE Marc (dir.), *Les discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la Cité*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.

DIOUDONNAT Pierre-Marie, BRAGADIR Sabine, *Dictionnaire des 10.000 dirigeants politiques français*, Paris, Sedopols, 1ère édition, 1977-1978.

DUMAS Roland, *Le fil et la pelote*, Paris, Plon, 1996.

DUMAS Roland, *Coups et blessures. 50 ans de secrets partagés avec François Mitterrand*, Paris, Le Cherche Midi, 2011.

ENNUYER Bernard. " 1962-2007 : regards sur les politiques du ' maintien à domicile '. Et sur la notion de ' libre choix ' de son mode de vie ". In : *Gérontologie et société*, 2007/4, n° 123, pp. 153-167.

FABRE Robert, *Quelques baies de genièvre*, Paris, JC Lattès/JP Ramsay, 1976.

GUEZ Laurent. " Regards croisés sur l'industrie ". In : *L'usine nouvelle*. Mai 2010, n° 3194.

JACQUEMART Sylvie. " 5. Inventer la Nouvelle-Calédonie ". In : *Annuaire des collectivités locales*, tome 9, 1989, pp. 61-79.

LECAILLON Jacques. " Loichot Marcel. La réforme pancapitaliste ". In : *Revue économique*, volume 17, n° 6, 1966, pp. 1028-1130.

LOICHOT Marcel, *La réforme pancapitaliste*, Paris, Robert Laffont, 1966.

MENDES FRANCE Pierre, ARDANT Gabriel, *Science économique et lucidité politique*, Paris, Gallimard, 1973.

MITTERRAND François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, Plon, 1964.

PASCALLON Pierre, *Plaidoyer pour la Constitution de la Vè République*, Paris, Economica, 1986.

PAUVERT Bertrand, *Droit constitutionnel : théorie générale, Vè République*, Paris, Studyrama, 2004.

PERRIN Elisabeth. " Crozier Michel. La société bloquée ". In : *Revue française de sociologie*, 1972, 13-2, pp. 282-283.

PFISTER Thierry, *A Matignon au temps de l'Union de la gauche*, Paris, Hachette, 1985.

ROBERT Pascal, *L'impensé informatique. Critique du mode d'existence idéologique des technologies de l'information et de la communication*, volume 1, Paris, Editions des archives contemporaines, 2012.

YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990.

YVERT Benoît (dir.), *Premiers ministres et présidents du Conseil. Histoire et dictionnaire raisonné des chefs du gouvernement en France (1815-2007)*, Paris, Perrin, 2007.

**Organisation sociale, économique et politique locale**

BITOUN Pierre, *Agriculture et politique en Corrèze 1750-1980. Essai sur la tradition politique des paysans corréziens*. Thèse de doctorat de 3è cycle de sociologie sous la direction d'Henri Mendras, Université de Paris X Nanterre, 1981.

BOUSSIE Dominique, *Le gaullisme de 1958 à 1980 à Brive*, mém. D.E.A. en sciences politiques, sous la direction du Professeur Jean Morange, Limoges, Faculté de Droit, section sciences politiques, 1985.

CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXè siècle 1845-1880. La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1998.

DENQUIN Jean-Marie, *Le renversement de la majorité électorale dans le département de la Corrèze 1958-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

GENTY Michel, *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1984.

GORSE Bastien. " Le programme des usines clés en main ou l'improbable pari industriel de Jean Charbonnel à Brive " . Communication dans le cadre du colloque organisé par le CERHIO CNRS UMR 6258 et par le CRAPE CNRS UMR 6051, Université Rennes II, 1984-1988. *Les années d'alternance vues des régions*, du 18 au 20 novembre 2015 [publication des actes à venir].

HOUDART Marie-France, *Corrèze, quelle histoire !* Lamazière-Basse, Maiade éditions, 2012.

LARIVIERE Jean-Pierre, *Brive et sa région. Etude de la zone d'influence d'une ville en expansion*, 1970.

MARTY Pauline, *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012.* Thèse : Géographie, Aménagement, Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013.

PERREL Jean. " La gauche classique et le Parti communiste en Limousin ". In : *Revue française de science politique*, 17è année, n° 5, 1967, pp. 944-958.

SOULIER Régis, *Vie politique locale et mutations du système politico-administratif. Le cas de Tulle (1945-1978)*, Tulle, Editions IMC, 1979.

TILLINAC Denis, *Chirac, Hollande, une histoire corrézienne*, Paris, Plon, 2014.

VALADE Jean-Michel, *Bas-Pays de Brive et fait départemental corrézien*. Thèse d'Etat, Atelier national de reproduction des thèses de Lille III, 1990.

VALADE Jean-Michel, *100 ans en Corrèze. Chronique au fil du siècle 1901-2000*. La Crèche, Geste éditions, 2012.

**Mouvements politiques**

BAUDOUIN Jean. " ' Gaullisme ' et ' chiraquisme ' : réflexions autour d'un adultère ". In : *Pouvoirs*, n° 28, janvier 1984, pp. 53-66.

BRECHON Pierre, DERVILLE Jacques, LECOMTE Patrick. " L'univers idéologique des cadres RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droitière ". In : *Revue française de science politique*, 37è année, n° 5, 1987, pp. 675-695.

DABEZIES Pierre. " Gaullisme et giscardisme ". In : *Pouvoirs*, avril 1979, n° 9, pp. 27-36.

DU PUY DE CLINCHAMPS Philippe, *Le royalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967.

FOGACCI Frédéric. " La mouvance radicale et radicale-socialiste sous la Vè République, marge centriste ou centre marginalisé ? ". In : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 15, septembre-décembre 2011, pp. 130-146.

HAEGEL Florence. " Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR ". In: *Revue française de science politique*, n° 6, 1990, pp. 864-879.

LACHAISE Bernard. " Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité ". In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N° 44, octobre-décembre 1994, pp. 25-30.

LACHAISE Bernard, *Radicalisme et gaullisme dans le Sud-Ouest. Contribution à l'histoire de la vie politique française de la IIIè à la Vè République*, Université de Paris-IV.

LAURENT Mathieu, *Les structures non-partisanes dans le champ politique*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de M. Jacques Chevallier, Université Panthéon-Assas, 2011.

LAZAR Marc, *Le communisme. Une passion française*, Paris, Perrin, 2002.

MASSART Alexis, *L'Union pour la Démocratie Française (UDF)*, Paris, L'Harmattan, 1999.

PONCEYRI Robert. " Le RPR et l'achèvement de la banalisation électorale du gaullisme ". In : *Pouvoirs*, n° 28, janvier 1984, pp. 123-138.

POZZI Jérôme. " L'Appel des 43 et le mouvement gaulliste : manoeuvre, relève générationnelle et fronde des ' godillots ' ". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 1/2007 (n° 7), p. 109-120.

POZZI Jérôme. " La famille gaulliste et les élections européennes de juin 1979 ". In : *Les cahiers Irice*, 2009/2, n° 4, pp. 101-112.

POZZI Jérôme. " Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste ". In : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24,

septembre-décembre 2014.

REMOND René, *Les Droites en France*, Paris, Aubier/Montaigne, 1982.

RENOUVIN Bertrand, *La République au Roi dormant*, Paris, Hachette, 1985.

RICHARD Gilles. " Droite et gauche dans la vie politique française. Réflexions sur un affrontement pluriel ". In : *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2006/2, n° 90, pp. 155-167.

RIOUX Jean-Pierre, *Les centristes de Mirabeau à Bayrou*. Paris, Fayard, 2011.

SUBILEAU Françoise. " Le militantisme dans les partis politiques sous la Cinquième République : Etat des travaux de langue française ". In : *Revue française de science politique*, n° 5-6, 1981, pp. 1038-1068.

VERGNON Gilles. " La fédération de la Drôme du PSU : réseaux, activités et système de relations dans un département semi-rural de tradition républicaine ". In : Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950 – années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

**Personnalités politiques**

ABADIE Frédéric, CORCELETTE Jean-Pierre, *Georges Pompidou*, Paris, Nouveau Monde, 2014.

CASTAGNEZ Noëlline, MORIN Gilles, *Pierre Bérégovoy en politique*, Paris, L'Harmattan, 2013.

CLESSIS Catherine, PREVOST Bernard, WASJAM Patrick, *Jacques Chirac ou la République des " cadets "*, Paris, Presses de la Cité, 1972.

COINTET Jean-Paul, LACHAISE Bernard, LE BEGUEC Gilles, MAYEUR Jean-Marie (dir.), *Un politique : Georges Pompidou*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

DELIGNY Henri, *Chirac ou la fringale du pouvoir*, Paris, Editions Alain Moreau, 1977.

DESJARDINS Thierry, *Un inconnu nommé Chirac*, Paris, La Table Ronde, 1983.

LAVIELLE Thomas, JOUANNY Jean-Robert, *A la recherche de Jacques Chirac*, Paris, Buchet/Chastel, 2009.

MADJAR Robert, *L'autre Chirac*, Paris, Michel Lafon, 1995.

MORIN Gilles. " Georges Pompidou et la gauche ". In : COINTET Jean-Paul (dir.), *Un politique : Georges Pompidou, Paris*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 239-258.

NOËL Alexis, *L'épopée ordinaire et singulière de Michel Jobert. Pour l'honneur de la politique*, Paris, Société des écrivains, 2008.

NOËL Alexis, *Un ministre de l'alternance, Michel Jobert*, Paris, L'Harmattan, 2014.

RIVIERE Paul. " Yvon Morandat, figure exemplaire de la Résistance ". In *Fondation de la France libre*.

ROUBERT Pierre-Yves, *Charles Ceyrac. Le plus beau villageois de France*, Brive, Ecritures, 1998.

VALENCE David. " 1967, l'opération des ' jeunes loups ' ou les débuts politiques de Jacques Chirac". In : *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2009/3 n° H.S. 5, pp. 22-33.

**Elections**

CAPDEVIELLE Jacques (dir.). " Chapitre I. Tableau des électorats en mars 1978 ". In : CAPDEVIELLE Jacques (dir.), *France de gauche. Vote à droite*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 19-93.

DENIS Nicolas. " Les élections de mars 1978 en métropole ". In : *Revue française de science politique*, n° 6, 1978, pp. 977-1005.

GOGUEL François. " La signification de la consultation ". In : *Revue française de science politique*. 1965, n° 5, 15è année, pp. 911-917

JAFFRE Jérôme, PARODI Jean-Luc. " Commentaires sur les élections législatives de 1978. A la recherche d'un baromètre électoral : les élections cantonales partielles au cours de la législature 1973-1978 ". In : *Pouvoirs*, n° 6, septembre 1978, pp. 131-148.

VIEILLARD-COFFRE Sylvie. " Les candidats et leurs territoires : analyse géopolitique comparative en Deux-Sèvres et en Corrèze (exemple des élections législatives de 1997) ". In : *Norois*, n° 188, 2001-4, pp. 11-34.

**Affaire Lip**

BEAUCHARD Jacques. " L'affaire Lip et la dynamique conflictuelle ". In : *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, n° 4, 1975, pp. 310-332.

DIVO Jean, *L'affaire Lip et les catholiques de Franche-Comté*, Yens-sur-Morges, Editions Cabédita, 2003.

GIRAUD Henry, *Mon été chez Lip*, Paris, France-Empire, 1974.

GOURGUES Guillaume, HAMZAOUI Ouassim. " Lip, de la dépacification au dissensus ". Congrès de l'Association Française de Science Politique, septembre 2009, Grenoble.

MAIRE Edmond, PIAGET Charles (dir.), *Lip 73*, Paris, Seuil, 1973.

NEUSCHWANDER Claude : *Patron mais ...* Paris, Seuil, 1975.

SENSEMAT Jean-Claude, *Comment j'ai sauvé Lip*, Paris, Entreprendre Robert Lafont, 2005.

# ANNEXES

## Annexe n° 1 : liste des trente-quatre témoins contactés

Comme cela fut précisé en introduction, nous n'avons mentionné que les informations biographiques susceptibles de faire comprendre le rapport entretenu directement ou indirectement avec Jean Charbonnel.

- **M. Philippe Nauche**, député P.S. de la Corrèze (1997-2002, 2007 - …), maire de Brive (2008-2014) – rencontré le 19 mai 2014
- **M. René Boisserie**, conseiller municipal de la majorité municipale (1971-1978, 1995-2001) puis adjoint au maire de Brive (1978-1995), suppléant de Jean Charbonnel lors des élections législatives de 1993 – rencontré le 19 mai 2014, le 6 juin 2014 et le 8 juillet 2014
- **M. Jean-Marie Delsart**, maire-adjoint U.D.F. de Brive (1989-1991), conseiller municipal de la majorité municipale de Brive (1991-2001), conseiller général de la Corrèze (1992-1998), suppléant de Jean Charbonnel lors des élections législatives de 1997 – témoignage reçu le 13 juin 2014
- **M. Alain Fraysse**, président départemental des Jeunes Radicaux de Gauche, suppléant de Jean Charbonnel lors des élections législatives de 1978 – rencontré le 25 juin 2014
- **M. Jean Alibert**, conseiller municipal délégué de la majorité municipale (1966-1971), puis maire-adjoint de Brive (1971-1995) – rencontré le 15 juillet 2014
- **M. Daniel Chasseing**, conseiller général R.P.R. de la Corrèze (1979-2014) – rencontré le 16 juillet 2014
- **M. Jean-Ulric Cillard**, militant à l'U.DVè puis cadre corrézien de l'U.D.R. - rencontré le 14 août 2014
- **M. Georges Mouly**, maire de Tulle (1971-1977), conseiller général R.P.R. de la Corrèze (1976-2008), sénateur de la Corrèze (1980-2008) - témoignage reçu le 19 août 2014 et rencontre le 10 septembre 2014
- **Mme Marie-France Houdart**, éthnologue, spécialiste de l'Histoire locale – rencontrée le 11 septembre 2014
- **Mme Marie Findeling**, directrice de campagne de Jean Charbonnel en 1997 – rencontrée le 12 septembre 2014
- **M. Guy Chapelle**, conseiller municipal délégué de la majorité municipale de Brive (1977-1983), secrétaire général de la Fédération des Républicains de Progrès – rencontré le 12 septembre 2014
- **Mme Claudine Labrunie**, conseiller municipal P.S. de Brive (1983-1995), conseiller général de la Corrèze (1982-2001) – rencontrée le 4 octobre 2014
- **M. Frédéric Soulier**, maire-adjoint R.P.R. de Brive (1995-2004), député de la Corrèze (2002-2007), conseiller municipal de Brive (2008-2014), maire de Brive (2014 - …) - rencontré le 31 mars 2015
- **M. Jean Dupuy** (†), conseiller municipal délégué de la majorité municipale de Brive (1966-1971), maire-adjoint (1971-1977), suppléant de Jean Charbonnel lors des élections législatives de 1967, tête de liste R.P.R. aux élections municipales de Brive en 1977, conseiller général R.P.R. de la Corrèze (1995-2004) – rencontré le 31 mars 2015
- **Mme Monique Dupuy**, maire-adjoint de Brive, majorité municipale (1983-1991) – rencontrée le 31 mars 2015
- **M. Jean-Pierre Vigier**, cadre R.P.R. en Corrèze, attaché parlementaire de Jean-Pierre

Bechter – rencontré le 4 mai 2015

- **M. Raymond Lacombe**, maire-adjoint de Brive (1966-1977, 1983-1995), conseiller général R.P.R. de la Corrèze (1982-2001) – rencontré le 9 juin 2015
- **M. Jean-Michel Valade**, Docteur en Histoire, spécialiste de l'histoire de Brive et de sa région – témoignage reçu les 18 juillet et 11 septembre 2015
- **M. Bertrand Renouvin**, directeur politique de la revue *Royaliste* et cadre de la Nouvelle Action Royaliste – rencontré le 12 août 2015
- **M. Luc de Goustine**, cadre de la Nouvelle Action Royaliste – rencontré le 12 août 2015
- **M. Etienne Tarride**, secrétaire national de la Fédération des Républicains de Progrès – témoignage reçu le 15 octobre 2015
- **M. Chérif Khaznadar**, délégué national de la Fédération des Républicains de Progrès – témoignage reçu le 19 octobre 2015
- **M. Jacques Martinie** (†), délégué au S.I.R.T.O.M. - rencontré le 29 octobre 2015
- **M. Patrick Guiol**, délégué national de la Fédération des Républicains de Progrès – témoignage reçu le 30 octobre 2015
- **M. Pascal Sigoda**, militant à l'U.J.P. puis à l'U.J.P. Participation – rencontré le 15 décembre 2015
- **M. Jean-Louis Delecourt**, secrétaire national de la Fédération des Républicains de Progrès – témoignage reçu le 15 décembre 2015 et 7 janvier 2016
- **M. Michel Mercier**, délégué général de l'Union Gaulliste pour la Démocratie, membre du collectif pour le non à la Constitution européenne – témoignage reçu le 22 février 2016
- **M. Bertrand Fessard de Foucault**, cadre du Mouvement des Démocrates de Michel Jobert – témoignage reçu le 9 mars 2016
- **M. Jean-Yves Gouttebel**, directeur régional de la S.O.D.E.C.C.O. – rencontré le 2 mai 2016
- **M. Jean-Paul Morin**, responsable de la S.O.D.E.C.C.O. - conversation téléphonique le 4 juillet 2016
- **M. Olivier Stirn**, chef de cabinet de Jean Charbonnel au secrétariat d'Etat à la Coopération (1966-1967), et ancien ministre – rencontré le 21 février 2017
- **Mme Christiane Rogie**, conseiller municipal délégué de la majorité municipale (1989-1995) - rencontrée le 10 mars 2017
- **M. Laurent Soutenet**, responsable de la communication à la mairie de Brive (1985-1992) – rencontré le 20 mars 2017
- **M. Bernard Martinat**, directeur de la Culture puis directeur général des Affaires culturelles de la ville de Brive (1982-1988) – conversation téléphonique le 23 mars 2017

## Annexe n° 2 : résultats du 1er tour des élections municipales de 1965 par bureaux de vote, à Brive

| SECTIONS ET BUREAUX DE VOTE PAR CANTON | | inscrits | votants | Enveloppes bulletins sans enveloppe | Enveloppes et bulletins nuls | Suffrages exprimés | Liste Chaminade | Liste Labrunie | Liste Charbonnel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **BRIVE Ville-Nord** | 1 | 1762 | 1401 | 0 | 41 | 1360 | 338 | 403 | 619 |
| Ecole Pont Cardinal | 2 | 1667 | 1251 | 0 | 29 | 1222 | 319 | 365 | 538 |
| | 3 | 1476 | 1153 | 0 | 39 | 1114 | 330 | 338 | 446 |
| Ecole Jules Ferry | 1 | 1261 | 977 | 0 | 44 | 933 | 182 | 300 | 451 |
| | 2 | 1301 | 1017 | 0 | 33 | 984 | 198 | 319 | 467 |
| Mairie | 1 | 1133 | 886 | 0 | 31 | 855 | 156 | 239 | 460 |
| | 2 | 1159 | 877 | 0 | 25 | 852 | 168 | 231 | 453 |
| Lycée de Garçons | 1 | 1563 | 1219 | 0 | 20 | 1199 | 408 | 288 | 503 |
| | 2 | 1483 | 1153 | 0 | 30 | 1123 | 351 | 307 | 465 |
| | 3 | 1321 | 1038 | 0 | 32 | 1006 | 356 | 248 | 402 |
| Total partiel **Brive Ville-Nord** | | 14126 | 10972 | 0 | 324 | 10648 | 2806 (26,3%) | 3038 (28,5%) | 4804 (45,2%) |
| Brive **Ville-Sud** | 1 | 1048 | 832 | 0 | 14 | 818 | 315 | 240 | 263 |
| Ecole Henri Gerard | 2 | 1014 | 824 | 0 | 12 | 812 | 319 | 233 | 260 |
| Ecole Firmin Marbeau | 1 | 1001 | 753 | 0 | 22 | 731 | 126 | 235 | 370 |
| | 2 | 1032 | 775 | 0 | 14 | 761 | 140 | 249 | 372 |
| | 3 | 836 | 631 | 0 | 16 | 615 | 123 | 203 | 289 |
| Ecole Louis Pons | 1 | 1399 | 1079 | 0 | 25 | 1054 | 240 | 327 | 487 |
| | 2 | 1395 | 1097 | 0 | 32 | 1065 | 239 | 373 | 453 |
| | 3 | 1113 | 860 | 0 | 15 | 845 | 233 | 243 | 369 |
| Ecole des Chapelies | 1 | 1241 | 944 | 0 | 20 | 924 | 309 | 327 | 288 |
| | 2 | 1156 | 927 | 0 | 27 | 900 | 288 | 312 | 300 |
| Total partiel **Brive-Ville Sud** | | 11235 | 8722 | 0 | 197 | 8525 | 2332 (27,3%) | 2742 (32,2%) | 3451(40,5%) |
| Total Général Commune | | 25361 | 19694 | 0 | 521 | 19173 | 5138 (26,8%) | 5780 (30,1%) | 8255 (43,1%) |

## Annexe n° 3 : résultats du 2nd tour des élections municipales de 1965 par bureaux de vote, à Brive

| SECTIONS ET BUREAUX DE VOTE PAR CANTON | | inscrits | votants | Enveloppes bulletins sans enveloppe | Enveloppes et bulletins nuls | Suffrages exprimés | Liste Labrunie | Liste Charbonnel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **BRIVE Ville-Nord** | 1 | 1761 | 1447 | 0 | 28 | 1419 | 682 | 737 |
| Ecole Pont Cardinal | 2 | 1664 | 1367 | 0 | 20 | 1347 | 658 | 689 |
| | 3 | 1475 | 1239 | 0 | 26 | 1213 | 642 | 571 |
| Ecole Jules Ferry | 1 | 1256 | 1043 | 0 | 29 | 1014 | 453 | 561 |
| | 2 | 1299 | 1052 | 0 | 19 | 1033 | 471 | 562 |
| Mairie | 1 | 1132 | 914 | 0 | 17 | 897 | 359 | 538 |
| | 2 | 1158 | 945 | 0 | 16 | 929 | 366 | 563 |
| Lycée de Garçons | 1 | 1562 | 1291 | 0 | 26 | 1265 | 650 | 615 |
| | 2 | 1479 | 1219 | 0 | 31 | 1188 | 575 | 613 |
| | 3 | 1318 | 1107 | 0 | 18 | 1089 | 578 | 511 |
| Total partiel **Brive Ville-Nord** | | 14104 | 11624 | 0 | 230 | 11394 | 5434 (47,7%) | 5960 (52,3%) |
| Brive **Ville-Sud** | 1 | 1044 | 837 | 0 | 12 | 825 | 506 | 319 |
| Ecole Henri Gerard | 2 | 1010 | 849 | 0 | 17 | 832 | 518 | 314 |
| Ecole Firmin Marbeau | 1 | 998 | 804 | 0 | 22 | 782 | 343 | 439 |
| | 2 | 1030 | 832 | 0 | 14 | 818 | 378 | 440 |
| | 3 | 833 | 673 | 0 | 14 | 659 | 314 | 345 |
| Ecole Louis Pons | 1 | 1398 | 1137 | 0 | 18 | 1119 | 543 | 576 |
| | 2 | 1391 | 1166 | 0 | 27 | 1136 | 584 | 552 |
| | 3 | 1111 | 903 | 0 | 10 | 893 | 447 | 446 |
| Ecole des Chapelies | 1 | 1239 | 1025 | 0 | 24 | 1001 | 592 | 409 |
| | 2 | 1156 | 970 | 0 | 23 | 947 | 576 | 371 |
| Total partiel **Brive-Ville Sud** | | 11210 | 9196 | 0 | 181 | 9012 | 4801 (53,3%) | 4211 (46,7%) |
| Total Général Commune | | 25314 | 20820 | 0 | 411 | 20406 | 10235 (50,2%) | 10171 (49,8%) |

**Annexe n° 4 : profession de foi du Rassemblement Républicain pour l'Essor Economique et Social de Brive et de sa Région**

Série K 174

REPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté — Egalité — Fraternité

VILLE de BRIVE
Propriété Publique
10 S 156
DOCUMENTATION ARCHIVES

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE**

# Élections Municipales du 2 Octobre 1966

## ÉLECTRICES, ÉLECTEURS !

Les élections municipales du 2 octobre 1966 vont être décisives pour le sort futur de BRIVE dans les années à venir.

## *Ce que nous voulons*

Notre programme peut se résumer en quatre propositions :

- **Développer** les moyens de l'expansion de BRIVE ;
- **Doter** BRIVE d'équipements satisfaisants ;
- **Faire** de BRIVE une cité moderne et agréable ;
- **Associer** la population rurale de BRIVE à son expansion et à son aménagement.

## I. - L'EXPANSION ECONOMIQUE DE BRIVE

— Création d'une nouvelle **ZONE INDUSTRIELLE** ;
— Installations de nouvelles industries qui permettraient la création d'**EMPLOIS NOUVEAUX** ;
— Formation de main-d'œuvre par l'ouverture d'un Centre de Formation Professionnelle Accélérée ;
— Agrandissement et aménagement de l'**AERODROME,** complétés par une station **AIR-ROUTE** ;
— Construction de **LOGEMENTS SOCIAUX** en nombre suffisant ;
— Aménagement accéléré de la Z.U.P. de Tujac (La Marquisie).

## II. - UNE VILLE BIEN EQUIPEE

— Renforcement du réseau d'**ADDUCTION D'EAU** afin de desservir notamment les points hauts de la commune;
— Equipement sanitaire et social par l'agrandissement du **CENTRE HOSPITALIER,** la construction de **CENTRES SOCIAUX** à Gaubre et aux Chapélies et la création de **CRECHES MUNICIPALES.**

■ **EQUIPEMENT SCOLAIRE :**

a) **Enseignement primaire :**

— Accélération des travaux du Groupe Scolaire des Rosiers ;
— Construction de Groupes Scolaires à Estavel, au Bouquet et sur la Z.U.P., ainsi que d'un groupe maternel à Louis-Pons.

b) **Enseignement secondaire et technique :**

— Aménagement de l'Internat du Lycée de Garçons ;
— Construction du C.E.S. de Saint-Germain et création d'un C.E.S. dans la zone Gaubre-Estavel.

■ **EQUIPEMENT SPORTIF :**

— Création de terrains de sports pour les Etablissements scolaires et les Sociétés sportives ;
— Construction d'une **piscine couverte** au centre de la ville ;
— Aménagement et extension des terrains existants ;
— Création d'un **Office Municipal des Sports** qui harmonisera toutes les activités sportives de la ville.

■ **JEUNESSE :**

— Rénovation de l'**équipement socio-culturel de la Corrèze :**
Maison des Jeunes et de la Culture ;
Centre de loisirs ;
Ecole de Musique ;
Bibliothèques, etc...

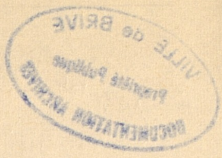

■ **POSTES ET TELECOMMUNICATIONS - SERVICES PUBLICS :**

— Aménagement du bureau de poste actuel et extension du central téléphonique ;
— Création d'une cité administrative (Services financiers) plus accessible aux usagers.

## III. - UNE CITE MODERNE ET AGREABLE

■ **URBANISME :**

— Désenclavement des quartiers du Breuil et du Verdanson ;
— Construction de **ponts supplémentaires** aux Beylies-Basses et aux Bordes ;
— Poursuite des travaux de régularisation du cours de la Corrèze et de la lutte contre les inondations ;
— Rénovation du centre de la ville en liaison avec les intéressés ;
— Amélioration de la **circulation urbaine**, compte tenu des intérêts des activités professionnelles locales ;
— Aménagement des boulevards et réfection des trottoirs défectueux de la ville ;
— Amélioration et extension de l'éclairage public ;
— Création d'un système de **traitement des ordures ménagères.**

■ **TOURISME :**

— Organisation de festivités pendant les périodes de tourisme ;
— Agrandissement des **terrains de camping** ;
— Construction d'une **salle des fêtes et de congrès.**

## IV. - ASSOCIER LA POPULATION RURALE A L'EXPANSION ET L'AMENAGEMENT DE BRIVE

— Amélioration immédiate de l'alimentation en eau des écarts et hameaux par la construction aux points hauts de la ville de deux châteaux d'eau au Nord et au Sud ;
— Programme de voirie : amélioration des chemins existants et plans d'ensemble de désenclavement ;
— Construction d'un nouvel **abattoir** ; réorganisation des **foires** et des **marchés** ;
— Construction d'un hall sur le marché de la Guierle pour la protection des producteurs et acheteurs.

## *Ce que nous ne voulons pas*

- **Maintenir** notre ville dans l'état de stagnation où elle se trouve actuellement.
- **Confier** notre destin à une équipe dominée par le Parti Communiste.

**ÉLECTRICES, ÉLECTEURS !**

# VOTEZ MASSIVEMENT LE 2 OCTOBRE

*N'oubliez pas qu'il n'y aura qu'un tour !*

**Le Rassemblement Républicain**
**pour l'Essor Économique et Social de Brive et de sa Région.**

VU, LES CANDIDATS.

IMP. CHASTRUSSE ET CIE - BRIVE

Archives municipales de Brive, cote 10 S 156

## Annexe n° 5 : résultats des élections municipales de 1966 par bureaux de vote, à Brive (un seul tour)

| Sections et bureaux de vote par cantons | | Inscrits | Votants | Enveloppes et des bulletins sans enveloppe | Bulletins et enveloppes non pris en compte dans les suffrages exprimés | Suffrages exprimés | Liste Union Gauche | Liste Charbonnel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **BRIVE Ville-Nord** | 1 | 1798 | 1482 | 1484 | 41 | 1443 | 660 | 783 |
| Ecole Pont Cardinal | 2 | 1713 | 1410 | 1413 | 23 | 1390 | 633 | 757 |
| | 3 | 1508 | 1264 | 1264 | 31 | 1233 | 623 | 610 |
| Ecole Jules Ferry | 1 | 1317 | 1097 | 1096 | 21 | 1075 | 463 | 612 |
| | 2 | 1336 | 1107 | 1107 | 13 | 1094 | 468 | 626 |
| Mairie | 1 | 1129 | 898 | 902 | 18 | 884 | 314 | 570 |
| | 2 | 1173 | 959 | 959 | 21 | 938 | 332 | 606 |
| Lycée de Garçons | 1 | 1591 | 1318 | 1318 | 31 | 1287 | 631 | 656 |
| | 2 | 1528 | 1262 | 1262 | 21 | 1241 | 592 | 649 |
| | 3 | 1346 | 1117 | 1118 | 23 | 1095 | 542 | 553 |
| Total **Brive Ville-Nord** | | 14439 | 11914 | 11923 | 243 | 11680 | 5258 (45%) | 6422 (55%) |
| Brive **Ville-Sud** | 1 | 1077 | 905 | 905 | 8 | 897 | 507 | 390 |
| Ecole Henri Gerard | 2 | 1028 | 887 | 887 | 15 | 872 | 525 | 347 |
| Ecole Firmin Marbeau | 1 | 993 | 828 | 828 | 19 | 809 | 356 | 453 |
| | 2 | 1063 | 856 | 856 | 17 | 839 | 361 | 478 |
| | 3 | 853 | 715 | 715 | 24 | 691 | 297 | 394 |
| Ecole Louis Pons | 1 | 1391 | 1162 | 1162 | 19 | 1143 | 550 | 593 |
| | 2 | 1392 | 1178 | 1178 | 28 | 1150 | 546 | 604 |
| | 3 | 1105 | 903 | 903 | 16 | 887 | 436 | 451 |
| Ecole des Chapelies | 1 | 1272 | 1028 | 1028 | 15 | 1013 | 565 | 448 |
| | 2 | 1174 | 990 | 990 | 19 | 971 | 555 | 417 |
| Total **Brive-Ville Sud** | | 11348 | 9452 | 9452 | 180 | 9272 | 4698 (50,7%) | 4575 (49,3%) |
| Total Gal | | 25787 | 21366 | 21375 | 423 | 20952 | 9956 (47,5%) | 10997 (52,5%) |

## Annexe n° 6 : « Le coup de tonnerre de Brive »

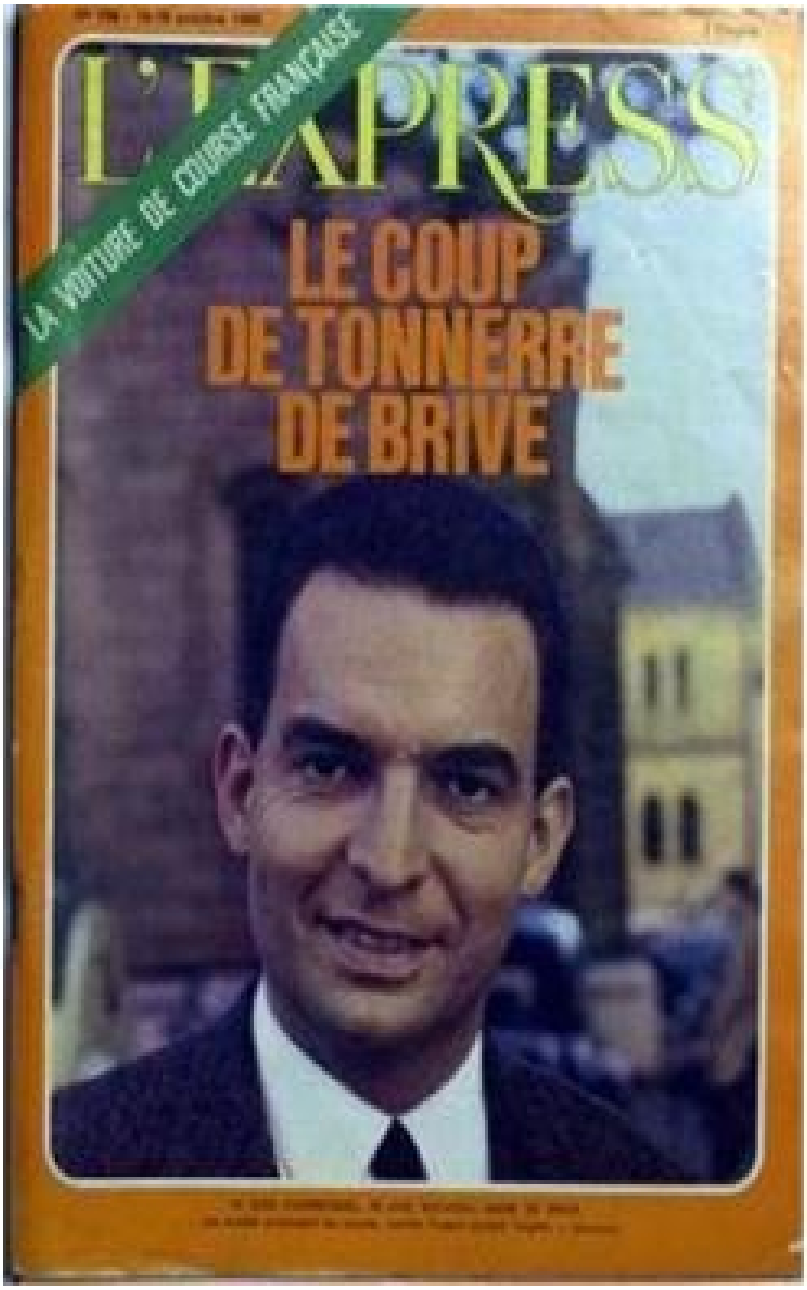


*L'Express*, n° 799, 10 octobre 1966

## Annexe n° 7 : carte des arrondissements corréziens

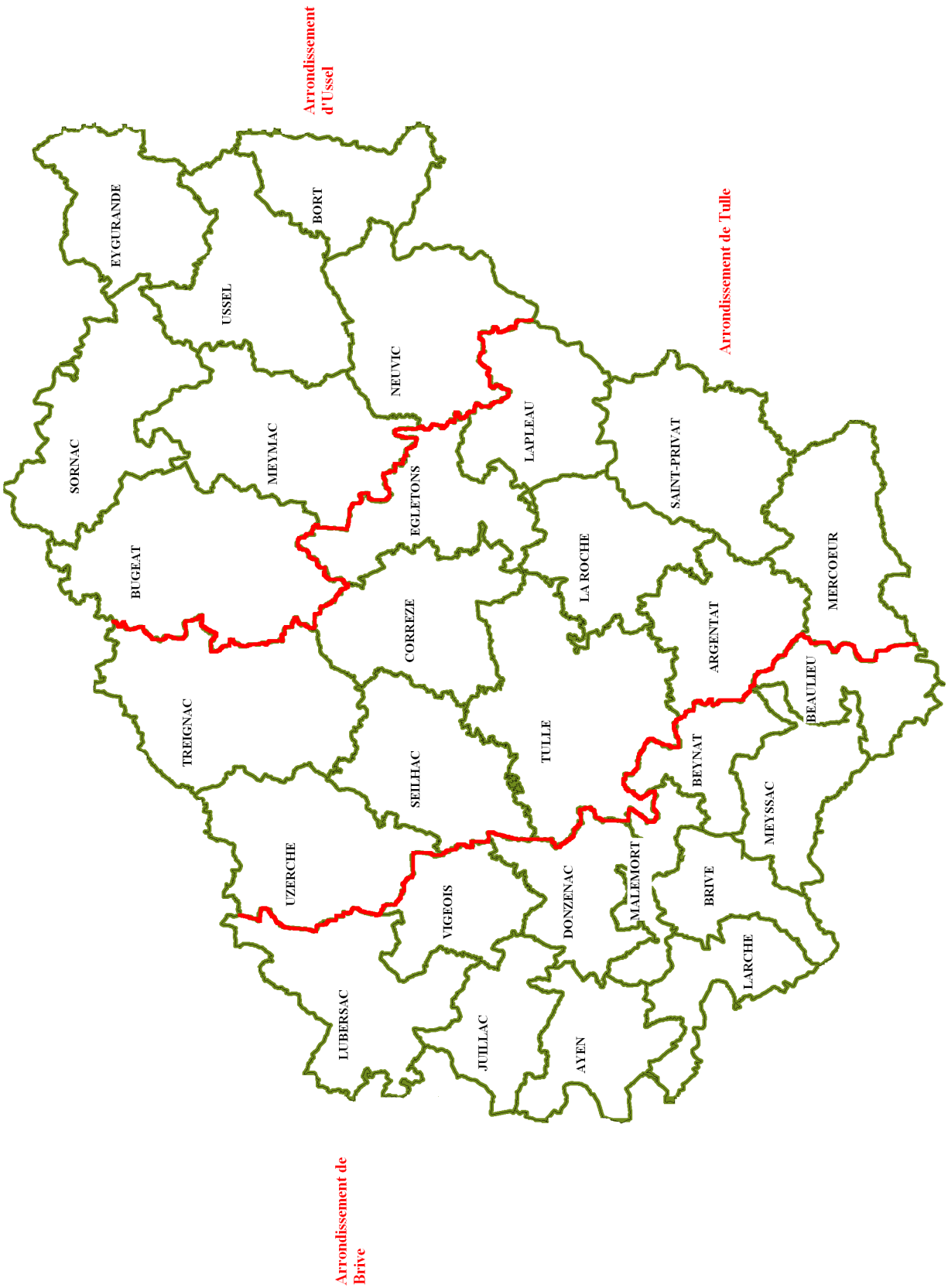

**Annexe n° 8 : carte des régions naturelles de la Corrèze**

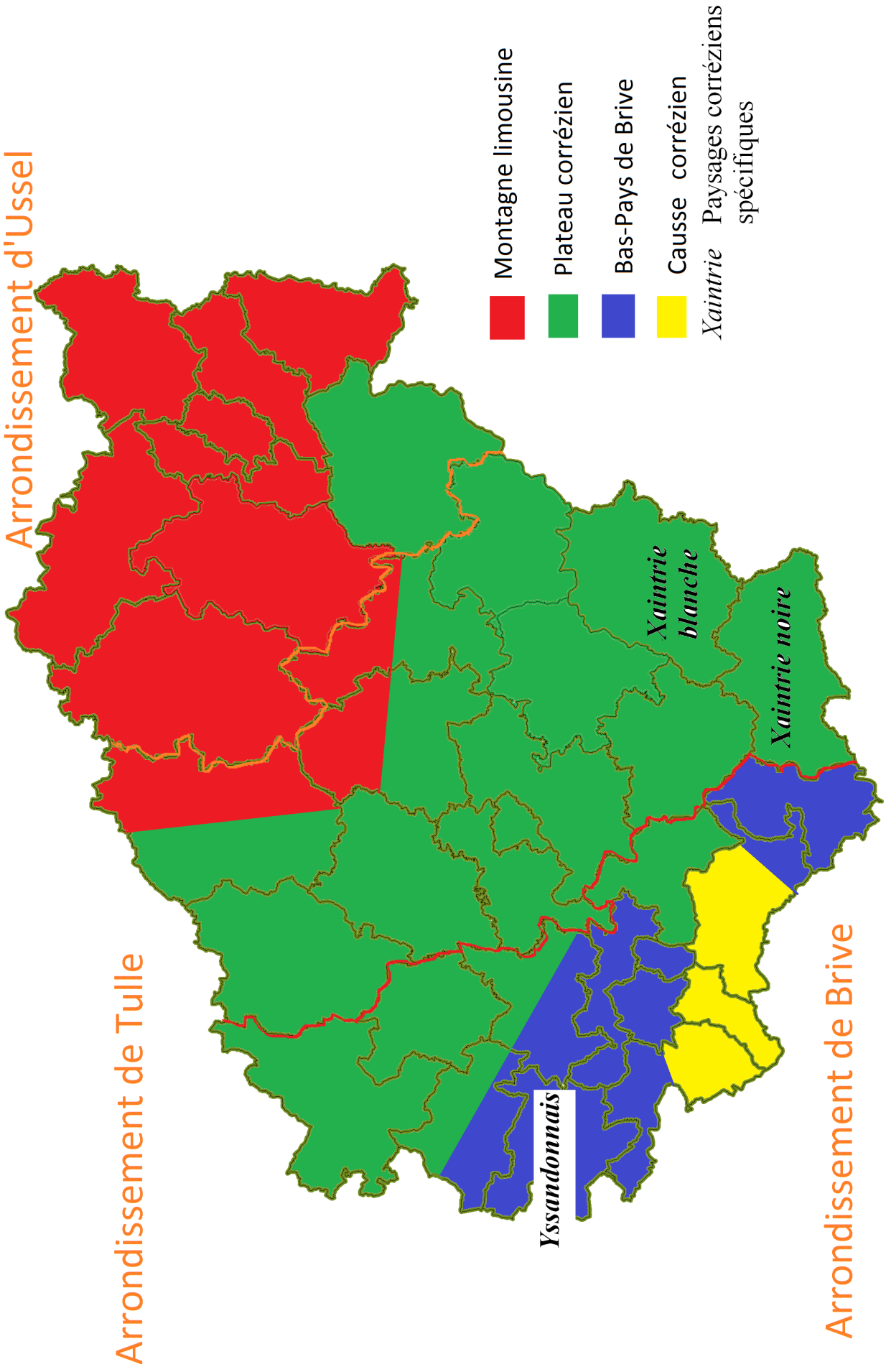

**Annexe n° 9 : profession de foi de Jean Charbonnel et Alain Fraysse, élections législatives de mars 1978**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté - Egalité - Fraternité

Département de la Corrèze — CIRCONSCRIPTION DE BRIVE

BRIVE-LA-GAILLARDE
ARCHIVES MUNICIPALES
COTE 50 S 74

# Élections Législatives de Mars 1978

# Jean CHARBONNEL

**Candidat du Rassemblement Républicain**

**pour l'expansion de Brive et du pays de Brive**

SUPPLÉANT : **Alain FRAYSSE**

***ELECTRICES, ELECTEURS,***

***Le moment du choix décisif est arrivé.***

***Vous êtes appelés, par votre vote, à fixer pour les cinq années à venir le sort de la République et de la France.***

Une campagne électorale commencée depuis trop longtemps vous laisse incertains et inquiets. Il est vrai que la situation politique du pays a été rarement aussi confuse puisque la division s'est installée dans chaque camp en présence, en mobilisant les énergies au détriment d'une véritable réflexion sur les remèdes à apporter à la grave crise dont souffre aujourd'hui la nation.

Dans de telles circonstances, nous avons pensé qu'il était indispensable de nous unir et de vous présenter notre équipe de Républicains de progrès et de Radicaux de gauche.

Héritiers, les uns de la tradition gaulliste, les autres de la tradition radicale, nous sommes et nous restons différents. Nous n'oublions pas que nous nous sommes opposés dans le passé, mais nous estimons que les raisons de nous rassembler sont désormais plus fortes que le poids de vieilles querelles largement dépassées. **Car ce n'est pas l'abandon de nos convictions propres mais la fidélité à nous-mêmes qui nous conduit aujourd'hui devant vous.**

Nous considérons en effet :

- que la majorité sortante, coupée depuis 1974 des sources vives du gaullisme, présente au pays un bilan de faillite et qu'elle doit rapidement céder la place pour que le pays puisse reprendre sa marche en avant.
- qu'une majorité de progrès doit se dégager, dans une libre alternance, pour assurer le changement dans l'ordre et dans la paix civile.

- qu'une voie nouvelle doit être tracée entre une bureaucratie totalitaire que nous refusons absolument et une anarchie faussement libérale que nous rejetons également.

- que les chances d'une société et d'une économie d'initiative, de responsabilité et de concertation doivent être coûte que coûte sauvegardées.

Cette voie neuve et originale, nous vous invitons à la tracer ensemble en construisant avec vos suffrages un Centre gauche puissant et ouvert qui proposera aux autres forces de progrès des solutions à la fois généreuses et réalistes où se retrouveront l'équilibre et la raison naturels à notre région.

C'est pourquoi nous nous engageons :

— **à défendre les libertés démocratiques contre toutes les entreprises qui les mettraient en cause,**

— **à développer une politique agricole vigoureuse qui garantisse au monde rural un revenu indexé au coût de la vie,**

— **à retrouver dans les plus brefs délais les voies du progrès économique et social en luttant avec vigueur contre les injustices, les inégalités et le chômage,**

— **à veiller avec une attention scrupuleuse à l'indépendance de la nation dans le cadre d'une libre coopération avec tous les peuples qui le souhaiteront,**

— **à sauvegarder l'autonomie des communes et à accroître leurs ressources afin de reprendre une politique d'équipement aujourd'hui abandonnée,**

— **à rétablir les liens indispensables de solidarité entre Brive et le pays de Brive dont le développement doit se poursuivre dans une étroite concertation.**

INSPIRÉE DE CES PRINCIPES, NOTRE ÉQUIPE EST LA SEULE QUI MARIE L'EXPÉRIENCE ET LA JEUNESSE, LA CONTINUITÉ ET L'OUVERTURE, LA VILLE DE BRIVE ET LES COMMUNES QUI L'ENTOURENT.

**VOUS LUI APPORTEREZ UN SOUTIEN MASSIF.**

**VOUS ASSUREREZ L'AVENIR DE BRIVE ET DU PAYS DE BRIVE.**

**VOUS VOTEREZ DÈS LE PREMIER TOUR POUR**

**Jean CHARBONNEL**

Agrégé de l'Université,
Conseiller à la Cour des Comptes,
Conseiller Général, Maire de BRIVE,
ancien Ministre.

**SUPPLÉANT**

**Alain FRAYSSE**

Régleur à la Paumellerie Electrique,
Conseiller Municipal de MANSAC,
Président départemental des Jeunes Radicaux de gauche.

Imp. M. MALE — BRIVE - 19

Archives municipales de Brive, cote 50 S 74

**Annexe n° 10 : profession de foi de l'Union de l'Opposition Républicaine, élections législatives de mars 1986**

REPUBLIQUE FRANCAISE
(Liberté - Egalité - Fraternité)

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

ELECTION DES DEPUTES DU 16 MARS 1986

# UNION DE L'OPPOSITION REPUBLICAINE

Annie LHERITIER Jean CHARBONNEL Jacques CHIRAC Jean-Pierre BECHTER Jacques LABROUSSE

Seule l'Union de l'opposition autour du RPR et de l'UDF créera les conditions permettant à la FRANCE affaiblie par 5 ans de socialisme de renouer avec la croissance, d'affirmer sa vocation de pays de libertés et de renforcer son rôle dans le monde

Seules la force de l'Union et notre volonté de gouverner ensemble peuvent donner aux Français la garantie d'un avenir meilleur.

BRIVE-LA-GAILLARDE
ARCHIVES MUNICIPALES
COTE 50 S 75

Le vote du 16 mars est décisif. Nous vous faisons confiance

Ensemble, nous gagnerons pour la Corrèze et pour la France.

J. Chirac Jean Charbonnel Lheritier

Jacques CHIRAC Jean CHARBONNEL Jean-Pierre BECHTER Annie LHERITIER Jacques LABROUSSE

Archives municipales de Brive, cote 50 S 75

**Annexe n° 11 : profession de foi de Jean Charbonnel et Jean-Michel Delsart, élections législatives de mai 1997**

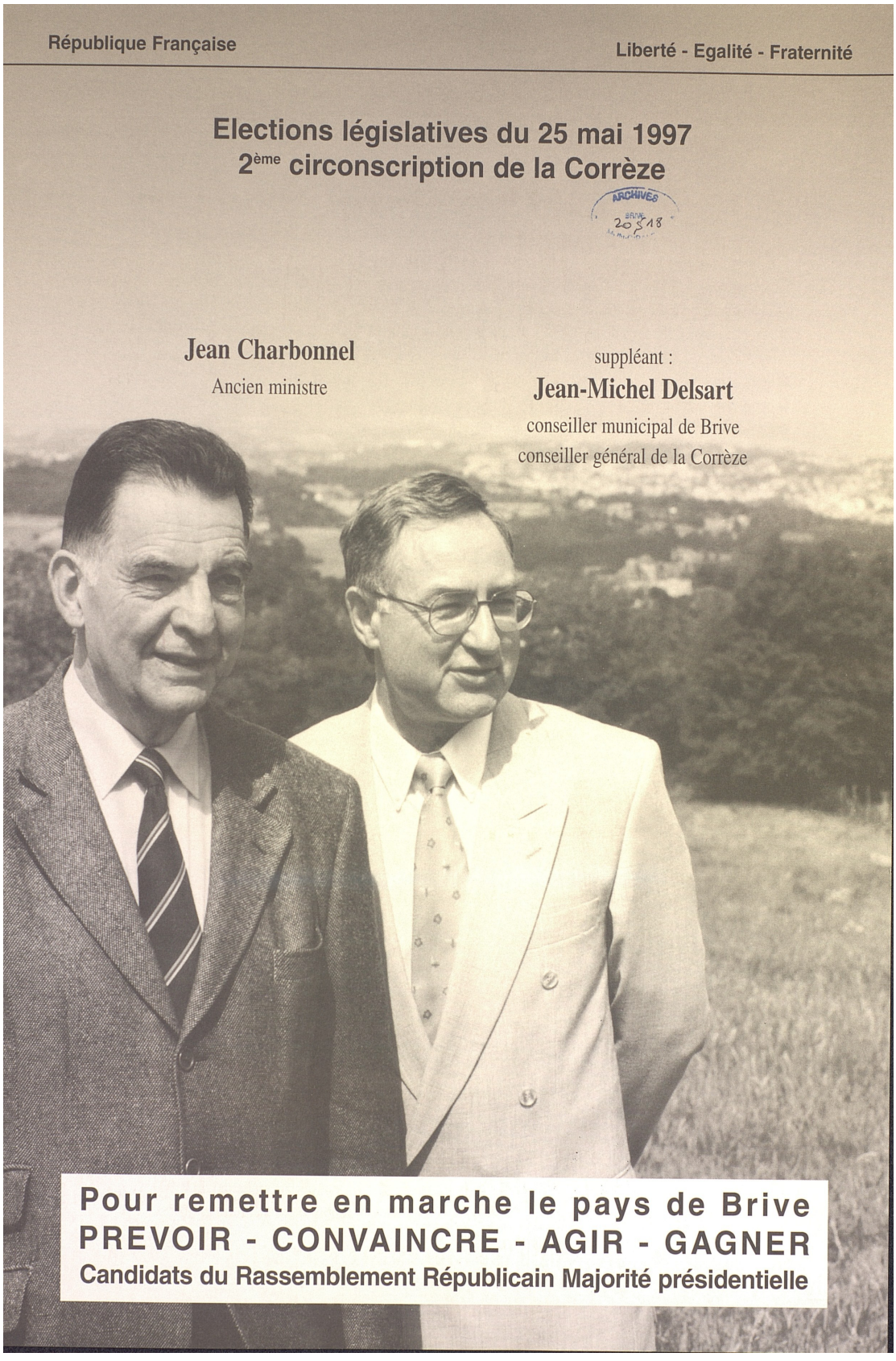

Electrices, Electeurs,

Les élections législatives anticipées auxquelles vous allez participer vont vous donner l'occasion d'exprimer, **souverainement**, votre opinion sur le destin de la France, en choisissant celles et ceux qui auront l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale.

Comme vous le savez, le député que vous élirez devra agir en gardant à tout moment le souci de l'intérêt de la nation, tout en oeuvrant pour le bien de ses concitoyens de la circonscription.

Ce sera le **double enjeu** de cette consultation.

## Sur le plan national

Nous vous proposons de poursuivre l'action réformatrice entreprise par la majorité présidentielle **à laquelle nous appartenons**, mais en l'infléchissant dans **6 directions**, ce qui devrait permettre, dans les 5 ans de la législature à venir :

- de retrouver les chemins de la **croissance**, grâce à une réforme fiscale et un assouplissement des structures économiques, mais en conservant à l'Etat son rôle d'arbitrage et de régulation
- de résorber de façon significative la fracture **sociale**
- de réformer, enfin, **l'Etat**
- de poursuivre la construction de l'**Europe**, notamment sur le plan monétaire et financier mais sans détruire les équilibres économiques et sociaux de la nation
- de rétablir une **morale** publique
- de régler définitivement le problème du **cumul** des mandats, ce qui devrait permettre de rénover les institutions et d'assurer aux **femmes** la place à laquelle elles ont droit dans la vie publique.

N'oublions pas que la réalisation de ces objectifs n'aura de sens que si le problème de l'**emploi** commence à se résoudre. Il faut faire reculer le chômage non seulement par la croissance de l'économie mais aussi par l'amélioration de la formation et l'aménagement du temps de travail.

## Sur le plan local

Après le bilan décevant du député sortant, il est indispensable de **relancer sans délai** l'oeuvre de rénovation du pays de Brive poursuivie jusqu'en 1993.

Ne laissons pas retomber cet élan ! Trop de temps a déjà été perdu !

C'est pourquoi, nous proposons :

- de parfaire le **désenclavement** du pays de Brive sur les plans routier (préparation du noeud autoroutier), aérien (réalisation de l'aérodrome de Brive-Nespouls) et ferroviaire (étude du T.G.V. pendulaire)
- de relancer le **développement industriel** du pays de Brive, avec son tissu de moyennes et petites entreprises et l'apport irremplaçable de **l'artisanat**.
- de poursuivre une **politique agricole** orientée vers la qualité, atout majeur de notre région
- de développer **l'enseignement supérieur** qui, de Brive, peut rayonner sur toutes les collectivités qui nous entourent
- de rénover les **rapports entre la ville et le pays de Brive**, dont l'union, plus indispensable aujourd'hui que jamais, devrait conduire à la formation d'une communauté de communes où les intérêts de chacun pourraient s'équilibrer.

**POUR MENER A BIEN TOUTES CES TÂCHES**
**NOUS DEVONS NOUS RASSEMBLER**
**FAITES LE AVEC NOUS EN VOTANT**

**Jean Charbonnel**
Ancien ministre

suppléant :
**Jean-Michel Delsart**
conseiller municipal de Brive
conseiller général de la Corrèze

**Candidats du RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN**
**MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Vu, les candidats

Imp. Chastrusse - Brive

Archives municipales de Brive, cote 20 S 18

## Annexe n° 12 : carte des départements de France repensée par Michel Debré (1945)

Source, DELAHAY Olivier. " Départements : et si Michel Debré avait eu raison ? " In : *Grand Paris Métropole* [en ligne] <http://gpmetropole.fr/blog/departements-et-si-michel-debre-avait-eu-raison/> (consultation le 19-04-2015)
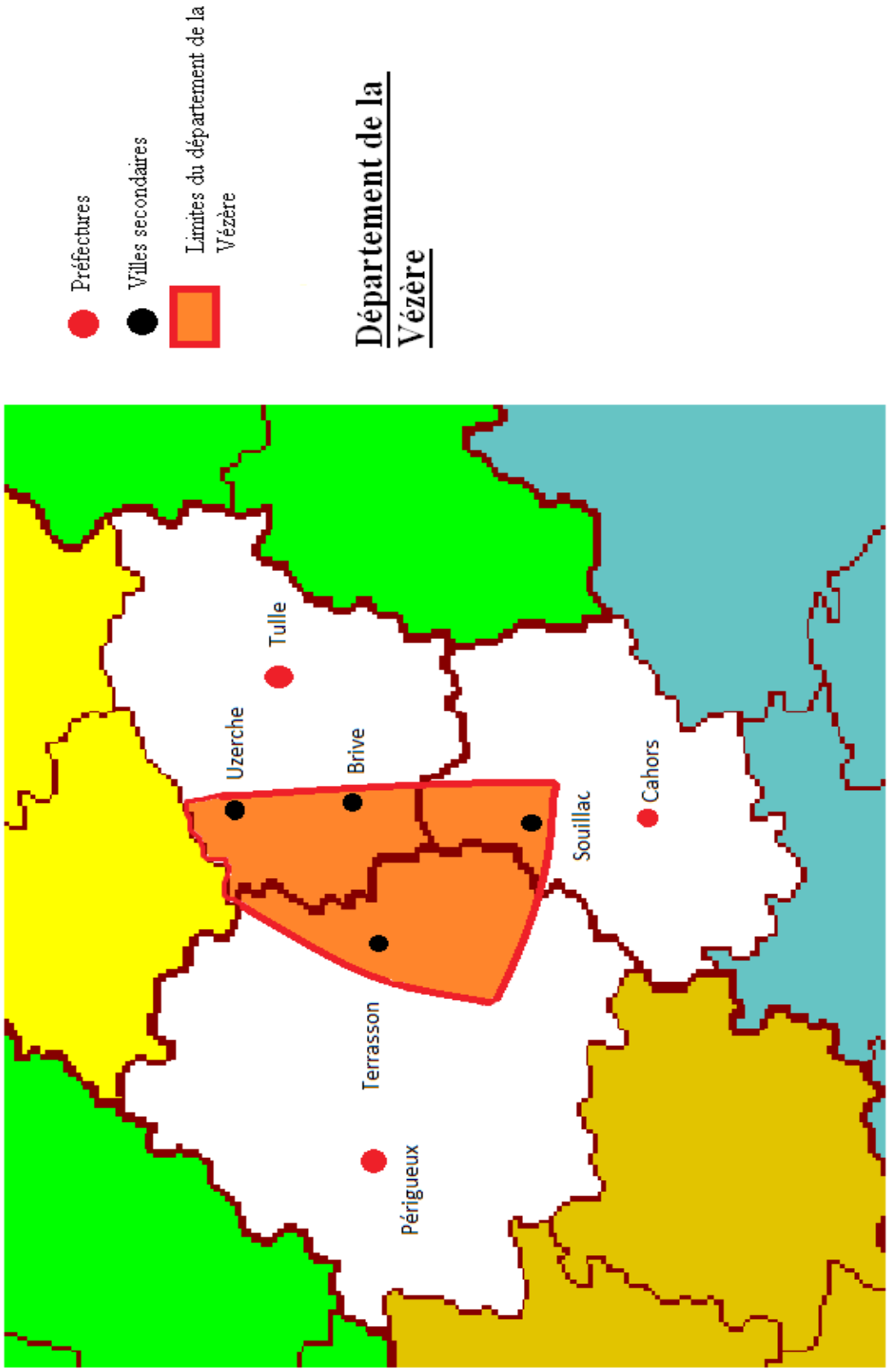
## Annexe n° 13 : carte du département de la Vézère